

Alla Vashchenko-Bouvier

Relations culturelles franco-russes (1991-2004) : quel bilan pour quelles perspectives ?

Vashchenko-Bouvier Alla. *Relations Culturelles Franco-Russes (1991-2004) : quel bilan pour quelles perspectives ?* Sous la direction de M. Jean-Claude Lanne. - Lyon : Université Jean Moulin (Lyon 3), thèse soutenue le 23 mars 2012.

Disponible sur : www.theses.fr/2012LYO30025





THÈSE DE DOCTORAT

« CULTURE ET ÉCONOMIE DES PAYS DE L'EUROPE CENTRALE ET DE L'EST »

ALLA VASHCHENKO-BOUVIER

RELATIONS CULTURELLES FRANCO-RUSSES

(1991-2004) :

quel bilan pour quelles perspectives ?

Soutenue publiquement le 23 mars 2012

DIRECTION DE THÈSE :

M. Jean-Claude Lanne, Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3

MEMBRES DU JURY :

Mme Isabelle Després, Professeur à l'Université Stendhal Grenoble 3

M. Jean-Claude Lanne, Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3

M. Pascal Marchand, Professeur à l'Université Louis Lumière Lyon 2-IEP, Rapporteur

M. Serge Rolet, Professeur à l'Université Charles de Gaulle Lille 3

Mme Anne de Tinguy, Professeur à l'INALCO et à l'IEP de Paris, Rapporteur

« Il suffit de jeter un regard sur les relations franco-russes dans le passé pour déceler une sorte de roman d'amour, avec ses hauts et ses bas, entre ces deux nations si éloignées. [...] ces deux peuples, que tout différencie en apparence, sont destinés à s'enrichir intellectuellement l'un par l'autre, en dehors de toute considération politique. »

Henri Troyat. *« Les relations culturelles entre la Russie et la France »*¹

¹ Introduction exclusive pour le webmagazine de la culture et de l'art russe *Paris-Moscou.com*
[réf. du 25.09.2006] Disponible sur Internet : <<http://www.paris-moscou.com>>

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier le directeur de cette thèse, M. Jean-Claude Lanne, pour m'avoir fait confiance en acceptant le projet de la présente étude, et ceci malgré les connaissances fort légères que j'avais en mai 2005 en langue française, puis pour m'avoir guidée, conseillée et encouragée pendant toutes ces années.

J'exprime ma profonde gratitude à M. Yves Forestier, ancien diplomate et directeur de Centre Culturel Français à Milan et à Francfort, sans qui cette thèse n'aurait jamais vue le jour. Devenu ami durant toutes ces années, il s'est toujours montré à l'écoute et très disponible et je le remercie de tout mon cœur pour le temps qu'il a bien voulu me consacrer.

Je remercie tous ceux sans qui cette thèse ne serait pas ce qu'elle est par les discussions que j'ai eu la chance d'avoir avec eux lors des Journées d'études des doctorants et de jeunes docteurs en slavistique. Je songe ici à mes collègues (professeurs et doctorants) du Centre d'études slaves André Lirondelle de l'Université Jean Moulin-Lyon 3 et du Centre d'études slaves contemporaines de l'Université Stendhal-Grenoble 3.

Je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance envers les conservateurs du Centre des archives contemporaines (Fontainebleau), des Archives d'État de la Fédération de Russie (GARF, Moscou) et des Archives d'État de la Littérature et de l'Art de la Fédération de Russie (RGALI, Moscou) qui ont mis à mon services leurs compétences et m'ont apporté leur aide inestimable dans mes recherches.

Je remercie également Mme Françoise Le Maguet qui a eu la gentillesse de lire et corriger ce travail.

Je n'oublie pas mes parents et mon époux pour leur soutien et leur patience. Enfin, j'adresse mes plus sincères remerciements à tous mes proches et amis, qui m'ont toujours soutenue et encouragée tout au long de réalisation de ce travail.

Table des matières

TABLE DES MATIERES	7
TABLES DES ANNEXES	13
TABLES DES TABLEAUX	15
SIGLES ET ABREVIATIONS	17
AVERTISSEMENTS	21
INTRODUCTION GENERALE	23
PARTIE I. MISE EN PLACE ET PARTICULARITES DU SYSTEME DES RELATIONS CULTURELLES	
FRANCO-SOVIETIQUES (1917-1991)	47
<i>Introduction à la Partie I</i>	49
1.1. De la révolution d'Octobre à l'établissement des relations diplomatiques entre la France et la Russie soviétique : 1917-1924.....	50
1.2. De la reconnaissance diplomatique de l'URSS par la France à la Deuxième Guerre mondiale : 1925-1939.....	66
1.3. De la " guerre froide " à la " détente, entente, collaboration " dans les relations franco-soviétiques : 1945-1967	85
1.4. Des « hauts » et des « bas » dans les relations culturelles bilatérales : 1967-1984	108
1.5. Du début des réformes de Mikhaïl Gorbatchev jusqu'à la chute de l'URSS : 1985-1991	124
Centre culturel français à Moscou. Centre culturel de l'Alliance française à Saint-Petersbourg	130
Ouverture du Collège français en sciences humaines de Moscou.....	131
Développement et diversification des échanges artistiques	131
Échanges et coopération dans le domaine de la musique.....	131
Théâtres et spectacles de danse	132
Coopération des musées dans le domaine de l'art plastique	133
Coopération dans le domaine de la cinématographie et de l'audiovisuel.....	134
Projection de films.....	134
Coproduction	135
Coopération dans le domaine de la communication audiovisuelle.....	135
Coopération dans le domaine du patrimoine	136

Coopération dans le domaine du livre.....	137
Édition et distribution.....	137
Échanges d'écrivains et de professionnels de l'édition	137
Collaboration franco-soviétique en matière d'archives	138
Coopération de la Bibliothèque nationale de France avec les bibliothèques soviétiques.....	138
<i>Conclusion de la Partie I</i>	139
PARTIE II. DIALOGUE POLITICO-DIPLOMATIQUE FRANCO-RUSSE (1991-2004).....	143
<i>Introduction à la Partie II</i>	145
2.1. Dynamisme du dialogue politique franco-russe.....	147
2.1.1. « Premiers pas » des relations bilatérales postsoviétiques : décembre 1991 - juin 1995	148
2.1.2. Vicissitudes des relations intergouvernementales franco-russes : juin 1995 - décembre 1999	156
2.1.3. Nouveau rapprochement : janvier 2000 - mars 2004	167
2.2. Nouvelle base juridique de coopération culturelle.....	178
2.2.1. Documents bilatéraux	178
2.2.2. Documents multilatéraux	190
<i>Conclusion de la Partie II</i>	196
PARTIE III. POLITIQUE CULTURELLE INTERNATIONALE DE LA FRANCE	197
<i>Introduction à la Partie III</i>	199
3.1. Rénovation de la politique culturelle internationale et la modernisation du modèle de la diplomatie culturelle française	201
3.2. Structure institutionnelle de la diplomatie culturelle française.....	211
Ministère des Affaires étrangères	212
Ministère de la Culture et de la Communication	215
Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.....	219
Alliance française de Paris	219
Opérateurs de l'audiovisuel extérieur	220
Association pour la diffusion de la pensée française	220
Association française d'action artistique	221
Agence pour l'enseignement français à l'étranger.....	222

ÉduFrance	223
CulturesFrance	224
CampusFrance	226
3.3. Moyens et instruments principaux de la diplomatie culturelle française	227
Moyens budgétaires	227
Réseau culturel français à l'étranger	229
Services de coopération et d'action culturelle (SCAC).....	230
Réseau des centres et instituts culturels français et des Alliances françaises à l'étranger.....	231
Alliances françaises	235
Réseau des établissements français de l'enseignement et de la recherche à l'étranger.....	235
Mission laïque française	236
3.4. Principaux objectifs et priorités sectoriels de la politique culturelle internationale française.....	238
Grands objectifs de la PCI française.....	238
Priorités sectorielles de la PCI française	239
Promotion et la diffusion de la langue et de la culture française dans le monde	239
Action audiovisuelle extérieure	243
Échanges scientifiques et universitaires, le renforcement de l'offre de formation supérieure.....	247
<i>Conclusion de la Partie III</i>	252
PARTIE IV. POLITIQUE CULTURELLE INTERNATIONALE DE LA RUSSIE	255
<i>Introduction à la Partie IV</i>	257
4.1. Politique culturelle internationale russe des années 1990 : un réveil qui s'est fait trop attendre	258
Rénovation de la diplomatie culturelle postsoviétique.....	259
Premiers résultats et les limites des actions culturelles extérieures russes.....	263
Caractéristiques du modèle russe de la diplomatie culturelle des années 1990	266
Faiblesse des moyens budgétaires	267

Absence de conception élaborée de la PCI et d'une nette structure institutionnelle de la diplomatie culturelle.....	268
4.2. Enjeux de la politique culturelle internationale russe	271
Recherche d'influence sur la scène internationale	271
Recherche de la prospérité économique et lutte contre les conséquences négatives de la mondialisation	273
Recherche de la paix et de la stabilité socioculturelle	275
4.3. Objectifs, principes et priorités de la PCI. Structure institutionnelle de la diplomatie culturelle russe	277
Principaux objectifs de la PCI.....	277
Présence des cultures étrangères en Russie.....	279
Grands axes et les formes de coopération.....	280
Échanges artistiques	281
Coopération dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine.....	281
Coopération dans le domaine de la science et de l'enseignement	282
Politique de la langue russe.....	284
Coopération des bibliothèques et des archives	284
Coopération dans le domaine des médias	285
Coopération dans le domaine du sport et du tourisme	285
Échanges entre les jeunes.....	285
Échanges décentralisés.....	286
Coopération internationale interconfessionnelle.....	286
Relations bilatérales	287
Relations multilatérales.....	288
Principaux mécanismes de la réalisation de la PCI.....	291
Financement	294
4.4. Premiers résultats et limites de la nouvelle PCI. Particularités du modèle russe de diplomatie culturelle	296
Premiers résultats obtenus et les limites de la PCI.....	296
Particularités du modèle russe de la diplomatie culturelle.....	307
<i>Conclusion de la Partie IV.....</i>	<i>311</i>
PARTIE V. RENOUVEAU DES RELATIONS CULTURELLES FRANCO-RUSSES (1991-2004).....	313
<i>Introduction à la Partie V.....</i>	<i>315</i>

5.1. Présence culturelle française en Russie	316
Service de coopération et d'action culturelle	319
Centre culturel français de Moscou et l'Institut français de Saint-Pétersbourg	320
Centre culturel français de Moscou	320
Institut français de Saint-Pétersbourg.....	322
Réseau de centres régionaux de francophonie et d'Alliances françaises	323
Antennes du Service de coopération et d'action culturelle	324
Alliances françaises	325
Établissements français d'enseignement et de recherche	326
Établissements d'enseignement primaire et secondaire	326
Établissement d'enseignement supérieur.....	328
Centre franco-russe en sciences sociales et humaines de Moscou	331
Opérateurs audiovisuels.....	332
Opérateurs de radio.....	332
Opérateurs de télévision	333
Centre franco-russe de journalisme	335
5.2. Présence culturelle de la Russie en France.....	336
Réciprocité encore théorique dans la première moitié des années 1990	336
Ouverture du Centre de Russie pour la science et la culture à Paris	340
Déploiement d'actions du Centre culturel de Russie.....	342
Manifestations artistiques	343
Actions de communication et manifestations politiques et socioculturelles	347
Enseignement et promotion de la langue russe	351
Coopération avec la diaspora russe et les associations d'amitié franco-russe	356
Ambassade de la Fédération de Russie en France	358
5.3. Échanges artistiques et coopération culturelle bilatérale : une approche sectorielle	361
5.3.1. Échanges artistiques et coopération dans les domaines de l'art	361
Coopération des musées. Échanges d'expositions	363
Échanges et coopération dans le domaine du théâtre	369

Saison théâtrale russe	369
Saison française en Russie	371
Échanges et coopération dans les domaines de la musique et de la danse.....	374
5.3.2. Coopération institutionnelle dans le domaine de la culture	378
Formation française en matière de gestion des institutions culturelles.	
Pédagogie législative française	379
Coopération en matière de formation aux métiers de la culture	380
Formation, conseil et expérience française dans les domaines du patrimoine et des archives	382
Actions d'aide française à la réorganisation et modernisation des bibliothèques russes	383
5.3.3. Échanges littéraires et coopération dans le domaine du livre	385
Promotion de livres français en Russie	385
Actions de diffusion de la culture littéraire française	385
Actions d'aide à la traduction et à la publication des auteurs français	387
Promotion de livres russes en France.....	393
5.3.4. Coopération éducative.....	398
Actions françaises d'aide à la restructuration du système russe d'enseignement supérieur.....	399
Coopération universitaire	403
Coopération linguistique	407
Langue française en Russie.....	409
Langue russe en France.....	410
5.3.5. Coopération cinématographique	412
Projection de films français en Russie	413
Projection de films russes en France.....	416
Coproductioin cinématographique	419
<i>Conclusion de la Partie V</i>	422
CONCLUSION GENERALE.....	429
SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE	437
ANNEXES	493
TABLEAUX	581

Tables des annexes

ANNEXE 1. TRAITE ENTRE LA FRANCE ET LA RUSSIE	495
ANNEXE 2. ACCORD DE COOPERATION CULTURELLE ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE ET LE GOUVERNEMENT DE LA FEDERATION DE RUSSIE.....	500
ANNEXE 3. ACCORD SOUS FORME D'ECHANGE DE LETTRES ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE ET LE GOUVERNEMENT DE LA FEDERATION DE RUSSIE SUR LA COOPERATION EN MATIERE D'ARCHIVES	507
ANNEXE 4. ACCORD DE COOPERATION SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE ET LE GOUVERNEMENT DE LA FEDERATION DE RUSSIE	509
ANNEXE 5. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE ET LE GOUVERNEMENT DE LA FEDERATION DE RUSSIE SUR LA CREATION ET LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DES CENTRES CULTURELS.....	513
ANNEXE 6. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE ET LE GOUVERNEMENT DE LA FEDERATION DE RUSSIE SUR LA COOPERATION EN MATIERE D'ARCHIVES PUBLIQUES.....	517
ANNEXE 7. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE ET LE GOUVERNEMENT DE LA FEDERATION DE RUSSIE SUR LA RECHERCHE ET LA RESTITUTION D'ARCHIVES	519
ANNEXE 8. ACCORD SOUS FORME D'ECHANGE DE LETTRES FRANCO-RUSSES SUR LES MODALITES D'APPLICATION DES ACCORDS SUR LES ARCHIVES DU 12 NOVEMBRE 1992..	521
ANNEXE 9. ACCORD DE COOPERATION DANS LE SECTEUR DU TOURISME ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE ET LE GOUVERNEMENT DE LA FEDERATION DE RUSSIE	524
ANNEXE 10. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE ET LE GOUVERNEMENT DE LA FEDERATION DE RUSSIE SUR LA RECONNAISSANCE MUTUELLE DES DOCUMENTS SUR LES GRADES ET TITRES UNIVERSITAIRES	527
ANNEXE 11. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE ET LE GOUVERNEMENT DE LA FEDERATION DE RUSSIE SUR L'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE EN FEDERATION DE RUSSIE ET DE LA LANGUE RUSSE EN REPUBLIQUE FRANÇAISE.....	529
ANNEXE 12. TYPOLOGIE DE DIPLOMATIE CULTURELLE SELON FRANÇOIS ROCHE	532
ANNEXE 13. EXTRAIT DE LA LOI « PRINCIPES LEGISLATIFS DE LA FEDERATION DE RUSSIE RELATIFS A LA CULTURE » DU 9 OCTOBRE 1992.....	535
ANNEXE 14. DECRET PRESIDENTIEL « SUR LES CENTRES CULTURELS ET SCIENTIFIQUES RUSSES A L'ETRANGER » DU 21 MAI 1993.....	537
ANNEXE 15. L'ARRETE DU GOUVERNEMENT DE LA FEDERATION DE RUSSIE « SUR LES DIRECTIONS PRINCIPALES DE COOPERATION CULTURELLE DE LA FEDERATION DE RUSSIE AVEC LES PAYS ETRANGERS » DU 12 JANVIER 1995	541

ANNEXE 16. LES ORIENTATIONS GENERALES DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES POUR LE DEVELOPPEMENT DES ECHANGES CULTURELS DE LA RUSSIE AVEC LES PAYS ETRANGERS	545
ANNEXE 17. L'ARRETE DU GOUVERNEMENT DE LA FEDERATION DE RUSSIE « SUR LA COOPERATION AVEC LES PAYS ETRANGERS DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT » DU 4 NOVEMBRE 2003	555
ANNEXE 18. L'ARRETE DU GOUVERNEMENT DE LA FEDERATION DE RUSSIE « SUR LE CENTRE RUSSE POUR LA COOPERATION INTERNATIONALE SCIENTIFIQUE ET CULTURELLE AUPRES DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA FEDERATION DE RUSSIE » DU 23 JUILLET 2002	556
ANNEXE 19. ACCORD SOUS FORME D'ECHANGE DE LETTRES FRANCO-RUSSE RELATIF AU GRAND LYCEE FRANÇAIS DE MOSCOU	562
ANNEXE 20. DECLARATION POUR LA DEFENSE DU PLURILINGUISME EN GENERAL ET LE RENFORCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE RUSSE EN PARTICULIER	565
ANNEXE 21. PROTOCOLE DES INTENTIONS SUR LA COOPERATION ENTRE LE CENTRE CULTUREL DE RUSSIE A PARIS ET LE HAUT CONSEIL DE LA FRANCOPHONIE	567
ANNEXE 22. RESOLUTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE FRANCE-RUSSIE-CEI, GRENOBLE LE 1^{ER} ET 2 MARS 1997	569
ANNEXE 23. CURSUS UNIVERSITAIRES FRANCO-RUSSES MIS EN PLACE AU COURS DES ANNEES 1994-2004	572
ANNEXE 24. EXTRAIT DE L'ANNEXE AU PROCES-VERBAL DE LA SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EDUCATION POUR L'ANNEE 1992	578

Tables des tableaux

TABLEAU 1. ÉVOLUTION DU BUDGET DE LA DIRECTION GENERALE DES RELATIONS CULTURELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES ET DE SA PART DANS LE BUDGET GLOBAL DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA FRANCE AU COURS DES ANNEES 90.....	583
TABLEAU 2. LES DEPENSES DU MAE DE LA FRANCE POUR LES RELATIONS CULTURELLES EXTERIEURES ET L'AIDE AU DEVELOPPEMENT DANS LES ANNEES 2000-2005.....	584
TABLEAU 3. DEPENSES DU BUDGET CONSOLIDE DE LA FEDERATION DE RUSSIE POUR LA CULTURE, L'ART ET LA CINEMATOGRAPHIE EN PRIX COMPARABLES AVEC L'ANNEE 1990 (1990=100%).....	585
TABLEAU 4. DEPENSES DU BUDGET FEDERAL DE LA FEDERATION DE RUSSIE POUR LES RELATIONS CULTURELLES, SCIENTIFIQUES INTERNATIONALES DANS LES ANNEES 1990	586
TABLEAU 5. LA PART DES DEPENSES DU BUDGET FEDERAL POUR LA CULTURE DANS LE PIB DES PAYS DE L'UE ET DE LA RUSSIE (2004).....	587
TABLEAU 6. LES DEPENSES DU BUDGET FEDERAL DE LA FEDERATION DE RUSSIE POUR LES RELATIONS CULTURELLES, SCIENTIFIQUES INTERNATIONALES (2000-2004).....	588
TABLEAU 7. ÉVOLUTION DES EFFECTIFS D'ELEVES DU LYCEE FRANÇAIS DE MOSCOU ET LE POURCENTAGE DES ELEVES RUSSES DANS LES ANNEE 1992-2004.....	589
TABLEAU 8. ÉVOLUTION D'EFFECTIF D'ELEVES DES COURS DE RUSSE DU CRSC (1996-2001).....	590
TABLEAU 9. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ETUDIANTS RUSSES DANS LES UNIVERSITES FRANÇAISES (1992-2004).....	591

Sigles et abréviations

ADPF	Association pour la diffusion de la pensée française
AEFE	Agence pour l'enseignement français à l'étranger
AFAA	Association française d'action artistique
AFEX	Association des architectes français à l'export
AFR	Association française des russisants
AIEDC	Association internationale des écrivains pour la défense de la culture
AIMF	Association internationale des maires francophones
APC	Accord de partenariat et de coopération
APFA	Action pour promouvoir le français des affaires
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BIEF	Bureau international d'édition française
BNR	Bibliothèque nationale russe
CCC	Centre de coopération culturelle
CCF	Centre culturel français
CCL	Centre de coopération linguistique
CCQS	Conseil de coopération sur les questions de sécurité
CDN	Centre dramatique national
CE	Conseil européen
CEF	Centre pour les études en France
CEFIC	Conseil économique, financier, industriel et commercial
CEI	Communauté des États indépendants
CELA	Centre d'évaluation linguistique et académique
CELF	Centre d'exportation du livre français
CELSA	École des hautes études en sciences de l'information et de la communication
CENAM	Centre national d'action musicale
CFI	Canal France International
CFPTS	Centre de formation professionnelle des techniciens du spectacle
CFRM	Centre franco-russe en sciences sociales et humaines à Moscou
CICID	Comité interministériel de la coopération internationale et du développement

CIMOD	Centre finlandais pour la mobilité internationale
CNC	Centre national de la cinématographie
CNES	Centre national d'études spatiales
CNL	Centre national du livre
CNOUS	Centre national des œuvres universitaires et scolaires
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CNSAD	Conservatoire national supérieur d'art dramatique
CNSM	Conservatoire national supérieur de musique
CRSC	Centre de Russie pour la science et la culture à Paris
CSCE	Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe
CUF	Collège universitaire français
CVIA	Comité de vigilance des intellectuels antifascistes
DAEI	Département des affaires européennes et internationales
DAGIC	Direction des affaires générales, internationales et de la coopération
DALF	Diplôme approfondi de langue française
DDAI	Délégation au développement et aux affaires internationales
DEA	Diplôme d'études approfondies
DELF	Diplôme d'études en langue française
DELPHI	Development of educational links and professional and higher education initiatives
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées
DGACT	Direction générale des affaires culturelles et techniques
DGCID	Direction générale de coopération Internationale et de développement
DGRC	Direction générale des relations culturelles
DGRCST	Direction générale des relations culturelles et techniques
DLL	Direction du livre et de la lecture
DRAC	Directions régionales des affaires culturelles
EAF	Établissement d'autonomie financière
ENA	École nationale d'administration
EPIC	Établissement public à caractère industriel et commercial
ESA	Agence spatiale européenne
ESSEC	École supérieure des sciences économiques et commerciales
FEMIS	École nationale supérieure des métiers de l'image et du son
FIAPF	Associations de producteurs de films

FNAC	Fonds national d'art contemporain
Fonds ECO	Fonds d'aide aux coproductions avec les pays d'Europe centrale et orientale
FRAC	Fonds régional d'art contemporain
GIP	Groupement d'intérêt public
GIE	Groupement d'intérêt économique
HCCI	Haut Conseil de la coopération internationale
HEC	École des hautes études commerciales
INALCO	Institut national des langues et civilisations orientales
IRD	Institut de recherche pour le développement
IREX	Institut pour la recherche appliquée et l'expérimentation en génie civil
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
MAE	Ministère des Affaires étrangères
MGIMO	Université d'État des relations internationales de Moscou
MICECO	Mission interministérielle pour la coopération en Europe centrale et orientale
MID	Ministère russe des Affaires internationales
MIDEM	Marché international du disque et de l'édition musicale
MNAM	Musée national d'art moderne
NKID	Commissariat du peuple aux affaires étrangères
NPE	Nouvelle politique économique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	Organisation non gouvernementale
ONISEP	Office national d'information sur les enseignements et les professions
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique Nord
PCI	Politique culturelle internationale
PCUS	Parti communiste de l'Union soviétique
PECO	Pays de l'Europe centrale et orientale
PHARE	Programme d'aide communautaire aux pays d'Europe centrale et orientale
PIB	Produit intérieur brut
RAIS	Agence russe pour la propriété intellectuelle

RFI	Radio France Internationale
ROSZAROUBEŽCENTR	Centre de Russie pour la coopération internationale scientifique et culturelle
RSFSR	République socialiste fédérative soviétique de Russie
SCAC	Service de coopération et d'action culturelle
SOCEMIE	Société opératrice de la chaîne européenne multilingue d'information « Euronews »
SOFARUS	Société française des amis de la Russie
SOFIRAD	Société financière de radiodiffusion
TACIS	Technical assistance to the commonwealth of independent states
TCF	Test de connaissance de français
TEMPUS	Programme de mobilité trans-européenne pour l'enseignement supérieur
UASA	Union des associations soviétiques d'amitié
UE	Union européenne
UNESCO	United nations educational, scientific and cultural organization
URSS	Union des républiques socialistes soviétiques
USIA	United States information agency
VGIK	Institut d'État de la cinématographie (Russie)
VOKS	Société nationale pour les relations culturelles avec l'étranger
ZSP	Zone de solidarité prioritaire

Avertissements

Les mots russes qui apparaissent dans le corpus de la thèse en alphabet cyrillique sont présentés ici d'une manière suivante :

- **Dans le texte de la thèse**, la majorité des mots russes, notamment les noms de familles, sont translittérés selon la norme dite « des slavistes »² (hormis la lettre russe *x*, translittérée en *h*), à l'exception, tout d'abord, de noms de famille des hommes politiques, mais aussi de noms originaux des théâtres, des musées et des bibliothèques russes, qui sont retranscrits ici dans la translittération française courante. Quant aux noms et aux titres russes, retranscrits dans le texte de la thèse à partir des documents français, ils n'ont pas été translittérés et apparaissent dans leur version d'origine.
- **Dans les notes de bas de page**, les références des sources bibliographiques apparaissent, premièrement, dans la version translittérée slaviste (à l'exception de l'analyse historiographique dans l'introduction générale). Ces références sont dotées de leur traduction, faite par nos soins et mise entre parenthèses normales. Elles sont suivies, entre parenthèses carrées, par la version complète de référence en cyrillique, présentée selon les règles typographiques en vigueur en Russie³, dans le souci que notre lecteur puisse les trouver plus facilement dans les catalogues des bibliothèques russes, dans les archives ou sur l'Internet, où elles seraient présentées, évidemment, dans leur version originale.
- **Dans la partie *Sources et bibliographie***, les références russes sont présentées dans leur version originale en cyrillique, sans traduction et sans translittération.
- **Dans les *Annexes***, les documents russes sont présentés dans leur version d'origine.

² ASLANOFF, Serge. *Manuel typographique du russiste*. Paris : Institut d'études slaves, 1986. p. 38-41.

³ ГОСТ 7.1.-2003 - Система стандартов по информации, библиотечному и издательскому делу. Библиографическая запись. Библиографическое описание. Общие требования и правила составления.

Introduction générale

Le « nouveau monde » et le rôle du facteur culturel dans le système moderne des relations internationales

Les événements qui ont eu lieu en Europe à la fin des années 1980 et au début des années 1990 - que ce soit l'échec des régimes communistes en Europe centrale et orientale, la réunification de l'Allemagne et, en fin de compte, l'écroulement définitif du bloc de l'Est suite à la dissolution de l'URSS - ont provoqué, étant donnée l'importance des changements produits, « la recomposition d'un nouveau monde⁴ ». La fin de la confrontation des deux blocs antagonistes Est/Ouest, l'apparition de la CEI et des pays souverains de l'Europe centrale et orientale en qualité de nouvelles entités, et, enfin, la construction de l'Union européenne, ont modifié à tout jamais l'ancien ordre mondial. Le changement du paradigme du système des relations internationales, désormais multipolaire, a fait naître l'espoir de l'avènement d'un « nouveau monde » enfin « plus juste et plus vivable⁵ ».

Cependant, il est vite devenu évident que la fin de l'ancien antagonisme Est/Ouest n'a pas supprimé, hélas, les mécontentements dans les rapports inter-étatiques : malgré l'espoir de réconciliation et de paix durable, « les rivalités entre grandes puissances et la compétition entre États n'ont pas cessé⁶ ». Ce qui a changé, c'est la nature des confrontations. Dans le « nouveau monde » le motif de clivages ne semble plus être de nature politique, économique ou idéologique, mais culturelle⁷.

⁴ RAMONET, Ignacio. « Nouveau monde », *Le Monde diplomatique*, janvier 1992, p. 1.

⁵ Voir à ce sujet l'article de MUSITELLI, Jean. « Les paradigmes déçus ? 1991-2001 : permanences et changements », *La revue internationale et stratégique*, n° 41 : « 1991-2001 : dix années qui ébranlèrent le monde », 2001, Paris : PUF, p. 37-45.

⁶ COLARD Daniel, « La conception française du nouvel ordre international après la chute du mur de Berlin », *Annuaire français de relations internationales*, vol. 1, 2000, p. 421. [réf. du 11.09.2006]. Disponible sur Internet : <<http://www.diplomatie.gouv.fr>>

⁷ Cette thèse est défendue par Samuel HUNTINGTON dans son ouvrage *Le choc des civilisations* (1996). Paris : Odile Jacob, 1997, p. 20.

En effet, au premier abord, le contexte international contemporain laisse à penser que ce sont surtout les affinités et les différences culturelles qui imposent tonalité aux relations entre États. À présent, le dialogue interculturel est revendiqué même comme base de tout nouvel ordre politique⁸. Si l'on ne peut pas réduire la conception des relations internationales trop complexe à cette approche culturaliste, on ne peut point ignorer non plus le fait que le processus actuel de regroupement géopolitique se réalise notamment sur une base culturelle⁹. Ce qui nous amène à la problématique du facteur culturel dans la politique internationale moderne.

Perçus autrefois comme des termes plutôt contradictoires, *culture* et *relations internationales* ont été longuement dissociés l'un de l'autre par les spécialistes des relations internationales¹⁰. L'évolution des rapports inter-étatiques a été analysée à travers principalement les aspects politiques, économiques ou stratégiques. Le facteur culturel, quant à lui, a été majoritairement négligé et n'est apparu en tant qu'objet d'études qu'à partir de la deuxième moitié du XXe siècle¹¹. Depuis les années 1980, l'existence d'un lien direct entre la *culture* et les *relations internationales* est prise généralement en considération et devenue

⁸ Les acteurs modernes de la politique mondiale reconnaissent qu'« un équilibre fondé uniquement sur la stratégie militaire ne suffira pas pour garantir une paix durable. Il faut aussi un désarmement des cultures ». **Dans** VON BARLOEWEN, Constantin. « La culture, facteur de la Realpolitik », *Le Monde diplomatique*, novembre 2001, p. 23.

⁹ Yves Marek affirme qu'aujourd'hui plusieurs ensembles géo-linguistiques et culturels (francophonie, turcophonie, ensemble hispanophone, ensemble russophone et orthodoxe) « [...] démontrent la consistance des liens qui peuvent exister sur une base culturelle et indiquent qu'il est concevable que, de plus en plus, ces ensembles culturels servent de prétexte à des groupements à finalité politique ». **Dans** MAREK, Yves. « La dynamique des ensembles géo-linguistiques et culturels », *Revue française de Géographie*, n° 10, 1999, « Les guerres de la culture : culture, économie et puissance au XXIe siècle », p. 36.

¹⁰ « *Culture and international relations easily appear to be mutually contradictory terms. To speak of « culture » is to invoke the creative capacities of human beings, to point, for example, to the constitutive role of values and visions, to the power of language and aesthetic expression, to communities great and small engaged in reconstructing normative aspirations and reshaping the possibilities for a decent way of life. To speak of « international relations », by contrast, is to draw upon an altogether bleaker account of the human condition, to refer to missiles and bombs, trade figures and debts, statesmanship and diplomacy, intrigue and force.* » **Dans** R. B. J. WALKER. « The Concept of Culture in the Theory of International Relations ». in *Culture and International Relations*. Ed., Jongsuk Chay. New York : Praeger, 1990. p. 3.

¹¹ DOCA, Carl. *Les relations culturelles sur le plan international*. Neufchâtel : La Bacconière, 1959, 399 p.; DOLLOT, Louis. *Les relations culturelles internationales*. Paris : PUF, 1964. 128 p. ; HAIGH, Anthony. *La diplomatie culturelle en Europe*. Strasbourg: Conseil de l'Europe, 1974. 255 p.; BARGHOORN, Frederic Charles. *The Soviet cultural offensive. The role of cultural diplomacy in soviet Foreign policy*. Princeton, New Jersey: Princeton University Press, 1976. 353 p.; ULDRICKS, T. J. *Diplomacy and Ideology : the origins of Soviet Foreign Relations, 1917-1930*. Londres : Beverley Hills : SAGE Publications, 1979, 239 p.

même un sujet pour de nombreuses recherches¹². Nous allons mettre en relief ce lien entre la culture et les relations internationales.

Dans son acception la plus large, le terme *culture* désigne « l'ensemble des représentations et des symboles par lesquels les groupes humains donnent sens à la vie, aux expériences concrètes entre individus et entre chaque individu et le monde¹³ ». Pris dans cette signification anthropologique, le terme *culture* intègre un ensemble de productions humaines, matérielles, intellectuelles et artistiques, sans pour autant qu'on puisse l'attribuer à un peuple ou à un territoire particulier¹⁴. Cependant, une telle définition globale du terme *culture* ne saurait être appropriée, du point de vue méthodologique, à une étude des relations internationales.

Dans le cadre des relations internationales, dont le vocable nous renvoie obligatoirement au système des rapports entre nations, États, mais aussi, plus récemment, au système des rapports transnationaux, le concept de *culture* doit être compris plutôt comme « la création et la communication de mémoires, d'idéologies, d'émotions, de modes de vie, d'œuvres intellectuelles et artistiques et d'autres symboles¹⁵ ». En d'autres mots, dans le cadre

¹² On ne notera ici que certains ouvrages et articles, parus en France dans les années 1980-2000 dont la liste est, évidemment, loin d'être exhaustive : DE RAYMOND, Jean-François. « Rencontres de cultures et relations internationales ». *Relations internationales*, 1980, n°24. p. 401-413 ; D'IREBARNE, Philippe. *Cultures et mondialisation : Gérer par-delà les frontières*. 2^e éd. Paris : Seuil, 2002. 357 p. ; DUBOSCLARD A. et al. *Entre rayonnement et réciprocité. Contributions à l'histoire de la diplomatie culturelle*. Paris : Publications de la Sorbonne, 2002. 197 p. ; KOURLIANDSKY, Jean-Jacques. « Relations internationales et culture ». *Relations internationales et stratégiques*. Paris : L'Harmattan, 1993, n° 10, p. 37-48 ; LAFON, Jacques. *Itinéraires : de l'histoire du droit à la diplomatie culturelle et à l'histoire coloniale*. Paris : Publications de la Sorbonne, 2001. 352 p. ; MARES, Antoine. « La culture comme instrument de la politique extérieure des démocraties populaires : l'exemple franco-tchécoslovaque ». *Relations internationales*, 2003, n° 115 « Diplomatie et transferts culturels au XXe siècle ». I. p. 425-436. ; MILZA, Pierre. « Culture et relations internationales ». *Relations internationales*, 1980, n°24, p. 361-379 ; ORY, Pascal. « De la diplomatie culturelle à l'acculturation ». *Relations internationales*, 2003, n°116 « Diplomatie et transferts culturels au XXe siècle ». II. p. 479-481 ; RESZLER A., BROWNING A. « Identité et relations internationales ». *Relations internationales*, 1980, n° 24, p. 381-399 ; ROCHE, François. « Pour une géopolitique de la culture ». in ROCHE, François (dir.) *La culture dans les relations internationales*. Mélanges de l'École française de Rome, Tome 114 – 1, Rome : École française de Rome, 2002, p. 11-38 ; ROCHE, François. *La crise des institutions nationales d'échanges culturels en Europe*. Paris : L'Harmattan, 1998. 126 p. ; TALBOT, Patrick. « La Diplomatie culturelle ou l'art de tirer des bords ». in ROCHE, François (dir.) *La culture dans les relations internationales*. Mélanges de l'École française de Rome. Tome 114-1, Rome : École française de Rome, 2002, p. 47-58.

¹³ GRIN François, ROSSIAUD Jean. « Langues et cultures ». Dans FRÉDÉRIQUE, Bernard (dir.) *Dictionnaire de Questions Internationales*. Paris : l'Atelier/Éditions ouvrières, 1995, p. 165.

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ Cette définition de la culture appartient à Akira Iriye « Culture and International History » in Michael J. Hogan, Thomas G. Paterson, *Explaining the History of American Foreign Relations*, Cambridge, New York, CUP, 1991. Cité dans l'introduction de Denis Rolland (dir.) à l'ouvrage collectif *Histoire culturelle des relations internationales*. Paris : L'Harmattan/Centre d'histoire de Sciences Po, 2004, p. 16.

de l'étude des relations internationales la culture se présente comme un ensemble de valeurs communes fondant l'identité collective d'une nation.

La recherche et l'affirmation de l'identité par un groupe d'individus à divers niveaux (nations, États, civilisations) se réalisent en principe en deux étapes.

- Il est question, tout d'abord, de définition de soi-même par des membres du groupe à travers des valeurs communes qui les rapprochent des « leurs » ou, dans le cas contraire, les différencient des « autres ». Ces valeurs fondamentales sont, à n'en pas douter, des valeurs culturelles, telles la religion, la langue, le mode de vie, mais aussi les institutions politiques et sociales. Elles constituent, selon Jean F. Freymond, un « système de référence » ou un « ensemble d'informations » qui nourrissent un sentiment d'appartenance des individus au même groupe en forgeant ainsi une identité culturelle d'un État/société¹⁶.

- Il devient nécessaire par la suite de projeter son « image culturelle¹⁷ » à l'extérieur du territoire national. Ceci peut se produire soit à des fins plus ou moins belliqueuses, afin d'imposer, à travers une expansion culturelle dans d'autres États/sociétés, ses propres systèmes de valeurs, sa langue, sa religion et ses idées ; soit à des fins pacifiques, à travers une action culturelle réalisée dans le but d'atténuer les contradictions interculturelles, d'améliorer la perception de sa culture par les représentants des autres cultures-nations ou de préserver l'intégrité de sa culture de l'influence étrangère.

La constitution d'une nation se présente donc clairement comme un produit de l'évolution, tout d'abord, culturel, mais aussi, en second ordre, politique¹⁸. En reprenant les

¹⁶ « À chaque société donnée correspond ainsi un système culturel donné. C'est-à-dire que chaque État/société possède son propre système de références, fondement de son identité collective, distinct plus ou moins des systèmes de références des autres États/sociétés. Le système international peut être de la sorte conçu, à un certain niveau d'analyse, comme un système dont les composantes sont des systèmes culturels différents ». **Dans** Jean F. FREYMOND. « Rencontres de cultures et relations internationales » in *Relations internationales*, 1980, n° 24, p. 404.

¹⁷ Cette « image culturelle » peut être définie comme une perception d'identité culturelle par les membres d'un État/société, constituée au fil de l'histoire.

¹⁸ Georgij Petrovič Fedotov, le célèbre philosophe russe, a affirmé : « La nation n'est pas, bien entendu, ni une notion ethnographique, ni non plus une notion de race. C'est, d'abord et avant tout, une notion culturelle et, en second ordre, politique. On pourrait la définir comme la convergence entre l'État et la culture ». (« *Нация, разумеется, не расовая и даже не этнографическая категория. Это категория прежде всего культурная, а во вторую очередь политическая. Мы можем определить её как совпадение государства и культуры* »). **Dans** FEDOTOV Georgij P. *Novoe otečestvo* (Nouvelle patrie) in FEDOTOV Georgij P. *Sud'ba i grehi Rossii* (Destin et péchés de la Russie). Volum 2, Saint-Pétersbourg, 1992, p. 245. [ФЕДОТОВ Г. П. Новое отечество//Федотов Г. П. Судьба и грехи России. Т. 2. СПб., 1992. С. 245]. Cité **dans** ŠIŠKIN D. P., ŽURAVLĚVA N. N. « *Osnovnye podhody k opredeleniju kul'turnoj sostavljauščej vnešnego imidža* »

propos d'André Reszler et d'Alison Browning, « on devient allemand, français, anglais ou suisse grâce à une éducation et au partage symbolique d'une tradition commune fondée sur le pouvoir d'expansion de la culture¹⁹ ».

Ainsi, du fait de son rôle fondamental dans le processus identitaire d'une nation, mais aussi dans la détermination de son attitude vis-à-vis du monde extérieur, la culture oriente indéniablement les choix de la politique extérieure de chaque État. Vue sous cet angle, la culture se révèle en effet comme un **facteur important des relations internationales**.

Cependant, la portée du facteur culturel évolue dans le contexte changeant de la situation internationale laquelle peut connaître, au cours d'une période déterminée, des « zones de tranquillité » et des « zones de turbulences ». Marcel Merle affirme : « Dans les premières », dit-il, « le facteur culturel ne joue qu'un rôle mineur, et son action va plutôt dans le sens de la compréhension entre les peuples ; dans les secondes, le facteur culturel devient une motivation et un enjeu de première importance [...] »²⁰.

L'action culturelle à l'étranger a représenté depuis les temps modernes une condition indispensable au renforcement du prestige international et à la préservation du rang d'État-nation. Les échanges culturels internationaux, quant à eux, sont devenus au fil des siècles un instrument diplomatique reconnu qui permet d'améliorer la compréhension sociale et culturelle entre les peuples, d'établir, d'affermir ou, tout simplement de sauvegarder les relations avec les autres États. Mais c'est précisément dans le contexte particulièrement « turbulent » du XXe siècle, marqué par deux conflits mondiaux et l'opposition politico-idéologique des deux blocs Est/Ouest, qu'on observe une émergence progressive du facteur culturel dans le système des relations internationales. Sous la pression des enjeux diplomatiques nombreux furent les États à s'engager, au cours du XXe siècle, dans la voie de la politique culturelle internationale (PCI).

gosudarstva » in GAVRA D. P. (dir.) *Imidž gosudarstva/regiona : sovremennye podhody : novye idei v teorii i praktike kommunikacii*. Sbornik naučnyh trudov. Vypusk n° 3, SP : Roza mira, 2009, p. 264. [ШИШКИН Д. П., ЖУРАВЛЕВА Н. Н. Основные подходы к определению культурной составляющей внешнего имиджа государства//Имидж государства/региона: современные подходы: новые идеи в теории и практике коммуникации: сб. науч. трудов. Вып. 3/отв. ред. Д. П. Гавра. - СПб.: Роза мира, 2009 - 264 с.]

¹⁹ RESZLER André, BROWNING Alison. « Identité culturelle et relations internationales » in *Relations internationales*, 1980, n° 24, p. 382.

²⁰ MERLE, Marcel. « Les approches culturalistes dans l'étude des relations internationales ». Dans MERLE, Marcel. *Pour ou contre une interprétation culturaliste des relations internationales*. Congrès de l'Association française de science politique des 22, 23 et 24 octobre 1981, Table ronde N° 1, p. 18.

Avec d'une part les bouleversements de l'ordre mondial après la chute du système bipolaire, avec d'autre part et de manière corrélative l'extension considérable des échanges internationaux, le développement sans précédent des moyens de communications et la mondialisation économique (touchant évidemment aussi le domaine culturel), la fin du XXe siècle a inauguré une nouvelle donne dans les relations culturelles internationales qui revêtent désormais une signification capitale et, jusque-là, inédite. Dans le nouveau contexte mondial les relations culturelles internationales se sont attribuées de nouveaux enjeux : elles ont pour objet non seulement la diffusion de la culture nationale en direction de la communauté internationale, mais aussi une impérative, voire vitale résistance aux dangereuses conséquences de la mondialisation, grâce au développement du dialogue interculturel et à l'affirmation des différentes cultures.

La mondialisation favorise les uns au détriment des autres. Ses effets négatifs, tels l'acculturation, l'assimilation, l'intégration inégale du « produit culturel²¹ » des différentes cultures dans le marché mondial, l'uniformisation de la culture, la haute commercialisation du domaine de la culture et sa dépendance croissante envers les subventions financières, la prédominance de la culture de « masse » sur la culture des élites, ainsi que la diminution de la spécificité nationale dans les échanges culturels et les échanges d'informations internationales²², concernent non seulement les pays en voie de développement, les plus vulnérables, mais aussi les pays dit « développés » dans le sens de l'OCDE. En réalité, la majorité des pays du monde, à l'exception des États-Unis, en subit les conséquences.

C'est pourquoi dans le nouveau système des relations internationales la politique culturelle internationale est devenue pour les États un outil important, non seulement d'acquisition d'influence (à défaut d'influence, du moins de reconnaissance), mais aussi de prospérité économique (avec une face négative, la crainte de la marginalisation), de

²¹ D'après le Ministère de la Culture et de la Communication de la République française on recense actuellement une soixantaine d'activités que l'on peut recouper en 8 domaines : Patrimoine artistique et monumental, Archives, Bibliothèques, Livre et presse, Arts plastiques, Architecture, Arts du spectacle, Audiovisuel/Multimédia, autour de 6 fonctions : Conservation, Création, Production, Diffusion, Commerce, Formation. **Dans** *Définition du produit culturel*. [réf. du 12.07.11]. Disponible sur Internet : <<http://blogs.ecoles-idrac.com/Blogs/Marketing-Culturel/Definition-du-produit-culturel>>

²² ŠADURSKIJ, Viktor. « Vnešnjaja kul'turnaja politika Respubliki Belarus' : sostojanie i problemy » (La politique culturelle extérieure de la Biélorussie : l'état des lieux et les problèmes). [ШАДУРСКИЙ, Виктор. « Внешняя культурная политика Республики Беларусь: состояние и проблемы »] [réf. du 25.11.2007]. Disponible sur Internet : <http://library.by/portalus/modules/belarus/readme.php?subaction=showfull&id=1096041490&archive=&start_from=&ucat=20>

préservation de la paix (quand menace un « choc des civilisations ») et de diversité culturelle (ou opposition nécessaire de l'État national à l'uniformisation)²³. Sous l'influence de ces nouveaux enjeux, les États du monde ont été obligés de reviser leur conception de la PCI et de perfectionner leur diplomatie culturelle nationale.

Objet de l'étude

Nous allons analyser au cours de la présente étude la politique culturelle internationale de la France et de la Russie. Ces deux cas de la PCI nous semblent particulièrement intéressants à observer et ceci pour les raisons suivantes.

- Non seulement la France fait partie des États dont la culture nationale a grandement participé au développement de la culture mondiale, lui garantissant ainsi un rôle important comme « puissance culturelle²⁴ » mondiale, non seulement elle a des traditions séculaires de diffusion et de soutien de sa culture nationale à l'étranger, mais elle tient en plus le rôle de « [...] premier pays à avoir défini une politique culturelle extérieure et mis en place une instance administrative chargée de la conduire [...] »²⁵. S'étant engagée dans la voie de la PCI dès le début du XXe siècle, la France a su créer un modèle de diplomatie culturelle unique ; une série de particularités la distingue forcément des modèles de diplomatie culturelle nationale des autres pays. Ces particularités ont été définies par M. Alain Lombard : « Trois particularités caractérisent le modèle français de diplomatie culturelle : la forte et ancienne implication de l'État dans la définition et dans la gestion de la politique culturelle internationale, l'importance des moyens déployés et l'importance des objectifs visés. »²⁶

Le modèle unique de diplomatie culturelle de la France, qui a traversé depuis sa mise en place tous les stades d'évolution, de sa conception au début du XXe siècle à sa consolidation et son développement aux périodes d'avant-guerre et d'après-guerre, jusqu'à la modernisation dans les années 1980, connaît, à la fin du XXe et au début du XXIe siècle, une

²³ LOMBARD, Alain. *Politique culturelle internationale : le modèle français face à la mondialisation.*, p. 42-68.

²⁴ MAE. *DGCID : l'action 2001*. Rapport annuel d'activité de la Direction générale de la coopération internationale et du développement., p. 7. [réf. du 19.08.2007] Disponible sur Internet : <http://www.archives.diplomatie.gouv.fr/cooperation/dgcid/rapport_01/pdf/dgcig_2001.pdf>

²⁵ MAE. Secrétariat d'État aux relations culturelles internationales. *Relations culturelles internationales : perspectives 90.*, p. 5.

²⁶ LOMBARD, Alain. *op. cit.*, p. 80.

période de rénovation qui consiste dans un changement de la conception de la PCI et dans une modernisation de l'appareil de la diplomatie culturelle nationale. Ce processus de rénovation a été conditionné, tout d'abord, par les facteurs extérieurs²⁷.

Le fait que la mondialisation a mis sur l'avant-scène de la coopération culturelle internationale d'autres participants (organisations internationales, collectivités locales, associations et entreprises) a beaucoup réduit le rôle primordial de l'État dans le domaine de la coopération culturelle et des échanges culturels internationaux, et est entré en contradiction avec l'un des principes de base de la PCI de la France, l'implication forte de l'État dans l'action culturelle internationale. C'est donc dans la tentative d'adapter la PCI et le modèle de la diplomatie culturelle française aux nouvelles conditions des relations culturelles internationales qu'à la fin du XXe et au début du XXIe siècle se produit, en France, la transformation de la PCI.

- Pour la Fédération de Russie la nécessité de modernisation de la PCI s'est imposée *a fortiori*. Depuis la disparition de l'URSS le contexte des relations culturelles internationales de la Russie a changé d'une manière irréversible. Au temps de l'Union soviétique les relations culturelles internationales ont été monopolisées, strictement contrôlées et réglementées politiquement, idéologiquement et économiquement par les institutions aussi bien de l'État que du Parti et tant au niveau de l'élaboration que de la réalisation de ces relations culturelles. Le changement du régime depuis la disparition de l'URSS en 1991 a modifié en profondeur les relations entre l'État et la culture. Les relations culturelles de la nouvelle Russie avec les pays étrangers se sont trouvées soumises aux nouvelles conditions de développement politique et économique intérieur et, également, aux exigences de sa nouvelle situation internationale. C'est ainsi que la Russie se donne pour objectif depuis 1992 de développer sa nouvelle conception de la PCI.

En faisant de la PCI française et russe l'objet d'une étude spéciale nous sommes partie de l'idée qu'il serait tout à fait légitime d'effectuer l'analyse à travers le prisme des relations culturelles bilatérales.

²⁷ Marie-Christine Kessler explique qu'en dehors des facteurs extérieurs, « la politique française est également dépendante de variables internes inspirées par des préoccupations managériales, c'est-à-dire fondées sur une logique de rationalisation et d'économie financière ». **Dans** KESSLER, Marie-Christine. « La politique culturelle extérieure de la France depuis la fin de la guerre froide » in ROCHE, François (dir.) *La culture dans les relations internationales.*, p. 103.

Lorsqu'on essaye de définir la spécificité des relations entre la France et la Russie, qu'il s'agisse du passé ou du dialogue actuel des deux pays, on s'aperçoit que les relations bilatérales ont toujours eu pour appui une proximité culturelle qui lie Français et Russes. À l'origine de cette proximité, il y eut, dans un premier temps, l'intérêt mutuel pour la culture de l'autre, dont on voit la naissance au XVIII^e siècle, avec, tout d'abord, les premiers contacts officiels à l'époque de Pierre le Grand puis, plus tard, avec les échanges intellectuels au temps de l'impératrice Catherine II. Ces échanges se poursuivent et s'amplifient au cours du XIX^e et au début du XX^e siècle, créant un véritable courant de contacts personnels et professionnels entre architectes, artistes, hommes de science et de littérature.

Sensiblement réduits après la révolution d'Octobre de 1917, les échanges culturels et intellectuels des deux nations ont subsisté et se sont développés par la suite, avant d'atteindre, dans la deuxième moitié du XX^e siècle, l'ampleur d'une coopération culturelle officielle. Étant donné qu'à cette époque les relations culturelles ont été mises en place et se sont développées dans le cadre d'un dialogue politico-diplomatique franco-soviétique, le premier système des relations culturelles bilatérales a évidemment ses particularités. L'opposition idéologique et la contradiction des objectifs de la diplomatie culturelle de la France et de l'URSS ont créé des obstacles au développement des relations culturelles franco-soviétiques.

Suite aux bouleversements de l'ordre mondial à la fin des années 1980, ainsi qu'aux changements radicaux à l'intérieur de l'État russe depuis la dissolution de l'URSS en décembre 1991, le système des relations culturelles bilatérales franco-russes a évolué rapidement vers un système moderne, plus souple que l'ancien, héritier de l'époque soviétique, et, donc, susceptible d'être plus efficace. Pour la première fois depuis des décennies, les échanges dans le domaine de la culture, de même que la coopération culturelle bilatérale, n'ont pas été chargés de contenu idéologique et ont donc pu désormais se développer librement. Il serait intéressant de savoir quels sont les résultats d'un tel changement ?

En guise d'hypothèse, nous formulerons la proposition suivante : *même si le renouveau du système des relations culturelles permet un élargissement significatif de la présence culturelle française en Russie et russe en France, ainsi qu'une diversification des échanges bilatéraux et même la réalisation de nouvelles initiatives de coopération jusque-là inédites, les relations culturelles intergouvernementales franco-russes semblent toutefois*

perdre en spécificité. Car, malgré la démocratisation des relations, leur place dans le nouveau dialogue franco-russe n'est autre qu'auxiliaire. Afin de pouvoir vérifier cette hypothèse, nous allons étudier le renouveau du système des relations culturelles franco-russes après l'effondrement de l'Union soviétique.

Objectif principal de la thèse et notre apport à l'étude de la question

L'étude du renouveau du système des relations culturelles intergouvernementales franco-russes nous permettra de définir les **principaux enjeux des relations culturelles contemporaines franco-russes**. Une idée de départ existe : ces enjeux doivent être définis sur le plan national, mais aussi sur le plan des relations bilatérales et multilatérales (russo-européennes). Une des premières tentatives entreprises dans cet objectif, cette étude contribuera à une meilleure estimation du rôle du dialogue culturel franco-russe dans le système actuel des relations internationales et apportera les réponses nécessaires concernant les perspectives du développement des relations culturelles bilatérales.

- La première série de questions se pose sur le plan national : *quelle place la politique culturelle internationale a-t-elle prise dans la nouvelle conception nationale de la politique étrangère en France et en Russie ?; quels sont les objectifs et les priorités de la France et la Russie concernant les relations culturelles internationales ?; et quels sont les instruments dont la France et la Russie se sont dotées pour leur réalisation dans le contexte actuel de la mondialisation ?*

- La deuxième série de questions se pose sur le plan des relations bilatérales : *quelle place les relations culturelles bilatérales ont-t-elles prise respectivement dans la conception de la PCI des deux pays ?; quels sont les objectifs et les moyens de coopération culturelle bilatérale ?; quels sont les résultats du renouveau des relations culturelles bilatérales ?; et, finalement, comment peut-on caractériser les relations culturelles contemporaines franco-russes ?*

- Étant donné que les relations bilatérales franco-russes se trouvent désormais insérées dans un système de relations russo-européennes, la troisième série de questions se pose naturellement sur le plan des relations multilatérales : *quels sont les enjeux des relations culturelles franco-russes en vue de l'évolution de la relation Russie/Union européenne élargie ?; et quelles sont les éventuelles perspectives de leur développement ?*

Analyse historiographique du sujet

Le choix du thème de recherche a été opéré non seulement avec la prise en considération de son actualité, mais aussi de son état d'élaboration dans la science historique. Or, bien que l'historiographie russe et occidentale, consacrée à différents aspects d'échanges culturels bilatéraux franco-soviétiques, compte quelques dizaines de travaux scientifiques, toutefois, peu de travaux consacrés à la problématique des relations franco-russes après la disparition de l'URSS ont été entrepris à ce jour.

Jusqu'à la période postérieure à la Deuxième Guerre mondiale, l'étude des échanges culturels bilatéraux n'a pas fait l'objet d'une analyse développée, dans la mesure où l'étude des relations internationales a privilégié, tout d'abord, les aspects politiques et économiques, ne laissant ainsi qu'une place secondaire aux échanges culturels ou scientifiques. L'intérêt des historiens russes (soviétiques) et occidentaux pour ce sujet est apparu seulement dans les années 1960-1970, en corrélation avec un rapprochement diplomatique entre la France et l'Union soviétique.

En France, par exemple, le sujet des échanges franco-soviétiques, notamment des échanges culturels, a été abordé à cette époque dans quelques articles, parus, le plus souvent, dans des revues spécialisées²⁸. L'article de B. Jeu, « *La coopération culturelle franco-soviétique* » (1968) a eu, à l'égard de notre recherche, un intérêt particulier. B. Jeu a étudié la période poststalinienne des relations culturelles franco-soviétiques, en soulignant qu'il n'y a jamais eu, en fait, absence totale de relations culturelles entre la France et l'URSS. L'auteur a précisé, par ailleurs, le fait que le gouvernement français a été le premier, parmi les gouvernements occidentaux, à donner son accord pour la création d'une Commission culturelle mixte permanente franco-soviétique. Selon B. Jeu, la coopération culturelle bilatérale franco-soviétique a dépassé le cadre des intérêts strictement culturels, car elle avait pour véritable enjeu les intérêts économiques des deux États. En analysant les particularités de la coopération franco-soviétique dans le domaine de l'enseignement, de la recherche, mais aussi au niveau des échanges artistiques entre les deux pays, l'auteur a su relever les

²⁸ GRENIER, Fernand. « France-URSS : le mois de l'amitié (franco-soviétique) ». *France nouvelle*, 1962, n° 857, p. 11-12 ; RAVEL, Jeanetto. « Six années d'échanges franco-soviétiques vues de la coulisse ». *France-URSS Magazine*, 1962, n° 197, p. 16-21 ; JEU, B. « La coopération culturelle franco-soviétique ». *Tiers-monde*, 1968, n°35-36, Tome IX, p. 879-907 ; ABENSOUR, G. « Art et politique. La tournée de Théâtre Meyerhold à Paris en 1930 ». *Cahiers du monde russe et soviétique*, 1976, n° 2-3, Vol. XVII, p. 213-248.

principales difficultés des échanges, entre autres les difficultés financières et la question épineuse des droits d'auteurs en URSS. En revanche, les problèmes de caractère politique et idéologique n'y sont pas évoqués.

En Union soviétique, la question des relations culturelles franco-soviétiques a été étudiée dans le contexte des relations de l'URSS avec les pays étrangers. De ce fait, les relations culturelles bilatérales sont majoritairement présentées comme un instrument de la politique de « coexistence pacifique » de l'URSS avec les pays du bloc « Ouest ». En ce qui concerne les études soviétiques, il faut préciser qu'elles ont été analysées avec la plus grande précaution, en tenant compte de leur inéluctable teinte idéologique. Toutefois, certaines études de ce filon historiographique méritent une approche plus détaillée.

Un grand spécialiste russe des relations bilatérales franco-russes, Albert Manfred, a apporté, dans son ouvrage *Traditions d'amitié et de coopération. De l'histoire des relations franco-russes et franco-soviétiques* (1967)²⁹ une attention particulière aux échanges culturels bilatéraux en leur accordant un rôle primordial dans l'enrichissement mutuel des deux cultures au cours de l'histoire.

Valentina Antjuhina-Moskovčenko a souligné, dans son texte *L'URSS et la France. Les relations franco-soviétiques dans les années 1917-1967*³⁰, paru en 1967, le rôle important de la coopération culturelle dans le processus de développement de l'ensemble des relations bilatérales franco-soviétiques. Ce texte présente pourtant le sérieux inconvénient de ne comporter que la constatation de la ratification de quelques accords diplomatiques franco-soviétiques ayant trait au domaine culturel.

Dans l'étude des relations culturelles bilatérales, Jurij Boev va plus loin. Dans son livre *URSS-France (traditions et modernité)*³¹ (1977), il a consacré un chapitre entier, «Amitié des peuples – amitié des cultures», aux relations culturelles franco-soviétiques. Jurij Boev a étudié principalement les particularités de la coopération culturelle des deux pays dans

²⁹ МАНФРЕД А. З. Традиции дружбы и сотрудничества. Из истории русско-французских и советско-французских связей. М.: Прогресс, 1967.

³⁰ АНТЮХИНА-МОСКОВЧЕНКО В. И. СССР и Франция. Советско-французские отношения в 1917-1967 гг./В. И. Антюхина-Московченко. – М.: Знание, 1967. – 47с.

³¹ БОЕВ Ю. СССР-Франция (традиции и современность)/Ю. Боев. – Киев.: Издательство политической литературы, 1977. – 88 с.

les années 1920, ainsi que le rôle joué par de nombreuses sociétés et associations dans l'élargissement de la coopération culturelle franco-soviétique à cette époque. Son idée principale est que les relations culturelles ont favorisé, dans une mesure non négligeable, la compréhension et le sentiment d'amitié et de sympathie mutuelle entre les deux nations.

Dans l'ouvrage de Jurij Dubinin et de Vladimir Kélin, *L'URSS et la France. L'expérience de la coopération (les années 60-70)*³² (1979), le chapitre VII est consacré à la coopération culturelle de la France et de l'URSS. Nous y trouvons pour la première fois l'analyse de la base politique des relations culturelles franco-soviétiques. Les problèmes juridiques, rencontrés lors de la mise en place de la coopération culturelle, et les solutions apportées y sont évoqués également. Les deux auteurs étudient les différents aspects des échanges culturels comme l'apprentissage de la langue française et russe, les échanges dans les domaines de la littérature, du théâtre et du cinéma. Les méthodes de la réalisation de la coopération culturelle bilatérale restent toutefois peu évoquées.

La monographie *L'URSS et la France : 60 ans de relations diplomatiques*³³ (1984) de Jurij Borisov, un ancien conseiller culturel de l'ambassade d'URSS en France, s'est avérée en effet la première approche analytique de l'histoire des relations culturelles franco-soviétiques, présentée en quatre séquences de 1924 à 1984 :

- 1924-1930 – mise en place de relations culturelles bilatérales ;
- 1945-1958 – période d'après-guerre ;
- 1959-1970 – essor des relations culturelles ;
- 1970-1984 – déploiement de la coopération culturelle intergouvernementale.

Les ouvrages consacrés aux relations culturelles franco-soviétiques proprement dites sont peu nombreux dans l'historiographie russe et occidentale des années 1960-1970 et ne comptent que quelques articles et des études universitaires plus approfondies. Nous leur avons accordé une attention particulière.

³² ДУБИНИН Ю. В. СССР и Франция. Опыт сотрудничества (60-70 годы)/Ю. В. Дубинин, В. Н. Келин. – М.: Политиздат, 1979. – 304с.

³³ БОРИСОВ Ю. В. СССР и Франция: 60 лет дипломатических отношений./Ю. В. Борисов. - М.: Международные отношения, 1984. – 240 с.

Olga Starosel'skaja-Nikitina a consacré son article « Paul Langevin et les relations culturelles franco-soviétiques »³⁴ (1956) à la contribution de ce grand homme de science français à un rapprochement de la France et du jeune État soviétique. Elle a souligné tout particulièrement l'intérêt de Paul Langevin pour la science et l'art en URSS et son rôle dans l'établissement de rapports stables entre les États, mais surtout ses principales actions en qualité de président de l'association « France-URSS ». L'article de Galina Erofeeva, « À propos des relations culturelles entre l'URSS et la France »³⁵ (1960), est consacré à l'histoire des échanges culturels franco-soviétiques des années 1950 et, surtout, aux relations entre écrivains français et soviétiques. Les différentes périodes et les différents aspects des relations culturelles franco-soviétiques ont été également étudiés dans les articles de A. Solov'ëv, « De l'histoire des relations culturelles et scientifiques franco-soviétiques dans les années 1931-1935 » (1960)³⁶, de N. Timofeeva, « De l'histoire du développement des relations culturelles franco-soviétiques (1918-1927) » (1961)³⁷, de L. Nikol'skaja, « L'établissement des contacts franco-soviétiques dans le domaine de la science et de la culture (1919-1928) » (1972)³⁸, et, finalement, de E. Novikova, « Les relations culturelles franco-soviétiques (1971-1975) » (1979)³⁹.

Outre ces articles, les premiers ouvrages scientifiques plus approfondis apparaissent dans la deuxième moitié des années 1970 et au début des années 1980. Parmi ces études, il faut mentionner, tout d'abord, les thèses de doctorat de E. Novikova et de G. Kotova⁴⁰, qui représentent une tentative des chercheurs soviétiques d'analyser d'une manière plus large le

³⁴ СТАРОСЕЛЬСКАЯ-НИКИТИНА О. А. Поль Ланжевен и франко-советские культурные связи/О. А. Старосельская-Никитина//Вестник АН СССР. – 1956. - № 1. – С. 66-70.

³⁵ ЕРОФЕЕВА Г. Н. О культурных связях между СССР и Францией/Г. Н. Ерофеева, В. Н. Любимова, И. Д. Шкунаева//СССР-Франция (из истории политических, экономических и культурных отношений). – М.: Издательство института международных отношений, 1960. – С. 75-93.

³⁶ СОЛОВЬЕВ А. Н. Из истории франко-советских культурных и научных связей в 1931-1935 годах/А. Н. Соловьев//Вестник истории мировой культуры. – 1960. - № 1. – С. 80-91.

³⁷ ТИМОФЕЕВА Н. В. Из истории развития советско-французских культурных связей (1918-1927)/Н. В. Тимофеева//Исторический архив. – 1961. - № 3. – С. 166-169.

³⁸ НИКОЛЬСКАЯ Л. С. Установление советско-французских контактов в области науки и культуры (1919-1928)/Л. С. Никольская//Французский ежегодник. 1970. – М.: Наука, 1972. – С. 175-198.

³⁹ НОВИКОВА Е. И. Советско-французские культурные связи (1971-1975)//Вопросы истории. - 1979. - № 6. - С. 160-168.

⁴⁰ НОВИКОВА Е. И. Советско-французские научно-технические и культурные связи (1965-1970): Автореф. дис. канд. ист. наук. - Минск, 1975; КОТОВА Г. Д. Франция и развитие культурных и научных связей с Советским Союзом. (1924-1935 гг.): Автореф. дис. канд. ист. наук. - М., 1979.

contenu du dialogue culturel franco-soviétique, les formes et les méthodes de coopération culturelle entre les deux États, ainsi que le dynamisme des échanges culturels bilatéraux au cours de l'histoire. Toutefois, un sérieux défaut dans ces études met en question l'objectivité des recherches réalisées : les documents des archives soviétiques ont constitué leur unique source de recherche. Du côté occidental, on relève l'apparition, en 1984, du mémoire de maîtrise de Mathilde Thierry, *Les relations culturelles franco-soviétiques de 1958 à 1969*⁴¹.

L'intérêt des chercheurs soviétiques pour les aspects culturels du dialogue franco-soviétique connaît une nouvelle impulsion à la fin des années 1980, suite à la politique de démocratisation et à la désidéologisation partielle de la science historique en URSS. Parmi les études parues à cette époque, il faut noter, tout d'abord, le texte de E. Belogolovskij, *Études de l'histoire des relations culturelles franco-soviétiques 1924-1939*⁴² (1988). L'auteur a défini les principales étapes du développement des relations culturelles bilatérales dans les domaines de l'art plastique, de la musique et du théâtre ; il a attribué également aux relations culturelles franco-soviétiques une place prépondérante dans le système des relations culturelles internationales de l'URSS. Ljudmila Zak, quant à elle, a proposé, dans son livre *L'amitié est née dans la lutte. L'URSS-France : pages d'histoire*⁴³ (1989), une analyse des relations scientifiques et culturelles de l'URSS et de la France à leur tout début, à savoir au cours des années 1920. Elle a particulièrement souligné la contribution personnelle des hommes de science et de culture au rapprochement entre les deux peuples. On note également l'article de I. Kokinaki, « Le Corbusier et ses relations avec les architectes soviétiques » (1988)⁴⁴.

Un nouveau regain d'intérêt des chercheurs russes et occidentaux pour l'histoire des relations culturelles franco-soviétiques survient au début des années 1990, après la disparition

⁴¹ THIERRY, Mathilde. *Les relations culturelles franco-soviétiques de 1958 à 1969*. Mémoire de maîtrise, Paris I, 1984.

⁴² БЕЛОГОЛОВСКИЙ Е. С. Очерки истории советско-французских культурных связей 1924–1939/ Е. С. Белоголовский. -Свердловск. : Издательство Уральского университета, 1988, с. 31.

⁴³ ЗАК Л. М. Дружба рождалась в борьбе. СССР-Франция: страницы истории/Л. М. Зак. – М.: Мысль, 1989. – 228 с.

⁴⁴ КОКИНАКИ И. В. Ле Корбюзье и его связи с советскими архитекторами/И. В. Коккинаки//Россия. Франция. Проблемы культуры первых десятилетий XX века. Сборник статей. – М.: Государственный музей искусств им. А. С. Пушкина, 1988. – С. 102-117.

de l'URSS. En témoigne la parution, en France comme en Russie, de nouvelles thèses de doctorat consacrées à ce sujet⁴⁵.

Certains historiens occidentaux s'intéressent, à cette époque, à la machine propagandiste de l'URSS, à l'influence que le pouvoir soviétique a exercé dans les pays européens au cours des années 1920-1930, notamment par le biais des échanges culturels, afin de manipuler l'opinion publique à l'étranger⁴⁶. Arrêtons-nous sur certaines de ces études.

Georges Bortoli, un journaliste français spécialiste de l'Union soviétique et éditorialiste des relations internationales, a prêté, dans le chapitre VII « Dégel et regel » de son ouvrage *Une si longue bienveillance : les Français et l'URSS 1944–1991*⁴⁷ (1994), une attention particulière au problème des relations culturelles entre l'URSS et la France. L'auteur a analysé les traits spécifiques de la vie intellectuelle en URSS au cours des années 1960-1980, à savoir le processus de libéralisation du régime soviétique sous le gouvernement de Khrouchtchev et puis la pression idéologique, exercée par l'État et le Parti communiste de l'URSS, sur l'élite soviétique. Georges Bortoli a relevé l'importance du phénomène de dissidence, né dans le milieu scientifique et artistique en URSS, ainsi que le rôle des rapports entre les dissidents soviétiques et l'élite intellectuelle française dans l'opposition à l'idéologie soviétique.

Sophie Cœuré a consacré son étude *La grande lueur à l'Est : les Français et l'Union soviétique 1917-1939*⁴⁸ (1999) à l'action de propagande en URSS. L'auteur a souligné la nécessité absolue du jeune État soviétique de consolider, après la révolution d'Octobre 1917,

⁴⁵ MARAND, Christine. *Relations culturelles franco-soviétiques : 1966–1986*. Thèse de doctorat, Paris : IEP, 1991. ; ПОНЬКА Т. И. Сотрудничество советской и французской общественности в культурной и гуманитарной областях в конце 80-х - начале 90-х гг. Диссертация на соискание уч. степ. канд. ист. наук. М., 1994 ; ЗИННУРОВ И. Х. Советско-французские культурные связи: 1975-1991: Диссертация на соискание уч. степ. канд. ист. наук. М., 1996 ; ШИРАЛИЕВА Н. О. Культурные связи Франции и России в XX веке. Диссертация на соискание уч. степ. канд. ист. наук. М., 2004.

⁴⁶ KOCH, Stephen. *La fin de l'innocence. Les intellectuels d'Occident et la tentation stalinienne. 30 ans de guerre secrète*. Paris : Grasset, 1995. 450 p. ; WOLTON, Thierry. *La France sous influence Paris-Moscou. 30 ans de relations secrètes*. Paris : Grasset, 1997. 506 p. ; HOURMANT, François. *Au pays de l'avenir radieux : voyages des intellectuels français en URSS et en Chine populaire*. Paris : Aubier, 2000, 281 p. ; DULLIN, Sabine. *Des hommes d'influences. Les ambassadeurs de Staline en Europe 1930–1939*. Paris : Payot, 2001. 383 p. ; MAZUY, Rachel. *Croire plutôt que voir ? : Voyages en Russie soviétique 1919-1939*. Paris : Odile Jacob, 2002. 369 p.

⁴⁷ BORTOLI, Georges. *Une si longue bienveillance : les Français et l'URSS 1944–1991*. Paris : Plon, 1994. 250 p.

⁴⁸ CŒURÉ, Sophie. *La grande lueur à l'Est : les Français et l'Union soviétique 1917–1939*. Paris : Seuil, 1999. 358 p.

sa position exceptionnelle dans le monde, de propager une image positive, surtout en France. S. Cœuré a étudié l'ensemble des structures des organisations responsables de la propagande à l'étranger. Selon l'auteur, de nombreuses associations d'amitié, favorables au rapprochement franco-soviétique au cours des années 1920-1930, ont constitué les éléments essentiels de cette structure de propagande. Du fait de la politisation de la culture et de l'art en URSS, toutes ces associations et sociétés ont joué en effet un double rôle : officiel – le rapprochement culturel –, et non officiel – l'exportation de l'idéologie soviétique à l'étranger. La principale difficulté dans les relations culturelles franco-soviétiques réside, selon S. Cœuré, dans le fait que chaque manifestation culturelle de l'URSS en France a été considérée, par le pouvoir officiel français, comme une sorte d'offensive idéologique, ce qui empêcha naturellement une coopération culturelle dépourvue d'arrière-pensée.

Outre ces ouvrages, les études de Marie-Pierre Rey et de Thomas Gomart, parues en France à la même époque, méritent également une attention soutenue. Marie-Pierre Rey, dans son livre *La tentation du rapprochement. France et URSS à l'heure de la détente 1964–1974*⁴⁹ (1991), a consacré le chapitre VI « Art et culture » aux échanges culturels des deux pays au cours des années 1960-1970. M.-P. Rey considère les échanges culturels bilatéraux franco-soviétiques comme un instrument diplomatique incontestable pour un rapprochement des deux blocs opposés lors de la « guerre froide ». Du côté soviétique, le rapprochement culturel a eu pour objectif la présentation de l'URSS comme un État progressiste et pacifique, ouvert à la coopération internationale. Du côté français, le rapprochement culturel est devenu un des instruments de la politique de *Grandeur* du général de Gaulle. Dans l'analyse des principaux instruments du rapprochement culturel, l'auteur met en relief les échanges linguistiques et littéraires, ainsi que les échanges artistiques des deux États dans les domaines du cinéma, du théâtre, du cirque et des arts plastiques. Le processus du rapprochement culturel est resté, selon l'auteur, sous le contrôle rigide du pouvoir des deux États, ce qui est la cause du faible développement de la coopération culturelle franco-soviétique au cours des années 1960-1970.

Thomas Gomart, dans son livre *Double détente : les relations franco-soviétiques de 1958 à 1964*⁵⁰ (2003), a analysé les relations politiques, économiques et culturelles de la

⁴⁹ REY, Marie-Pierre. *La tentation du rapprochement. France et URSS à l'heure de la détente 1964 – 1974*. Paris : Publications de la Sorbonne, 1991. 355 p.

⁵⁰ GOMART, Thomas. *Double détente : les relations franco-soviétiques de 1958 à 1964*. Paris : Publications de la Sorbonne, 2003. 494 p.

France et de l'URSS. Selon l'auteur, les relations culturelles constituent un enjeu dans la lutte idéologique des deux États au cours de la « guerre froide ». Dans son analyse de la coopération culturelle bilatérale, T. Gomart prend en considération la dimension idéologique du conflit Est/Ouest, où la culture a été un terrain d'affrontement et un objectif de la « guerre froide », ainsi que les difficultés des échanges personnels entre les hommes de culture et de l'art français et soviétiques, vu qu'ils ont été encadrés, et même « corsetés », par l'URSS.

De toute évidence, l'histoire des relations culturelles entre la France et l'Union soviétique continue de susciter l'intérêt des chercheurs français et russes, étant donné la parution, au cours des années 1990 et au début des années 2000, d'articles consacrés à ce sujet⁵¹. Cependant, les études consacrées aux différents aspects des relations culturelles franco-russes postsoviétiques sont rares dans l'historiographie russe et occidentale, à l'exception de quelques articles d'actualité⁵², ainsi que d'une thèse de doctorat, parue en Russie en 2007⁵³. Ce qui nous a confortée, entre autres, dans le choix du sujet d'étude.

Approche terminologique

Partie intégrante du système des relations internationales, les *relations culturelles internationales* couvrent tous les « rapports, les communications, les échanges, la coopération

⁵¹ HAMANT, Yves. « Les échanges culturels franco-soviétiques après Staline ». *La Revue russe*, 1994, n°6, p. 125-131. ; DE GREVE, Claude. « La réception de la littérature russe, classique et moderne, en France, aux lendemains de la Deuxième Guerre mondiale » in LIECHTENHAN, F.-D. (dir.) *L'ours et le coq. Trois siècles de relations franco-russes*. Paris : Presses de la Sorbonne nouvelle, 2000, p. 225-241 ; PICON-VALLIN, Béatrice. « Un siècle de théâtre : les tournées russes en France » in LIECHTENHAN, F.-D. (dir.) *L'ours et le coq. Trois siècles de relations franco-russes*. Paris : Presses de la Sorbonne nouvelle, 2000, p. 173-192. ; МАЗЮИ-КРОКЕТТ Р. Декада франко-советского научного сближения 1934 г./Рашель Мазюи-Крокетт//Отношения между Россией и Францией в европейском контексте (в XVIII–XX вв.) История научных и международных связей/Отв. ред. В. Берелович, науч. ред Е. Бабаева. – М.: ИНИОН РАН, 2002. – С. 160-165. ; ЧЕРКАСОВ П. П. « Неделя Советского Союза » на французском телевидении 5-12 октября 1976 г./Россия и Франция в XVIII–XX вв. Вып. 5 - М.: Наука, 2003, с. 297.

⁵² ARNAUD, Geneviève. « Théâtre. Visite d'Anatoli Vassiliev à l'Académie expérimentale de théâtres », *La Revue russe*, 1993, n° 5, p. 111 ; PICON-VALLIN Béatrice, « Le théâtre russe en France », *La Revue russe*, 1994, n° 7, p. 98 ; ABENSOUR Gérard, « Le théâtre russe au Festival d'Avignon. Attention ! Chefs-d'œuvre... », *La Revue russe*, 1997, n° 12, p. 47-54 ; AMARGIER Nathalie, « Avignon. Festival Off 1997 », *La Revue russe*, 1997, n° 12, p. 57-58 ; PICON-VALLIN, Béatrice. « Laboratoire russe pour un théâtre public », *Le Monde diplomatique*, 2000, n° 556, p. 29 ; BOGOPOLSKAÏA Ekaterina, « Une histoire de festival. Le 5^e Festival russe international des arts à Paris », *La Revue russe*, 2003, n° 22, p. 103.

⁵³ KLIMOVA N. A. *Rossijsko-francuzskie kul'turnye otnošenija vo vtoroj polovine 80 godov i v 90 gody XX veka*. Avtoreferat dissertacii na soiskanie učenoj stepeni kandidata istoričeskikh nauk. (Relations culturelles franco-russes dans la deuxième moitié des années 80 et dans les années 90 du XXe siècle: exposé des grandes lignes de la thèse pour l'obtention du titre de candidat ès sciences historiques », Moscou : Université d'État pédagogique, 2007). [КЛИМОВА Н. А. « Российско-французские культурные отношения во второй половине 80-х - 90-е годы XX века ». Автореферат диссертации на соискание ученой степени кандидата исторических наук, Москва : МГПУ, 2007.]

entre les nations et les États, ainsi qu'entre les communautés, institutions et personnes qui les composent, dans tous les domaines de la culture⁵⁴ ». Étant donné sa globalité, le vocable *relations culturelles internationales* a une faculté de se décliner, et ceci dès la première approche, en une multitude de locutions, parfois quasiment synonymes⁵⁵, dont les particularités devront être définies au préalable.

Synonyme du terme les *relations culturelles internationales*, le concept de l'*action culturelle internationale*⁵⁶ peut être conçu différemment du fait de la nature de l'émetteur de cette action. En intégrant l'ensemble des opérations de diffusion à l'étranger des expressions de la culture nationale, l'*action culturelle internationale* peut être en effet réalisée de manière délibérée par des acteurs très divers : États, organismes publics, semi-publics ou privés, associations, communautés religieuses et individus⁵⁷.

Dans le cas où cette action est menée par tous les acteurs, publics et privés, on comprend l'action culturelle internationale dans le sens le plus large du terme. Les relations culturelles internationales représentent, dans ce cas de figure, le processus global de transactions, internationales et transnationales, des expressions et des valeurs des différents systèmes culturels du monde. Prises dans ce sens, les *échanges culturels internationaux*, qu'ils soient spontanés ou organisés, permettent, grâce à l'interaction et à l'interpénétration des différentes valeurs culturelles, un enrichissement mutuel des cultures et conditionnent ainsi leur pouvoir d'évoluer⁵⁸.

Si l'action culturelle dans le monde est mise en œuvre par des acteurs publics (même si au cours de la réalisation ils collaborent avec les organismes nationaux semi-publics ou privés) on peut concevoir cette action culturelle internationale comme une *politique culturelle internationale*. Dans le cas où l'action culturelle à l'étranger ressortit, directement ou

⁵⁴ SALON, Albert. *Vocabulaire critique des relations culturelles internationales*. Paris : La maison du dictionnaire, 1978. p. 123.

⁵⁵ En parlant des relations culturelles internationales on évoque souvent des locutions comme, par exemple, « action culturelle », « politique culturelle internationale », « promotion culturelle », « diplomatie culturelle », « échanges culturels », « coopération culturelle », etc.

⁵⁶ SALON, Albert. *L'action culturelle de la France dans le monde*. Paris : Armand Collin, 1983.

⁵⁷ SALON, Albert. *Vocabulaire critique des relations culturelles internationales*. *op. cit.*, p. 12.

⁵⁸ « Un système culturel mis en contact avec un autre système se transforme. [...] Toute rencontre culturelle débouche donc sur un "échange culturel", processus au cours duquel chacune des cultures procède à la fois à une "exportation culturelle", c'est-à-dire à un "transfert de certains traits culturels vers l'autre entité culturelle", et à une "importation culturelle". » Dans Jean F. FREYMOND. *op. cit.*, p. 407.

indirectement, au pouvoir étatique et porte ainsi un caractère résolument volontariste, la politique culturelle internationale peut être comprise comme partie intégrante de la politique étrangère nationale.

La PCI gouvernementale a pour principaux objectifs *la diffusion et la promotion de la langue et de la culture nationale* à l'échelle mondiale, laquelle se réalise en principe de manière unilatérale, mais également *la coopération culturelle* qui s'effectue sur une base bilatérale ou multilatérale d'accords culturels intergouvernementaux, et ceci par le biais des principaux dispositifs de la *diplomatie culturelle*, tels que les moyens budgétaires et le réseau des établissements culturels dont l'État dispose sur son territoire et à l'étranger. Une modalité de la PCI, la *diplomatie culturelle* peut être de type régalien, c'est-à-dire mise en œuvre directement par un gouvernement ou par un organisme spécial chargé de représenter ce gouvernement (France, Italie, Russie), mais aussi de type libéral (États-Unis) ou mixte (Grande-Bretagne, Canada, Australie, Japon, Allemagne).

Il convient, par ailleurs, de différencier la politique culturelle internationale d'un État selon la pratique de transmission de l'information à l'étranger. Or, d'après les objectifs visés et dans des circonstances historiques spécifiques, la PCI peut se réaliser soit d'une manière souple et discrète, c'est-à-dire par le biais de la *projection culturelle*⁵⁹, soit en prenant ouvertement une forme plus offensive, c'est-à-dire par le biais de la *propagande*⁶⁰ (tel a été le cas de la PCI des États totalitaires, mais aussi des démocraties libérales du temps des deux guerres mondiales).

⁵⁹ Selon Christine Okret-Manville, le terme de *projection culturelle* « recouvre la fourniture ou la publication d'information de nature factuelle afin de permettre à chacun de se faire une opinion et d'agir selon sa conscience ». La *projection culturelle* sera donc un synonyme de *publicité culturelle* au sens neutre qui désigne la présentation à un public étranger des acquis de la culture nationale. « Cette notion implique la liberté d'accès à l'information aussi objective que possible. » **Dans** OKRET-MANVILLE, Christine. *La politique de promotion culturelle britannique en France (1920-1953) : de la publicité aux relations culturelles*. Thèse de doctorat, Paris : IEP, 2002, p. 12.

⁶⁰ Dans son acception plus récente, essentiellement négative à cause de l'utilisation massive du terme pendant les deux conflits mondiaux du XXe siècle, la *propagande* désigne une « action menée par des États, des partis, des Églises, des institutions diverses pour répandre et faire accepter une idéologie, une doctrine, des opinions, des faits et des représentations ». **Dans** SALON, Albert. *Vocabulaire critique des relations culturelles internationales*. op. cit., p. 115.

Limites chronologiques

La dimension temporelle de l'étude portera essentiellement sur la période postsoviétique des relations culturelles intergouvernementales franco-russes de 1991 à 2004 (de la dissolution de l'Union soviétique en 1991 à la fin du premier mandat présidentiel de Vladimir Poutine en 2004), même si des rappels historiques sont nécessaires et que les limites chronologiques vont être parfois étendues intentionnellement jusqu'en 2010, dans le but d'une plus grande ouverture et d'une meilleure compréhension du processus de renouveau du système des relations culturelles bilatérales. Or, comme l'a affirmé Françoise Barry, « si l'on souhaite imaginer le futur proche, il faut d'abord connaître les contours de coopération au sens large en tentant de cerner les complémentarités anciennes ou potentielles entre la France et la Russie »⁶¹.

Structure de la thèse

Cette étude est structurée en cinq parties, hormis les annexes. La manière dont cette étude a été menée, ainsi que les objectifs poursuivis dans chaque partie de la thèse, nécessitent quelques explications.

Les relations culturelles contemporaines franco-russes ont pour fondement une tradition séculaire d'échanges culturels et intellectuels particulièrement denses entre Français et Russes, dont l'origine remonte au XVIII^e siècle. À toute cette longue expérience des échanges bilatéraux dans le domaine de la culture, qui s'étend sur plus de trois siècles, nous accordons évidemment une grande importance. D'une part et de manière générale, cette tradition historique continue à contribuer aujourd'hui au rapprochement des deux nations ; d'autre part et de manière particulière, purement utilitaire pour notre thèse, la bonne connaissance des origines des relations bilatérales dans le domaine de la culture permet de mieux comprendre la spécificité de la période actuelle.

L'objet de la présente étude (le système des relations intergouvernementales franco-russes dans le domaine de la culture) et son cadre chronologique (de 1991 à 2004) nous obligent à remonter dans l'histoire et à nous pencher davantage sur les relations culturelles

⁶¹ BARRY, Françoise. « France-Russie : les complémentarités économiques et culturelles ». *La Revue russe*, n° 9, 1996, p. 40.

bilatérales au XXe siècle (en l'occurrence, sur les relations franco-soviétiques). Dans notre recherche, l'intérêt porté à cette période n'est pas fortuit, car c'est précisément dans le cadre des relations franco-soviétiques qu'a été établi, pour la première fois dans l'histoire des relations des deux pays, un système de coopération culturelle intergouvernementale dont l'évolution des principaux éléments, après la chute de l'URSS, a donné naissance au système actuel des relations culturelles franco-russes. L'objectif principal de la **première partie** de la thèse, « *Mise en place et particularité du système des relations culturelles franco-soviétiques (1917-1991)* », sera donc d'étudier le système des relations culturelles franco-soviétiques.

Partie intangible de l'ensemble des relations intergouvernementales, les relations culturelles dépendent, le plus souvent, de la qualité et de l'intensité du dialogue politico-diplomatique des États⁶². C'est pourquoi, pour l'étude du renouveau du système postsoviétique des relations culturelles bilatérales, il nous semble indispensable de porter notre attention, dans un premier temps, sur le dynamisme et les particularités des relations bilatérales franco-russes. L'étude des relations culturelles contemporaines franco-russes nous oblige également à faire l'analyse des nouvelles bases juridiques pour la coopération culturelle officielle. Autrement dit, nous tenterons, dans la **deuxième partie** de la thèse, « *Dialogue politico-diplomatique franco-russe (1991-2004)* », de trouver une réponse à la question suivante : « Quel fut le cadre politique et juridique de la coopération culturelle franco-russe au cours des années 1991-2004 ? »

La troisième et la quatrième partie de la thèse, « *Politique culturelle internationale de la France* » et « *Politique culturelle internationale de la Russie* », sont consacrées à l'étude de la politique culturelle internationale et de la structure institutionnelle de la diplomatie culturelle de la France et de la Russie au cours de la période retenue.

Au cours de la **cinquième partie**, « *Renouveau des relations culturelles franco-russes (1991-2004)* », on va dresser le tableau du renouveau des relations culturelles bilatérales postsoviétiques, et ceci grâce à l'analyse d'aspects tels que la présence culturelle française en

⁶² Cette dépendance peut être rompue, car dans certaines conditions, les relations culturelles deviennent un « appareil de transmission » permettant d'établir et de développer des relations politiques et économiques bilatérales. Patrick Talbot l'affirme : « Lorsque les relations se dégradent, en cas de coup dur ou tension, la culture accède en revanche à un statut moins accessoire, même si qualitativement il ne change pas, puisque son indépendance supposée lui permet de continuer à occuper le terrain, à maintenir échanges et contacts sans oublier pour autant à fléchir dans l'ordre politique, commercial ou militaire. » TALBOT, Patrick. « La Diplomatie culturelle ou l'art de tirer des bords. » Dans ROCHE, François (dir.) *La culture dans les relations internationales.*, p. 52.

Russie et russe en France, le dynamisme et la qualité des échanges culturels et artistiques, ainsi que les nouvelles initiatives de coopération dans le domaine de la culture et de l'éducation. Une approche sectorielle des relations culturelles franco-russes comportera, en l'occurrence, les échanges artistiques et la coopération dans les différents domaines de l'art, les actions de coopération institutionnelle de la France en Russie dans le domaine de la culture, les échanges littéraires et la coopération dans le domaine du livre, la coopération éducative (linguistique et universitaire) et, finalement, la coopération cinématographique. Toutefois, certains aspects des échanges culturels bilatéraux, comme les échanges dans le domaine du sport ou du tourisme, ne feront pas l'objet d'un traitement, car ils ne font pas directement partie de l'activité des établissements culturels gouvernementaux français et russes.

Sources d'investigation

Trois catégories de sources ont été explorées au cours de notre recherche : sources non imprimées (documents d'archives publiques de la République française et de la Fédération de Russie), sources imprimées (documents d'ordre public, documents diplomatiques, documents à caractère de sources et périodiques) et sources électroniques (sites Internet de différents acteurs des relations culturelles bilatérales en France et en Russie).

Les archives des principaux intervenants dans les relations culturelles intergouvernementales franco-russes, le ministère français des Affaires étrangères et le ministère russe des Relations internationales, ne sont malheureusement pas disponibles. En France, certaines catégories d'archives publiques, dont les archives du MAE, ne sont communicables de plein droit qu'au terme d'un délai déterminé à 25 ans à compter de la date du document (voir les articles *L. 213-1 et 213-2* du *Code du patrimoine*, modifiés par la loi n° 2008-696 du 15 juillet 2008). En Russie, selon la nouvelle *loi fédérale sur les archives nationales de la Fédération de Russie* du 22 octobre 2004, les archives concernant la politique étrangère ne sont communicables de plein droit qu'au terme d'un délai de 30 ans à partir de la date du document. L'ouverture ultérieure de ces archives présentera donc de nouvelles perspectives pour l'étude des relations culturelles franco-russes postsoviétiques, et permettra d'élargir les connaissances dans ce domaine de l'histoire contemporaine. De ce fait, les archives d'autres acteurs des relations culturelles intergouvernementales franco-russes, identifiés ci-dessous, ont constitué les sources principales de cette étude.

Il s'agit, pour la partie française, des fonds du **ministère français de la Culture** et du **ministère français de l'Éducation nationale**, conservés au Centre des archives contemporaines (site de Fontainebleau). Dans ces fonds, on trouve des dossiers sur les relations culturelles internationales, notamment sur les échanges franco-russes dans le domaine de la culture, de l'art et de l'éducation. Ceux-ci ont été complétés par les fonds du **Centre de Russie pour la coopération internationale scientifique et culturelle**⁶³ et du **Comité d'État de la Fédération de Russie de l'Enseignement supérieur**, conservés dans les Archives d'État de la Fédération de Russie (GARF, Moscou), mais aussi par les fonds du **ministère de la Culture** et du **Comité d'État du cinéma**, qui se trouvent dans les Archives d'État de la Littérature et de l'Art de la Fédération de Russie (RGALI, Moscou).

Étant donné l'état lacunaire de la plupart des fonds récents, les sources imprimées et les sources électroniques, dont un inventaire détaillé se trouve dans la partie « Sources et bibliographie », nous ont fourni des compléments indispensables et ont été d'une grande utilité pour l'étude.

Utilité pratique de la recherche effectuée

Les résultats de cette thèse ont été présentés lors des Journées d'études des doctorants en slavistique du Centre d'études Slaves André Lironde (Université Jean Moulin Lyon 3) et du Centre d'études slaves contemporaines (Université Stendhal-Grenoble 3) en 2007-2011, et ont été publiés (ou sont actuellement en attente de publication), sous forme d'articles scientifiques, dans les *Actes de la Journée d'études des doctorants en slavistique*⁶⁴. Ils peuvent par ailleurs avoir une utilité pratique pour tous les acteurs de coopération culturelle franco-russe, publics et privés, ainsi que pour le processus de l'enseignement.

⁶³ Le fonds du Centre de Russie pour la coopération internationale scientifique et culturelle n'a jamais été consulté auparavant.

⁶⁴ VASHCHENKO, Alla. « L'influence de la politique intérieure et extérieure de la Russie sur le développement des relations culturelles franco-russes de 1991 à 1995 ». **Dans** *Actes de la journée d'études des doctorants* (8 juin 2007, Université Jean Moulin Lyon 3), Numéro 4, Lyon : Centre d'Études Slaves André Lironde, Faculté de Langues, Université Jean Moulin Lyon 3, 2009, p. 159-180.

Quelques articles sont en attente de publication : « La politique culturelle internationale russe des années 1990 : un réveil qui s'est fait trop attendre ? » (Journée d'études 2008) ; « Premiers résultats du renouveau des relations culturelles franco-russes » (Journée d'études 2009) ; « Évolution de la présence culturelle russe en France (1991-2001) » (Journée d'études 2010) ; « Coopération universitaire franco-russe : 1991-2004 » (Journées d'études 2011).

**PARTIE I. MISE EN PLACE ET PARTICULARITES
DU SYSTEME DES RELATIONS CULTURELLES
FRANCO-SOVIETIQUES (1917-1991)**

Introduction à la Partie I

L'objectif principal de cette première partie de la thèse sera d'étudier la mise en place et les particularités du système des relations culturelles franco-soviétiques. Étant donné l'étendue de la période étudiée, de la révolution d'Octobre en Russie en 1917 jusqu'à la disparition de l'URSS en 1991, il nous paraît indispensable de la diviser en quelques séquences :

- 1) 1917-1924 : de la révolution d'Octobre à l'établissement des relations diplomatiques entre la France et l'Union soviétique ;
- 2) 1925-1939 : de la reconnaissance diplomatique de l'URSS par la France à la Deuxième Guerre mondiale ;
- 3) 1945-1967 : de la « guerre froide » à la « détente, entente, collaboration » dans les relations franco-soviétiques ;
- 4) 1967-1984 : des « hauts » et des « bas » dans les relations culturelles bilatérales ;
- 5) 1985-1991 : du début des réformes de Mikhaïl Gorbatchev en URSS jusqu'à la chute de l'Union soviétique et la création de la CEI.

Nous allons examiner le contexte de chacune de ces séquences, mais il existe un fil rouge qui marque tout le processus de la coopération culturelle franco-soviétique. Un historien russe l'a souligné judicieusement : « [...] malgré l'héritage et des traditions historiques profondes, les relations culturelles franco-soviétiques se distinguent d'une manière radicale des relations culturelles franco-russes, car elles se sont développées dans le cadre de systèmes socio-politiques opposés.⁶⁵ » Il est évident que dans ces conditions, la possibilité d'existence et de développement des relations culturelles des deux pays fut compliquée au plus haut point : elles ont été limitées par différents obstacles de caractère politique et idéologique.

⁶⁵ BELOGOLOVSKIJ, E. S. *Očerki istorii sovetsko-francuzskih kul'turnyh svjazej. 1924-1939* (*Études de l'histoire des relations culturelles franco-soviétiques 1924-1939*), p. 31. [БЕЛОГОЛОВСКИЙ Е. С. Очерки истории советско-французских культурных связей 1924–1939/ Е. С. Белоголовский. - Свердловск. : Издательство Уральского университета, 1988, 320 с.]

1.1. De la révolution d'Octobre à l'établissement des relations diplomatiques entre la France et la Russie soviétique : 1917-1924

Ce qui caractérise cette période de relations culturelles, c'est l'absence de relations diplomatiques entre les deux États. De ce fait, elle n'est qu'une période préparatoire au processus de construction du système des relations culturelles officielles de la France et de l'État soviétique.

La révolution d'Octobre a réduit à néant la possibilité de continuer le dialogue culturel entre les deux nations. Les relations des deux pays alliés ont cédé la place, tout d'abord, à l'intervention militaire de la France en 1918 et puis à la politique de non-reconnaissance diplomatique, que la France poursuit jusqu'en 1924. La prise du pouvoir par les bolcheviques au moyen d'un coup d'État, le changement de système politique, la politique antidémocratique du nouveau pouvoir, le danger de la « contagion révolutionnaire » pour les États européens, tout cela a dicté aux dirigeants français la volonté d'éliminer ce danger, entre autres en appuyant les forces « contre-révolutionnaires » et même une intervention militaire dans le but de renverser le pouvoir bolchevique. L'arrêt des hostilités et la conclusion, par les dirigeants soviétiques, d'un traité de paix séparé avec l'Allemagne en mars 1918 ont mis fin à l'alliance politique et militaire de la France et de la Russie. Le traité de paix de Brest-Litovsk fut jugé par le gouvernement français et l'opinion publique en France ni plus ni moins comme une trahison.

Dans les circonstances d'un conflit armé, la possibilité de préserver les échanges culturels a été évidemment mise en question. Cependant, même malgré l'état de guerre, nous ne pouvons pas constater une absence totale de relations culturelles entre les deux nations en 1918-1921. Nous partageons l'avis de l'historienne française Christine Marand, qui confirme dans sa thèse que « [...] les relations culturelles (franco-soviétiques – A. B.) n'ont jamais été totalement interrompues, mais elles revêtaient un caractère épisodique et sporadique⁶⁶ ». C'est

⁶⁶ MARAND, Christine. *Relations culturelles franco-soviétiques : 1966-1986.*, p. 53.

l'initiative privée de l'intelligentsia française et russe qui permit de sauvegarder les fils fragiles des relations culturelles bilatérales.

Les échanges culturels internationaux s'effectuent en principe à trois niveaux : au niveau personnel, au niveau des associations et des organismes semi-publics et privés et au niveau officiel de l'État. Juste après la révolution d'Octobre, en Russie, le seul niveau qui a pu subsister est celui des relations personnelles. Cela n'est pas fortuit. Cette résistance des relations personnelles s'explique par le rôle qu'elles jouent dans le flux des échanges culturels internationaux. Ce rôle est primordial et déterminant. L'initiative privée est un point de départ dans le système de coopération culturelle internationale. Jean-Baptiste Duroselle a remarqué judicieusement, dans son ouvrage *Tout empire périra* : « Les relations culturelles, plus encore que les relations commerciales traditionnelles, sont d'abord et avant tout un phénomène privé. »⁶⁷

Les changements politiques et sociaux radicaux en Russie ont rendu les échanges culturels personnels plus complexes. La révolution de 1917 a divisé le monde intellectuel occidental et celui de Russie bolchevique en deux parties : les uns ont rejeté toute collaboration, car selon eux, la politique des bolcheviques était la cause même de la destruction de la culture traditionnelle russe ; les autres n'ont pas exclu la possibilité de continuer des échanges culturels bilatéraux pour des raisons différentes. Dans le premier groupe, l'élite littéraire et artistique russe occupe une place à part. Elle a été contrainte de choisir le chemin de l'émigration en guise d'opposition au nouveau régime politique en Russie. Il est vrai que ses représentants sont restés les porteurs et les propagateurs de la culture russe à l'étranger. Mais, cette culture s'est développée parallèlement et a provoqué la naissance « [...] d'une nouvelle période de l'histoire culturelle et intellectuelle de la Russie et de l'Occident »⁶⁸. Dans le deuxième groupe, on trouve des représentants de l'élite intellectuelle française avec des opinions politiques divergentes : neutres, libéraux et, bien sûr, extrême gauche. C'est ce groupe, et en premier lieu l'intelligentsia de gauche, qui a cherché à rétablir les relations culturelles de la France avec la République socialiste fédérative soviétique de Russie (RSFSR).

⁶⁷ DUROSELLE, Jean-Baptiste. *Tout empire périra.*, p. 199.

⁶⁸ RAEF, Marc. *Politique et culture en Russie : 18-20 siècles.*, p. 215.

La cause de cette aspiration au rétablissement de la coopération culturelle traditionnelle des deux nations ne fut pas toujours conditionnée par l'acceptation personnelle des idées communistes, comme ce fut le cas pour Henri Barbusse, membre du Parti communiste français ; mais ce qui fut plus séduisant pour l'élite française, comme, par exemple, pour Romain Rolland, ce sont les idées pacifistes, propagées par les bolcheviques. De plus, l'idée de la nécessité de préserver et de développer les contacts professionnels entre les scientifiques, les hommes de culture et de l'art de la France et de la Russie soviétique pour l'enrichissement mutuel de la culture mondiale sembla incontournable aux intellectuels des deux pays. Mieux que personne, le grand physicien français Paul Langevin a défini cette nécessité dans son discours *La vie intellectuelle et la Russie* : « Il est certain qu'au point de vue intellectuel, l'Europe n'est pas elle-même quand la Russie en est absente et que la collaboration russe, commencée il y a deux siècles, prend une importance de plus en plus grande à mesure que sont mieux mises en valeur les ressources illimitées de ce pays jeune et ardent à s'instruire. Nous avons besoin de lui comme il a besoin de nous⁶⁹. »

Les premiers efforts de l'intelligentsia française (politiquement neutre, sympathisante ou militante) pour rétablir les relations scientifiques et culturelles de la France et de la Russie soviétique datent déjà des années 1918-1919. En janvier 1919, en pleine guerre civile, surmontant les difficultés de la guerre, un professeur du Collège de France, spécialiste de la langue russe, André Mazon, est venu en RSFSR. Sa mission a eu pour but de rassembler des documents sur la révolution d'Octobre pour la Bibliothèque nationale de Paris. Pour cette mission, il a reçu l'aide des autorités bolcheviques, des organisations scientifiques ainsi que du Commissariat du peuple des affaires étrangères. L'importance de cette mission est grande, car ce fut la première tentative pour rétablir des contacts scientifiques et culturels entre la France et la Russie après la révolution de 1917⁷⁰. Les motifs du slavisant français sont faciles à comprendre. Dans son ambition, il a été mû par un intérêt scientifique : continuer son activité dans le domaine de la recherche.

⁶⁹ STAROSEL'SKAJA-NIKITINA, O. « Paul Langevin i franko-sovetskie kul'turnye svjazi » (« Paul Langevin et les relations culturelles franco-soviétiques »), p. 65. [СТАРОСЕЛЬСКАЯ-НИКИТИНА О. А. Поль Ланжевен и франко-советские культурные связи/О. А. Старосельская-Никитина//Вестник АН СССР. - 1956. - № 1. - С. 66-70.]

⁷⁰ ТИМОФЕЕВА, Н. « Из истории развития советско-французских kul'turnyh svjazej (1918-1927) » (« De l'histoire de développement des relations culturelles franco-soviétiques (1918-1927) »), p. 166-167. ТИМОФЕЕВА Н. В. Из истории развития советско-французских культурных связей (1918-1927)/Н. В. Тимофеева//Исторический архив. – 1961. - № 3. – С. 166-169.]

Cependant, au cours de cette période, en France, le milieu des partisans de l'établissement de relations culturelles entre les deux pays ne fut pas animé seulement par des motifs scientifiques, mais aussi par des intérêts humanitaires et politiques. « En mai 1919 naît, autour d'Henri Barbusse, de Paul Vaillant-Couturier et de Raymond Lefebvre, un mouvement, qui se destine à être une " internationale de la pensée " définie par le triptyque : pacifisme, internationalisme et justice. »⁷¹ La revue *Clarté*, fondée par ce groupe en 1921 en qualité d'organe de la presse procommuniste, publie dans chaque numéro des articles sur les événements en Russie, notamment sur la vie culturelle. Très significative fut la signature, sur les pages de *L'Humanité* du 26 octobre 1919, d'une protestation de l'intelligentsia française contre l'intervention armée de la France en Russie bolchévique. Sous cette signature, on compte les noms de 71 personnes illustres de la science, de la culture et de l'art. « Cette protestation porta les signatures d'Anatole France, Georges Duhamel, Jules Romain, Jean-Richard Bloch, Henri Barbusse, Théophile Steinlen, Paul Signac, Victor Basch, Jacques Hadamard et bien d'autres noms illustres. »⁷²

Les initiatives de l'élite scientifique et artistique française se concrétisent dans la création de sociétés publiques, dont le but principal fut l'établissement de relations gouvernementales entre les deux États. Au mois de juin 1919, pour la première fois après la révolution d'Octobre, a été créée à Paris *La Société des amis des peuples de Russie*. Elle « [...] rassemble des hommes et des femmes majoritairement socialistes (Marcel Cachin, Fernand Caussy, Antonio Coen, Amédée Dunois, Lucien Deslinières, Paul Faure, Roger Francq, ancien ingénieur en Russie, George Pioch, Boris Souvarine, mais sans homogénéité politique⁷³ ». L'activité de cette société a eu pour objectif l'arrêt de l'intervention contre la Russie soviétique et sa reconnaissance *de jure* par la France. Malgré la priorité accordée aux buts politiques, l'activité de *La Société des amis des peuples de Russie* a favorisé la diffusion, en France, de l'information sur les changements politiques, économiques, sociaux et culturels en RSFSR.

⁷¹ GOETSCHEL Pascal, LOYER Emmanuelle. *Histoire culturelle et intellectuelle de la France au XXe siècle.*, p. 32.

⁷² MANFRED, Al. *France-Russie. France-URSS. Traditions d'amitié et de coopérations.*, p. 214.

⁷³ CŒURÉ, Sophie. *La grande lueur à l'Est : les Français et l'Union soviétique 1917-1939.*, p. 42.

Ainsi, à l'avant-garde des partisans du rapprochement culturel, on aperçoit tout d'abord les personnes qui défendirent le droit à la réalisation de l'expérience bolchévique, et qui virent dans cette expérience l'avenir de la culture humaine. Ainsi, par exemple, André Gide écrira plus tard, dans le *Retour de l'URSS* : « Dans nos cœurs et dans nos esprits, nous attachions résolument au glorieux destin de l'URSS l'avenir même de la culture [...] »⁷⁴. Les changements révolutionnaires dans tous les domaines, et tout particulièrement dans la sphère culturelle, ont provoqué, évidemment, l'écho le plus vif chez ces intellectuels occidentaux et n'ont pas pu les laisser indifférents : « [...] il est clair que " l'immense lueur née à l'Est " en 1917 a exercé sur l'intelligentsia française de l'entre-deux-guerres un immense pouvoir de fascination [...] »⁷⁵. Il sera juste de préciser, tout de même, que pour la plupart des hommes de culture française, « [...] dans ces années 1919-20, le mouvement de sympathie pour l'expérience menée en Russie n'est nullement confondu avec un soutien sans conditions au modèle soviétique »⁷⁶.

Quant à l'intelligentsia de la Russie, « [...] au début des années 1920, la conservation et le développement des relations culturelles avec le monde extérieur a été un désir personnel et en même temps professionnel de l'intelligentsia russe »⁷⁷. Les hommes de culture et de science russes furent également à la recherche de possibilités de rétablissement des contacts dans le domaine de la culture avec les États européens, et surtout avec la France. À ce sujet, il faut mentionner particulièrement l'activité de l'historien Tarlé, du biologiste Pavlov, de l'écrivain Gor'kij et du poète Majakovskij. Cette aspiration des intellectuels russes se concrétisa en 1922, par la création, en Russie soviétique, de *La Société des défenseurs de la culture française*⁷⁸.

⁷⁴ GIDE, André. *Retour de l'URSS*. (1936) **Dans** *Souvenir et voyages.*, p. 749.

⁷⁵ MILZA Pierre et al. *Sources de la France du XXe siècle : de 1918 à nos jours.*, p. 124.

⁷⁶ CŒURÉ, Sophie. *op. cit.*, p. 46.

⁷⁷ GOLUBEV, A. « *Vzglyad na zemlju obetovannuju* » : *iz istorii sovetskoj kul'turnoj diplomatii 1920-1930 godov* (« *Le regard sur la terre promise* » : *de l'histoire de la diplomatie culturelle soviétique des années 1920-1930*), p. 90-91. [ГОЛУБЕВ А. В. «Взгляд на землю обетованную»: из истории советской культурной дипломатии 1920-1930х годов/В. Голубев–М.: Институт российской истории РАН, 2004.- 273 с.]

⁷⁸ *Iz istorii hudožestvennoj žizni SSSR. Internacional'nye svjazi v oblasti izobrazitel'nogo iskusstva. 1917-1940. Materialy i dokumenty* (*De l'histoire de la vie d'art en URSS. Les relations internationales dans le domaine des arts plastiques. 1917-1940. Textes et documents*), p. 64. [Из истории художественной жизни СССР. Интернациональные связи в области изобразительного искусства. 1917–1940. Материалы и документы. – М.: Искусство, 1987. - 367 с.]

C'est ainsi que dans les années 1918-1920, étant donné l'absence de relations diplomatiques entre la France et la RSFSR, l'initiative privée de l'intelligentsia française et russe permit de sauvegarder les fils fragiles des relations culturelles bilatérales. Cependant, malgré l'aspiration de l'élite des deux pays à une coopération culturelle, les conditions politiques des années 1918-1920 ne furent pas favorables aux échanges. La France et la RSFSR restant des adversaires, les difficultés de la guerre empêchent les échanges culturels. La possibilité de se déplacer sur le territoire de la Russie en guerre présente des risques graves pour les hommes de science et de culture. Les relations personnelles, très importantes pour l'établissement des relations culturelles de la France et de la Russie, se sont avérées insuffisantes sans l'aide de l'État, sans l'implication des pouvoirs publics dans la politique culturelle internationale. Tentons l'analyse de l'attitude des gouvernements français et bolchevique à l'égard de la coopération culturelle internationale. La France et la RSFSR avaient-elles, à cette époque, les structures institutionnelles nécessaires pour réaliser leur propre politique culturelle à l'étranger ?

La France fut le premier pays qui a eu conscience de l'importance, pour son prestige international, de la politique culturelle destinée à l'étranger. Dès le début du XXe siècle, la France a mis en place les structures des organisations étatiques et semi-étatiques de la diplomatie culturelle. « C'est sous la III^e République que la diplomatie culturelle devient une mission officielle de l'État avec la création en 1909, au sein de la direction politique du ministère des Affaires étrangères, du service des écoles et œuvres, [...] qui se transformera en 1920 en service des œuvres françaises à l'étranger [...] ⁷⁹ ». Il y eut quatre sections : universitaire et école, artistique et littéraire, tourisme et sport, œuvres diverses. « Le Service des œuvres est destiné à propager le message de la France, "éducatrice de l'humanité", et à façonner son expansion intellectuelle et morale [...] ⁸⁰ ». Le rayonnement des arts de la France à l'étranger a été la mission de l'Association française d'action artistique (AFAA), qui naît en 1922 et qui a été très liée au Quai d'Orsay. Il faut mentionner aussi l'activité de l'Alliance française depuis l'année 1883. Il est à savoir que les cours de langue française donnés par

⁷⁹ LAFON, Jacques. *Itinéraires : de l'histoire du droit à la diplomatie culturelle et à l'histoire coloniale.*, p. 168.

⁸⁰ VAÏSSE, Maurice. « L'adaptation du Quai d'Orsay aux nouvelles conditions diplomatiques 1919-1939 ». *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1985, Tome 32, p. 150.

l'Alliance française à Saint-Pétersbourg dès l'année 1911 « [...] ne sont fermés qu'en 1919 et que le nouveau régime soviétique, en 1921, a laissé ouverte l'Alliance de Moscou⁸¹ ».

Malgré la présence d'instruments de la diplomatie culturelle, publics, semi-publics et privés, au début des années 1920, le gouvernement français ne prend pas en considération la possibilité d'une coopération culturelle officielle avec les bolchéviks. La volonté du gouvernement bolchevique de présenter la RSFSR comme successeur de la Russie dans le cadre d'une collaboration culturelle avec l'Europe s'est heurtée à une opposition ferme de la part du gouvernement français. En France, « [...] le courant de sympathie ou l'indulgence pour la Russie nouvelle était presque partout noyé par une vague d'hostilité viscérale⁸² ». Par exemple, la proposition de l'Académie des sciences de Petrograd sur l'établissement de contacts scientifiques et culturels entre la France et la Russie bolchevique en 1919 a été ignorée par le gouvernement français⁸³. L'état de guerre, le manque d'information sur les événements en Russie soviétique ont mené à l'impossibilité d'une compréhension mutuelle des deux États en cette période, ce qui explique l'attitude du gouvernement français.

Quant à la RSFSR, bien que l'état de guerre du pays n'ait pas contribué à la résolution des tâches autres que les tâches principales liées à la victoire, dès les premiers mois du nouveau régime, le chef du gouvernement, Vladimir Lénine, a affirmé la nécessité de la préservation et de la consolidation des relations culturelles avec les autres pays, dans le but d'assurer l'élimination d'un « blocus culturel » à l'égard de la Russie soviétique. Évidemment, ce sont des buts politiques qui ont été poursuivis, et, principalement, la consolidation du régime instauré au moyen de mesures « démocratiques » par le nouveau pouvoir. Dans l'appel du gouvernement bolchevique aux peuples et aux gouvernements d'autres pays, lancé le 30 décembre 1917, il a été indiqué que la RSFSR « [...] a pour but de créer les conditions qui permettent aux peuples d'être unis dans une coopération économique et culturelle⁸⁴ ». Juste après cet appel des bolchéviks sur la nécessité de la coopération

⁸¹ BRUEZIERE, Maurice. *L'Alliance française : histoire d'une institution, 1883-1983.*, p. 87.

⁸² VAN REGEMORTER, Jean-Louis. *La Russie et le Monde au XXe siècle.*, p. 56.

⁸³ BORISOV, J. V. *Sovetsko-francuzskie otnošenija 1924-1945 (Les relations franco-soviétiques 1924-1945).*, p. 54. [БОРИСОВ Ю. В. Советско-французские отношения 1924-1945 гг./Ю. В. Борисов. – М.: Международные отношения, 1964. – 551 с.]

⁸⁴ *Dokumenty vnešnej politiki SSSR. 1957, Tom I (Documents de la politique étrangère de l'URSS, 1957, Tome I).*, p. 68. [Документы внешней политики СССР. - М.: Государственное издательство политической литературы, 1957, Том 1. - 772 с.]

culturelle internationale dans les années 1918-1920 ont été créées, en Russie soviétique, des institutions qui eurent pour objet de favoriser les contacts culturels internationaux :

- 1918 Bureau international du Département des Arts plastiques du Narkompros (Commissariat du peuple à l'instruction publique) de la RSFSR ;
- 1919-1920 Bureau d'information sur l'art à l'étranger auprès du Narkompros ;
- 1920 Bureau international temporaire du Proletkult (La culture prolétarienne) (dès 1925 - Bureau international de la littérature prolétarienne) ;
- 1920 Institut de l'art du Département des Arts plastiques du Narkompros (dès 1922 - Académie d'État de l'Art)⁸⁵.

Toutes ces institutions, directement ou indirectement, dépendirent de l'État et remplirent la tâche principale du nouveau pouvoir, tâche qui se conjugua mal avec les véritables objectifs de la coopération culturelle : la propagande de la doctrine bolchévique. La force propagandiste de la culture et de l'art a été comprise et prise tout de suite par les dirigeants soviétiques comme un instrument politique. « La diffusion de la culture était pour le régime révolutionnaire un enjeu idéologique et politique de la plus haute importance. »⁸⁶ Un diplomate soviétique, Ivan Majskij, se souvient : « [...] déjà à cette époque de la naissance de la politique extérieure soviétique, nous avons instinctivement établi des liens étroits entre diplomatie et culture [...].⁸⁷ »

Cependant, au début des années 1920 en Russie bolchévique, il n'a pas été créé de structure spéciale destinée aux relations culturelles internationales. De plus, toutes ces institutions n'eurent pas de lien avec l'organe de la politique étrangère, le Commissariat du peuple aux affaires étrangères (NKID - *Narodnyj komissariat inostrannyh del*). « La plupart

⁸⁵ *Iz istorii hudožestvennoj žizni SSSR. Internacional'nye svjazi v oblasti izobrazitel'nogo iskusstva. 1917-1940. Materialy i dokumenty. op. cit.*, p. 15-16.

⁸⁶ ADLER Alexandre, COHEN François, DECAILLOT Maurice et al. *L'URSS et nous*. Chap. 6 : Culture et idéologie., p. 175.

⁸⁷ MAJSKIJ, Ivan. « Diplomatijska i kul'tura »/*Bernard Shaw i drugie. Vospominanija* (« La diplomatie et la culture » **Dans** *Bernard Shaw et les autres. Mémoires*), p. 3. [МАЙСКИЙ И. Дипломатия и культура./И. Майский//Б. Шоу и другие. Воспоминания. – М.: Искусство, 1967. – С. 3-12.]

des institutions artistiques avaient été rattachées au Narkompros [...].⁸⁸ » Le rôle dirigeant appartient au Comité central du parti bolchévique et au gouvernement. Dans les premières années du régime (1917-1920), l'enjeu des relations culturelles avec les pays européens n'allait pas plus loin que les besoins politiques immédiats de l'État. La doctrine bolchévique de la victoire prochaine de la révolution prolétarienne mondiale n'envisageait pas un travail de coopération culturelle à long terme. « Au moment de la révolution d'Octobre, Lénine et les dirigeants bolchéviks ont d'abord voulu donner à leur État une politique exclusivement révolutionnaire et refusaient d'envisager son insertion, même partielle, dans le système international et le jeu de la diplomatie. »⁸⁹ Cette particularité n'a pas permis à l'État bolchévique d'utiliser, dans les années 1917-1920, les moyens de la diplomatie traditionnelle, notamment de la diplomatie culturelle.

Selon Jean-François Fayet : « L'apparition d'une dimension culturelle dans la politique extérieure soviétique date de l'année 1921⁹⁰. » Il est vrai que depuis l'année 1921 commence une nouvelle période des relations culturelles bilatérales, qui aboutira en 1924 à la reconnaissance *de jure* de l'URSS par la France. La guerre civile est finie. La France a refusé la politique d'intervention armée et a choisi comme nouvelle tactique la « coexistence tacite » avec l'URSS, sans oublier la ligne générale antibolchévique. Pour la politique extérieure de l'URSS, le fait déterminant a été la disparition de l'idée de la révolution prolétarienne mondiale dans un proche avenir. La nouvelle doctrine de la politique extérieure est devenue la « coexistence pacifique » avec les États capitalistes européens. D'ailleurs, cette doctrine ne signifie pas le refus de l'ancienne idée de la victoire de la révolution mondiale, mais « [...] pour les décideurs soviétiques, la normalisation diplomatique doit servir à gagner du temps [...] »⁹¹. Ce fut la particularité de la politique extérieure de l'URSS – l'ambiguïté des buts affichés : la « coexistence pacifique » s'est accordée avec le cours ancien de la révolution prolétarienne mondiale.

⁸⁸ PALMIER, Jean-Michel. *Lénine, l'art et révolution.*, p. 516.

⁸⁹ LEVESQUE, Jacques. « Quelques paradoxes de la politique internationale de l'URSS ». *Communisme. Revue d'études pluridisciplinaires*, 1997, n° 49-50 : La politique extérieure de l'URSS., p. 10.

⁹⁰ FAYET, Jean-François. « La Société pour les échanges culturels entre l'URSS et l'étrangère (VOKS) ». *Relations internationales*, 2003, n°115, p. 413.

⁹¹ REY, Marie-Pierre. *Le Dilemme russe : La Russie et l'Europe occidentale d'Ivan le Terrible à Boris Eltsine.*, p. 216.

Néanmoins, les changements de la politique extérieure des deux États, mais aussi les changements de la politique intérieure de l'État soviétique, ont joué un grand rôle dans la normalisation des relations culturelles bilatérales : c'est la nouvelle politique économique, lancée depuis l'année 1921, qui a dicté la nécessité d'une coopération plus étroite (tout d'abord dans le domaine économique) avec les États européens, et qui a servi la cause de l'ouverture de la RSFSR à l'Ouest. En 1921, la Russie bolchévique a signé des accords économiques avec l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie, la Norvège, l'Autriche, le Danemark, la Tchécoslovaquie. Depuis ce moment, les relations culturelles bilatérales sont devenues le phénomène le plus apparent dans la vie culturelle internationale. D'une manière générale, à cette époque « la symbiose culturelle qui existait avant guerre entre la Russie et l'Europe semblait donc en voie de reconstitution. »⁹² Quelles sont les causes de cette nouvelle orientation ?

La fin de la guerre civile et la libéralisation de l'économie ont abouti à l'amélioration des conditions de vie des hommes de la culture et de l'art en Russie soviétique. L'assistance matérielle du gouvernement bolchévique aux intellectuels a amené « [...] une certaine renaissance de l'intelligentsia russe, un regain culturel⁹³ ». La pratique des missions de savants russes pour le compte de l'État a été mise en place, et c'est ainsi qu'en 1920, ont été envoyés en France l'académicien Marr et le professeur Nemenov. Quant à l'académicien Fedor Ippolitovič Ščerbatskij, il a travaillé à Paris pendant trois ans, contribuant ainsi au rapprochement culturel de la France et de la Russie. En 1921, le gouvernement bolchévique a autorisé l'académicien Vernadskij à se rendre à Paris, pour donner des cours à la Sorbonne⁹⁴.

Il ne faut pas oublier, néanmoins, que dans cette pratique, le gouvernement bolchévique poursuivait toujours les mêmes objectifs : utiliser l'autorité des hommes de culture et de science russes mondialement connus aux fins de la propagande des priorités du régime bolchevique. C'est ainsi que l'intelligentsia russe, trompée par l'ambiguïté de la politique du gouvernement, ou le plus souvent menée par le simple désir de continuer à travailler, a servi

⁹² VAN REGEMORTER, Jean-Louis. *op. cit.*, p. 60.

⁹³ KAGARLITSKY, Boris. *Les intellectuels et l'État soviétique de 1917 à nos jours.*, p. 44.

⁹⁴ NIKOL'SKAJA, L. S. « Ustanovlenie sovetsko-francuzskih kontaktov v oblasti nauki i kul'tury (1919-1928) » (« L'établissement des contacts franco-soviétiques dans le domaine de la science et de la culture (1919-1928) »), p. 177. [НИКОЛЬСКАЯ Л. С. Установление советско-французских контактов в области науки и культуры (1919-1928)/Л. С. Никольская//Французский ежегодник. 1970. – М.: Наука, 1972. – С. 175-198.]

involontairement en tant qu'« agents d'influence » du régime bolchevique. Nous partageons l'avis de l'historien russe A. Golubev sur cette soi-disant « complicité » de l'intelligentsia russe des années 1920 : « [...] en cette période, ses représentants agissent suivant leurs initiatives, mais le plus souvent, surtout dans la deuxième moitié de la décennie, en exécutant des commandes de l'élite dirigeante.⁹⁵ »

Les premières années de la NPE (Nouvelle Politique Économique) ouvrirent une période de libéralisation de la vie intellectuelle en Russie bolchévique et, par conséquent, favorisèrent son épanouissement. « Au début de la révolution, la liberté absolue triomphe. Toutes les écoles s'expriment, en poésie, en peinture, en musique, en architecture. »⁹⁶ La plus spectaculaire offensive idéologique contre la culture ne commencera que dans la deuxième moitié des années 1920. Mais au début des années 1920, « [...] la culture devient [...] une sorte de zone politiquement neutre⁹⁷ ». L'épanouissement de la littérature et de l'art, qui a accompagné la recherche de nouvelles formes d'expressions « révolutionnaires », a contribué à l'esprit de « révolution culturelle ». Marc Raeff a caractérisé cette période comme « [...] un prolongement de l'Âge d'argent et de l'expérience moderniste en Russie comme à l'étranger⁹⁸ ». Martin Malia, en comparant la NPE avec la période stalinienne, l'a caractérisée comme « [...] la période la plus créative de la vie culturelle soviétique⁹⁹ ». Cette « explosion » culturelle en Russie bolchévique au début des années 1920 ne put pas ne pas provoquer l'intérêt des contemporains en Europe. Toutes ces circonstances ont favorisé le rapprochement culturel, mais la quantité des échanges culturels entre la France et la Russie soviétique dans ces années reste quand même assez modeste, réduite surtout à l'initiative personnelle des quelques représentants de la vie culturelle des deux pays.

L'importance de ces contacts personnels des écrivains, des poètes, des artistes russes avec l'élite intellectuelle et artistique française pour la normalisation des rapports culturels franco-soviétiques fut immense à cette époque. Ils ont rendu possible, en France, la connaissance des acquis de la culture russe. L'achèvement de la guerre civile a permis aux théâtres soviétiques de commencer des tournées à l'étranger. En 1922, la troupe du Théâtre

⁹⁵ GOLUBEV, A. *op. cit.*, p. 91.

⁹⁶ FAY, Victor. *Contribution à l'histoire de l'URSS.*, p. 181.

⁹⁷ KAGARLITSKY, Boris. *op. cit.*, p. 46.

⁹⁸ RAEFF, Marc. *op. cit.*, p. 234.

⁹⁹ MALIA, Martin. *La tragédie soviétique : histoire du socialisme en Russie 1917-1991.*, p. 287.

d'Art de Moscou a donné des spectacles à Paris, qui ont connu un grand succès. En 1923 est venu à Paris le théâtre Kamernyj de Tairov : « [...] le nouveau théâtre soviétique frappe, étonne, scandalise¹⁰⁰ » le public français. En 1922, sur les écrans français, dans le cadre de la campagne contre la famine en Russie sortent les premiers films documentaires soviétiques¹⁰¹. C'est de la même façon qu'en URSS, on a découvert les particularités de la vie culturelle en France. Sur l'initiative et sous la direction de Gor'kij, a été publiée en Russie soviétique et à l'étranger la série des ouvrages *Littérature mondiale*. Gor'kij a collaboré avec Romain Rolland et Anatole France à la réalisation de ce projet. Les hommes de lettres russes – Esenin, Kataev et Babel' – séjournent en France depuis 1922. Vladimir Majakovskij s'est rendu à Paris presque chaque année jusqu'à sa mort. Tous ces hommes de culture furent ainsi des partisans du rapprochement culturel de la France et de la Russie soviétique. Par leur talent, leur création, leur activité sociale, leurs contacts personnels, les écrivains, les poètes et les artistes ont favorisé le rétablissement des liens entre les deux nations dans le domaine de la culture.

Néanmoins, au cours de la reprise des relations culturelles bilatérales après 1921, en France, les principaux partisans du processus de rapprochement restent les mêmes : l'intelligentsia de gauche, qui soutient l'expérience révolutionnaire bolchévique. Une des particularités de cette période des relations culturelles entre les deux nations est que plusieurs manifestations ont été présentées sous l'égide de campagnes humanitaires en faveur de la Russie. Au début des années 1920, ont été créées plusieurs organisations qui eurent pour but l'aide humanitaire à la Russie affamée, mais les actions culturelles et leur activité ont été surtout utilisées dans des buts de propagande bolchévique. Telle a été la vocation du *Secours ouvrier international*, créé en 1921 – « [...] la première organisation proche de l'IC et de l'État soviétique utilisant méthodiquement la culture, et surtout le prestige des intellectuels, dans une perspective propagandiste, en diffusant des brochures, en organisant des tournées d'artistes et de savants soviétiques, en préparant des cycles de conférences de personnalités étrangères revenant de mission humanitaire en Russie [...]»¹⁰². Un des plus influents fut le *Comité de l'organisation de l'aide à la Russie soviétique*, auquel ont participé H. Barbusse, A. France et R. Rolland.

¹⁰⁰ PICON-VALLIN, Béatrice. « Un siècle de théâtre : les tournées russes en France ». in LIECHTENHAN, F-D. (dir.) *L'ours et le coq. Trois siècles de relations franco-russes.*, p. 177.

¹⁰¹ BORISOV, J. *op. cit.*, p. 53.

¹⁰² FAYET, Jean-François. *op. cit.*, p. 415.

Dans les années 1921-1924, la structure des institutions soviétiques des relations culturelles internationales continue de se développer. En 1923, auprès du *Comité central de Rabis* (le syndicat des professionnels de l'art), a été créé le *Bureau international* pour l'établissement des contacts avec leurs homologues étrangers. Au Commissariat du commerce extérieur a été fondée l'agence littéraire *Le livre international*, favorisant les échanges de livres avec les différents pays étrangers¹⁰³. Dès l'année 1922, la Russie soviétique est devenue membre de la *Société internationale de la musique moderne*, et en 1923, elle est entrée dans la *Confédération internationale des musiciens*¹⁰⁴. Le développement de la coopération culturelle entre la Russie soviétique et les États européens a obligé le gouvernement soviétique à créer des institutions centralisées pour le contrôle, tout d'abord, puis pour l'élargissement à long terme des relations culturelles extérieures. Le 23 mars 1922, le Présidium du Comité central exécutif du parti bolchevique a pris la décision de créer le *Comité spécial des tournées des artistes et des expositions soviétiques à l'étranger*. Ce Comité relevait de la compétence du Narkompros de la République socialiste fédérative des Soviets de Russie¹⁰⁵. Depuis septembre 1923 a été créé l'organe central, qui a unifié tout le travail des relations culturelles avec les autres pays – *La Commission de l'aide étrangère* auprès du Comité exécutif central du parti bolchevique de l'URSS, sous la compétence duquel était placé le *Comité spécial des tournées des artistes et des expositions soviétiques à l'étranger*. Cette *Commission de l'aide étrangère* a exercé son activité jusqu'à la création de la VOKS, en 1925¹⁰⁶.

Malgré une certaine reviviscence des relations culturelles franco-soviétiques, on ne peut pas parler d'un changement qualitatif de la nature de ces dernières, car les relations diplomatiques entre la France et l'URSS n'ont pas encore été établies. Le problème de la reconnaissance diplomatique de l'URSS par les États européens a été l'une des questions d'actualité politique pour l'État soviétique. Tout d'abord, cette reconnaissance a été dictée par l'impérative nécessité économique liée à la NPE – « [...] éviter la faillite de l'économie

¹⁰³ GOLUBEV, A. *op. cit.*, p.92, 98.

¹⁰⁴ *Velikaja Oktjabr'skaja socialističeskaja revolucija i stanovlenie sovjetskoj kul'tury 1917-1927* (*La grande révolution socialiste d'Octobre et le devenir de la culture soviétique 1917-1927*), p. 456. [Великая Октябрьская социалистическая революция и становление советской культуры 1917-1927/Отв. ред ак. М. П. Ким. – М.: Наука, 1985. – 526 с.]

¹⁰⁵ BELOGOLOVSKIJ, E. *op. cit.*, p. 38.

¹⁰⁶ *Iz istorii hudožestvennoj žizni SSSR. Internacional'nye svjazi v oblasti izobrazitel'nogo iskusstva. 1917-1940. Materialy i dokumenty. op. cit.*, p. 19.

soviétique¹⁰⁷ ». L'absence de la Russie soviétique sur le marché mondial n'a pas été non plus un avantage pour les producteurs occidentaux, et c'est ainsi que les échanges commerciaux nécessitèrent une normalisation diplomatique. Mais la France continua de maintenir une position hostile face à l'État soviétique et ne se pressa pas de rétablir des relations officielles. Le plus grand obstacle pour la reconnaissance diplomatique fut la question des dettes du gouvernement tsariste envers la France – 9 200 millions de francs or. Cette question a été examinée pendant les conférences internationales de Cannes et de Gênes, mais les gouvernements de l'URSS et de la France ne sont pas arrivés à résoudre ce problème. En 1923, les relations politiques franco-soviétiques se sont trouvées dans une situation de crise chronique et profonde¹⁰⁸.

Cependant, en France, l'idée de reconnaissance *de jure* de l'État soviétique trouve de plus en plus de partisans, bien que cette possibilité de rétablissement des relations diplomatiques entre un pays capitaliste et socialiste provoque des débats acharnés. Après la conférence de Gênes en avril 1922 et, surtout, après le traité germano-soviétique de Rapallo du 16 avril 1922, le leader du Parti radical et maire de Lyon, Édouard Herriot, commence une campagne active pour le rapprochement avec la Russie soviétique. En septembre 1922, il se rend en Russie soviétique pour examiner les possibilités de coopération. Cette mission n'a pas porté un caractère officiel, mais dans une certaine mesure, elle a servi de sondage politique. Au mois d'août 1922, le sénateur Anatole de Monzie visite la Russie soviétique et apporte son soutien à la participation de la Russie soviétique à la foire de Lyon en 1923 ; en même temps, il reçoit l'invitation pour la France de participer à l'Exposition agronomique panrusse¹⁰⁹. Dans son discours au Sénat, prononcé en juin 1924, Anatole de Monzie a posé la question suivante : « Qu'importe notre antibolchévisme face à la tradition séculaire... ?¹¹⁰ » Le sénateur de

¹⁰⁷ RENOUVIN, Pierre (dir.) *Histoire des relations internationales*. Volume III. De 1874 à 1945. Tome VII : Les crises du XXe siècle. 1. De 1914 à 1929., p. 526.

¹⁰⁸ ŠIŠKIN, V. *Stanovlenie vnešnej politiki poslerevolucionnoj Rossii (1917-1930 gody) i kapitalističeskij mir (Le devenir de la politique étrangère de la Russie après la révolution (les années 1917-1930) et le monde capitaliste)*, p. 202. [ШИШКИН В. А. Становление внешней политики послереволюционной России (1917-1930 годы) и капиталистический мир./В. А. Шишкин. – С.-Пб.: Дм. Буланин, 2002. – 460с.]

¹⁰⁹ BORISOV, Y. *op. cit.*, p. 36-37.

¹¹⁰ MANFRED, Al. *Očerki istorii Francii (Études sur l'histoire de la France des XVIII-XXe siècles : recueil d'articles)*, p. 489. [МАНФРЕД А. З. Очерки истории Франции XVIII-XX вв.: сб. статей/А. З. Манфред. – М.: Издательство Академии наук, 1961. – 616 с.]

Monzie est devenu l'initiateur de la création, à Paris, du *Centre d'information sur la vie politique, économique et culturelle en URSS*¹¹¹.

En France, en avril 1924, un groupe d'hommes représentants de la science et de la culture, qui désirent un rapprochement avec la Russie soviétique, a créé l'association *Les Nouvelles Amitiés Franco-Russes*. Elle compta plus de 100 membres. Édouard Herriot en a été élu président. La tâche principale de cette association fut d'obtenir la reconnaissance diplomatique de l'URSS par la France. Le programme d'activités présenta une grande diversité : recherche et unification de la documentation sur l'URSS, organisation de visites en Russie, mais aussi conférences, publications traitant des relations franco-soviétiques. L'association publia un hebdomadaire intitulé *Les Amitiés Nouvelles*. Il y eut, dans cette association, une section de littérature et d'art sous la direction de Victor Basch, professeur à la Sorbonne. La section a soutenu des contacts avec plusieurs revues françaises : *L'Illustration*, *L'amour de l'art*, *L'Art vivant*, *Le Monde illustré*, qui publièrent des articles sur l'URSS. Elle favorisa la traduction en français et la publication des poètes et des écrivains soviétiques et elle organisa des visites pour les artistes et les représentants de la culture. Cette association a poursuivi son activité jusqu'en 1926¹¹².

Nous pouvons affirmer, donc, que pour la reconnaissance diplomatique de l'État soviétique par la France, une importante contribution a été apportée par des intellectuels français, qui ont œuvré pour le rapprochement culturel des deux pays. Le 28 octobre 1924, après la prise du pouvoir par le bloc de gauche avec Édouard Herriot à sa tête, la reconnaissance de l'URSS par la France fut enfin proclamée. L'établissement des relations diplomatiques a ouvert de nouvelles perspectives pour les relations culturelles franco-soviétiques.

¹¹¹ TIMOFEEVA, N. *op. cit.*, p. 168.

¹¹² NIKOL'SKAJA, L. *op. cit.*, p. 178-179.

- Au cours des années 1917-1924, les rapports culturels bilatéraux eurent une existence fragile. L'absence de relations diplomatiques empêcha l'établissement et le développement du dialogue culturel officiel franco-soviétique.
- Les contacts personnels entre l'élite intellectuelle – scientifique et artistique – de la France et de la Russie soviétique furent, au cours de ces années, l'unique possibilité de préserver les liens culturels entre les deux nations ; ils servirent ainsi de point de départ à la future coopération culturelle intergouvernementale franco-soviétique.
- Le trait caractéristique des relations culturelles franco-soviétiques est la discordance des objectifs et des moyens de diplomatie culturelle de la France et de l'URSS. La France possédait une structure d'institutions gouvernementales et privées de diplomatie culturelle, mais n'envisageait pas l'URSS comme objectif pour sa politique culturelle internationale. En URSS, depuis le début, les objectifs de la politique culturelle internationale se sont confondus avec les tâches idéologiques. L'État soviétique eut comme but principal pour sa politique culturelle internationale la propagation d'une image favorable du régime bolchévique à l'étranger. Cependant, bien que les dirigeants soviétiques eussent conscience de l'importance des relations culturelles, il n'existait pas encore, en 1924, une structure suffisamment élaborée d'institutions gouvernementales de diplomatie culturelle soviétique.

1.2. De la reconnaissance diplomatique de l'URSS par la France à la Deuxième Guerre mondiale : 1925-1939

L'établissement des relations diplomatiques entre la France et la Russie en 1924 a ouvert de nouvelles perspectives pour le développement des échanges culturels entre les deux pays. Ainsi, en comparaison avec la période précédente, la période de 1924 à 1939 peut être caractérisée comme une époque relativement favorable aux relations culturelles bilatérales. En même temps, elle est la plus compliquée dans toute l'histoire des relations franco-soviétiques. La situation internationale ne fut pas propice au développement de relations culturelles internationales. Malgré la reconnaissance diplomatique de l'État soviétique par la France, dans les relations des deux États subsistèrent encore des obstacles. La question des dettes resta toujours la pierre d'achoppement du dialogue politique bilatéral et freina la coopération économique et culturelle des deux pays. Jusqu'aux années 1930, dans leur politique extérieure, la France et l'URSS ne furent toujours pas orientées vers un rapprochement ; de plus, dans la deuxième moitié des années 1920, les relations franco-soviétiques restèrent en crise permanente, avec un point culminant en 1927.

Depuis l'année 1924, les autorités diplomatiques de la France et de l'URSS expriment leur intérêt et leur bonne volonté mutuelle pour l'établissement de relations culturelles officielles. Malgré des relations politiques tendues, « [...] le premier ambassadeur soviétique en France Lev Krasin a écrit le 19 novembre 1924 : "Je ne peux que saluer la relation culturelle avec la France. Je serai prêt pour observer ce volet important de notre travail en France ". Lors d'une des premières rencontres avec le ministre des Affaires étrangères de la France Aristide Briand le 28 avril 1925, Lev Krasin a soulevé la question de l'établissement et le développement des échanges culturels entre les deux États¹¹³ ». La première expérience réussie de coopération culturelle officielle franco-soviétique est l'Exposition internationale d'Art décoratif et d'industrie, organisée à Paris en juin 1925. L'invitation de participation a été envoyée au Commissariat du peuple des affaires étrangères de l'URSS par Édouard

¹¹³ BELOGOLOVSKIJ, E. S. *op. cit.*, p. 39.

Herriot, le 1^{er} novembre 1924¹¹⁴. La participation de l'URSS a été le résultat de pourparlers diplomatiques. Le pavillon soviétique a été ouvert le 4 juillet 1925 et présenté par l'ambassadeur Lev Krasin ; cette exposition a suscité un grand intérêt auprès du public français, en ce qui concerne la reconnaissance officielle – 183 objets soviétiques exposés se sont vus attribuer une médaille¹¹⁵.

Après le rétablissement des relations diplomatiques, la France ne put plus ignorer l'URSS dans sa politique culturelle internationale¹¹⁶. C'est ainsi qu'en la personne du premier ambassadeur français en URSS, Jean Herbette (1924-1931), la France a manifesté son désir d'un établissement de relations culturelles officielles. « Le Quai d'Orsay favorise les missions culturelles de Brice Parain en 1925-1926, ou, toujours en 1925, l'initiative de la Mission laïque de France pour ouvrir une école payante dirigée par Élisabeth Despréaux. Mais les premières tentatives de coopération culturelle sont en fait condamnées à l'échec »¹¹⁷, relève Rachel Mazuy. Les causes de cet échec sont à rechercher dans l'opposition des buts de la politique culturelle de la France et de l'URSS. « Du côté français, cette action était d'ailleurs envisagée comme un facteur de paix : "Connaître, faire connaître, se faire connaître"[...]»¹¹⁸. » Quant aux Soviétiques, ils tâchent d'utiliser les actions culturelles dans des buts politiques, ce qui provoqua le mécontentement des Français, limita la possibilité de coopération culturelle et, en fait, fut la cause de l'échec de la mission française. Il est évident que « les objectifs scientifiques et culturels des uns ne répondent pas toujours aux objectifs plus politiques des autres »¹¹⁹.

¹¹⁴ TIMOFEEVA, N. *op. cit.*, p. 168.

¹¹⁵ BORISOV, J. *SSSR i Francija : 60 let diplomatskih odnosov (L'URSS et la France : 60 ans de relations diplomatiques)*, p. 51. [БОРИСОВ Ю. В. СССР и Франция: 60 лет дипломатических отношений/Ю. В. Борисов. - М.: Международные отношения, 1984. – 240 с.]

¹¹⁶ La France attachait toujours beaucoup d'importance au rayonnement de sa culture dans le monde. Grâce à sa diplomatie culturelle, elle sut maintenir sa position de puissance sur la scène internationale. Un exemple marquant est la création à Paris, le 16 avril 1926, de l'Institut international de la coopération intellectuelle. « Cet Institut fonctionnera jusqu'en 1946, date à laquelle il sera remplacé par l'UNESCO. » **Dans** RENOLIET, Jean-Jacques. « La genèse de l'Institut international de coopération intellectuelle ». *Relations internationales*, 1992, n°72, p. 387.

¹¹⁷ MAZUY, Rachel. *Croire plutôt que voir ? : Voyages en Russie soviétique 1919-1939*, p. 32.

¹¹⁸ MARÈS, Antoine. « Puissance et présence culturelle de la France. L'exemple du Service des Œuvres françaises à l'étranger dans les années trente ». *Relations internationales*, 1983, n°33, p. 65.

¹¹⁹ MAZUY, Rachel. *op. cit.*, p. 37.

Selon Staline, l'objectif principal de la politique extérieure de l'État soviétique dans la deuxième moitié des années 1920 est de sauvegarder la sécurité nationale dans les conditions de « l'encerclement par la puissante coalition antisoviétique des États capitalistes ». La cause de cette orientation extérieure est la conséquence de la nouvelle conception de Staline : la possibilité de construire le socialisme dans un seul pays¹²⁰. La préservation de la sécurité extérieure a contribué à la réalisation d'une conception politique de Staline : la suppression de la NPE et le développement économique accéléré grâce à l'industrialisation et à la collectivisation. De là vient le rôle particulier de la coopération économique et culturelle avec les pays capitalistes dans la deuxième moitié des années 1920 jusqu'aux années 1930.

Pour l'Union soviétique, la volonté de développer les liens culturels avec les pays d'Europe, et en premier lieu avec l'Allemagne et la France, a été conditionnée par le désir d'affirmer sa place dans de nombreux domaines grâce aux relations avec les États européens. Ivan Majskij se souvient que très souvent, « [...] une action diplomatique a été obligée d'être complétée par d'autres actions dans le champ de l'économie et de la culture. Très tôt, le succès d'action diplomatique est devenu possible grâce aux actions parallèles dans ces deux domaines¹²¹ ».

Le rétablissement des relations diplomatiques de la France avec l'URSS a mis en évidence la nécessité d'une centralisation des organismes soviétiques responsables d'échanges culturels avec l'étranger. Le 7 avril 1925 a été créée *La Société Nationale pour les Relations Culturelles Étrangères* (VOKS - *Vsesojuznoe obščestvo kul'turnoj svjazi s zagranicej*). « Pour la première fois dans l'histoire a été créée une organisation qui devait s'occuper des relations culturelles extérieures à l'échelle de l'État tout entier. »¹²² La double mission de cette société a été déterminée par des tâches qui se divisèrent en tâches politiques et culturelles. Officiellement, la VOKS eut pour tâche la coopération dans l'établissement et le développement des liens scientifiques et culturels touchant les institutions, les associations,

¹²⁰ NARINSKIJ, M. « Politika Sovetskogo Sojuza v Evrope v 20-30 gody » (« La politique de l'Union soviétique en Europe dans les années 20-30 »), p. 371. [НАРИНСКИЙ М. М. Политика Советского Союза в Европе в 20-30х годах/М. М. Наринский//Российская дипломатия: история и современность. Материалы конференции, посвященной 450-летию создания Посольского приказа. – М.: Московский институт международных отношений, РОССПЭН, 2001. – С. 369-377.]

¹²¹ MAJSKIJ, I. *op. cit.*, p. 8.

¹²² GOLUBEV, A. *op. cit.*, p. 102.

les savants et les hommes de culture de l'URSS et de l'étranger¹²³. Pour la réalisation de ces tâches, la VOKS dut entrer en liaison avec les institutions, les associations, contribuer à l'organisation des sociétés de rapprochement culturel entre l'URSS et l'étranger, telles que *Les Amis de l'URSS*.¹²⁴ La VOKS comporte deux secteurs : scientifique et artistique (architecture, littérature, théâtre, musique, art plastique). La société eut ses mandataires (en France, leur rôle a été joué par les diplomates soviétiques), publia une revue, *VOKS* (dès 1932 – *Les Nouvelles soviétiques*), éditée en quatre langues y compris en français. Ainsi, l'activité de la société a assuré la popularisation de la culture soviétique à l'étranger.

Cependant, plus importante que la mission officielle fut la mission politique de la société, pierre angulaire de la diplomatie soviétique culturelle, à savoir la diffusion d'une image de l'URSS au moyen de filières culturelles faisant un mythe d'une réalité présentée sous des couleurs favorables. En étant officiellement une association « libre » de l'influence du Komintern, la VOKS est devenue *l'instrument principal de la diplomatie culturelle de l'URSS* dans la deuxième moitié des années 1920-1930. En fait, « [...] intimement liée au Komintern, au Parti communiste d'Union soviétique et au Commissariat du peuple aux affaires étrangères, malgré son statut d'organisme autonome, la VOKS participe pleinement au jeu de la politique étrangère soviétique¹²⁵. »

La liaison de la VOKS avec le Service des renseignements soviétiques ne fait pas le moindre doute. La vocation de la VOKS consista avant tout à assurer une politique étrangère plus favorable afin de consolider la position du pays dans la politique internationale, condition indispensable à une transformation économique du pays. Selon Sophie Cœuré, il ne fut plus suffisant de s'appuyer sur le mouvement communiste en Europe en utilisant avant tout le

¹²³ Velikaja Oktjabr'skaja socialističeskaja revolucija i stanovlenie sovetskoj kul'tury 1917-1927. *op. cit.*, p. 476.

¹²⁴ KUZ'MIN, M. *Dejatel'nost' partii i Sovetskogo gosudarstva po razvitiu meždunarodnyh kul'turnyh svjazei SSSR 1917-1932 (L'activité du parti et de l'État soviétique pour le développement des échanges culturels internationaux de l'URSS en 1917-1932)*, p. 26. [КУЗЬМИН М. С. Деятельность партии и Советского государства по развитию международных культурных связей СССР 1917-1932 гг./М. С. Кузьмин. – Л.: Издательство Ленинградского университета, 1971. – 148 с.]

¹²⁵ FAYET, Jean-François. « La VOKS : entre culture, politique et lobbying diplomatique » **Dans** JOST Hans Ulrich, PREZIOSO Stéfanie (dirs.) *Relations internationales, échanges culturels et réseaux intellectuels.*, p. 97.

Komintern, mais il fallut élargir l'auditoire influencé par la propagande aux cercles des intellectuels bourgeois de l'Ouest¹²⁶.

Le travail de la VOKS pour la formation de l'opinion publique au profit de l'URSS a provoqué la nécessité de la création de *La Société de rapprochement culturel avec l'URSS*. L'absence de telles sociétés en France fut le problème principal pour la direction de la VOKS. Malgré l'établissement de relations scientifiques entre la France et l'État soviétique – participation des savants français à la célébration du deuxième centenaire de l'Académie des sciences de l'URSS en 1925, création en 1925 du *Comité français des relations scientifiques avec l'URSS*¹²⁷ –, toutes les tentatives de la VOKS d'élargir les sphères d'influence en direction des intellectuels et des artistes français n'ont pas connu de succès. Le secrétaire général du *Comité français des relations scientifiques avec l'URSS* André Mazon, se trouvant en URSS au début de 1927, a rejeté les tentatives de la direction de la VOKS de développer, dans le cadre de ce comité, une section de coopération culturelle, en craignant, à juste raison, que cette activité du Comité soit utilisée à des fins idéologiques.

C'est seulement en avril 1927 que la présidente de la VOKS, Olga Kameneva, assiste à Paris à l'organisation si longtemps attendue du *Comité d'initiative du rapprochement culturel franco-soviétique*. En mai 1927, la réunion du Comité d'initiative a proclamé la création de la *Société du rapprochement culturel avec l'URSS*. Georges Duhamel a été élu président. Cependant, en raison de complications dans la situation internationale et de la crise des relations franco-soviétiques en 1927, cette société n'a pratiquement pas pu commencer son activité¹²⁸.

En août 1927, l'organisation, par le peintre français communiste Jules Grandjouan, du *Comité de l'amitié franco-russe* sert aussi d'exemple de l'activité de la VOKS. Sur sa base et sur l'initiative de NKID et de la VOKS à la fin de 1927 a été établie, en France, une autre société de rapprochement culturel franco-soviétique, *Le Cercle de la Nouvelle Russie*, avec Romain Rolland à sa tête. La création de la Société poursuit d'anciens buts et utilisa

¹²⁶ « La VOKS agit prioritairement en direction des professions intellectuelles et de la bourgeoisie éclairée. » **Dans** CŒURÉ, Sophie. *op. cit.*, p. 53.

¹²⁷ TIMOFEEVA, N. *op. cit.*, p. 168.

¹²⁸ NIKOL'SKAJA, L. *op. cit.*, p. 191.

d'anciennes méthodes : cours, séances de cinéma, accueils d'artistes soviétiques, expositions etc. L'activité de cette société a été aussi interrompue vers les années 1928-1929¹²⁹.

L'orientation de la diplomatie culturelle soviétique vers les intellectuels libéraux occidentaux n'exclut pas tout à fait l'ancien travail avec les organisations procommunistes. Après la célébration du 10^e anniversaire de la révolution, pendant la conférence réunissant, à Paris, les participants du Congrès des amis de l'URSS, fut annoncée la création de *l'Association des amis de l'Union soviétique*, organisation communiste dont le programme comportait aussi une coopération culturelle. L'activité de cette organisation a diminué vers l'année 1929.

La courte durée d'existence et la désagrégation de ces organisations vers le début des années 1930 s'expliquent par les doutes éveillés chez les intellectuels occidentaux qui, non sans raison, devinèrent le rôle dirigeant de Moscou. Toutes ces organisations furent liées secrètement au moyen de la VOKS et du NKID aux organismes soviétiques du Parti et jouèrent un rôle important dans un plan « d'offensive culturelle soviétique¹³⁰ ».

En étudiant les exemples des échanges culturels franco-soviétiques dans les années 1925-1930, on remarque une particularité significative pour cette période : le nombre des actions culturelles soviétiques en France l'emporta sur le nombre des activités françaises culturelles en Union soviétique. Le fait est qu'à cette époque, les dirigeants soviétiques n'empêchent pas les initiatives personnelles des écrivains, des peintres, des hommes de théâtre soviétiques désireux de se rendre en France pour leur profession. Ainsi, par exemple, Il'ja Èrenburg vit et travaille à Paris depuis 1924. Vladimir Majakovskij, Isaak Babel' et plusieurs autres écrivains et poètes soviétiques ont des activités publiques en France. Les maisons d'édition privées en France publièrent leurs œuvres et leurs articles. Un grand succès pour l'URSS fut la participation à l'exposition parisienne du livre en 1926¹³¹.

En même temps, la présence de la littérature française en Union soviétique continue à être assurée essentiellement par les écrivains et les poètes « compagnons de route » qui, s'ils

¹²⁹ *Ibid.*, p. 192.

¹³⁰ BARGHOORN, Frederic Charles. *The Soviet cultural offensive. The role of cultural diplomacy in soviet Foreign policy*. Princeton, New Jersey: Princeton University Press, 1976. 353 p.

ne furent pas engagés, au moins sympathisèrent avec le pouvoir soviétique : H. Barbusse, P. Vaillant-Couturier, G. Duhamel. Leurs impressions (essentiellement favorables) relatées dans des articles ou des livres publiés en France et en URSS deviennent des instruments largement utilisés par la diplomatie culturelle soviétique. Déjà dans ces années est récupérée « la technique soviétique de l'hospitalité », portée à la perfection dans les années 1930. Elle consiste en une invitation des représentants de la culture, de la science et de l'art occidental, en vue d'obtenir un jugement favorable sur la réalité soviétique. Comme exemple, on peut mentionner les rencontres de H. Barbusse au plus haut niveau. À la suite de ses visites en URSS, il a publié deux livres : *Voici ce qu'on fait de la Géorgie* (1929) et *Russie* (1930). Grâce au soutien des pouvoirs soviétiques, H. Barbusse organisa en France, dès l'année 1928, la revue procommuniste *Le Monde*.

Les échanges dans le domaine des arts plastiques, au cours de la deuxième moitié des années 1920, ont abouti aux expositions d'art en France et en URSS. En 1925, 34 artistes soviétiques ont eu la possibilité d'être exposés à Paris, au VIIe Salon du groupe « L'Araignée »¹³². En 1925, les artistes soviétiques et les critiques d'art ont reçu une invitation pour participer au Ve Congrès universel du dessin. En mai 1926, l'exposition de la caricature soviétique à Paris a été organisée¹³³. À Paris eurent lieu les expositions personnelles des artistes soviétiques P. Končalovskij (1925), N. Al'tman (1925), M. Sar'jan (1928), R. Fal'k (1929)¹³⁴. En 1927, dans une galerie parisienne, ont été présentées les œuvres de B. Kustodiev, A. Ostroumova-Lebedeva, B. Jakovlev. Un phénomène fréquent fut l'envoi en mission de jeunes artistes soviétiques en France pour leurs études : M. Sar'jan, R. Fal'k, K. Red'ko, S. Kol'cov¹³⁵. Tandis que les artistes français furent rares en URSS. En 1926-1927, Jules Grandjouan a visité l'URSS. En mai 1926, à Moscou, a été organisée par la VOKS et l'Académie de l'Art, avec le soutien du groupe *Clarté*, l'exposition *L'art révolutionnaire de l'Ouest*, où la France était représentée par les artistes Steinlen, Masareele, Léger,

¹³¹ Velikaja Oktjabr'skaja socialističeskaja revolucija i stanovlenie sovetskoj kul'tury 1917-1927. *op. cit.*, p. 476.

¹³² Iz istorii hudožestvennoj žizni SSSR. Internacional'nye svjazi v oblasti izobrazitel'nogo iskusstva. 1917-1940. *Materialy i dokumenty. op. cit.*, p. 67.

¹³³ TIMOFEEVA, N. *op. cit.*, p. 168.

¹³⁴ BORISOV, J. *op. cit.*, p. 52.

¹³⁵ Iz istorii hudožestvennoj žizni SSSR. Internacional'nye svjazi v oblasti izobrazitel'nogo iskusstva. 1917-1940. *Materialy i dokumenty. op. cit.*, p. 67-68.

Grandjouan¹³⁶. En 1928, à Moscou, après un long travail préparatoire au niveau de l'État, a été ouverte l'exposition *L'art moderne français*. Y furent présentés près de 300 tableaux et les sculptures des peintres français F. Léger, M. Utrillo, A. Ozenfant, A. Modigliani. Cette exposition fut la seule manifestation permettant de montrer les arts plastiques français au public soviétique.

Dans la deuxième moitié des années 1920, les contacts dans le domaine de l'art théâtral se sont limités à l'invitation, par le chef de la *Société universelle théâtrale* Firmin Gémier, de troupes soviétiques pour le Festival international de Paris, en 1928. À ce festival participent le théâtre yiddish de Moscou (GOSET), le théâtre de Vsevolod Mejerhol'd et le théâtre de Evgenij Vahtangov. En même temps a été ouvert le Congrès international théâtral, auquel ont participé les représentants de l'art théâtral soviétique V. Vladimirov et E. Ljubimov-Lanskoj. Non sans importance furent les contacts personnels de V. Mejerhol'd en France, car il fut une autorité incontestée dans le monde théâtral. En ce qui concerne la partie française, dans la deuxième moitié des années 1920 ont lieu des voyages d'étude et l'établissement de contacts entre des hommes de théâtre français comme F. Gémier et C. Autant-Lara et leurs homologues soviétiques. Mais pendant les années 1920, pour des raisons politiques et économiques, pas une seule troupe française n'a effectué de tournée en URSS.

Dans le domaine du cinéma, les échanges culturels portèrent aussi plutôt un caractère unilatéral. Les cinéastes soviétiques G. Kozincev, L. Trauberg, G. Aleksandrov, A. Dovženko, D. Vertov arrivent à Paris. Le célèbre film de Sergej Èjzenštejn, *Le Cuirassé Potemkine*, montré pour la première fois à l'ambassade soviétique à Paris en automne 1926, a servi de découverte du cinéma soviétique en France. Cependant, la présentation des films soviétiques fut compliquée ; le canal principal de la connaissance des films soviétiques resta le même : ciné-clubs communistes et sociétés de rapprochement culturel avec l'URSS. De la même manière, la projection de films français en URSS resta insignifiante et ne fut pas encouragée par le pouvoir soviétique pour des raisons idéologiques. Quant aux visites des cinéastes français en URSS dans les années 1920, à part L. Moussinac, aucun des représentants français de l'art cinématographique ne se rend en URSS.

¹³⁶ *Ibid.*, p. 69.

Quelle est la cause de cette disproportion des échanges culturels franco-soviétiques dans la deuxième moitié des années 1920 ?

La condition principale de la coopération intergouvernementale pour les Français fut la dépolitisation des actions culturelles françaises en URSS et des activités culturelles soviétiques en France. En raison de l'impossibilité de cette dépolitisation, il y a eu une réduction de l'initiative française au niveau du développement de la coopération culturelle. Au contraire, les Soviétiques multiplièrent les initiatives, en utilisant chaque possibilité afin de propager la culture soviétique dans des buts politiques. Mais cette vision étroite de la diplomatie culturelle soviétique fut insuffisante pour la création d'une coopération culturelle de valeur entre les deux pays ; en fait, elle en constitua un véritable obstacle.

Ainsi, les relations culturelles franco-soviétiques n'ont donc pas connu, dans les années 1925-1930, un large développement. Même si la reconnaissance diplomatique de l'État soviétique par la France a ouvert de nouvelles possibilités pour la coopération culturelle des deux pays, ces possibilités n'ont pas été réalisées pour les raisons suivantes.

D'une grande importance fut l'instauration, vers la fin des années 1920, d'une conception « stalinienne » de la culture soviétique : l'établissement du contrôle total de l'État sur la culture, la science, l'art, au moyen de la centralisation des institutions et des organisations culturelles. Le durcissement de la pression idéologique n'a pas laissé de possibilité à une création libre. « À partir de 1928-1929, le CC prend en main la direction des activités intellectuelles ou artistiques et l'unification corporative des auteurs.¹³⁷ » La pression idéologique a influencé négativement le processus de la création culturelle et a freiné, en conséquence, les échanges culturels.

Non moins importantes furent les causes politiques. La politique étrangère française de la deuxième moitié des années 1920 ne fut pas orientée vers l'Union soviétique. Les tâches principales de la politique étrangère de la France ont été : la préservation de sa position de grande puissance avec voix délibérative dans la Société des Nations. Un bon exemple concerne le pacte Briand-Kellog de 1928 sur le refus de la guerre comme moyen de décision dans les conflits internationaux et les accords de Locarno en 1925, dont l'initiative

¹³⁷ LARAN Michel, VAN REGEMORTER Jean-Louis. *La Russie et l'ex-URSS de 1914 à nos jours.*, p. 328.

revenait à la France. « La diplomatie française tâcha d'assurer la sécurité nationale par un système d'alliances avec les petits pays : Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie, Yougoslavie, Belgique. »¹³⁸ La diplomatie culturelle de la France fut donc orientée, avant tout, vers ces pays. Quant à l'URSS, la politique d'isolement de ce pays du monde extérieur, caractéristique de la deuxième moitié des années 1920, ne contribua pas à la création de conditions normales pour le rapprochement culturel avec les États européens. Il faut remarquer que pour les dirigeants soviétiques, « [...] la France de 1930 est présentée comme "le plus agressif et le plus militariste de tous les pays "[...]»¹³⁹ ».

Au début des années 1930, la situation change. Dans les années 1934-1936, la France et l'URSS connaissent une courte période de rapprochement. Le changement de la politique extérieure de la France et de l'URSS s'achève par un dialogue diplomatique approfondi et par un partenariat politique des deux États, en 1932 et en 1935. « Plusieurs éléments contribuèrent au rapprochement franco-soviétique. »¹⁴⁰ La situation internationale commença à se compliquer dès le début des années 1930, avec l'arrivée au pouvoir de Hitler en Allemagne en 1933, et engendra la nécessité d'une alliance diplomatique franco-soviétique. « La position de la France dans le système des puissances européennes s'affaiblissait de plus en plus et la menace suspendue sur elle du côté de l'Allemagne grandissait. Et Briand [...] comprit qu'il fallait changer la politique française.¹⁴¹ »

Le changement de repères de la politique extérieure de la France passe par le rapprochement avec l'État soviétique. Le système de la sécurité collective en Europe, selon Aristide Briand, dut être créé avec la participation de l'URSS. L'idée de Briand se concrétisa le 29 novembre 1932 avec la signature, par le gouvernement d'Édouard Herriot, du pacte de non-agression franco-soviétique. « Après 1933, l'avènement de Hitler au pouvoir qui mit fin aux espoirs de désarmement, la France revint à une politique assez traditionnelle d'alliances, destinée à border l'Allemagne de garde-fous politiques qui culmina avec le pacte d'assistance

¹³⁸ MANFRED, Al. *France-Russie. France-URSS. Traditions d'amitié et de coopérations. op. cit.*, p. 216.

¹³⁹ ZORGBIBE, Charles. *Histoire des relations internationales*. Tome 2. De la paix de Versailles à la Grande Alliance contre Hitler 1918-1945., p. 86.

¹⁴⁰ DUROSELLE, Jean-Baptiste. *Politique étrangère de la France. La décadence 1932-1939.*, p. 76.

¹⁴¹ MANFRED, Al. *op. cit.*, p. 228.

mutuelle franco-soviétique de 1935¹⁴². » Ainsi, pour la France, le rapprochement diplomatique avec l'Union soviétique fut le contrepois à la menace de l'agression de l'Allemagne nazie.

Pour l'État soviétique, l'alliance diplomatique et militaire avec la France fut aussi un moyen de préserver sa sécurité dans une situation internationale complexe où planait la menace d'un conflit militaire international. Pour l'URSS, cette menace fut réelle, tout particulièrement après l'année 1933 et le début de la propagande antisoviétique en Allemagne. L'URSS aspira à éviter une participation dans les conflits internationaux. C'est pourquoi « [...] Litvinov avait exposé (le 29 décembre 1933) les nouvelles orientations de la politique étrangère soviétique pour les années à venir : – non-intervention et neutralité dans tout conflit [...] »¹⁴³.

C'est ainsi que l'ancienne politique d'abstention de l'URSS envers la vie internationale, destinée à garantir la construction du socialisme dans un seul pays et qui caractérisa la deuxième moitié des années 1920, se transforme au début des années 1930 en une tendance à « l'ouverture » diplomatique de l'État soviétique à la communauté mondiale. En tout état de cause, « le rapprochement franco-soviétique au cours de la lutte commune pour la création d'un système de sécurité collective eut une série de conséquences positives, en particulier, il contribua à l'entrée de l'Union soviétique dans la Société des Nations (1934) »¹⁴⁴.

Les changements dans la politique extérieure de l'URSS ont été conditionnés non seulement par la situation internationale compliquée exigeant la participation active de l'URSS dans le jeu diplomatique, mais aussi par des changements intérieurs considérables. La politique de « grande rupture » eut besoin d'un plus grand nombre de spectateurs à l'étranger, qui purent être les témoins potentiels du « succès de la construction socialiste ». Dans ce cas, le rôle de la diplomatie culturelle des années 1930 dans la dissimulation des parties négatives

¹⁴² AZEMA Jean-Pierre, WINOCK Michel. *La IIIe République : 1870-1940.*, p. 245.

¹⁴³ WERTH, Nicolas. *Histoire de l'Union soviétique de l'Empire russe à la Communauté des États indépendants : 1900-1991.*, p. 295.

¹⁴⁴ ČERNIKOVA, D. « Politika Francii v otnošenii SSSF v 1933-1934 godah i problema Vostočnogo regional'nogo pakta » (« La politique de la France à l'égard de l'URSS en 1933-1934 et le problème du pacte régional de l'Est »), p. 112. [ЧЕРНИКОВА Д. А. Политика Франции в отношении СССР в 1933-1934 годах и проблема Восточного регионального пакта/Д. А. Черникова//Ученые записки института международных отношений. – Вып. 6. – М: Издательство ИМО, 1962. – С. 84-118.]

de l'industrialisation et de la collectivisation au cours des premiers et deuxièmes plans quinquennaux aurait dû être déterminant. Dans le but de démontrer les « avantages » du régime soviétique, les dirigeants soviétiques élargirent la pratique de l'invitation, de l'accueil et du service-clientèle des étrangers (essentiellement sous forme de délégations). Pour les années 1934-1936, on relève le plus grand nombre de visites de Français en URSS¹⁴⁵. L'invitation, l'accueil et le service-clientèle des visiteurs français, surtout quand il s'agit de personnages influents comme Édouard Herriot en 1933 ou d'hommes illustres de science et de culture, ont été orientés vers la manipulation des opinions des visiteurs en faveur de l'URSS. Dans ce but a été créé, au sein de la VOKS, un bureau spécial qui partagea ses tâches avec la société « Intourist ». Ainsi, la propagande de la réalité soviétique idéalisée au moyen de la manipulation des représentants des intellectuels français resta la principale méthode de la diplomatie culturelle soviétique, et en outre, une méthode très effective, comme l'affirme judicieusement Sophie Cœuré : « On ne peut que constater la réussite progressive de ce travail d'élaboration d'une image, surtout en ce qui concerne les domaines de la culture, de l'économie, de la société [...]»¹⁴⁶.

La signature du pacte de non-agression franco-soviétique en 1932 a poussé la France officielle et l'URSS à un élargissement de la coopération culturelle au niveau de l'État. Au cours de la discussion sur le pacte de non-agression avec l'URSS à la Chambre des députés, en mai 1933, Édouard Herriot a appelé à élargir les relations culturelles et scientifiques avec l'URSS. « Ce fut, dans l'histoire des relations franco-soviétiques, le premier appel à s'engager dans la voie du rapprochement culturel avec l'État soviétique qui ait été fait de la tribune du Parlement par le dirigeant du parti au pouvoir.¹⁴⁷ » La nécessité du rapprochement dans le domaine de la culture et de la science fut également reconnue par la partie soviétique. Le 26 janvier 1933, l'ambassade soviétique à Paris a soumis au ministère des Affaires étrangères la

¹⁴⁵ Voir à ce sujet les ouvrages : KUPFERMAN, Fred (dir.). *Au pays des Soviets : le voyage français en Union soviétique, 1917-1939*. Paris : Gallimard, Jullard, 1979, 188 p. ; HOURMANT, François. *Au pays de l'avenir radieux : voyages des intellectuels français en URSS et en Chine populaire*. Paris : Aubier, 2000, 281 p.

¹⁴⁶ CŒURÉ, Sophie. *op. cit.*, p. 11.

¹⁴⁷ SOLOV'EV, A. N. « Iz istorii franko-sovetskih kul'turnyh i naučnyh svjazei v 1931-1935 godah » (« De l'histoire des relations culturelles et scientifiques franco-soviétiques dans les années 1931-1935 ») ., p. 87-88. [СОЛОВЬЕВ А. Н. Из истории франко-советских культурных и научных связей в 1931-1935 годах/А. Н. Соловьев//Вестник истории мировой культуры. – 1960. - № 1. – С. 80-91.]

proposition d'établir un échange régulier de publications scientifiques et culturelles. Malheureusement, ce projet n'a pas vu le jour dans les années 1930¹⁴⁸.

La décennie scientifique française en URSS, tenue à Moscou en mai 1934, marque le début du renouvellement de la coopération culturelle. « Cette importante visite fut le résultat du travail du Comité français de rapprochement scientifique, de son ambassade et du Service des œuvres au MAE ; en ce qui concerne la partie soviétique, on trouve le Comité, qui comporte les membres de l'Académie des sciences et des dirigeants de la VOKS. Pendant la visite, un accord officiel a été conclu entre les deux gouvernements. »¹⁴⁹ En juin 1935, l'organisation, à Paris, des journées de l'amitié franco-soviétique, accompagnée par les expositions d'œuvres d'art soviétiques, les rencontres avec les écrivains, les interventions d'artistes soviétiques ont constitué la suite du rapprochement culturel de la France et de l'URSS pour la période examinée¹⁵⁰. La volonté d'un élargissement de la coopération se renforce dès l'année 1936, quand « [...] le gouvernement soviétique, en prenant en considération qu'en France est venu au pouvoir le Front populaire, posa instamment au gouvernement de Léon Blum la question de la nécessité d'élargir et d'approfondir la coopération entre l'URSS et la France dans les domaines économiques, scientifiques, techniques, culturels, diplomatiques et stratégiques¹⁵¹ ».

Le développement de la coopération culturelle de la France et de l'URSS dans les années 1934-1936 s'observe pratiquement dans tous les domaines de la culture, et tout d'abord dans la coopération linguistique. « L'année 1934 est une année charnière pour les projets de coopération linguistique, jusque-là quasi inexistantes. Un décret soviétique de février 1934 sur la reprise de l'enseignement du français dans les écoles secondaires russes, le projet de publication à Moscou d'un journal de langue française, l'accord permettant la vente de journaux français à Moscou [...], sont symptomatiques d'un nouvel état d'esprit.¹⁵² »

¹⁴⁸ *Ibid.*, p. 81.

¹⁴⁹ MAZUY, Rachel. *op. cit.*, p. 161.

¹⁵⁰ KAŠELEV, J. B. *Kul'turnye svjazi : važnyj faktor razrjadki (Les échanges culturels : un important facteur de la détente)*, p. 14. [КАШЕЛЕВ Ю. Б. Культурные связи: важный фактор разрядки/Ю. Б. Кашелев.– М.: Знание, 1976.]

¹⁵¹ STEGAR', S. A. *Diplomatija Francii pered Vtoroj mirovoj vojnoj (La diplomatie de la France avant la Deuxième Guerre mondiale)*, p. 75. [СТЕГАРЬ С. А. Дипломатия Франции перед Второй мировой войной/С. А. Стегарь. – М.: Международные отношения, 1980. – 280 с.]

¹⁵² MAZUY, Rachel. *op. cit.*, p. 36.

La priorité linguistique dans la diplomatie culturelle française n'est pas fortuite. En tête de la politique culturelle extérieure de la France, il y eut toujours un élargissement de la présence de la langue française comme moyen de diffusion de la culture française à l'étranger. Pour répondre à ce besoin, le système institutionnel de la diplomatie culturelle de la France continue à se perfectionner. « Même pendant les années trente, de nouveaux organes voient le jour : ainsi, la Commission permanente de l'enseignement français à l'étranger, constituée par l'arrêté du 18 août 1936 au ministère de l'Éducation nationale. »¹⁵³

L'amélioration de courte durée des relations diplomatiques des années 1934-1936 augmente l'intérêt de la France pour la culture soviétique. Les périodiques français accordent plus de place aux publications consacrées à l'URSS en général et au développement culturel en particulier. « Le journal *Les Nouvelles littéraires* a commencé à porter plus d'attention aux œuvres des écrivains soviétiques, en publiant leurs récits, les critiques de leurs œuvres, des articles sur l'URSS, en annonçant la sortie des traductions de romans soviétiques en France etc. Enfin, il faut spécialement mentionner la revue *Littérature internationale*, l'organe de l'Organisation internationale des écrivains révolutionnaires, dans lequel furent publiées plusieurs œuvres des auteurs soviétiques M. Gor'kij, I. Babel', V. Majakovskij, N. Tihonov, F. Panfërov, M. Šolohov, L. Kassil', S. Tret'jakov, A. Lunačarskij, S. Èjsenštejn. L'organisation à Paris, en 1934, d'une réunion consacrée au Premier Congrès des écrivains soviétiques suscite la réflexion et le vif intérêt des hommes de lettres pour la vie littéraire en URSS. »¹⁵⁴ L'organisation du Congrès fut coordonnée et financée par Moscou. La partie soviétique poursuivit son activité pour influencer les intellectuels de l'Ouest. L'activité des Soviétiques resta soigneusement cachée, de telle sorte qu'officiellement, la coopération bilatérale dans le domaine de la littérature n'est pas sortie, dans les années 1930, du cadre de l'activité des associations de la France et de l'URSS.

La coopération dans le domaine de l'art plastique, commencée dans les années 1920, se prolonge, gardant principalement les formes traditionnelles de l'organisation d'expositions et de visites personnelles d'artistes. Pour l'étude de l'art soviétique en URSS sont partis les artistes J. Lurçat, J. Effel, J. Lipchitz, A. Marle. En 1932, à Marseille, a été organisée l'exposition des affiches soviétiques, suivie en 1934 par celle des peintres soviétiques pour le

¹⁵³ MARÈS, Antoine. *op. cit.*, p. 67-68.

¹⁵⁴ SOLOV'ËV, A. *op. cit.*, p. 84.

théâtre – qui s’est tenue à Paris – puis en 1936 par celle des dessinateurs soviétiques – organisée à Saint-Étienne¹⁵⁵. En 1937, l’URSS participe encore à l’Exposition universelle de Paris. L’exposition des arts plastiques français en URSS fut l’objet de longues discussions au niveau des associations, et la décision de l’organisation de l’exposition à Moscou a été prise en 1936. Cependant, à cause des complications de la situation internationale, le projet de l’exposition française n’a pas été réalisé¹⁵⁶.

On observe également le développement des échanges dans le domaine de la cinématographie. À l’invitation des Soviétiques, Jean Renoir visite l’URSS en 1935, et Jean Lods y séjourne de 1934 à 1937. Sur les écrans français, on présente les premiers films sonores soviétiques, *Le chemin de la Vie* en 1932, *Tchapaïev* en 1935, films auxquels le public français fait un accueil très favorable. C’est au Festival international de la cinématographie, se déroulant en 1937 à Paris dans le cadre de l’Exposition universelle, que le grand public a fait connaissance avec la réalité du cinéma soviétique. Les films soviétiques ont reçu 15 médailles. Cependant, le moyen principal de projection resta la section cinématographique des sociétés *La Russie Nouvelle* et le ciné-club de l’association *Les Amis de l’URSS*. La censure mutuelle pour des raisons idéologiques resta un obstacle principal au développement des projections cinématographiques en France et en URSS.

Dans le domaine de l’art théâtral, dans les années 1930, on entreprend une tentative de coopération au niveau officiel. La délégation française prend part aux festivals universels du théâtre à Moscou dans la première moitié des années 1930, sur l’initiative de la VOKS et *Intourist*. Un critique théâtral français, P. Gsell, participe au travail des festivals. Il est chargé par le ministère de l’Éducation nationale d’accompagner une mission durant l’été 1936 pour « étudier l’organisation administrative et artistique des théâtres de l’URSS ». À son retour, il publie une série d’articles sur le développement du théâtre dans une nouvelle Russie et la monographie *Le théâtre soviétique*¹⁵⁷. La coopération dans le domaine de l’art musical fut réduite dans les années 1930 aux tournées de musiciens soviétiques et français. Le 17 juin 1938 a eu lieu la première de la V^e symphonie de Dmitrij Šostakovič. « En avril 1939, dans

¹⁵⁵ ZAK, L. M. *Družba roždalas' v bor'be. SSSR-Francija : stranicy istorii (L'amitié naissait dans la lutte. L'URSS-France : pages d'histoire)*, p. 125. [ЗАК Л. М. Дружба рождалась в борьбе. СССР-Франция: страницы истории/Л. М. Зак. – М.: Мысль, 1989. – 228 с.]

¹⁵⁶ *Iz istorii hudožestvennoj žizni SSSR. Internacional'nye svjazi v oblasti izobrazitel'nogo iskusstva. 1917-1940. Materialy i dokumenty. op. cit.*, p.76.

¹⁵⁷ ZAK, L. *op. cit.*, p. 127-128.

une grande salle du conservatoire de Moscou, avait lieu un concert symphonique consacré à la musique moderne française. La musique de Ravel et Roussel obtenait un grand succès. »¹⁵⁸ Il est important de remarquer que le développement des échanges artistiques fut freiné par le problème du paiement des interventions des musiciens français en URSS.

La particularité des relations culturelles franco-soviétiques des années 1930 est l'apparition d'une nouvelle base pour la coopération intellectuelle internationale – l'antifascisme.

« Dans les années 1930, la confrontation des grandes idéologies, démocratie libérale, communisme et fascisme, bouleversa la vie intellectuelle. »¹⁵⁹ Avec l'arrivée au pouvoir du Parti national-socialiste en Allemagne en 1933, la lutte avec le fascisme fut considérée par l'URSS comme une ligne générale de coopération internationale. En URSS, la question de la responsabilité des intellectuels en Europe et dans le monde face à la diffusion de l'idéologie fasciste a été proclamée par M. Gor'kij dans son article « Avec qui êtes-vous, " les maîtres de la culture " ? » Vers le milieu des années 1930, l'URSS est à l'avant-garde du mouvement antifasciste. Dans le cadre de la lutte contre le fascisme se manifeste vivement la propension de l'URSS à utiliser le mouvement international antifasciste en poursuivant ainsi son ancien objectif, influencer l'élite intellectuelle. Dans les traditions du Komintern, le support de l'URSS dans la propagande antifasciste parmi les intellectuels de France a été *l'Association des écrivains révolutionnaires et des artistes de la France*, créée sous l'influence du Parti communiste français en 1932. À ses actions prenaient part R. Rolland, P. Vaillant-Couturier, H. Barbusse, L. Aragon, J-R. Blosch¹⁶⁰.

En France, une grande partie de l'élite intellectuelle et artistique adopta une position antifasciste et appela à la lutte contre la menace du fascisme en Europe. Le 5 mars 1934 a été créé en France le *Comité de vigilance des intellectuels antifascistes* (CVIA). « À la fin de l'année 1934, le CVIA revendique plus de 6 000 membres. »¹⁶¹ L'activité antifasciste en

¹⁵⁸ BELOGOLOVSKIJ, E. S. *op. cit.*, p. 236.

¹⁵⁹ LEJEUNE, Dominique. *Entre guerre et paix : les relations internationales de 1900 à 1950.*, p. 150.

¹⁶⁰ BOEV, J. *SSSR-Francija (tradicii i sovremennost') (URSS-France (les traditions et l'époque moderne))*, p. 76. [БОЕВ Ю. СССР-Франция (традиции и современность)/Ю. Боев. – Киев.: Издательство политической литературы, 1977. – 88 с.]

¹⁶¹ GOETSCHER Pascal, LOYER Emmanuelle. *op. cit.*, p. 58.

France poursuit l'action de *l'Association internationale des écrivains pour la défense de la culture*. « L'AIEDC est fondée le 26 juin 1935, à l'issue d'une manifestation d'initiative communiste, mais rassemblant de nombreux compagnons de route, le Congrès international des écrivains pour la défense de la culture, réuni à Paris du 20 à 25 juin (1935 – A. B.). »¹⁶² Selon Boris Frezinskij : « Pour Staline, le Congrès des écrivains à Paris démontra qu'une partie du public occidental soutient le socialisme en construction sous sa direction. »¹⁶³

Malgré l'augmentation des initiatives entreprises et un certain élargissement des échanges culturels franco-soviétiques au début des années 1930, le changement de la base qualitative des relations culturelles n'a pas eu lieu. Ces relations n'ont pas atteint le niveau de la coopération intergouvernementale. L'amélioration temporaire des relations diplomatiques ne s'est pas achevée par la création d'une base juridique nécessaire pour la coopération culturelle intergouvernementale franco-soviétique.

Les raisons empêchant l'établissement de la coopération intergouvernementale dans ces années résident, tout d'abord, dans la prééminence de l'idéologie dans les relations internationales culturelles de l'État soviétique avec les pays de l'Ouest. Les organisations internationales communistes – le Komintern, ainsi que sous sa direction l'Organisation internationale des écrivains révolutionnaires, l'Organisation internationale du théâtre révolutionnaire, l'Organisation internationale des peintres révolutionnaires – continuèrent à jouer un rôle important dans les relations culturelles extérieures de l'URSS¹⁶⁴. L'ambassade de France en URSS remarqua judicieusement que les relations franco-soviétiques étaient assombries par la propagande idéologique des Soviétiques¹⁶⁵. Malgré les initiatives prises pour l'élargissement de la coopération dans la sphère culturelle, la discordance des buts de coopération culturelle franco-soviétique reste invariable : « La VOKS aspira toujours à attirer

¹⁶² RACINE, Nicole. « Antifascisme et nation » Dans WOLIKOW Serge, BLETON-RUGET Annie (dirs.) *Antifascisme et nation. Les gauches européennes au temps du Front populaire.*, p. 39.

¹⁶³ FREZINSKIJ, B. « Velikaja illuzija - Pariž, 1935. (Materialy k istorii Meždunarodnogo kongressa pisatelej v zaščitu kul'tury)» (« Une grande illusion - Paris, 1935. (Les documents sur l'histoire du Congrès international des écrivains pour la protection de la culture) »), p. 166. [ФРЕЗИНСКИЙ Б. Великая иллюзия – Париж, 1935. (Материалы к истории Международного конгресса писателей в защиту культуры)/Б. Фрезинский//Минувшее. Исторический альманах. – Т. 24. – СПб.: Athenium – Феникс, 1998.]

¹⁶⁴ *Sovetskaja kul'tura v rekonstruktivnyj period 1928-1941 (La culture soviétique à l'époque de reconstruction 1928-1941)*, p. 536. [Советская культура в реконструктивный период. 1928-1941– М.: Наука, 1988. – 605 с.]

¹⁶⁵ STEGAR', S. *op. cit.*, p.76.

les sympathies des intellectuels français envers une nouvelle Russie, pendant que le Service des œuvres du ministère des Affaires étrangères français tâcha de restaurer l'influence de la culture française en Russie soviétique. »¹⁶⁶

Il faut remarquer que l'état de l'économie de la France et de l'URSS dans les années 1930 n'a pas permis d'utiliser tous les moyens de la diplomatie culturelle. M. Antoine Marès affirme que « [...] l'affaiblissement de l'action culturelle de la France était patent au début des années trente¹⁶⁷ ». Ni la France ni, surtout, l'URSS ne disposaient à cette période de moyens financiers suffisants pour leur diplomatie culturelle.

En outre, « la divergence entre la France et l'URSS sur les questions de la politique internationale, le ralentissement des négociations militaires, ont amené l'écroulement des espoirs du gouvernement du Front populaire et un refroidissement considérable des relations franco-soviétiques dans la première moitié de l'année 1937¹⁶⁸ ». Dès l'année 1937, les relations culturelles franco-soviétiques se sont réduites au point d'être interrompues en 1939. Cela fut le résultat des facteurs suivants.

- La raison principale fut le changement du cours de la politique extérieure de la France et de l'URSS en 1937-1939. La menace de l'Allemagne fasciste, la réalité du futur conflit en Europe ont forcé les dirigeants français à repousser la réalisation de l'accord franco-soviétique d'assistance mutuelle de 1935. Le choix des repères en politique extérieure fut fait au profit d'une recherche de possibilités pour éviter la participation dans un conflit à venir, par la signature d'accords avec l'Allemagne, la signature de l'accord de Munich de 1938. Pour la France, malgré le maintien de contacts officiels dans les négociations à Moscou en 1938-1939 pour faire reculer les menaces de l'agression fasciste, on peut dire qu'à la fin des années 1930, l'Union soviétique cessa d'être un partenaire politique.

¹⁶⁶ MAZUY, Rachel. « Dekada franko-sovetskogo kul'turnogo sblizhenija » (« La décade du rapprochement scientifique franco-soviétique en 1934 », p. 161. [МАЗЮИ–КРОКЕТТ Рашель. Декада франко-советского научного сближения 1934 г./Рашель Мазюи–Крокетт//Отношения между Россией и Францией в европейском контексте (в XVIII–XX вв.).]

¹⁶⁷ MARÈS, Antoine. *op. cit.*, p. 70.

¹⁶⁸ NARINSKIJ, M. *op. cit.*, p. 370.

- Les changements de la politique intérieure de l'URSS dans les années 1937-1939 ne contribuèrent pas non plus à l'élargissement des échanges culturels franco-soviétiques. L'établissement du régime totalitaire de Staline, les répressions sanglantes provoquèrent l'incompréhension et les protestations de plusieurs intellectuels français, forçant à mettre un terme aux contacts avec l'URSS. D'ailleurs, les contacts deviennent de plus en plus difficiles, étant donné l'établissement du contrôle total dans la sphère de la culture en URSS : « Le système totalitaire soviétique était enfin complet. De l'économie à la culture, tout était politisé, et partout la politisation exprimait les objectifs idéologiques du Parti-État. »¹⁶⁹ La mise en place du « rideau de fer » qui a entouré l'URSS et l'a coupé du monde extérieur a réduit considérablement le tourisme étranger en URSS.

- La signature du pacte de non-agression soviéto-germanique de 1939 a supprimé la possibilité de préserver des relations diplomatiques franco-soviétiques et suspendu leurs relations culturelles. Leur renouvellement n'est redevenu possible qu'après la Deuxième Guerre mondiale.

¹⁶⁹ MALIA, Martin. *op. cit.*, p. 296.

1.3. De la " guerre froide " à la " détente, entente, collaboration " dans les relations franco-soviétiques : 1945-1967

La principale différence entre cette période et les périodes précédentes est qu'à cette époque, les relations culturelles entre les deux pays atteignent enfin un niveau de coopération culturelle intergouvernementale. Cependant, cet acheminement se réalisa à pas lents. La structure nécessaire pour la réalisation de la coopération culturelle bilatérale s'est construite graduellement : sa base a été mise en place en 1957, et tout au long des années 1960, elle évolue et se perfectionne, en contribuant ainsi à l'élargissement de la coopération culturelle officielle des deux pays. De nouveaux sommets de coopération culturelle franco-soviétique vont être atteints avec la conclusion d'un accord bilatéral en 1966.

La Deuxième Guerre mondiale a rendu à la France et à l'URSS leur ancien rôle : être des alliés, en surmontant leurs anciennes contradictions. La lutte commune contre le fascisme allemand, la signature, au cours de la guerre, du traité bilatéral franco-soviétique d'assistance mutuelle en 1944, la victoire atteinte grâce aux efforts conjugués ont créé la base d'un rapprochement diplomatique et, en conséquence, l'élargissement de la coopération des deux pays. Au cours des premiers mois suivant la guerre, la France et l'URSS continuèrent de développer leurs relations de coopération. Pendant l'année 1945 ont été conclus entre les deux pays des accords importants pour le rapatriement des prisonniers de guerre, pour les échanges commerciaux et les échanges de produits alimentaires. Assez souvent, la France et l'URSS partagèrent une vision commune sur les problèmes européens traités au cours de consultations bilatérales d'après-guerre¹⁷⁰.

¹⁷⁰ ZAGLADIN, V. « Franko-sovetskie otnošenija posle Vtoroj mirovoj vojny » (« Les relations franco-soviétiques après la Deuxième Guerre mondiale »), p. 22. [ЗАГЛАДИН В. В. Франко-советские отношения после Второй мировой войны/В. В. Загладин//СССР-Франция (из истории политических, экономических и культурных отношений). – М.: Издательство института международных отношений, 1960. – С. 20-36.]

Cette tendance au renforcement des relations franco-soviétiques des années 1945-1946 fut tout à fait naturelle, et elle se réalisa dans le contexte d'une synergie inhérente à la coopération des deux alliés. D'autant plus que le sentiment de sympathie mutuelle des deux nations, né dans la lutte et la victoire commune sur le fascisme, fut très fort : « Jusqu'à la fin de 1946, l'URSS bénéficiait en France d'un capital de sympathie beaucoup plus important qu'en Grande-Bretagne [...] »¹⁷¹. Le signe du rapprochement avec l'État soviétique fut la renaissance en France, juste après la guerre, de l'intérêt pour la culture et l'art russe classique et soviétique moderne. Les 7^e et 8^e symphonies de D. Šostakovič ont été interprétées à l'opéra de Paris en 1945-1946. En 1947, c'est *Le coq d'or* de N. Rimskij-Korsakov qui est mis en scène¹⁷². Dans les années 1945-1946, la littérature russe et soviétique connaît un réel succès. Par exemple, la pièce de l'auteur soviétique Leonid Leonov *L'Invasion*, jouée à Paris quelques jours après la capitulation de l'Allemagne, a provoqué un vif intérêt auprès du public parisien¹⁷³.

Le paradoxe des premières années d'après-guerre, c'est que cette renaissance des relations culturelles entre la France et l'URSS, cette tendance à l'élargissement de la présence culturelle, non seulement n'a pas été reconnue à sa juste valeur par les gouvernements des deux pays, mais, au contraire, n'a même pas été prise en considération. De plus, en France, on observe un renforcement de la politique de censure à l'égard des activités culturelles soviétiques : on interdit, par exemple, l'édition d'une série de revues soviétiques ; l'accès en France à la littérature et aux films soviétiques subit également des restrictions¹⁷⁴. La même pratique de censure resta caractéristique pour les Soviétiques ; elle est toujours l'attribut impératif de la réalité soviétique où l'idéologie prédomine.

Il faut chercher les racines de cette attitude paradoxale dans la situation internationale après la fin de la Deuxième Guerre mondiale et dans les particularités du développement de la politique intérieure des deux États. En France, les dirigeants et l'opinion publique espèrent

¹⁷¹ COINTET, Michèle. *Histoire culturelle de la France : 1918-1958.*, p. 245.

¹⁷² BORISOV, J. *op. cit.*, p. 140.

¹⁷³ DE GREVE, Claude. « La réception de la littérature russe, classique et moderne, en France, aux lendemains de la Deuxième Guerre mondiale. » Dans LIECHTENHAN, F-D. (dir.) *L'ours et le coq. Trois siècles de relations franco-russes.*, p. 235.

¹⁷⁴ ANTJUHINA-MOSKOVČENKO, Valentina. *SSSR i Francija. Sovetsko-francuzskie otnošenija v 1917-1967 godah (L'URSS et la France. Les relations franco-soviétiques dans les années 1917-1967).*, p. 29. [АНТЮХИНА–МОСКОВЧЕНКО В. И. СССР и Франция. Советско-французские отношения в 1917-1967 гг./В. И. Антюхина-Московченко. – М.: Знание, 1967. – 47с.]

que le système soviétique va se libéraliser après la guerre, que des changements auront lieu dans les relations internationales grâce au développement de la coopération avec les États européens, que de nouveaux principes s'établiront au niveau de la coopération internationale malgré les différences des systèmes sociopolitiques. Ces espoirs ne se sont pas concrétisés.

La période de l'accord et de la coopération amicale entre la France et l'URSS fut brève et s'est achevée à la fin de 1946. Au lieu du processus attendu de libéralisation du régime soviétique politique et de la sphère culturelle, une période de réaction survient en URSS. Elle s'est exprimée au début par une nouvelle vague de répression, par un renforcement des principes « jdanoviens » du développement de la culture soviétique, ainsi que par une orientation stalinienne réactionnaire amenant le pays à s'isoler du monde occidental.

Déjà dans les années 1945-1946, on observe la tendance à la formation d'un système international bipolaire. Les anciens pays alliés, déchirés par les contradictions sur les questions de la configuration future de l'Europe et du monde, formeront au total deux blocs opposés, à la tête desquels se sont trouvées deux puissances : les États-Unis et l'URSS. Dans la situation d'après-guerre et du début de la « guerre froide », qui date en général de 1947, dans leur politique étrangère, la France et l'URSS ont choisi des cours opposés et se sont engagées dans des blocs militaires et politiques hostiles. Dès l'année 1949, la France devient membre de l'OTAN, créée comme contrepoids à la puissance de l'URSS et du bloc des États de l'Europe centrale et de l'Est, qui se sont trouvés après la guerre dans la zone d'influence soviétique. Le « rideau de fer » tomba.

Dans le processus du « glissement » du monde vers la « guerre froide », la mise en place du « rideau de fer » et la censure utilisée activement en France et en URSS comme barrière à la pénétration d'une idéologie hostile séparent de plus en plus les deux pays. Donc, les conditions de la politique intérieure et de la situation internationale n'ont pas permis à la France et à l'URSS de surmonter les barrières et de passer vers la coopération intergouvernementale, ni dans la sphère de la culture, ni dans aucune autre sphère. « La rupture de la coalition anti-hitlérienne et la “guerre froide” entre l'URSS et les États-Unis et leurs alliés ne permettent cependant pas le développement des relations entre États à système sociaux différents. »¹⁷⁵

¹⁷⁵ CHARVIN, Robert. *Les États socialistes européens : institutions et la vie politique.*, p. 352.

Dans la situation du début de la « guerre froide », la coopération culturelle n'a pas été considérée par les gouvernements des deux pays comme une nécessité ; de plus, elle a été freinée par tous les moyens des deux parties, en vertu des cours politiques opposés des blocs capitalistes et socialistes, auxquels appartiennent l'URSS et la France. Lors de la tension internationale de 1947 à 1953, la culture n'a pas été prise en considération comme un champ de coopération, mais fut plutôt une des méthodes de lutte entre les deux blocs dans la « guerre froide »¹⁷⁶.

C'est pourquoi en France, après la guerre, les contacts franco-soviétiques dans le domaine de la culture restèrent l'affaire de sympathisants de l'Union soviétique et du système soviétique politique : « [...] les relations culturelles directes entre les deux pays ne se sont poursuivies que dans le cadre quasi exclusif des organisations communistes et de leurs filiales¹⁷⁷. » Effectivement, les contacts culturels entre la France et l'URSS des premières années après la guerre furent assurés par la société procommuniste *France-URSS*, créée en 1945. La société fut particulièrement active dans les années 1945-1946, sur la vague du prestige de l'État soviétique, vainqueur du fascisme, et s'est incarnée dans de nombreuses actions culturelles orientées vers la popularisation de la culture soviétique en France.

Dans cette situation de restriction, chaque intervention de musiciens et d'artistes soviétiques en France deviennent de vrais événements. En 1950 la semaine du cinéma soviétique a eu lieu dans plusieurs villes françaises. Au début des années 1950, en France, les musiciens soviétiques Lev Oborin, Ivan Bezrodnyj, David Ojstrah se produisent en concert. En 1951, au festival du cinéma international de Cannes, sont présentés les films des metteurs en scène soviétiques ; dans le jury, on trouve le metteur en scène soviétique Vsevolod Pudovkin. On relève au total, en 1953 en France, 35 représentations avec des artistes soviétiques¹⁷⁸.

¹⁷⁶ Selon Pierre Milza, la guerre froide est « un combat *dans* la culture et *pour* la culture » **Dans** MILZA, Pierre. « Culture et relations internationales », *Relations internationales*, 1980, n° 24, p. 371. Cette instrumentalisation de la culture lors de la guerre froide est soulignée également par Pierre de Bois : « Ainsi, des deux côtés, la lutte contre l'autre intègre-t-elle la culture sous toutes ses formes. Impliqués dans une logique de confrontation directe, les arts, la littérature, le cinéma, les médias servent de relais aux deux blocs. » **Dans** DE BOIS, Pierre. « Guerre froide : propagande et culture (1945-1953) », *Relations internationales*, 2003, n°115, p. 453.

¹⁷⁷ HAMANT, Yves. « Les échanges culturels franco-soviétiques après Staline ». *La Revue russe*, 1994, n°6, p. 125.

¹⁷⁸ BORISOV, J. *op. cit.*, p. 141.

Dans la situation de l'isolement artificiel des grands centres de la culture, la culture soviétique provoqua un intérêt immense auprès des spécialistes et du grand public. Cet intérêt resta toutefois insatisfait à cause des barrières idéologiques dressées entre les deux États. Selon l'affirmation de B. Jeu : « [...] les relations qui pouvaient exister avant le début de la déstalinisation n'étaient pas le résultat d'une action concertée de gouvernement à gouvernement ; elles s'effectuaient par le canal d'organisations politiques ou parapolitiques ; elles n'avaient pas un caractère suivi ; elles n'étaient pas nombreuses.¹⁷⁹ »

Les années 1953-1954 marquent un tournant dans le développement des relations culturelles entre les deux États. Comme signe de leur renouveau, retenons les tournées de la *Comédie française* en URSS en 1954, le premier théâtre français en Union soviétique après la révolution d'Octobre en 1917. En contrepartie, les ensembles soviétiques de danse folklorique de Igor' Moiseev (1955) et *Berëzka* (1957) se rendent en tournée en France. On relève aussi la venue du célèbre musicien Emil' Gilel's en France. En 1955 a lieu à Bordeaux un festival du cinéma soviétique¹⁸⁰. À la fin de l'année 1955 a eu lieu à Moscou la première semaine du film français et la première exposition de l'art français après la guerre¹⁸¹.

Ce rapprochement culturel de la France et de l'URSS en 1954-1956 a été le résultat d'un ensemble de facteurs. La cause principale en est la libéralisation du système politique et de la vie intellectuelle en URSS après la mort de Staline, liée au nom du nouveau chef soviétique Nikita Khrouchtchev et surnommée « le dégel ». Les conditions pour les changements des relations bilatérales de la France et de l'URSS ont été réunies grâce au processus de déstalinisation, grâce à l'ensemble des réformes à l'intérieur de l'État, grâce aussi à la parité nucléaire et l'acceptation, lors du XXe congrès du parti en 1956, de la doctrine de la « coexistence pacifique » avec les pays du bloc capitaliste. La politique d'isolement de l'URSS a été remplacée par la politique d'ouverture au monde. Un rôle important dans cette ouverture revient à la coopération culturelle internationale, qui fut considérée officiellement comme un moyen de détente internationale, sans pour autant rejeter le rôle de la compétition dans l'opposition au monde occidental capitaliste. « L'utilisation des

¹⁷⁹ JEU, B. « La coopération culturelle franco-soviétique ». *Tiers-monde*, 1968, n° 35-36, Tome IX, p. 898.

¹⁸⁰ BORISOV, J. *op. cit.*, p. 140-141.

¹⁸¹ ANTJUHINA-MOSKOVČENKO, V. *op. cit.*, p.34.

contacts culturels par les Soviétiques fut décisive pour la stratégie et la propagande de la coexistence pacifique. »¹⁸²

Après la conférence de Genève en 1955, à laquelle ont participé les responsables des gouvernements des quatre puissances (les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France et l'URSS), on observe une détente dans les relations internationales, condition nécessaire aux changements des relations entre la France et l'URSS. En France, la tendance au rapprochement avec l'Union soviétique fut liée à l'aspiration de restaurer le statut de puissance indépendante dans la politique étrangère, en mettant en oeuvre une politique de rapprochement avec les pays de l'Europe de l'Est et de l'Asie. Entre la France et l'URSS, de nombreux échanges de délégations ont lieu dans des domaines divers, témoignant de l'intention des deux parties d'établir une coopération plus étroite. Ainsi, pendant le voyage du Premier ministre français Guy Mollet en URSS en 1956, à la suite de négociations, a été signée une déclaration commune, dans laquelle se dessinaient les perspectives d'une coopération culturelle de la France et de l'URSS¹⁸³. « C'est par les relations culturelles que l'on entamait le dialogue, et c'était justement avec la France qu'elles débutaient. Nées d'une volonté politique commune de les développer, les relations culturelles précédaient toutefois le dialogue politique¹⁸⁴. »

Au long des années 1956-1957, les échanges culturels mutuels continuent à se développer. En 1956, la troupe du ballet Stanislavskij est en tournée à Paris. Le Théâtre national se produit en Union soviétique, et on y voit aussi Yves Montand. En 1957, les solistes de l'Opéra de Paris sont en tournée en Union soviétique. Le film soviétique *Le Quarante et unième*, présenté au festival du cinéma de Cannes, a reçu le prix spécial du jury¹⁸⁵. L'université de Moscou ouvre ses portes aux premiers étudiants français.

¹⁸² BARGHOORN, Frederic Charles. *op. cit.*, p. 15.

¹⁸³ ARZAKANJAN, M. *Političeskaja istorija Francii 20 vek (Histoire politique de la France au XXe siècle)*, p. 91. [АРЗАКАНЯН М. Ц. Политическая история Франции XX век/М. Ц. Арзаканян.–М.: Высшая школа, 2003. - 157 с.]

¹⁸⁴ MARAND, Christine. *op. cit.*, p. 77.

¹⁸⁵ EROFEEVA, G. « O kul'turnyh svjazjah meždju SSSR i Franciej » (« Sur les relations culturelles entre l'URSS et la France »), p. 78-79. [ЕРОФЕЕВА Г. Н. О культурных связях между СССР и Францией/Г. Н. Ерофеева, В. Н. Любимова, И. Д. Шкунаева//СССР-Франция (из истории политических, экономических и культурных отношений). – М.: Издательство института международных отношений, 1960. – С. 75-93.]

L'année 1957 voit le début de la période de la coopération officielle intergouvernementale de la France et de l'URSS dans la sphère culturelle. « En octobre 1957, le gouvernement français accepte, le premier parmi les gouvernements occidentaux, de créer une *Commission mixte permanente franco-soviétique* chargée d'examiner périodiquement l'ensemble des problèmes concernant les relations culturelles entre la France et l'URSS et, plus précisément, d'élaborer alternativement à Paris et à Moscou, sous forme de protocoles signés au niveau des hauts fonctionnaires, des programmes d'échanges culturels et scientifiques de validité d'abord annuelle. »¹⁸⁶ Le protocole de séance des délégations françaises et soviétiques ratifia le premier programme d'échanges franco-soviétiques dans la sphère de la culture, de la science et de l'enseignement pour l'année 1958. La délégation française fut présidée par Roger Seydoux, directeur général des affaires culturelles et techniques au ministère des Affaires étrangères ; en tête de la délégation russe se trouvait Jurij Žukov, le président du Comité d'État du Conseil des ministres pour les relations internationales culturelles. Le protocole prévoit l'établissement solide et planifié d'échanges de personnes – savants, professeurs, étudiants ; d'échanges d'objets liés à la culture – livres et périodiques, films, disques, programmes de radio et de télévision ; et d'échanges artistiques – théâtre, arts plastiques, musique. Une attention spéciale fut consacrée à « l'implantation de jeunes professeurs de langue dans les universités des deux pays » et à la planification des échanges scientifiques¹⁸⁷.

La création de la Commission mixte permanente pour les relations culturelles franco-soviétiques a ouvert une nouvelle période dans le développement des relations des deux pays. Cependant, ce niveau de coopération intergouvernementale a demandé un perfectionnement ultérieur en ce qui concerne les structures des organisations soviétiques d'échanges internationaux. Nous examinerons les particularités du développement de l'appareil de la diplomatie culturelle de l'URSS et de la France vers 1958 et nous essaierons de mettre en relief les objectifs poursuivis par la diplomatie culturelle des deux pays.

L'admission de l'URSS au sein de l'UNESCO, en 1954, témoigne de l'aspiration de l'État soviétique à une politique culturelle extérieure plus active. Pour l'URSS, la coopération culturelle intergouvernementale exigea la création d'institutions spéciales de politique

¹⁸⁶ « Les relations culturelles franco-soviétiques : 1958-1966 » **Dans** *Notes et études documentaires*. Paris : La Documentation française, 1966, n° 3302, p. 27.

¹⁸⁷ *Ibid.*

culturelle extérieure ; autrement dit, il était nécessaire de créer les instruments de la diplomatie culturelle. Selon sa nature, l'État soviétique eut le monopole dans les relations culturelles internationales. En mai 1957, pour répondre aux nouveaux enjeux internationaux, le Conseil des ministres de l'URSS a créé le *Comité d'État pour les relations culturelles avec les pays étrangers*. En tête du Comité a été nommé Jurij Žukov, rédacteur et commentateur international du journal *Pravda*, l'organe de presse du Parti. L'organisation intérieure du Comité répondait au principe de plurinationalité de l'État soviétique, et il fut divisé en sections selon le principe géographique. La tâche principale du Comité fut la conclusion et le contrôle de la réalisation d'accords culturels internationaux de l'État soviétique, à l'exception de la coopération technique¹⁸⁸.

Le Comité coopère avec le ministère de l'Enseignement supérieur, avec le ministère de la Culture (créé en 1953 et qui possède la Direction des affaires extérieures) et également avec l'Académie des sciences. Mais encore plus important, ce qui souligne la signification donnée par le gouvernement soviétique à la politique culturelle extérieure de l'URSS, le Comité « [...] agit en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères [...] »¹⁸⁹. À l'étranger, la coopération culturelle est devenue la mission des diplomates des ambassades. Selon l'affirmation de Jurij Dubinin, jusqu'en 1955, les diplomates de l'ambassade soviétique à Paris ne se préoccupèrent pas des relations culturelles avec la France. De plus, cette sphère d'activité passa pour auxiliaire. Au milieu de l'année 1955, pour la première fois dans la structure de l'ambassade soviétique à Paris a été créé un service, entièrement consacré aux relations culturelles ; Vladimir Erofeev (l'interprète personnel de Staline et le père de l'écrivain-dissident Victor Erofeev, un des rédacteurs de la revue « underground » *Metropol*) y fut nommé comme conseiller¹⁹⁰.

L'accroissement du rôle des moyens audiovisuels dans les échanges culturels internationaux a amené la création, en 1957, du Comité d'État pour la radio et la télévision, suivi, en 1963, du Comité d'État pour le cinéma et du Comité d'État pour la presse, l'édition,

¹⁸⁸ THIERRY, Mathilde. *Les relations culturelles franco-soviétiques de 1958 à 1969.*, p. 6.

¹⁸⁹ REY, Marie-Pierre. *La tentation du rapprochement. France et URSS à l'heure de la détente 1964-1974.*, p. 178.

¹⁹⁰ DUBININ, J. *Diplomatičeskaja byl' (zapiski posla vo Francii) (L'histoire vécue diplomatique (notes d'un ambassadeur en France).*, p. 33. [ДУБИНИН Ю.В. Дипломатическая быль. (Записки посла во Франции)]/Ю. В. Дубинин. - М.: РОССПЭН, 1997. - 328 с.]

le commerce des livres¹⁹¹. Un autre organisme de politique culturelle extérieure de l'État soviétique fut créé en 1958. Le VOKS, qui exista dès 1925, a été transformé en *l'Union des associations soviétiques d'amitié (UASA)*. Cette Union compta en 1959 quelque 35 sociétés d'amitié avec l'URSS. Dans la composition de l'Union est entré aussi le *Centre soviétique de la société européenne de la culture*¹⁹². Le but de l'Union consista dans la coordination de l'activité de toutes les sociétés d'amitié, avec pour objectif la diffusion à l'étranger d'informations sur l'État soviétique et sa culture. En France, les activités de l'association *France-URSS* – enseignement de la langue russe, conférences, cours, représentations artistiques, accueil des délégations, établissement de liaisons entre les villes jumelées – répondirent à la vocation de *l'Union des associations soviétiques d'amitié*.

À part ces deux organismes créés dans la structure des institutions soviétiques, on trouve également *Le livre international*, chargé des échanges internationaux de livres, et le *Sovexportfilm*, qui eut pour mission la diffusion des films soviétiques et l'organisation des semaines du cinéma soviétique à l'étranger¹⁹³. Les unions des écrivains, des compositeurs, des hommes de théâtre et les autres associations professionnelles apportèrent un soutien important au développement des échanges culturels, mais ne possédèrent pas d'indépendance et furent rattachées au ministère de la Culture. L'initiative et le contrôle dans les relations culturelles extérieures appartenaient au Département international de PCUS.

La structure réorganisée de la diplomatie culturelle soviétique affirme le monopole de l'État soviétique dans les relations culturelles internationales. « L'ensemble des relations culturelles avec l'étranger est entièrement dirigé, contrôlé ou inspiré par le gouvernement, même quand il veut donner une impression contraire¹⁹⁴. » Dans une certaine mesure, cela permet d'assurer aux institutions du système de la diplomatie culturelle soviétique un travail précis, d'atteindre une planification détaillée et une meilleure réalisation des projets de coopération culturelle. Cependant, l'absence d'initiative privée (en raison de l'absence de

¹⁹¹ MARAND, Christine. *op. cit.*, p. 134-135.

¹⁹² ZAK, L. « К проблеме истории и историографии международных культурных связей СССР » (« Sur le problème de l'histoire et de l'historiographie des échanges culturels internationaux de l'URSS »), p. 229. [ЗАК Л. М. К проблеме истории и историографии международных культурных связей СССР/Л. М. Зак//Вопросы истории и историографии социалистической культуры - М.: Наука, 1987. - С. 221-235].

¹⁹³ DOLLOT, Louis. *Les relations culturelles internationales.*, p. 91-92.

¹⁹⁴ *Ibid.*, p. 90.

secteur privé en général dans le système soviétique) diminua les possibilités de la politique culturelle étrangère soviétique. L'objectif principal de la diplomatie culturelle soviétique resta le même : la diffusion de l'idéologie communiste à l'étranger au moyen d'actions culturelles.

Quant à l'appareil de la diplomatie culturelle de la France, après 1945, il a subi aussi des changements importants. Le rayonnement de sa propre culture occupa toujours une place privilégiée dans la politique extérieure de la France. L'importance de l'action culturelle à l'étranger a été reconnue par les pouvoirs français bien avant le XXe siècle. Voilà pourquoi la France, avant tous les pays, a créé des organismes privés, semi-publics et gouvernementaux pour la diplomatie culturelle, dont nous avons déjà étudié les structures. Dans les nouvelles conditions des relations internationales, quand la coopération culturelle internationale a commencé à être largement utilisée par les États comme moyen d'élargissement et de consolidation de leur influence dans le jeu international, la France ne put pas ne pas répondre à l'appel du temps. Et pour cela, elle a eu des raisons spéciales. Comme l'affirma M. Jean Basdevant, la France a éprouvé pendant la guerre de 1939-1945 « [...] son éclipse totale pendant quatre ans de la scène internationale en tant que puissance politique [...] »¹⁹⁵. « La France a alors perdu son statut de grande puissance et la culture apparaît quasiment comme son dernier atout pour exercer encore une certaine influence. »¹⁹⁶

La perte de l'ancienne position de la France comme puissance mondiale, accompagnée de la perte du statut de la langue française comme langue de coopération internationale (de plus en plus, cette position revenait à la langue anglaise en raison de l'influence des États-Unis), et enfin le processus de la décolonisation, commencé après la Deuxième Guerre mondiale, dictèrent la nécessité de perfectionner et d'élargir l'influence culturelle, en modernisant l'appareil existant de la diplomatie culturelle. En 1945, la réforme a amené la création, au ministère des Affaires étrangères, de la *Direction des relations culturelles et des oeuvres à l'étranger* avec Henri Laugier à sa tête, auquel a succédé Louis Joxe en 1946, en qualité de directeur général. Ainsi, la *Direction générale des relations culturelles*, la DGRC, se compose de trois services : le service de l'enseignement, des missions scientifiques et des oeuvres à l'étranger ; le service des échanges culturels ; le service de l'administration et des

¹⁹⁵ BASDEVANT, Jean. « La politique culturelle de la France ». *Revue de Défense nationale. Les grands problèmes nationaux et internationaux*, 1962, février, p. 212.

¹⁹⁶ FALK, Robert. « La machine diplomatique culturelle française après 1945 ». *Relations internationales*, 2003, n° 115 : Diplomatie et transfert culturel au XXe siècle, I, p. 325.

finances¹⁹⁷. Les tâches principales de la Direction furent une large coopération avec des institutions culturelles françaises dans leurs activités à l'étranger et une coordination plus étroite de leurs activités en dehors du pays. La Direction coordonna le travail de tous les départements et de toutes les institutions de diffusion de la culture française à l'étranger¹⁹⁸.

En 1946, dans la composition de la Direction générale, a été inséré le bureau des échanges artistiques. L'AFAA, créée en 1922, garda officiellement son indépendance ; cependant, son rapprochement avec la Direction a eu lieu avec la nomination de Philippe Erlanger, directeur de l'AFAA, au titre de directeur du bureau des échanges artistiques de la DGRC. En 1947 a été créé encore un bureau de liaison avec l'UNESCO. La réforme de la structure de la diplomatie culturelle de la France à cette époque s'achève par la création des attachés et des conseillers culturels nommés par la Direction auprès des ambassades¹⁹⁹. À Moscou, c'est Marcel Girard qui a été nommé au poste de conseiller culturel²⁰⁰.

Au cours des années 1950, la structure de la diplomatie culturelle de la France continue à se perfectionner. En raison de l'augmentation du rôle de la coopération technique internationale, en 1956, la Direction générale des relations culturelles devient *Direction générale des affaires culturelles et techniques* (DGACTION). Elle était composée de quatre services :

- Service de l'enseignement et des oeuvres (bureaux : affaires financières générales, pédagogique, gestion du personnel, recrutement et zones géographiques).
- Service des boursiers et stagiaires (bureaux : boursiers d'enseignement supérieur et boursiers scolaires, coopération technique).
- Service des échanges culturels (bureaux : affaires financières, organisations internationales, livres et publications, cinéma, radio, télévision, expositions littéraires, scientifiques et techniques, diffusion du matériel culturel, missions et congrès et un bureau spécialisé dans les échanges avec les pays de l'Est).

¹⁹⁷ *Ibid.*, p. 329-330.

¹⁹⁸ PETROV, V. *Quai d'Orsay.*, p. 184. [ПЕТРОВ В. П. Кэ д'Орсэ/В. П. Петров, Ю. В. Владимиров. – М.: Международные отношения, 1966. - 208 с.]

¹⁹⁹ FALK, Robert. *op. cit.*, p. 330-331.

²⁰⁰ GOMART, Thomas. *Double détente : les relations franco-soviétiques de 1958 à 1964.*, p. 201.

- Service des échanges artistiques (bureaux : arts plastiques, théâtre, manifestations musicales françaises à l'étranger et manifestations musicales étrangères en France, concours internationaux)²⁰¹.

En 1957, le gouvernement français inaugure le premier plan quinquennal d'expansion culturelle (1957-1963), suivi du deuxième plan (1964-1968). « Dans le cadre de ces plans, les ressources de la Direction générale croissent jusqu'à atteindre 53% de celle du Quai d'Orsay. »²⁰² L'activité de la Direction générale a eu pour but la centralisation de tous les acteurs des actions culturelles de la France à l'étranger, à tous les niveaux. Ainsi, par exemple, la Direction coopère avec le ministère de l'Éducation nationale sur les plans de recrutement du personnel français et la formation des professeurs étrangers, de la gestion des bourses accordées aux étudiants étrangers et de la gestion directe de certains enseignements à l'étranger.²⁰³ La Direction coordonne son activité avec les associations importantes comme l'Association pour la diffusion de la pensée française, l'Association française d'action artistique, l'Association nationale du livre français à l'étranger, l'Association pour l'accueil des personnalités étrangères,²⁰⁴ la société d'amitié *France-URSS*. La direction coopère aussi avec les organisations professionnelles comme *Unifrancefilm* et les organismes privés comme l'Agence littéraire et artistique parisienne, créée en 1953, ainsi qu'avec les Concerts Lumbroso.

Nous noterons aussi la coopération de la Direction générale avec le nouveau ministère de la Culture, créé en 1959 sous l'autorité d'André Malraux dans le cadre de l'expansion culturelle extérieure. « Le ministère des Affaires culturelles collabore très étroitement au programme d'échanges artistiques organisé par la Direction générale des affaires étrangères. Ce programme d'échanges artistiques est même subventionné par le ministère des Affaires culturelles. »²⁰⁵ Cette coopération ne fut pas sans rivalité²⁰⁶. Deux autres ministères ont été

²⁰¹ MESNARD, André-Hubert. *L'action culturelle des pouvoirs publics*. Deuxième partie. Chapitre 3, § 3 « Le ministère des Affaires étrangères et l'action culturelle à l'étranger », p. 289-290.

²⁰² KESSLER, Marie-Christine. « La politique culturelle extérieure de la France depuis la fin de la guerre froide » **Dans** ROCHE, François (dir.) *La culture dans les relations internationales.*, p. 377.

²⁰³ MESNARD, André-Hubert. *op. cit.*, p. 295.

²⁰⁴ *Ibid.*, p. 302-304.

²⁰⁵ *Ibid.*, p. 299.

²⁰⁶ PILLEUL, G. « La politique culturelle extérieure 1958-1969 ». **Dans** *De Gaulle et Culture*, Tome VII, p. 146.

créés avec une mission culturelle, le ministère de la Coopération et le secrétariat d'État chargé des Affaires algériennes, mais leurs actions ne concernent pas notre étude.

Comme on le voit, l'État français ne posséda pas le monopole de la politique culturelle extérieure, bien qu'un rôle décisif lui ait appartenu. La structure de la diplomatie culturelle fut plus souple que celle de l'Union soviétique et permit d'utiliser au mieux tous les moyens de coopération culturelle internationale. Quant à l'objectif principal de la diplomatie culturelle de la France à l'égard de l'URSS, il a été défini brillamment par Thomas Gomar : « [...] la politique culturelle extérieure, en particulier dans le cadre franco-soviétique, a un double rôle : établir et développer des liens officiels avec l'Union soviétique tout en menant un travail de contre-influence vis-à-vis du PCF et de *France-URSS*.²⁰⁷ »

Les années 1958-1967, marquées par le retour au pouvoir en France du général de Gaulle et par la création de la Cinquième République, sont une période de véritable accroissement des relations culturelles officielles franco-soviétiques, réalisées dans le cadre de la détente internationale et du rapprochement diplomatique des deux États, avec comme apogée les accords bilatéraux franco-soviétiques de 1966.

Les particularités de la politique étrangère de la Cinquième République ont permis de donner à la coopération culturelle franco-soviétique une nouvelle impulsion. Pour de Gaulle, la coopération culturelle dut jouer un rôle spécial dans la politique étrangère de la France, et tout particulièrement pour le rapprochement franco-soviétique. Nous allons examiner les facteurs principaux contribuant au rapprochement franco-soviétique diplomatique dans son ensemble, et au développement d'une coopération culturelle plus étroite entre la France et l'URSS dans ces années, en tenant compte du fait que « l'indépendance nationale de la France est la clef de la politique étrangère gaulliste »²⁰⁸. Selon de Gaulle, la France dut revenir au rang de puissance mondiale au moyen d'une politique étrangère indépendante, en suivant la « troisième voie » dans le cadre d'un système bipolaire international. « Le général n'accepte pas que la France soit passivement entraînée par les décisions des deux Grands [...]. Il faut infléchir la participation de la France à l'Alliance atlantique, il faut assurer la détente avec l'Est.²⁰⁹ »

²⁰⁷ GOMART, Thomas. *op. cit.*, p. 403.

²⁰⁸ TOUCHARD, Jean. *Le gaullisme : 1940-1969.*, p. 198.

²⁰⁹ CHAPSAL, Jacques. *La vie politique sous la Ve République. 1. 1958-1974.*, p. 191.

Le rapprochement diplomatique franco-soviétique survenu dès la première moitié des années 1960 fut le résultat des nouveaux repères de la politique extérieure de la France du général de Gaulle à l'égard des États d'Europe de l'Est et des États de l'Asie ; le but principal fut « [...] la mise en œuvre de rapports nouveaux visant à la détente, à l'entente et à la collaboration²¹⁰ ». Pour de Gaulle, le rapprochement avec l'URSS ne fut en aucun cas lié à l'indulgence envers le système et l'idéologie communiste. Dans l'État soviétique, le général voyait le partenaire traditionnel de la France. À son avis, le rapprochement avec la Russie, l'allié traditionnel, devait amener la naissance de l'Europe « de l'Atlantique jusqu'à l'Oural ». C'est pourquoi, en 1959, de Gaulle a pris l'initiative d'un rapprochement diplomatique, en invitant le chef de l'État soviétique Nikita Khrouchtchev. Cette visite, qui s'est tenue en mars-avril 1960, a été la première pierre d'une série de visites mutuelles officielles au plus haut niveau, de 1960 à 1966 (Khrouchtchev en 1960, Gromyko et Couve de Murville en 1965, de Gaulle et Kossyguine en 1966), qui contribuèrent à la consolidation de la coopération économique et culturelle des deux États. Par exemple, c'est pendant le voyage de Khrouchtchev qu'a été signé en France, en 1960, le protocole sur les questions de coopération culturelle et technologique entre la France et l'URSS ; ont été prévues des activités concrètes, qui pouvaient contribuer au rapprochement des deux pays²¹¹.

Pour les dirigeants soviétiques (pour Khrouchtchev avant sa démission en 1964 et pour ses successeurs Brejnev et Kossyguine), le rapprochement diplomatique avec la France dans ces années eut une importance immense, car il fut lié au besoin de l'État soviétique de trouver de nouveaux points d'appui à sa politique étrangère qui éprouva une série de crises dans les années 1950-1960. Au cours de cette période, il y a une certaine convergence de buts dans la politique internationale de la France et de l'URSS. « À l'égard de la France gaullienne, l'attitude de l'Union soviétique est fondée sur l'espoir d'exploiter la volonté du général de mener une politique d'indépendance, donc de détacher la France de l'Alliance atlantique, et d'en faire un partenaire de sa politique extérieure. »²¹²

²¹⁰ DE CARMOY, Guy. *Les politiques étrangères de la France 1944-1966.*, p. 384.

²¹¹ VIDJASOVA, L. *Francija (La France)*., p. 30. [ВИДЯСОВА Л. М. Франция/Л. М. Видясова. – М.: Издательство «Знание», 1963. - 48 с.]

²¹² VAÏSSE, Maurice. *op. cit.*, p. 265.

Selon les idées du général de Gaulle, la France était porteuse d'un « message » universel humanitaire, qu'elle devait transmettre au monde²¹³. La politique de Grandeur selon de Gaulle devait se réaliser au moyen de la politique culturelle extérieure de la France. « Dans l'optique de cette renaissance, voire de cette "résurrection" française, la culture, qui a toujours constitué un atout pour la France, devient une arme privilégiée au service de la grandeur du pays. »²¹⁴ C'est pourquoi les relations culturelles détiennent une position privilégiée pour les relations de la France et de l'URSS dans les années 1958-1967. Un succès important dans cette période venait du fait que les relations culturelles franco-soviétiques se développèrent en permanence et que leur amplitude resta constante, malgré les aléas des relations diplomatiques dans les années 1960-1962.

Comme nous l'avons remarqué, dès l'année 1957, le processus de coopération culturelle de la France et de l'URSS est planifié par la Commission mixte permanente franco-soviétique, qui se réunit alternativement à Paris ou à Moscou d'abord une fois par an, puis tous les deux ans à partir de 1961. « Les protocoles signés lors de la réunion de la Commission mixte n'ont pas de valeur juridique. Ils définissent les grandes lignes de l'action à mener en se fondant sur le principe de la stricte réciprocité.²¹⁵ » Les séances régulières de la Commission affinèrent et perfectionnèrent la méthode de la coopération, tout en augmentant le volume des échanges culturels.

Ainsi, au cours de la deuxième séance de la Commission à Moscou, en janvier 1959, a été acceptée la décision de la création de deux sous-commissions, culturelle et scientifique. Le programme élaboré pour l'année 1959 gagna en précision par rapport au précédent. Un grand progrès fut l'accord des deux parties sur la vente directe, au public soviétique, de livres français scientifiques et pédagogiques mais aussi d'œuvres de la littérature française. L'innovation fut la planification du travail bilatéral dans l'organisation de l'accueil collectif des délégations, des échanges techniques avec désignation des thèmes exacts scientifiques et techniques. Le protocole de l'année 1959 comporta de nouvelles rubriques de coopération pour le « sport » et le « tourisme » ; en 1961, on releva la « Sécurité sociale », en 1963,

²¹³ OBIČKINA, E. « Gollistskaja tradicija v sovremennoj francuzskoj diplomatii » (« La tradition gaulliste dans la diplomatie moderne française »), p. 67. [ОБИЧКИНА Е. О. Голлистская традиция в современной французской дипломатии/Е. О. Обичкина//Новая и Новейшая история. – 2004. – № 6. – С. 66-78.]

²¹⁴ REY, Marie-Pierre. *op. cit.*, p. 179.

²¹⁵ MARAND, Christine. *op. cit.*, p. 151.

« l'étude des problèmes relatifs au travail et aux salaires » et en 1965, des thématiques telles que « médecine, santé publique et questions sociales ».

On met en place de nouvelles formes d'échanges qui ont trait à la formation des étudiants, aux programmes scolaires, aux manuels d'histoire et de géographie, aux échanges de professeurs de langue et d'autres spécialités, aux méthodes d'enseignement audiovisuel, à l'assistance dans l'étude scolaire des langues vivantes. On organise aussi, dans l'art et la culture, les semaines du cinéma soviétique et du cinéma français, des expositions de documentation historique, des programmes de radio et de télévision, des échanges de jeunes musiciens sur une base non commerciale. Un sérieux obstacle dans le travail de la Commission et dans le processus des échanges fut le problème des droits d'auteur, juridiquement non établis dans l'État soviétique, et aussi le problème du paiement des artistes français se produisant en Union soviétique. On ne réussit pas non plus à ouvrir une salle de lecture des publications françaises en URSS et, en conséquence, soviétiques en France, étant donné la position rigide des Soviétiques sur cette question : « [...] cette salle de lecture devant constituer l'amorce de centres culturels²¹⁶ ». Mais l'appariation d'un centre culturel français, dirigé par un Français, constitua un problème complexe pour le contrôle de son activité. Au final, on peut remarquer qu'« au fil des ans, les relations culturelles franco-soviétiques ont donc gagné régulièrement en ampleur, en diversité et en efficacité. Elles couvrent [...] tous les secteurs des sciences exactes, des sciences humaines et des techniques, sans négliger les aspects plus traditionnels de l'art, de la langue et de la littérature²¹⁷ ».

La visite du général de Gaulle en Union soviétique (du 20 juin au 1^{er} juillet 1966), ses rencontres avec de nouveaux dirigeants soviétiques – L. Brejnev, A. Kossyguine et N. Podgornyï – sont la suite logique du nouveau cours de la politique extérieure de la France, destinée à la réduction de la tension internationale et à la recherche d'une sortie de ce « cercle fermé » du système bipolaire au moyen d'un dialogue plus étroit avec les pays de l'Europe de l'Est et, en premier lieu, avec l'URSS. Pour les nouveaux dirigeants soviétiques, les options de la politique extérieure à l'égard de la France restèrent les mêmes. « On a vu qu'en arrivant au pouvoir, au milieu de la décennie 1960, Léonid Brejnev et son équipe avaient hérité de la doctrine et des pratiques de "coexistence pacifique" avec les États capitalistes adoptés une

²¹⁶ HAMANT, Yves. *op. cit.*, p. 128.

²¹⁷ JEU, B. *op. cit.*, p. 899.

dizaine d'années plutôt par Khrouchtchev²¹⁸. » Les rencontres au plus haut niveau officiel, l'atmosphère globale de « consentement mutuel et d'amitié », la prise de conscience de la nécessité du développement des relations bilatérales par les chefs des deux pays ne pouvaient apporter que des résultats positifs. « Le voyage du général de Gaulle réussit à définir le cadre d'une coopération intergouvernementale franco-russe extrêmement étroite, qui prévoit des échanges de vues réguliers et des projets de coopération dans de nombreux champs d'activité. »²¹⁹

Le bilan de la visite du président a été résumé dans la conclusion de la Déclaration commune franco-soviétique du 30 juin 1966 et dans un accord de coopération économique, scientifique et technique²²⁰. Ces deux documents diplomatiques bilatéraux ont donné un nouvel essor aux relations culturelles franco-soviétiques et ont créé une atmosphère d'encouragement du développement de la coopération franco-soviétique auprès des dirigeants des deux pays. Ainsi, dans la Déclaration commune de 1966, une idée a été soulignée, selon laquelle « [...] la normalisation et le développement des relations doivent être réalisés dans tous les domaines, l'économie, la culture, la technique, la politique, en respectant l'indépendance et la non-intervention dans les affaires intérieures²²¹ ». L'accord de la coopération économique, scientifique et technique de 1966 « [...] a donné un cadre institutionnel à la coopération bilatérale.²²² » Il « [...] prévoit une coopération scientifique, technique et économique directe et une coopération pour l'étude et l'exploration de l'espace à des fins pacifiques. Mais surtout, il est décidé la création d'une nouvelle commission mixte franco-soviétique [...]»²²³. Une nouvelle commission, qui a reçu le nom de Grande Commission, dut être permanente et réaliser son activité au niveau gouvernemental. La Petite Commission, qui se réunissait une fois par an pour examiner les questions de coopération technique et industrielle, devint l'organisme de travail de la Grande Commission.

²¹⁸ MILZA, Pierre. *Les relations internationales de 1973 à nos jours.*, p. 185.

²¹⁹ DE MONTFERRAND, Bernard. *La France et l'étranger.*, p. 185.

²²⁰ ČERNIKOV, G. *Storonniki i protivkini franko-sovetskogo sotrudničestva (Les partisans et les adversaires de la coopération franco-soviétique)*, p. 4. [ЧЕРНИКОВ Г. П. Стoronники и противники франко-советского сотрудничества/Г. П. Черников, Д. А. Черникова. – М.: Международные отношения, 1971. – 256 с.]

²²¹ OVSJANYJ I. et al. *Vnešnjaja politika Sovetskogo Sojuza (La politique extérieure de l'Union soviétique)*, p. 237. [Внешняя политика Советского Союза/И. Д. Овсяный, Е. Ю. Богуш, О. Ю. Борисов и др. – 2е изд., перераб. и доп. – М.: Политиздат, 1978. – 472 с.]

²²² DULPHY, Anne. *La politique extérieure de la France depuis 1945.*, p. 83.

²²³ THIERRY, Mathilde. *op. cit.*, p. 24.

Comme on le voit, la coopération économique, scientifique et technique dut occuper une place privilégiée dans cette nouvelle étape des relations bilatérales de la France et de l'URSS. Les relations culturelles dans les années 1950 et au début des années 1960 ont bien joué leur rôle, qui consista à ouvrir le chemin aux autres aspects de la coopération intergouvernementale. La création de la « Grande » et de la « Petite » Commission n'a pas supprimé l'existence de la Commission de la coopération culturelle, créée en 1959. Son activité se prolongea à un rythme établi sous forme de création de protocoles d'échanges culturels réciproques et de réalisation de programmes de coopération culturelle entre les deux pays. Nous allons mettre en relief les traits caractéristiques de coopération culturelle franco-soviétique au cours de ces années²²⁴.

L'enseignement de la langue française fut la base de la coopération culturelle pour la France, et l'étude de sa langue occupa une place centrale dans l'expansion de sa culture. En conséquence, les échanges de professeurs en qualité de lecteurs occupèrent une place importante dans le système des échanges. Depuis l'année 1957, dès le moment de la création du programme des échanges pour les professeurs de langue française et russe, le nombre des jeunes professeurs, détachés en qualité de lecteurs dans les universités et les instituts français et soviétiques, s'accrut constamment. En URSS, leur nombre est passé de deux ou trois en 1958 à 12 en 1965. Leur sphère de travail fut vaste, insérant non seulement Moscou et Leningrad, mais aussi les capitales des Républiques, Minsk, Kiev et les villes provinciales Kharkov et Rostov. Au début des années 1960, la France fut encore le seul pays occidental pratiquant des échanges de professeurs avec l'URSS. Inversement, 12 professeurs soviétiques assurèrent, en 1965, un soutien dans l'étude de la langue russe à Paris, Bordeaux, Dijon, Lille, Toulouse, Clermont-Ferrand. En dehors de leur fonction directe, assurer le travail pratique dans l'étude de la langue, les lecteurs « [...] ont à jouer également un rôle culturel par le contact direct qu'ils ont avec les professeurs et les étudiants [...]. Ils participent aux activités para-universitaires de l'établissement qui les emploie : théâtre, sport ; souvent aussi, ils sont amenés à donner des conférences dans les clubs ou des sociétés de la ville où ils sont en poste²²⁵ ».

²²⁴ Source : « Les relations culturelles franco-soviétiques : 1958-1966 ». *op. cit.*, p. 31-34.

²²⁵ JEU, B. *op. cit.*, p. 901.

L'importance de tels échanges a été confirmée par les résultats obtenus : la quantité des étudiants apprenant la langue française en URSS et le russe en France a augmenté sensiblement. Cependant, l'efficacité du programme des échanges fut freinée par un contrôle strict des candidatures des professeurs par les Soviétiques. De même, pour des raisons idéologiques, les initiatives des professeurs français dans les institutions soviétiques se réduisirent aux possibilités du programme.

Les échanges littéraires d'écrivains, de poètes, de rédacteurs de revues littéraires, d'interprètes, de dramaturges, de critiques, de conservateurs de musées, de bibliothécaires, d'archivistes, les échanges de livres ont éveillés également un intérêt particulier auprès des deux parties. Les événements significatifs dans les échanges littéraires furent les interventions du poète soviétique Voznesenskij, en 1961 et en 1965 à Paris. Le poète Evtušenko, l'écrivain Paustovskij se produisirent devant les étudiants de la Sorbonne ; Victor Nekrasov commenta *Une journée d'Ivan Denissovitch* de Aleksandr Solženicyn. En 1963 a eu lieu à Leningrad un colloque littéraire, organisé par l'Union des écrivains de l'URSS, auquel participèrent les écrivains français Alain Robbe-Grillet, Nathalie Sarraute, Jean-Paul Sartre et Simone de Beauvoir. En 1965, 13 écrivains et poètes de Leningrad et de Moscou visitèrent Paris ; parmi eux figuraient Tvardovskij, Ahmadulina, Martynov, Sosnora, Kirsanov.

Malgré un grand pas fait en avant, en ce qui concerne les possibilités de coopération, les échanges littéraires et les échanges de livres restèrent exposés à l'influence de l'idéologie. La direction des échanges souffrit de la censure rigide établie par les Soviétiques. Dès la fin des années 1950, eut lieu en Union soviétique une nouvelle vague de censure pour les intellectuels et les artistes soviétiques ; l'affaire Pasternak en 1958 en a été un triste exemple. Une attitude pareille à l'égard de la liberté d'expression en Union soviétique provoqua évidemment une véritable opposition des hommes de lettres. En nous interrogeant sur leur rôle dans la déstabilisation du régime en URSS, on reste convaincu que l'impact de leur activité fut non négligeable. Cette « opposition culturelle » de l'intelligentsia soviétique au régime du Parti aurait pu poser en effet le fondement à la constitution d'une véritable opposition politique en URSS, en permettant la transformation libérale « par le bas » de la société soviétique et en évitant ainsi les éventuelles catastrophes²²⁶. Il faut souligner

²²⁶ Selon Vjačeslav Igrunov, « [...] l'opposition culturelle aurait dû devenir un fondement pour la transformation de la société ». **Dans** « Le discours de V. V. Igrunov lors de la Conférence internationale " Le mouvement des dissidents en URSS dans les années 50-80" ». [Речь В.В. Игрунова на Международной научной конференции "Диссидентское Движение в СССР. 1950-е–1980-е."] [réf. du 11.07.2011].

également que c'est notamment en France que les hommes de lettres russes, rejetés par le pouvoir pour des raisons idéologiques, trouvent souvent un refuge et la possibilité de s'exprimer librement.

Les échanges artistiques comprennent des échanges de théâtre, de danse, de musique, des interventions, des expositions d'œuvres d'arts plastiques. Le volume de ces échanges fut important, si l'on prend en considération le grand intérêt du public français et soviétique pour cette comparaison des cultures qui inclut les échanges prévus par les plans, mais aussi les interventions supplémentaires effectuées sur une base commerciale. « De 1958 à 1968, grâce au seul travail de l'Agence littéraire et artistique parisienne, 1 560 concerts donnés par des solistes et des collectifs soviétiques, concerts suivis par 3,5 millions de spectateurs, eurent lieu dans 128 villes provinciales françaises. »²²⁷

En 1960, le théâtre du Vieux Colombier vient à Moscou et à Leningrad. En 1961, la compagnie Marie Bell donne 14 représentations à Moscou et à Leningrad, avec *Phèdre* et *Britannicus*. Le Théâtre national populaire joue à Moscou *Turcaret*. Le mime Marcel Marceau et sa compagnie donnent 20 représentations en URSS. En 1962, c'est le théâtre de l'Odéon qui est à Moscou et à Leningrad pour 20 représentations : *Les Fausses Confidences*, *Les nuits de la colère*, *Amphitryon*. En 1963, on voit 54 représentations du théâtre de la cité de Villeurbanne avec *Les Trois Mousquetaires*, *Georges Dandin* et *Tartuffe* ; en 1964, on voit 24 représentations de la Comédie française à Moscou, Leningrad, Kiev et Riga ; en 1965, 24 représentations du théâtre de l'Atelier à Moscou, Tbilissi et Erivan avec *Antigone*, *Le Barbier de Séville* et *Un mois à la campagne*. Le public français peut voir le théâtre de Pouchkine en 1959 et le théâtre de Mossoviet en 1965. En 1965, le théâtre des marionnettes de Sergej Obrazcov se rend en France.

En 1957, Lyane Daydé et Michel Renauld, danseurs de l'Opéra, se produisent au théâtre Bolchoï de Moscou. En 1958 a eu lieu un échange des troupes du ballet de l'Opéra de Paris et du théâtre Bolchoï de Moscou. La troupe française a donné 14 spectacles, la troupe soviétique a présenté 16 spectacles à Paris. En 1960 ont lieu 10 représentations de Yvette Chauviré et de Youly Algaroff, danseurs de l'Opéra ; en 1961, 16 représentations de Claude

Disponible sur Internet : <http://www.igrunov.ru/vin/vchk-vin-dissid/smysl/articl_diss/vchk-vin-dissid-dem_mov-speech_92.html>

²²⁷ BORISOV, J. *op. cit.*, p. 165.

Bessy et Attilio Labis se tiennent dans plusieurs villes soviétiques. En 1964, on relève 10 représentations à Moscou, Tbilissi et Leningrad de Attilio Labis et Claire Motte.

Nouveaux et extraordinaires pour le public français ont été les concerts de l'Ensemble de l'Armée soviétique sous la direction de B. Aleksandrov dans les années 1960 et 1963, de l'Ensemble académique d'État de danse folklorique sous la direction de I. Moiseev dans les années 1962, 1963 et 1966 et de l'Ensemble de la Marine de guerre dans les années 1965 et 1966²²⁸. On relève également, en 1961, le ballet de Leningrad, en 1964, les étoiles du ballet d'Ukraine, en 1965, la participation du ballet du théâtre Sergej Kirov au Festival international de la danse, et également le ballet géorgien ; enfin, les Cosaques du Don font une tournée en France.

Yves Montand donne 12 représentations en URSS, en 1957. Colette Renard se rend à Moscou, Tbilissi et Leningrad avec l'orchestre de Raymond Legrand en 1961. En 1962, Charles Trenet chante devant le public soviétique, suivi en 1964 de Charles Aznavour, en 1965 de Jacqueline François, Gilbert Bécaud et Jacques Brel. En 1959, le music-hall de Moscou est présenté en France. En 1959, l'Orchestre national de la radiodiffusion télévision française est à Moscou, Kiev et Leningrad. En 1969, le Quatuor Parrenin joue à Leningrad, Tallin, Riga, Moscou. En 1961, l'Orchestre de M. Claude Luter vient en URSS. On voit également des chefs d'orchestre comme Serge Baudo, Charles Munch, Jean Périssos ; des compositeurs tels Henri Sauguet en 1964, André Jolivet en 1966 ; des pianistes : Monique de La Bruchollerie, Monique Haas, Samson François; des violonistes : Michèle Auclair, Raymond Gallois Montbrun. En 1964 eurent lieu 10 tournées, 134 représentations et concerts. En 1965, 15 tournées et 200 représentations et concerts furent organisés. Le public français peut faire connaissance avec les compositeurs D. Šostakovič et A. Hačaturjan. En 1960, l'orchestre symphonique de Leningrad et en 1963, l'orchestre philharmonique de Moscou donnent des concerts. Chaque année, D. Ojstrah., L. Kogan, E. Gilel's, S. Rihter soulèvent l'enthousiasme des mélomanes en France.

En 1960 a eu lieu l'exposition *La peinture russe et soviétique* au musée d'Art moderne de Paris. En 1961 sont exposés à Moscou des sculptures, des tapis et des œuvres impressionnistes avec conférences et débats. En 1965, à Moscou et à Leningrad, les chefs-

²²⁸ *Ibid.*

d'œuvre des musées de France ont été présentés. En 1965, on peut voir en France les collections de la peinture française de l'Hermitage et du musée Pouchkine. En 1961 a eu lieu l'Exposition nationale française au parc Sokol'niki. Ce fut l'événement le plus considérable organisé par le gouvernement français à l'étranger, accueillant 2 millions de visiteurs. Le deuxième pavillon était consacré à la culture, avec des représentations musicales, une salle de maquettes théâtrales et architecturales, des expositions d'art plastique, une salle de conférences et une exposition de livres.

Dès 1959, on prévoit l'organisation de semaines du cinéma français en URSS et du cinéma soviétique en France, avec la participation de Sovexportfilm et Unifrancefilm. Ces manifestations reçoivent un accueil populaire enthousiaste. Au festival de Cannes, en 1958, le film *Quand passent les cigognes* de Mihail Kalatozov reçu la Palme d'or et fut présenté pendant des semaines sur les écrans parisiens. En 1960 de nouveau, des films soviétiques sont couronnés au festival de Cannes : *La ballade du soldat* et *La Dame au petit chien*. En 1959, Sovexportfilm a vendu aux sociétés françaises 14 films et a acheté 10 films français²²⁹. En 1965, deux films français seulement furent exportés en URSS, contre neuf films soviétiques. Une telle différence fut souvent la conséquence du problème des droits d'auteur et de la censure en URSS.

À partir de l'année 1960 fonctionna un échange d'émissions de radio et de télévision. En France, on retransmit les opéras *Evgeny Onegin*, *Boris Godounov*, *le Prince Igor*, *Rouslan et Lioudmila*, mais également les œuvres musicales de Roždestvenskij, Prokof'ev ; furent prévus aussi des débats littéraires avec les auteurs soviétiques, des pièces théâtrales russes. Les auditeurs soviétiques écoutèrent des concerts de musique française²³⁰. On organisa également chaque année des échanges de films de télévision (sur l'art et la musique), ainsi que des concerts et des opéras.

²²⁹ EROFEEVA, G. *op. cit.*, p. 80.

²³⁰ *Ibid.*, p. 80-81.

- Au cours de la première période (1945-1958), les relations culturelles bilatérales franco-soviétiques furent un phénomène rare et sporadique. Dans la situation de « guerre froide », le développement des relations culturelles franco-soviétiques, comme dans les périodes d'avant-guerre, reflète en gros les contours du développement des relations diplomatiques bilatérales des deux États, adaptant leur ampleur à la situation internationale et à la conjoncture de la politique intérieure des deux États.

- L'étape suivante (1958-1967) fut la période du développement des relations culturelles de la France et de l'URSS. « Les relations culturelles avaient reçu pour mission d'annoncer le rapprochement politique, dont, de fait, elles étaient redevables et auquel elles servaient de test de bonne volonté. Elles sont en quelque sorte le prologue de l'amélioration des relations politiques qui leur sert pourtant de moteur²³¹. » Le nouveau dialogue diplomatique, établi par la France du général de Gaulle avec l'État soviétique, a permis d'élever les relations culturelles des deux pays au niveau de coopération intergouvernementale. Au cours de cette période, les relations culturelles deviennent pour la première fois une constante moins dépendante de la fluctuation des relations politico-diplomatiques.

²³¹ MARAND, Christine. *op. cit.*, p. 179.

1.4. Des « hauts » et des « bas » dans les relations culturelles bilatérales : 1967-1984

Ce fut une période mouvementée où apparaissent clairement les vicissitudes des relations franco-soviétiques. Si la normalisation des relations culturelles prouve encore l'ancien cours des deux pays vers la détente, les relations politico-diplomatiques franco-soviétiques, quant à elles, commencent à cette période à perdre leur spécificité, étant donné leur progressive « instrumentalisation »²³².

Les événements de l'année 1968 y ont joué un grand rôle. L'invasion des troupes de l'URSS et des autres pays du traité de Varsovie en Tchécoslovaquie a provoqué un désaccord dans les relations entre les deux pays. « Mais les dirigeants français, ayant condamné, comme les dirigeants des États-Unis, l'invasion des troupes en Tchécoslovaquie, n'ont pas jugé nécessaire en principe de changer le cours de la détente. »²³³ Le président de Gaulle a déclaré que « [...] la France n'a aucune raison de modifier sa politique à l'égard de l'Est européen. Ce fut la dernière déclaration officielle du général de Gaulle sur les relations Est-Ouest et sur les rapports de la France avec l'Union soviétique²³⁴ ».

En mai 1968, la déstabilisation de la situation intérieure française a obligé de Gaulle à proposer de nouvelles élections présidentielles à la suite desquelles Georges Pompidou (1969-1974) a été élu président. Mais l'orientation de la politique extérieure, favorable à un rapprochement avec l'URSS, n'a pas été changée. Pour le nouveau président, « des relations cordiales sans rapprochement politique avec l'URSS²³⁵ » ont été les clefs de sa politique vis-à-vis de l'État soviétique. Depuis le début a été soulignée l'importance de ce rapprochement : « [...] pour le président Pompidou comme pour son prédécesseur, il ne s'agit pas d'établir de

²³² GOMART Thomas, DAVID Dominique. *Les rapports russo-français vus de Moscou.*, p. 33.

²³³ МИХЕЕВ, В. С. *США, Франция и европейская безопасность (1958-1992)* (Les États-Unis, la France et la sécurité européenne (1958-1992)), p. 50. [МИХЕЕВ В. С. США, Франция и европейская безопасность (1958-1992)/В. С. Михеев. – М.: Наука, 1993. – 192 с.]

²³⁴ TOUCHARD, Jean. *op. cit.*, p. 211.

²³⁵ BERSTEIN Serge, RIOUX Jean-Pierre. *La France de l'expansion. II. L'apogée Pompidou 1969-1974.*, p. 37.

simples relations de bon voisinage, mais bien de développer avec l'URSS un dialogue privilégié, auquel il conviendra de donner une dimension économique accrue.²³⁶ »

Georges Pompidou fut le disciple du général de Gaulle, non seulement dans la réalisation de la politique de rapprochement avec l'URSS, mais aussi dans la compréhension de l'importance spéciale de la politique culturelle extérieure, partie inhérente de la politique étrangère de la Ve République. C'est pourquoi, en 1969, a eu lieu encore une réforme de la Direction générale des relations culturelles et techniques. Celle-ci devait devenir le centre de la coordination de la politique culturelle extérieure de la France. Le projet de cette réforme a commencé à se préparer sous de Gaulle en septembre 1968. « Il serait tout aussi erroné de ne pas y voir la conclusion logique d'une série de décisions qui ont marqué l'histoire de la politique culturelle extérieure de la France de 1958-1969. »²³⁷ Cette réforme dut réaliser la « [...] transformation du visage traditionnel de notre diplomatie », dans le but suivant : « [...] offrir l'image d'une culture moderne en refusant de séparer la science et l'économie du culturel.²³⁸ » C'est ainsi qu'« en mars 1969, la Direction générale des affaires culturelles et techniques, sous l'influence du directeur Pierre Laurent, prend une nouvelle dénomination qui souligne bien la nouvelle place de la science dans la politique culturelle, la DGRCSST, la Direction des relations culturelles, scientifiques et techniques. »²³⁹

Quant à l'URSS, il faut mentionner également un changement partiel dans la structure institutionnelle de sa diplomatie culturelle. Les fonctions du Comité d'État des relations culturelles avec les pays étrangers ont été attribuées au Département des affaires culturelles du MID (ministère des Affaires étrangères) de l'URSS, dès 1967.

Au cours de la réalisation du programme des échanges culturels pour l'année 1968, la Comédie française est de nouveau en tournée en Union soviétique. Cette même année a été organisée, en URSS, une exposition des œuvres des peintres impressionnistes français. En France, a eu lieu l'exposition des icônes russes. Le théâtre de Moscou, du metteur en scène Jurij Ljubimov, est en tournée en France. « A. Malraux, ministre des Affaires culturelles, a été reçu à Moscou du 22 février au 7 mars et s'est entretenu avec Mme E. Fourtseva, ministre de

²³⁶ VAÏSSE Maurice, WOIMANT Michel. *Georges Pompidou et l'Europe.*, p. 145.

²³⁷ *De Gaulle et la culture.* Tome VII, p.149.

²³⁸ *Ibid.*, p.147-148.

²³⁹ FALK, Robert. *op. cit.*, p.333.

la Culture de l'URSS, sur les possibilités d'extension des échanges culturels [...]. » Pourtant, malgré les programmes établis, « [...] les perspectives de l'échange pour les années à venir n'ont pas évolué sensiblement²⁴⁰ », fait-on remarquer dans l'annuaire français de l'année 1968. Quelles sont les causes de cette situation ? Bien que l'impulsion de l'accord de 1966 ait été réalisée en conclusion des deux accords « sectoriels », en 1966 sur la coopération bilatérale de la télévision de la France et de l'URSS et en 1967 sur la coopération dans le domaine de la cinématographie, et que le développement des relations culturelles franco-soviétiques intergouvernementales dans le but d'une détente internationale répondît à la demande du temps²⁴¹, l'accord-cadre de coopération culturelle franco-soviétique, proposé par les Français, a été rejeté par les Soviétiques.

La pierre d'achoppement resta la question de l'organisation, en URSS, du Centre culturel français dirigé par un Français. Marie-Pierre Rey affirme : « [...] il semble que le gouvernement français ait souhaité la signature d'un accord culturel bilatéral sous la présidence du général de Gaulle, mais le prix à "payer" par les Soviétiques leur paraissait alors trop élevé en regard des avantages escomptés : la détente s'amorçait à peine, les autorités du Kremlin craignaient d'aller trop loin²⁴². »

Au début des années 1970, les relations officielles franco-soviétiques restèrent à un niveau assez élevé. Les rencontres franco-soviétiques régulières au sommet de G. Pompidou et L. Brejnev (cinq de 1970 à 1974) sont le témoin de ce fait. Il faut remarquer que pour les Soviétiques, le développement ultérieur du dialogue avec la France au début des années 1970, entre autres, fut un enjeu diplomatique important, cherchant à tirer profit de la rivalité franco-germanique²⁴³. En octobre 1970, G. Pompidou a fait sa première visite en URSS, à la suite de laquelle ont été signés, toujours en octobre 1970, la *Déclaration franco-soviétique* et le *Protocole sur les consultations politiques*. Dans cette Déclaration, on remarqua l'aspiration

²⁴⁰ L'annuaire de l'URSS. 1969., p. 584.

²⁴¹ Le 4 novembre 1966, à la 14^e session de l'UNESCO, a été conclue la déclaration internationale des principes de la coopération culturelle internationale, qui a proclamé comme but de la coopération le développement des relations et de l'amitié entre les peuples. **Dans** GALENSKAJA, L. *Muzy i pravo. Pravovye voprosy mezhdunarodnogo sotrudnicestva v oblasti kul'tury (Les muses et le droit. Les questions de droit de la coopération internationale dans le domaine de la culture)*, p. 8. [ГАЛЕНСКАЯ Л. Н. Музы и право. Правовые вопросы международного сотрудничества в области культуры./Л. Н. Галенская. – Л.: Издательство Ленинградского университета, 1987. – 221с.]

²⁴² REY, Marie-Pierre. *op. cit.*, p. 183.

²⁴³ WOLTON, Thierry. *La France sous influence Paris-Moscou. 30 ans de relations secrètes.*, p. 458.

des deux parties au développement ultérieur des relations culturelles dans le domaine de la formation, de l'art, de la radio, de la télévision, du cinéma, du sport, tout en accordant une attention particulière à l'étude de la langue française en URSS et du russe en France. Pendant la visite de L. Brejnev en octobre 1971 à Paris, furent signés les *Principes de la coopération bilatérale entre l'Union soviétique et la France*²⁴⁴, qui ont proclamé la liberté des contacts mutuels et des échanges dans la sphère de la culture et de l'information entre les deux pays.

Cette orientation vers la consolidation et l'élargissement de la coopération, conformément aux documents signés, dut contribuer à l'élargissement des échanges culturels. Nous citerons quelques exemples des échanges culturels de la France et de l'URSS au début des années 1970, pour une meilleure perception du niveau de coopération culturelle de la France et de l'URSS au cours de ces années.

Malgré l'intention déclarée au niveau intergouvernemental d'élargir mutuellement l'étude de la langue française en URSS et du russe en France, au début des années 1970, la situation dans le domaine de l'étude de la langue n'est pas forcément changée, ni en URSS, ni en France. Selon l'affirmation de Marie-Pierre Rey, à cause de barrières idéologiques et économiques, de l'absence d'un tourisme bien développé, des limites de perspectives économiques et culturelles de l'utilisation de la langue, « le russe est donc resté en France, une langue marginale. [...] Au cours des années 60, on observe une certaine progression des effectifs qui atteignent 1,6% en 1969-1970, mais les années 70 marquent de nouveau un repli puisqu'en 1974, les "russisants" ne constituent plus que 0,9% des effectifs globaux.²⁴⁵ » Ainsi, en France, on constate l'absence d'un large intérêt pour l'étude de la langue russe, qui recula au profit de l'anglais et de l'allemand. Bien qu'en comparaison avec les années 1950, on ait fait quelques progrès. Si en 1956, 144 lycéens français étudiaient la langue russe, en 1970, ils sont quand même 20 000²⁴⁶.

En URSS, la situation de l'étude de la langue française fut plus encourageante. La langue française fut étudiée par près de 14 % des élèves et elle tint la troisième position après

²⁴⁴ ARZAKANJAN, M. *op. cit.*, p. 119.

²⁴⁵ REY, Marie-Pierre. *op. cit.*, p. 184-185.

²⁴⁶ DUBININ, J. *SSSR i Francija. Opyt sotrudničestva (60-70 gody) (L'URSS et la France. L'expérience de la coopération (les années 60-70))*, p. 274. [ДУБИНИН Ю. В. СССР и Франция. Опыт сотрудничества (60-70 годы)/Ю. В. Дубинин, В. Н. Келин. – М.: Политиздат, 1979. – 304 с.]

l'allemand et l'anglais²⁴⁷. À la fin des années 1960 et au début des années 1970, la pratique des échanges mutuels des linguistes, établie par les protocoles du développement de la coopération culturelle, continua à se réaliser. Mais leur nombre reste insignifiant, si on considère l'importance des échanges linguistiques et l'étude de la langue, qui a été considérée comme l'objectif principal de la coopération culturelle franco-soviétique. Seulement 50 linguistes soviétiques enseignèrent la langue russe dans les lycées et les universités françaises. La même quantité de spécialistes de langue française travaillèrent en URSS²⁴⁸.

Bien que *la littérature et les échanges de livres* entre la France et l'URSS soit considérée comme le domaine traditionnel des relations culturelles, « [...] aucune dynamique d'échanges n'est donc parvenue à se créer dans le secteur du livre. Dans cet échec, il faut voir l'indifférence du public français aux "produits intellectuels" soviétiques, qu'ils soient littéraires ou scientifiques, et la volonté soviétique de privilégier des achats techniques, plus "opérationnels" et moins "subversifs".²⁴⁹ » Au début des années 1970, on remarque aussi une disparité entre les publications et les traductions. « En Union soviétique sont traduits et publiés plus d'auteurs français, les tirages de leurs éditions sont beaucoup plus élevés. Ainsi, par exemple, selon les renseignements de l'UNESCO et le centre bibliographique soviétique *Knižnaja palata*, en 1973 en France, sont sortis 67 œuvres traduits du russe mais en Union soviétique 170 livres d'auteurs français. »²⁵⁰

Cependant, il faut bien voir que l'URSS fut un des premiers pays pour la traduction de littérature étrangère. Les traductions ont été facilitées par l'absence, jusqu'en 1973, de loi sur les droits d'auteur. Le contrôle idéologique, la sélection d'un cercle restreint d'auteurs et d'œuvres limitèrent la possibilité, pour les lecteurs soviétiques, de connaître la variété et la richesse de la littérature française. Un problème considérable resta celui de la littérature des « dissidents », qui ont été imprimés à l'Ouest, y compris en France. « Les jugements à répétition des intellectuels dissidents à l'Est avivent également les querelles franco-

²⁴⁷ REY, Marie-Pierre. *op. cit.*, p. 186.

²⁴⁸ BORISOV, J. *op. cit.*, p. 185.

²⁴⁹ REY, Marie-Pierre. *op. cit.*, p. 190.

²⁵⁰ DUBININ, J. *op. cit.*, p. 279.

soviétiques »²⁵¹ - encore une pierre d'achoppement dans les relations franco-soviétiques au cours des années 1970.

Les expositions de l'art plastique soviétique en France et les expositions françaises en URSS ont lieu régulièrement au début des années 1970, et provoquent un grand intérêt auprès d'un public porté par le désir d'une meilleure connaissance mutuelle. En 1973, l'exposition des œuvres des sculpteurs soviétiques V. Muhina, A. Golubkina, S. Lebedeva a été organisée au musée Rodin à Paris ; une exposition consacrée à la sculpture russe sur bois a eu lieu au Grand Palais. Dans le salon de la Société des artistes français ont été présentés, en avril-mai 1974, 100 tableaux d'artistes russes et soviétiques. Dans ces années, les échanges des fonds de musées de France et d'URSS sont devenus un phénomène régulier. En 1971, par exemple, 25 tableaux de P. Picasso provenant des fonds soviétiques ont été présentés au Louvre²⁵². En 1972 a été organisée à Moscou l'exposition *Le visage de la France: exposition de photographies françaises*, suivie en 1973 de *L'art de la tapisserie en France* ; en 1974, le public soviétique a pu voir la *Joconde*²⁵³. Les œuvres du sculpteur E. Bourdelle étaient exposées en 1972 dans le musée des Arts plastiques à Moscou, à l'Hermitage à Leningrad, ainsi qu'à Kiev²⁵⁴. L'échange des expositions fut réalisé selon les protocoles des échanges culturels franco-soviétiques ; cependant, le choix des sujets des expositions provoqua souvent des discussions et limita les possibilités de connaissance mutuelle. Les normes idéologiques pour la culture de l'État soviétique restreignirent les sujets des expositions à l'art classique de la France et à l'art traditionnel russe ou à l'art soviétique. Ce choix idéologique ne laissa pas place à l'avant-garde, ce qui écarta la possibilité d'élargir les frontières de l'échange culturel des deux nations.

Au début des années 1970, la France et l'URSS ont de nombreux *échanges artistiques* : tournées de troupes théâtrales, interventions des étoiles du ballet et de l'opéra, projection de films, ce qui compensa jusqu'à un certain point les insuffisances dans d'autres domaines des échanges culturels. Pourtant, dans le domaine des échanges artistiques, la différence entre l'offre et la demande amena aussi un déséquilibre dans les échanges franco-soviétiques. « Les spectacles français n'ont pu échapper aux normes esthétiques et morales

²⁵¹ DIALLO, Tierno. *La politique étrangère de Georges Pompidou.*, p. 100.

²⁵² BORISOV, J. *op. cit.*, p. 186-187.

²⁵³ REY, Marie-Pierre. *op. cit.*, p. 192.

²⁵⁴ BORISOV, J. *op. cit.*, p. 187.

imposées par le système soviétique [...], le champ d'action artistique s'est trouvé ainsi considérablement limité, donnant de l'art français une image sans doute figée et partielle.²⁵⁵ » Dans le domaine du théâtre, les Soviétiques préférèrent les troupes avec un répertoire plutôt classique, mais pas d'avant-garde. En 1971, le théâtre l'*Atelier* est venu à Moscou avec les œuvres de P. Beaumarchais, I. Turgenev, M. Aymé²⁵⁶. En 1972, les tournées du théâtre ont lieu à Moscou et à Leningrad. En 1973, la Comédie française était de nouveau en tournée triomphale à Moscou, Leningrad, Vilnius, avec les pièces de Molière. En France, l'URSS présenta, en 1972, les troupes du ballet du Bolchoï avec les étoiles du ballet soviétique V. Vasil'ev, E. Maksimova, M. Lavrovskij, et en 1974, l'Ensemble de chant et danse de l'Armée soviétique et le ballet de Igor' Moiseev.

Les échanges musicaux connaissent moins contraintes face à « l'incompatibilité idéologique ». En 1974, le deuxième festival de musique russe et soviétique eut lieu à Paris. À ce festival ont participé : le chœur de A. Jurlov, le quatuor de Borodin, E. Obrazcova, Z. Sotkilava, les pianistes A. Slobodjanik, N. Petrov, le violoniste O. Kagan. On y a exécuté les œuvres de P. Čajkovskij, M. Glinka, S. Rahmaninov, D. Šostakovič, S. Prokof'ev, D. Kabalevskij. En URSS, à Moscou, Leningrad, Kiev, Minsk, Tbilissi a eu lieu le festival de musique française. L'orchestre philharmonique de Strasbourg, l'orchestre national de la radio et de la télévision, le trio parisien à cordes se sont rendus en URSS dans le cadre des échanges musicaux²⁵⁷.

Malgré l'existence de l'accord spécial de 1967, qui a établi les conditions de coopération de la France et de l'URSS dans le domaine du cinéma et créé une structure d'échange et de location des films, cette expression artistique n'a pas connu le développement attendu. L'équilibre entre l'offre et la demande entre la France et l'URSS n'a pas été atteint. La France fut déficitaire en ce qui concerne la quantité de films importés. « Alors que l'accord de 1967 prévoyait l'achat de dix films pour chacune des deux parties, ce nombre n'a pas toujours été atteint, et *a fortiori* dépassé : les Soviétiques ont acheté dix films français en 1972, sept en 1973 et 1974, alors qu'aux mêmes dates, la France a importé d'URSS vingt, onze et quatre

²⁵⁵ REY, Marie-Pierre. *op. cit.*, p. 195.

²⁵⁶ DUBININ, J. *op. cit.*, p. 283.

²⁵⁷ BORISOV, J. *op. cit.*, p. 186-187.

films. »²⁵⁸ Cette situation témoigna d'une relative flexibilité dans la pratique d'échanges des films du côté français et d'une position rigide dans les domaines de la morale et de l'idéologie du côté soviétique. Les semaines du film national dans ces années, leur popularité auprès des spectateurs français et soviétiques confirmèrent, plutôt, le potentiel qui aurait pu être réalisé dans les échanges franco-soviétiques cinématographiques.

« La période 1966-1974 constitue donc, par le rythme et le succès des manifestations artistiques, une véritable embellie. »²⁵⁹ Pourtant, derrière le succès du développement des relations culturelles franco-soviétiques au début des années 1970 sur le plan quantitatif, les problèmes de leur contenu qualitatif ne furent pas résolus. Selon la quantité, elles ont été nombreuses, mais selon la qualité, elles ont été orientées vers le passé culturel et n'ont pas reflété la culture moderne de la France et de l'URSS. La responsabilité de cette modération de la coopération culturelle franco-soviétique et de la restriction des sujets et des objets culturels lors des échanges revient en grand partie aux Soviétiques.

En 1974, le nouveau président de la France, V. Giscard d'Estaing, a confirmé le cours de la politique extérieure de la France vers la détente et la nécessité du renforcement des relations avec l'URSS. Dès janvier 1973 jusqu'en octobre 1975 ont eu lieu six rencontres franco-soviétiques au sommet²⁶⁰. « Au cours du premier sommet franco-soviétique, à Rambouillet (4-7 décembre 1974), le président français propose aux Soviétiques de passer de la détente à l'entente et de se concerter à tous les niveaux. »²⁶¹ Au cours de ces rencontres a été signée une série de documents bilatéraux qui ont servi de base juridique au développement de la coopération culturelle entre les deux pays. Ainsi, par exemple, la rencontre de Rambouillet a accordé une nouvelle possibilité à un échange d'opinions en ce qui concerne les perspectives des relations culturelles des deux États²⁶².

²⁵⁸ REY, Marie-Pierre. *op. cit.*, p. 198.

²⁵⁹ *Ibid.*, p. 196.

²⁶⁰ НИХАМИН, В. et al. *Vnešnjaja politika Sovetskogo Sojuza (La politique extérieure de l'Union soviétique)*, p. 216 [Внешняя политика Советского Союза/В. П. Нихамин, А. Л. Адамишин, Е. Ю. Богуш и др. – 2е изд., перераб. и доп. - М.: Политиздат, 1978. – 472 с.]

²⁶¹ ALLIAN Jean-Claude, AUTRAND Françoise, BELY Lucien et al. *Histoire de la diplomatie française.*, p. 921.

²⁶² БЕЛОНОГОВ А. et al. *Vnešnjaja politika Sovetskogo Sojuza. Aktual'nye problemy. (La politique extérieure de l'Union soviétique. Les problèmes actuels)*, p. 180. [Внешняя политика Советского Союза. Актуальные проблемы/А. М. Белоногов, А. И. Вальков, А. Викторов и др. - М. : Международные отношения, 1976. - 303 с.]

Le 17 octobre 1975, L. Brejnev et V. G. d'Estaing signent à Moscou la *Déclaration du développement de l'amitié et de la coopération entre la France et l'URSS*. Le document se rapporte à l'approfondissement des relations bilatérales, la préservation de la paix et de la sécurité en Europe. Les positions de la Déclaration répondent aux buts du développement des traditions d'amitié, l'élimination de tout ce qui empêche le développement de la coopération²⁶³. Les deux parties ont déclaré leur volonté d'assurer l'élargissement de la coopération dans le domaine de la culture, de la formation et de la science. En outre, pour la première fois, l'État soviétique a exprimé la volonté d'examiner la question de la conclusion de l'accord-cadre culturel bilatéral.

Lors des tensions Est-Ouest en 1976-1977 au cours de la rencontre à Paris (20-22 juin 1977), Valéry Giscard d'Estaing et Léonid Brejnev signent une déclaration sur la détente internationale. « Dans cette déclaration internationale ont été proclamés les points suivants : l'encouragement des relations entre les peuples au moyen du développement des contacts et de l'élargissement de la connaissance mutuelle de la culture et de la vie des peuples.²⁶⁴ » En 1979, pendant la visite du président de la France à Moscou, on accepta le *Programme bilatéral du développement de la coopération entre la France et l'URSS pour la détente et la paix*, dans lequel on relève l'aspiration des deux États à coopérer sur la scène internationale et à donner une nouvelle impulsion à la coopération culturelle comme moyen efficace pour le rapprochement et le renforcement de l'amitié entre les peuples.

La signature, le 1^{er} août 1975 à Helsinki par la France et l'URSS parmi d'autres États, de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, a une grande signification pour l'élaboration des principes théoriques des relations internationales, y compris dans la sphère de la culture. Le paragraphe de l'Acte intitulé « La coopération dans les domaines humanitaires » a été consacré aux liens culturels entre les États ; il définit les principes suivants : développement de l'information pour la connaissance mutuelle de la culture, amélioration des possibilités financières des échanges, diffusion des valeurs culturelles, possibilité de l'accès de tous aux biens culturels, développement des contacts et de

²⁶³ KOVALĚV, A. *Francija na pereput'jah mirovoj politiki (La France sur les carrefours de la politique mondiale)*, p. 156. [КОВАЛЕВ А. А. Франция на перепутьях мировой политики/А. А. Ковалев – М. : Международные отношения, 1983. – 184 с.]

²⁶⁴ *Ibid.*, p. 158.

la coopération entre les hommes de culture, recherche de nouveaux domaines et formes de coopération culturelle.

Le volume des échanges culturels entre la France et l'URSS s'accroît avec la création d'une base juridique dans la deuxième moitié des années 1970 ; en plus, dans ces années, s'ouvre la recherche de nouvelles possibilités, de nouvelles formes de coopération, et se réalisent de nouveaux projets. Par exemple : « Les questions de l'amélioration de l'enseignement de la langue russe et française ont été élevées au niveau de l'État. L'accord signé en avril 1979 à Moscou prévoit l'échange annuel de spécialistes en langue russe et française pour le travail dans les écoles, la coopération dans le domaine de la méthode de l'enseignement, l'échange de documentation d'études et de matières pédagogiques (films, disques, diapositives), enfin des leçons linguistiques à la radio et, si possible, à la télévision. »²⁶⁵ L'accord signé par l'Union des écrivains de l'URSS et par la Société des hommes de lettres en France témoigne d'un nouveau niveau de coopération dans le domaine de la littérature. L'accord a envisagé des formes diverses de relations entre hommes de lettres des deux pays : rencontres, discussions, etc.²⁶⁶.

En 1976, à la suite de l'accord spécial, ont été préparés et réalisés les programmes de la télévision « la Semaine de l'Union soviétique » pour la France et « la Semaine de la France » pour l'URSS. Cette « [...] idée de la Semaine de l'URSS a été tout d'abord proposée par la direction du premier canal de télévision française (TF1) [...]. La partie française a exprimé le désir de présenter aux auditeurs les diverses parties de la vie en URSS. Un intérêt spécial a été manifesté pour la vie culturelle. L'ambassade soviétique a approuvé la proposition de TF1, en tâchant de saisir l'occasion pour transformer « la Semaine de l'URSS » en puissante action de propagande²⁶⁷. Les programmes soviétiques commencèrent par une intervention de L. Brejnev. Ce fut une possibilité magnifique de propagande pour l'URSS, qui vit là un moyen d'augmenter son rayonnement sur l'opinion publique mondiale.

²⁶⁵ BORISOV, J. *op. cit.*, p. 206.

²⁶⁶ *Ibid.*, p. 207.

²⁶⁷ ČERKASOV, P. “"Nedelja Sovetskogo Sojuza" na francuzskom televidenii 5-12 oktjabrja 1976 goda” (« La "semaine de l'Union Soviétique" sur la télévision française le 5-12 octobre 1976 »), p. 297. [ЧЕРКАСОВ П. П. « Неделя Советского Союза » на французском телевидении 5-12 октября 1976 г. Протокол заседания Совета по координации внешнеполитической пропаганды от 18 октября 1976 года. Из фондов Российского государственного архива новейшей истории/ЧЕРКАСОВ П. П.//Россия и Франция в XVIII–XX вв. Вып. 5. - М.: Наука, 2003, с. 297.]

C'est dans un même but de propagande qu'à l'occasion du 60^e anniversaire de la révolution en Russie ont lieu les manifestations culturelles de l'URSS en France, en 1977. « L'art soviétique fut largement présenté en France en 1977. Près de 1 200 artistes ont visité la France avec 334 interventions. Le nombre des spectateurs a dépassé 1 million de personnes. »²⁶⁸ La préparation et l'organisation de l'exposition commune « Paris-Moscou » en 1979 à Paris (Centre national d'art contemporain George Pompidou) et « Moscou-Paris » en 1981 à Moscou (musée des Beaux-Arts A. Pouchkine) furent des événements grandioses de la vie culturelle des deux pays et un véritable succès de coopération bilatérale. « L'exposition a découvert des pages peu connues ou partiellement oubliées de l'histoire de la coopération dans le domaine de l'art de la France et de l'URSS. »²⁶⁹ Elle a intégré les principales directions de la création artistique en France et en Russie de 1900 à 1930 : arts plastiques, architecture, musique, cinématographie, design, etc.

La structure de la diplomatie culturelle soviétique n'a pas subi de changements importants au cours de la deuxième moitié des années 1970. Comme dans la période précédente, ses principaux départements furent situés au ministère des Affaires étrangères : le Service des relations culturelles avec les pays étrangers, le Premier département européen, les ambassades de l'URSS. Tous ces services ont élaboré des projets de coopération culturelle avec les pays étrangers et coordonné l'activité des institutions soviétiques. À cette action participèrent également le ministère de la Culture (Direction des relations internationales), le Comité d'État de la cinématographie ainsi que le Sovexportfilm.

En France, le rapport de M. Jacques Rigaud²⁷⁰ souleva la nécessité de renouveler les objectifs de la politique culturelle extérieure française. Au cours de la réforme du ministère des Affaires étrangères, une réorganisation de la Direction générale des relations culturelles a eu lieu ; elle devient la Direction générale des relations culturelles scientifiques et techniques en 1982²⁷¹. Quelques nouveaux services spécialisés entrèrent dans la composition de la

²⁶⁸ BORISOV, J. *op. cit.*, p. 207.

²⁶⁹ IVAN'KO, S. « Vzaimnoe poznanie kul'tur roždaet doverie » (« La connaissance mutuelle des cultures fait naître la confiance »), p. 9. [Иванько С. Взаимное познание культур рождает доверие/С. Иванько//Новости ЮНЕСКО. Информационный бюллетень. – 1982. - № 9. – С. 6-10.]

²⁷⁰ RIGAUD, Jacques. *Les relations culturelles extérieures*. Rapport à l'Assemblée nationale, 1978.

²⁷¹ KOTOVA, G. « O "Proekte meždunarodnyh kul'turnyh svjazej Francii" » (« Sur le "Projet des échanges culturels de la France" »), p. 195. [КОТОВА Г. Д. О «Проекте международных культурных связей Франции»/Г. Д. Котова//Французский ежегодник. 1986. – М.: Наука, 1988. – С. 192-201.]

Direction. Le service de la langue française réalisa la politique de la diffusion de la langue à l'étranger. Le service de la coopération scientifique et technique fut responsable pour les relations dans ce domaine avec d'autres pays et les organisations compétentes internationales. On confia au service de communication la tâche de développer la coopération dans le domaine de la télévision, de la radio, du cinéma, des nouvelles techniques de communication. La diffusion de la culture française à l'étranger fut la tâche du Service des échanges culturels. Le Service pour les affaires de la « francophonie » a eu pour tâche d'élaborer les bases de la coopération avec les institutions et les organismes internationaux²⁷².

La deuxième moitié des années 1970 ne fut pas une période « sans nuages » dans le développement des relations culturelles intergouvernementales franco-soviétiques. De sérieux obstacles politiques et idéologiques affectèrent négativement l'efficacité des échanges culturels. L'entrée des troupes soviétiques en Afghanistan en 1979 mit à l'épreuve la solidité du dialogue politique de la France et de l'URSS. Cette intervention a provoqué une vive protestation de la France officielle, attachée aux principes démocratiques, et des réactions antisoviétiques dans l'opinion publique française.

Tout cela a eu un effet négatif sur les échanges culturels, mais on a réussi quand même à éviter la rupture du dialogue politique. V. G. d'Estaing a rencontré L. Brejnev en 1980 à Varsovie, pour soutenir le dialogue avec l'URSS dans une situation internationale aggravée. « La France [...] essaya de sauvegarder la détente. [...] Voilà pourquoi V. G. d'Estaing aspira à jouer le rôle d'intermédiaire entre l'URSS et les États-Unis pour sauver le processus européen du renforcement de la sécurité et de la confiance.²⁷³ » La France n'a pas soutenu non plus l'idée du boycottage culturel de l'URSS, en participant aux jeux Olympiques de 1980 à Moscou.

L'opposition idéologique, qui a été un attribut inhérent à la politique étrangère de l'URSS, affecta négativement le processus des échanges culturels internationaux. Le but de la politique culturelle extérieure de l'URSS fut toujours la propagation de l'idée de la supériorité et de l'imminence de la victoire du système socialiste sur le système capitaliste. Pour atteindre

²⁷² DEEV, A. *Sovremennaja Francija : mehanizm formirovanija vnešnej politiki (La France moderne : le mécanisme de formation de la politique étrangère)*, p. 157. [ДЕЕВ А. С. Современная Франция: механизм формирования внешней политики./А. С. Деев. – М.: Международные отношения, 1985. – 208 с.]

²⁷³ МИНЕЕВ, В. *op. cit.*, p. 58.

ce but, l'État soviétique utilisa la méthode de saturation des activités culturelles par le contenu idéologique. En URSS, « [...] les institutions soviétiques menèrent les échanges culturels à travers différentes filières (MC, Comité d'État de la cinématographie, Comité d'État de publication etc.), décidèrent de l'ensemble des tâches, corrigées selon le changement des objectifs. [...] Cet ensemble comprend les points suivants : renforcement du travail d'information, propagande de l'idéologie soviétique socialiste au moyen de l'art, élargissement de l'influence idéologique pour des couches définies de la population, prévention des tentatives faites par les pays capitalistes pour "l'introduction" de l'idéologie bourgeoise dans la sphère de la culture et de l'art. [...] La répartition des tâches fut réalisée sur la base de la coopération avec le Service d'information de l'ambassade soviétique : la coopération reposa sur d'autres départements soviétiques et organisations, en particulier sur la représentation de Sovexportfilm à Paris et sur les "amis" : l'Agence littéraire artistique parisienne (ALAP), entreprise commerciale du Parti communiste français, et sur certaines organisations "bourgeoises" comme *Vogue* et des impresarios comme V. Lumbroso et J. Algaroff. »²⁷⁴

Au cours de la deuxième moitié des années 1970, la question de l'opposition idéologique des deux systèmes sociopolitiques s'accroît. « Valéry Giscard d'Estaing espère convaincre l'Union soviétique d'avoir une politique moins imprégnée par la compétition idéologique, ce dont les dirigeants soviétiques ne veulent absolument pas. »²⁷⁵ La détente internationale ne signifia pas pour les Soviétiques la suppression de la lutte idéologique, et surtout pas dans la sphère de la culture ; en plus, dans la deuxième moitié des années 1970, la lutte des idées a repris avec une force nouvelle. Ce faisant, l'URSS viola les principes de l'Acte final de la Conférence de la sécurité d'Helsinki. « Le refus de l'État soviétique de l'exécution des points principaux de la Conférence dans le domaine humanitaire et dans le domaine des relations internationales pour l'atténuation de l'antagonisme idéologique, la poursuite de dissidents à l'intérieur du pays, tout cela conduisit à la réduction de la confiance du côté des pays occidentaux envers l'URSS, diminua son autorité sur la scène internationale et créa une tension entre les deux "camps antagonistes". »²⁷⁶

²⁷⁴ ZINNUROV, I. *Sovetsko-francuzskie kul'turnye svjazi: 1975-1991* (Les relations culturelles franco-soviétiques : 1975-1991), p. 32-33. [ЗИННУРОВ И. Х. Советско-французские культурные связи: 1975-1991: Диссертация на соискание уч. степ. канд. ист. наук. - М., 1996.]

²⁷⁵ ALLIAN Jean-Claude, AUTRAND Françoise, BELY Lucien et *al. op. cit.*, p. 922.

²⁷⁶ ZINNUROV, I. *op. cit.*, p. 49.

Une des causes de ce phénomène fut la situation de la politique intérieure de l'État soviétique dans la deuxième moitié des années 1970 et au début des années 1980. Ce fut la période de l'accroissement des crises dans les sphères politiques, sociales et économiques, accompagné par l'idéologisation à un haut degré de l'activité de la politique extérieure et de la politique intérieure de l'État soviétique. L'idéologisation dut cimenter le système, qui a commencé à se démonter et utilisa à ces fins des méthodes dépassées : conservatisme et aversion des tendances novatrices culturelles, monopole de l'art « officiel » socialiste, durcissement de la politique de censure, lutte contre le non-conformisme, méthodes qui définissent la période donnée comme « néostalinienne »²⁷⁷.

Ces actions du pouvoir soviétique ne pouvaient pas ne pas provoquer une réaction des intellectuels français, qui participèrent activement à la campagne pour la protection des droits de l'homme en URSS. Les cas de boycottage des activités culturelles soviétiques en France ont été assez fréquents, ce qui au final réduisit l'efficacité des échanges culturels et endommagea le processus de coopération bilatérale. Ainsi, dans la deuxième moitié des années 1970, les échanges culturels de la France et de l'URSS se réalisèrent non sans difficultés, le dogmatisme idéologique de la politique culturelle étrangère de l'URSS n'allant pas sans créer un certain malaise.

Avec l'arrivée au pouvoir de François Mitterrand à l'Élysée en 1981, l'intensité du dialogue politique franco-soviétique a baissé. « Le souci prioritaire du nouveau président a été d'en finir avec plusieurs années de complaisance giscardienne vis-à-vis de l'URSS. »²⁷⁸ L'introduction du contingent des troupes soviétiques en Afghanistan en 1979, les événements en Pologne en 1981, la question des « euromissiles » soviétiques, qui devaient être installés dans les pays du pacte de Varsovie, tout cela a servi de bon prétexte à ce refroidissement des relations. François Mitterrand « [...] adopte immédiatement à l'égard de l'Est une attitude de

²⁷⁷ « C'est dire qu'après l'atténuation observée durant les belles années de la détente (1972-1973), la vigueur de la répression ne se dément pas. L'année 1976 est à cet égard particulièrement riche, qui voit se dérouler le procès du physicien Orlov, fondateur du Groupe de surveillance des accords d'Helsinki, d'Anatole Chtcharansky et d'Alexandre Ginzburg, qui voit aussi la déchéance de citoyenneté du général Grigorenko, trop attentif au sort des Tatars, et de l'écrivain Alexandre Zinoviev. Deux ans plus tard, l'académicien Andreï Sakharov, prix Nobel de la paix, est assigné à résidence à Gorki, sort relativement bénin comparé aux déportations ou internements qui frappent des intellectuels moins connus, tels les poètes Galanokov (mort en captivité) et Bukovski, les historiens Iakir et Pavel Litvinov, le romancier Martchenko ou le biologiste Jaurès Medvedev. [...] le pouvoir recourt volontiers à des exils forcés [...]. Sont ainsi expulsés Alexandre Soljenitsyne et Léonid Pliouch en 1976 [...]. » **Dans** DROZ Bernard, ROWLY Anthony. *Histoire générale du XXe siècle : Depuis 1950, IV. Crises et mutations de 1973 à nos jours.*, p. 341-342.

²⁷⁸ COLOMBANI, Jean-Marie. *Portrait du Président.*, p. 214.

grande fermeté et s'affirme pendant plus de deux ans comme l'allié le plus déterminé des États-Unis²⁷⁹ ». La crise des relations entre la France et l'URSS a atteint son point culminant en 1983, avec l'expulsion de France de 50 soviétiques accusés d'espionnage.

La tension de la situation internationale et des relations bilatérales a provoqué la réduction des relations culturelles franco-soviétiques « officielles » de 1981 à 1983. Cependant, dans le « Projet culturel extérieur de la France »²⁸⁰, adopté par le Conseil des ministres du 19 octobre 1983, une des directions importantes de la coopération culturelle internationale fut la coopération avec l'URSS (de plus, cette coopération avait été jugée comme un moyen de lutte contre « l'américanisation » de la culture française). « On a pu remarquer dans ce "Projet" qu'il n'y avait pas un seul pays occidental capitaliste qui ait des relations si diverses et si intimes avec l'URSS comme la France. »²⁸¹ Cette attention des dirigeants français à l'égard des relations culturelles internationales a été définie par leur spécificité : « Des relations culturelles peuvent continuer après une rupture diplomatique ou précéder et préparer la reprise des relations politiques. »²⁸² L'amélioration des relations bilatérales est devenue seulement possible dès juin 1984, quand François Mitterrand a visité l'URSS. « Anticipant la retombée des tensions Est-Ouest, la République française s'oriente dès 1984 vers une nouvelle détente que confirmera en octobre 1985 le succès de la visite de Mikhaïl Gorbatchev en France²⁸³. »

²⁷⁹ BOZO, Frédéric. *La politique étrangère de la France depuis 1945.*, p. 83.

²⁸⁰ *Projet culturel extérieur de la France*. Ministère des Relations extérieures. Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques. Paris : La Documentation française, 1984, 150 p.

²⁸¹ KOTOVA, G. *op. cit.*, p. 199.

²⁸² FALK, Robert. *op. cit.*, p.336.

²⁸³ BOZO, Frédéric. *op. cit.*, p. 87-88.

Au cours des années 1967-1984, les deux pays ont tenté, grâce à la coopération culturelle intergouvernementale, de construire un « pont » entre deux systèmes antagonistes, en essayant de surmonter de nombreuses contradictions, en démontrant la possibilité d'une coexistence de pays avec des systèmes sociaux et politiques fort différents. La conclusion d'accords bilatéraux et la signature, par la France et l'URSS, de documents internationaux importants ont créé une base politique somme toute favorable au développement de la coopération culturelle franco-soviétique. La structure organisationnelle de la coopération culturelle continua de se perfectionner, et de nouvelles formes de coopération ont vu le jour.

Cependant, la différence des systèmes politiques, « la difficulté de développement des échanges équilibrés entre une société ouverte et une société fermée²⁸⁴ » sont restées des obstacles essentiels à un approfondissement et un élargissement des échanges. Bien que dans les années 1967-1984 ait été réalisée une extension des échanges culturels, leur changement qualitatif ne sembla pas possible dans les cadres idéologiques maintenus par la partie soviétique.

²⁸⁴ HAMANT, Yves. *op. cit.*, p. 129.

1.5. Du début des réformes de Mikhaïl Gorbatchev jusqu'à la chute de l'URSS : 1985-1991

La période 1985-1991, malgré sa courte durée, attire particulièrement notre attention étant donné certains événements, qui ont eu une portée historique déterminante. « Dans les années 1985-1989, le jeu international est dominé par l'expérience Gorbatchev et ses conséquences²⁸⁵ » : « les révolutions de velours » dans les pays de l'Europe de l'Est, la chute du « rideau de fer », la fin du pacte de Varsovie, mettant fin à l'existence du système bipolaire des relations internationales, la réunification de l'Allemagne et, enfin, la disparition de l'URSS, tout cela a marqué l'histoire mondiale pour des décennies.

Dans les années 1985-1991, les relations culturelles franco-soviétiques subissent, naturellement, l'influence des changements de la politique intérieure et extérieure de l'État soviétique et de la situation internationale. Les changements de la politique intérieure de l'URSS, liés à la ratification, en 1987, du Programme de la restructuration (perestrojka) et le début du processus de démocratisation au moyen de la politique de libération de l'expression (glasnost'), auraient dû amener des changements essentiels dans le système de coopération culturelle de la France et de l'URSS. Le processus de démocratisation devait stimuler l'activité créative en supprimant le contrôle idéologique dans la sphère de la culture et en accordant de nouvelles possibilités à un développement culturel polyvalent, tout en tenant compte des particularités spécifiques nationales et du développement des nouveaux courants de l'art. Il fallait supprimer le rôle exclusif de l'État dans la création culturelle, ainsi que dans la pratique des échanges avec les autres pays.

Le changement du cours de la politique extérieure de l'État soviétique dans la deuxième moitié des années 1980 a établi de nouveaux repères dans la politique extérieure de Mikhaïl Gorbatchev et influencé considérablement l'évolution des relations de l'État soviétique avec les pays du bloc capitaliste. La conception d'une « nouvelle pensée » est devenue, dès février 1986, la base de la politique étrangère de l'URSS. Elle déclara les

²⁸⁵ DEFARGES, Philippe Moreau. *La France dans le monde au XXe siècle.*, p. 35.

principes suivants : priorité des valeurs humaines sur la politique, libertés du choix social et politique, non-intervention dans les affaires intérieures des pays étrangers, nécessité de dé-idéologiser les relations internationales, intégration de l'URSS à la maison européenne commune. Les principes du nouveau cours de la politique extérieure et leur réalisation pratique (retrait des troupes soviétiques de l'Afghanistan en 1989, initiatives multiples dans la réduction de l'armement nucléaire, normalisation des relations avec la Chine, établissement d'un dialogue étroit avec les États-Unis, réduction des forces armées, cessation de la présence militaire dans les pays de l'Europe centrale) devaient amener à la suppression de l'opposition idéologique des deux blocs et créer une autre atmosphère pour la coopération culturelle internationale.

Grâce aux réformes en URSS un mouvement se dessine dans la direction indiquée. Les objectifs de la politique culturelle étrangère soviétique ont changé. Ils tendent à la décentralisation et à la désidéologisation des échanges culturels, à un élargissement de l'initiative des acteurs des échanges culturels : des hommes de culture et de l'art, des associations ou des collectifs de créateurs, etc. À la fin des années 1980 la question de la création d'une nouvelle base juridique pour le développement culturel de l'État soviétique, dans son ensemble, et de la coopération culturelle avec les pays étrangers, en particulier, a été soulevée par les dirigeants soviétiques.

En janvier 1990, le ministère de la Culture de l'URSS s'est adressé à l'ambassade de l'URSS en France pour lui demander de bien vouloir lui faire part des conceptions générales de la politique culturelle internationale correspondant aux normes internationales. Il n'est pas indifférent que ce soit précisément l'ambassade de l'URSS en France qui ait été sollicitée pour l'établissement d'un tel document. Ce qui prouve encore une fois d'une manière convaincante l'autorité incontestée de la France dans la réalisation de la politique culturelle internationale. Les positions avancées par le gouvernement français en 1983 dans le « Projet extérieur culturel » devaient devenir la base d'un projet analogue en URSS. Pourtant, « malgré l'Ordre du Conseil des ministres de l'URSS du 26 mai 1990 "Sur l'élaboration d'un programme d'État pour le développement de la culture en URSS", rien n'a été résolu étant donné les conditions sociales, politiques, économiques et financières critiques, le processus de déstabilisation, la désintégration de l'Union soviétique au début des années 1990 et sa disparition en décembre

1991. »²⁸⁶ Cependant, le changement de la situation internationale a obligé le gouvernement de l'URSS à certaines modernisations dans l'appareil de la diplomatie culturelle. En 1988, la Direction des relations internationales du ministère de la Culture a été réorganisée, devenant la Direction générale des relations extérieures ; en 1991, elle se transforma en Assemblée chargée des relations culturelles extérieures.

En acceptant des principes du *Document de clôture de la réunion de Vienne sur les suites de la CSCE* (Vienne, 15 janvier 1989)²⁸⁷ qui mentionnait l'obligation, pour les pays accueillant des centres culturels étrangers, de garantir le libre accès du public aux activités de ces établissements et d'assurer le fonctionnement régulier de ces centres, mais aussi les principes de la *Charte de Paris pour une nouvelle Europe* (19-21 novembre 1990)²⁸⁸ du Conseil européen de sécurité, relatifs à la coopération culturelle internationale (création de centres et d'instituts culturels étrangers ; garantie d'un libre accès à ces institutions et aux activités culturelles ; encouragement des contacts personnels directs dans le domaine de la culture ; garantie de la liberté d'échange des œuvres d'art et d'autres objets de la culture, avec comme restriction la préservation de l'héritage culturel ; élargissement et approfondissement de la coopération culturelle dans le domaine de la littérature, du cinéma, de la musique et de l'art plastique), l'URSS a fait preuve de bonne volonté afin de réaliser sa coopération culturelle internationale sur une nouvelle base démocratique et de mettre fin à la compétition idéologique entre l'Est et l'Ouest, grâce à une meilleure connaissance mutuelle des nations européennes et grâce au développement de la coopération culturelle européenne.

La modernisation du système politique et économique en URSS, dans le but de son assainissement, les changements importants dans la vie intellectuelle de la société soviétique, liés au processus de démocratisation, l'élaboration d'une nouvelle conception de la politique extérieure, liée au refus de sa composante révolutionnaire, tout cela a exigé la création d'une nouvelle stratégie diplomatique de la France et de l'URSS.

²⁸⁶ ZINNUROV, I. *op. cit.*, p.115.

²⁸⁷ Document de clôture de la réunion de Vienne sur les suites de la CSCE [réf. du 5. 11. 2007]. Disponible sur Internet : <http://www.ena.lu/document_cloture_reunion_vienne_suites_csce_vienne_15_janvier_1989-010006460.html>

²⁸⁸ La Charte de Paris pour une nouvelle Europe. [réf. du 5. 11. 2007]. Disponible sur Internet : <http://www.osce.org/documents/mcs/1990/11/4045_fr.pdf>

Sans doute, le processus de la réforme en URSS provoqua en France un intérêt considérable, mais la France officielle exprima une grande prudence à l'égard de ces changements et ne se précipita pas, préférant attendre les résultats de la démocratisation. « La France retentit alors de discours méfiants sur la mutation soviétique.²⁸⁹ » Le processus de déstabilisation de l'État soviétique, qui est devenu de moins en moins dépendant du contrôle du pouvoir central, inquiéta l'Europe. Cela a été l'une des raisons du dialogue politique tendu entre la France et l'URSS. De même, la question de la réduction de l'armement nucléaire français resta la pierre d'achoppement du dialogue diplomatique franco-soviétique. Si on ajoute à cela des oppositions sur le problème de la réunification de l'Allemagne, nous réalisons les difficultés qu'éprouvèrent les deux États dans l'affirmation d'une nouvelle stratégie pour les relations bilatérales. « Dès le milieu des années 80, les relations soviéto-françaises tendaient vers leur normalisation, cependant, ce processus était lent et difficile »²⁹⁰, affirme une historienne russe.

Malgré la politique prudente de la France à l'égard de l'URSS, à la fin des années 1980, le dialogue politique a été restauré au plus haut niveau. Les visites officielles du président François Mitterrand et du secrétaire général Mikhaïl Gorbatchev ont abouti à la conclusion de nombreux documents bilatéraux reflétant de nouvelles réalités politiques. Ainsi, en 1989, a été signée la *Déclaration des principes du développement et du perfectionnement de la coopération économique, industrielle, scientifique et technique de la France et de l'URSS*, qui refléta les nouvelles conditions de la situation économique de l'État soviétique. Les positions de la France et de l'URSS sur le problème des droits des hommes se sont rapprochées au cours de la conférence parisienne de 1989, lors de la signature de la résolution commune qui formula les principes de la création d'un espace juridique commun en Europe.

L'idée de M. Gorbatchev de créer « la maison européenne », où l'URSS aurait sa place, fut conforme à l'idée de la création de la « confédération européenne » avancée par la France, qui s'est engagée à contribuer à l'acceptation de l'URSS par l'ensemble des États européens²⁹¹. « On a considéré comme la quintessence des relations bilatérales le court séjour

²⁸⁹ GOMART Thomas, DAVID Dominique. *op. cit.*, p. 12.

²⁹⁰ ZUEVA, K. P. « Rossijsko-francuzskie otnošenija : real'nost' i tradicii » (« Les relations franco-russes : la modernité et les traditions »), p. 133. [ЗУЕВА К. П. Российско-французские отношения: реальность и традиции/К. П. Зуева//Мировая экономика и международные отношения. – 1992. – № 12. – С. 133-139.]

²⁹¹ *Ibid.*, p. 134.

de M. Gorbatchev en France les 28 et 29 octobre 1990, qui s'est achevé par la signature de l'Accord de coopération, accord destiné à finir dans les archives des projets non réalisés. »²⁹²
L'Accord est resté non réalisé en raison de la disparition de l'URSS en décembre 1991.

Il est important de remarquer que « [...] l'échec du putsch, l'interdiction du Parti communiste, la désagrégation de l'Union soviétique, l'élection à la présidence de la Russie de Boris Eltsine (juin 1991) et la démission de Gorbatchev après la disparition de l'URSS et la création de le CEI (Communauté des États indépendants) (décembre 1991) ne suscitèrent pas d'enthousiasme à l'Élysée²⁹³ ». Le nouvel État n'a pas éveillé la confiance de la France, et la rapidité des événements demanda de trouver une nouvelle ligne de conduite pour les relations bilatérales. Cependant, dans cette recherche, il ne faut pas oublier que la France et la Russie ont continué à se considérer l'une et l'autre comme des alliés.

Arrêtons-nous maintenant sur les particularités de la coopération culturelle franco-soviétique dans la deuxième moitié des années 1980 et au début des années 1990.

La normalisation des relations diplomatiques de la France et de l'Union soviétique et les transformations de la politique intérieure en URSS dans la deuxième moitié des années 1980 donnèrent une nouvelle impulsion au développement des relations culturelles des deux pays. « La Commission mixte permanente des relations culturelles franco-soviétiques s'est réunie du 9 au 15 avril 1985 à Moscou. À la suite de quoi fut signé le protocole de coopération culturelle et scientifique pour les années 1985-1986. Protocole qui dut permettre non seulement de garder le niveau des échanges, mais aussi de les élargir²⁹⁴. »

Les échanges culturels des deux pays évoluèrent dans leur ensemble, suivant les changements de la politique intérieure de l'URSS et de la ligne générale du développement des relations franco-soviétiques. Les deux États continuèrent à accorder toute leur attention à cette coopération intergouvernementale. Lors de la rencontre de Jaques Chirac, au titre de Premier ministre, avec le chef du gouvernement soviétique Nikolai Ryjkov en 1987, les deux parties soulignèrent l'importance des relations dans le domaine de la culture entre la France et

²⁹² VASJUTINSKIJ, V. « François Mitterrand », p. 69. [ВАСИЮТИНСКИЙ В. Н. Франсуа Миттеран/В.Н. Васютинский//Вопросы истории. – 1993. - № 1]

²⁹³ BECKER Jean-Jacques, ORY Pascal (dirs.) *Crises et alternances 1974-1995.*, p. 611.

²⁹⁴ SLAVENOV, V. *Očerki vnešnej politiki Francii (1981-1986) (Les études sur la politique étrangère de la France (1981-1986))*, p. 282. [СЛАВЕНОВ В. П. Очерки внешней политики Франции (1981-1986)/В. П. Славенов. – М.: Международные отношения, 1986. – 304с.]

l'URSS comme facteur de l'amélioration des relations politiques et de stimulation pour le rapprochement entre les peuples²⁹⁵. Les intellectuels français suivirent avec une grande attention la marche des réformes dans l'État soviétique : « En septembre 1987, l'association France-URSS organisait à Moscou une rencontre de 370 personnalités françaises avec Gorbatchev. »²⁹⁶

En 1989, la France et l'URSS ont signé l'accord sur la coopération culturelle. Cet accord prévoit la participation du plus grand nombre de citoyens au développement des échanges culturels, dans le but de démocratiser les échanges. Par exemple, les deux pays s'engagèrent à assurer un accès libre aux activités culturelles de l'un et de l'autre, à garantir la liberté des contacts entre les personnes intéressées, à favoriser une large présentation des divers aspects de la vie des pays grâce à la diffusion d'informations, à autoriser le déplacement libre des citoyens et des objets culturels. Pour la première fois, les deux parties se sont mises d'accord pour la création de centres culturels. Selon cet accord, on salua la coopération non seulement au niveau national, mais aussi au niveau des républiques et des régions. Les participants pleinement habilités pour les échanges culturels furent les villes, les institutions culturelles, les organisations diverses, les hommes de culture et de l'art. La réalisation pratique de l'accord fut la tâche de la Commission franco-soviétique de coopération culturelle, qui a remplacé l'ancienne Commission mixte. L'accord a été conclu pour une durée de cinq ans, avec une prolongation tacite des deux parties. La conclusion d'un tel accord est un progrès considérable pour le règlement juridique des relations culturelles franco-soviétiques.

Dans l'accord bilatéral du 29 octobre 1990, on note aussi une attention particulière au développement de la qualité des échanges. Les deux parties s'accordèrent à encourager les initiatives dans le domaine audiovisuel, cinématographique, ainsi que pour l'édition, le théâtre, la musique, les arts plastiques. L'importance de cet accord vient du fait que la coopération franco-soviétique dut devenir un modèle dans une perspective d'intégration européenne, de construction de la « maison européenne commune ».

²⁹⁵ ARZAKANJAN, M. « Jacques Chirac », p. 103. [АРЗАКАНЯН М. Ц. Жак Ширак./М. Ц. Арзаканян//Вопросы истории. –1988.- № 8.]

²⁹⁶ DU REAU, Elisabeth. *L'idée d'Europe au XXe siècle : des mythes aux réalités.*, p. 280.

Grâce aux nouveaux principes de coopération culturelle franco-soviétique, établis dans les documents bilatéraux en 1989-1990, les nouveaux éléments du système des échanges et de coopération bilatérale ont enfin vu le jour. Leur apparition annonce déjà la naissance d'un système démocratique de relations culturelles des deux États. Afin de le démontrer, nous allons mettre en relief quelques moments importants dans ce processus d'innovation des relations culturelles bilatérales.

Centre culturel français à Moscou. Centre culturel de l'Alliance française à Saint-Pétersbourg

Depuis septembre 1987, l'idée de l'ouverture d'un centre culturel français à Moscou a été proposée officiellement par la partie française. Les autorités soviétiques ont donné, en octobre 1988, un accord de principe à l'ouverture d'un centre culturel français à Moscou et ont confirmé ensuite leur intention par la signature, en 1989, de l'accord sur la coopération culturelle, qui comporta un article sur la création mutuelle de centres culturels dans le pays partenaire. C'est ainsi que, « longtemps réticents à l'idée d'ouvrir dans leur capitale des centres culturels étrangers, les dirigeants soviétiques paraissent finalement s'être résignés à l'inévitable dans le contexte de leur politique proclamée d'ouverture, de transparence et de reconstruction²⁹⁷ ». Le *Centre culturel français de Moscou* a été ouvert en 1990, dans le bâtiment de la Bibliothèque nationale de la littérature étrangère (il s'agissait alors d'une implantation provisoire en attendant un emplacement permanent). Malgré certaines difficultés²⁹⁸ éprouvées par le centre, son fonctionnement a été un point de départ pour l'élargissement de la présence culturelle française en Union soviétique.

Par la suite, on observe la diversification géographique de la présence culturelle française en URSS. En 1991, le Centre culturel de l'Alliance française a ouvert ses portes à Saint-Pétersbourg. Il faut remarquer pourtant qu'au début des années 1990, de nombreux

²⁹⁷ LEGRAS, Michel. « L'ouverture d'un centre culturel français à Moscou ». Centre des Archives contemporaines (Fontainebleau), versement n° 19950143, Art. 1.

²⁹⁸ Les difficultés ont été liées, tout d'abord, au fait que l'accord de 1989 avait perdu de sa vigueur avec la dissolution de l'URSS. Le nouvel accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la Fédération de Russie sur la création et les modalités de fonctionnement des centres culturels, conclu en 1992, n'a été ratifié en France qu'en 1994, d'où la longue absence de logo officiel – « Centre culturel français ». Les difficultés provenaient également de l'impossibilité de consulter librement les fonds de la Bibliothèque d'État de littérature étrangère, car à l'époque soviétique, les fonds de cette bibliothèque étaient réservés exclusivement à la nomenclature. Étant donné l'autofinancement partiel du centre, les difficultés financières furent non moins considérables.

obstacles se dressèrent encore sur la voie du bon fonctionnement d'institutions culturelles étrangères en URSS. En particulier, l'absence d'une législation sur les associations de type loi 1901 empêcha la création et le fonctionnement d'Alliances françaises sur le sol de l'URSS. Or, très souvent, elles risquèrent, dans le contexte politique de l'URSS, de n'être que des annexes de sociétés locales d'amitié, étroitement contrôlées par l'État, et dont les objectifs ne correspondaient pas à ceux de la diplomatie culturelle française.

Ouverture du Collège français en sciences humaines de Moscou

Comme exemple marquant d'élargissement et de diversification de coopération culturelle entre la France et l'URSS, il faut mentionner le développement du partenariat étroit des deux pays dans le domaine de l'enseignement supérieur. En 1990, sur l'initiative de l'écrivain français Marek Halter et du lauréat du prix Nobel Andrej Saharov est ouvert, auprès de l'université Lomonossov, le *Collège universitaire en sciences humaines de Moscou*. Cet établissement fut le premier collège de type occidental en URSS.

Développement et diversification des échanges artistiques

Les échanges artistiques, comme dans les périodes précédentes, ne manquèrent pas de variété. Pourtant, à part les formes traditionnelles de l'art, prioritaires pour la partie soviétique, depuis la deuxième moitié des années 1980, l'URSS propose au public français de faire connaissance avec de nouvelles formes artistiques développées en URSS : le ballet moderne, la musique rock, les troupes théâtrales expérimentales, etc.

Échanges et coopération dans le domaine de la musique

Dès la deuxième moitié des années 1980, le spectateur français a eu la possibilité de faire largement connaissance, non seulement avec la musique classique, mais aussi avec la musique moderne de A. Šnitke, de S. Prokof'ev, de D. Šostakovič. Pour la première fois en France, on a pu voir des collectifs soviétiques comme l'ensemble de jazz *Allégro*, le trio de jazz de V. Ganelin, les groupes de rock *Avtograf*, *Kino*, *Zvuki Mu* – participants du festival de Bourges en 1989. Depuis 1990, l'URSS est associée à la Fête de la Musique.

La coopération bilatérale dans le domaine de la musique a été étoffée par les conférences et démonstrations du Groupe de réalisation et de recherche appliquée en musique

électroacoustique (GRAME) à l'Académie des sciences de Moscou (1988). Le Groupe de musique expérimentale de Bourges (GMEB) invita des compositeurs et des chercheurs soviétiques. Entre le *Sinfonietta* de Chambord et l'organisme culturel soviétique *Goskoncert* a été signé un accord (janvier 1990) sur les échanges musicaux franco-soviétiques, permettant la présentation de plusieurs concerts à Leningrad, Moscou, Chambord et Versailles. Il ne faut pas oublier non plus le jumelage entre le CNSMD de Paris et le Conservatoire Tchaïkovski, ainsi que les échanges continus d'étudiants boursiers²⁹⁹.

La représentation de la culture des différentes régions et des nations de l'URSS fut un signe de décentralisation des échanges. Les collectifs de musique et de danse des républiques fédérées furent bien mieux représentés à cette époque dans la Maison des cultures du monde à Paris que dans les périodes précédentes, car les nouveaux responsables des républiques soviétiques accordèrent une importance particulière à la spécificité historique et culturelle de leur région³⁰⁰.

Théâtres et spectacles de danse

Les restrictions anciennes ont été aussi supprimées dans le domaine du théâtre et du spectacle de danse. L'année 1988 fut annoncée en France comme une saison théâtrale soviétique. Lors du festival d'Automne, huit troupes soviétiques donnèrent des représentations en France ; citons entre autres le théâtre bohémien de Moscou, le théâtre Studio de Oleg Tabakov, le théâtre expérimental d'art dramatique de Moscou, le groupe de mimes *Licedei*. L'année 1989 fut annoncée réciproquement comme l'année de l'art théâtral français en URSS, où huit troupes françaises effectuèrent des tournées.

Un exemple remarquable de la coopération théâtrale dans la période étudiée est l'opération « CARAVAN MIRA » (La caravane de la paix). Du mois de mai jusqu'au mois de septembre 1989, neuf compagnies, qui eurent pour partenaire français la *Compagnie du Hasard* de Blois et pour les promoteurs soviétiques les compagnies *Licedei*, *Osmego Dnja* et *Pop Mehanica*, ont voyagé en caravane de Moscou à Paris (Tuileries) en faisant étape à Leningrad, Varsovie, Prague, Berlin, Copenhague, Bâle et Blois et en créant parallèlement à

²⁹⁹ « Coopération dans le domaine de la musique ». Centre des Archives contemporaines (Fontainebleau), versement n° 19950143, Art 1.

³⁰⁰ ZINNUROV, I. *op. cit.*, p. 204.

la présentation de leurs productions respectives un grand spectacle collectif, « Odysée 89 »³⁰¹. Il faut mentionner également une coproduction théâtrale franco-soviétique, « Radix », présentée en 1991 à Leningrad, à Paris, à Rennes et en Europe par la troupe française *Fabriks*.

Les jumelages d'institutions théâtrales françaises et soviétiques sont également un exemple marquant pour cette période. Le Centre national des Arts du cirque de Châlons-sur-Marne, établissement du ministère de la Culture pour la formation d'artistes de music-hall et de cirque, a pris des contacts avec l'École du cirque de Moscou, l'un des établissements les plus prestigieux d'URSS, pour établir des échanges de formateurs et d'élèves. Le Conservatoire national d'art dramatique (CNSAD) de Paris a envoyé, en avril 1988, ses élèves à l'École du théâtre d'art de Moscou. Le CNSAD a accueilli en 1990 dix-huit élèves de cette école soviétique, avec un spectacle en russe monté par son directeur Oleg Tabakov et intitulé « Ma grande terre »³⁰².

Dans le domaine de la danse, on observe également une progression de la qualité des échanges. En 1988, la troupe du *Théâtre de danse moderne de Leningrad* se rend en France ; en 1989, c'est l'*Ensemble du ballet moderne* de B. Èjfmán qui vient en tournée³⁰³. En ce qui concerne la venue des artistes français en URSS, on peut dire alors qu'une brèche définitive a été percée. Dans les années 1986-1990, on voit en URSS l'orchestre parisien de Barenboïm, la troupe *Ballet du XXe siècle* de M. Béjart et de nombreux chanteurs très populaires en URSS.

Coopération des musées dans le domaine de l'art plastique

Parmi les échanges franco-soviétiques dans le domaine des arts plastiques les plus significatifs des années 1986-1991, mentionnons : l'exposition du couturier français Yves Saint-Laurent, présentée pour la première fois en Union soviétique en 1986 dans le cadre des échanges d'expositions ; l'exposition Chagall, présentée en 1988 à Moscou et à Leningrad ; et l'exposition Gauguin, présentée en 1989 à Leningrad. De même, l'exposition *La France et la Russie. Le siècle des Lumières : les relations culturelles et artistiques au XVIIIe siècle* a été un important événement en 1986 en France et en 1987 en URSS. Une nouvelle forme

³⁰¹ « Bilan des échanges culturels franco-soviétiques (opérations soutenues par le ministère de la Culture). Note à l'attention du ministre s/c de Monsieur Richard Boidin, conseiller technique, le 9 février 1990 ». Centre des Archives contemporaines (Fontainebleau), versement n° 19950143, Art 1.

³⁰² *Ibid.*

³⁰³ ZINNUROV, I. *op. cit.*, p. 204.

d'exposition, l'exposition-vente des œuvres des artistes soviétiques, a eu lieu en France en 1990³⁰⁴. On peut citer également une exposition de photographies françaises – des collections issues du Fonds national d'art contemporain – présentée en mars 1990 au Kino-centre de Moscou, et l'exposition au Centre Georges Pompidou, au printemps 1990, du peintre de l'Âge d'argent Filonov, alors pratiquement inconnu en France. Outre les échanges d'œuvres d'art, les échanges de personnes furent aussi la marque d'un partenariat étroit : en septembre 1990, quatorze plasticiens soviétiques ont participé au douzième salon du Grand Palais³⁰⁵. Entre autres, le ministère de la Culture de la France et le ministre M. Jack Lang, en personne, ont apporté leur parrainage à la présentation en France, en octobre 1990, de la jeune création de mode soviétique, à savoir « Soviet Mode ».

Une importante coopération institutionnelle des musées français et soviétiques a été mise en place dans les secteurs de l'administration et de la gestion des musées ; également dans le secteur des techniques d'analyse, de conservation et de restauration des œuvres d'art ; enfin aussi pour la formation des personnels scientifiques et la diffusion commerciale des produits (éditions ou reproductions)³⁰⁶.

Coopération dans le domaine de la cinématographie et de l'audiovisuel

Projection de films

En France, dans les années 1986-1991, on poursuit la pratique des semaines de films soviétiques en France. À la fin des années 1980 a eu lieu une nouvelle manifestation culturelle : la rétrospective des films des metteurs en scène soviétiques. À part les célèbres metteurs en scène soviétiques Èjzenštejn, Kulešov, Pudovkin, Vertov, Protazanov, Romm, le public français a fait connaissance avec les œuvres des metteurs en scène modernes Andrej Tarkovskij, Nikita Mihalkov, Vasilij Šukšin. Traditionnellement, le cinéma soviétique fut présenté en France à l'occasion de nombreux festivals.

³⁰⁴ *Ibid.*, p. 201-202.

³⁰⁵ « Coopération dans le domaine de l'art plastique ». Centre des Archives contemporaines (Fontainebleau), versement n° 19950143, Art 1.

³⁰⁶ « La coopération dans le domaine des musées ». Centre des Archives contemporaines (Fontainebleau), versement n° 19950143, Art 1.

La projection des films français en URSS s'est élargie sensiblement à cette époque. Tout d'abord, à la suite de résolutions de la commission mixte cinématographique franco-soviétique (octobre 1988) et de l'accord intervenu entre le CNC et le Goskino, la distribution des films français en URSS dut s'effectuer sur une base de partage des recettes. Les échanges franco-soviétiques dans le domaine de la cinématographie ont été enrichis également par la projection planifiée de films français à Moscou, dans la nouvelle salle spécialisée « Mir » qui comporte 1 200 places. Cette salle a été ouverte par la société franco-soviétique à capitaux mixtes « Most-Média », créée en 1990 afin d'en finir avec le monopole de « Sovexportfilm » et d'améliorer ainsi la diffusion des films soviétiques en France et français en URSS³⁰⁷.

Coproduction

Les réformes engagées en URSS eurent des conséquences directes sur l'industrie du cinéma : naissance de nouvelles structures de production indépendantes, possibilité pour les studios de travailler directement avec les pays étrangers, dynamisme de l'Union des cinéastes furent des facteurs modifiant profondément les rapports entre le cinéma soviétique et les pays étrangers. L'accord de soutien aux coproductions, signé en octobre 1989 entre le Centre national de la cinématographie de France et le Goskino, a permis dorénavant de développer des coproductions jusqu'alors quasi inexistantes. Elles furent favorisées en grande partie par un fonds d'aide à la coproduction avec les pays de l'Europe de l'Est, octroyé par le ministère français de la Culture. La société française de Martin Karmitz, MK2, a été parmi les premières à se lancer dans les coproductions, avec le film *Taxi Blues* de Pavel Lungin, coproduit en 1990 avec les studios Lenfilm³⁰⁸.

Coopération dans le domaine de la communication audiovisuelle

La coopération des deux pays dans le domaine des communications audiovisuelles est encore un exemple de l'évolution des échanges culturels franco-soviétiques tendant à une certaine démocratisation. La chaîne française SEPT a signé un accord avec la télévision de Saint-Petersbourg en novembre 1991. Le ralliement éventuel des Soviétiques à la télévision haute définition européenne et leur participation éventuelle au programme *Eurêka* ont été

³⁰⁷ « Bilan des échanges culturels franco-soviétiques (opérations soutenues par le ministère de la Culture) ». Centre des Archives contemporaines (Fontainebleau), versement n° 19950143, Art 1.

³⁰⁸ *Ibid.*

abordés dans le cadre de la Grande Commission économique franco-soviétique qui s'est réunie à Paris³⁰⁹. En matière de radio, RFI a augmenté en 1989 sa diffusion vers l'URSS. Par ailleurs, *Radio Nostalgie* a passé un protocole d'accord qui lui permet de diffuser ses programmes sur le réseau de *Gosleteradio*. Le 24 avril 1990, *Gosteleradio* et *Europa Plus France* ont signé un accord portant sur la création de la société mixte franco-soviétique *Europe plus URSS*. C'est ainsi qu'à partir du 30 avril 1990, *Europa Plus Moscou* a commencé à émettre sur la fréquence 69,8 MHz en FM stéréo. Il a été prévu que la société mixte aurait ultérieurement d'autres activités, comme la formation en marketing et en publicité, la production et la coproduction et l'importation de produits audiovisuels français³¹⁰.

Coopération dans le domaine du patrimoine

La principale action dans le domaine du patrimoine, à la fin des années 1980 et au début des années 1990, a été l'établissement d'une liste, en France et en URSS, de lieux, monuments ou sites symboliques de la présence russe en France et française en URSS, méritant d'être restaurés. La demande soviétique de la rénovation et de la mise en valeur des différents lieux culturels russes en France – par exemple le cimetière russe de Sainte-Geneviève-des-Bois dans l'Essonne ou la maison d'Ivan Turgenev à Bougival – a pris une importance particulière étant donné la situation économique difficile de l'URSS.

La coopération franco-soviétique dans ce domaine comporta des échanges de spécialistes en matière de technique et de recherche pour la restauration et la réutilisation des monuments historiques. Elle toucha également à la formation dans les domaines juridiques, scientifiques et techniques du patrimoine, au développement des « chantiers du patrimoine » franco-soviétiques, permettant d'associer de nombreux jeunes des deux pays dans le cadre de l'accord conclu en 1989. Il faut noter également la coopération pour la conservation et l'étude des matériaux (pierre, bois, technique de dorure)³¹¹.

³⁰⁹ « Compte rendu de mission à Moscou à l'occasion de la 17e session de la Commission mixte franco-soviétique (10-16 février 1989) ». Centre des Archives contemporaines (Fontainebleau), versement n° 19950143, Art 1.

³¹⁰ « Lancement de la première radio commerciale française à Moscou ». Centre des Archives contemporaines (Fontainebleau), versement n° 19990197, Art. 1.

³¹¹ « Coopération dans le domaine du patrimoine ». Centre des Archives contemporaines (Fontainebleau), versement n° 19950143, Art 1.

Coopération dans le domaine du livre

Une certaine libération dans le domaine de l'écrit en Union soviétique a permis de réaliser des relations culturelles franco-soviétiques plus amples, aussi bien dans le domaine des échanges que dans celui de l'édition des livres.

Édition et distribution

La désidéologisation a permis de réviser enfin les conditions d'édition des livres d'auteurs étrangers. Le programme français « Pouchkine » d'aide à l'édition des auteurs français, lancé en 1989 par le ministère des Affaires étrangères de la France pour un délai de dix ans, eut comme but la popularisation de la littérature et de la langue française auprès des lecteurs soviétiques. Plusieurs accords importants ont été signés par les éditeurs français avec les partenaires soviétiques : *Flammarion* a monté à Moscou une société d'économie mixte nommée « Avant-garde » ; *Hachette* a signé un important accord avec les Éditions du Progrès. L'association *Livrest*, subventionnée par le ministère de la Culture de la France, a travaillé avec la FNAC sur un projet de pochothèque à Moscou³¹², ce qui manifeste l'évolution des relations culturelles bilatérales dans le sens de la démocratisation.

Échanges d'écrivains et de professionnels de l'édition

Plusieurs initiatives de coopération, proposées par la partie française, ont été réalisées avec succès dans les années 1986-1991. Entre autres, le programme interministériel des « Bourses Diderot », lancé par la Direction du livre et de la lecture du ministère français de la Culture avec la Maison des sciences de l'homme, a permis d'accueillir en France, dès l'année 1990 et pour de longs séjours, une quinzaine de chercheurs soviétiques en sciences humaines. Une quinzaine de professionnels du livre et plusieurs écrivains soviétiques ont été accueillis à Paris lors du Salon du Livre.³¹³

³¹² « Bilan des échanges culturels franco-soviétiques (opérations soutenues par le ministère de la Culture) ». Centre des Archives contemporaines (Fontainebleau), versement n° 19950143, Art 1.

³¹³ « Coopération dans le domaine du livre et de la lecture ». Centre des Archives contemporaines (Fontainebleau), versement n° 19950143, Art 1.

Collaboration franco-soviétique en matière d'archives

L'évolution de la coopération dans ce domaine est particulièrement révélatrice du progrès de la glasnost : en 1989, un accord a été conclu entre les deux pays sur la coopération en matière d'archives publiques. Il a intégré en particulier l'accès des chercheurs français aux archives soviétiques de caractère historico-militaire et diplomatique.

Coopération de la Bibliothèque nationale de France avec les bibliothèques soviétiques

La Bibliothèque nationale de France a établi des contacts avec son homologue en URSS, la bibliothèque Lénine de Moscou. Cette dernière a exprimé à plusieurs reprises le souhait d'une coopération active avec la France dans plusieurs domaines (restauration de documents anciens et aides à la formation de techniciens soviétiques en matière de catalogage informatique)³¹⁴.

À la fin des années 1980, avec la disparition du régime et de l'idéologie communiste en Europe, les valeurs humanitaires ont acquis dans les anciens États socialistes, y compris en URSS, la priorité dans les conceptions des relations avec d'autres États, en général, et dans le processus du développement de la coopération culturelle internationale, en particulier. Les éléments innovants des échanges culturels franco-soviétiques des années 1986-1991 témoignent du début de la transformation du système de coopération culturelle entre l'URSS et la France. La tentative de reconstruction des mécanismes des échanges culturels aurait dû servir à l'assainissement du système des relations culturelles bilatérales et à la suppression des principaux obstacles pour le développement de la coopération culturelle entre la France et l'URSS.

Cependant, une telle expérience n'a pas pu aboutir ; en décembre 1991, elle fut interrompue suite à la dissolution de l'URSS. La disparition de l'URSS changea cette fois-ci en profondeur le système des relations culturelles entre la France et la Fédération de Russie.

³¹⁴ « Bilan des échanges culturels franco-soviétiques (opérations soutenues par le ministère de la Culture) ». Centre des Archives contemporaines (Fontainebleau), versement n° 19950143, Art 1.

Conclusion de la Partie I

Les relations culturelles entre les deux nations datent de plusieurs siècles et ont des racines profondes ; pourtant, c'est seulement dans la deuxième moitié du XXe siècle, plus précisément à la fin des années 1950, que les deux pays ont commencé à construire un système de relations culturelles officielles, relations de type « coopération³¹⁵ ». Étant donné que les relations culturelles intergouvernementales ont été mises en place et se sont développées dans le cadre du dialogue politique franco-soviétique, le système des relations culturelles bilatérales eut ses particularités.

La politique culturelle internationale, pour les mêmes raisons que la politique extérieure de chaque pays, ne peut pas ne pas être influencée par l'idéologie officielle d'État. Ce qui a la plus grande importance, c'est la nature de l'idéologie – qu'elle soit « structurée » (nationalisme, socialisme, fascisme) ou « diffuse » (pacifisme, cosmopolitisme, bellicisme)³¹⁶ –, mais aussi les objectifs de la politique culturelle internationale de l'État.

En URSS, où « idéologie, culture et intérêts sont donc difficiles à démêler »³¹⁷, la diplomatie culturelle soviétique fut un moyen de propagande qui avait pour but l'exportation d'une image favorable du pays et de l'idéologie soviétique à l'Ouest par des filières culturelles (visibles ou, le plus souvent, dissimulées). La conception utilitariste de la culture en URSS, établie et sauvegardée rigoureusement par le pouvoir soviétique contre toutes les espérances des hommes de culture russes de retrouver la liberté dans ce domaine allait de pair avec la plus cynique instrumentalisation des échanges culturels avec les pays étrangers, au profit des objectifs purement politiques de gouvernement. Elles ont constitué des obstacles,

³¹⁵ Dans son ouvrage *L'action culturelle extérieure de la France*, Jean-François de Raymond définit trois principaux types de relations culturelles internationales : relations « d'aide et d'assistance », relation de « diffusion » et relation dite « de coopération ». Cette dernière est possible « [...] entre les pays dont le développement est comparable et qui sont capables d'affecter des ressources continues à des opérations d'échange de formations, de créations et de technologies. Cette "coopération" précisée dans ses objets culturels, scientifiques, technologiques, dans ses voies et ses méthodes, recouvre en partie la conception classique des "échanges" culturels et scientifiques. Elle se fonde sur la base d'une réciprocité de projets d'intérêt commun auxquels chacun apporte le concours de l'ensemble de ses forces et de ses ressources ». **Dans** DE RAYMOND, Jean-François. *L'action culturelle extérieure de la France.*, p. 10.

³¹⁶ MILZA, Pierre. « Culture et relations internationales ». *Relations internationales*, 1980, n° 24, p. 361.

³¹⁷ GROSSER, Pierre. *Les temps de la guerre froide : réflexions sur l'histoire de la guerre froide et sur les causes de sa fin.*, p. 45.

fixé des limites à un développement harmonieux des relations bilatérales et ont mis en péril pour des décennies le véritable dialogue culturel des deux pays.

À la différence de l'URSS, la coopération culturelle internationale fut pour la France un des moyens d'atténuer les contradictions et de sauvegarder la stabilité internationale. La politique culturelle internationale, partie importante de la politique extérieure de la France, eut évidemment comme but la conservation de sa position comme « puissance mondiale », mais « l'expansion culturelle française » n'a jamais porté un caractère agressif. Pourtant, face à une véritable « offensive culturelle » de l'URSS, la politique culturelle internationale française a été toutefois inhérente à l'idéologie : les responsables de la politique culturelle française ont été obligés d'employer des méthodes de contrepoids afin de résister à la propagande soviétique et d'atteindre leurs propres objectifs de coopération.

Ainsi, surchargée de contradictions idéologiques, la coopération des deux pays ressembla plutôt à un « champ de bataille » dont l'enjeu a été la « déstabilisation » du partenaire sur le plan culturel. Une telle opposition des vecteurs idéologiques et des objectifs de la politique culturelle internationale de la France et de l'URSS éleva des obstacles au développement des échanges culturels et détermina les particularités du système des relations culturelles intergouvernementales franco-soviétiques. Sa caractéristique principale, à savoir l'efficacité, a été mise en question *a priori*, car la condition principale au développement des relations et à la construction d'un dialogue culturel de qualité – la liberté des échanges – a été dangereusement bafouée dès le début par la partie soviétique.

Marquées par de tels stigmates, symptomatiques du temps de la « guerre froide », les relations culturelles franco-soviétiques présentent, en effet, de nombreuses aberrations. Il serait pourtant erroné de faire de cette période du dialogue culturel des deux États une cible de jugement sans appel. Même s'il est plus naturel de percevoir cette page de l'histoire comme un héritage pesant dont il fallait vite se débarrasser afin d'assurer l'évolution démocratique du système de coopération culturelle bilatérale, en rejetant ce passé, bien qu'il soit lourd et controversé, on risque fort de « jeter le bébé avec l'eau du bain ». L'importance de la coopération culturelle intergouvernementale franco-soviétique reste à nos yeux incontestable.

Grâce à l'élaboration de la base juridique appropriée, à la mise en place de la structure institutionnelle centralisée de coopération culturelle, grâce aussi à l'emploi conjoint des moyens budgétaires et au déploiement des instruments nationaux de la France et de l'URSS

permettant une plus grande latitude en matière de diplomatie culturelle, le dialogue culturel des deux pays atteint, et ceci pour la première fois dans l'histoire des relations bilatérales, l'envergure du dialogue intergouvernemental. En prenant en considération le fait que « rien ne naît de rien³¹⁸ », il devient évident que les éléments du système des relations culturelles franco-soviétiques ont servi d'ossature pour la construction du système moderne des relations culturelles franco-russes.

Il convient de souligner également le rôle particulier des relations culturelles franco-soviétiques dans le contexte de la « guerre froide » : grâce à la coopération culturelle, dont le rôle consista à ouvrir le chemin aux autres aspects de la coopération intergouvernementale, les deux pays ont su construire un « pont » entre deux systèmes antagonistes. Vu sous cet angle, les relations culturelles franco-soviétiques se présentent plutôt comme un parfait exemple de possibilité d'entamer et de mener un dialogue constructif par-dessus des barrières politico-idéologiques. Par ailleurs, cet enjeu politique des relations culturelles a déterminé leur place **privilegiée** dans l'ensemble des relations bilatérales et a attribué ainsi un **caractère unique** au modèle de coopération culturelle France-URSS.

Du reste, malgré les restrictions d'ordre idéologique vis-à-vis du contenu des échanges culturels, la coopération franco-soviétique avait pour corollaire l'accroissement incontestable du nombre des échanges culturels entre les deux pays. L'ancrage progressif de fragments de la culture du partenaire dans la culture nationale a permis aux peuples de la France et de l'URSS de mieux se connaître et de s'apprécier les uns les autres en constituant ainsi un véritable capital d'attirance réciproque dont on profite encore aujourd'hui.

³¹⁸ Lucrèce, *de rerum natura*, I, 146-158. [réf. du 11.07.2011] Disponible sur Internet : <http://remacle.org/bloodwolf/liege1/Vaosd/vaosd3.htm>

PARTIE II. DIALOGUE POLITICO-DIPLOMATIQUE
FRANCO-RUSSE (1991-2004)

Introduction à la Partie II

Depuis que Pierre I^{er} a signé, en 1717, le premier accord d'alliance entre la Russie et la France³¹⁹, les relations franco-russes sont restées, durant trois siècles, un axe incontournable dans la stratégie internationale des deux États et « un indicateur de l'état général des affaires mondiales et de la situation en Europe³²⁰ ». Malgré les contradictions entre la France et la Russie, qui prenaient parfois la forme d'une crise diplomatique aiguë pouvant aller jusqu'au conflit armé, les deux pays eurent toutefois plus d'arguments pour l'entente politique que pour la confrontation. C'est la convergence des intérêts géopolitiques, et, tout particulièrement, un « besoin du contrepoids de l'autre face à des ambitions concurrentes sur le vieux continent³²¹ », qui obligea les deux États à mener au cours de l'histoire un dialogue politique intense et contribua donc aux alliances politiques et militaires en 1891, mais aussi en 1935 et en 1944, dans le cadre des relations franco-soviétiques.

Une pareille instrumentalisation des relations bilatérales franco-soviétiques est devenue, par ailleurs, l'ossature du modèle des relations « privilégiées » des deux pays tout au long de la période de « guerre froide ». Or, « au temps de la bipolarité, Paris allait chercher à Moscou une réserve de puissance qui l'aidait à développer sa marge de manœuvre, sur l'axe Est-Ouest et dans la relation Nord-Sud. Pour Moscou, le dialogue avec Paris ouvrait une brèche politique à l'Ouest : en témoignent les instructions de bienveillance à l'égard de la France gaullienne alors données à la diplomatie soviétique³²² ».

³¹⁹ Traité d'Amsterdam alliant la France, la Russie et la Prusse (15 août 1717).

³²⁰ AVDEEV, Alexandre. « Le Partenariat russo-français ». *La revue parlementaire*, janvier 2005 : « France-Russie, une coopération riche de promesses ? Dossier spécial ». [réf. du 10.03.2007] Disponible sur Internet : <http://www.larevueparlementaire.fr/pages/DS_russie05/DS_russie_avantproposaaavdeev.htm>

³²¹ ROMER, Jean-Christophe. « Les relations franco-russes (1991-1999). Entre symboles et réalités ». *Annuaire français de relations internationales*, Vol. 1, Bruxelles, Bruylant, 2000, p. 439. [réf. du 11.09.2006]. Disponible sur Internet : <<http://www.afri-ct.org/IMG/pdf/romer2000.pdf>>

³²² DAVID, Dominique. « Moscou/Paris : quelle relation pour un nouveau monde ? » in GOMART Thomas, DAVID Dominique. *Les rapports russo-français vus de Moscou. op. cit.*, p. 12.

Le début de la nouvelle ère internationale changea en profondeur l'ancien modèle de relation Paris/Moscou. Sorties du contexte de la « guerre froide », la France et la Russie ont tenté naturellement un rapprochement politico-diplomatique. La convergence des intérêts politiques, stratégiques et économiques des deux pays a ouvert, semble-t-il, la voie au développement d'une véritable relation de partenariat. Cependant, nonobstant la volonté mutuelle de construire un dialogue de qualité, les dirigeants français et russes ont eu toutefois quelques difficultés à réviser la stratégie des relations bilatérales en conformité avec les nouvelles réalités internationales.

2.1. Dynamisme du dialogue politique franco-russe

Le point de départ officiel des relations diplomatiques contemporaines franco-russes est, certes, l'apparition de la nouvelle Russie sur la scène internationale après la signature, le 8 décembre 1991 à Minsk, d'un accord sur la dissolution de l'URSS et la création de la Communauté des États indépendants (CEI) par les dirigeants de trois républiques fédérées : Ukraine, Biélorussie et Russie. Cependant, le dialogue de la France et de la Russie a commencé, on le sait, durant l'année 1991, dans le cadre du dialogue France-Union soviétique. Étant donné le processus de désintégration qui se déroulait à cette époque en URSS, ce dialogue n'alla pas sans complication, car il fut accompagné par la rivalité opposant le pouvoir central, avec à sa tête le président de l'URSS Mikhaïl Gorbatchev, et le pouvoir fédéral russe, représenté par le président du Soviet suprême de la RSFSR, Boris Eltsine (président de la Fédération de Russie dès le mois de juin 1991).

La France officielle et le président François Mitterrand en personne furent favorables au dialogue avec le pouvoir central de l'URSS afin de maintenir l'équilibre et la stabilité en Europe et de prévenir tout « danger de renaissance du nationalisme et des rivalités entre les pays européens »³²³. La preuve marquante de cette intention de la France de mener un dialogue au niveau du pouvoir central de l'URSS est la signature d'un traité franco-soviétique, le 29 octobre 1990. La Russie, avec ses initiatives dans le concert international, risquait de jouer, selon la France officielle, un rôle déstabilisant. C'est pourquoi la France officielle resta vigilante à l'égard du chef de la Russie Boris Eltsine qui fit, entre la fin de l'année 1990 et le début de 1991, ses premiers pas pour la reconnaissance internationale de la République fédérative russe, non sans susciter une certaine méfiance, manifestée dans une grande mesure au cours de sa visite à Paris, en avril 1991. La situation resta inchangée même après l'élection de Boris Eltsine au titre de président de la Fédération de Russie, en juin 1991. « Alors que la France venait de décider de soutenir le processus de réformes, lancé par M.

³²³ ОБИЧКИНА, Е. *Francija v novom mirovom porjadke. Vnešnjaja politika konca 80-90 godov (La France dans le nouvel ordre mondial. La politique extérieure de la fin des années 80 - dans les années 90)*., p. 38. [ОБИЧКИНА Е. О. Франция в новом мировом порядке. Внешняя политика конца 80х–90 гг./Е. О. Обичкина. – М.: МГИМО, 2000. – 164 с.]

Gorbatchev, Boris Eltsine apparaissait comme un trublion dans le jeu bilatéral et comme un élément de déstabilisation dans la politique intérieure soviétique. »³²⁴

C'est seulement après la défaite, en URSS, des forces conservatrices au cours du putsch du mois d'août 1991 et la conclusion d'un accord pour la création de la CEI le 8 décembre 1991 que l'indépendance de la Russie est devenue un fait généralement admis. Dès lors, s'ouvre une nouvelle étape des relations entre la France et la Russie.

2.1.1. « Premiers pas » des relations bilatérales postsoviétiques : décembre 1991 - juin 1995

Cette période initiale des relations contemporaines franco-russes commence en décembre 1991, date de la dissolution de l'URSS. Quant à la limite chronologique de 1995, elle s'explique, tout d'abord, par la fin de la période « miterrandienne » dans les relations des deux États, en raison de l'élection en France, en juin 1995, du nouveau président Jacques Chirac, ainsi que par l'achèvement en même temps, selon Laetitia Spetchinsky³²⁵, de la période soi-disant « pro-occidentale » dans la politique étrangère russe. Avec la dissolution de l'Union soviétique, la disparition du système bipolaire a obligé les gouvernements des deux États à créer un nouveau concept pour les relations bilatérales : concept dont les thèses de base furent confirmées par le **traité entre la France et la Russie**, signé le 7 février 1992 à Paris, lors de la visite officielle en France du président de la Fédération de Russie Boris Eltsine³²⁶.

Selon Jurij Dubinin, ambassadeur de la Fédération de Russie en France à l'époque, « la visite du président russe en France, l'instauration avec ce pays de relations contractuelles constituèrent un témoignage de la poursuite et du développement de la tradition, de la

³²⁴ ROMER, Jean-Christophe. *op. cit.*, p. 439.

³²⁵ SPETCHINSKY, Laetitia. « Acteurs et mécanismes de la politique étrangère russe. » in DE WILDE d'ESTIMAEL Tanguy de, SPETCHINSKY Laetitia. *La politique étrangère de la Russie et l'Europe : enjeux d'une proximité.*, p. 80.

³²⁶ Le présent traité a répété dans son ensemble les thèses d'un traité franco-soviétique, signé à Rambouillet le 29 octobre 1990. Ce fut le premier document diplomatique de ce genre, conclu entre la Russie et un pays occidental.

concordance objective des intérêts nationaux des deux pays »³²⁷. Les deux parties accordèrent alors une signification considérable à la signature de ce document, qui stipulait les directions générales et les principes fondamentaux de la coopération entre les deux États. Lors de la préparation de ce traité, au cours de l'entretien du ministre français des Affaires étrangères, M. Roland Dumas, avec le président de la Fédération de Russie Boris Eltsine, le 23 janvier 1992, il fut souligné que le traité entre la France et la Russie était envisagé comme la continuation d'une tradition « d'accord, d'amitié et de coopération ». D'ailleurs, son titre exact, *traité entre la France et la Russie*, avait pour but de souligner cette continuité dans les relations des deux États. En même temps, le document devait attribuer aux relations bilatérales une « nouvelle qualité » : le rapprochement des deux États sur les principes communs « du partenariat, de la confiance mutuelle, de l'attachement aux valeurs de liberté, de démocratie, de justice et de solidarité »³²⁸.

En prenant en considération l'envergure des changements géopolitiques dans le monde et l'apparition de la CEI, de l'Union européenne et des pays souverains de l'Europe centrale et orientale en qualité de nouvelles entités, ce nouveau traité franco-russe donna la priorité à la coopération dans le domaine de la sécurité et de la prévention des conflits en Europe et dans le monde. Cette coopération fut envisagée au niveau bilatéral des consultations politiques, ainsi qu'au niveau des organisations internationales comme l'ONU et la CSCE (Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe). Les deux États ont confirmé leur intention d'agir ensemble pour la création d'un espace juridique et démocratique paneuropéen, pour le développement de la coopération dans le cadre du système économique mondial. Quant aux consultations politiques, commissions mixtes et rencontres au plus haut niveau, elles devaient servir d'instruments de travail pour la coopération des deux États³²⁹.

Le traité du 7 février 1992 a donné une nouvelle impulsion au dialogue politique franco-russe. Le calendrier des rencontres bilatérales franco-russes dans les années 1992-1995 fut dense. La Commission mixte franco-russe au niveau des Premiers ministres se réunit à

³²⁷ DOUBININE, Youri. « Document : histoire mouvementée du traité franco-russe », *Revue politique et parlementaire*, 1993, n° 967, p. 39.

³²⁸ Présentation du traité entre la France et la Russie (Paris, 7 février 1992). [réf. du 15.09.2006] Disponible sur Internet : <<http://discours.vie-publique.fr/notices/922004700.html>>

³²⁹ Décret n° 93-818 du 7 mai 1993 portant publication du traité entre la France et la Russie, fait à Paris le 7 février 1992. *Journal officiel*, n° 112 du 15 mai 1993. [réf. du 15.09.2006] Disponible sur Internet : <<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000529316&dateTexte=>>>

deux reprises, en novembre 1993 à Moscou et en octobre 1995 à Paris. Le Conseil économique financier, industriel et commercial (CEFIC), mis en place par le traité de 1992, fut le cadre d'entretiens réguliers entre les ministres de l'économie français et russes. Le président François Mitterrand s'est rendu deux fois en Russie en visite officielle : en mars 1993 et pour la célébration du 50^e anniversaire de la victoire des Alliés, le 9 mai 1995.

La démocratisation et la désidéologisation de la Russie, sa transition vers l'économie de marché, ainsi que la convergence des intérêts dans le domaine de la stratégie internationale confortèrent à cette époque les relations de la Russie avec les pays occidentaux et favorisèrent le rapprochement avec la France. Étudions de plus près ces facteurs de rapprochement.

- La suppression des conflits idéologiques dans les relations bilatérales (un attribut incontournable du dialogue politique des deux États au temps de la « guerre froide ») est devenue un facteur important de rapprochement entre les deux pays. Bien que la nouvelle Russie sur la scène internationale soit l'héritière de l'URSS (si on prend en considération le fait qu'elle ait assumé les obligations de remboursement des dettes extérieures de l'URSS et pris sa place dans le Conseil de sécurité de l'ONU comme héritière du potentiel nucléaire), elle ne représente plus véritablement l'ancien État, aussi bien dans sa politique intérieure que dans sa politique extérieure. « Tout d'abord, contrairement à ce qu'on croit généralement, elle n'est pas l'Union soviétique. C'est un pays qui doit retrouver son identité [...] ³³⁰ », a remarqué judicieusement M. Bernard Cambournac lors d'un colloque franco-russe au début des années 1990.

Dès la fin de la « guerre froide », la France et la Russie ont cessé d'appartenir à des blocs politico-militaires opposés ³³¹. Après avoir mis fin à son passé communiste, la nouvelle Russie a pris le chemin de la démocratisation et du développement de l'économie de marché. Les valeurs de la civilisation occidentale ont été adoptées officiellement. Désormais, les conceptions idéologiques des deux États concordent. « C'est sur la référence à des valeurs

³³⁰ CAMBOURNAC, Bernard. « Trois siècles de relations franco-russes : constats et perspectives », *La Revue russe*, n° 6 : « La Russie et la France », 1994, p. 8.

³³¹ « Entre les deux pays, on ne ressent plus de différences majeures des potentiels économiques ou militaires. Les deux paraissent considérer que leurs intérêts sont plutôt parallèles ou complémentaires qu'opposés ou conflictuels. » Dans ROUBINSKI, Youri. « Perceptions russes », *Annuaire français de relations internationales*, Vol. 1, Bruxelles, Bruylant, 2000, p. 296. [réf. du 11.09.2006]. Disponible sur Internet : <<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/FD001161.pdf>>

communes que s'appuie le rapprochement entre les deux pays³³². » Les changements de la politique intérieure de la Russie provoquèrent, évidemment, une révision de la politique extérieure de l'État russe, qui eut à cette époque comme tâche principale de retrouver son statut de puissance mondiale. En présentant la Russie comme un État ayant choisi le chemin de la démocratie et de l'intégration dans l'économie mondiale, les dirigeants russes cherchèrent des moyens d'affirmer leur pouvoir grâce au soutien des pays occidentaux³³³.

La nouvelle Russie ne présente plus de danger à l'égard du monde, elle est une partenaire égale, digne de confiance, même si elle s'est affaiblie, et ses intérêts convergent avec ceux des autres États – tels sont les concepts de la politique extérieure de la Russie au début des années 1990. « La Russie se considère en effet comme faisant partie des États du « Nord », comme une puissance, momentanément affaiblie, mais qui continue à compter dans le monde, une puissance liée ni à une idéologie, ni à ses capacités militaires, mais à ses richesses en ressources naturelles, à son territoire [...]»³³⁴, confirme Anne de Tinguy.

▪ La stratégie de l'« occidentalisme libéral »³³⁵ dans la politique extérieure de la Russie au début des années 1990 a été conditionnée par la nécessité absolue d'un soutien politique des États occidentaux à la réalisation des réformes politiques et économiques menées en Russie. Or, l'« insistance de Moscou à s'affirmer partie intégrante de l'Occident s'explique par la catastrophe économique à laquelle elle doit faire face »³³⁶. Le facteur économique et financier est devenu alors, à cette époque, déterminant dans les relations de la Russie avec les pays occidentaux. Vues sous cet angle, les relations avec la France ont pris pour l'État russe une importance particulière, car au début des années 1990, c'est notamment la France qui fut le partisan actif de l'octroi de crédits financiers de stabilisation à la

³³² Rapport n° 30 (1992-1993) de M. Claude Estier, fait au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi autorisant la ratification du traité entre la France et la Russie, *Rapport du Sénat*, 1992, p. 36.

³³³ « Sur le plan idéologique, les dirigeants russes ajoutent l'ambition d'être reconnus comme puissance démocratique, moderne, différente par nature de l'ex-URSS et donc habilitée à entrer dans la communauté des États occidentaux. » **Dans** « Les relations entre l'Union européenne et la Fédération de Russie ». Rapport, présenté par M. Lucien Bouis au nom de la section des relations extérieures. *Avis et Rapports du Conseil économique et social*. Paris, 2004, n°23, p. 50. [réf. du 03.10.2006]. Disponible sur Internet : <<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/064000249/0000.pdf>>

³³⁴ DE TINGUY, Anne. « L'émergence de la Russie sur la scène internationale », *Politique étrangère*, n° 1, 1992, p. 56.

³³⁵ LIGHT, Margot. « Débats sur la politique étrangère russe et l'évolution de la doctrine : 1991–1999 », *La revue internationale et stratégique*, n° 38 : « La Russie à la croisée des chemins », 2000, p. 122.

³³⁶ DE TINGUY, Anne. *op. cit.*, p. 58.

Fédération de Russie, afin de résoudre les problèmes économiques et sociaux et de faire aboutir le processus de réforme démocratique. Par exemple, lors de la réunion du G7 à Munich en 1992, la position de la France a été décisive pour l'attribution d'un crédit immédiat du Fonds monétaire international à la Russie. Entre autres, la France a accordé une aide importante à la Russie dans le cadre de la BERD. « Nous devons rendre conscients tous nos partenaires européens de l'enjeu vital que constituent pour tous la stabilité politique et le progrès économique des pays d'Europe centrale et orientale, et tout spécialement de la Russie »³³⁷, affirma le Premier ministre français M. Édouard Balladur.

- Avec la dissolution de l'URSS se sont produits des changements géopolitiques importants. Le fait que « la Russie n'est plus une très grande puissance »³³⁸ a déséquilibré la situation internationale et stratégique européenne et mondiale. La fin d'un monde bipolaire et la mise en place d'un nouveau système international ont accentué les questions de sécurité. La France attacha beaucoup d'importance à la Russie dans sa nouvelle conception de la sécurité européenne. La chute des régimes communistes en Europe centrale et orientale permettait à la France de réaliser une de ses anciennes idées stratégiques, la création de l'Europe « de l'Atlantique jusqu'à l'Oural », comme un pôle puissant de stabilité et de sécurité internationale³³⁹.

Dans la mesure où la Russie a repris le potentiel nucléaire de l'URSS, à l'exclusion de tous les autres pays de l'ex-Union soviétique, elle est devenue le partenaire privilégié de la France dans le domaine de la sécurité. Le ministre des Affaires étrangères de la France, M. Roland Dumas, a déclaré lors de sa visite en Russie, en 1993 : « [...] je pourrais dire que, plus que jamais, la relation privilégiée qui existe entre la Russie et la France se révèle utile pour l'équilibre du monde.³⁴⁰ »

³³⁷ Déclaration de la politique générale de M. Edouard Balladur, Premier ministre, devant l'Assemblée nationale. Extrait concernant la politique étrangère de la France (Paris, 9 avril 1993), *Documents d'Actualité Internationale*, n° 11, 1993, p. 221.

³³⁸ MENDRAS, Marie. « La Russie en mal de politique étrangère. La politique étrangère aujourd'hui », *Pouvoir*, n° 88, 1999, p. 107.

³³⁹ « Avec le délitement de l'URSS et l'accès des pays d'Europe de l'Est à la libre expression de leur désir de retour dans la famille européenne, Paris semblait capable de construire une Europe s'étendant de l'Atlantique à l'Oural. » **Dans** ZUQIAN, Zhang. « La politique étrangère de la France entre continuité et ajustements post-guerre froide », *La revue internationale et stratégique*, n° 45, 2002, p. 113.

³⁴⁰ Conférence de presse conjointe de M. Kosyrev et de M. Dumas lors de la visite du ministre des Affaires étrangères à Moscou (Moscou, 2 mars 1993), *Documents d'Actualité Internationale*, n° 8, 1993, p. 152.

La France porta alors un grand intérêt à la conception stratégique de la Russie, si on prend en considération la volonté de la Russie d'être intégrée dans la famille des États occidentaux³⁴¹. L'avis particulier de la France à l'égard de l'élargissement de l'OTAN à l'Est européen a constitué encore un des facteurs du rapprochement de la France et de la Russie. L'élargissement de l'OTAN à l'Est a été perçu en Russie comme une menace directe pour la sécurité du pays et comme « une véritable trahison des principes qui auraient dû accompagner la fin de la guerre froide »³⁴². La France défend l'idée de la participation de la Russie au processus d'élaboration des décisions concernant la préservation de la paix lors de l'élargissement de l'Alliance à l'Est européen. Selon l'affirmation de M. Jean-Christophe Romer, « [...] sur la gestion de l'élargissement – Paris a pourtant joué un rôle non négligeable en refusant toute idée de marginaliser la Russie dans le processus d'élargissement, comme l'aurait souhaité Washington »³⁴³.

C'est ainsi que la convergence des intérêts politiques, économiques et stratégiques, a pu servir au rapprochement des deux États. Cependant, malgré l'initiative prise par les dirigeants des deux pays dans le but de développer le partenariat « privilégié » franco-russe, le dialogue intergouvernemental des deux nations au cours des années 1991-1995 n'a pas apporté le résultat espéré. Malgré l'apparition de conditions potentiellement favorables au rapprochement de la France et de la Russie, certains facteurs objectifs de la politique intérieure et extérieure des deux États contribuèrent à la diminution du dynamisme du dialogue politique franco-russe à partir de l'année 1994.

S'orienter dans le nouveau monde, privé des lignes de démarcation habituelles, trouver et consolider son rang dans le nouveau système international fut une tâche difficile pour la France et plus encore pour la Russie. Selon l'affirmation de Michel Marian, « [...] l'adaptation de la politique française aux bouleversements de l'Est ne s'est pas faite sans accroc³⁴⁴ ». La politique extérieure « gaullienne » de la France, qui consista en une position

³⁴¹ « La France est toujours importante pour la Russie en tant que puissance européenne, dotée d'une capacité militaire non négligeable, membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies et voix utile au sein de l'Union européenne et de l'OTAN. » **Dans** BRAITHWAITE, Rodéric. « La Russie, le pays européen », *Politique étrangère*, n° 2, 1999, p. 285.

³⁴² MASSIAS, Jean-Pierre. « Crise d'identité d'un État en recomposition », in CHARILLON, F. (dir.) *Les politiques étrangères, ruptures et continuités.*, p. 94.

³⁴³ ROMER, Jean-Christophe. *op. cit.*, p. 443.

³⁴⁴ MARIAN, Michel. « France-Europe de l'Est : les rendez-vous manqués », *Politique internationale*, n° 56, 1992, p. 89.

intermédiaire dans les relations Est-Ouest du système bilatéral, ne se justifia plus. Avec la disparition du monde bipolaire, la France a perdu la possibilité de s'affirmer dans le jeu international, en manœuvrant dans le système des relations des deux Grands. Selon Marie-Christine Kessler, « [...] la France cherche à définir sa place, et la fin de la bipolarité a sans doute accentué cette angoisse³⁴⁵ ».

Mais, si pour la France le problème consista à s'adapter aux circonstances de la nouvelle situation internationale et à élaborer une nouvelle conception de sa politique extérieure, pour la Russie, il faut aussi ajouter aux problèmes du même type la nécessité de retrouver son équilibre intérieur, d'éliminer les crises internes : politiques, économiques, démographiques, sociales et culturelles. Entre autres, la Russie dut réviser et modifier les instruments de sa politique extérieure au gré de l'évolution de la politique intérieure et des conditions extérieures³⁴⁶.

Or, il y eut une certaine dépendance entre la conception de la politique extérieure russe postsoviétique et les problèmes politiques intérieurs, liés surtout à la lutte pour le pouvoir entre les différents partis politiques. La complexité de la situation politique intérieure de la Russie, due à la période de la mise en place du système politique de pluripartisme, les contradictions de différents courants politiques et l'opposition forte au pouvoir présidentiel contribuèrent à l'apparition non pas d'une, mais de plusieurs conceptions de la politique extérieure russe. Cette diversité du rôle de la Russie dans le monde, de son statut politique et économique international, de son développement reposa sur des conceptions différentes des ultralibéraux, réformateurs, traditionalistes et conservateurs³⁴⁷. « Privé de référence idéologique pour guider son action à l'extérieur du pays, Moscou est partagé entre l'idée d'"intégration dans la Communauté des États civilisés" (c'est-à-dire, principalement, occidentaux), que défendent Boris Eltsine et son ministre des Affaires étrangères, et le discours nostalgique et ultra-nationaliste du Parlement. »³⁴⁸ Étant donné que la conception de

³⁴⁵ KESSLER Marie-Christine, CHARILLON Frédéric. « Un "rang" à réinventer », in CHARILLON, F. (dir.) *Les politiques étrangères, ruptures et continuités.*, p. 103.

³⁴⁶ « En tout état de cause, la politique étrangère d'un État dépend au moins de deux variables : le système international dans lequel elle s'insère, et les conditions internes dans le cadre desquelles elle est élaborée. Le cas de la Russie postsoviétique présente à cet égard une double complexité [...]. » **Dans** SPETCHINSKY, Laetitia. *op. cit.*, p. 74.

³⁴⁷ *Ibid.*, p. 77-78.

³⁴⁸ CARRER-D'ENCAUSSE, Hélène. « Russie : à la recherche de l'identité perdue », *Politique internationale*, n° 60, 1993, p. 40.

la politique extérieure devient un des enjeux des partis politiques russes dans leur lutte pour le pouvoir, les périodes des élections législatives (par exemple, les élections parlementaires en Russie de 1993 et de 1995), vont accentuer ces contradictions.

En avril 1993 surviennent des changements importants dans la politique extérieure de la Russie. En conformité avec le document du programme « Les concepts généraux de la politique extérieure de la Fédération de Russie », élaboré par le ministère des Affaires étrangères, par le Conseil de sécurité extérieure, par des organisations non gouvernementales et par des experts de la politique extérieure, le caractère ultra-libéral de la politique extérieure russe a été soumis à révision. « Les "occidentalistes libéraux" modifièrent leurs positions et, à la fin de l'année, concernant les principes sur lesquels asseoir la politique étrangère russe, la vision nationaliste pragmatique finit par prévaloir. »³⁴⁹

Selon la nouvelle conception, l'Europe n'est plus pour la Russie qu'un partenaire parmi d'autres et perd sa position privilégiée dans les orientations géographiques de la politique extérieure russe. La « Russie n'est pas un partenaire facile, depuis une période de "romantisme", en proie à un profond désarroi, elle raidit son attitude à l'égard du monde occidental, cherche à rééquilibrer sa politique étrangère et à recréer dans l'espace anciennement soviétique une zone d'influence. Le temps du partenariat avec l'Occident n'est pas terminé. Mais celui-ci ne constitue plus pour la Russie la seule priorité. »³⁵⁰

La « période romantique » des relations avec les pays occidentaux au début des années 1990 fut en même temps pour la Russie une période de relations politiques privilégiées avec les États-Unis. La Russie et les États-Unis menèrent un dialogue politique et stratégique très dense, avec ses corollaires, le sommet de Vancouver en avril 1993 et la visite officielle du président des États-Unis Clinton à Moscou en janvier 1994, au cours de laquelle les deux parties se prononcèrent pour un partenariat effectif. L'Union européenne joua pour la Russie principalement le rôle de partenaire économique, où l'Allemagne et l'Italie devançaient la France. « Quant à la France, elle sert à Moscou de levier diplomatique : globalement, quand il s'agit de modérer l'alignement sur les États-Unis dans certaines situations internationales

³⁴⁹ LIGHT, Margot. *op. cit.*, p. 123.

³⁵⁰ DE TINGUY, Anne. « France- Russie, une relation inachevée », *Le Banquet*, n° 11, 1997/2, p. 3. [réf. du 16.10.2006]. Disponible sur Internet : <http://www.revue-lebanquet.com/pdfs/a_0000203.pdf>

(crise avec l'Irak ou guerre contre Yougoslavie) ; ou au niveau européen, quand il s'agit d'activer la CSCE afin de limiter l'omnipotence continentale de l'Alliance. »³⁵¹

Le début de la première guerre en Tchétchénie, en décembre 1994, a affaibli l'autorité de la Russie dans le jeu international et a compliqué, en particulier, son dialogue avec la France. Pour les présidents Mitterrand et Eltsine, les relations franco-russes ont perdu leur ancienne importance et leur spécificité. Tous les deux continuent leur dialogue, mais « sans chaleur »³⁵².

Malgré un rapprochement politique réellement acquis, on remarque toutefois qu'au cours des années 1991-1995, les relations franco-russes sont marquées par une certaine ambiguïté. Présentée à plusieurs reprises par les dirigeants des deux États comme la relation de type « privilégié », la relation Paris-Moscou n'avait pour autant, selon certains experts, qu'un caractère « passable », voire « superficiel »³⁵³. En effet, malgré les tentatives entreprises au cours de la première moitié des années 1990, le partenariat franco-russe n'est toutefois pas devenu pour les deux États un objectif de première importance dans leur conception de la politique extérieure. La stratégie des relations bilatérales devait être révisée pour être plus en conformité avec les nouvelles réalités internationales.

2.1.2. Vicissitudes des relations intergouvernementales franco-russes : juin 1995 - décembre 1999

La deuxième séquence a trait à une période s'échelonnant de la deuxième moitié de l'année 1995 jusqu'à la fin de l'année 1999. Cette période va de l'arrivée au pouvoir en France du nouveau président de la République, Jacques Chirac, jusqu'à la démission du président de la Fédération de Russie, Boris Eltsine, le 31 décembre 1999.

³⁵¹ DAVID, Dominique. « Moscou/Paris : quelle relation pour un nouveau monde ? » in GOMART Thomas, DAVID Dominique. *Les rapports russo-français vus de Moscou. op. cit.*, p. 13.

³⁵² DE TINGUY, Anne. *op. cit.*, p. 3.

³⁵³ Selon l'expression de M. Xavier de Villepin dans le rapport d'information n°344 (1994-1995), fait au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées à la suite d'une mission effectuée en Russie du 22 au 25 mai 1995, *Rapports du Sénat*, 1995, p. 35.

Au cours de cette période, les relations bilatérales ont reçu une nouvelle impulsion, liée au désir mutuel des chefs des deux États d'entretenir le dialogue intergouvernemental au plus haut niveau, de conférer un nouveau sens à la coopération franco-russe en rapport avec le changement de la situation internationale et les intérêts des deux nations. Dans leurs discours politiques, tous les deux reviennent à la terminologie de la tradition associée à l'amitié franco-russe. Cet esprit d'amitié a résonné avec une nouvelle force lors de leur rencontre à Rambouillet, en octobre 1995. Bien sûr, les relations personnelles très amicales des deux présidents et le dialogue informel qu'ils menèrent au cours de la deuxième moitié des années 1990 influencèrent favorablement les relations bilatérales officielles. Cependant, quel que soit le facteur subjectif, les facteurs objectifs de rapprochement des intérêts stratégiques de la France et de la Russie à cette époque eurent, évidemment, plus de valeur. La nouvelle situation politique internationale, instaurée en 1995, a exigé des dirigeants des deux pays la remise en question du dialogue entre les deux États. Examinons donc ces facteurs objectifs de la reviviscence du dialogue intergouvernemental franco-russe dans la deuxième moitié des années 1990, et définissons dans les grandes lignes le contenu de la coopération bilatérale de la période étudiée.

En France, la renaissance, dans la deuxième moitié des années 1990, d'une tendance à la coopération approfondie franco-russe fut liée, tout d'abord, à l'objectif principal de la politique extérieure française, la création de l'Union européenne comme l'un des pôles de la puissance et de la stabilité dans le système actuel des relations internationales. Le projet de construction de l'Union européenne, où la France doit assumer de pair avec l'Allemagne l'un des rôles principaux, se trouva au centre des aspirations de la politique extérieure. « L'Europe reste le centre de notre politique étrangère »³⁵⁴, affirma M. Hervé de Charrette, ministre des Affaires étrangères à l'époque. Les dirigeants politiques de la République française étaient persuadés que la création d'une Europe unie permettrait à la France d'avoir une grande influence sur la scène internationale, de garder son rang de grande puissance, de faire contrepoids au système mondial unipolaire. Dans ce but, il était nécessaire de soutenir le processus de la création et du développement des autres pôles de puissance en Europe et dans le monde. Dans la réalisation de ce projet de création de l'Union européenne, en commençant par l'élargissement de ses frontières géographiques et en finissant par le perfectionnement

³⁵⁴ Assemblée nationale : Intervention du ministre des Affaires étrangères, M. Hervé de Charrette (Paris, 10 novembre 1995). *Documents d'actualité internationale*, n° 2, 1996, p. 71.

institutionnel de l'Union, la Russie ne devait pas jouer un rôle de premier plan, puisqu'elle n'avait pas l'intention immédiate d'entrer dans l'Union européenne. Mais pourtant, la Russie devait occuper une place importante dans la création du monde multipolaire, comme d'autres puissances régionales tels, par exemple, le Japon et l'Inde.

Pour la France, la Russie représentait donc en soi l'un des pôles stratégiques potentiels du monde multipolaire ; la coopération avec ce pays devait contribuer au développement de l'Union européenne et, en particulier, au renforcement du rôle de la France dans celle-ci. Marie-Christine Kessler et Frédéric Charillon soulignent « comme un double fil rouge dans la politique étrangère française » « ces deux tendances majeures qui sont, d'une part, la volonté d'agir dans un cadre multilatéral et, d'autre part, la volonté d'intégrer des puissances extérieures – principalement la Russie – au camp occidental ». Ils ajoutent : « Cette stratégie a pour fonction, entre autres, d'utiliser et de rappeler la forte présence française dans la plupart des "directoires" importants. Le partenariat avec les autres États que l'on tente de rallier aux positions françaises participe, quant à lui, d'une tentative permanente pour substituer à l'unilatéralisme honni un multilatéralisme dont Paris se veut le héraut et dans lequel la France compte bien exercer une certaine "capacité d'entraînement". »³⁵⁵ Le rôle de la Russie dans la réalisation de ce projet est important pour la France, car en prenant en considération le fait qu'historiquement, géographiquement et culturellement, la Russie gravite dans la sphère des nations européennes et, étant donné son aspiration au développement des relations politiques, économiques et culturelles, on peut penser qu'elle peut devenir un participant actif à la création de l'« Europe-puissance ».

C'est ainsi, que la France considéra comme sa tâche d'apporter un soutien à la Russie dans ses relations extérieures, dans l'affirmation de son rang international, ainsi que dans la transformation de sa politique intérieure et dans la mise en place du système de l'économie de marché, contribuant à l'intégration de la Russie à la communauté des États européens en tant que partenaire politique et économique. Dans la réalisation de cette tâche, « la France ne ménagera aucun effort pour donner toute son ampleur à ce partenariat avec cette très grande

³⁵⁵

KESSLER Marie-Christine, CHARILLON Frédéric. *op. cit.*, p. 108.

nation qu'est la Russie, qui doit devenir un élément essentiel de la stabilité et de l'équilibre du monde »³⁵⁶, affirma M. Jacques Chirac.

En Russie, l'orientation occidentale de la politique étrangère nationale prend une toute autre signification, par rapport au début des années 1990. Le changement de la situation internationale et la crise intérieure de 1995 (le conflit entre le président de la Fédération de Russie et le Parlement russe) sont devenus les causes de la révision et de la transformation des principaux concepts de la politique extérieure russe. Lors de la réalisation de sa politique extérieure postsoviétique, vers le milieu des années 1990 la Russie s'est retrouvée isolée dans la scène internationale. C'est la fin de la période des « relations romantiques » avec les États-Unis, l'ancien principal adversaire. La politique extérieure des États-Unis à l'égard de la Russie a changé, en ce qu'elle a acquis un caractère plus offensif. Selon l'opinion des dirigeants américains, la Russie n'est plus capable de mener une politique internationale indépendante, car elle s'est trouvée, après la fin de la « guerre froide », dans la situation d'un pays vaincu, d'un pays qui a perdu son statut de superpuissance, et pour ces raisons, faible et dépendant des autres États.

Un tel jugement ne correspond pas au rang international que la Russie a entendu jouer. Boris Eltsine affirmera plus tard : « Aucune difficulté temporaire n'est en mesure de ravalier la Russie au rang des puissances de deuxième ordre. »³⁵⁷ C'est pourquoi la Russie cherche précipitamment les moyens de retrouver son importance dans le système des relations internationales. Ainsi, le pays donna l'impression de faire passer ses désirs pour des réalités. La non-conformité entre son rang surestimé de puissance internationale, momentanément affaiblie par la transformation intérieure, et sa faiblesse internationale réelle, suscitèrent des problèmes d'incompréhension lors des entretiens avec les pays de l'Ouest. Un exemple marquant de l'incapacité de l'État russe à participer à la décision des problèmes internationaux importants a été l'élargissement de l'OTAN à l'Est de l'Europe, auquel la Russie fut incapable de résister en dépit de sa participation, dès juin 1994, aux activités du « Partenariat pour la Paix ». « Peu à peu, la Russie se voit écartée des grandes décisions

³⁵⁶ Conférence des ambassadeurs. Discours du président Jacques Chirac. (Paris, 27 août 1997). *Documents d'Actualité internationale*, n° 19, 1997, p. 664.

³⁵⁷ Discours annuel du président russe à l'Assemblée fédérale (Moscou, 30 mars 1999). *Documents d'Actualité internationale*, n° 10, 1999, p. 404.

internationales face à des États occidentaux qui s'affirment désormais seuls vainqueurs de la "guerre froide". »³⁵⁸

En raison des nouvelles conditions de la situation internationale et de la crise du pouvoir en Russie, liée à la victoire des partis de gauche lors des élections parlementaires de 1995, on a prévu des changements dans la direction du ministère des Affaires étrangères. Dès le mois de janvier 1996 et jusqu'en septembre 1998, le ministère fut présidé par Evgueni Primakov. Avec sa venue, la conception de la politique étrangère de la Russie a changé : « [...] Primakov défendait l'idée d'une diversification de la politique occidentale de la Russie au-delà du seul axe Moscou-Washington et celle de la recherche d'un statut de grande puissance.³⁵⁹ » Désormais, les intérêts nationaux ont été mis au premier rang de la politique étrangère russe.

Donc, la tâche principale de la Russie à cette époque consista à obliger ses partenaires à la considérer comme un partenaire égal lors de la résolution des problèmes internationaux dans le cadre des organismes internationaux. Cette tâche fut directement liée à l'affirmation, par la Russie, d'un nouveau *statu quo* dans le système des relations internationales. En visant ce but, la Russie se tourne de nouveau vers l'Europe. Alexandre Adler a souligné : « La vérité, c'est que la Russie aujourd'hui a besoin de l'Europe comme jamais, et elle le sait. »³⁶⁰ Dans les relations avec l'Europe, la Russie voit traditionnellement la France comme l'un des partenaires les plus importants, qui, entre autres, avait l'intention de contribuer à l'intégration de la Russie à la communauté internationale.

Pour la Russie, les relations avec l'Europe dans son ensemble, et avec la France en particulier, furent un moyen de régler ses rapports avec les États-Unis, un moyen de participer à la création d'un monde multipolaire où elle prendrait une place digne de son rang. L'aspiration à la création d'un monde multipolaire devient un leitmotiv de la nouvelle conception de la politique extérieure russe³⁶¹.

³⁵⁸ ROMER, Jean-Christophe. « La politique étrangère russe sous Boris Eltsine », *Annuaire français de relations internationales*, Vol. 2, Bruxelles, Bruylant, 2001, p. 57. [réf. du 11.09.2006]. Disponible sur Internet : <<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/FD001341.pdf>>

³⁵⁹ MASSIAS, Jean-Pierre. *op. cit.*, p. 94.

³⁶⁰ ADLER, Alexandre. « La nouvelle Russie et l'Europe », *La Revue russe*, n° 9, 1996, p. 72.

³⁶¹ « La multipolarité est un concept de réaction, dirigé contre l'expansionnisme américain de l'après-guerre froide. [...] Ce concept de multipolarité repose [...] sur l'idée de rassemblement (la Russie, aidée

160

Ainsi, l'élargissement des relations bilatérales franco-russes fut le résultat de l'aspiration des deux États à affirmer leur rang dans le nouveau système des relations internationales, en ayant pour objectif d'empêcher la création d'un monde unipolaire où les États-Unis auraient un rôle prépondérant. Comme l'écrivait Anne de Tinguay : « L'insistance avec laquelle les uns et les autres affirment que le monde est multipolaire est une autre manière de souligner la place de leur pays dans le monde³⁶². »

L'initiative de l'établissement d'un dialogue intense de la France et de la Russie prend, dans les années 1995-1999, la forme d'une active coopération bilatérale à différents niveaux et sous différentes formes.

▪ Les rencontres des deux présidents eurent lieu à Paris, en octobre 1995 et en septembre 1997, et à Moscou, en avril 1996. En outre, Jacques Chirac visita deux fois la Russie, en février 1997 et en mai 1999. La rencontre trilatérale des chefs d'États de la France, de la Russie et de l'Allemagne a eu lieu à Moscou, le 26 mars 1998. À la suite de ces rencontres au plus haut niveau, les visites des dirigeants des deux pays se sont multipliées. Les rencontres entre Premiers ministres ont eu lieu au moins une fois par an, et entre ministres des Affaires étrangères, elles se sont tenues en octobre 1996, avril et septembre 1997, janvier 1998 et janvier 1999. Les visites en France des ministres russes de la Défense, de l'Agriculture et de l'Intérieur en 1998 et le séjour à Moscou, en octobre 1998, du secrétaire d'État français au Commerce extérieur dans le cadre de l'exposition « Vivre à la française » contribuèrent également au dynamisme du dialogue franco-russe³⁶³. « Ce dialogue est conforté par la mise en place en octobre 1995, au niveau des présidents des parlements des deux pays de la Grande Commission et par celle en février 1996, au niveau des chefs de gouvernement de la Commission pour les questions de coopération, chargée de définir, deux fois par an, les grandes orientations des rapports entre les deux pays et de dynamiser l'activité

en cela par sa position eurasienne et par son rôle moteur dans le processus de désarmement, doit devenir un carrefour d'échanges pour les intérêts du plus grand nombre d'États [...]). » **Dans** MASSIAS, Jean-Pierre. *op. cit.*, p. 95

³⁶² DE TINGUY, Anne. « La Russie entre puissance et impuissance », *La Revue internationale et stratégique*, n° 38, 2000, p. 209.

³⁶³ Rapport n° 106 (1998-1999) de M. Robert Del Picchia, fait au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'assistance administrative mutuelle entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la Fédération de Russie pour la prévention, la recherche et la poursuite des fraudes douanières, *Sénat*, 1998, p. 12.

du CEFIC, le Conseil économique, financier, industriel et commercial, créé en février 1992. »³⁶⁴.

▪ Le travail de la Grande Commission parlementaire franco-russe a permis d'examiner régulièrement les questions d'actualité, liées à une nouvelle architecture politique européenne, et aux relations bilatérales de la France et de la Russie. L'activité de la commission, les visites mutuelles des parlementaires français et russes pour la discussion des questions essentielles de coopération bilatérale sont devenues les éléments les plus importants du dialogue franco-russe³⁶⁵.

▪ La Commission franco-russe chargée des questions de coopération bilatérale au niveau des chefs de gouvernement joua un rôle régulateur dans le développement de la coopération économique, scientifique, technique etc. « Elle encouragera la création de conditions favorables à l'activité des entrepreneurs français et russes dans les deux pays et favorisera la réalisation de projets concrets de coopération dans le domaine des affaires. »³⁶⁶

Au cours de la deuxième moitié des années 1990, la coopération franco-russe donna une série de résultats positifs pour une meilleure intégration de l'État russe dans la communauté internationale.

▪ La France, avec le président Jacques Chirac à sa tête, favorisa l'adhésion de la Russie au G7. « La Russie doit être intégrée dans les cadres principaux du système international, qu'il s'agisse de son association au G7 – qui a vocation à devenir un véritable G8, de son adhésion au Conseil de l'Europe ou de ses relations de partenariat avec l'Union européenne et l'Alliance atlantique »³⁶⁷, affirma le ministre des Affaires étrangères M. Hervé de Charrette. En avril 1996, Jacques Chirac a répondu favorablement à la candidature de Boris Eltsine pour

³⁶⁴ DE TINGUY, Anne. « Paris-Moscou : vers un partenariat privilégié dans une Europe réconciliée », *Relations internationales et stratégiques*, n° 25, 1997, p. 85.

³⁶⁵ La Grande Commission interparlementaire France-Russie. [réf. du 16. 10.2006]. Disponible sur Internet : <<http://www.assemblee-nationale.fr/international/commission-russie.asp>>

³⁶⁶ Déclaration commune sur la création de la Commission franco-russe relative aux questions de coopération bilatérale au niveau des chefs de gouvernement. Conférence de presse conjointe des Premiers ministres MM. Alain Juppé et Victor Tchernomyrdine (Moscou, 15 février 1996). *Documents d'Actualité Internationale*, n° 7, 1997, p. 280.

³⁶⁷ Assemblée nationale : Intervention du ministre des Affaires étrangères, M. Hervé de Charrette (Paris, 10 novembre 1995). *Documents d'actualité internationale*, n° 2, 1996, p. 72.

une coprésidence lors de la séance du G7 traitant des problèmes de sécurité nucléaire. Cette position de la France fut hautement estimée par la Russie officielle³⁶⁸.

- En 1997, la France apporte son soutien à la Russie dans son désir d'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce et au Club de Paris, en qualité d'État créancier. De plus, la France participe activement à la réalisation, en Russie, d'un programme européen TACIS (*Technical Assistance to the Commonwealth of Independent States*).

- Lors de la préparation d'un accord intérimaire et, également, après la conclusion de l'Accord de partenariat et de coopération entre la Russie et l'Union européenne le 24 juin 1994, la France, ayant ratifié cet accord le 1^{er} février 1996, continua de jouer un rôle d'intermédiaire dans les relations Russie-UE. L'adhésion de la Russie au Conseil de l'Europe a provoqué des discussions acharnées : « [...] la principale cause du dilemme devant lequel se trouvait le Conseil de l'Europe, tenait au fait qu'au moment de sa candidature, la Russie menait une guerre sanglante contre sa propre population. [...] Avec cette guerre, la Russie s'est placée elle-même en dehors de l'Europe, en tout cas en dehors du système de valeurs que le Conseil de l'Europe représente³⁶⁹. »

Cependant, le 25 janvier 1996, grâce à la position ferme du chancelier de l'Allemagne Helmut Kohl et du président Jacques Chirac, la Russie est devenue membre du Conseil de l'Europe. Ce soutien français de la Russie dans ses relations avec l'Union européenne s'est prolongé ultérieurement. La position de la France a été exprimée plusieurs fois par le président français : « [...] au moment où l'Union européenne engage un élargissement nécessaire et ambitieux, nous avons tous conscience de l'importance qu'il y a à avoir une véritable relation confiante, amicale et constructive entre l'Union européenne et la Russie qui toutes les deux seront de très grands pôles de développement politique, économique et culturel du monde multipolaire de demain.³⁷⁰ »

³⁶⁸ « Nous sommes reconnaissants à la France pour le soutien constant qu'elle apporte à la pleine participation de la Russie aux activités des instances globales internationales. Nous nous félicitons de la persévérance dont les dirigeants français ont fait preuve en œuvrant en faveur de la transformation du G7 en G8 de plein format », a dit Boris Eltsine en septembre 1997, lors d'un dîner officiel organisé au Kremlin en l'honneur du président de la France, Jacques Chirac. **Dans** Fédération de Russie : toast du président Boris Eltsine prononcé lors du dîner officiel au Kremlin (Moscou, 27 septembre 1997). *Documents d'Actualité Internationale*, n° 23, 1997, p. 827.

³⁶⁹ BARTSCH, Hans-Jürgen. « L'Europe et la Russie », *La Revue russe*, n° 11, 1997, p. 9.

³⁷⁰ Conférence de presse conjointe des présidents Jacques Chirac et Boris Eltsine et du chancelier Helmut Kohl (Moscou, 26 mars 1998). *Documents d'Actualité internationale*, n° 10, 1998, p. 349-350.

▪ Les intérêts de la Russie et de la France coïncident, également, en matière de garantie de la sécurité en Europe. Le président de la France insista à plusieurs reprises sur l'élargissement du rôle de l'Organisation de sécurité et de coopération en Europe (OSCE), ce qui suscita une vive reconnaissance du gouvernement russe, puisque pour lui, ce fut le moyen de résoudre le problème de l'élargissement de l'OTAN à l'Est de l'Europe. Dans les questions des relations de la Russie et de l'OTAN, les intérêts de la France et de la Russie furent aussi proches. Agir dans le cadre de l'Alliance atlantique en ignorant la Russie, selon l'opinion officielle française, était inacceptable³⁷¹.

C'est pourquoi la France insiste sur la conclusion d'un accord spécial entre l'OTAN et la Russie qui devrait contribuer à la décision en commun de différentes questions dans les relations de la Russie et de l'Alliance atlantique. Cet accord devait, selon l'opinion du président français, associer la Russie au cercle de discussion des problèmes de sécurité : « L'élargissement de l'Alliance ne se fera pas contre elle, mais elle doit aller de pair avec le processus d'intégration destiné à faire de la Russie, élément majeur de la sécurité en Europe, un partenaire amical, confiant et stable [...].³⁷² » C'est à Paris, le 27 mai 1997, qu'a été signé l'« acte fondateur » des nouvelles relations entre la Russie et l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), qui est devenu un accord entre l'OTAN et la Russie. « Ainsi s'est achevée la longue bataille diplomatique menée autour de l'élargissement de l'Alliance atlantique. »³⁷³

Comme on le voit, la coopération franco-russe s'affirme au cours des années 1995-1999 tant au niveau bilatéral qu'au niveau multilatéral. Cependant, une série de problèmes de politique intérieure et internationale continua de limiter les possibilités du développement des relations des deux pays.

³⁷¹ « L'élargissement de l'OTAN ne doit pas renforcer la sécurité de quelques-uns aux dépens des autres. Il faut qu'il n'y ait dans cette affaire ni vainqueur ni vaincu, et que la sécurité de tous, y compris de la Russie, s'en trouve renforcée. » **Dans** DE CHARRETTE, Hervé. Débat sur une déclaration du gouvernement. *Sénat*. Séance du 31 octobre 1996. [réf. du 09. 09. 2006]. Disponible sur Internet : <<http://www.senat.fr/seances/s199610/s19961031/sc19961031001.html>>

³⁷² Assemblée nationale : Intervention du ministre des Affaires étrangères, M. Hervé de Charrette (Paris, 10 novembre 1995). *Documents d'actualité internationale*, n° 2, 1996, p. 72.

³⁷³ DE LA GORGE, Paul-Marie. « L'OTAN aux portes de la Russie », *Le Monde diplomatique*, n° 520, 1997, p. 10.

▪ La France, avec toute son aspiration à contribuer à l'intégration de la Russie dans la communauté internationale, eut comme tâche principale d'affermir son rang international grâce au développement de l'« Europe-puissance ». Dans les projets de construction européenne le rôle de la Russie, le développement de ses relations avec l'Union européenne, dans son ensemble, et avec la France, en particulier, ne furent pas, au premier plan de la politique extérieure française. Pour la France, les relations de base dans la communauté européenne restaient celles qu'elle entretenait avec l'Allemagne en tant que partenaire principal, ce qui provoqua une inquiétude involontaire en Russie, étant donné que Moscou donnait aussi une signification spéciale à ses relations bilatérales avec l'Allemagne.

▪ Dans sa conception de la coopération avec les pays occidentaux, la Russie voit une ouverture dans ses relations avec les États-Unis. « Elle considère volontiers ses rapports avec Paris et Bonn comme un moyen de son dialogue avec Washington. »³⁷⁴ Dans son ensemble, l'orientation occidentale de la politique étrangère russe n'est plus la seule priorité. Dès décembre 1997, la nouvelle conception de la politique étrangère élaborée par la Russie consiste dans la modification des positions prioritaires occidentales. Une plus grande importance a été donnée, dans les années 1990, à l'établissement de relations solides avec les pays orientaux, en particulier avec la Chine, considérée comme un des partenaires stratégiques éventuels de la Russie. Donc, à la fin des années 1990, pour la Russie, « les relations politiques bilatérales n'en sont pas forcément renforcées avec les pays d'Europe occidentale, sauf si elles reposent sur un fort soubassement économique : c'est notamment le cas, dans des logiques différentes, de l'Allemagne ou de l'Italie »³⁷⁵.

▪ Le niveau des relations économiques franco-russes resta dans la période étudiée encore fort modeste. « Si dans le domaine de la politique on peut constater une volonté de la France et de la Russie à aboutir à un partenariat étroit, il n'en est pas de même dans le domaine économique. »³⁷⁶ Le sénateur M. Robert Del Picchia déclara, dans son rapport de septembre 1998 : « La Russie représente environ 1% de nos échanges commerciaux : la France n'occupe que le neuvième rang des investisseurs étrangers en Russie, loin derrière les États-Unis, l'Allemagne et le Royaume-Uni. Par ailleurs, les banques françaises sont quatre

³⁷⁴ DE TINGUY, Anne. *op. cit.*, p. 89.

³⁷⁵ DAVID, Dominique. *op. cit.*, p. 14.

³⁷⁶ ERMAKOV, Nikita. « La Russie dans le monde », *La Revue russe*, n° 9, 1996, p. 74.

fois moins engagées en Russie que les banques allemandes. »³⁷⁷ « Malgré le bon fonctionnement de la "commission franco-russe", la France fait preuve d'une certaine frilosité dans le domaine économique et commercial, mais, sur ce point, la Russie ne constitue pas une exception³⁷⁸. »

- Le deuxième épisode conflictuel du pouvoir fédéral russe en Tchétchénie, en automne 1999, resta une pierre d'achoppement dans les relations franco-russes. La crise tchétchène et les moyens de sa résolution suscitèrent, aux yeux de l'opinion publique mondiale, une image négative du gouvernement russe. La représentation de la Russie comme l'État où les valeurs de la démocratie et de la protection des droits de l'homme n'étaient pas encore considérées comme une priorité lui porta gravement tort aux yeux du monde. La Russie a été désapprouvée par l'OSCE à cause de la guerre en Tchétchénie, lors du sommet d'Istanbul en 1999.

- La crise économique et la crise politique, observées en été et en automne 1998 et provoquées par l'antagonisme des pouvoirs exécutifs et législatifs russes, ont aussi influencé négativement l'image de la Russie. Les crises intérieures ont révélé la faiblesse de l'État russe, son incapacité à régler sa politique intérieure (comme en témoignent les « chassés-croisés ministériels ») et les crises internationales (Kosovo).

La Russie a eu conscience de sa faiblesse politique surtout après l'adhésion de la Pologne, de la Hongrie et de la République tchèque à l'OTAN en 1999, ce qui devait amener une révision de la politique extérieure russe. « C'est donc dans une situation de crise de confiance que s'est développée la politique occidentale de la Russie dans la dernière année du règne de Boris Eltsine. Ainsi, lorsque Moscou a critiqué la politique occidentale, elle n'entendait plus seulement les États-Unis, mais incluait, à partir de l'été 1999, l'Europe. »³⁷⁹ La crise de confiance de l'Occident envers la Russie s'est manifestée en 1999 : « [...] la Commission européenne lance une étude auprès de la communauté d'expertise euro-atlantique afin d'identifier les menaces pesant sur la sécurité européenne. La Russie y était

³⁷⁷ Rapport n° 106 de M. Robert Del Picchia. *op. cit.*, p. 15.

³⁷⁸ ROMER, Jean-Christophe. « Les relations franco-russes (1991-1999). Entre symboles et réalités », *Annuaire français de relations internationales*, Vol. 1, Bruxelles, Bruylant, 2000, p. 444. [réf. du 11.09.2006]. Disponible sur Internet : <<http://www.afri-ct.org/IMG/pdf/romer2000.pdf>>

³⁷⁹ ROMER, Jean-Christophe. « La politique étrangère russe sous Boris Eltsine ». *op. cit.*, p. 59.

alors considérée comme la principale menace.³⁸⁰» Une telle considération démontra l'isolement dangereux de la Russie sur la scène internationale.

Dans tout ce qui est mentionné ci-dessus, il faut relever que même si les rapports politiques bilatéraux ont été au beau fixe au cours des années 1995-1999, le dialogue politique établi entre la France et la Russie n'a pas amené finalement à la création de relations « privilégiées » entre les deux États. En tout état de cause, « dans aucune des phases diplomatiques qui se sont succédé en Russie depuis le début des années quatre-vingt-dix, la France n'est pas précisément située, et elle n'a rien d'un interlocuteur central³⁸¹ », affirme M. Dominique David. La France et la Russie ne sont devenues l'une pour l'autre ni un partenaire politique central, ni un partenaire économique de première importance. De plus, dès la fin de l'année 1999 recommence la période de refroidissement ou de la « pause » de leurs relations politiques. Cette tendance s'est maintenue jusqu'à la démission du président russe Boris Eltsine le 31 décembre 1999 et l'arrivée au pouvoir de son Premier ministre Vladimir Poutine, président intérimaire puis président en titre après les élections présidentielles d'avril 2000.

2.1.3. Nouveau rapprochement : janvier 2000 - mars 2004

Avec l'arrivée au pouvoir de Vladimir Poutine commence une nouvelle étape dans les relations bilatérales. La France officielle a eu un premier contact avec Vladimir Poutine en 1999, lors de la visite à Moscou du ministre des Affaires étrangères M. H. Védrine (les 3 et 4 février), puis lors de la réunion, à Okinawa, des chefs d'État du G8 (les 21 et 22 juillet). Vladimir Poutine, en qualité de nouveau chef de la Fédération de Russie, a provoqué au départ une réaction très réservée de la part de la France officielle. Cela fut lié, avant tout, à l'intensification des opérations militaires en Tchétchénie à la fin de l'année 1999, qui servirent pour Poutine d'atout dans sa nouvelle politique intérieure. En même temps, « [...] la

³⁸⁰ GOMART, Thomas. « Les trois enjeux du partenariat entre l'Union européenne et la Russie », *Politique étrangère*, n° 2, 2004, p. 398.

³⁸¹ DAVID, Dominique. *op. cit.*, p. 13.

deuxième guerre de Tchétchénie en 1999 – celle-là même qui a permis l'élection de Vladimir Poutine – a gravement terni, à nouveau, l'image de la Russie, notamment dans l'Union européenne³⁸² » ; elle a suscité une critique aigüe de la part des pays occidentaux, et surtout de la France. Selon l'opinion d'Anne de Tinguy, cette critique française de la guerre en Tchétchénie, sur fond de crise politique extérieure de la Russie et d'isolement à la fin des années 1990, « [...] explique probablement que Vladimir Poutine ait attendu octobre 2000 et la tenue du sommet UE-Russie pour se rendre en France »³⁸³ pour la première fois.

Dès le sommet d'octobre à Paris, la glace commence à fondre entre les deux États. Au cours de la conversation des deux présidents dans le palais de l'Élysée le 30 octobre 2000 Vladimir Poutine a souligné : « Nous nous sommes inspirés du seul objectif qui consistait à donner un nouveau souffle à la coopération franco-russe, à restituer à la coopération franco-russe un caractère privilégié³⁸⁴. » En décembre 2000, le Premier ministre de la Russie, Mikhaïl Kassianov, s'est rendu à Paris en visite officielle. Cette visite a permis la reprise de la coopération intergouvernementale franco-russe, notamment dans le domaine de la culture. La 6^e séance de la Commission franco-russe des chefs de gouvernement et la 2^e séance de la Commission franco-russe de coopération culturelle, réunies toutes les deux en décembre 2000, ont établi le protocole de coopération et d'échanges des deux pays pour les années à venir. Parmi les grands axes de coopération, on relève : l'accroissement des programmes d'échanges entre les jeunes générations, le développement des relations décentralisées entre les deux pays, ainsi que l'élaboration du programme de soutien à la diffusion de la langue russe en France et de la langue française en Russie³⁸⁵. Dans les documents finals de ces deux réunions, on trouve également l'accord sur la participation officielle de la France dans le

³⁸² MASSIAS, Jean-Pierre. *op. cit.*, p. 97.

³⁸³ DE TINGUY, Anne. « Vladimir Poutine et l'Occident : l'heure est au pragmatisme », *Politique étrangère*, n° 3, 2001, p. 526.

³⁸⁴ Point de presse conjoint de M. Jacques Chirac, président de la République et de M. Vladimir Poutine, président de la Fédération de Russie, 30 octobre 2000. [réf. du 27.09.2006] Disponible sur Internet : <http://www.elysee.fr/elysee/elysee.fr/francais_archives/interventions/conferences_et_points_de_presse/2000/octobre/point_de_presse_conjoint_de_m_jacques_chirac_president_de_la_republique_et_de_m_vladimir_poutine_president_de_la_federation_de_russie.86.html>

³⁸⁵ Le bilan de la deuxième séance de la Commission franco-russe de coopération culturelle. [réf. du 28.09.06] Disponible sur Internet : <<http://www.ln.mid.ru/ns-reuro.nsf/348bd0da1d5a7185432569e700419c7a/432569d80022027e432569ae00518d9f?OpenDocument>>

programme gouvernemental russe de la célébration du tricentenaire de la ville de Saint-Pétersbourg en 2003³⁸⁶.

D'où vient cette nécessité de l'intensification du dialogue pour les dirigeants russes ?

▪ Les nouvelles orientations dans la politique étrangère russe, provoquées par les changements du contexte international, sont les causes du nouveau rapprochement diplomatique de la France et de la Russie. La fin des années 1990 ne fut pas favorable à la position internationale de la Russie, et la capacité de l'État russe d'influencer la situation internationale fut réduite pratiquement à néant. La politique étrangère russe à cette époque correspond tout à fait, selon la typologie de Frédéric Charillon, au type de « politique étrangère de protection »³⁸⁷. Les nouvelles données de la situation internationale, comme l'élargissement de l'OTAN à l'Est et la construction de l'Union européenne, ont créé pour la Russie un sentiment d'isolement. C'est alors qu'une des tâches principales du nouveau gouvernement russe a été le changement nécessaire de la conception de la politique extérieure.

Les nouveaux dirigeants russes se rendent compte de cette nécessité, liée à la sécurité nationale de l'État. Dès juin 2000, un nouveau programme de politique extérieure a été élaboré. Il vise au rapprochement avec les pays occidentaux, à une valorisation des atouts de la Russie, en particulier ses richesses énergétiques, ainsi qu'à la politique de réouverture à l'Ouest. En comparaison avec les périodes précédentes, dans le nouveau concept de la politique étrangère, les relations avec les États-Unis, autrefois partenaire politique privilégié, ont perdu désormais leur ancienne prépondérance. Les relations Russie/États-Unis commencent à se dégrader à partir de la fin des années 1990. La Russie n'occupe plus alors l'ancienne position centrale dans la politique étrangère des États-Unis. L'instabilité politique et économique intérieure de l'État russe trouve moins de compréhension, suscite de plus en plus de méfiance. La position ferme des États-Unis à l'égard de la Russie – citons par exemple le retrait des États-Unis de l'accord ABM (*Anti-basic missiles*) – est devenue une cause de la réorientation de la politique étrangère russe. « Le président Poutine a donc voulu "dépassionner" les relations entre son pays et les États-Unis en tentant de rééquilibrer la

³⁸⁶ « Les relations culturelles bilatérales ». [réf. du 25.09.06] Disponible sur Internet : http://www.colisee.org/article.php?id_article=423

³⁸⁷ CHARILLON, Frédéric. « Peut-il encore y avoir une politique étrangère française ? », *Politique étrangère*, n° 4, 2002, p. 916-917.

dépense des ressources et des énergies diplomatiques en orientant vers d'autres priorités, dont la CEI et l'Europe. »³⁸⁸

Dans un nouveau programme de politique étrangère, la Fédération de Russie souligna avec force son aspiration à la création d'un monde multipolaire. Selon ce programme, la Russie, grâce à sa position eurasiennne, envisagea d'entretenir des relations dans toutes les directions afin d'obtenir le statut de grande puissance internationale. Pour retrouver sa sécurité stratégique, la Russie a choisi l'Union européenne comme un de ses partenaires principaux. L'Union européenne fut considérée, d'ailleurs, comme la deuxième priorité de politique extérieure, après les pays de la CEI.

▪ La cause du changement des priorités de la politique extérieure russe vient également du fait que les dirigeants russes réalisent l'importance du retard économique et technologique face aux pays de l'Ouest, qui à leur tour contribuent à la marginalisation de la Russie dans la politique internationale, étant donné le phénomène de la mondialisation. Comme le soulignait Isabelle Facon, analysant la nouvelle conception de la politique extérieure russe : « Le principe sans doute le plus valorisé réside dans l'"économisation" de la politique extérieure. »³⁸⁹ Pour une transformation économique et sociale contribuant au renforcement du système politique et économique de l'État, la Russie a besoin d'affermir sa sécurité stratégique nationale. Dans la réorientation de sa politique étrangère, la Russie se tourne alors de nouveau vers l'Europe, qui a pour elle un intérêt stratégique ainsi qu'économique. Le volume du commerce avec l'Europe représente pour la Russie près de 40 % du volume mondial, justifiant donc les raisons d'une coopération de caractère économique ; en même temps, cela lui permet d'affermir son rang international et de reconstruire ses relations avec les États-Unis. Ce choix témoigne de l'aspiration de la Russie à l'intégration à l'Europe, et ne s'oppose en rien, d'ailleurs, aux intérêts de l'Union européenne elle-même, puisque « pour l'Union, c'est surtout un moyen de stabiliser le continent européen et un vecteur de conversion de la Russie à son modèle »³⁹⁰.

³⁸⁸ FACON, Isabelle. « La politique extérieure de la Russie de Poutine. Acquis, difficultés et contraintes », *Annuaire français de relations internationales*, Vol. 4, Bruxelles, Bruylant, 2003, p. 555. [réf. du 11.09.2006]. Disponible sur Internet : <<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/FD001305.pdf>>

³⁸⁹ *Ibid.*, p. 551.

³⁹⁰ GOMART, Thomas. *op. cit.*, p. 388.

Quel rôle revient alors dans la conception de la politique étrangère russe aux relations franco-russes ? « La stratégie de V. Poutine visant à rompre avec l'isolement de la Russie entraîne une participation active du pays aux organisations internationales et aux structures d'intégration régionales ainsi qu'à la dynamique des relations bilatérales.³⁹¹ » Dans ce cadre, la France devient, sans nul doute, un important partenaire de la Russie, car leurs relations bilatérales sont significatives et constituent l'ossature des relations multilatérales (Union européenne-Russie, Russie-ONU, Russie-OTAN, etc.)

Cependant, il est important de remarquer que si dans le système des relations bilatérales impliquant l'Union européenne, la Russie a des relations privilégiées avec l'Allemagne, la France et la Grande-Bretagne dans son ensemble, l'Allemagne occupe, quand même une place prépondérante et les relations avec la France y ajoutent seulement des nuances³⁹², ce qui fut confirmé dès le début par l'orientation de la politique extérieure de Vladimir Poutine envers la Grande-Bretagne et l'Allemagne, qualifiées de partenaires prioritaires dans le développement du dialogue avec l'Europe.

Quant à la France, bien que ses relations avec la Russie ne soient pas politiquement prioritaires au début des années 2000, elles gardent tout de même leur signification dans la stratégie de la construction européenne. Dans le contexte de préservation de la sécurité en Europe, la France maintient un intérêt pour la consolidation des relations avec la Russie. Afin d'atteindre ce but, le président de la France visite la Russie du 1^{er} au 3 juillet 2001. Pendant la rencontre de M. Jacques Chirac avec Vladimir Poutine, en juillet 2001, il a été souligné par les deux parties que la France et la Russie continueraient à coopérer dans le but du renforcement de la sécurité stratégique internationale. Lors de cette rencontre, le président français a souligné le principal objectif des relations franco-russes : « [...] relancer nos relations bilatérales et contribuer surtout à l'émergence d'un monde multipolaire en mesure d'assurer l'enracinement de la démocratie, et surtout la paix. »³⁹³ C'est alors que le but de la France dans le développement du dialogue avec la Russie fut nettement défini : « La France a

³⁹¹ « Les relations entre l'Union européenne et la Fédération de Russie ». Rapport présenté par M. Lucien Bouis. *op. cit.*, p. 51.

³⁹² DE TINGUY, Anne. *op. cit.*, p. 525.

³⁹³ Conférence de presse conjointe des présidents Vladimir Poutine et Jacques Chirac (Moscou, le 2 juillet 2001). *Documents d'Actualité internationale*, n° 16, 2001, p. 646.

décidé de faire de la nouvelle Russie un allié stratégique. »³⁹⁴ La base stratégique du développement du dialogue bilatéral fut pour les deux États, à cette époque, la garantie d'une opposition à l'hégémonie des États-Unis dans le monde et à l'affirmation des positions personnelles dans le jeu international.

Les relations de la France et de la Russie s'affirment davantage dans les années 2001-2004. En octobre 2001, au cours de la visite officielle en Russie du Premier ministre français Lionel Jospin, celui-ci s'est exprimé de la façon suivante : « Je me réjouis de constater que notre relation s'est effectivement renforcée au cours des six derniers mois. »³⁹⁵ La consolidation de la confiance dans le dialogue avec la Russie se définit par le rôle moteur de la France dans les relations Russie-UE. Par exemple, lors du 8^e sommet UE/Russie (Bruxelles, le 3 octobre 2001), la France souleva la question du renforcement de la coopération dans le domaine de la sécurité en Europe, y compris dans la perspective de la participation de la Russie à la gestion des crises. « Lors du Conseil européen de Laeken en décembre 2001, le président de la République a appelé la présidence de l'UE et ses partenaires à développer la coopération avec la Russie dans les domaines de la lutte contre le crime organisé, le trafic de la drogue, le terrorisme et l'immigration clandestine. La France a encouragé également le développement du futur "espace économique commun". »³⁹⁶ Dans son aspiration au renforcement du dialogue avec la Russie, selon l'avis de certains analystes, la France fait preuve d'une indulgence extraordinaire pour tout ce qui concerne les aspects négatifs de la politique intérieure et extérieure du pouvoir présidentiel russe. Une telle consolidation des relations de la France avec la Russie provoque parfois une réaction négative des pays de l'ancienne URSS, en particulier, les pays Baltes, l'Ukraine, la Géorgie³⁹⁷.

En 2002, le gouvernement français a confirmé sa volonté de développer un partenariat stratégique ambitieux avec la Russie ; quant à la partie russe, les relations bilatérales avec la France ont été estimées comme des relations de grande importance : « [...] les impératifs politiques et économiques seront tellement forts à l'avenir que la coopération franco-russe

³⁹⁴ LASERRE Isabelle, MANDEVILLE Laure. « Une politique étrangère à bout de souffle », *Politique étrangère*, n° 112, 2006, p. 342-343.

³⁹⁵ Toast du Premier ministre Lionel Jospin (Moscou, 22 octobre 2001), *Documents d'Actualité internationale*, n° 24, 2001, p. 981.

³⁹⁶ MAE. *Rapport d'activité 2001.*, p. 17.

³⁹⁷ LASERRE Isabelle, MANDEVILLE Laure. *op. cit.*, p. 342-343.

deviendra un élément significatif de la politique internationale.³⁹⁸ » En janvier 2002, Vladimir Poutine s'est rendu en France ; cette visite fut provoquée, avant tout, par la nécessité d'aborder, au niveau bilatéral, les problèmes de sécurité après les événements du 11 septembre 2001. De nouvelles données stratégiques, liées en particulier au retrait des États-Unis du traité ABM³⁹⁹, ont dicté la nécessité de créer « une consultation régulière russo-française au niveau des ministres des Affaires étrangères et de la Défense pour traiter de l'ensemble des questions stratégiques et de sécurité⁴⁰⁰ ». Au cours de cette rencontre, il fut souligné que la France avait vocation à contribuer au rapprochement de la Russie et de l'Union européenne dans le cadre du Conseil de la sécurité de l'Europe. Entre autres, la France s'est exprimée encore une fois sur la nécessaire réorganisation des relations Russie-OTAN au moyen de la conclusion d'un nouvel accord. Le dialogue stratégique des deux pays a été renforcé par la création, le 8 juillet 2002, du Conseil franco-russe de coopération en matière de sécurité⁴⁰¹.

Les événements internationaux de 2003 ont démontré de nouveau la concordance des points de vue des gouvernements des deux États sur des problèmes internationaux. Ainsi, par exemple, lors du séjour de Vladimir Poutine en France les 10 et 12 février 2003, la coïncidence des points de vue de la Russie et de la France pour le règlement de la crise en Irak au moyen de l'élargissement du rôle de l'ONU et du Conseil de sécurité de l'Europe a trouvé son écho dans la déclaration commune des trois États, France, Russie et Allemagne. L'opération offensive des États-Unis en Irak en 2003 a rapproché les positions anti-américaines de la France et de la Russie officielle⁴⁰², ce qui a permis à Alexandra Viatteau de

³⁹⁸ KOJOKINE, Evguéni. « La politique étrangère française est-elle soluble dans une Europe unie ? », *La revue internationale et stratégique*, n° 45 : « La politique étrangère de la France après 2002 », 2002, p. 111.

³⁹⁹ Le traité ABM sur la limitation des systèmes de missiles fut signé entre l'URSS et les États-Unis le 26 mai 1972 à Moscou. Il fut confirmé par la Russie et les États de l'ex-URSS en 1997. Après l'annonce en 2001 du retrait officiel des États-Unis du traité ABM, les États-Unis ne font plus, depuis le 13 juin 2002, partie du traité ABM. **Dans** « Les dossiers de La Documentation française. Le Désarmement ». [réf. du 12.04.2010]. Disponible sur Internet : <<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/nucleaire/desar.shtml>>

⁴⁰⁰ Conférence de presse des présidents Jaques Chirac et Vladimir Poutine (Paris, 15 janvier 2002), *Documents d'Actualité Internationale*, 2002, n° 5, p. 188.

⁴⁰¹ MAE. *Rapport d'activité 2002.*, p. 35.

⁴⁰² Visite en France de Vladimir Poutine. [réf. du 25. 09. 2006] Disponible sur Internet : <http://www.colisee.org/article.php?id_article=426>

souligner le rôle de la France dans les conceptions de la politique étrangère russe : « [...] la France est bien utile comme "locomotive" du mouvement anti-américain.⁴⁰³ »

Le dialogue politique fut intense au cours de l'année 2003, comme le souligne le sénateur M. Hervé Mariton l'a souligné dans son rapport : « Le renforcement des relations entre la France et la Russie se traduit dans un cadre institutionnel de coopération bilatérale mis en place au plus haut niveau. »⁴⁰⁴ Aux rencontres régulières des deux ministres des Affaires étrangères s'est ajoutée la deuxième réunion, qui s'est tenue en juillet à Moscou, du Conseil franco-russe sur les questions de sécurité. Celle-ci a permis aux quatre ministres des Affaires étrangères et de la Défense d'aborder ensemble les questions de non-prolifération et les crises régionales. Organisé en automne à Moscou, le séminaire gouvernemental franco-russe a rassemblé, autour des thèmes de l'énergie et de la coopération aéronautique et spatiale, les Premiers ministres et plusieurs membres des gouvernements français et russes.

Au cours du nouveau sommet UE/Russie, réuni en 2003 à Saint-Pétersbourg, à l'occasion de la célébration du troisième centenaire de la ville, « la France s'est affirmée comme un des principaux promoteurs d'un dialogue euro-russe renforcé⁴⁰⁵ ». Vu l'élargissement de l'Union européenne prévu en 2004, M. Jacques Chirac a souligné que « la France a voulu que l'élargissement de l'Union européenne respecte la dignité de la Russie »⁴⁰⁶, ce qui a créé une atmosphère de confiance, a contribué à la consolidation du dialogue politique des deux États et permis la réalisation des décisions du sommet sur la création de quatre espaces européens (affaires intérieures et justice, économie, sécurité et défense et, enfin, éducation et recherche).

Au début de l'année 2004, la France et la Russie considèrent déjà le développement de la coopération intergouvernementale au niveau multilatéral et bilatéral comme une des

⁴⁰³ VIATTEAU, Alexandra. « France-Russie. La République entre les "tsars blancs", les "tsars rouges" et les "euro-tsars" ». [réf. du 27. 09. 2006] Disponible sur Internet : <<http://www.diploweb.com/science-politique/tolstoi.htm>>

⁴⁰⁴ Rapport d'information n° 995, déposé par la Commission de finances, de l'économie générale et du plan sur l'implantation des entreprises françaises en Russie, présenté par M. Hervé Mariton, *Assemblée nationale*, 2003, p. 66. [réf. du 14. 09. 2006] Disponible sur Internet : <<http://www.assemblee-nationale.fr/12/rap-info/i0995.asp>>

⁴⁰⁵ MAE. « La politique de la France dans le monde » in MAE. Rapport d'activité 2003. [réf. du 25. 09. 2006] Disponible sur Internet : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/ministere_817/activite-budget_824/rapports-activite_3886/rapport-activite-2003_3054/politique-france-dans-monde_7286.html#sommaire_2>

⁴⁰⁶ Discours du président Jaques Chirac lors du dîner d'État (Paris, 10 février 2003). *Documents d'Actualité Internationale*, n° 8, 2003, p. 332.

orientations majeures dans leur politique étrangère. « La Russie et la France sont liées par de solides rapports de partenariat [...]. Nos pays maintiennent un dialogue politique intense à tous les niveaux et sous toutes ses formes⁴⁰⁷ », affirma M. Sergueï Lavrov, ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie à l'époque. L'intensification des relations de la France et de la Russie se poursuivit en 2004, dans tous les domaines et à tous les niveaux. Le programme des visites bilatérales fut exceptionnellement dense. Il insérait : les rencontres au plus haut niveau présidentiel (le 3 avril 2004, Jacques Chirac visite Moscou et Krasnoznamensk – ce fut la première visite d'un chef d'État étranger au Centre principal de commandement des moyens stratégiques spatiaux de la Russie) ; les visites des ministres des Affaires étrangères des deux États (Dominique de Villepin en janvier 2004, Michel Barnier en avril 2004, Sergueï Ivanov en mars 2004, Sergueï Lavrov en juillet 2004) ; ainsi que les rencontres au niveau d'autres ministères et d'autres organisations. En mars 2004, en France, eut lieu la 3e session du Conseil de coopération sur les questions de sécurité (CCQS). Le 10 décembre 2004, à Paris, eut lieu encore un séminaire intergouvernemental franco-russe, avec la participation des Premiers ministres des deux États, Jean-Pierre Raffarin et Mikhaïl Fradkov⁴⁰⁸. Soulignons encore une fois les principaux facteurs de rapprochement franco-russe.

▪ C'est la situation politique et économique en Russie qui permet une intensification de sa politique extérieure, et qui trouve aussi son reflet dans le dynamisme des relations bilatérales. Les réformes constructives en Russie, l'amélioration de la situation économique, l'intégration de la Russie au G8, la stabilité relative de la politique intérieure avec les élections de Vladimir Poutine au titre de président pour un deuxième mandat, ont consolidé les positions internationales de l'État russe. La Russie se comporte désormais avec plus d'assurance dans le concert mondial et, selon l'avis de Pierre Hassner, elle « [...] ne manœuvre pas si mal dans le monde nouveau.⁴⁰⁹ »

▪ La proximité des points de vue de la France et de la Russie sur l'avenir du système mondial et sur les problèmes internationaux continua d'établir, tout au long de l'année 2004,

⁴⁰⁷ LAVROV, Sergueï. « La Russie et la France : une confiance mutuelle et une coopération étroite. » [réf. du 10.03.2007] Disponible sur Internet : <http://www.larevueparlementaire.fr/pages/DS_russie05/DS_russie_avantproposslavrov.htm>

⁴⁰⁸ MAE. Chronologie des visites bilatérales depuis le 1^{er} décembre 2003. [réf. du 11.04.2007] Disponible sur Internet : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/article_imprim.php?id_article=2863>

⁴⁰⁹ *Le débat de politique étrangère française 1974-2004. 30e anniversaire*. Vol. 2, 2004, p.105. [réf. du 11.09.2006]. Disponible sur Internet : <<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Partie1.pdf>>

une base politique solide dans le dialogue des deux États. « Partageant l'attachement à la conception multilatérale de l'ordre mondial, supposant la suprématie du droit international et le rôle central joué par l'ONU et son Conseil de sécurité, la Russie et la France restent parmi les États qui défendent particulièrement ces principes avec esprit de suite sur la scène internationale⁴¹⁰ », affirma le porte-parole du ministère russe des Affaires étrangères, M. Alexandre Iakovenko. La Russie et la France accordèrent traditionnellement une attention particulière aux graves problèmes régionaux : en Irak, au Proche-Orient, en Afghanistan. La coopération des deux États se développa dans la sphère du maintien de l'ordre et de la lutte contre les phénomènes négatifs comme le terrorisme, la criminalité organisée, le trafic de drogues, etc. Ainsi, par exemple, en raison des actes de terrorisme à Moscou, en Espagne et en Ouzbékistan, la coopération contre le terrorisme international a pris une place centrale dans les entretiens des deux présidents au cours de la visite de Jacques Chirac en Russie, le 3 avril 2004.

▪ Le 1^{er} mai 2004, l'élargissement de l'Union européenne à 25 membres, avec l'adhésion des pays d'Europe centrale et orientale et des États baltes, a donné un nouveau sens à la coopération franco-russe. Étant donné les nouveaux défis de « voisinage commun⁴¹¹ » entre l'Europe élargie et la Fédération de Russie, le dialogue franco-russe a désormais pour enjeu une meilleure intégration de la Russie au monde occidental. Vue sous ce rapport, l'année 2004 fut significative, puisque le 15 juin a été conclu l'**accord bilatéral sur la facilitation réciproque des conditions d'entrée, de déplacement et de sortie des nationaux de la République française et de la Fédération de Russie**⁴¹², qui fut en effet l'une des pierres angulaires du projet d'un libre espace de déplacement entre la Russie et l'Union européenne.

⁴¹⁰ Interview accordée à RIA-Novosti par Alexandre Iakovenko, porte-parole du ministère russe des Affaires étrangères, sur les rapports russo-français. [réf. du 11.09.2006]. Disponible sur Internet : <http://www.ln.mid.ru/brp_4.nsf/7b52686a865d7fd943256999005bcbb4/f303e6483ff2fe8043256b60005521bb?OpenDocument>

⁴¹¹ FACON, Isabelle. « Russie-Union européenne : enjeu de voisinage commun », *Annuaire Français de Relations Internationales*, Volume VIII, Bruxelles, Bruylant, 2007, p. 620-637.

⁴¹² Décret n° 2005-550 du 19 mai 2005 portant publication de l'accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la Fédération de Russie en vue de la facilitation réciproque des conditions d'entrée, de déplacement et de sortie des nationaux de la République française et de la Fédération de Russie (associant une annexe et une déclaration), signé à Moscou le 15 juin 2004. [réf. du 11.09.2006]. Disponible sur Internet : <<http://www.legifrance.gouv.fr/afficheTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000628127&dateTexte=>>

▪ La France est devenue l'un des dix partenaires économiques les plus importants de la Russie, sans avoir toutefois l'importance de l'Italie ou de l'Allemagne. « Grâce à l'amélioration de la situation économique et sociale en Russie, au perfectionnement du champ juridique pour les activités d'investissement et d'entreprise, l'intérêt des milieux d'affaires français va croissant, lui aussi. Plus de 400 sociétés françaises sont représentées en Russie et, selon les statistiques russes, les investissements français cumulés avoisineraient au total les 5 milliards de dollars. Selon une enquête réalisée par la Chambre de commerce et d'industrie de France en 2004, le marché russe passe pour l'un des plus attractifs à l'extérieur de la zone de l'Union européenne, ce qui ne peut qu'inciter à l'optimisme »⁴¹³, affirma Alexandre Avdeev.

C'est donc au cours des années 2000-2004 que les relations franco-russes postsoviétiques ont atteint finalement un certain dynamisme. Un nouveau rapprochement politique spectaculaire a débuté en 2001, résultant d'une volonté mutuelle de coopération, d'une convergence des intérêts stratégiques et économiques des deux pays, mais aussi de nouveaux enjeux de coopération franco-russe sur le plan multilatéral (construction européenne et relation Russie/Union européenne élargie). La France et la Russie menèrent une relation politico-diplomatique de haute qualité qu'on peut qualifier, de toute évidence, comme une relation de partenariat et d'amitié. Cependant, il suffit de jeter un regard sur les relations franco-russes au cours des années qui suivent pour comprendre que le terme officiel de « relations privilégiées⁴¹⁴ » ne semble correspondre que partiellement à la réalité⁴¹⁵. Les relations économiques et sociales restent toujours limitées, et le haut niveau du dialogue franco-russe, n'exclut pas, néanmoins, certaines contradictions entre les intérêts de la France et de la Russie (la question des droits de l'homme en Russie et la politique russe « caucasienne »).

⁴¹³ AVDEEV, Alexandre. *op. cit.*

⁴¹⁴ Le ministre des Affaires étrangères de la France, M. Philippe Douste-Blazy, a remarqué lors de'une communication avec le quotidien russe *Izvestia* : « [...] le terme "partenariat privilégié" me paraît parfaitement correspondre à la qualité de notre dialogue [...] » **Dans** Entretien, avec le quotidien russe « *Izvestia* », de M. Philippe Douste-Blazy (le 19 janvier 2006). [réf. du 11.04.2007]. Disponible sur Internet : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/lettre-information-du-ministre_11166/telegramme-no13_13116/ministre_13117/communications_13163/russie-entretien-avec-quotidien-russe-izvestia_28785.html>

⁴¹⁵ On partage ici l'avis de Anne de Tinguy. **Dans** « Le partenariat franco-russe aujourd'hui : quelle spécificité ? » - l'intervention lors du colloque « France-Russie : trois cents ans de relations privilégiées » le 9 octobre 2009, Paris, musée de l'Armée.

2.2. Nouvelle base juridique de coopération culturelle

La nécessité de cette étude vient du fait que la création d'un nouveau système démocratique de relations bilatérales dans le domaine de la culture a débuté avec l'actualisation de sa réglementation juridique. La mise à jour de la base juridique de coopération culturelle a trouvé son expression, tout d'abord, dans les documents bilatéraux (traités, accords, échange de notes diplomatiques, etc.), ainsi que dans les documents de caractère multilatéral, fixant les normes et les modalités des relations culturelles internationales.

2.2.1. Documents bilatéraux

Dès le début de la mise en place du nouveau dialogue franco-russe, les dirigeants des deux pays exprimèrent un intérêt pour des relations culturelles bilatérales de meilleure qualité. Cet intérêt se manifesta notamment par l'aspiration des deux parties à une consolidation de leurs échanges culturels, au moyen de la mise à jour de la base juridique de coopération culturelle.

La nécessité de cette actualisation fut évidente, étant donné les changements fondamentaux dans les relations politiques des deux États, mais aussi les changements démocratiques importants dans la vie politique, économique, sociale et culturelle en Russie.

Les transformations radicales en Russie postsoviétique provoquèrent l'évolution de la législation russe concernant la culture, en général, et les relations culturelles internationales, en particulier. On va analyser de plus près cette transformation au cours de notre recherche, mais il est important de mentionner que la réglementation de la vie culturelle en Russie, selon, par exemple, « les principes de la législation de la Fédération de Russie sur la culture » (9 octobre 1992), manifesta déjà la volonté des dirigeants russes de transformer la vie culturelle en Russie et les relations culturelles internationales sur la base d'intérêts

humanitaires communs⁴¹⁶. Le fait que la Russie se voit, sur le plan international, partie intégrante de la civilisation occidentale et qu'elle tient à prouver sa légitimité dans le concert mondial l'incite à s'adapter aux normes juridiques internationales, à harmoniser ses systèmes juridiques de coopération culturelle internationale avec d'autres pays – et notamment avec la France –, afin de s'acquitter pleinement de ses engagements internationaux. La nouvelle base juridique de coopération des deux États dans le domaine de la culture devait donc être élaborée en conformité avec un tel changement. Afin de le démontrer, examinons de plus près les nouveaux documents bilatéraux, signés par la Fédération de Russie et la République française au cours des années 1992-2004.

Dans le **traité entre la France et la Russie** du 7 février 1992, l'article 17 a entièrement trait à la coopération culturelle bilatérale (voir Annexe 1). Les deux parties se déclarèrent pour le développement d'échanges plus étroits dans les domaines de la culture, de l'éducation et de la communication. La réalisation des projets de coopération culturelle communs, contribuant à la construction d'un espace culturel européen commun, a été considérée dans ce traité comme un des enjeux principaux dans les relations des deux États.

L'enseignement et la diffusion de la langue française en Russie et de la langue russe en France, éléments de base du dialogue culturel des deux États, ont pris dans ce traité une place prépondérante, étant donné leur rôle important dans le rapprochement des deux nations. La France et la Russie se sont déclarées favorables au soutien du développement de la connaissance de la langue du pays partenaire, et ceci par tous les moyens convenables.

La mise en place des relations directes entre des organisations non gouvernementales (universités, centres de recherches, organisations culturelles, associations), ainsi qu'entre des personnes privées – acteurs de la vie culturelle – a été perçue comme le principe indispensable à la coopération des deux États, dans le but de décentraliser le processus des échanges culturels franco-russes. Les deux pays se sont déclarés favorables aux nouvelles formes de coopération : réalisation de programmes de formation des cadres professionnels dans le domaine de la culture, du patrimoine, de la traduction, de l'édition et de la coédition, et simplification de la création et du fonctionnement de centres culturels sur leurs territoires.

⁴¹⁶ Les principes de la législation de la Fédération de Russie sur la culture (le 9 octobre 1992). [réf. du 12.11.2007]. Disponible sur Internet : <<http://femida.info/51/ozrfok001.htm>>

La volonté des deux pays de relancer la coopération culturelle bilatérale a été exprimée par la conclusion, le 6 février 1992, lors de la visite du président russe Boris Eltsine en France et avec une journée d'avance par rapport au traité fondamental entre la France et la Russie, d'un nouvel **accord de coopération culturelle entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la Fédération de Russie** (voir Annexe 2). Cet accord, élaboré dans l'esprit de la démocratie, de la priorité des droits de l'homme et du droit de libre expression notamment, a donné une importance particulière au soutien gouvernemental des contacts directs entre les différents acteurs des échanges culturels à tous les niveaux : régions, départements, districts, villes, organisations culturelles, associations, ainsi qu'entre les personnes intéressées par les deux pays. Cet accord eut pour vocation de contribuer à la libre circulation des idées et des acquisitions culturelles des deux pays, cherchant, par la décentralisation du processus de coopération, une meilleure compréhension mutuelle des deux nations.

Le présent accord insère 29 articles concernant tous les aspects de coopération de la France et de la Russie dans le domaine de la culture, de la science, de la technologie, de l'art, de l'éducation, de la communication, du sport, du tourisme ainsi que des échanges de jeunes.

Comme dans le traité précédent du 7 février 1992, les deux parties se sont déclarées pour le soutien de l'enseignement et de la diffusion de la langue du pays partenaire, tant sur le plan scolaire et universitaire que sur le plan extra-scolaire. Comme moyens de réalisation de ces objectifs sont évoqués des stages de formation, des séminaires, des missions d'études et de recherche, des échanges d'experts et de professeurs dans le cadre d'établissements de l'enseignement supérieur et secondaire, ainsi que des échanges d'enseignants, de stagiaires, d'étudiants et d'élèves, afin d'approfondir les connaissances et la recherche dans les domaines de la langue, de la littérature et de la civilisation.

Cet accord prévoit un élargissement de la coopération des deux États dans le domaine de l'éducation : réorganisation du système éducatif russe, échanges d'expériences, d'informations, de publications scientifiques et pédagogiques, formation de cadres professionnels, perfectionnement de programmes d'éducation, élaboration collective de nouvelles méthodes d'enseignement et de manuels. « Sur ce point, la Russie fait preuve d'un intérêt réel pour l'expérience française en matière de décentralisation du système éducatif

[...] ⁴¹⁷ », affirme le sénateur M. Claude Estier. Les deux parties portèrent une attention particulière à la coopération dans le domaine de l'enseignement technique et professionnel et dans celui de la formation des adultes, liée aux transformations socio-économiques dans les deux États.

L'élaboration de projets éducatifs communs, les échanges de cadres administratifs, d'enseignants, de chercheurs, de stagiaires, d'étudiants et d'élèves devaient contribuer au développement de contacts décentralisés entre établissements, organismes et administrations, participant à la vie culturelle nationale des deux pays. Le soutien à la mise en place de filières bilingues aux différents niveaux d'enseignement, une réflexion conjointe sur le contenu de leurs enseignements respectifs devaient améliorer la mobilité des étudiants entre établissements d'enseignement supérieur des deux États.

Le nouvel accord prévoit l'emploi d'experts et de professeurs dans le cadre d'établissements de l'enseignement supérieur et secondaire, en qualité de conseillers pédagogiques ou de consultants, chargés d'élaborer des projets communs linguistiques ou éducatifs. En plus, les deux parties ont déclaré étudier la possibilité de la création de centres méthodologiques dans les domaines précités. Cet accord eut pour objectif d'encourager à la conclusion entre les universités françaises et russes d'accords sur des projets de recherche en commun, des échanges de chercheurs, d'étudiants et de professeurs avec prévision du financement.

Un rôle particulier a été donné au développement des échanges dans les domaines de la recherche scientifique. Dans ce but, les deux parties se sont mises d'accord afin d'utiliser les moyens suivants : échanges d'enseignants, de chercheurs et d'étudiants dans le cadre de stages de formation, de missions d'étude et d'information ou de conférences, de travaux de recherche en commun. On a prévu aussi l'organisation de colloques, de séminaires, de conférences ; des échanges de publications scientifiques, pédagogiques et administratives ainsi que de matériels audiovisuels et d'autres documentations. Il a été également mis au programme l'élaboration de nouveaux matériels d'études et de publications scientifiques ; des

⁴¹⁷ Rapport n° 377 (1993-1994) de M. Claude Estier, fait au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la Fédération de Russie sur la création et les modalités de fonctionnement des centres culturels, *Sénat*, 1994, p. 7.

liens directs entre laboratoires ; des séjours de longue durée de chercheurs des deux États ; des codirections de thèses.

Pour une meilleure diffusion de la culture nationale dans l'autre État, les deux parties se sont engagées à contribuer à l'invitation de personnalités du monde intellectuel et artistique de l'autre, pour des missions de contact ou d'information. Elles s'engageront aussi à inviter des stagiaires dans les domaines de l'art et, particulièrement, des jeunes artistes ou créateurs pour des séjours d'études dans des établissements d'enseignement supérieur artistique et autres structures culturelles. Le développement d'échanges, sur une base commerciale et non commerciale, touchant des disciplines telles que théâtre, musique, danse, cirque, arts traditionnels et arts plastiques, métier de l'image et du son, devait servir au rapprochement culturel des deux nations. Les contacts entre les musées des deux États et la mise en place de coproductions dans les domaines artistiques ont été, également, prévus par le présent accord.

Pour une meilleure connaissance des valeurs culturelles et humanitaires de l'autre État et pour assurer l'accès direct du public à la culture et au savoir de l'autre, a été prévue l'ouverture réciproque de centres culturels dans les deux États.

La diffusion des livres et autres publications de caractère culturel, éducatif et scientifique d'un État à l'autre fut également considérée comme une des décisions les plus importantes de la coopération culturelle. Les deux États prévoient pour atteindre ce but : des expositions de livres, des rencontres, la formation de spécialistes de l'édition, l'augmentation des points de vente de livres, le développement de la coopération entre maisons d'édition des deux États. La coopération des bibliothèques nationales publiques, les échanges et dons de livres devaient compléter la connaissance réciproque des deux nations.

Cet accord prévoit une coopération dans le domaine des archives, de l'architecture, de l'urbanisme, du patrimoine et de la protection des monuments historiques. Il stipule également la coopération dans le domaine de la protection des droits des créateurs, dans les domaines de la télévision, de la radio, du cinéma et du journalisme.

Pour une meilleure réalisation des échanges de jeunes entre les deux États une commission mixte d'experts devait se réunir régulièrement. Les échanges dans les domaines du sport et du tourisme ont contribué à compléter l'image de la coopération culturelle bilatérale franco-russe. En attachant un prix particulier aux échanges multilatéraux, les deux

parties se sont engagées à soutenir la coopération entre les commissions nationales dans le cadre de l'UNESCO.

La France et la Russie sont convenues de créer sur leur territoire des conditions favorables au séjour, à l'hébergement, au déplacement et au travail des participants aux échanges, conformément aux besoins de leurs missions respectives. Les deux pays s'emploient à assurer des conditions équivalentes, sur une base de réciprocité et d'équité, y compris dans les domaines matériels et financiers.

Selon ce nouvel accord, une *Commission spéciale franco-russe*, relevant des ministères des Affaires étrangères, devait se réunir alternativement en Russie et en France pour élaborer des programmes d'échanges culturels entre les deux pays et pour contrôler la réalisation du présent accord.

Le même jour, le 6 février 1992, les ministres des Affaires étrangères de la France (M. Roland Dumas) et de la Russie (M. Andreï Kozyrev) ont signé l'**accord sous forme d'échange de lettres entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la Fédération de Russie sur la coopération en matière d'archives**. Les deux parties ont pris l'obligation de continuer l'élaboration du texte pour un nouvel accord ayant pour objet la coopération entre les archives des deux pays⁴¹⁸ (voir Annexe 3).

Parmi les accords bilatéraux, conclus à cette époque, on ne peut pas ignorer, bien sûr, l'**accord de coopération scientifique et technologique entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la Fédération de Russie**, signé à Moscou le 28 juillet 1992 (voir Annexe 4). Dans le but de favoriser les grands axes en matière de coopération scientifique et technique et d'évaluer la coopération existante entre les deux pays dans ce domaine, ce document prévoyait la création d'un *Comité mixte de coopération scientifique et technique*.

Le problème de la création des centres culturels nationaux, appelés à assurer la présence culturelle de la France et de la Russie sur le territoire du pays partenaire, exigea l'élaboration d'un accord spécial sur le statut juridique et la réglementation du

⁴¹⁸ Jusqu'à la conclusion d'un nouvel accord les deux parties s'accordaient pour laisser en vigueur un texte intergouvernemental similaire, conclu entre la République française et l'Union soviétique le 4 juillet 1989.

fonctionnement de ces centres. Le premier accord de ce type a été conclu entre la France et l'Union soviétique en 1989 ; pourtant, étant donné la dissolution de l'URSS, il n'a pas été ratifié par la partie française. Le nouvel **accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la Fédération de Russie sur la création et les modalités de fonctionnement des centres culturels** a été signé le 12 novembre 1992, lors de la visite en France du ministre des Affaires étrangères, M. Andreï Kozyrev (voir l'Annexe 5).

La signature de ce document a permis de renouveler le travail interrompu depuis 1989. Avec cet accord, les deux parties ont affirmé juridiquement leur intention de créer réciproquement un centre culturel français en Russie et un centre culturel russe en France. « Cet accord met donc un point final à de longues négociations entre nos deux pays afin de doter les établissements culturels d'une base juridique établie⁴¹⁹ », a remarqué M. René André, député.

Les centres eurent pour mission de contribuer au développement des relations entre la France et la Russie dans les domaines de la culture, de l'art, de l'enseignement, de la coopération universitaire, de la science, de la technique et de la communication, notamment audiovisuelle, et de faire connaître directement au public les valeurs et réalisations de chacun des deux États dans ces différents domaines, autrement dit, la diffusion de la culture nationale sur le territoire de l'autre État. L'activité des centres devait contribuer, selon le présent accord, à la mise en œuvre de l'accord de coopération culturelle du 6 février 1992 ainsi que des programmes et des protocoles de coopération relevant de ministères et d'autres organismes publics, de collectivités locales, ainsi que des projets, établis par des associations et personnes privées des deux États.

Les centres culturels ont été placés sous l'autorité des ambassades. Ils ont reçu la liberté d'établir des relations directes avec les ministères et autres organismes publics, collectivités locales, sociétés, associations et personnes privées des deux États. Le fonctionnement des centres englobe les activités suivantes :

- l'organisation de manifestations culturelles, pédagogiques, scientifiques et techniques en Russie et en France ;

⁴¹⁹ Rapport n° 1124 (1993-1994) de M. René André, fait au nom de la Commission des affaires étrangères sur le projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le gouvernement de la République

184

- l'organisation de conférences, colloques et autres rencontres ;
- la présentation de spectacles, concerts et expositions ;
- la projection de films et de documents audiovisuels ;
- l'accueil de chercheurs, conférenciers et artistes ;
- l'information sur la vie culturelle, scientifique et technique du pays d'envoi ;
- l'entretien d'une bibliothèque, d'une salle de lecture et d'une médiathèque permettant la consultation et le prêt de livres, journaux, revues et autres documents de caractère culturel, pédagogique, scientifique et technique ;
 - le prêt de films, disques, cassettes, diapositives et autres documents audiovisuels ;
 - la publication et la diffusion de programmes d'information, de catalogues et d'autres documents de caractère culturel ;
 - l'enseignement et la pédagogie des langues, les initiations pour les enfants et les jeunes.

Les deux parties garantirent l'accès sans entrave du public aux activités des centres. Les centres ont reçu une personnalité juridique de l'État d'envoi et ont été déclarés comme disposant de la capacité de passer dans l'État d'accueil les actes nécessaires à leur fonctionnement. Selon cet accord, le fonctionnement des centres culturels n'a pas de but lucratif. Les articles 11 à 20 du présent accord ont trait aux modalités de l'organisation et au fonctionnement pratique des centres : conditions de l'obtention de terrains, construction, aménagement, régime fiscal personnel, etc.

Cet accord répéta, dans l'ensemble, les conceptions traditionnelles des accords bilatéraux sur la création de centres culturels. Comme l'a souligné le sénateur M. Claude Estier : « Le présent accord ne se démarque que très marginalement des accords relatifs à la

création et aux modalités de fonctionnement des centres culturels depuis le renouveau de la "diplomatie culturelle" française à l'Est. »⁴²⁰

Outre l'accord sur la création et les modalités de fonctionnement des centres culturels, d'autres documents importants ont été signés le 12 novembre 1992, à savoir : l'**accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la Fédération de Russie sur la coopération en matière d'archives publiques** (voir Annexe 6) ; l'**accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la Fédération de Russie sur la recherche et la restitution d'archives** (voir Annexe 7) ; et finalement, l'**accord sous forme d'échange de lettres franco-russes sur les modalités d'application des accords sur les archives du 12 novembre 1992** (voir Annexe 8). La conclusion de ces documents a mis un point final aux longs débats entre les deux pays sur la question épineuse de la restitution des archives françaises, transportées hors de France par la Wehrmacht pendant la Seconde Guerre mondiale, récupérées ensuite par l'Armée soviétique et « découvertes » à Moscou en 1991. La signature de ces documents a permis la restitution à la France de plus de 40 000 dossiers issus de l'administration militaire française ainsi que de la Sûreté générale et des Affaires étrangères de la France⁴²¹. La partie russe a récupéré, entre autres, les 236 dossiers de l'émigration russe issus des Archives nationales de la France, lesquels ont été transférés dans les Fonds de l'émigration russe à Moscou⁴²².

Amorcé au début des années 1990, le processus d'élaboration de la nouvelle base juridique de coopération culturelle bilatérale fut relancé avec une nouvelle force au début des années 2000. Le rapprochement politique des deux pays a amené la France et la Russie à la conclusion d'une série d'accords bilatéraux concernant la coopération franco-russe dans différents secteurs – culturel, éducatif et linguistique – ainsi que dans le secteur du tourisme. Ainsi, ayant conscience de l'attribution incontestable du tourisme au développement des relations amicales entre les deux peuples, français et russe, à leur meilleure connaissance de la vie, de l'histoire et du patrimoine culturel des deux États, la France et la Russie ont signé, le

⁴²⁰ Rapport n° 377 de M. Claude Estier. *op. cit.*, p. 16.

⁴²¹ SIBILLE, C. « Les archives du ministère de la Guerre récupérées de Russie », *Gazette des archives*, Paris : Association des archivistes français, 1997, n°176, p. 64-77.

⁴²² Rossijsko-francuzskoe sotrudničestvo v oblasti kul'tury i obrazovanija. (La coopération franco-russe dans le domaine de la culture et de l'enseignement). [Российско-французское сотрудничество в области культуры и образования]. [réf. du 11. 01. 2007]. Disponible sur Internet : <<http://www.mid.ru/ns-reuro.nsf/348bd0da1d5a7185432569e700419c7a/4376a290483fbcc4c3256fcf0040b487?OpenDocument>>

11 février 2003 à Paris, en présence du secrétaire d'État au tourisme de la France, M. Léon Bertrand, et du vice-ministre du développement économique et du commerce de la Russie chargé du tourisme, M. M. Strjalkovski, l'**accord de coopération dans le secteur du tourisme entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la Fédération de Russie** (voir Annexe 9). Une avancée incontestable de cet accord est la bonne volonté des deux parties de simplifier les formalités de passage des frontières, les formalités douanières et autres, dans l'objectif d'accroître les échanges de touristes entre la République française et la Fédération de Russie (Article 3)⁴²³.

Le 12 mai 2003, lors du sommet UE/Russie à Saint-Pétersbourg, l'ambassadeur de la France en Russie, M. Claude Blanchemaison, et le ministre de l'Éducation de la Fédération de Russie, M. Vladimir Filippov, ont signé l'**accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la Fédération de Russie sur la reconnaissance mutuelle des documents sur les grades et titres universitaires**. Cet accord avait pour objectif principal de développer et d'approfondir la coopération bilatérale dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture (voir Annexe 10). Contribuant incontestablement à l'établissement des relations de partenariat durable entre les universités et les centres de recherches français et russes et, de ce fait, à l'accroissement des flux des échanges entre les chercheurs et les enseignants-chercheurs français et russes, cet accord fut perçu en Russie à juste titre, selon le journal russe *Commerçant*, comme « un premier document qui valorise le système éducatif russe en Occident »⁴²⁴.

Une meilleure connaissance de la langue et de la culture du pays partenaire est une condition indispensable pour la compréhension mutuelle entre les peuples de la République française et de la Fédération de Russie. En prenant en considération l'importance du développement de l'apprentissage de la langue du pays partenaire pour dynamiser les liens culturels, économiques et sociaux des deux pays, mais aussi conscients de la nécessité accrue

⁴²³ Cette intention des deux pays aboutira à la conclusion, le 15 juin 2004, de l'accord bilatéral sur la facilitation réciproque des conditions d'entrée, de déplacement et de sortie des nationaux de la République française et de la Fédération de Russie. **Dans** Décret n° 2005-550 du 19 mai 2005 portant publication de l'accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la Fédération de Russie en vue de la facilitation réciproque des conditions d'entrée, de déplacement et de sortie des nationaux de la République française et de la Fédération de Russie (associant une annexe et une déclaration), signé à Moscou le 15 juin 2004. [réf. du 11.09.2006] Disponible sur Internet : <<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000628127&dateTexte=>>

⁴²⁴ « Le " Commerçant " sur la conclusion d'un accord franco-russe entre les ministres de l'Éducation ». *Commerçant*, le 13 mai 2003.

de préserver et de développer la diversité linguistique dans les systèmes d'enseignement nationaux, les deux pays ont signé, le 10 décembre 2004 à Paris, l'**accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la Fédération de Russie sur l'apprentissage de la langue française en Fédération de Russie et de la langue russe en République française** (voir l'Annexe 11).

Avec la conclusion de ce document, les deux pays ont décidé de contribuer à l'enseignement et à l'apprentissage de la langue française dans les établissements d'enseignement général et professionnel de la Fédération de Russie, et de la langue russe dans les établissements d'enseignement scolaire et universitaire de la République française. Pour la réalisation de cet accord, les deux parties entendirent favoriser la mobilité des citoyens entre leurs pays, en particulier les échanges entre les élèves et étudiants, entre les citoyens, quel que soit leur niveau de connaissance de la langue de l'autre pays, pour leur permettre d'améliorer leur pratique de la langue et leur connaissance de la culture du pays partenaire. Une importance particulière a été donnée aux échanges entre étudiants non spécialistes de langues, afin de les inciter à apprendre le français et le russe. Les parties soulignèrent la nécessité et l'importance de l'introduction de l'étude du français et du russe dans les programmes des enseignements dispensés par les établissements professionnels, ainsi que dans la formation professionnelle continue, en particulier dans les domaines où se développe la coopération économique et commerciale franco-russe.

Pour la réalisation pratique du processus d'échanges des élèves et des étudiants, a été exprimée avec force la nécessité de la multiplication des partenariats directs sur la base de conventions entre les établissements d'enseignement des deux pays. D'autre part, la France et la Russie devaient favoriser des échanges réguliers de spécialistes et de chercheurs lors des conférences et séminaires en langue et littérature française et russe. Le travail de recherche en commun, les échanges d'expérience et d'information en matière de méthodologie, de supports pédagogiques, de nouvelles technologies d'enseignement, d'innovation, de ressources multimédias, l'utilisation des bibliothèques comme centres de ressources pour l'étude de la langue et de la culture du pays partenaire sont considérés comme autant de moyens de réalisation des objectifs de l'accord. Les deux parties se déclarèrent pour le déroulement de manifestations dans le but de la diffusion du français et du russe, des littératures et des cultures françaises et russes, pour le soutien des associations, des organisations et des centres culturels ayant pour objectif la promotion du français et du russe dans le pays partenaire.

Parmi les documents bilatéraux, il faut mentionner aussi la signature, le 7 janvier 2004 à Paris, du **mémoire** de coopération entre le ministre de la Culture de la Fédération de Russie, Mikhail Chvydkoi, et Jean-Jacques Aillagon, ministre de la Culture et de la Communication de la République française. Ce document eut pour objectif de renforcer la coopération interministérielle pour la période 2004-2006. La création en commun, dans le cadre de l'UNESCO, des instruments juridiques pour préserver la diversité culturelle a été perçue comme un des axes majeurs de coopération des deux ministères de la Culture. Le mémoire prévoyait, entre autres, l'organisation d'expositions, les échanges artistiques, le soutien à des festivals et à des grandes manifestations qui mettent en valeur la création contemporaine française et russe dans tous les domaines, ainsi que la coopération renforcée dans la formation de cadres professionnels et le développement des résidences d'artistes et de professionnels de la culture⁴²⁵.

Du reste, il convient de relever également la contribution de la *Commission franco-russe de coopération culturelle* au développement de la nouvelle base juridique de coopération culturelle intergouvernementale franco-russe. Cette dernière, créée suite à l'accord franco-russe de coopération culturelle du 6 février 1992 et relevant des ministères des Affaires étrangères des deux pays, a élaboré, lors de trois séances successives en 1994, en 2000 et en 2004, des protocoles de coopération et d'échanges bilatéraux. Même si les protocoles n'ont pas de statut de document juridique, leur rôle a été toutefois très important pour la mise en pratique des décisions des accords bilatéraux, mentionnés ci-dessus.

La mise à jour de la base juridique des échanges culturels bilatéraux franco-russes avec les nouveaux documents, élaborés en conformité avec les normes et principes internationaux, a amené la possibilité d'effectuer au plus haut niveau la coopération culturelle intergouvernementale des deux États. La plus grande avancée de la nouvelle base juridique est la décentralisation et la démocratisation par la suite des relations culturelles bilatérales. La mise en place des relations directes entre des organisations non gouvernementales

⁴²⁵ Le Mémoire de coopération entre le ministère de la Culture de la Fédération de Russie et le ministère de la Culture et de la Communication de la France pour la période 2004-2006. [réf. du 16. 02. 2008] Disponible sur Internet : <<http://www.mid.ru/bl.nsf/9b5009db6bab0094c3256def0051fa1b/59d872346901d65dc3256e22002cf2fc?OpenDocument>>

(universités, centres de recherches, organisations culturelles, associations), ainsi qu'entre des personnes privées, acteurs de la vie culturelle, a été perçue comme le principe indispensable à la coopération des deux États.

2.2.2. Documents multilatéraux

L'actualisation de la base juridique de coopération culturelle franco-russe, au moyen de la conclusion et de la ratification des traités et des accords bilatéraux, a permis d'amorcer la modernisation du système des relations culturelles franco-russes. Cependant, étant donné que la France et la Russie maintiennent les relations non seulement au niveau bilatéral, mais aussi au niveau multilatéral des organismes internationaux, tels l'OCSE, l'UE ou l'UNESCO, les deux pays ont signé également (ou approuvé, comme la Fédération de Russie dans certains cas) les traités et les accords multilatéraux sur les normes et les principes de coopération culturelle au niveau supranational et international. Vue sous cet angle, notre étude aurait été incomplète si nous n'avions prêté attention à ces documents qui ont joué, eux aussi, un rôle important dans l'équilibre des normes juridiques des relations culturelles franco-russes.

D'après Françoise Barry, « [...] la coopération entre les deux pays (la France et la Russie - A. B.) ne peut se décrypter sans prendre en compte : - la place de la France en Europe ; - le projet qu'a la Russie d'entrer en Europe ("venir vers la civilisation" suivant le leitmotiv russe)⁴²⁶. » Il est donc d'utilité de commencer l'étude des documents multilatéraux portant sur la coopération culturelle internationale par le principal traité communautaire.

Étant donné que le **traité de Rome** (1957) ne comportait pas de clauses spécifiques concernant les actions communautaires dans le domaine culturel, la signature du **traité de Maastricht** (1992) s'avère donc d'une importance majeure, dans la mesure où ce document a doté l'UE, pour la première fois, d'une véritable base juridique pour la politique culturelle communautaire, notamment vis-à-vis des pays tiers. Or, dans le paragraphe 3 de l'article 128 du présent traité, les pays membres de l'UE se sont prononcés pour « favoriser la coopération avec les pays tiers et les organisations internationales compétentes dans le domaine de la

⁴²⁶ BARRY, Françoise. « France-Russie : les complémentarités économiques et culturelles », *La Revue russe*, n° 9, 1996, p. 40.

190

culture, en particulier avec le Conseil de l'Europe »⁴²⁷. Dès lors, un grand nombre de programmes culturels européens ont été lancés : « Kaléidoscope » (1996-1999), « Ariane » (1997-1999), « Raphaël » (1997-2000) et, finalement, le premier programme-cadre de l'UE pour la promotion de la culture pour une période de cinq années (2000-2004) - « Culture 2000 ». Ce programme eut pour objectifs de promouvoir le dialogue et la connaissance mutuelle de la culture européenne, la mise en valeur de l'héritage culturel européen, la créativité et le rayonnement culturels au-delà des frontières et la mobilité des artistes ; de développer de nouvelles formes d'expression culturelle et d'encourager le dialogue interculturel entre les cultures européennes et non européennes. À l'initiative des pays de l'Espace économique européen, le programme « Culture 2000 » fut ouvert à la participation de l'ensemble des pays du centre et de l'est de l'Europe⁴²⁸.

Le fait que les relations bilatérales franco-russes se trouvent désormais insérées dans le système des relations multilatérales de la Russie et de l'Union européenne nous oblige également à nous intéresser aux accords externes européens, notamment à l'acte fondateur des relations entre la Russie et l'UE, l'**accord de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et la Fédération de Russie (APC)**. Cet accord a été signé en juin 1994 pour une durée de dix ans et est entré en vigueur le 1er décembre 1997, du fait des délais de ratification par les États membres⁴²⁹. Dans l'article 85 de l'APC les parties s'engagent à promouvoir la coopération culturelle, dans le but de renforcer les liens existant entre leurs populations et à encourager l'apprentissage mutuel de leur langue et de leur culture respective, tout en respectant la liberté de création et l'accès réciproque aux valeurs culturelles. La coopération culturelle couvrait en particulier les domaines suivants :

- l'échange d'informations et d'expérience dans les domaines de la préservation et de la protection des sites et des monuments (patrimoine architectural),
- les échanges culturels entre les institutions, les artistes et les autres personnes actives dans les domaines de la culture,

⁴²⁷ Traité sur l'Union européenne. Journal officiel n° C 191 du 28 juillet 1992. [réf. du 17. 04. 2010] Disponible sur Internet : <<http://eur-lex.europa.eu/fr/treaties/dat/11992M/htm/11992M.html#0001000001>>

⁴²⁸ Politique culturelle. Base juridique. **Dans** Parlement européen : Fiches techniques. [réf. du 19. 04. 2010]. Disponible sur Internet : <http://www.europarl.europa.eu/factsheets/4_17_0_fr.htm>

⁴²⁹ « L'accord de partenariat et de coopération: un cadre défini mais obsolète ». [réf. du 19. 04. 2010]. Disponible sur Internet : <<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/europe-russie/accord-partenariat-cooperation.shtml>>

- la traduction des œuvres littéraires⁴³⁰.

La conclusion de l'APC a ouvert à la Russie la libre voie à sa participation aux grands projets culturels européens, réalisés notamment à travers les initiatives culturelles des États membres de l'UE en Russie :

- le Festival européen des musiques traditionnelles à Saint-Pétersbourg, créé en 1998 grâce à un projet conjoint du British Council et de l'ensemble russe « Musica Petrolina » ;

- le Festival européen de danse contemporaine à Moscou en 1999, organisé conjointement par le théâtre musical de Stanislavsky et de Nemirovich–Danchenko, l'Institut Goethe, le Centre culturel français de Moscou et la Maison britannique ;

- le Festival de théâtre du «masque d'or» à Moscou en 2000, ;

- le Festival du film européen en 2000 à Saint-Pétersbourg, mais également à Pskov, à Nijni-Nogorod, à Arkangelsk, à Petrozavodsk et à Mourmansk ;

- les concerts en Russie de l'Orchestre de la jeunesse de l'Union européenne, dirigés par le chef d'orchestre russe Vladimir Ashkenazy, à l'occasion d'événements prestigieux tels que le 850e anniversaire, en 1997, de la ville de Moscou, ou le tricentenaire de la ville de Saint-Pétersbourg, en 2003. La célébration du tricentenaire de la ville de Saint-Pétersbourg, quant à elle, a été réalisée également grâce au cofinancement de l'UE, prévu dans le cadre du programme « Culture 2000 »⁴³¹.

La coopération dans le domaine de l'enseignement occupe également une place non négligeable dans l'accord euro-russe. Or, l'article 63 de l'APC définit les principaux objectifs de coopération euro-russe dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la formation :

- la modernisation de l'organisation des systèmes d'enseignement supérieur et de formation professionnelle en Russie ;

⁴³⁰ « Accord de partenariat et de coopération établissant un partenariat entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Fédération de Russie, d'autre part - Protocole n° 1 sur l'institution d'un groupe de contact pour le charbon et l'acier - Protocole n° 2 sur l'assistance administrative mutuelle en vue de l'application correcte de la législation douanière-Acte final-Déclarations communes-Échanges de lettres-Procès-verbal de signature. *Journal officiel* n° L 327 du 28/11/1997 p. 000-0069. [réf. du 19. 04. 2010]. Disponible sur Internet : <[http://eurlex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:21997A1128\(01\):FR:HTML](http://eurlex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:21997A1128(01):FR:HTML)>

⁴³¹ « Les relations entre l'Union européenne et la Fédération de Russie ». *op. cit.*, p. 87-88.

- la formation des cadres et des hauts fonctionnaires des secteurs public et privé dans des domaines prioritaires à déterminer ;
- la coopération entre les universités et les entreprises ;
- la mobilité des professeurs, des diplômés, des jeunes scientifiques et des chercheurs, des administrateurs et des jeunes ;
- la promotion des études européennes dans les institutions appropriées ;
- l'enseignement des langues de la Communauté et de la Fédération de Russie ;
- la formation post-universitaire d'interprètes de conférence ;
- la formation de journalistes ;
- l'échange des méthodes de formation et la promotion de l'utilisation de programmes de formation et d'infrastructures techniques modernes ;
- le développement de l'enseignement à distance et de nouvelles technologies dans le domaine de la formation ;
- la formation de formateurs⁴³².

La signature de cet accord a permis, par ailleurs, un accès plus large de la Russie aux programmes spécifiques de l'UE : le programme TEMPUS (programme de mobilité trans-européenne pour l'enseignement supérieur), destiné à soutenir le processus de la modernisation du système de l'enseignement supérieur dans les pays de l'Europe centrale et orientale ; ainsi que le programme DELPHI (*Development of educational links and professional and higher education initiatives*), visant la définition des politiques éducatives, la formation professionnelle et continue, notamment dans le domaine de la gestion, la gestion des centres d'enseignement à distance et l'amélioration des qualifications des personnels oeuvrant dans le champ éducatif⁴³³.

À la fin de la cinquième année de l'entrée en vigueur de l'accord, la Russie dut adhérer aux conventions multilatérales sur les droits de propriété intellectuelle : **convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques** (Acte de Paris, 1971) et

⁴³² *Ibid.*, p. 88.

⁴³³ *Ibid.*, p. 91.

convention internationale sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion (Rome, 1961).

Envisageant l'adhésion au Conseil de l'Europe en qualité de membre de plein droit, la Russie a admis en 1991 les principes de la **Convention culturelle européenne du Conseil de l'Europe** (Paris, 19 décembre 1954). Dès lors, la Russie a participé au travail du Comité de la culture du Conseil de la coopération culturelle dans le domaine de la coopération et des politiques culturelles. Selon un auteur russe, si on prend en considération le fait que les questions de la culture et des droits de l'homme furent la base de la création et du fonctionnement du Conseil, l'adhésion à cette convention fut comme « un affiloir » pour des pays, ayant l'intention d'être membres du Conseil de l'Europe⁴³⁴.

L'adhésion de la Russie au Conseil de l'Europe en 1996 a ouvert de nouvelles perspectives pour la transformation du système des échanges culturels de la Russie avec les autres pays et son intégration dans le concert mondial. Selon Tatiana Kastouéva-Jean, la culture, l'éducation et la recherche sont « une voie privilégiée pour un rapprochement progressif entre les normes et valeurs russes et européennes⁴³⁵ ». La mise en place de quatre espaces communs par la Russie et l'Union européenne, à la suite du sommet Russie-Union européenne à Saint-Petersbourg en mai 2003, a été un moyen de prolongation de l'intégration de la Russie à la communauté des États occidentaux. En poursuivant cet objectif, la Russie a adhéré en 2003 au **processus de Bologne**, qui avait pour but la création d'un espace de l'enseignement supérieur commun et unifié en Europe⁴³⁶.

Une importance particulière pour le développement de la coopération culturelle internationale se trouve aussi dans la constitution de la **Déclaration commune sur la**

⁴³⁴ HLOPINA, O. « Transformacija kul'turnoj politiki Evropy v konce XX stoletija » (« La transformation de la politique culturelle européenne à la fin du XXe siècle »), p. 22. [O. Хлопина. Трансформация культурной политики Европы в конце XX столетия / О. Хлопина «Культурная политика: проблемы теории и практики». Сборник статей Государственного института искусствознания-С-П.: ДБ, 2003, с. 22].

⁴³⁵ KASTOUÉVA-JEAN, Tatiana. « La Russie et le processus de Bologne », *Politique étrangère*, n°2, 2007, p. 411.

⁴³⁶ Le processus de Bologne vise à mettre en place un espace européen de l'enseignement supérieur à l'horizon 2010 à travers trois objectifs principaux : l'introduction d'un diplôme de premier cycle et d'un diplôme de second cycle dans tous les pays, avec un premier cycle d'une durée minimale de 3 ans ; l'introduction d'un système de transfert des crédits (ECTS) ; et, enfin, l'élimination des derniers obstacles à la mobilité des étudiants et des professeurs. **Dans** « Le processus de Bologne ». [réf. du 19.08.2007]. Disponible sur Internet : <<http://www.euractiv.com/fr/education/processus-bologne/article-120266>>

diversité culturelle, signée le 2 novembre 2001 au sein de l'UNESCO, et de la **Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles**, signée également à l'UNESCO le 20 octobre 2005, puis entrée en vigueur le 18 mars 2007 et, enfin, ratifiée vers le début de 2007 par 62 États, entre autres par la France et la Russie. Selon son article 12 : « Les parties s'emploient à renforcer leur coopération bilatérale, régionale et internationale afin de créer des conditions propices à la promotion de la diversité des expressions culturelles [...], en vue notamment :

(a) de faciliter le dialogue entre elles sur la politique culturelle ;

(b) renforcer les capacités stratégiques et de gestion du secteur public dans les institutions culturelles publiques, grâce aux échanges culturels professionnels et internationaux ainsi qu'au partage des meilleures pratiques ;

(c) renforcer les partenariats avec la société civile, les organisations non gouvernementales et le secteur privé, et entre ces entités pour favoriser et promouvoir la diversité des expressions culturelles ;

(d) promouvoir l'utilisation de nouvelles technologies et encourager les partenariats afin de renforcer le partage de l'information, la compréhension culturelle, et de favoriser la diversité des expressions culturelles ;

(e) encourager la conclusion d'accords de coproduction et de codistribution⁴³⁷. »

L'approbation, par la Fédération de Russie, de documents internationaux, mentionnés ci-dessus, témoigne de sa volonté de s'adapter aux normes juridiques internationales de coopération culturelle. Ayant signé ces documents au niveau multilatéral des organisations régionales et internationales, la Russie a ainsi effectué un apprentissage de la réglementation internationale des échanges culturels et se présente désormais dans le processus de coopération culturelle internationale comme un partenaire en droits égaux face aux États occidentaux.

⁴³⁷ Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. [réf. du 19.08.2007] Disponible sur Internet : <<http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001429/142919f.pdf>>

Conclusion de la Partie II

L'analyse du cadre politique et juridique de la coopération culturelle franco-russe au cours des années 1991-2004 nous amène aux conclusions suivantes :

Depuis 1991, grâce à un processus de transformation sociopolitique et économique radical (très éloigné encore de son achèvement, si on considère cette courte période comme insignifiante face à une longue histoire), la nouvelle Russie avance lentement mais sûrement vers la création d'un État de droit, attaché dorénavant aux principes de la démocratie et de l'économie de marché. La convergence des intérêts de la France et de la Russie – idéologiques, économiques et stratégiques – a pu servir au rapprochement politique des deux États. Sur cette nouvelle base est apparue la possibilité de créer un système moderne de relations culturelles bilatérales, système libre de toute contradiction idéologique, fondé sur des principes humanitaires communs et capable d'amener en perspective à la création d'un véritable dialogue culturel entre les deux nations.

Néanmoins, même si on constate l'apparition, dans les années postsoviétiques, de conditions politiques plus favorables au développement des relations culturelles bilatérales, il faut prendre en considération tout de même le caractère nuancé du dialogue politique postsoviétique des deux États et ses aléas au cours des années 1991-2004. On a vu, au cours de cette partie de notre étude, que les possibilités d'un développement de relations politiques stables entre les deux pays dans les années 1991-1999 sont restées limitées, étant donné la situation politique et économique instable de la Russie, les difficultés éprouvées par l'État russe pour rétablir son statut international et, finalement, la fluctuation des relations diplomatiques bilatérales.

Vu sous cet angle, on peut supposer que dans les premières années postsoviétiques les relations culturelles des deux États ne se font pas sans difficultés. En revanche, avec la prise en considération d'un nouveau rapprochement politique et l'intensité du dialogue de la France et de la Russie au cours des années 2000-2004, on peut conclure que cette période peut être caractérisée comme la plus favorable au développement des relations culturelles officielles. De ce point de vue c'est précisément au cours des années 2000-2004 qu'on peut donc s'attendre à une extension de la coopération culturelle intergouvernementale franco-russe.

**PARTIE III. POLITIQUE CULTURELLE
INTERNATIONALE DE LA FRANCE**

Introduction à la Partie III

Si le soutien de l'État aux arts nationaux n'est pas une invention spécifiquement française, car cette pratique serait en réalité propre à l'ensemble des pays modernes, le soutien à la vie culturelle, en revanche, constitue, selon Claude Patriat, un véritable paradigme français. Car « [...] de tous les pays démocratiques, la nation française est celle qui a poussé le plus loin l'affirmation d'une présence politique active et revendiquée dans le champ culturel. »⁴³⁸

En effet, en suivant le développement de son hypothèse, on aperçoit nettement qu'à chaque étape historique cruciale de construction de l'État français, depuis la monarchie des Valois jusqu'à la V^e République française, le pouvoir intervient de plus en plus aisément dans la culture, en effaçant ainsi les frontières entre les champs politique et culturel : au XVI^e siècle, lorsque François I a créé le Collège de France, indépendant de l'Université, en opposition au pouvoir de l'Église ; au XVII^e siècle, lorsque Louis XIV a instauré le mécénat public ; au XVIII^e siècle, lorsque les idées des philosophes du siècle des « Lumières » rejoignent la révolution sociale et accompagnent la naissance de la première république ; au XIX^e siècle quand l'éducation nationale devient, sous la III^e République, une véritable affaire d'État ; mais surtout au XX^e siècle, lorsque a été créé en 1959, de par la volonté de De Gaulle et de Malraux, un ministère spécifique des Affaires culturelles dédié pleinement au soutien de la culture nationale⁴³⁹.

Ce n'est donc pas un hasard si la diffusion et le soutien de la culture et de la langue françaises en dehors de la France ont été aussi l'objet de l'attention spéciale de l'État français. Cependant, comme nous l'avons constaté dans la première partie de cette thèse, elle n'a acquis la forme de politique officielle qu'au début du XX^e siècle.

Dès le début, la PCI eut pour objectif principal la contribution au renforcement du prestige de la France dans le concert mondial des États. C'est par cet objectif que se manifeste

⁴³⁸ PATRIAT, Claude. *La culture, un besoin d'État.*, p. 65.

⁴³⁹ *Ibid.*, p. 65, 70.

vivement un des enjeux caractéristiques de la PCI, un enjeu diplomatique. La représentation du pays, de son héritage spirituel et des réalisations de sa culture nationale, propagée à l'étranger au moyen de la diplomatie culturelle, a toujours été l'un des instruments de la politique étrangère de l'État français.

Cet instrument diplomatique permit au cours des siècles d'établir, d'affermir ou tout simplement de sauvegarder les relations de la France avec les autres États. Aujourd'hui, cet enjeu diplomatique garde toute son actualité. Pour le prouver, citons M. Jean Digne, ancien directeur de l'AFAA : « Notre diplomatie, plus que toutes les autres, met en avant la culture et les arts, non seulement parce que notre génie national, selon l'image que nous renvoie le miroir des peuples étrangers, nous y ménage une place à part, mais aussi parce que nous sommes convaincus qu'ils fondent les conditions d'un dialogue profond et solide. »⁴⁴⁰

Au-delà d'une telle vocation, purement instrumentale, des relations culturelles internationales, pour une réalisation fructueuse de la politique étrangère française, désirant présenter une image positive aux yeux des autres nations, s'ajoute un rôle encore plus important : renforcer la présence économique et politique internationale. Jean-François de Raymond a remarqué qu'actuellement, « l'action extérieure de la France est perçue, il est vrai, comme une nécessité pour lui conserver une place de choix parmi les "grands" : avec son siège de membre permanent au Conseil de sécurité de l'ONU, son rôle pivot dans la construction européenne, les relations privilégiées qu'elle entretient avec de nombreux pays "du Sud", notamment dans l'ensemble spécifique de la francophonie, la France entend établir les bases objectives de son rayonnement dont la culture joue le rôle de ciment »⁴⁴¹.

De tout ce qui a été mentionné ci-dessus, on peut tirer donc l'affirmation suivante : le principe de base de la PCI de la France est son lien intangible à la politique étrangère. Étant donc une partie de la politique étrangère, la PCI de la France reflète bien les principes et les priorités générales de la politique extérieure française et se modifie sous l'influence des changements internationaux importants. Nous allons donner quelques exemples marquants de cette influence directe des changements internationaux actuels sur la révision des priorités géographiques de la PCI de la France.

⁴⁴⁰ ALLIES Paul et al. *Pratiques des échanges culturels internationaux : les collectivités territoriales.*, p. 7.

⁴⁴¹ DE RAYMOND, Jean-François. *L'action culturelle extérieure de la France.*, p. 12.

3.1. Rénovation de la politique culturelle internationale et la modernisation du modèle de la diplomatie culturelle française

Comme on le sait, bien que la politique culturelle internationale française dans ses orientations géographiques soit multivectorielle, c'est-à-dire à vocation universelle, elle a pourtant simultanément des zones traditionnelles de priorité, constituées au cours de l'histoire⁴⁴², ainsi que des priorités géographiques variables, liées aux intérêts actuels de la France dans le monde.

La nouvelle situation internationale, dans laquelle la France s'est trouvée à la fin du XXe et au début du XXIe siècle, qui est le résultat de la dissolution de l'URSS, de la libération des pays de l'Europe centrale et orientale et, par la suite, de l'élargissement de l'Union européenne, a provoqué des changements dans sa politique extérieure, changements dictés particulièrement par la compétition politique internationale et par le processus d'eupéanisation de la diplomatie française⁴⁴³. Comme l'affirma en 1992 Mme Catherine Tasca, secrétaire d'État à la Francophonie et aux Relations culturelles extérieures : « Les orientations de notre action culturelle sont conformes à nos priorités politiques et à nos intérêts permanents. L'action culturelle a tout d'abord épaulé notre diplomatie face à la construction européenne et à la solidarité dans l'Europe des Douze, mais aussi face aux besoins créés par l'ouverture des pays d'Europe centrale et orientale [...]»⁴⁴⁴.

⁴⁴² Certains pays ou certaines régions gardent traditionnellement une importance dans les vecteurs des priorités géographiques de la politique culturelle internationale en dehors de la dépendance des changements géopolitiques et de la stratégie internationale de la France. Ce sont, par exemple, les anciens pays « du champ » qui constituent des zones de solidarité prioritaire (ZSP), les pays du continent africain, mais aussi le Liban et le Vietnam. Il faut remarquer qu'au-delà des orientations géographiques, qui changent parfois selon la situation mondiale, il reste toujours un espace politique avec lequel la France entretient une coopération privilégiée, l'espace francophone.

⁴⁴³ GIRARD, Michel. « La diplomatie française : un bilan nuancé », *Revue politique et parlementaire*, n° 1017-1018, 2002, p. 213.

⁴⁴⁴ Intervention de Mme Catherine Tasca, secrétaire d'État à la Francophonie et aux Relations culturelles extérieures. *Assemblée nationale*. Compte rendu intégral, n° 81 (3), 1992, p. 4716.

La libération des pays de l'Europe centrale et orientale, avec la désagrégation du système communiste, l'écroulement de l'Union soviétique qui a été suivi par la formation de 15 nouveaux États indépendants, la suppression d'une barrière idéologique divisant l'Europe en deux parties lors des années de la « guerre froide » ont amené l'apparition, à la fin des années 1980 et au début des années 1990, d'une nouvelle zone géographique prioritaire de la PCI française : les pays de l'Europe centrale et orientale (PECO)⁴⁴⁵. Donc, les changements de la carte politique de l'Europe ont été des facteurs de la réorientation et de l'intensification de la politique culturelle internationale de la France au début des années 1990 en direction des pays de l'Europe centrale et de l'Est, y compris en direction de la Russie. Cela fut en quelque sorte une aspiration de la France de remplir le « vide » qui se forma, une réaction à la rivalité entre la France et les autres États, entre autres l'Allemagne, pays qui eurent, eux aussi, des plans d'élargissement de leur influence dans cette zone. Afin de prévenir la réduction probable de sa zone d'influence sur le continent européen, et ainsi prévenir son recul international, la France a tâché d'utiliser sur le territoire des États de l'Europe centrale et orientale, à côté de l'influence politique et économique, son atout traditionnel, la PCI, qui comprend sa politique de diffusion culturelle et linguistique et sa politique de coopération.

L'intensification, au début des années 1990, de l'activité culturelle extérieure de la France dans les pays de l'Europe centrale et orientale s'est caractérisée par l'augmentation des subventions de l'État destinées aux projets de coopération politique, administrative, culturelle et scientifique, ainsi qu'aux projets de coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur de la France avec ces pays⁴⁴⁶. En conséquence, on assiste à un élargissement de la présence culturelle de la France, avec l'ouverture de nouveaux centres et instituts culturels, ainsi que d'Alliances françaises.

⁴⁴⁵ « Les nouvelles orientations observées à partir des années 1989-1990 reflètent bien la volonté des autorités françaises de prendre place dans les pays libérés du blocage soviétique et de se situer dans un nouvel équilibre international. » **Dans** KESSLER, Marie-Christine. « La politique culturelle extérieure de la France depuis la fin de la guerre froide. » in ROCHE, François (dir.) *La culture dans les relations internationales.*, p. 104.

⁴⁴⁶ « Les moyens budgétaires du ministère des Affaires étrangères pour l'Europe centrale et orientale – inférieurs à 250 millions de francs avant 1989 – ont doublé en 1990 puis ont atteint 628 millions de francs en 1991. » **Dans** KESSLER, Marie-Christine. *op. cit.*, p.104.

Si on prend en considération le fait que les priorités géographiques de la PCI de la France sont variables et suivent les changements des intérêts politiques de l'Hexagone⁴⁴⁷, il faut remarquer qu'aujourd'hui, en raison de l'élargissement et de la consolidation de l'Union européenne, compte tenu de l'adhésion de nouveaux pays de l'Europe centrale et orientale en 2004 et en 2007, les membres de l'Union européenne sont traités en priorité⁴⁴⁸. Quant à la coopération avec des pays dits « du voisinage proche », y compris la Russie, elle ne constitue pour la France qu'un axe dans les relations avec les nouveaux États indépendants à la frontière de l'Union européenne.

Un autre facteur extérieur important, qui a provoqué les changements de la PCI de la France à la fin du XXe et au début du XXIe siècle, est l'opposition de la France aux aspects négatifs de la mondialisation. Il est indiscutable que « la mondialisation de l'économie donne à la culture une place prépondérante »⁴⁴⁹. Avec la croissance des échanges internationaux et transnationaux, la signification du « produit culturel », unissant tous les résultats de l'activité intellectuelle nationale, a changé. Le rôle de ce « produit culturel » pour les États a pris une place beaucoup plus importante dans la réalisation des échanges internationaux culturels, non seulement comme moyen d'identification et d'affirmation dans la politique internationale, mais aussi comme moyen de prospérité économique.

Cependant, sur cette voie, la France rencontre certaines difficultés. Le poids des États-Unis dans l'économie mondiale, leur hégémonie dans le secteur de l'industrie culturelle, ainsi que la prédominance de la langue anglaise comme outil de relations internationales, réduisent les positions de la culture française. Au même moment, la prédominance des lois du marché dans les échanges culturels internationaux a réduit le rôle prépondérant de l'État dans les relations culturelles extérieures, schéma classique de la diplomatie culturelle française, ce qui a entraîné également la nécessité de la rénovation de la PCI de la France.

⁴⁴⁷ Dans le rapport annuel de la DGCID, il a été souligné : « Il faut poursuivre sans cesse le travail d'adaptation à la géographie changeante du monde[...] ». **Dans** MAE. *DGCID : l'action 2001*. Rapport annuel d'activité de la Direction générale de la coopération internationale et du développement. *op. cit.*, p. 11.

⁴⁴⁸ « L'action de la France dans le domaine de la culture a vocation à se concentrer sur les zones où, dans les prochaines décennies, se jouera pour la France, de la manière la plus directe, la question de l'influence, à savoir l'Union européenne et les grands pays émergents. » **Dans** MAE. DGCID. *La coopération internationale française*. Paris : MAE, 2005, p. 10. [réf. du 19.08.07]. Disponible sur Internet : <<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/DGCID-Strategie-2005-2.pdf>>

⁴⁴⁹ MAREK, Yves. « La dynamique des ensembles géolinguistiques et culturels ». *op. cit.*, p. 28.

Pour la France, le moyen le plus significatif de lutte contre l'inégalité des échanges culturels internationaux, contre l'unification et la marginalisation des cultures qui menacent non seulement les pays en voie de développement, mais aussi les États développés économiquement, obligés de s'opposer à l'influence de la culture anglo-saxonne et à la langue anglaise, fut la politique « d'exception culturelle », qui « se fonde sur la nécessaire intervention des États face à un commerce international profondément inégal⁴⁵⁰ ». Cette conception a cédé la place à la conception de la « diversité culturelle », comprise à l'heure actuelle comme un enjeu des relations culturelles internationales et comme la condition principale des échanges internationaux.

Les caractéristiques principales qui distinguent le modèle français de la diplomatie culturelle, sont entrées en contradiction avec un nouveau contexte du développement des relations culturelles internationales, lié à la mondialisation. En plus, ses traits spécifiques ont fait que le modèle français de diplomatie culturelle est devenu particulièrement vulnérable aux conditions actuelles des relations culturelles internationales⁴⁵¹. Par exemple, une spécificité de la politique culturelle internationale de la France comme la dimension universelle de la langue française (qui est la cinquième langue la plus parlée au monde, avec plus de 160 millions de francophones, et la deuxième langue étrangère enseignée) est de plus en plus remise en question : « Force est de constater, à l'heure de l'universalisation des échanges, que "l'universalité de la langue française" est chaque jour plus loin derrière nous »⁴⁵². Même au sein des institutions internationales, l'ONU, l'Organisation mondiale du commerce, l'OTAN, l'OCDE, ainsi qu'au sein des organisations régionales comme l'Union européenne (Parlement européen, Conseil de l'Europe, Commission européenne, Cour de justice des Communautés européennes, etc.), où la langue française prend traditionnellement place de langue officielle et de langue de travail, la diminution importante de son utilisation et

⁴⁵⁰ ATKINSON, David. « De l'"exception culturelle" à la "diversité culturelle" : les relations internationales au cœur d'une bataille planétaire », *Annuaire français de relations internationales*, Vol. 4, Bruxelles, Bruylant, 2003, p. 664. [réf. du 11.09.06]. Disponible sur Internet : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/FD001190.pdf>

⁴⁵¹ LOMBARD, Alain. *op. cit.*, p. 96.

⁴⁵² « La langue française dans la mondialisation ». Préface à l'article de Gabriel de Broglie « Les chances du français », *Le Débat*, 2005, n° 136, p. 156.

son évincement graduel par la langue anglaise provoque des sentiments d'amertume et fait penser que « le français est menacé »⁴⁵³.

Malgré des conditions difficiles pour la réalisation d'une PCI effective, cette politique culturelle internationale « universelle » et multiforme, reste un attribut principal et impératif de l'activité extérieure de la République française, son atout inchangé. Selon les affirmations officielles des personnalités politiques françaises au niveau national et international, la France continue de posséder un message à apporter au monde dans le domaine de la culture et du savoir : « La France est bien un cas particulier qui s'exprime dans l'idée que notre pays a un rôle spécifique à remplir dans le monde, à la fois sur les plans politiques et culturels. Ce rôle justifie l'importance attachée par la France à son rayonnement culturel extérieur, considéré comme un enjeu important des relations culturelles »⁴⁵⁴.

Cependant, la perception de la France comme « puissance culturelle » dans les conditions modernes de la mondialisation est remise de plus en plus souvent en question : « La réalité est bien différente et, sans être alarmante, n'en est pas moins inquiétante : budgétairement, la culture n'est plus une priorité extérieure depuis une dizaine d'années, la francophonie est coûteuse sans être "rentable", les artistes français peinent sur le marché international de l'art contemporain, et les grandes thématiques politiques comme la "diversité culturelle" tardent à s'imposer, politiquement comme juridiquement, dans les traités internationaux. »⁴⁵⁵ Au début des années 2000, la crise financière et la crise touchant l'organisation du réseau des centres et instituts culturels de la France à l'étranger, dispositif très important et objet de la fierté de la diplomatie culturelle de la France, souligné dans plusieurs rapports des commissions parlementaires et dans la presse⁴⁵⁶, ont rendu nécessaire

⁴⁵³ DE FONT-RÉAULX, A. « La francophonie, quelle francophonie ? », *La revue parlementaire*, n° 876, février 2005. [réf. du 15.09.2006]. Disponible sur Internet : <http://www.larevueparlementaire.fr/pages/RP876/RP876_senat_francophonie.htm>

⁴⁵⁴ Avis de M. Georges Hage, présenté au nom de la Commission des affaires étrangères sur le projet de loi de finance pour 2001, Tome IV : « Affaires étrangères. Relations culturelles internationales et francophonie », *Assemblée nationale*, n° 2626, 2000, p. 5.

⁴⁵⁵ DJIAN, Jean-Michel. *Politique culturelle : la fin d'un mythe.*, p. 123.

⁴⁵⁶ Rapport d'information de M. Yves Dauge sur les centres culturels français à l'étranger, déposé par la Commission des affaires étrangères, *Assemblée nationale*, n° 2924, 2001 ; BULARD, Martine. « À la recherche d'une ambition culturelle », *Le Monde diplomatique*, juin 2001, p. 8-9 ; DJIAN, Jean-Michel. « La diplomatie culturelle de la France à vau-l'eau ». [réf. du 15.09.2006]. Disponible sur Internet : <<http://www.monde-diplomatique.fr/2004/06/DJIAN/11263.fr>> ; DARGENT, Françoise. « La France exporte mal sa culture », *Le Figaro*, 2001-06-02, p. 1, 27 ; LASNER, Jean-François. « Culture française à l'étranger : malaise diplomatique », *Beaux-Arts*, 2004-02, n° 237, p. 82-89 ; LECLERE, Thierry. « Démission diplomatique », *Télérama*, 2005-03-23, n° 2880, p. 60-66.

une série de réformes de la diplomatie culturelle française, dans le but d'un perfectionnement et d'une modernisation face à un nouveau contexte international.

Le fait que la mondialisation a mis sur l'avant-scène de la coopération culturelle internationale d'autres participants (organisations internationales, collectivités locales, associations et entreprises) a beaucoup réduit le rôle primordial de l'État dans le domaine de la coopération culturelle et des échanges culturels internationaux, et est entré en contradiction avec l'un des principes de base de la PCI de la France, l'implication forte de l'État dans l'action culturelle extérieure. Actuellement, dans les décisions concernant des questions de coopération culturelle internationale, une grande influence revient aux organismes internationaux et régionaux, qui de plus en plus se rendent compte de l'importance du culturel dans le processus de coopération internationale des États. En conséquence, à partir des années 1990 se produit un élargissement considérable du composant multilatéral dans l'activité de la politique culturelle extérieure de la France au niveau des organisations internationales, tout d'abord, dans le cadre de l'UNESCO, où traditionnellement la France poursuit un programme d'expertise du patrimoine culturel et naturel mondial et sur la formation au bénéfice des pays en voie de développement.

Un exemple marquant, preuve de l'élargissement de la coopération active de la France au niveau multilatéral, est la signature, en 2005, de la Convention mondiale de l'UNESCO sur la diversité culturelle déjà mentionnée. La France se reconnaît dans ce document d'importance internationale et « [...] nul ne conteste que l'initiative et la conduite des opérations reviennent à la France, qui a su fédérer autour de propositions ambitieuses et novatrices une coalition d'une ampleur sans précédent⁴⁵⁷ ». À part l'UNESCO, la France participe activement au travail des autres organisations internationales qui régularisent les questions diverses de la coopération culturelle internationale, comme, par exemple, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'Unidroit.

M. Thierry de Beauce, secrétaire d'État chargé des relations culturelles internationales a remarqué en 1991 que : « Le renforcement de la politique culturelle extérieure passe par plusieurs grands chantiers : entre eux - la construction d'une Europe de la culture. »⁴⁵⁸ Ainsi,

⁴⁵⁷ MUSITELLI, Jean. « La Convention sur la diversité culturelle : anatomie d'un succès diplomatique », *La revue internationale et stratégique*, n° 62, 2006, p. 11.

⁴⁵⁸ Audition de M. Thierry de Beauce, secrétaire d'État chargé des relations culturelles internationales devant la Commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale. Présentation du budget 2006

dans la réalisation de sa PCI, la France travaille également en collaboration avec les différents organismes régionaux, dont les plus importants sont le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, qui est maintenant un acteur majeur des relations culturelles internationales. La France définit l'Europe comme une unité culturelle historique créée au cours de plusieurs siècles d'interpénétration culturelle des nations, comme l'affirma M. Maurice Blin, sénateur : « L'Europe se définit moins par la géographie que par la communauté de culture qui unit ses peuples. »⁴⁵⁹

La France soutient la formation d'un espace européen de la culture et d'une Europe du savoir, désignée comme priorité dans le traité de Maastricht (1992) ; elle participe à l'élaboration et à la réalisation des programmes communautaires européens dans les domaines de la création artistique : de la communication et des médias avec « Média Plus », de la formation avec « Socrates » ; et du développement de ses cultures, avec « Kaléidoscope » (1996-1999), « Ariane » (1997-1999), « Raphaël » (1997-2000) et, finalement, le premier programme-cadre de l'UE pour la promotion de la culture pour une période de cinq années (2000-2004), « Culture 2000 »⁴⁶⁰.

La régénération des relations culturelles libres entre les nations européennes, selon l'opinion officielle française, doit assurer la renaissance de l'unité culturelle européenne, qui, à son tour, peut aider à construire une homogénéité politique et économique, un équilibre social, et, de plus, une Europe puissante, ce qui correspond aux priorités de la politique extérieure de la France, la création d'un monde multipolaire, facteur de stabilité, d'équilibre et de préservation de la paix. Le statut politique de la France, sa position dans l'Union européenne et dans les autres organismes européens, lui permettent de jouer dans ce processus un des rôles principaux⁴⁶¹.

des relations culturelles internationales pour 1991. Communiqué de presse. [réf. du 15. 09. 2006]. Disponible sur Internet : <<http://www.ambafrance.ru>>

⁴⁵⁹ Rapport d'information n° 213 (2000-2001) présenté par M. Maurice Blin, sénateur, au nom de la délégation du Sénat pour l'Union européenne sur l'Europe et la culture. *Sénat*, 2001, p. 5.

⁴⁶⁰ Parlement européen : Fiches techniques. 4. 17.0. Politique culturelle. Base juridique. [réf. du 19. 04. 2010]. Disponible sur Internet : <http://www.europarl.europa.eu/factsheets/4_17_0_fr.htm>

⁴⁶¹ « Pour servir son projet de coopération amicale et de paix entre les États, la France dispose de sa créativité culturelle, de structures complexes et imposantes, mobilise des crédits importants et bénéficie de la dynamique d'un très grand nombre d'organismes autonomes, de l'ensemble de ses acteurs économiques et sociaux et d'associations. » **Dans** « Les relations culturelles entre la France et l'Europe centrale et orientale », Rapport présenté au nom du Conseil économique et social par M. Bertrand Renouvin. *Avis et rapports du Conseil économique et social*, 1992, n° 19, p. 13.

Le modèle traditionnel de diplomatie culturelle française, où la position principale dans les relations culturelles intergouvernementales appartient à l'État, est obligé de s'adapter aux nouvelles conditions de politique culturelle commune dans le cadre de l'espace européen, où avec l'élargissement de l'Europe au réseau des institutions et aux organisations culturelles étatiques s'ajoute le nouveau réseau parallèle des organisations non gouvernementales des professionnels de la culture, les organisations internationales et régionales culturelles, comme, par exemple, la *Fondation européenne de la culture*⁴⁶², le *Conseil européen des artistes*, le *Forum européen des arts et du patrimoine*, etc. Il fut donc nécessaire pour le gouvernement français de prendre en considération l'importance et la signification de ces organisations, d'élargir le partenariat avec elles.

C'est ainsi que dans le cadre d'une Europe unie, il y eut une révision des bases de la PCI de la France, indispensable à son renforcement. Cependant, le sens des transformations dans la diplomatie culturelle de la France, qui consiste dans la décentralisation de l'activité culturelle extérieure, ne mit jamais en question le caractère légitime de l'intervention de l'État dans la coopération culturelle internationale, et, comme le remarqua Catherine Navarro à propos de la réforme de la diplomatie culturelle française dans l'espace européen, « [...] la réforme actuelle est plus un questionnement sur la manière de mener l'intervention étatique qu'une remise en question de celle-ci⁴⁶³ ».

Il est nécessaire de mentionner qu'un important composant multilatéral de la PCI de la France est présenté par la politique de la francophonie au sein de *l'Organisation internationale de la francophonie*, où la France est le premier contributeur, et qui regroupe 56 États membres et 10 pays observateurs ayant la langue française en commun. Avec *l'Agence intergouvernementale de la francophonie*, son principal opérateur de coopération multilatérale, mais aussi avec d'autres instruments comme *le Sommet des chefs d'État et de gouvernement*, *le Secrétariat général de la francophonie*, *la Conférence ministérielle de la francophonie*, *le Conseil permanent de la francophonie*, *l'Assemblée parlementaire de la francophonie*, *l'Agence universitaire de la francophonie*, TV5, l'université Senghor

⁴⁶² Depuis 1992, l'Europe centrale et orientale constitue l'une des trois priorités de l'action de la Fondation. Le Fonds pour les projets du livre en Europe centrale et orientale (CEEBO) « [...] accorde des subsides aux traductions de livres, articles, revues en provenance d'Europe centrale et orientale, tout en soutenant le mouvement réciproque : des écrits de littérature et de science humaine ouest-européens sont traduits dans les langues est-européennes ». **DANS** AUTISSIER, Anne-Marie. *L'Europe culturelle en pratique.*, p. 91-92.

⁴⁶³ NAVARRO, Catherine. *La réforme de la diplomatie culturelle française dans l'espace européen*. Mémoire de quatrième année, section 'Politique et communication'. Lyon. : Institut d'Études Politiques de Lyon, 2001.

d'Alexandrie, *l'Association internationale des maires francophones* (AIMF), la France « [...] est un partenaire efficace et opérateur de nombreux projets pour le soutien à la production audiovisuelle, au spectacle vivant et à la littérature francophone ou des langues partenaires⁴⁶⁴ ».

L'activité de l'Organisation internationale de la Francophonie, fondée principalement sur l'aspiration à la préservation de l'unité linguistique, donne aujourd'hui à la coopération culturelle internationale une nouvelle signification politique : « La vocation politique de la Francophonie, confortée par la rénovation des moyens et des méthodes, s'est organisée autour de deux pôles : d'une part, l'approfondissement de la démocratie et de l'État de droit au sein de l'espace francophone ; d'autre part, la diversité linguistique et culturelle. Un nouveau rôle a été également assigné à la Francophonie en tant qu'acteur actif de la mondialisation : la participation au développement durable, par la promotion d'une réelle solidarité internationale. »⁴⁶⁵ En soulignant la signification politique de cette organisation internationale, un des chercheurs russes remarqua : « La Francophonie présente une sorte de "groupe de pression", capable de protéger le statut de la langue française dans les organisations internationales, ainsi que de donner une opposition décisive à l'uniformisation culturelle, inspirée par l'imposition du modèle anglo-saxon. »⁴⁶⁶ La coopération de la France dans le cadre de la Francophonie et son rôle important, voire majeur, dans cette organisation, restent des outils principaux de son activité culturelle extérieure et lui permettent de préserver son statut de puissance mondiale.

La rénovation de la PCI de la France fut influencée également par l'élargissement de l'activité des organisations non gouvernementales, les Sociétés des auteurs, des créateurs, la presse écrite, les Chambres de commerce et d'industrie, les associations, les autres acteurs économiques et sociaux, qui prennent, eux aussi, une part dans les échanges culturels internationaux. On voit s'accroître le rôle des grandes corporations, des entreprises, des sociétés diverses, faisant leur politique personnelle de coopération culturelle internationale par

⁴⁶⁴ BATHO, Jack. « Le français, la francophonie et les autres », *Politique étrangère*, n° 1, 2001, p. 178.

⁴⁶⁵ MAJZA, Béatrice. « La Francophonie, acteur des relations internationales », *Annuaire français de relations internationales*, Bruxelles, Bruylant, 2005, p. 541. [réf. du 27.09.2006]. Disponible sur Internet : <http://www.afri-ct.org/IMG/pdf/afri2005_majza.pdf>

⁴⁶⁶ PUŠKIN, V. V. « Gosudarstvennaja politika Francii v sfere kul'tury » (« La politique de la France dans le domaine de la culture »), p. 279. [ПУШКИН В. В. Государственная политика Франции в сфере культуры./В. В. Пушкин./К. М. Долгов. (ред.) Дипломатия и культура. Материалы научной конференции (4 июля 2002 года) ДА МИД России. М., 2003].

le soutien financier des projets les plus intéressants. Quant à l'État, il participe de plus en plus à leur initiative, au moyen de cofinancement de leurs projets d'échanges culturels internationaux, ce qui devient la base d'« une diplomatie élargie » qui associe les sociétés – les mondes du savoir, de la culture, de l'administration à la coopération établie entre gouvernements⁴⁶⁷.

Les collectivités locales à leur tour prennent de plus en plus leur part dans la coopération culturelle internationale, pour des raisons politiques et économiques, vu la tendance de la décentralisation du pouvoir public⁴⁶⁸. En France, « [...] les collectivités locales, notamment depuis la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République qui les autorise à engager des relations avec leurs équivalents étrangers, ont fait une entrée en force sur la scène internationale. Depuis lors, en effet, la coopération décentralisée n'a cessé de prendre de l'importance et les collectivités deviennent des partenaires incontournables de notre politique extérieure. L'État accompagne cette action⁴⁶⁹ ». Au vu de ces changements, le ministère des Affaires étrangères s'est doté d'une *Mission de la coopération décentralisée* au sein de la DGCID. On assiste ainsi à la décentralisation du modèle actuel de la diplomatie culturelle de la France. Cependant, selon l'affirmation de M. Hubert Védrine, alors ministre des Affaires étrangères, la politique culturelle internationale ne l'éloignera pas des intérêts de l'État, puisque : « Personne n'est en effet en mesure, à la place de l'État, de porter partout dans le monde nos intérêts dans ces domaines. Les autres moyens souvent évoqués : l'initiative privée, le mécénat, les financements multilatéraux, notamment ceux de l'Union européenne, ne peuvent suffire à promouvoir notre culture, nos conceptions, nos savoir-faire, à défendre notre langue. Seul le maintien d'un niveau élevé d'engagement public garantira une place majeure pour notre culture, notre langue dans le monde de demain.⁴⁷⁰ »

⁴⁶⁷ MAE. DGCID. *La coopération internationale française. op. cit.*, p. 7.

⁴⁶⁸ Cette tendance à la décentralisation correspondait plus que jamais à la réalisation des tâches générales de la politique culturelle internationale française au début des années 1990 : « [...] il nous faut passer d'un système exclusivement fondé sur des relations interétatiques à un nouveau système d'échanges décentralisés, où de multiples partenaires – collectivités locales, associations, laboratoires, universités, unions d'artistes et d'écrivains – établiront directement des contours pour élaborer des projets communs. » **Dans** MAE, secrétariat d'État aux Relations culturelles internationales. *Relations culturelles internationales : perspectives 90. op. cit.*, p. 76.

⁴⁶⁹ CHARTIER, Jérôme. « L'État et la mise en valeur de l'image de la France », *La revue internationale et stratégique*, n° 63 : "Quelle place pour la France dans le monde ?", 2006, p. 152.

⁴⁷⁰ VÉDRINE, Hubert. Discours devant l'Assemblée nationale du ministre des Affaires étrangères, (Paris, le 5 novembre 1997). *Document d'Actualité Internationale*, 1998, n° 1, p. 9.

3.2. Structure institutionnelle de la diplomatie culturelle française

La nécessité de rénovation de la PCI et l'évaluation de la diplomatie culturelle nationale ont été, à la fin du XXe et au début du XXIe siècle, au cœur des réflexions politiques en France. Au cours de ces réflexions, un des aspects importants de la rénovation a été soulevé : un besoin d'adaptation de la structure institutionnelle de la diplomatie culturelle française aux nouvelles conditions de coopération internationale au moyen de la décentralisation, de l'élargissement des missions de ses acteurs et de l'évaluation de ses principaux opérateurs. Il est nécessaire de rappeler que l'évolution de la structure institutionnelle de la diplomatie culturelle nationale dans les années 1990 et au début des années 2000 répondit tout de même à la logique générale de la modernisation et de la décentralisation de l'administration publique en France.

Nous avons déjà remarqué que les relations internationales dans le domaine de la culture prennent une place centrale dans le système des actions extérieures de l'État français. De plus, elles se sont affirmées comme la sphère d'activité de l'État au premier chef, et cela grâce au système centralisé des institutions et des organismes spécialisés créés par l'État français au XXe siècle⁴⁷¹. Vue sous ce rapport, la France est bien l'un des rares pays au monde à avoir fait un tel choix au profit de l'administration directe de la coopération culturelle internationale.

Une telle implication de l'État français, en matière d'élaboration et de réalisation de la politique culturelle internationale, ne signifie pas toutefois l'absence d'autres participants aux actions culturelles internationales. Au contraire, leur nombre a beaucoup augmenté ces derniers temps et contient, comme nous l'avons vu, différents organismes non

⁴⁷¹ M. François Roche a fait remarquer, dans son article intitulé « La diplomatie culturelle dans les relations bilatérales », que le modèle français de diplomatie culturelle se distingue des autres modèles non seulement par un « volontarisme politique marqué » dans le domaine des relations culturelles extérieures, mais aussi par une « action directe » et centralisée des pouvoirs publics, ce qui correspond, selon sa typologie, au « modèle régalien dirigiste » de diplomatie culturelle nationale (Voir **Annexe 12**). Dans ROCHE, François. « La diplomatie culturelle dans les relations bilatérales. Un essai d'approche typologique ». 2 mars 2006. [réf. du 19.08.2006]. Disponible sur Internet : <<http://www.sens-public.org/spip.php?article235>>

gouvernementaux, dont l'importance dans la réalisation de la PCI ne fait que s'accroître. Selon M. Louis Duvernois, sénateur : « Contrairement à la plupart des politiques publiques, mises en œuvre par une seule et même administration, notre action culturelle extérieure est le fait de structures aux statuts hétérogènes et aux missions complémentaires : prennent part en effet à la diffusion de notre culture à l'étranger non seulement des personnes publiques mais aussi des "opérateurs" de droit privé. »⁴⁷²

Avec l'élargissement du nombre des participants aux relations internationales la primauté de l'État dans le domaine de l'international est de plus en plus mise en question. Comme l'a souligné M. Alain Lombard à propos de cette primauté : « Une telle exclusivité n'est cependant plus possible aujourd'hui. L'importance croissante de l'international a nécessairement conduit à une diversification des intervenants dans ce domaine. »⁴⁷³ Bien que l'État français, dans sa stratégie d'actions culturelles extérieures, agisse directement au moyen des institutions et organismes étatiques, le modèle français de la diplomatie culturelle a évolué pourtant dans le sens de l'insertion de nombreux opérateurs des échanges culturels internationaux d'ordre non gouvernemental dans le système national de la diplomatie culturelle. Pour le prouver, examinons de plus près les acteurs et les principaux opérateurs de la politique culturelle internationale de la France.

Ministère des Affaires étrangères

Par l'ampleur de ses responsabilités, le rôle principal dans la structure administrative de la diplomatie culturelle française appartient au ministère des Affaires étrangères, qui exerce les principales fonctions de conception et de réalisation de la PCI⁴⁷⁴. Ce ministère garde également les fonctions de coordination des différents organismes dans leur activité culturelle internationale, dont il assure la tutelle. Ces fonctions sont partagées depuis 1999 avec deux organismes interministériels – le *Comité interministériel de la coopération internationale et du développement* (CICID) et le *Haut Conseil de la coopération*

⁴⁷² Rapport d'information n° 91 (2004-2005) de M. Louis Duvernois sur la stratégie d'action culturelle de la France à l'étranger, fait au nom de la Commission des affaires culturelles du Sénat. *Sénat*, 2004, p. 56.

⁴⁷³ LOMBARD, Alain. *op. cit.*, p. 122.

⁴⁷⁴ Ces fonctions sont partagées également par le président de la République, le Premier ministre, ainsi que par le Parlement au niveau de l'élaboration du budget de l'État.

internationale (HCCI), qui ont « [...] permis à l'État de se doter d'instruments de transparence dans le domaine de l'action extérieure⁴⁷⁵ ».

La priorité du ministère des Affaires étrangères dans l'action culturelle extérieure est définie, tout d'abord, par l'importance de son financement en comparaison avec les autres ministères. Il est à savoir qu'en 2004, « [...] le ministère des Affaires étrangères a en effet pris en charge plus de 80 % (soit 1 100 millions d'euros) des 1 366 millions d'euros consacrés à l'action culturelle extérieure, loin devant les ministères de l'Éducation nationale (8,6 % du total), de l'Équipement (3,4 %) et de la Culture (2,3 %)⁴⁷⁶ ». Quant à la répartition de ces dépenses, elles sont liées tout d'abord au fonctionnement des établissements culturels et scolaires à l'étranger, des services culturels dans les postes diplomatiques, ainsi qu'aux subventions de l'État français aux différents opérateurs de l'action culturelle internationale et à la contribution de la France auprès d'organisations internationales telles que l'UNESCO, l'Agence de la francophonie etc. Un million de livres expédiés chaque année à l'étranger, 13 000 manifestations culturelles organisées chaque année à l'étranger, plus de 500 000 élèves recevant des cours de français dans le monde, 500 000 inscrits dans les médiathèques françaises en dehors de la France⁴⁷⁷ - ces chiffres manifestent l'importance de l'action culturelle extérieure du ministère des Affaires étrangères et européennes.

Au sein du ministère des Affaires étrangères et européennes, c'est la *Direction générale de la coopération internationale et du développement* (DGCID) qui est chargée de la conception, de la programmation, de la mise en œuvre et de l'évaluation des projets et programmes de coopération internationale dans les domaines culturels, scientifiques et techniques ainsi que dans le secteur de l'aide au développement. La DGCID a été créée en 1999, à la suite du regroupement de deux organismes : l'ancienne *Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques* (DGRCST) du ministère des Affaires étrangères, et la *Direction du développement* du ministère de la Coopération. La fusion des missions des deux administrations distinctes dans une direction unique avait pour but de créer des synergies dans leurs actions.

⁴⁷⁵ ADRIEN, Bertrand. « L'action extérieure de la France : un exemple possible de réforme de l'État », *Politique extérieure*, n° 4, 2001, p.998.

⁴⁷⁶ Rapport d'information n° 91 de M. Louis Duvernois. *op. cit.*, p. 57.

⁴⁷⁷ MAE. DGCID. *La coopération internationale française. op. cit.*, p. 3.

L'organigramme ramifié de la DGCID⁴⁷⁸, qui a été modernisé à la suite des réformes de l'appareil de la diplomatie culturelle en 1994 et en 1998, manifeste une implication dans pratiquement toutes les directions de l'activité de l'État ayant trait aux relations culturelles internationales, et cela grâce à la présence de ces quatre divisions – *Direction de l'audiovisuel extérieur*, *Direction de la coopération culturelle et du français*, *Direction de la coopération scientifique et universitaire* et *Direction des politiques de développement*. De plus, la DGCID travaille en étroite collaboration avec les collectivités locales, les ONG, les établissements d'enseignement et de recherche, les hôpitaux, les médias, les établissements à caractère culturel. Leur rôle croissant dans la PCI a amené l'apparition, au sein de la DGCID, de la *Délégation à l'action extérieure des collectivités locales* et de la *Mission d'appui à l'action internationale des ONG*, qui maintenant complètent son organigramme.

La DGCID pilote un programme d'action culturelle et scientifique extérieure et dispose d'instruments importants pour mener à bien sa mission. En 2004, elle compte 3 848 agents expatriés dans le réseau de coopération et d'action culturelle et 484 agents à l'administration centrale ; un dispositif mondial de 154 services de coopération et d'action culturelle dans les ambassades, 436 établissements culturels (dont 283 alliances françaises conventionnées), 27 instituts français de recherche en sciences sociales et un budget de 2,2 milliards d'euros, dont 4/5e concourent à l'aide publique au développement⁴⁷⁹.

En raison de la rénovation de la PCI de la France, trois grands axes d'intervention ont été constitués à l'heure actuelle au ministère des Affaires étrangères et européennes. À ceux-ci s'ajoute la contribution de la France à la solidarité internationale :

1) *Favoriser la recherche et la formation des élites étrangères* en développant les partenariats scientifiques, en renforçant les capacités de recherche en sciences humaines et sociales des centres et instituts de recherche dans le monde, en accueillant des étudiants étrangers en France, en exportant des formations et en diversifiant les partenariats universitaires.

⁴⁷⁸ Organigramme de la DGCID. [réf. du 16.02.2007]. Disponible sur l'Internet : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/jpg/Diapositive1_580-2.jpg>

⁴⁷⁹ MAE. DGCID. *La coopération internationale française. op. cit.*, p. 2.

2) *Promouvoir la pensée française* en élargissant l'usage du français, en développant le multilinguisme en Europe, en contribuant au développement culturel par la promotion de la voix de la France dans le débat mondial des idées, en modernisant le réseau d'établissements culturels à l'étranger, en diffusant la création contemporaine française.

3) *Renforcer la présence française dans le paysage audiovisuel mondial* grâce à la diffusion de programmes français à la télévision et à la radio, grâce à l'exportation de disques français, à l'aide à la production et à la diffusion de productions audiovisuelles du Sud, à la lutte contre la fracture numérique, à la participation aux réflexions et négociations internationales sur la Société mondiale de l'information⁴⁸⁰.

Ces axes d'intervention sont complétés, bien sûr, par d'autres missions de la DGCID, dont les plus significatives sont l'accueil des cultures étrangères en France et aussi des échanges entre artistes et professionnels de la culture. Il faut remarquer qu'en réalisant toutes les missions qui lui sont attribuées, la DGCID travaille en étroite collaboration avec les autres ministères français, et tout particulièrement avec le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Ministère de la Culture et de la Communication

Le ministère de la Culture et de la Communication mène, conjointement avec d'autres ministères, des actions en faveur de la diffusion de la culture et réalise des échanges avec d'autres cultures. Bien que l'action de ce ministère dans l'élaboration et la réalisation de la PCI soit moins importante que celle du ministère des Affaires étrangères et européennes, son rôle a cependant augmenté considérablement, étant donné la construction de l'Europe de la culture où il joue dorénavant un rôle primordial. Ce qui fait du ministère de la Culture et de la Communication un acteur de la PCI de l'État d'une importance cardinale.

L'action internationale du ministère de la Culture et de la Communication est coordonnée et animée, à partir de 1986, par le *Département des affaires européennes et internationales* (DAEI). Depuis 2004, le DAEI est un composant de la nouvelle *Délégation au*

⁴⁸⁰ La DGCID. Les grands axes d'intervention. [réf. du 16. 02. 2007]. Disponible sur l'Internet : <<http://www.diplomatie.gouv.fr>>

développement et aux affaires internationales (DDAI), qui « [...] coordonne et évalue les politiques européenne et internationale du ministère chargé de la culture. En liaison avec les autres administrations concernées, elle met en œuvre les actions destinées à assurer le rayonnement dans le monde de la culture française et contribue à l'activité des services et organisations françaises à l'étranger œuvrant dans le domaine de l'action culturelle extérieure⁴⁸¹ ». Dans la plupart des directions du ministère de la Culture et de la Communication a été créé un service des affaires internationales. Par exemple, la composante internationale est représentée dans l'action des directions du ministère telles que la *Direction du livre et de la lecture*, la *Délégation générale à la langue française*, mais aussi dans les principaux établissements publics placés sous sa tutelle, comme le *Centre national du cinéma*, le *Centre national du livre* ainsi que le *Louvre*, la *Bibliothèque nationale de France*, les musées, les centres dramatiques et chorégraphiques nationaux, etc.⁴⁸²

La promotion de la diversité culturelle et le développement de la coopération culturelle internationale, au niveau bilatéral, comme au niveau multilatéral, sont les grands axes de l'action internationale du ministère et se traduisent par quatre missions principales :

1) *L'accueil des artistes et les programmes de formation des professionnels de la culture étrangers.*

Une grande expérience dans le domaine culturel (ingénierie, sociologie, histoire et économie de l'action culturelle) permet au ministère de la Culture et de la Communication d'effectuer à travers le monde des missions d'expertise et d'organiser également la politique d'accueil des professionnels de la culture afin de faire bénéficier les partenaires étrangers des compétences techniques, administratives et législatives françaises. Un exemple plus emblématique de cette mission est le financement du programme *Courants*, héritier du programme *Courants d'est*, créé en 1992 à destination des pays d'Europe centrale et orientale. Les « séjours culturels », prévus par ce programme, permettent pendant un mois d'accueillir des professionnels de la gestion culturelle au sein d'institutions culturelles françaises. Ce dispositif est complété par des stages de formation professionnelle proposés pendant deux

⁴⁸¹ Rapport d'information n° 91 de M. Louis Duvernois. *op. cit.*, p. 62.

⁴⁸² Source : MM. Christian Pattyn et Serge Kancel. *Le ministère de la Culture et de la Communication en France*, Inspection générale de l'administration des affaires culturelles, Département des études et de la prospective, p. 32. Centre des Archives contemporaines (Fontainebleau), versement n°20040064, Art 6.

semaines et par une formation, *Rencontres Malraux*, qui permet également aux professionnels étrangers de prendre connaissance du système français de gestion culturelle au moyen des séminaires organisés dans les pays demandeurs sur des questions culturelles diverses⁴⁸³.

2) *Le soutien de la création artistique française, de la francophonie et des industries culturelles françaises (cinéma, audiovisuel, industries musicales, édition, architecture et patrimoine).*

Le ministère de la Culture et de la Communication soutient des industries culturelles françaises sur les marchés étrangers. Dans le domaine de l'édition, par exemple, il apporte un soutien à un organisme interprofessionnel, *France Édition* (BIEF - le Bureau international de l'édition française depuis 2003), qui travaille dans le domaine de la promotion du livre français à l'étranger au moyen de manifestations et d'actions promotionnelles annuelles. Le *Centre national du livre* (CNL) apporte son aide aux libraires installés à l'étranger et souhaitant créer ou développer des fonds de livres français et cela grâce aux subventions, réduisant jusqu'à 50% le prix d'achat des ouvrages en les rendant plus accessibles au public étranger. Une attention non moins importante est accordée à la diffusion du cinéma français à l'étranger, un excellent promoteur de la culture française. C'est ainsi qu'un soutien est apporté aux organismes professionnels chargés de la promotion du film français à l'étranger, comme l'*UniFrance* et le *Centre national de la cinématographie* (CNC). Ces derniers, à leur tour, accordent une série d'aides à la projection des films français à l'étranger.

Le soutien aux produits musicaux n'échappe pas à l'intérêt du ministère. « Le département des affaires européennes et internationales participe au soutien des industries musicales (Bureau export de la musique française, Bureau européen de la Musique, Francophonie diffusion, Bureaux de la musique de Berlin et de Londres, French Music Office de Los Angeles, Francofolies de Montréal et de Buenos Aires, Fête européenne de la musique, Journée France influence organisée dans le cadre du MIDEM et destinée à sensibiliser les professionnels du disque aux enjeux de l'export). »⁴⁸⁴ En étroite collaboration avec la Direction de l'architecture et du patrimoine, le Département des affaires européennes et internationales participe à l'organisation d'ateliers professionnels de l'AFEX (architectes français à l'export) et des séminaires bilatéraux sur l'architecture, au Forum européen des

⁴⁸³ *Ibid.*, p. 34.

⁴⁸⁴ Rapport d'information n° 91 de M. Louis Duvernois. *op. cit.*, p. 63.

politiques architecturales, à la formation de réseaux européens, à des manifestations internationales à l'étranger : conférences et colloques. À ceci s'ajoute l'activité de la DDEI dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et du multimédia : « [...] participation à des groupes de travail bilatéraux et aux projets européens de numérisation de données patrimoniales, organisation de rencontres professionnelles, participation à des projets portant sur les contenus francophones⁴⁸⁵ ».

3) *La promotion de la coopération européenne, qui a pris une importance croissante avec le développement de l'action culturelle de l'Union européenne.*

La communauté d'action à l'échelle européenne, dont nous avons déjà évoqué les enjeux, se manifeste clairement avec l'élargissement de l'Union européenne.

4) *La promotion des cultures étrangères en France permettant d'accueillir les professionnels et les artistes étrangers afin d'assurer un véritable dialogue entre les cultures.*

Le ministère de la Culture et de la Communication favorise les actions et les manifestations culturelles étrangères sur le sol français afin de mieux faire connaître les cultures du monde au public français. Les opérations les plus emblématiques, menées conjointement par le ministère des Affaires étrangères et le ministère de la Culture, sont les *Saisons culturelles étrangères* qui comprennent des expositions, des représentations, des rencontres avec les créateurs, etc. Dans le même but, la Direction du livre et de la lecture (DLL) mène en France, depuis 1987, un programme collectif présentant les écrivains les plus représentatifs de la création littéraire d'un pays ou d'une région du monde : *Belles Étrangères*.

Tous ces axes principaux de l'activité du ministère de la Culture et de la Communication sont complétés par la mise en valeur de la culture française à l'extérieur des frontières, au moyen de cofinancements de tournées d'artistes de la scène, de soutiens à la présence de peintres français dans les galeries d'art, d'architectes dans les salons et foires internationales, ainsi que d'aides à la traduction en langues étrangères d'œuvres françaises, de bourses de séjour en France à des traducteurs étrangers ayant un projet de traduction d'ouvrages français dans leur langue⁴⁸⁶.

⁴⁸⁵ *Ibid.*

⁴⁸⁶ *Le ministère de la Culture et de la Communication en France. op. cit., p. 33.*

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Le ministère de l'Éducation nationale dispose d'une *Direction des affaires générales internationales et de la coopération* (DAGIC), qui partage avec le ministère des Affaires étrangères et européennes la gestion des bourses des étudiants et des chercheurs étrangers. La DAGIC organise la coopération éducative, les missions d'identification, qui consistent à analyser la situation de chaque pays en matière éducative et à proposer les actions et la mise en place d'aides spécifiques à la restructuration et à la rénovation des systèmes éducatifs par l'envoi d'experts, par l'organisation de séminaires, par la formation du personnel de direction⁴⁸⁷. Le ministère assure également la tutelle des grands établissements de recherche à l'étranger, comme, par exemple, l'Académie de France à Rome ou l'École française d'Athènes et exerce conjointement avec le ministère des Affaires étrangères et européennes la cotutelle de l'agence *EduFrance*, au sujet de laquelle nous reviendrons au cours de notre étude.

Alliance française de Paris

Quelques opérateurs non étatiques de la PCI, à l'aide desquels l'État a recourt pour alléger et décentraliser le processus de coopération culturelle internationale, complètent le tableau des participants à la PCI française. Tel est le cas, par exemple, de l'Alliance française de Paris, créée en 1883 comme une association de droit privé sans but lucratif et qui est devenue un des opérateurs importants du ministère des Affaires étrangères dans l'action culturelle extérieure. Entre le ministère des Affaires étrangères et l'Alliance française de Paris, une convention-cadre a été signée et renouvelée le 29 janvier 2004 pour une durée de trois années. Cette convention encadrait l'attribution de l'aide du ministère aux Alliances françaises. En 2007, l'Alliance française de Paris a changé son statut, en séparant ses activités d'enseignement des autres pour devenir depuis 2007 une *fondation*. Cette réforme supprime dorénavant son financement d'autrefois par l'État, mais permet en même temps de mieux attirer les fonds des mécènes.

⁴⁸⁷ « Les relations culturelles entre la France et l'Europe centrale et orientale », Rapport présenté au nom du Conseil économique et social par M. Bertrand Renouvin. *op. cit.*, p. 113.

Opérateurs de l'audiovisuel extérieur

Les acteurs principaux de la PCI s'appuient également, dans la réalisation de leurs missions, sur l'activité des opérateurs audiovisuels chargés des relations culturelles extérieures, qui se trouvent souvent sous leur tutelle. C'est le cas des opérateurs de l'audiovisuel extérieur. Si on prend en considération l'augmentation continue, depuis les années 1980, des moyens audiovisuels dans le renforcement de la puissance politique et économique des pays, les opérateurs de l'audiovisuel extérieur jouent pour la France un rôle de plus en plus important dans l'activité culturelle extérieure. La particularité de l'audiovisuel extérieur français consiste dans la diversité de ses opérateurs. À la différence de ses partenaires, la France a à sa disposition une multitude d'opérateurs de l'audiovisuel extérieur : deux chaînes de télévision – *TV5 Monde* et la nouvelle chaîne française d'information internationale *France 24*, créée en décembre 2006 ; deux radios – *Radio France Internationale* et *RMC Moyen-Orient* – et enfin un organisme de coopération – *Canal France International*. Pour entretenir ce grand dispositif, « la France consacre à peu près le même montant de l'ordre de 300 millions d'euros à l'audiovisuel extérieur que ses principaux partenaires (et concurrents), comme la *BBC* pour le Royaume-Uni (dont la dotation était de 384,5 millions d'euros en 2006) ou la *Deutsche Welle* pour l'Allemagne (dont le budget est en diminution puisqu'il est passé de 265 millions d'euros en 2005 à 172,5 millions d'euros en 2006) [...]»⁴⁸⁸. Dans un but d'élaboration et de coordination de la politique audiovisuelle internationale, et tout particulièrement du fonctionnement des différents opérateurs français a été créé, en 1989, le *Conseil de l'audiovisuel extérieur*.

Association pour la diffusion de la pensée française

Parmi les opérateurs de la PCI française, une place importante est revenue, pendant longtemps, à l'Association pour la diffusion de la pensée française (ADPF). Fondée en 1946, elle a été un opérateur délégué du ministère des Affaires étrangères dans le domaine du débat d'idées. L'objectif initial de cette association a été de permettre au public étranger d'accéder à la production intellectuelle française la plus récente. L'ADPF a été conçue pour être simultanément un espace d'observation et d'analyse, un service de publication critique et de

⁴⁸⁸ Avis n° 94 (2007-2008), présenté par Mme Monique Cerisier-ben Guiga au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi de finances pour 2008, Tome III : « Médias (Audiovisuel et chaîne d'information internationale) », *Sénat*, 2007, p. 35.

vulgarisation, une base pour le réseau des établissements culturels français pour tout ce qui touche à la pensée, au livre et à l'écrit⁴⁸⁹. En assurant la diffusion dans le monde de la pensée française, l'association contribua à la promotion de la langue et de la culture française. Elle soutint également la coopération culturelle, scientifique et technique au moyen de l'édition et de la diffusion de tous ouvrages sur tous supports, la fourniture de tous appuis logistiques et la gestion de projets de développement dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la recherche et de la communication. De plus, l'ADPF effectua achats et envois de livres et de périodiques aux services et aux établissements culturels français à l'étranger. Elle informa ces services des parutions nouvelles des éditeurs français. L'ADPF publia aussi des livres bibliographiques, des brochures, des bulletins, des catalogues, des rapports, des expositions documentaires⁴⁹⁰.

Association française d'action artistique

Parmi les opérateurs de la PCI de la France, une place spéciale a été réservée à l'Association française d'action artistique (AFAA) – l'outil principal de la diplomatie culturelle française dans le domaine artistique depuis 1922. « Créée pour promouvoir les artistes français dans le monde, et chargée de développer les échanges artistiques entre la France et les autres pays, l'Association française d'action artistique est depuis toujours un interlocuteur naturel du réseau culturel et diplomatique français, ainsi que des milieux professionnels français et étrangers. »⁴⁹¹ Elle joua longtemps un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la politique culturelle internationale de la France et travailla en relation étroite avec le réseau diplomatique et culturel pour renforcer la présence française dans le monde.

On compta parmi les missions de l'AFAA : l'accompagnement des créateurs français à l'étranger dans les domaines des arts visuels, l'organisation des saisons culturelles étrangères en France, le soutien à la venue en France de productions étrangères dans le cadre, notamment, des accords bilatéraux passés entre la France et les autres pays, ainsi que l'aide aux créateurs, opérateurs culturels et aux institutions d'une centaine de pays. Elle favorisa

⁴⁸⁹ MAE. DGCID. *La coopération internationale française. op. cit.*, p. 49-51.

⁴⁹⁰ Avis n° 79 (2006-2007), présenté par M. David Assouline au nom de la Commission des affaires culturelles sur le projet de loi de finances pour 2007. Tome I : « Action extérieure de l'État », *Sénat*, 2006, p. 32.

⁴⁹¹ ALLIES Paul et al. *op. cit.*, p. 9.

aussi les rencontres entre professionnels et organisa la participation artistique française à l'occasion des grands rendez-vous internationaux (biennales, festivals). Elle assura l'accueil des artistes boursiers et des personnalités invitées en France et contribua enfin à la formation des cadres culturels français en poste à l'étranger.

Comme nous l'avons déjà remarqué, en poursuivant la décentralisation de l'action culturelle internationale, l'État désirait mieux insérer l'activité des opérateurs des échanges culturels à celle de l'État. Un exemple largement connu d'une telle insertion fut la collaboration des organismes étatiques avec l'AFAA. Dans le but d'une meilleure articulation de l'activité commune des associations et des structures d'État, pour une meilleure harmonisation entre les actions culturelles des postes diplomatiques et les actions menées par l'AFAA a été signée le 17 novembre 2000 par l'AFAA, le ministère des Affaires étrangères et le ministère de la Culture et de la Communication la convention tripartite qui a conforté l'AFAA comme opérateur conjoint des deux ministères des Affaires étrangères et de la Culture dans le domaine des relations culturelles internationales⁴⁹².

Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Puisque l'action éducative fut toujours une dimension essentielle de la diplomatie culturelle française, l'État s'est procuré dans ce domaine également des opérateurs spéciaux. Vu la nécessité de la coordination d'un important réseau d'établissements d'enseignement français à l'étranger, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFÉ) a été créée en 1990. Cette agence, en tant qu'établissement public administratif, a été placée sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères et du ministère de l'Éducation nationale. Ces missions principales consistent à assurer pour les élèves français résidant à l'étranger les missions d'éducation, à contribuer, par l'accueil d'élèves étrangers, au rayonnement de la langue et de la culture française, et enfin à concourir au renforcement des relations de coopération des systèmes éducatifs français et étrangers. L'AEFE dispose, contrôle et régularise un important réseau d'établissements scolaires français à l'étranger, sur lesquels nous reviendrons au cours de notre étude. Elle gère 251 établissements (dont 73 en gestion directe et 178 conventionnés) qui accueillent près de 160 000 élèves, dont 56% d'étrangers. Il

⁴⁹² L'Association française d'action artistique. Intervention du ministre des Affaires étrangères, M. Hubert Védrine. [réf. du 13.11.2006]. Disponible sur Internet : <<http://www.ambafrance.ru>>

est important de remarquer que la politique de l'Agence s'est orientée vers les zones prioritaires définies par son ministère de tutelle – le ministère des Affaires étrangères : il s'agit notamment de l'Europe centrale et orientale, de l'Asie de l'Est et du Sud⁴⁹³.

ÉduFrance

Dès l'année 1998, la politique de promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger a été prise en charge par un nouvel opérateur – l'agence ÉduFrance, groupement d'intérêt public qui a été créé par le ministère des Affaires étrangères, le ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, le ministère de la Culture et de la Communication, le secrétariat d'État chargé du commerce extérieur et aussi par les 180 établissements d'enseignement supérieur. Il a été chargé d'une triple mission :

- une mission de service public de promotion des universités françaises à l'étranger ;
- une mission d'« ingénierie éducative », visant à concourir pour des appels d'offre internationaux ;
- une mission d'accueil des étudiants étrangers⁴⁹⁴.

Donc, le but principal d'ÉduFrance consista à attirer davantage d'étudiants étrangers sur le sol français par une meilleure information sur le système d'enseignement supérieur français. Pour ce faire, ÉduFrance contribua à la participation des établissements universitaires français aux salons, créa des espaces de formation française dans les services d'action culturelle des ambassades et organisa des conférences afin de promouvoir l'offre universitaire française. Une des méthodes de ce travail fut la création du site Internet <http://www.edufrance.net> en 14 langues, ainsi que la réalisation du « très grand catalogue en ligne » qui permet d'avoir accès à la base des formations supérieures répertoriées par l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP)⁴⁹⁵.

⁴⁹³ Avis n° 79 (2006-2007), présenté par M. David Assouline. *op. cit.*, p. 8.

⁴⁹⁴ Avis n° 90 (2001-2002), présenté par Mme Monique Cerisier-ben Guiga au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi de finances pour 2002. Tome II : « Relations culturelles extérieures et francophonie », *Sénat*, 2001, p. 18.

⁴⁹⁵ Avis n° 79 (2006-2007) présenté par M. David Assouline. *op. cit.*, p. 20.

Comme on peut le voir, l'État français s'appuya, dans sa diplomatie culturelle, sur l'activité de nombreux et divers opérateurs. Pourtant, une telle diversification des opérateurs culturels présenta une certaine difficulté pour la coordination du réseau culturel français à l'étranger et la réalisation d'une PCI cohérente et effective. En 2004, dans le rapport d'information n° 91 de M. Louis Duvernois sur la stratégie d'action culturelle de la France à l'étranger, il a été constaté que « [...] la France n'avait, pour le moment, pas délégué à un opérateur principal la conduite de son action culturelle extérieure. Si l'on met à part l'enseignement français à l'étranger et l'audiovisuel extérieur, les autres secteurs de notre action culturelle extérieure n'ont en effet pas vu l'émergence d'opérateurs importants mais seulement d'une série d'opérateurs spécialisés au champ de compétences et aux moyens souvent assez limités⁴⁹⁶ ».

Dans ses propositions, M. Louis Duvernois estima nécessaire, pour remédier à cette situation et donner à l'action culturelle la visibilité qui lui faisait défaut, de cesser de confier la gestion « directe » du réseau culturel à une autorité centralisatrice ; il proposa la création d'une agence pour la culture française à l'étranger, qui serait chargée de gérer l'ensemble des établissements culturels à travers le monde⁴⁹⁷. L'objectif global de cette réforme consista donc à déléguer à un opérateur unique la gestion du réseau culturel, tout en réservant aux ministères de l'État l'option de son « pilotage stratégique »⁴⁹⁸.

CulturesFrance

Pour changer la situation et redonner à la PCI importance, visibilité et efficacité, dès le début de la deuxième moitié des années 2000, on assiste en France à la création de tels opérateurs. Par exemple, depuis le 22 juin 2006 a été effectuée la fusion de l'Association française d'action artistique (AFAA) et de l'Association pour la diffusion de la pensée française (ADPF), donnant ainsi naissance à un nouvel opérateur international d'échanges culturels, l'agence unique CulturesFrance, une association de loi de 1901. La création de cette agence eut pour objectif de « [...] fédérer les moyens du ministère des Affaires étrangères et

⁴⁹⁶ Rapport d'information n° 91 de M. Louis Duvernois. *op. cit.*, p. 69.

⁴⁹⁷ *Ibid.*, p. 72.

⁴⁹⁸ Avis n° 76 (2003-2004), présenté par Mme Cerisier-ben Guiga au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi de finances pour 2004, Tome II : « Relations culturelles extérieures et francophonie », *Sénat*, 2003, p. 11.

du ministère de la Culture et de la Communication pour accroître l'efficacité du dispositif de promotion de la culture française dans le monde, valoriser l'action culturelle française à l'étranger en lui donnant une meilleure lisibilité, promouvoir la diversité culturelle et la solidarité au travers des actions de formation dans les domaines de l'ingénierie culturelle, du développement des échanges avec les cultures du monde, de l'accueil et de la mobilité des artistes et des auteurs, contribuer à l'émergence d'une Europe de la culture, mobiliser de nouveaux partenaires financiers (collectivités locales, fondations et grands mécènes) grâce à la structure plus souple⁴⁹⁹ ». Dans un but de rationalisation des moyens de la politique culturelle internationale, ce rapprochement de deux anciens opérateurs dut inclure la recherche d'une implantation commune des locaux, ainsi que la création de synergies nécessaires entre opérateurs⁵⁰⁰.

Cette agence a reçu en 2007 le statut d'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC). Le nouveau statut d'EPIC de *CulturesFrance* devait permettre d'améliorer la tutelle de l'État sur cet opérateur de la PCI. Dans ce but, « un contrat d'objectifs et de moyens a été signé le 2 mai 2007 entre l'opérateur et l'État. Ce contrat d'objectifs et de moyens, couvrant la période 2007/2009, fixe les priorités assignées à CulturesFrance : la promotion à l'étranger de la création contemporaine française dans le domaine des arts visuels, des arts de la scène, de l'architecture, du patrimoine, de la cinématographie, de l'écrit et de l'ingénierie culturelle ; l'organisation de saisons culturelles en France et à l'étranger ; la mise en œuvre de la politique d'aide au développement dans les secteurs de la culture, au travers des actions de formation, des échanges avec les cultures du monde et de l'accueil des artistes et des auteurs ; la contribution à l'émergence d'une Europe de la culture. »⁵⁰¹

⁴⁹⁹ « CultureFrance, un nouvel opérateur international d'échanges culturels. La Direction générale de la coopération internationale et du développement ». [réf. du 19.08.2007] Disponible sur Internet : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/rubrique-imprim.php3?id_rubrique=11307>

⁵⁰⁰ *Ibid.*

⁵⁰¹ Avis n°94 (2007-2008), présenté par Mme Monique Cerisier-ben Guiga, sénatrice, au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi de finances pour 2008, Tome II : « Action extérieure de l'État (action culturelle et scientifique extérieure) », *Sénat*, 2007, p. 24.

CampusFrance

Un important changement dans la structure institutionnelle de la diplomatie culturelle a lieu au cours de l'année 2007. Bien que n'entrant pas dans les cadres chronologiques de notre étude, il serait incorrect de ne pas le mentionner, car il manifeste la tendance de la transformation ultérieure de la PCI de la France. En 2007, dans un objectif de rationalisation et de meilleure organisation, l'agence ÉduFrance a été remplacée par une agence de mobilité universitaire, groupement d'intérêt public : CampusFrance, sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères et européennes et du ministère de l'Éducation nationale. L'objectif principal de sa création est la simplification de la gestion de son dispositif, réparti autrefois entre différents opérateurs, ainsi qu'une meilleure coordination en matière d'offre de formation supérieure, d'attribution des bourses aux étudiants étrangers et de suivi de ces étudiants en France.

CampusFrance accueille en son sein, outre les membres de l'ancien GIP *ÉduFrance* deux nouveaux membres, le *Centre français pour l'accueil et les échanges internationaux* (Egide), association placée sous la responsabilité du ministère des Affaires étrangères et qui joue un rôle actif dans l'accueil des étudiants étrangers en France, et le *Centre national des œuvres universitaires et scolaires* (CNOUS). *CampusFrance* a pour objet d'aider au développement de la mobilité universitaire et scientifique internationale, de concourir à l'amélioration de l'attractivité et de la mobilité universitaire et scientifique et de participer à l'amélioration des conditions d'accueil et de séjour en France des étudiants étrangers⁵⁰².

Examinons maintenant comment la rénovation de la PCI a touché les principaux dispositifs de la diplomatie culturelle française au cours de l'époque étudiée.

⁵⁰²

Ibid.

3.3. Moyens et instruments principaux de la diplomatie culturelle française

En décrivant l'activité culturelle internationale de la France dans son ensemble, Jean-François de Raymond a défini ainsi la spécificité de la PCI française : « À la différence de la France qui conduit à travers le monde une action culturelle permanente et multiforme, d'autres grands États développant une action culturelle internationale ne le font pas à une telle échelle ou de façon aussi systématique et ample. »⁵⁰³ Une telle situation s'explique entre autres par le trait caractéristique du modèle français de la diplomatie culturelle, remarqué par M. Alain Lombard – il s'agit de l'importance des moyens déployés en faveur de l'action culturelle extérieure, que ce soit le financement budgétaire, l'entretien de l'administration centrale des relations culturelles internationales ou le réseau dense des établissements culturels à l'étranger. Nous avons mentionné, au cours de notre étude, les changements dans l'appareil central ainsi que dans le système des opérateurs de la diplomatie culturelle. Examinons maintenant l'état et l'évaluation des principaux dispositifs de la diplomatie culturelle, tels que les moyens budgétaires et le réseau des établissements culturels dont l'État français dispose à l'étranger.

Moyens budgétaires

La garantie d'une PCI effective dépend du financement des actions culturelles extérieures de la part de l'État. Il est nécessaire de remarquer que traditionnellement, l'État français déploya des moyens financiers considérables pour sa PCI. Ainsi, par exemple, au cours des années 1990 la France dépensa plus de 5 milliards de francs par an pour l'action culturelle extérieure, ce qui représente une moyenne de 35% du budget du MAE (voir le Tableau 1).

Même si l'évolution théorique du budget de la DGRCSST semble satisfaisante, les mesures de régularisation budgétaire, annulations ou « gels » pratiqués constamment, surtout

⁵⁰³ DE RAYMOND, Jean-François. *op. cit.*, p. 12.

au début des années 1990, ont affecté toutefois une part significative de ces crédits⁵⁰⁴ et ont compromis le fonctionnement de la Direction, ainsi que les engagements souscrits par la France auprès de ses partenaires étrangers dans le domaine de la coopération culturelle⁵⁰⁵.

Avec la réforme de la DGCID en 1999, les crédits alloués à la coopération culturelle internationale ont sensiblement augmenté, pour atteindre 1,6 milliard d'euros en 2003, soit 50,7 % du budget du MAE (voir le Tableau 2). Au vu de l'importance de ces crédits, on s'aperçoit tout de même que la part des crédits concernant les relations culturelles internationales dans le budget de l'État fut en diminution dès l'année 2003. La nouvelle organisation du budget de l'État en 2006⁵⁰⁶ n'a pas changé cette tendance. Même si le montant de l'ensemble des actions culturelles extérieures de la France paraît considérable (il s'établit en 2007 à 4,5 milliards d'euros, soit 1,7 % du budget de l'État⁵⁰⁷), la réduction des crédits consacrés aux projets culturels internationaux *stricto sensu* persiste au cours de la deuxième moitié des années 2000. Il n'est pas simple d'observer et d'analyser cette réduction, car depuis la réforme budgétaire, l'action culturelle extérieure de la France est menée par plusieurs opérateurs, et la somme totale qui leur est attribuée n'est pas clairement visible dans la mesure où ces crédits se divisent entre plusieurs missions (« Action extérieure de l'État »

⁵⁰⁴ Par exemple, en 1992, les annulations des crédits supportés par la DGRCSST atteignent un total de 168 millions de francs. En 1993, le gouvernement français a procédé à des opérations d'annulation de crédits d'un montant de 482 millions de francs. **Dans** Avis n° 102 (1993-1994), présenté par M. Joël Bourdin au nom de la Commission des affaires culturelles sur le projet de loi de finances pour 1994, Tome XI : « Relations culturelles, scientifiques et techniques » *Sé debates*, 1993, p. 6 ; Avis n° 582 (1993-1994), présenté par M. Xavier Deniau au nom de la Commission des affaires étrangères sur le projet de loi de finances pour 1994, Tome IV : « Relations culturelles internationales et francophonie », *Assemblée nationale*, 1993, p.7.

⁵⁰⁵ Comme cela fut le cas en 1993 à l'UNESCO, lorsque toutes les délégations d'Europe centrale et orientale ont reproché à la France sa retenue dans le domaine de l'action culturelle et linguistique.

⁵⁰⁶ Dès le 1^{er} janvier 2006, une nouvelle organisation du budget de l'État a été mise en place, avec l'entrée en vigueur de la LOLF (la loi organique relative aux lois de finances) dans le but de rationaliser la présentation des crédits publics. Ce changement dut servir à un passage d'une logique de moyens à une logique d'objectifs et de résultats. Depuis, la France finance ses actions culturelles extérieures dans le cadre du programme n° 185 « Rayonnement culturel et scientifique » de la mission ministérielle « Action extérieure de l'État », qui a pour objet la coopération et l'action culturelle avec les pays développés : les États membres de l'Union européenne et les autres grands pays industriels du monde développé au sens de l'OCDE. De la même façon, l'État français finance ses actions culturelles extérieures dans le cadre du programme n° 209 « Solidarité avec les pays en développement » de la mission interministérielle « Aide publique au développement », qui a trait aux pays émergents. Les deux programmes financent les mêmes opérateurs de l'action culturelle extérieure de la France. L'action audiovisuelle extérieure fait l'objet de crédits de la mission interministérielle « Médias », qui dépend du Premier ministre pour deux de ses programmes (« Presse » n°180 et « France 24 » n°116), et également du programme n° 115 « Audiovisuel extérieur » du ministère des Affaires étrangères, qui a été détaché du programme n°185 depuis l'année 2006.

⁵⁰⁷ Avis n° 81 (2006-2007), présenté par Mme Monique Cerisier-ben Guiga, au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi de finances pour 2007, Tome II : « Action extérieure de l'État (Action culturelle et scientifique extérieure) », *Sé debates*, 2006, p. 6.

et « Aide publique au développement », selon que les pays sont développés ou non au sens de l'OCDE), puis au sein de la mission « Action extérieure de l'État », entre plusieurs programmes (« Action de la France en Europe et dans le monde » et « Rayonnement culturel et scientifique »), et enfin entre plusieurs actions (« Animation du réseau » et « Langue et culture française, diversité linguistique et culturelle »)⁵⁰⁸.

En tout état de cause, en consacrant des crédits importants à sa PCI, la France éprouva toutefois des difficultés considérables pour assurer le bon niveau du financement de son appareil central de diplomatie culturelle et de son immense dispositif en dehors du pays : le réseau des organismes culturels, scientifiques et éducatifs français le plus important au monde. Cela diminue dans une certaine mesure la possibilité accordée à la diplomatie culturelle française de répondre positivement aux demandes locales de soutien d'opérations culturelles ou d'organiser des événements de haut niveau.

Réseau culturel français à l'étranger

En 2004, ce réseau comprend : 154 ambassades, dotées d'un service de coopération et d'action culturelle (SCAC), 149 instituts et centres culturels français, 1 075 Alliances françaises dont 220 sont conventionnées par le ministère des Affaires étrangères et européennes. À ceci s'ajoutent 26 instituts français de recherche en sciences sociales et humaines dans plus de 20 pays, et plus de 176 missions de fouilles archéologiques dans 60 pays. Il convient également de citer les 429 établissements scolaires français à l'étranger, avec plus de 160 000 élèves dont plus de la moitié sont étrangers, homologués par le ministère de l'Éducation nationale, parmi lesquels figurent les 251 établissements relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), dont le réseau comprend 73 établissements gérés directement par l'Agence et 178 établissements qui ont conclu une convention avec l'agence. Il faut ajouter au réseau de l'AEFE les 72 établissements relevant de la mission laïque⁵⁰⁹.

Les restrictions budgétaires, que nous avons évoquées, sont actuellement la cause d'une situation financière délicate de ces établissements, confrontés à la nécessité de

⁵⁰⁸ Avis n° 79 (2006-2007), présenté par M. David Assouline. *op. cit.*, p. 25.

⁵⁰⁹ « Le réseau en chiffres » [réf. du 19.08.2007] Disponible sur l'Internet : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/article-imprime.php3?id_article=52864

rechercher d'autres sources de financement, notamment auprès du privé, et à la nécessité d'un redéploiement. Ce réseau d'établissements français à l'étranger a subi également, au début des années 2000, des changements importants face aux nouvelles conditions des relations culturelles internationales ainsi qu'aux changements géopolitiques qui ont exigé, eux aussi, la nécessité de sa reconfiguration et de sa modernisation.

Services de coopération et d'action culturelle (SCAC)

La France dispose de 154 Services de coopération et d'action culturelle (SCAC), créés au sein des ambassades. Chaque service est dirigé par un conseiller culturel qui est assisté dans ses missions par une équipe d'attachés culturels : spécialistes de l'enseignement, de l'action artistique, de l'audiovisuel, de la coopération scientifique, technique et administrative. Le personnel du SCAC dans chaque pays étranger peut varier en termes quantitatifs et dépend le plus souvent de l'importance du poste. Par exemple, pour les postes les plus prestigieux comme Londres, Rome, Berlin, Tokyo, Washington, le nombre d'agents du service peut atteindre une centaine de personnes.

L'objectif principal du SCAC est la mise en œuvre de la PCI du ministère des Affaires étrangères sur le territoire du pays d'accueil. Le conseiller culturel a, parmi ses missions principales, la direction et la coordination de l'ensemble des services et établissements culturels placés sous son autorité et, également, la définition et la répartition des moyens nécessaires à la conduite de leurs actions respectives. Il faut remarquer que les missions du conseiller culturel ont tendance à se modifier légèrement avec la promotion, par le ministère des Affaires étrangères, d'une autonomie financière des établissements culturels à l'étranger. Actuellement, la fonction principale du conseiller culturel, qui continue de jouer un rôle primordial dans la représentation directe du ministère des Affaires étrangères, consiste à coordonner plus qu'à diriger les actions culturelles de la France dans le pays d'accueil⁵¹⁰.

Le Service culturel est l'interface par excellence entre les responsables de la politique culturelle internationale, ainsi qu'entre les institutions culturelles et artistiques de la France et du pays d'accueil. C'est aussi le SCAC qui pilote le réseau des centres et instituts culturels français dans le pays.

La DGCID dispose en 2004 de près de 149 instituts et centres culturels implantés dans 92 pays, et 1 075 Alliances françaises, dont environ 220 bénéficiant d'une aide du ministère des Affaires étrangères, implantées dans 134 pays. La somme de ces établissements est supérieure aux 218 *British Council* et aux 150 *Goethe Institut* implantés dans le monde. Ceci représente un dispositif unique de diplomatie culturelle de par son extension et sa diversité. Le nombre d'agents expatriés et de volontaires internationaux travaillant dans le réseau est de 783, auxquels il faut ajouter près de 10 000 recrutés locaux⁵¹¹.

Ces établissements assurent une triple mission dans le pays d'accueil :

- l'organisation des manifestations culturelles et artistiques (conférences-débats, séances de cinéma, expositions artistiques, projections ou expositions documentaires, visites de créateurs, de scientifiques, de chercheurs, d'artistes pour des conférences ou des tables rondes) ;
- l'organisation des programmes d'enseignement de langue et de civilisation française ;
- l'organisation des missions d'expertise dans les domaines de l'excellence.

Ces missions principales se définissent selon les zones géographiques d'implantation :

- En Afrique subsaharienne, au Maghreb, et dans la zone de solidarité prioritaire (ZSP) ces établissements sont des lieux de formation et de diffusion des œuvres des artistes locaux, ainsi que des espaces de découverte de la culture française contemporaine pour le public local.
- Dans les grands pays émergents ou en transition, par exemple, en Asie et en Amérique latine, les centres culturels français remplissent surtout une mission de médiation auprès des institutions locales pour moderniser l'image de la culture, de l'économie et de la société française afin de séduire et d'attirer de nouveaux adeptes de la langue et de la culture française.

⁵¹⁰ Avis n° 100 (2005-2006), présenté par M. David Assouline au nom de la Commission des affaires culturelles sur le projet de loi de finances pour 2006. Tome I « Action extérieure de l'État », *Sénat*, 2005, p. 40.

⁵¹¹ « Le réseau en chiffres ». *op. cit.*

- Dans l'Union européenne et surtout en Europe occidentale, les établissements du réseau s'adressent à des publics ciblés comme les hauts fonctionnaires, les étudiants, les intellectuels, les artistes, avec la promotion du français de spécialité (commerce, science, technologie, administration, etc.), mais aussi avec la promotion des études spécialisées en France. Parmi les missions des centres culturels en Europe, on compte le soutien aux industries culturelles et la diffusion de la création culturelle française, en partenariat avec les institutions culturelles locales⁵¹².

Ce réseau culturel à l'étranger a fait l'objet d'une profonde restructuration ces dernières années, car sa densité présente des problèmes non négligeables au niveau de son financement mais aussi de sa coordination. M. Yves Dauge, député, a souligné en 2001, dans son rapport intitulé « Plaidoyer pour le réseau culturel français à l'étranger » qu'il y a « [...] une urgence de redonner à notre réseau culturel un dynamisme et une cohérence, de l'animer d'un nouveau souffle qui lui donne la possibilité de promouvoir une vision actuelle et vivante de la culture française⁵¹³ ». C'est ainsi que la situation de crise institutionnelle et financière du réseau entraîne sa rationalisation et sa modernisation dans les années 1990 et au début des années 2000.

Le premier objectif des réformes consista à moderniser les établissements culturels. Dans le but d'améliorer leur coordination en déconcentrant les responsabilités, une autonomie financière leur a été contestée depuis 1999, suivie d'une nouvelle répartition des champs de compétences entre les Centres de coopération culturelle (CCC) ou les Centres de coopération linguistique (CCL), des établissements d'autonomie financière (EAF) créés à la place des anciens centres culturels. Dans la première moitié des années 2000, ils s'autofinancèrent en moyenne à plus de 60%, grâce aux cours de français payants qu'ils proposent⁵¹⁴.

Dans le même sens de la modernisation allèrent la professionnalisation des écoles de langue dans les établissements culturels et la transformation des bibliothèques en centres de ressources. Par exemple, depuis 1995, les bibliothèques de la plupart de ces établissements ont été réaménagées en centres de ressources documentaires sur la France contemporaine,

⁵¹² Avis n° 81 (2006-2007), présenté par Mme Monique Cerisier-ben Guiga. *op. cit.*, p. 13.

⁵¹³ Rapport d'information de M. Yves Dauge sur les centres culturels français à l'étranger. *op. cit.*, p. 41.

⁵¹⁴ Avis n° 81 (2006-2007), présenté par Mme Monique Cerisier-ben-Guiga. *op. cit.*, p. 48.

lesquels offrent au public intéressé des informations générales et une documentation spécialisée dans divers domaines culturels ou scientifiques. « La mission de ces centres est de répondre concrètement aux demandes d'information de toute nature dans les domaines pratiques, éducatifs, artistiques, scientifiques, techniques, touristiques [...] Elle est aussi de promouvoir une image plus moderne de notre pays en mettant en valeur les pôles d'excellence de la France, en tâchant de lutter contre les clichés et les idées reçues. Pour cela, les bibliothèques ont été appelées à être transformées en médiathèques, incluant tous les supports de la communication culturelle actuelle : imprimés, audiovisuels, numériques et télématiques⁵¹⁵. »

Au même objectif de modernisation répondit l'amélioration de la diffusion du cinéma français dans les établissements culturels, un des outils importants de la diplomatie culturelle française. Dans son ensemble, le ministère des Affaires étrangères détient le droit de diffusion non commerciale de 300 titres de fictions cinématographiques et de 3 000 films documentaires, qu'il met à la disposition des établissements culturels français à l'étranger. Grâce à la conclusion d'un accord avec l'association « Le meilleur du cinéma français » en 2004, le portail Internet <http://mae.universine.com> a été créé ; il permet au réseau culturel français de disposer de films via le téléchargement et d'organiser facilement des projections publiques aux quatre coins du monde⁵¹⁶.

Les réformes du réseau envisagèrent entre autres la rationalisation de la carte des établissements dans le monde. Pour ce faire, le ministère des Affaires étrangères a engagé, depuis la fin des années 1990, un mouvement de restructuration. Cette évolution suivait trois lignes directrices :

- rapprocher le réseau des Alliances françaises et celui des centres et instituts culturels afin de réduire les cas de « doublons » (c'est-à-dire, les situations où coexistent dans une même ville une Alliance française et un établissement du réseau de la DGCID) ;

⁵¹⁵ Avis n° 75 (2004-2005), présenté par M. David Assouline, sénateur, au nom de la Commission des affaires culturelles sur le projet de loi de finances pour 2005. Tome XI : « Relations culturelles extérieures », *Sénat*, 2004, p. 143.

⁵¹⁶ MAE. DGCID. *La coopération internationale française. op. cit.*, p. 53.

- rationaliser le réseau culturel en Europe en fermant les implantations dans des villes de taille moyenne, où le niveau modeste des activités des établissements culturels ne justifie pas leur présence ;
- renforcer les moyens consacrés à la présence culturelle de la France dans les pays émergents ou à forte demande, comme la Chine ou la Russie⁵¹⁷.

Lors des réformes, la carte des centres et instituts culturels français, soumise préalablement aux restrictions budgétaires et aux problèmes d'ordre financier, a évolué toutefois en suivant les grands changements géopolitiques et les nouvelles priorités stratégiques de la France dans le monde. C'est ainsi qu'à la suite d'un audit mené conjointement par l'Inspection générale des affaires étrangères et la DGCID, la décision a été prise de fermer, dès 1999, 19 établissements culturels en Europe occidentale, dont 14 en Allemagne. Dans son ensemble, le nombre d'établissements en Europe occidentale est passé de 52 à 33, mais les fermetures ont toujours été accompagnées par le transfert de leurs missions à d'autres établissements concernés⁵¹⁸.

Quant aux créations, elles ont été effectuées surtout dans les grands pays émergents, en Asie ou dans les pays d'Europe centrale et orientale. C'est ainsi qu'un centre culturel a été ouvert à Pékin en 2004, lequel sert de tête de réseau à une dizaine d'Alliances françaises en Chine. Également, un réseau de neuf Alliances françaises a été ouvert dans les régions russes. Dans son ensemble, « l'évolution du réseau des EAF (restructuration, réduction des doublons, regroupement EAF-SCAC, adaptation de notre présence dans les régions) a entraîné la suppression nette de 97 postes d'expatriés (43 créations, 140 suppressions) »⁵¹⁹, relève Mme Monique Cerisier-ben Guiga.

Promouvoir la création de centres culturels européens communs est encore un objectif des réformes du réseau culturel français. En poursuivant le même but de rationalisation, le déploiement des établissements culturels a été effectué en créant un nouveau type

⁵¹⁷ Rapport d'information de M. Éric Woerth, rapporteur, et de M. Jérôme Chartier, rapporteur spécial, déposé par la Commission des finances, de l'économie générale et du plan sur les services de l'État à l'étranger. *Assemblée nationale*, n° 3255, 2006, p. 27-28.

⁵¹⁸ Avis n° 92 (2007-2008), présenté par M. David Assouline au nom de la Commission des affaires culturelles sur le projet de loi de finances pour 2008, Tome I : « Action extérieure de l'État », *Sénat*, 2007.

⁵¹⁹ Avis n° 81 (2006-2007), présenté par Mme Monique Cerisier-ben Guiga. *op. cit.*, p. 15.

d'établissements, en colocalisation avec les pays de l'Union européenne où se retrouvent dans le même bâtiment un centre ou une Alliance française et un établissement britannique, espagnol, allemand ou italien. Ainsi ont été ouverts des centres communs franco-allemands à Santa Cruz, Palerme, Luxembourg, Ramallah, Glasgow, Lahore, Niteroi. Des projets de même type ont été mis en place à Turin et également à Moscou⁵²⁰.

Alliances françaises

À part les centres et instituts culturels à l'étranger, il faut mentionner également un réseau important d'Alliances françaises à l'étranger. Comme nous l'avons vu, l'Alliance française de Paris est à la fois une école de langue française et une « tête de réseau » pour les 1 075 Alliances françaises implantées dans le monde. Les établissements de l'Alliance française organisent des cours payants de langue et de civilisation française, des spectacles, des échanges et des rencontres. Elles constituent ainsi un complément indispensable au réseau des centres culturels. C'est pourquoi le déploiement du réseau culturel à l'étranger dans le cadre des économies recherchées s'est fait souvent, dans les années 2000, au profit des Alliances françaises, comme par exemple au profit de grands réseaux nouveaux en Russie (9) ou en Chine (12), où la demande du français présentait une importance stratégique.

Réseau des établissements français de l'enseignement et de la recherche à l'étranger

Au-delà de ce vaste réseau sur lequel le ministère des Affaires étrangères exerce sa tutelle, on trouve de nombreux autres acteurs qui œuvrent aussi en faveur de la culture française à l'étranger. Dans son ensemble, il s'agit notamment des écoles françaises à l'étranger (Écoles françaises d'Athènes, de Madrid, de Rome, École française d'Extrême-Orient et Institut français d'archéologie orientale), ainsi que des établissements publics de recherche renommés comme le CNRS ou l'IRD, de l'agence ÉduFrance, placés sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; mais également d'associations, comme Unifrance, ou d'établissements, comme l'Académie française de Rome (Villa Médicis), placés sous la responsabilité du ministère de la Culture et de la Communication. Ce réseau, unique au monde par son étendue, est l'instrument par

⁵²⁰ *Ibid.*, p.13.

excellence du rayonnement culturel et scientifique français qui joue en plus un rôle économique non négligeable.

Le réseau des établissements scolaires français à l'étranger *englobe les lycées, les collèges et les écoles françaises*. En 2004, ce réseau est représenté par 430 établissements, homologués par le ministère de l'Éducation nationale, assurant la formation de 240 000 élèves dont plus de 80 000 Français répartis dans plus de 130 pays. Ces établissements remplissent deux missions principales : ils assurent le service public de l'éducation des enfants des expatriés de nationalité française et une mission d'accueil des élèves étrangers. Il y a trois catégories pour ces établissements scolaires : simplement homologués par le ministère de l'Éducation nationale, conventionnés ou en gestion directe. Les établissements en gestion directe (73 au total) sont des services déconcentrés de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE). Les établissements conventionnés (178 établissements) sont des établissements gérés par des associations de droit privé français ou étranger qui ont passé avec l'AEFE un accord portant notamment sur les conditions d'affectation et de rémunération des agents titulaires, sur l'attribution de subventions et sur les relations avec l'agence. Ces deux catégories d'établissements perçoivent des subventions versées par l'agence. Les établissements simplement homologués n'ayant pas passé de convention avec l'agence ne bénéficient pas d'aide directe⁵²¹.

Mission laïque française

Il est important de mentionner également les établissements de la mission laïque française. Établissements scolaires privés relevant du droit local en vigueur dans les pays où ils sont implantés, ils complètent, surtout depuis leur convention avec le ministère des Affaires étrangères en novembre 2005 et avec le ministère de l'Éducation nationale en mai 2006, les missions des établissements publics scolaires français à l'étranger. En 2006, on comptait 40 établissements de la mission laïque française dans le monde, fréquentés par 27 738 élèves⁵²².

⁵²¹ Avis n° 79 (2006-2007), présenté par M. David Assouline. *op. cit.*, p. 7.

⁵²² *Ibid.*, p. 8.

La multitude et la diversité des établissements scolaires français à l'étranger est un atout incontestable pour la diplomatie française dans le domaine de l'enseignement qui permet, grâce à sa variété, de s'adapter avec plus d'aisance au contexte local de chaque pays et de mieux répondre aux demandes des Français vivant à l'étranger et de la population locale. C'est aussi ce qui permet l'extension géographique du réseau. Or, la carte des établissements évolue vers les pays où il existe une forte demande, en Russie notamment.

3.4. Principaux objectifs et priorités sectoriels de la politique culturelle internationale française

Grands objectifs de la PCI française

Comme nous l'avons déjà mentionné, l'importance des objectifs visés est un trait caractéristique de la PCI française. Son objectif de base est *la diffusion et la promotion de la langue et de la culture française* à l'échelle mondiale. Dans la deuxième moitié du XXe siècle, cet objectif majeur a été complété par d'autres objectifs *de dialogue culturel et de coopération*.

En effet, n'ayant pas cessé de promouvoir sa langue et sa culture en dehors de l'Hexagone, la France se perçoit actuellement comme un acteur majeur du dialogue des cultures du monde, comme un lieu incontournable des rencontres et des échanges internationaux dans le domaine de la pensée et de la culture dans son ensemble. Cette perception, cette image qu'elle se fait d'elle-même est absolument justifiée ; or, comme l'a souligné le chef de l'État à l'UNESCO : « [...] la France aborde le dialogue des cultures avec une double conviction. Celle que les cultures sont toujours également dignes d'intérêt, car l'humanité se décline au pluriel. Celle qu'il existe des valeurs universelles susceptibles de les rapprocher. Car il existe des aspirations humaines universellement partagées : l'aspiration aux libertés – politiques, économiques, artistiques, intellectuelles – et l'aspiration à s'accorder entre individus, qui détermine la recherche de la paix, de l'égalité politique, de la solidarité économique et sociale, la recherche aussi de contenus scientifiques et esthétiques universels. Cette double conviction détermine les objectifs de la diplomatie culturelle française.⁵²³ »

Sans éliminer ou remplacer les grands objectifs précités de la PCI, un nouvel objectif est apparu récemment : il s'agit de *la préservation de la diversité culturelle*, qui « [...] constitue une synthèse et un complément, dans la mesure où elle implique à la fois la

⁵²³

MAE. DGCID. *La coopération internationale française. op. cit.*, p. 9.

possibilité de se faire entendre au-dehors de chez soi, l'accueil de toutes les cultures dans leur diversité et la coopération pour résister à la culture dominante ⁵²⁴».

Visant ainsi la multitude des objectifs, cette PCI « universelle » possède une multitude de politiques sectorielles. Ces orientations sectorielles de la PCI sont conformes aux priorités politiques de l'État français ; elles aussi épousent les changements de temps et dépendent de la nouvelle situation internationale issue de la mondialisation. Il devrait donc exister, parmi ces orientations sectorielles de la PCI française, certaines priorités.

Priorités sectorielles de la PCI française

Actuellement, on relève trois grandes priorités dans un ensemble de politiques sectorielles de la PCI française : la promotion et la diffusion de la langue et de la culture française dans le monde ; l'action audiovisuelle extérieure ; et la coopération interuniversitaire, avec la promotion à l'étranger de l'offre française de formation supérieure. Arrêtons-nous plus en détail sur les actions de la France dans ces priorités sectorielles de la PCI au cours de la période étudiée.

Promotion et la diffusion de la langue et de la culture française dans le monde

M. Hervé de Charrette, ancien ministre des Affaires étrangères, a souligné que « [...] la France ne peut peser dans le monde que si elle maintient le rayonnement de sa langue et de sa culture [...] ⁵²⁵ ». En effet, la langue française, présente sur les cinq continents avec plus de 160 millions de francophones à travers le monde, deuxième langue apprise avec 82 millions de personnes, reste un instrument indispensable du rayonnement culturel et intellectuel de la France. Même si'il n'est plus la langue universelle, le français est toujours une langue internationale d'une grande importance. Les enjeux qui sont liés à sa survie et son épanouissement sont à la fois d'ordre culturel, économique, scientifique et politique. « Si le grand public ne s'en rend pas compte spontanément, le statut international du français

⁵²⁴ LOMBARD, Alain. *op. cit.*, p. 86-87.

⁵²⁵ Intervention du ministre des Affaires étrangères, M. Hervé de Charrette à l'Assemblée nationale. *Documents d'Actualité internationale*, n° 2, 1995, p. 73.

constitue néanmoins le premier élément qui permet à la France de prétendre à une position de puissance internationale »⁵²⁶, affirma M. Jean-François de Raymond.

Ce n'est donc pas par hasard que *la politique de la langue est à la base de la PCI française*. À partir de son objectif principal de rayonnement, la politique de la langue s'est beaucoup développée et répond actuellement à l'objectif d'expansion du plurilinguisme et de diversité culturelle dans le monde (il n'est pas superflu de mentionner que cette politique linguistique a fait l'objet depuis 2006 d'une action, « Langue et culture française, diversité linguistique et culturelle » du programme n° 185, « Rayonnement culturel et scientifique », du ministère des Affaires étrangères). Afin d'atteindre les objectifs précités et d'effectuer la relance du français à travers le monde dans un contexte très concurrentiel de l'extension de l'offre linguistique anglo-saxonne, le ministère des Affaires étrangères et européennes mène diverses actions au niveau bilatéral et multilatéral.

Concernant les actions *au niveau bilatéral*, elles s'appuient tout d'abord sur le dense réseau des établissements culturels, scolaires et scientifiques à l'étranger. Ces actions à caractère bilatéral visent à préserver ou accroître la demande du public étranger en faveur du français, étant donné l'élargissement constant de la langue anglaise même dans les pays historiquement francophones comme, par exemple, la Roumanie ou la République tchèque en Europe centrale ou les pays d'Afrique subsaharienne. Pour attirer vers le français de nouveaux publics et surtout dans les grands pays émergents, la France est censée améliorer constamment l'offre d'enseignement et cela, grâce à la formation des professeurs de français en France comme à l'étranger, à la fabrication d'outils pédagogiques modernes, à l'introduction de certifications officielles du français. Afin d'augmenter la demande du français partout dans le monde, le ministère des Affaires étrangères a lancé, en 2004, *un plan pluriannuel de professionnalisation de l'activité des cours dans les établissements culturels*, visant à l'évaluation de ces cours selon les nouvelles demandes de la professionnalisation et de la modernisation. Il s'articule autour de deux volets :

- un stage court appelé « Marketing des cours » en France, destiné aux responsables des établissements culturels et aux agents de la politique du français dans les ambassades ;

⁵²⁶ DE RAYMOND, Jean-François. *op. cit.*, p. 27.

- un programme intitulé « Stagiaire langue et entreprise », en partenariat avec cinq grandes écoles (ESSEC, ESCP/EAP, Sciences politiques, HEC, CELSA) et des universités dotées de départements de communication et marketing.

Ce programme a pour objectif de permettre aux étudiants de réaliser un stage au sein d'un établissement culturel pour une durée de 6 à 9 mois, avec pour mission d'apporter aux équipes en place leur connaissance de la problématique du marketing appliquée aux études de marché, à l'organisation de l'offre de cours et à la mise en place d'actions de communication⁵²⁷. Entre les modes d'action de la politique linguistique française au niveau bilatéral, on compte également : les interventions auprès des autorités éducatives et politiques locales pour la promotion du plurilinguisme ; le soutien aux sections et filières totalement ou partiellement francophones dans les écoles et universités étrangères ; ainsi que l'organisation d'événements divers à l'étranger, assurant la promotion de la langue française.

Quant aux actions *au niveau multilatéral*, la politique linguistique française a visé à défendre la diversité culturelle et linguistique dans le monde, grâce à l'élargissement de l'usage du français dans les moyens d'information (sur Internet notamment), dans la science et la technologie, ainsi que dans les instances internationales et européennes. Cette politique linguistique multilatérale passe également par un soutien à la francophonie multilatérale.

Le plan de relance du français comme langue de communication internationale comporte *la promotion du plurilinguisme dans les organisations internationales* (en Europe tout particulièrement). Les moyens qui sont assignés à cet objectif sont l'introduction d'une deuxième langue vivante dans la scolarité obligatoire en Europe (favorable au français), ainsi que l'offre de formation du français dispensé dans les nouveaux États membres et dans les pays candidats pour les diplomates, les journalistes et les interprètes de ces pays. Cette action linguistique multilatérale a augmenté son ampleur avec la signature, le 11 janvier 2002, d'un *plan pluriannuel d'action pour le français dans l'Union européenne* entre la France, la Communauté française de Belgique, le Luxembourg et l'Agence intergouvernementale de la francophonie.

Dès lors, des formations en français à destination de publics spécialisés (interprètes et traducteurs, administrateurs, diplomates et fonctionnaires, mais aussi journalistes et étudiants

⁵²⁷ Avis n°81 (2006-2007), présenté par Mme Monique Cerisier-ben Guiga. *op. cit.*, p. 17-18.

des académies diplomatiques travaillant en liaison avec les institutions européennes) sont assurées dans les capitales ou à Bruxelles. « Les actions de formation se sont diversifiées et plusieurs mémorandums d'entente avec les gouvernements de pays européens membres et observateurs de l'OIF ainsi qu'avec des institutions préparant aux questions européennes (ENA européennes, Instituts diplomatiques des ministères des Affaires étrangères, collèges européens) ont été signés. Ainsi, près de 8 800 personnes ont suivi des sessions de formation au français ou en français dans le cadre de ce programme "Le français dans l'Union européenne". »⁵²⁸

Le soutien à la présence des œuvres et des artistes français à l'étranger, à la présence française dans le débat d'idées et à l'exportation des biens culturels par les mécanismes du marché répond, lui aussi, à l'objectif de la promotion et de la valorisation de la langue et de la culture française à l'étranger. L'enjeu principal de la diffusion des richesses culturelles françaises, par la voie soit commerciale, soit non commerciale, est la préservation de la diversité culturelle du monde, processus dans lequel la France est supposée occuper une place prépondérante.

La France aspire à créer un espace d'échanges et de coopération, un carrefour d'idées et de créations ; elle tient à être un acteur majeur dans le débat d'idées à l'étranger, sur les questions touchant aux grands enjeux des sociétés en transition (développement économique, État de droit et démocratie, laïcité, gestion des identités communautaires, etc.) et aux problèmes que pose la nouvelle société internationale. Pour ce faire, elle favorise les programmes d'invitation à l'étranger de chercheurs, d'écrivains, d'experts français ; elle met en œuvre une politique de diffusion de livres et de revues, ainsi qu'une politique de placement d'experts dans les organisations multilatérales et les groupes de travail internationaux⁵²⁹. La *politique du livre*, menée par les acteurs et principaux opérateurs de la PCI, se développe constamment, concourant aussi au rayonnement de la culture française. Elle comporte la distribution d'ouvrages français dans les librairies étrangères à des prix comparables aux prix locaux, la présence des auteurs et des éditeurs français aux salons internationaux du livre, les missions d'auteurs à l'étranger, l'approvisionnement des bibliothèques et médiathèques à l'étranger en ouvrages, revues, documents d'information sur différents supports, y compris

⁵²⁸ *Ibid.*, p. 16.

⁵²⁹ MAE. DGCID. *La coopération internationale française. op. cit.*, p. 10-11.

numériques. La coédition et la codiffusion des ouvrages des auteurs français à l'étranger, le soutien à la présence des éditeurs français à l'étranger au moyen de France Éditions et du Centre d'exportation du livre français (Celf) complètent la politique du livre⁵³⁰.

La *promotion des productions artistiques françaises* à l'étranger, qu'il s'agisse du patrimoine ou, surtout, de la création contemporaine dans les domaines de l'art de la scène, de l'art plastique ou du cinéma, constitue un autre volet important du rayonnement culturel de la France. Elle prend des formes diverses : des actions artistiques à l'étranger au niveau bilatéral à la participation aux grands événements culturels internationaux (festivals, biennales, etc.). Chaque année, la France organise à l'étranger plus de 10 000 manifestations culturelles. Cette politique renforce le rayonnement culturel français et en même temps favorise les industries culturelles françaises comme le film et le disque dans le marché mondial, avec différentes mesures d'aide à l'exportation. Outre la promotion des productions artistiques françaises à l'étranger, le concept de la diversité culturelle exige d'accueillir des cultures étrangères en France, de construire ainsi des réseaux durables d'échanges fructueux entre artistes français et étrangers. À cet effet, le pouvoir public met en œuvre des programmes de formation, des stages, des résidences, et organise des rencontres dans tous les secteurs de la culture. Un exemple marquant est l'organisation des Saisons ou des Années culturelles étrangères en France.

Action audiovisuelle extérieure

L'action audiovisuelle extérieure est considérée en France comme une priorité de la PCI dès les années 1980. Depuis, les dirigeants français sont parfaitement conscients de l'importance croissante de la politique audiovisuelle nationale dans le monde d'aujourd'hui. Les produits de l'audiovisuel extérieur étant une partie de plus en plus contestée du marché mondial, surtout avec les nouvelles possibilités de diffusion de produits par les voies satellitaires ainsi qu'en format numérique, via Internet notamment, ils représentent dorénavant un enjeu majeur pour l'influence du pays dans le monde.

Il s'agit donc pour la France de promouvoir sa présence française dans l'espace audiovisuel mondial (radio, télévision, Internet) et de se montrer compétitive par rapport aux puissantes entreprises américaines, désormais en tête du marché mondial dans le domaine

⁵³⁰ DE RAYMOND, Jean-François. *op. cit.*, p. 30-33.

audiovisuel. Dans son action audiovisuelle extérieure, la France voit un moyen légitime de contester cette prédominance des produits américains, de s'opposer à l'unification linguistique liée à l'utilisation massive de la langue anglaise ; or, l'action audiovisuelle extérieure est un l'instrument par excellence de la diffusion de la langue et de la culture et, par conséquent, de la préservation de la diversité culturelle du monde.

C'est pourquoi le dispositif audiovisuel extérieur est, pour le pouvoir public, un objet constant de réflexions et de réformes, entreprises dans un but de rationalisation et aussi pour accroître efficacité et rayonnement. Cette priorité s'affirme également par l'important financement public des opérateurs de l'audiovisuel extérieur. En effet, les subventions octroyées par le ministère des Affaires étrangères à l'action audiovisuelle extérieure sont les plus importantes dans l'enveloppe des subventions ; consacrées aux actions extérieures de l'État, elles s'élevèrent en 2006 à plus de 160 millions d'euros. À ceci s'ajoutent les subventions au programme n° 116, relevant du Premier ministre, intégralement consacrées à la nouvelle chaîne internationale *France 24*, se montant à plus de 70 millions d'euros pour l'année 2008⁵³¹.

Arrêtons-nous ici plus en détail sur les opérateurs principaux audiovisuels de la France. Tout d'abord, il faut mentionner la chaîne de télévision francophone *TV5 Monde*, qui a été créée en 1984 sur l'initiative de la France et en partenariat avec d'autres pays francophones (Suisse, Belgique, Canada Québec). *TV5 Monde* constitue aujourd'hui le deuxième réseau mondial de télévision internationale, devant CNN International, BBC World et derrière MTV. Elle est la première chaîne de télévision en français au monde, couvre 200 pays et territoires répartis sur cinq continents, et propose une vision originale du monde. À titre d'exemple, elle touche hebdomadairement 5 303 697 téléspectateurs en Europe de l'Est⁵³². Une expérience remarquable a été faite en 2005, avec un premier accord de partenariat entre *TV5 Monde* et l'*Alliance française* de Paris. Cet accord prévoit l'utilisation du dispositif multimédia par les formateurs de l'*Alliance française* de Paris ainsi que par plus

⁵³¹ Avis n° 94 (2007-2008) de Mme Monique Cerisier-ben Guiga, présenté au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi de finances pour 2008, Tome III : « Médias (Audiovisuel et chaîne d'information internationale) ». *Sénat*, 2007.

⁵³² *Ibid.*

de 420 000 étudiants chaque année pour « apprendre et enseigner avec TV5 » (notamment par Internet)⁵³³.

Radio France Internationale (RFI) est une radio publique française qui diffuse à Paris et partout dans le monde. Avec 45 millions d'auditeurs en 2006, c'est la troisième station de radio internationale la plus écoutée au monde, derrière BBC World Service, et Voice of America, et à égalité avec la Deutsche Welle. RFI émet 24h/24 dans le monde entier, en français et 19 autres langues, en FM, en ondes courtes et en ondes moyennes, sur le câble, sur Worldspace et sur Internet.

Canal France International (CFI), quant à lui, est l'opérateur de la coopération audiovisuelle publique française. Placé sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères, CFI a pour vocation de contribuer à la professionnalisation et au rayonnement des télévisions des pays en développement, par la fourniture de programmes français, principalement en Afrique, et par la coopération (expertise, ingénierie et formation) avec les télévisions de ces pays. Quant à la chaîne française d'information internationale *France 24*, elle a pour objectif d'offrir un point de vue français sur l'actualité du monde, à destination d'un public international⁵³⁴.

Avec un tel dispositif dans le domaine de l'audiovisuel, « la France conduit une politique audiovisuelle internationale volontariste », qui « consiste à financer des opérateurs tels que TV5, CFI, RFI, également des bouquets satellites, à encourager des coopérations bilatérales, notamment pour la formation et l'équipement, des stages pour des journalistes étrangers⁵³⁵ », affirma M. Jean-François de Raymond.

La politique audiovisuelle extérieure française comporte quatre grands axes :

1) L'État français veille à la promotion, dans le monde, d'un espace audiovisuel culturellement et linguistiquement diversifié. Afin de préserver les productions audiovisuelles des États, fragilisés par les effets de la mondialisation économique, la France travaille constamment auprès des organisations internationales, comme, par exemple, l'OMC, pour

⁵³³ Avis n° 81 (2006-2007), présenté par Mme Monique Cerisier-ben Guiga. *op. cit.*, p. 48.

⁵³⁴ Avis n° 94 (2007-2008) « Médias (Audiovisuel et chaîne d'information internationale) ». *op. cit.*

⁵³⁵ DE RAYMOND, Jean-François. *op. cit.*, p. 35.

défendre la conception de la « diversité culturelle » et préserver les productions audiovisuelles de l'imposition trop omnipotente des lois de marché.

2) Le pouvoir public apporte son concours à l'exportation de produits de l'audiovisuel français pour les télévisions et radios nationales à l'étranger. Dans le but d'assurer la diffusion de la langue et de la culture française, l'État soutient l'insertion de programmes français, doublés ou sous-titrés, dans les programmes des chaînes de télévision et de radios locales. La diffusion des programmes français via Internet fait également l'objet d'un intérêt spécifique du pouvoir public, étant donné les capacités techniques et économiques de ce moyen de communication sans précédent.

3) Une aide de l'État est apportée aux chaînes françaises et francophones ayant pour objectif la diffusion des programmes à l'étranger par satellites, ainsi qu'aux radios françaises à l'étranger. Au vu de la concurrence qui existe dans les domaines de la diffusion audiovisuelle, les entreprises françaises des médias de masse subissent le manque de moyens propres à accroître leur compétitivité. Afin de leur donner plus d'ampleur sur le marché mondial, l'État leur accorde les subventions nécessaires. Ainsi, le groupe RFI, avec son composant RMC Moyen-Orient, qui assure la présence française à l'étranger sur les ondes et par Internet, est subventionné à 100% par l'État. La France apporte son soutien également à la radio franco-marocaine Médi 1. Les dépenses de la chaîne francophone TV5 Monde sont couvertes à plus de 76 % par le financement de l'État français. L'existence de France 24 est assurée par la dotation budgétaire de la chaîne, dans le cadre d'une convention de subvention pluriannuelle signée entre France 24 et l'État en 2005.

4) Le pouvoir public en France tâche d'assurer le soutien à la modernisation des médias des pays en développement, et notamment des pays du Sud. Pour ce faire, des projets de coopération bilatérale sont soutenus dans le domaine de l'audiovisuel grâce à un instrument spécifique de coopération, Canal France International, partenaire de plus de 100 télévisions publiques et privées dans le monde, qui contribue à la professionnalisation et au développement des télévisions de pays en voie de développement. CFI organise en outre des missions de diffusion des programmes français pour les pays émergents, des formations spécialisées dans le domaine de l'audiovisuel, des stages pour les journalistes étrangers, des missions d'expertise et d'assistance technique. Le budget de CFI est financé à 95 % par le ministère des Affaires étrangères et européennes.

Malgré certaines difficultés de coordination et de financement des opérateurs audiovisuels français, éprouvées par l'État (le Conseil de l'audiovisuel extérieur ne s'est pas réuni depuis 1996 ; le financement est dispersé entre les divers programmes et missions, étant donné la multiplicité des opérateurs), dans leur ensemble, les opérateurs de l'audiovisuel extérieur « [...] ont prouvé leur efficacité dans la promotion de la présence culturelle française et la capacité d'influence de notre pays⁵³⁶ », relève le rapport de l'Inspection générale des affaires étrangères, réalisé en décembre 2006.

Échanges scientifiques et universitaires, le renforcement de l'offre de formation supérieure

La France a su se constituer au cours des siècles une grande réputation internationale, tant dans le domaine de la science que dans celui de l'enseignement supérieur et cela, grâce aux organismes de recherche : l'Académie des sciences, différents instituts et centres de recherche scientifique (dont les plus importants sont le CNES, Centre national d'études spatiales ; l'Institut Pasteur ; le CNRS, Centre national de la recherche scientifique ; l'INRA, Institut national de la recherche agronomique, etc.). À ceux-ci, il faut ajouter ses établissements d'enseignement supérieur renommés : les écoles supérieures (par exemple l'ENA, l'École nationale d'administration) et les universités (par exemple la Sorbonne), dont l'action internationale multiple et diversifiée, sous forme de coopération et d'échanges, représente actuellement un élément important de l'action culturelle française à l'étranger. La France occupe ainsi une place importante dans la société mondiale de la connaissance et de la formation et poursuit son but de consolidation de cette position, en prenant part aux processus de production et de diffusion du savoir à l'échelle internationale, ainsi qu'en promouvant à l'étranger l'offre française de formation supérieure⁵³⁷.

Il n'est pas inutile de rappeler, que la participation à l'économie de la connaissance constitue actuellement un facteur décisif du dynamisme et de l'influence d'un pays. « L'éducation et la qualification sont devenues des éléments essentiels de l'employabilité des

⁵³⁶ Inspection générale des affaires étrangères, Contrôle général des affaires étrangères économique et financier. Mission d'audit de modernisation. *Rapport sur l'exercice de la tutelle du ministère des Affaires étrangères sur les opérateurs de la coopération culturelle et technique*. Paris : MAE, 2006. [réf. du 21.02.2007]. Disponible sur l'Internet : <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/074000036/0000.pdf>

⁵³⁷ MAE. DGCID. *La coopération internationale française. op. cit.*, p. 56.

individus, mais aussi de la compétitivité des entreprises et des nations. »⁵³⁸ C'est la raison pour laquelle l'élargissement de la coopération scientifique et universitaire, par le biais notamment de l'accueil des étudiants et des chercheurs étrangers dans les établissements scientifiques et universitaires français, est devenu une orientation prioritaire de la PCI française. Ici, la France dispose certainement d'atouts incontestables, comme par exemple la réputation internationale de ses établissements de recherche et d'enseignement supérieur, ou le coût des droits de scolarité relativement peu élevés par rapport à ceux des établissements anglo-saxons. Ayant réalisé l'importance des nouveaux enjeux économiques et politiques de la formation supérieure française pour les étudiants étrangers, la France a commencé à mener, depuis la fin des années 1990, une politique volontariste dans ce domaine. Cette volonté a abouti, au début des années 2000, aux premiers résultats probants : « Le nombre total d'étudiants étrangers, qui était tombé à 122 190 en 1998 pour des raisons multiples, parmi lesquelles une politique très restrictive de délivrance des visas et la baisse des crédits affectés aux bourses universitaires de coopération, est remonté à 221 567 en 2002 »⁵³⁹.

Bien que les premiers résultats de cette politique soient encourageants, ils ne semblent pas encore suffisants. Le marché de l'enseignement supérieur est désormais devenu mondial ; la France doit et peut y avoir une place importante et cela, grâce à son enseignement supérieur capable d'attirer un plus grand nombre d'étudiants étrangers. De cette capacité dépendent en grande partie sa prospérité économique et son rayonnement culturel. À cette fin, un plan de renforcement de l'attractivité de la France pour les étudiants étrangers a été proposé en 2003 par le Premier ministre. Ce plan envisage de faire de la France *le premier pays d'accueil en Europe des étudiants étrangers*, en particulier ceux des 2^e et 3^e cycles, dans les domaines scientifiques, technologiques, financiers et managériaux. Pour atteindre ce but, le *Conseil national pour le développement de la mobilité internationale des étudiants* a été créé en 2003 auprès du ministère des Affaires étrangères et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche⁵⁴⁰. Son objectif est de mettre en œuvre la

⁵³⁸ Rapport d'information de Mme Odette Trupin, déposé par la Commission des affaires étrangères sur la politique éducative extérieure de la France, *Assemblée nationale*, n° 3204, 2001.

⁵³⁹ Avis n° 76 (2003-2004), présenté par Mme Monique Cerisier-ben Guiga, au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi de finances pour 2004. Tome II : « Relations culturelles extérieures et francophonie », *Sénat*, 2003, p. 50.

⁵⁴⁰ Avis n° 75 (2004-2005), présenté par M. David Assouline au nom de la Commission des affaires culturelles sur le projet de loi de finances pour 2005. Tome XI : « Relations culturelles extérieures », *Sénat*, 2004, p. 25-27.

politique de promotion des études françaises à l'étranger et d'organiser le meilleur accueil des étudiants étrangers sur le sol français. En tout état de cause, pour le moment, la France a encore devant elle un long chemin à parcourir, car en 2006, elle « [...] n'accueille que 9 % des étudiants faisant leurs études supérieures en dehors de leur pays, ce qui la place loin derrière les États-Unis (30 %), mais également derrière le Royaume-Uni (14 %), l'Allemagne (12 %) et depuis peu derrière l'Australie (10 %) ⁵⁴¹ ».

Pour renforcer l'attractivité de la formation supérieure française, deux leviers principaux sont employés par le pouvoir public :

- la promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger ;
- une politique de développement des bourses d'État.

Dans un but *de promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger* et, particulièrement, d'amélioration de l'accueil des étudiants occupant des postes à l'étranger, le ministère des Affaires étrangères a créé, sur le territoire des pays étrangers, les *Centres pour les études en France* (CEF). Ils ont été conçus pour améliorer l'accueil des étudiants disposant de postes à l'étranger et ayant un projet d'études en France, ainsi que pour faciliter leurs démarches administratives sur cette voie. Les premiers centres du même genre (les Centres d'évaluation linguistique et académique – CELA) ont vu le jour en Chine. Grâce à cette expérience, les étudiants chinois ont reçu la possibilité d'effectuer une préinscription dans les établissements supérieurs français directement en ligne, grâce à un site Internet. Ils peuvent aussi avoir accès à un entretien personnalisé, à une aide à la définition de leur projet d'études et à un ensemble de documentations sur les formations supérieures en France. On leur a fourni également les données concernant les conditions d'obtention des documents nécessaires, et notamment des visas, procédure permettant d'éviter aux étudiants les longues files d'attente. Les CEF ont été ouverts en 2006, en Corée du Sud, au Cameroun, en Turquie et au Mexique. Pour 2007 a été prévue l'ouverture de nouveaux CEF au Canada, aux États-Unis, en Colombie, au Brésil, au Gabon, à Madagascar, en Russie, au Liban, en Inde, en Syrie et en Guinée Conakry ⁵⁴².

⁵⁴¹ Avis n° 79 (2006-2007), présenté par M. David Assouline au nom de la Commission des affaires culturelles sur le projet de loi de finances pour 2007. Tome I : « Action extérieure de l'État », *Sénat*, 2006, p. 19.

⁵⁴² *Ibid.*, p. 19-20.

La facilité de l'attribution des visas pour les étudiants étrangers et un meilleur accueil après leur arrivée en France sont considérés comme des composants essentiels de cette politique. Afin de renforcer l'attractivité de la France pour les étudiants étrangers, des mesures non négligeables de meilleur accueil sur le sol français ont été mises en œuvre. Suite au rapport de la Commission des affaires étrangères et de la défense du Sénat⁵⁴³ et au séminaire sur l'attractivité de l'enseignement supérieur français, une « charte de qualité » a été élaborée en 2006 : « Elle définit 74 indicateurs individuels de performance qui permettent de suivre le parcours de l'étudiant boursier depuis son arrivée sur le territoire français jusqu'à la fin de son cursus. »⁵⁴⁴ Quelques dispositions en faveur des étudiants étrangers ont été prévues par la loi n° 2006-911 du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et l'intégration, parmi lesquelles :

- L'accord de plein droit de la carte de séjour temporaire avec mention « étudiant » à certaines catégories d'étudiants après obtention d'un visa : les étudiants s'étant adressés à un Centre pour les études en France (CEF) et inscrits dans un établissement ayant signé la convention sur les CEF, les boursiers du gouvernement français, les titulaires d'un baccalauréat français préparé dans un établissement de l'AEFE, les étudiants ayant satisfait aux épreuves du concours d'entrée dans un établissement d'enseignement supérieur ayant signé une convention avec l'État.

- La délivrance d'une carte de séjour pluriannuelle à l'étudiant étranger dont la première carte de séjour temporaire vient à échéance, lorsqu'il est admis à suivre, dans un établissement d'enseignement supérieur habilité au plan national, une formation en vue d'un diplôme au moins équivalent au master ;

- La possibilité d'obtenir une autorisation provisoire de séjour d'une durée de validité de six mois non renouvelable, pour un étudiant ayant achevé avec succès un cycle de formation conduisant à un diplôme au moins équivalent au niveau master, afin de compléter sa formation par une première expérience professionnelle participant directement ou indirectement au développement économique de la France et du pays dont il a la nationalité. Pendant la durée de cette autorisation, son titulaire est autorisé à chercher et, le cas échéant, à

⁵⁴³ Rapport d'information n° 446 (2004-2005) « L'accueil des étudiants étrangers : l'université, un enjeu international pour la France » de Mme Monique CERISIER-ben GUIGA et M. Jacques BLANC, fait au nom de la commission des affaires étrangères, déposé au Sénat le 30 juin 2005, *Sénat*, 2005.

⁵⁴⁴ Avis n° 81 (2006-2007), présenté par Mme Monique Cerisier-ben Guiga. *op. cit.*, p. 22.

exercer un emploi en relation avec sa formation, assorti d'une rémunération supérieure à un seuil déterminé par décret. À l'issue de cette période de six mois, l'intéressé pourvu d'un emploi ou titulaire d'une promesse d'embauche est autorisé à séjourner en France sous certaines conditions.⁵⁴⁵

Le gouvernement français a su développer également *une politique de financement des études d'élèves étrangers et des missions des chercheurs étrangers* afin de leur permettre de poursuivre une formation ou une mission de recherche en France. Il existe donc actuellement *trois catégories de bourses* aux objectifs complémentaires : la bourse d'étude, la bourse de stage et la bourse de séjour scientifique de haut niveau. En ce qui concerne les bourses d'étude, deux programmes d'excellence, *Major* et *Eiffel*, ont été mis en place depuis 1999 afin d'attirer les meilleurs étudiants étrangers dans les établissements d'enseignement supérieur français. Les bourses *Major* sont destinées surtout aux meilleurs étudiants du réseau de l'AEFE, afin de prendre le relais des bourses d'excellence de l'AEFE. Le programme *Eiffel* de bourses d'excellence est destiné aux futurs décideurs, avec le nouveau programme *Eiffel Doctorat* qui finance des bourses de mobilité dans le cadre de thèses en cotutelle ou en codirection.

⁵⁴⁵

Ibid., p. 21-22.

Conclusion de la Partie III

Face aux changements internationaux et suite à la mondialisation les relations culturelles internationales de la France ont été confrontées « à une forte nécessité d'évolution, tant dans la définition de leurs enjeux que dans l'élaboration de leurs moyens d'action »⁵⁴⁶. C'est donc dans ces tentatives d'adapter la PCI et le modèle de la diplomatie culturelle française aux nouvelles conditions des relations culturelles internationales, qu'à la fin du XXe et au début du XXIe siècle se produit, en France, la transformation de la PCI conformément aux objectifs et aux priorités de la conception générale de la politique étrangère de l'État français.

La rénovation de la PCI consista :

- premièrement, dans la modernisation de la structure institutionnelle de la diplomatie culturelle de la France, se manifestant entre autres par la décentralisation ;
- deuxièmement, dans la rationalisation des moyens et des instruments principaux utilisés dans la politique culturelle internationale ;
- et troisièmement, dans la réorientation des objectifs, ainsi que des priorités sectorielles de la PCI.

La rénovation de la PCI eut pour buts de perfectionner l'action culturelle extérieure de la France, d'adapter les instruments de sa diplomatie culturelle au contexte international et aux priorités politiques actuelles. Dans sa vision politique la plus large, il y eut, selon M. Louis Duvernois, sénateur, la forte nécessité de « [...] favoriser la mise en place d'une "stratégie d'influence" hors de France, indispensable à la défense de nos intérêts nationaux⁵⁴⁷ ».

⁵⁴⁶ Avis de M. Patrick Bloche, présenté au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi de finances pour 2000. Tome I : « Affaires étrangères. Relations culturelles internationales et francophonie ». *Assemblée nationale*, n° 1805, 1999.

⁵⁴⁷ Rapport d'information n° 91 (2004-2005) de M. Louis Duvernois. *op. cit.*, p. 7.

La rénovation de la PCI s'est manifestée dans l'évaluation des missions de ses acteurs et dans la restructuration de ses principaux opérateurs. L'évolution de la structure institutionnelle de la diplomatie culturelle visa tout d'abord à la création d'une structure optimale, plus souple et plus cohérente. C'est dans ce but qu'a commencé la décentralisation de la diplomatie culturelle, grâce au rapprochement entre les principaux opérateurs et les structures étatiques par un système d'accords conventionnels. Ce processus a abouti au regroupement de divers opérateurs de la PCI dans des agences uniques spécialisées comme *CulturesFrance* et *CampusFrance*, avec en même temps le renforcement de la tutelle de l'État. On constate donc qu'à la suite de la modernisation de la nouvelle structure institutionnelle de la diplomatie culturelle, l'État a gardé quand même son rôle traditionnellement prépondérant.

Bien que les principaux dispositifs de la diplomatie culturelle française, tout comme le système de financement et le réseau des établissements culturels à l'étranger, soient au cœur des réformes de la diplomatie culturelle française, il est certain que ni la réglementation des crédits concourant à l'action culturelle extérieure de l'État, ni l'adaptation du réseau des services de coopération et des établissements culturels à l'étranger, en tenant compte de l'évolution des priorités géographiques et des nouvelles exigences du temps, ne semblent actuellement être achevées, faute de temps et de moyens nécessaires.

Après avoir étudié, dans ses grands traits, la politique culturelle internationale et les spécificités de la diplomatie culturelle française, nous sommes en mesure d'affirmer qu'en optimisant la PCI conformément aux exigences du contexte international et en adaptant constamment les instruments de la diplomatie culturelle au gré des changements de la situation internationale, la France fait preuve d'une grande compétence dans le domaine de l'action culturelle extérieure. Les actions culturelles multiples et diversifiées qu'elle réalise à travers le monde entier, tant au niveau bilatéral qu'au niveau multilatéral, font d'elle un partenaire incontournable pour la Fédération de Russie.

De plus, en œuvrant au niveau multilatéral sur des dossiers tels que, par exemple, la protection de la diversité culturelle, l'expansion du marché du savoir, de l'intelligence et des arts des pays en développement, la France est certainement un modèle à suivre pour la Fédération de Russie, qui se donne pour objectif depuis 1992 de développer sa propre conception de la PCI.

**PARTIE IV. POLITIQUE CULTURELLE
INTERNATIONALE DE LA RUSSIE**

Introduction à la Partie IV

Il est important de rappeler qu'au temps de l'URSS, les traits caractéristiques de la diplomatie culturelle soviétique se conjuguèrent, d'abord et avant tout, avec un objectif de première importance : la propagande. C'est pourquoi les relations culturelles internationales en Union soviétique ont été monopolisées, strictement contrôlées et réglementées politiquement, idéologiquement et économiquement par les institutions aussi bien de l'État que du Parti et au niveau tant de l'élaboration que de la réalisation de ces relations culturelles. Il faut remarquer, pourtant, qu'une telle spécificité ne fut pas uniquement du ressort de la diplomatie culturelle soviétique, puisqu'elle s'inscrit dans le cadre de la politique culturelle soviétique qui fut, dans son ensemble, « un système centralisé de planification, de financement budgétaire, de “gestion” unifiée de la culture »⁵⁴⁸. La libéralisation idéologique de l'URSS dans les années 1980 avait déjà amorcé une certaine décentralisation et un début de relative démocratisation de son système des relations culturelles internationales, mais le changement de régime après la liquidation de l'URSS en décembre 1991 a modifié cette fois-ci en profondeur les relations entre l'État et la culture.

Depuis, les relations culturelles internationales de la nouvelle Russie avec les pays étrangers se trouvent soumises aux nouvelles conditions de développement politique et économique intérieur et, également, aux exigences de sa nouvelle situation internationale. Autrement dit, le contexte des relations culturelles internationales a beaucoup évolué. « La Russie se doit donc de réexaminer ses priorités et d'adapter sa politique culturelle aux changements qui sont survenus depuis 1992. »⁵⁴⁹ C'est ainsi qu'en proie à la mutation aussi bien politique, qu'économique et sociale du contexte national et international et en prise avec les nouveaux enjeux de la politique culturelle internationale, la nouvelle Russie dut faire face à une double nécessité : élaborer une PCI neuve et transformer l'ancien modèle de la diplomatie culturelle.

⁵⁴⁸ ČURBANOV, Vadim. « Federal'naja kul'turnaja politika i "mestnye" kul'tury v Rossii » (« La politique culturelle fédérale et les cultures "locales" en Russie »). [ЧУРБАНОВ, Вадим. «Федеральная культурная политика и "местные" культуры в России»]. [réf. du 13.08.2007] Disponible sur Internet : <http://www.rau.su/observer/N03_93/007.HTM>

⁵⁴⁹ ANASTASYEV, Nicolay. « Les politiques culturelles dans la Russie postsoviétique ». [réf. du 05.12.2007] Disponible sur Internet : <http://www.unesco.org/culture/wordreport/html_fr/wcrb31.shtl>

4.1. Politique culturelle internationale russe des années 1990 : un réveil qui s'est fait trop attendre

Née à la suite de la dissolution de l'URSS en 1991, la Fédération de Russie éprouve beaucoup de difficultés à émerger sur la scène internationale. En tant que nouvelle unité, la Russie n'a pas pu sauvegarder le même rang international que l'État soviétique, dont elle a pris toutefois la succession. La portée de sa voix dans le concert mondial s'est ainsi dangereusement réduite. Malgré les nombreuses initiatives des nouveaux dirigeants russes cherchant à reconstituer l'identité internationale de l'État et à rétablir son statut de puissance mondiale, entreprise sur le plan international tout au long des années 1990, vers la fin du XXe siècle, la Russie demeurait toujours mal reconnue en tant que protagoniste dans le jeu international.

Les causes d'une telle « éclipse » de l'État russe dans les années 1990 sont bien connues. La perte de son autorité fut liée à ses problèmes intérieurs : le nouveau gouvernement dut faire face, tout d'abord, aux crises successives politiques, économiques, démographiques, sociales qui déchirèrent la société russe et menacèrent l'intégrité et la sécurité de l'État. Alors que d'un côté, elle connaissait de très graves problèmes intérieurs, de l'autre côté, sur la scène internationale, la Russie fut souvent obligée, surtout au début des années 1990, de rester repliée sur elle-même, forcée de réduire ses actions à l'étranger. En outre, les dirigeants russes eurent besoin d'une certaine marge de temps afin non seulement de s'adapter à la nouvelle situation internationale, marquée par la fin de la bipolarité, mais encore d'élaborer une nouvelle conception de politique extérieure, et de réviser et modifier les instruments de la politique extérieure au fil de l'évolution de la politique intérieure et des conditions extérieures.

Cette reconstitution de la politique extérieure russe postsoviétique (faite pour ainsi dire « à la va-vite », car la situation l'exigeait) n'est pas allée sans accroc. Ainsi, dans les nouvelles conceptions de la politique extérieure, élaborées en avril 1993, un puissant levier diplomatique, l'action culturelle extérieure, semble avoir échappé aux nouveaux dirigeants

qui ne lui donnent qu'une signification accessoire. Sans pouvoir parler forcément d'« abandon », par le pouvoir public, du domaine des relations culturelles internationales, car des mesures non négligeables de transformation du système de coopération culturelle internationale ont été prises en Russie dans les années 1990, force est de constater que dans le large éventail des actions internationales entreprises par le gouvernement russe au cours des années 1990 afin de restaurer le prestige international du pays, l'action culturelle extérieure n'était pas manifestement à l'ordre du jour dans les agendas politiques. Quant à la politique culturelle internationale, outil important pour asseoir la puissance internationale du pays, elle ne fut pas véritablement prise en compte en tant que partie intégrante de la politique extérieure de l'État, si ce n'est à la fin des années 1990. Or, ce n'est qu'en 2001 qu'a été entérinée, par le ministère des Affaires étrangères (MID), la première conception de politique culturelle internationale russe : « Les orientations générales du MID pour le développement des échanges culturels de la Russie avec les pays étrangers. »

Pareille négligence, pour ne pas dire sous-estimation coupable, est-elle l'une des causes de la perte d'influence du pays sur la scène internationale dans les années 1990 ? De ce point de vue, les années 1991-2001 peuvent-elles être considérées comme dix années d'occasions perdues ? Une hypothèse semble s'imposer : la quasi-inexistence de la PCI en Russie durant les années 1990 ne pouvait pas ne pas induire une diffusion plus restreinte de sa culture et ce, malgré l'immense importance de la culture russe conservée aux yeux du monde. À son tour, ce manque de diffusion culturelle ne peut qu'être l'une des causes de l'affaiblissement du « poids » politique et économique de la Russie dans le monde.

Rénovation de la diplomatie culturelle postsoviétique

« Avec l'effondrement du régime brejnévien, puis du communisme, la vie culturelle, à l'instar de la vie sociopolitique, s'est radicalement transformée en quelques années »⁵⁵⁰, relève Hélène Mélat dans son article, consacré à la vie culturelle russe au début des années 1990. Le changement du contexte politique et idéologique à l'intérieur du pays consista dans la suppression du contrôle vigoureux du Parti et de l'État sur le développement culturel et sur les relations culturelles internationales. Durant les années 1990, la démocratisation du système

⁵⁵⁰ MÉLAT, Hélène. « La vie culturelle en Russie au début des années 1990 », *La revue russe*, n°9, 1998, p. 96.

des relations culturelles internationales, entamée déjà dans les années 1980, s'est prolongée d'une manière plus ample. Cela s'est manifesté par l'abolition du contrôle total de la part des institutions étatiques et de l'imposition des directives du Parti, par la liberté de la création, par la liberté nécessaire à la vie culturelle.

En effet, après l'abolition des anciens dogmes idéologiques et politiques de l'État soviétique, le développement de la culture, dans son ensemble, et des relations culturelles et intellectuelles avec les autres pays, en particulier, ont pris un libre cours dans cette nouvelle Russie. Les nouveaux principes de développement culturel ont été fixés par l'article 44 de la nouvelle *Constitution de la Fédération de Russie (le 12 décembre 1993)*, garantissant à chacun la liberté de création artistique et scientifique, ainsi que le droit de participer à la vie culturelle, d'accéder aux établissements culturels et aux valeurs de la culture, mais aussi par l'article 29 de la *Constitution*, qui a officiellement aboli la censure. Dans le même sens, la démocratisation a poussé la Russie à adopter en 1993 la *loi sur les droits d'auteur et les droits annexes*, régularisant enfin le processus des échanges intellectuels de la Russie avec les autres pays. Si par exemple, pendant la période soviétique, les échanges culturels avec les pays étrangers furent « distillés au compte-gouttes » par l'État, qui limita d'autant la véritable connaissance mutuelle des cultures, les nouveaux principes démocratiques d'échanges libres et décentralisés permirent enfin à la nouvelle Russie de répondre largement aux « exigences » culturelles et esthétiques de ses partenaires étrangers. C'est ainsi que la coopération culturelle internationale a connu en Russie une nouvelle impulsion. La création de nouvelles filières d'échanges, la croissance de l'initiative des collectivités locales et de l'initiative personnelle des citoyens dans les relations culturelles internationales, élargissaient, évidemment, les possibilités de coopération culturelle de la Russie avec d'autres pays.

Outre les causes politiques et idéologiques, la transition russe de la planification économique à l'économie de marché a conditionné aussi d'importants changements, tant dans le domaine de la culture que dans les échanges culturels extérieurs. L'apparition du secteur privé a contribué à une nouvelle répartition des pouvoirs dans le domaine du financement des projets culturels internationaux entre les structures étatiques et les O.N.G. Celles-ci étant particulièrement intéressées par les projets commerciaux et non commerciaux d'une ampleur internationale, elles élargirent constamment leur participation aux actions culturelles

extérieures de la Russie⁵⁵¹. La transformation du système économique russe en système d'économie de marché amena le désengagement de l'État dans la sphère de la culture. Cela se manifesta par l'abolition du contrôle total de l'État sur la vie culturelle ainsi que par la libéralisation du processus de création culturelle. L'influence de l'État sur la culture diminua, et, en même temps, diminua le financement du secteur culturel.

La première transformation de l'ancien modèle de diplomatie culturelle, propre à l'État soviétique, s'est opérée fin 1992, avec « les principes législatifs de la Fédération de Russie relatifs à la culture » (voir Annexe 13). Cette loi définit l'acheminement des principes généraux de la diplomatie culturelle en direction de la démocratisation, qu'il s'agisse de l'accueil des cultures étrangères en Russie (article 61), de la revalorisation de la coopération culturelle bilatérale et multilatérale en tant que priorité de la diplomatie culturelle (article 57) ou, le plus important, de la décentralisation du système des relations culturelles internationales (article 56), avec la participation de nouveaux acteurs (alors que jadis, tout était strictement réservé aux seules structures étatiques) : les collectivités locales, les régions et républiques autonomes, les organisations et autres institutions de toutes sortes, ainsi que les entreprises et les personnes privées.

La présente loi admit désormais la libre présence, sur le territoire de la Fédération de Russie, des organisations culturelles étrangères et des O.N.G. culturelles internationales. Les personnes morales ainsi que les personnes physiques en Russie reçurent enfin le droit d'être admises au sein des organisations internationales de la culture, conformément à leurs statuts. Les organisations culturelles de la Fédération de Russie ont reçu le droit d'admettre des membres étrangers, ainsi que le droit de disposer des subventions des gouvernements étrangers, des organisations internationales et régionales, ainsi que des mécènes étrangers. Cette « ouverture » de la Russie à la présence des cultures étrangères sur son sol et la suppression des anciennes barrières idéologiques et juridiques ont amené la création, sur le territoire de l'État russe, de centres culturels de pays étrangers et d'autres organismes

⁵⁵¹ Dans les années 1990, la plupart des projets culturels de la Russie à l'étranger ont été réalisés grâce au financement du secteur privé. Par exemple, dans le projet significatif de la Russie en France, la restauration de la maison d'Ivan Turgenev à Bougival, la partie russe a été présentée par une O.N.G., « La Fondation de la culture de la Russie ». **Dans** « La coopération culturelle franco-russe en 1998 » (rapport annuel de l'ambassade de la Fédération de Russie en France). Archives d'État de la Fédération de Russie. Fonds n°10195 - Le Centre russe pour la coopération internationale scientifique et culturelle, Inventaire n° 1, Article n° 317, p. 6.

culturels et éducatifs étrangers ayant désormais la possibilité d'établir des relations directes avec les institutions de la culture, avec la société civile et avec les personnes privées en Russie. Le système des relations culturelles internationales de la Russie s'est perfectionné grâce à la décentralisation. Les échanges culturels avec les États étrangers ont cessé être planifiés, financés et contrôlés seulement par les structures étatiques ; les hommes de culture, les collectifs créateurs et les institutions culturelles ont reçu enfin le droit de procéder selon leur propre initiative et de mettre en œuvre, d'une manière indépendante ou avec l'aide financière et administrative du ministère de la Culture de la Fédération de Russie, des relations internationales avec leurs collègues étrangers.

Cette transition s'appuya également sur une rénovation des instruments principaux de la diplomatie culturelle, donc, de sa structure institutionnelle. Au niveau de l'administration centrale, par exemple, un ancien instrument de la diplomatie culturelle soviétique, *l'Union des associations soviétiques de l'amitié* (il s'agissait officiellement d'une organisation publique, mais c'était en fait un organe de l'État et du Parti), a été remplacé en mai 1992 par *l'Association russe pour la coopération internationale*. En août 1992, *l'Agence russe de coopération internationale* a été créée au sein du MID de la Fédération de Russie. Elle a été conçue comme une organisation publique des relations culturelles internationales et, de surcroît, comme la véritable tête centrale du réseau des anciens centres culturels et scientifiques soviétiques, implantés à l'étranger.

Suite au décret présidentiel concernant « les centres culturels et scientifiques russes à l'étranger » (voir Annexe 14), signé le 21 mai 1993, la Russie reprit officiellement les engagements de l'État soviétique consistant à entretenir ce réseau. La sauvegarde et la modernisation de la diplomatie culturelle russe, ainsi que l'extension des missions de ses opérateurs extérieurs prirent à cette époque la forme de mesures de première nécessité, voire d'urgence. Afin d'en assurer une meilleure coordination et d'en améliorer le financement, le *Centre russe pour la coopération internationale scientifique et culturelle*, abrégé en russe en *Roszarubežcentr*, a été créé en 1994 sur la base de l'Agence russe de coopération internationale et du développement. À la différence de ses prédécesseurs, ce fut une organisation *gouvernementale*. « Roszarubežcentr a comme vocation d'établir des liens culturels, scientifiques, techniques et humanitaires entre la Russie et les pays étrangers grâce à un système de représentations et de centres russes à l'étranger, de prêter son concours aux

organisations non gouvernementales dans ces domaines, d'aider à la diffusion de la langue et de la culture russe »⁵⁵².

Outre tous ces indices de rénovation de la diplomatie culturelle nationale, une première tentative d'interprétation des conceptions générales de la PCI de la nouvelle Russie a été entreprise au milieu des années 1990. Plus précisément, le 12 janvier 1995, afin de préserver, de défendre et de développer la présence culturelle russe à l'étranger, le gouvernement de la Fédération de Russie a signé l'arrêté n°22 « Sur les directions principales de coopération culturelle de la Fédération de Russie avec les pays étrangers » (voir Annexe 15). Traçant les grandes lignes de la politique actuelle de l'État dans le domaine des relations culturelles internationales, cet arrêté a ainsi servi de document de repère pour tous les ministères et autres institutions de la Fédération de Russie en matière d'actions culturelles extérieures. Il est important de remarquer que l'idée d'élaborer la PCI moderne a été avancée pour la première fois en Russie postsoviétique au plus haut niveau gouvernemental. Malgré certains défauts⁵⁵³, ce document est toutefois d'une grande importance, car la coopération culturelle avec les pays étrangers est enfin définie officiellement comme partie intégrante de la politique extérieure de l'État russe.

Premiers résultats et les limites des actions culturelles extérieures russes

Au regard de la transformation du système des relations culturelles internationales de la Russie et de la rénovation de sa diplomatie culturelle, comment ne pas s'interroger sur l'efficacité de la nouvelle diplomatie culturelle russe des années 1990 ?

Au début des années 1990, la diplomatie russe, alors en quête de reconnaissance sur la scène internationale, prend un nouvel élan pour élargir la coopération culturelle d'une Russie qui vient de renaître de ses cendres. Du reste, c'est au niveau multilatéral des organismes

⁵⁵² BOGOLJUBOVA N. M., NIKOLAEVA J. V. « Vnešnjaja kul'turnaja politika : sravnitel'nyj analiz koncepcij evropejskih stran » (« Politique culturelle extérieure : analyse comparative des conceptions des pays européens »), p. 189. [БОГОЛЮБОВА Н. М., НИКОЛАЕВА Ю. В. Внешняя культурная политика: сравнительный анализ концепций европейских стран./ЛОБАЧЕВ С. В. (ред.) Сборник научных трудов «Исследования международных отношений». СПб. Изд. СПбГУ, 2004.]

⁵⁵³ L'arrêté ne définit pas vraiment les mécanismes des échanges culturels, ni les schémas de financement des projets culturels internationaux, témoignant plutôt de la bonne volonté du gouvernement en matière de programme d'actions publiques. C'est pourquoi les propositions et les priorités, stipulées au fil du document, se heurtent inévitablement aux difficultés de leur réalisation pratique.

régionaux et transnationaux que s'obtiennent les premiers résultats positifs. Par exemple, la signature, en 1993, d'un mémorandum de coopération de la Russie avec l'UNESCO a rendu possible la participation du musée d'État de l'Ermitage, du théâtre Bolchoï et de la Bibliothèque d'État de Russie dans les grands projets de l'UNESCO pour les pays d'Europe orientale. Dès l'année 1993, les dirigeants russes, visant l'intégration de la Russie au sein de la communauté des États européens, ont pris l'initiative d'une coopération plus étroite avec le Conseil de l'Europe « dont l'action fait une grande place aux problèmes du patrimoine et du développement culturel »⁵⁵⁴.

La coopération avec l'Union européenne s'intensifia, notamment dans le domaine de l'enseignement supérieur. Par exemple, lors du premier concours des projets communs dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche (lancé en 1994 dans le cadre du programme européen TEMPUS), 57 projets russo-européens de coopération éducative et scientifique ont reçu une subvention de l'Union européenne. Les universités de la Russie participèrent activement à la création, en Russie, des chaires de l'UNESCO dans le cadre de projets de développement de coopération universitaire. Vers l'année 1994, il existait déjà six chaires de l'UNESCO dans les établissements russes de l'enseignement supérieur. La Russie prenait part également au programme linguistique européen, dans le but de développer une compréhension mutuelle entre les jeunes de l'Europe ainsi que de créer en Europe un espace économique et technique commun⁵⁵⁵.

Quant aux relations bilatérales, étant donné les mutations du système des relations culturelles internationales en Russie, la diplomatie russe s'est chargée de renouveler la base juridique de la coopération culturelle bilatérale. De 1992 à 2001, près de 76 nouveaux accords bilatéraux de coopération dans les domaines de la culture et de l'enseignement supérieur ont été signés entre la Russie et les pays étrangers⁵⁵⁶.

⁵⁵⁴ *La politique culturelle de la Fédération de Russie*/Programme européen d'examen des politiques nationales de développement culturel, Conseil de la coopération culturelle. Strasbourg : Conseil de l'Europe, 1998. p. 195.

⁵⁵⁵ Aux dires du comité d'État de l'enseignement supérieur de la Fédération de Russie à propos de la coopération dans le domaine avec les pays étrangers en 1994. Archives d'État de la Fédération de Russie. Fonds n°10132 - le Comité d'État de l'enseignement supérieur de la Fédération de Russie - Administration centrale de coopération internationale, Inventaire n°1, Article n°231, p. 8-9, 21.

⁵⁵⁶ *Meždunarodnye soglašenija o sotrudničestve v sfere obrazovanija*. Moskva, 2009. (Les accords intergouvernementaux de coopération dans le domaine de l'enseignement. Moscou, 2009. [Департамент международного сотрудничества в образовании и науке Министерства Образования и Науки Российской Федерации].

Malgré les premiers résultats obtenus, qui se sont révélés particulièrement encourageants, les limites des actions culturelles extérieures de la nouvelle Russie apparaissent très rapidement et trahissent les difficultés que cet État connaît pour obtenir une reconnaissance sur la scène internationale en tant que « puissance » à part entière. Comment expliquer cette situation ? L'ampleur des actions culturelles extérieures ne fut pas suffisante pour forger un véritable « pôle d'attractivité⁵⁵⁷ ». Les crises financières survenues dans les années 1990 ont empêché le gouvernement russe de réaliser à l'étranger des projets culturels quelque peu significatifs, et de sauvegarder, en raison de la réduction des paiements des cotisations, le haut niveau de représentation de la Russie dans les organismes culturels internationaux. Suite à ces difficultés financières, la présence de la culture russe à l'étranger décline fortement, car dans la première moitié des années 1990, les centres culturels et scientifiques russes, implantés à l'étranger, ont été pratiquement abandonnés à leur sort⁵⁵⁸. Un autre instrument de l'influence culturelle et politique, à savoir la langue, restait pratiquement figé et inchangé dans les années 1990⁵⁵⁹. Or, une fois la politique de la langue tombée en désuétude, le russe a commencé à reculer partout dans le monde et, ce qui est plus regrettable, dans les pays autrefois russophones (les pays de la CEI et les pays Baltes, c'est-à-dire les anciennes républiques de l'URSS et les pays d'Europe centrale et orientale).

Quant aux autres instruments éventuels de « *soft power* » comme, par exemple, l'industrie culturelle, la présence audiovisuelle, la participation à l'économie du savoir et de la recherche, etc., la Russie était encore trop en retard dans les années 1990 (pour des raisons économiques incontournables), en comparaison avec les États-Unis et les grands pays européens comme la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni. La situation dans laquelle se trouvait la Russie lui interdisait d'utiliser de tels atouts pragmatiquement utiles et nécessaires pour regagner son importance internationale. Analysant les principaux facteurs de puissance

Федерации. Международные соглашения о сотрудничестве в сфере образования, Москва, 2009]. [réf. du 15.11.2007] Disponible sur Internet : <<http://mon.gov.ru/files/materials/6668/ms-obraz.pdf>>

⁵⁵⁷ DE TINGUY, Anne. « La Russie entre puissance et impuissance ». *La revue internationale et stratégique*, n° 38, 2000, p. 217.

⁵⁵⁸ Au début des années 1990, par exemple, à cause de problèmes juridiques et financiers, la Russie a abandonné l'ancien Centre culturel soviétique de Paris, situé au 61 rue Boissière dans le XVII^e arrondissement. Le *Centre de Russie pour la science et la culture à Paris*, filiale du *Centre de Russie pour la coopération internationale scientifique et culturelle de la Fédération de Russie*, n'a été ouvert qu'en 1995.

⁵⁵⁹ Le premier programme fédéral concernant « la langue russe » a été ratifié par le gouvernement de la Fédération de Russie le 3 juillet 2001.

de la Russie à la fin du XXe siècle, Mme Anne de Tinguy remarque à juste titre la faiblesse de ses actions culturelles extérieures : « Son influence n'est pas non plus liée à l'attraction culturelle, limitée, qu'elle exerce : la Russie continue certes à avoir d'excellents artistes et intellectuels, mais elle attire peu d'étudiants étrangers sur son sol et elle est peu présente dans le monde par l'intermédiaire de ses médias [...]. »⁵⁶⁰

Par conséquent, tout en s'intégrant peu à peu au sein de la communauté internationale et malgré des conditions intérieures et extérieures, il faut le dire, peu favorables, les autorités russes demeurèrent, malheureusement, incapables d'abattre leurs meilleures cartes dans le jeu politique international. Cela est vrai, notamment, pour les relations culturelles extérieures. Le rayonnement culturel très insuffisant de la Russie à l'étranger dans les années 1990 peut s'expliquer par une cause spécifique : nonobstant la transformation du système des échanges culturels internationaux, la rénovation des principes législatifs et des instruments principaux de la diplomatie culturelle postsoviétique, une véritable politique culturelle internationale reste quasiment inexistante en Russie tout au long des années 1990. C'est ce qu'atteste l'analyse serrée des caractéristiques principales de la diplomatie culturelle, analyse qu'il nous faut donc maintenant entreprendre.

Caractéristiques du modèle russe de la diplomatie culturelle des années 1990

Une analyse de la diplomatie culturelle russe des années 1990 exige d'abord que nous précisions les principaux critères de son évaluation. L'un des critères de base du modèle de la diplomatie culturelle de chaque État concerne la hauteur des crédits publics consacrés aux actions culturelles extérieures et le montant des subventions publiques accordées aux actions conduites par les fondations, les associations et la société civile⁵⁶¹. Outre les moyens budgétaires, la spécificité de la diplomatie culturelle nationale se manifeste également par le degré d'élaboration des conceptions générales de la PCI et par l'efficacité des structures institutionnelles de la diplomatie culturelle.

⁵⁶⁰ DE TINGUY, Anne. *op. cit.*

⁵⁶¹ ROCHE, François. « La diplomatie culturelle dans les relations bilatérales ». *op. cit.*

Faiblesse des moyens budgétaires

Le passage de la Russie vers l'économie de marché s'est accompagné d'une réduction du budget de l'État et, en conséquence, d'une réduction du financement des projets culturels. Si l'on prend le volume total des dépenses du budget fédéral de la Russie pour la culture, l'art et la cinématographie pour 100 % en 1990, il faut attendre 2005 pour les voir atteindre presque le même niveau (voir le Tableau 3). M. Nicolay Anastasyev observa judicieusement que « [...] la liberté spirituelle est peut-être une valeur absolue et un bienfait indiscutable, mais la liberté économique née de la libéralisation du marché s'est révélée une véritable malédiction »⁵⁶².

Une politique culturelle extérieure, comme on le sait, exige d'importantes dépenses. Dans les années 1990, la Russie n'a pas eu la possibilité de dégager les subventions nécessaires à sa diplomatie culturelle. En effet, la crise économique et financière qui l'a obligée à faire appel à l'aide de la communauté internationale imposa des restrictions drastiques afin de soutenir l'économie et l'approvisionnement de l'État. Cette pénurie budgétaire fut la cause de l'extrême insuffisance du financement des relations culturelles et scientifiques internationales dans les années 1990. Vers l'année 1999, l'enveloppe globale pour les « relations culturelles et scientifiques internationales » ne s'élevait toujours pas à plus de 0,1 % des dépenses totales du budget fédéral (voir le Tableau 4).

Afin de remédier à ce manque de financement, les ressources des différents organismes non gouvernementaux ont été vivement sollicitées par l'État. Cependant, la plus large participation des organisations non gouvernementales aux projets culturels internationaux se heurta souvent, surtout au début des années 1990, à l'absence de réglementation juridique nécessaire pour leurs actions. Or, ce n'est qu'avec l'adaptation des lois « sur la publicité » (18.07.1995), « sur le mécénat et les organismes de bienfaisance » (11.08.1995), « sur les organismes à but non lucratif » (22.01.1996) que le statut juridique des organisations russes non gouvernementales a été enfin déterminé. C'est ainsi que la Russie des années 1990 manqua souvent au principe essentiel des échanges culturels internationaux, à savoir le principe de réciprocité. L'initiative du développement des échanges

⁵⁶² ANASTASYEV, Nicolay. *op. cit.*

a été réservée exclusivement à la partie occidentale, réduisant donc d'autant l'importance et la sphère d'influence des organismes russes.

La faiblesse des moyens budgétaires représenta donc un grand obstacle pour l'élaboration de la nouvelle PCI de l'État russe. Par ailleurs, ce manque de moyens a radicalement changé l'ancien rôle de l'État en ce qui concerne les processus d'élaboration et de réalisation des projets culturels et éducatifs internationaux du pays. Non seulement les structures étatiques sont devenues désormais des acteurs ordinaires des relations culturelles internationales parmi de nombreuses autres, mais de surcroît, les échanges culturels au niveau non gouvernemental ont occupé le haut du pavé dans l'ensemble des relations culturelles de la Russie avec les pays étrangers. Sans négliger les avantages d'un tel changement pour la démocratisation et la décentralisation du système des échanges culturels internationaux, dont nous avons déjà vu les preuves, force est de constater que ce désengagement de l'État eut également des conséquences négatives. Ainsi, la forte diminution du volume des échanges culturels internationaux au niveau intergouvernemental, l'importance des produits culturels importés sur les produits exportés et, en conséquence, la dégradation de la qualité des échanges non officiels faute d'une commercialisation suffisante ont dessiné les traits spécifiques des relations culturelles internationales de la Russie dans les années 1990, et ont rendu la société russe particulièrement vulnérable face au danger de l'acculturation et de l'uniformisation culturelle.

Absence de conception élaborée de la PCI et d'une nette structure institutionnelle de la diplomatie culturelle

Outre la faiblesse des moyens financiers, c'est la double absence de conceptions modernes de la nouvelle PCI et de définition de la structure institutionnelle de la diplomatie culturelle russe qui réduit l'influence culturelle de la Russie et, en conséquence, son potentiel géostratégique. Au cours des années 1990, la Russie n'a pas encore conçu de politique culturelle internationale en tant que vrai programme d'actions de l'État. La principale fonction législative appartenait au président de la Fédération de Russie qui définissait, au moyen de ses décrets et dispositions, les principes généraux et les orientations géographiques et sectorielles de la politique extérieure russe en matière de coopération culturelle internationale. Cette fonction fut également partagée avec le Premier ministre ainsi qu'avec le Parlement russe, la Douma, au niveau de l'élaboration du budget de l'État.

Quant aux fonctions exécutives en matière de coopération culturelle internationale, dans la première moitié des années 1990, la Russie ne disposa pas non plus d'une structure administrative appropriée et claire pour sa diplomatie culturelle. A la suite de la décentralisation de la gestion étatique, entamée au début des années 1990, la structure institutionnelle de la diplomatie culturelle a été marquée par un certain manque de cohérence. Les différentes structures étatiques, ministère des Affaires étrangères, ministère de la Culture, ministère des Affaires nationales et de la Politique régionale, ministère de l'Enseignement, sans compter les différents comités et services d'État comme le Comité pour la cinématographie, le Service des archives d'État, le Comité de l'édition, le Service fédéral de radio-télédiffusion, le Comité d'État à l'enseignement supérieur, ainsi que les organes régionaux et municipaux du pouvoir⁵⁶³, menèrent à bien leurs actions dans les différents secteurs des relations culturelles internationales, mais d'une manière plutôt indépendante et incohérente. La convergence de leurs actions culturelles extérieures se heurta à l'absence d'un organisme unique de coordination de la diplomatie culturelle officielle de l'État. Aucune de ces structures étatiques, ni le ministère des Affaires étrangères, ni le ministère de la Culture, n'assuma alors les fonctions de coordination de la diplomatie culturelle officielle.

Ce n'est que depuis 1995, avec l'arrêté n°22 « sur les directions principales de la coopération culturelle de la Fédération de Russie avec les pays étrangers », que les autorités russes ont enfin pallié ce manque de coordination, tant au niveau de l'élaboration des projets de coopération culturelle internationale qu'au niveau de leur financement et de leur réalisation, en chargeant le ministère des Affaires étrangères d'une mission d'organisation et de régulation de l'intégralité des actions culturelles extérieures, menées à différents titres par toutes les autres structures gouvernementales et non gouvernementales du pays.

Jean-Jacques Kourliandsky a affirmé, dans son article intitulé « Relations internationales et culture » : « Tous les États ont une projection culturelle extérieure. Tous n'ont pas pour autant une politique culturelle »⁵⁶⁴. Il a fallu attendre dix ans après la naissance du nouvel État russe pour que sa première conception de la PCI apparaisse officiellement. En 1999, un Conseil des personnalités de la culture, de la science et de l'éducation a été créé

⁵⁶³ *La politique culturelle de la Fédération de Russie. op. cit.*, p. 62-64.

⁵⁶⁴ KOURLIANDSKY, Jean-Jacques. « Relations internationales et culture ». *Relations internationales et stratégiques*. Paris : L'Harmattan, n° 10, 1993, p. 37.

auprès du ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie. Le Conseil a examiné les premières thèses de la politique culturelle internationale du pays : « Politique culturelle internationale de la Russie - l'année 2000 »⁵⁶⁵. « Et c'est en 2001 que Igor Ivanov a sanctionné “Les orientations générales du ministère des Affaires étrangères pour le développement des échanges culturels de la Russie avec les pays étrangers”», qui sont devenues une première tentative de la part de la diplomatie russe pour conceptualiser des idées, des tâches, des fonctions et des mécanismes de coopération culturelle du pays avec le monde extérieur. »⁵⁶⁶ Ce n'est qu'avec ce document, que le terme de « la politique culturelle internationale » a été inséré définitivement au sein du lexique officiel de l'État. Désormais la problématique de la PCI occupe une place importante au cœur même des réflexions politiques russes.

⁵⁶⁵ « Vnešnjaia kul'turnaja politika Rossii - god 2000 » (« Politique culturelle internationale de la Russie - l'année 2000 »), p. 76-85. [Внешняя культурная политика России - год 2000, *Международная жизнь*, № 4, 2000, с. 76-86.]

⁵⁶⁶ KOZLOV, L. « Vnešnjaia kul'turnaja politika Rossii v otnošenii stran SNG » (« Politique culturelle extérieure de la Russie concernant la CEI »). [КОЗЛОВ Л. Е. Внешняя культурная политика России в отношении стран СНГ/Л. Е. Козлов//Материалы конференции «Современная Россия и мир: альтернативы развития»]. [réf. du 15.04.2007]. Disponible sur Internet : <<http://www.lkoslov.narod.ru>>

4.2. Enjeux de la politique culturelle internationale russe

La nouvelle conception de la PCI, dont nous entreprendrons par la suite l'analyse détaillée, a été élaborée grâce à la prise en considération, par les dirigeants russes, de l'importance particulière que représentaient pour la Russie les enjeux de la PCI (diplomatiques, économiques, culturels et sociaux). Il nous faut donc étudier maintenant ces enjeux en tant que principaux facteurs de l'élaboration de la PCI russe.

Recherche d'influence sur la scène internationale

La diplomatie culturelle est l'un des instruments reconnus de la politique étrangère qui permet d'établir, d'affermir ou, tout simplement de sauvegarder les relations avec les autres pays⁵⁶⁷. Pour la Russie, qui a perdu après la dissolution de l'URSS sa position géopolitique de puissance mondiale, il fut important de se retrouver dans un nouveau système géopolitique, de restaurer son statut international, de se déclarer en tant qu'État démocratique (cela fut particulièrement important dans la deuxième moitié des années 1990 au cours des deux guerres dans le nord du Caucase). Étant donné que les positions internationales de la Russie ont été considérablement affaiblies, l'État russe eut besoin du soutien de la communauté mondiale. Dans cette situation, le problème de l'élaboration de la nouvelle conception de la PCI eut pour la Russie une importance particulière, puisque la culture russe dans son ensemble, et les échanges culturels internationaux, en particulier, furent appelés à jouer un rôle clé dans la stratégie de restitution des positions géopolitiques : « Etant orientée vers la création d'une société ouverte, la Russie sauvegardait le statut de puissance dans la

⁵⁶⁷ Ce n'est donc pas par hasard que, dès la deuxième moitié des années 1990, la diplomatie culturelle apparut d'ores et déjà comme la meilleure solution pour préserver les liens historiques que la Russie avait tissés avec les pays d'Europe centrale et orientale et avec les pays de la CEI, constituant pendant longtemps une véritable communauté russophone.

conscience publique mondiale grâce à la compétitivité de son art professionnel et son patrimoine, grâce à l'importance historique de la culture russe. »⁵⁶⁸

Cette idée de développement d'une image internationale positive du pays grâce à la PCI est devenue par la suite une idée générale dans l'ensemble des actions des autorités russes entreprises sur le plan international. Par exemple, dans la nouvelle conception de politique étrangère du président Vladimir Poutine, élaborée en 2000, le potentiel intellectuel de la Russie a été reconnu comme instrument important de la puissance internationale de l'État : « La culture doit devenir l'outil efficace de la garantie des intérêts politiques et économiques de notre pays, de la formation de son image positive dans le monde. »⁵⁶⁹ Pour la première fois, la coopération culturelle internationale a occupé une place prioritaire dans la conception de la politique extérieure. La contribution à la perception positive du pays dans le monde, la projection de la langue et de la culture russe ainsi que des cultures des nations de la Fédération de Russie, la propagation des cultures des États étrangers figurèrent désormais parmi les objectifs principaux de la politique étrangère russe⁵⁷⁰. Comme l'a remarqué le président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, lors de la séance du *Conseil sur la culture et l'art* du 5 mars 2002 : « Dans les conditions actuelles, il est important de trouver les formes de l'utilisation du potentiel de la culture pour la formation de l'image de la Russie, pour l'affirmation de son nouveau rôle et de sa place dans la civilisation mondiale. »⁵⁷¹

Alors, comment jouer la carte de l'influence quand on est lourdement affaibli à l'extérieur et profondément menacé de l'intérieur ? Pour la Russie, momentanément privée

⁵⁶⁸ Kul'turnaja politika Rossii : istorija i sovremennost'. Dva vzgljada na odnu problemu. (La politique culturelle de la Russie. Histoire et actualité. Deux opinions sur le même problème), p. 147. [Культурная политика России: история и современность. Два взгляда на одну проблему. М., 1998. 296 с.]

⁵⁶⁹ Obzor vnešnej politiki Rossijskoj Federacii. (Aperçu de la politique étrangère de la Fédération de Russie). [Обзор внешней политики Российской Федерации]. [réf. du 27. 11. 2007]. Disponible sur Internet : <http://www.mid.ru/brp_4.nsf/0/3647DA97748A106BC32572AB002AC4DD>

⁵⁷⁰ Konceptcija vnešnej politiki Rossijskoj Federacii. (La conception de la politique extérieure de la Fédération de Russie). [Концепция внешней политики Российской Федерации.] [réf. du 03. 10. 2007] Disponible sur Internet : <http://www.ng.ru/wold/2000-07-11/1_concept.html>

⁵⁷¹ O zasedanii Soveta po kul'ture i iskusstvu pri Prezidente Rossijskoj Federacii. Soobščeniya press-služby Prezidenta Rossijskoj Federacii ot 25. 11. 2003 goda. (Sur la séance du Conseil de la culture et l'art auprès du Président de la Russie. Les messages du Service de presse du Président de la Fédération de Russie du 25. 11. 2003). [О заседании Совета по культуре и искусству при Президенте Российской Федерации. Сообщения пресс-службы Президента Российской Федерации от 25. 11. 2003 года]. [réf. du 27. 11. 2007]. Disponible sur Internet : <<http://www.ln.mid.ru/nsdksu.nsf/6786f16f9aa1fc72432569ea0036120e/432569f10031dce643256dea00295386?OpenDocument>>

d'autres instruments de puissance économique ou politique, la culture et la science, toujours mondialement renommées, ne pouvaient-elles pas servir d'instruments de reconnaissance internationale ? Il est évident que la culture russe dans son ensemble, et les échanges culturels avec les autres pays du monde en particulier, attributs essentiels du « *soft power* » de l'État, pouvaient jouer un rôle primordial dans la stratégie de son redressement sur la scène mondiale : « À l'époque de l'établissement de la nouvelle Russie, c'est la culture qui a été appelée pour consolider l'autorité internationale du pays, être le témoin de sa renaissance, de son développement en tant qu'État démocratique et libre. »⁵⁷² À cet égard, la construction d'une image positive de la Russie dans la conscience de la communauté internationale afin que ce pays pût reprendre son rang par le biais de la PCI reposa donc sur des motivations bien comprises et un choix rationnel parfaitement justifié.

L'enjeu diplomatique de la politique culturelle internationale eut donc pour la Russie une actualité primordiale. Or, la politique extérieure russe postsoviétique se donna principalement pour tâche de reprendre l'autorité internationale qui lui avait appartenu jadis, et de restaurer ses positions géopolitiques stratégiques en Europe et sur le reste du globe.

Recherche de la prospérité économique et lutte contre les conséquences négatives de la mondialisation

Avec la croissance des échanges internationaux et transnationaux, la signification du « produit culturel », regroupant tous les résultats de l'activité intellectuelle nationale, a changé. Le rôle de ce « produit culturel » pour les États a pris une place beaucoup plus importante dans la réalisation des échanges culturels internationaux, non seulement en tant que moyen d'identification et d'affirmation sur la scène internationale, mais aussi en tant que moyen de prospérité économique. En théorie, pour la Russie des années 1990, qui subissait une pénurie de ressources financières intérieures, cet enjeu économique de la PCI présentait un intérêt vital, car sa faible attractivité économique rendait difficile la défense de ses intérêts géopolitiques et amoindrit ses possibilités d'avoir une influence internationale. En réalité, l'ouverture de la Russie au reste du monde et son intégration dans les processus culturels

⁵⁷² ŠMAGIN, E. « Kul'tura i diplomatija » (La culture et la diplomatie), p. 62-63. [ШИМАГИН Е. «Культура и дипломатия»//ШИМАГИН Е.//Международная жизнь, n°3, 2002, С. 62-63.]

globaux, posent moins la question de la prospérité qu'elles ne s'opposent aux aspects négatifs de cette intégration.

La mondialisation favorise les uns au détriment des autres. Voici quelques exemples des principaux effets négatifs de la mondialisation, menaçant la diversité culturelle du monde : l'acculturation, l'assimilation, l'intégration inégale des différentes cultures dans la mondialisation, l'uniformisation de la culture, la haute commercialisation du domaine de la culture et sa dépendance croissante envers les subventions financières, la prédominance de la culture de « masse » sur la culture des élites, ainsi que la diminution de la spécificité nationale dans les échanges culturels et les échanges d'informations internationales⁵⁷³.

La Russie, qui avait traversé une difficile période de transformation, s'est trouvée particulièrement vulnérable face à ces conséquences dangereuses de la mondialisation. Pour la société russe, qui subit l'effondrement des anciens paradigmes de développement social, le risque de marginalisation et d'uniformisation culturelle, liée à son intégration dans la globalisation des échanges culturels, fut plus que réel. Dans cette perspective, la défense des ressources culturelles, de ses traditions, demeurèrent pour la Russie des années 1990 une occasion favorable. Olga Khlopina a judicieusement remarqué, dans l'introduction à un ouvrage collectif: « Le temps est venu de réviser les relations entre les États et entre les citoyens des États, quand les questions de la théorie et de la pratique de la politique culturelle ont perdu dans le jeu international leur caractère accessoire ; ce n'est plus une chose qu'on puisse ignorer, au contraire ces questions-là prennent, enfin, une place centrale dans les discussions globales, dans les décisions et les documents intergouvernementaux en tant que panacée contre les éventuels processus qui sont dangereux pour l'humanité. »⁵⁷⁴ C'est ainsi que la nécessité de sauvegarder l'authenticité culturelle est devenue un véritable « pivot du modèle optimal de la culture »⁵⁷⁵ de la Russie. Dans ce cas, l'élaboration de la nouvelle PCI

⁵⁷³ ŠADURSKIJ, Viktor. « Vnešnjaja kul'turnaja politika Respubliki Belarus' : sostojanie i problemy ». *op. cit.*

⁵⁷⁴ HLOPINA, O. Vstuplenie k sborniku naučnyh trudov *Kul'turnaja politika : problemy teorii i praktiki* (Introduction à l'ouvrage collectif : *Politique culturelle : les problèmes de la théorie et de la pratique*), p. 3. [ХЛОПИНА О. Вступление к сборнику научных трудов *Культурная политика : проблемы теории и практики*. СПб : ГУИ, ДБ, 2003.]

⁵⁷⁵ KRUGLIKOVA, G. A. « Sovremennaja kul'turnaja politika : ot idei k praktike » (« La politique culturelle moderne : de l'idée à la pratique »). [КРУГЛИКОВА Г.А. « Современная культурная политика: от идеи к практике ». [réf. du 05.11.2007] Disponible sur Internet : <http://www.mmj.ru/newest_his_tory.html?&article=471&cHash=11b5622428#40>

dut permettre, d'une part, une meilleure intégration de la Russie au sein du système d'échanges culturels transnationaux tout en développant son rayonnement culturel ; mais d'autre part, elle dut servir d'antidote à sa marginalisation économique et à l'uniformisation culturelle.

Recherche de la paix et de la stabilité socioculturelle

La recherche de la paix, ainsi que de la stabilité à l'intérieur du pays, eut une grande importance pour la Russie des années 1990 qui, désormais, « [...] doit faire face aux conséquences de la désintégration de l'URSS - instabilité et conflits à ses frontières, dispersion de sa population, dispersion nucléaire -, et à ses nombreuses tensions interethniques qui nourrissent - à l'heure de l'affaiblissement - des entreprises visant à la désintégrer »⁵⁷⁶. Il est évident que se maintenir à un haut niveau de relations culturelles avec les autres nations, grâce à une PCI effective, s'inscrit dans la logique d'une meilleure connaissance mutuelle des nations et devient ainsi un instrument pour une meilleure compréhension entre les nations et pour la préservation de la paix.

La PCI, si elle est conçue pour améliorer la perception de l'État aux yeux des autres nations et des autres pays (ses effets sont naturellement et d'abord orientés à l'extérieur), a en même temps un effet sur sa propre population. Cette double vocation de la PCI fait d'elle l'instrument par excellence pour se préserver des conflits internationaux, mais également, nationaux et sociaux. Comme on le sait, les années 1990 en Russie ont été marquées par une importante tension sociale, pour des raisons qui ne tiennent pas seulement à des questions économiques et politiques. Après l'effondrement du régime communiste, « la multiplicité politique allant de pair avec la pluralité culturelle a créé, semble-t-il, une situation socioculturelle sans précédent »⁵⁷⁷. Suite aux profonds changements politiques et économiques, les différences socioculturelles à l'intérieur du pays se creusèrent visiblement, engendrant dans une Russie plurinationale des « forces centrifuges » qui affaiblirent le pouvoir gestionnaire de l'État. C'est ainsi que dans la Russie des années 1990, où l'affirmation de la nouvelle société russe a été accompagnée du rejet des anciennes valeurs et

⁵⁷⁶ CARRERE-D'ENCAUSSE, Hélène. « Russie : à la recherche de l'identité perdue », *Politique internationale*, n°60, 1993, p. 42.

⁵⁷⁷ ČURBANOV, Vadim. *op. cit.*

de la recherche de nouveaux repères, la PCI, partie intégrante de la politique culturelle de l'État, dut servir de gage à la stabilité socioculturelle, et, par conséquent, à la sécurité de l'État.

Cet ensemble de facteurs intérieurs et extérieurs, mentionnés ci-dessus, exigea l'élaboration d'une PCI nouvelle en Russie postsoviétique.

4.3. Objectifs, principes et priorités de la PCI. Structure institutionnelle de la diplomatie culturelle russe

Les objectifs, les grands axes et les priorités de la nouvelle PCI russe, ainsi que les principes de la diplomatie culturelle nationale ont été formulés dans le document de base du MID : « Les orientations générales du ministère des Affaires étrangères pour le développement des échanges culturels de la Russie avec les pays étrangers » (voir Annexe 16).

Les thèses de ce document ont été élaborées par les responsables de la politique étrangère russe en s'appuyant sur l'étude de l'expérience internationale dans ce domaine, et tout particulièrement de la politique française de coopération culturelle internationale. Cependant, étant une partie de la politique culturelle nationale, la PCI est toujours marquée par les différents facteurs politiques et sociaux du pays : type d'État, régime politique, niveau de culture des citoyens, traditions culturelles, nécessités culturelles et intérêts de la société⁵⁷⁸ ; et pour cette raison, elle a été élaborée « avec la prise en considération de la spécificité nationale, des traditions, du développement culturel, politique, économique et social de notre État et selon la mentalité russe »⁵⁷⁹. Ce document, dont nous allons entreprendre l'étude par la suite, a déterminé la stratégie générale de la Russie dans le domaine de la coopération culturelle internationale pour la décennie à venir.

Principaux objectifs de la PCI

L'objectif principal de la PCI russe est l'établissement et le renforcement des relations de confiance et de compréhension mutuelle avec les pays étrangers. Les tâches diplomatiques

⁵⁷⁸ NATOČIJ, V. V. *Kul'turnaja politika Rossii : problemy i perspektivy (Politique culturelle de la Russie : les problèmes et les perspectives)*, p. 12. [НАТОЧИЙ В. В. Культурная политика России: проблемы и перспективы: Автореферат диссертации на соискание ученой степени кандидата политических наук, Башкирский государственный университет, Уфа, 2001.]

⁵⁷⁹ BOGOLJUBOVA N. M., NIKOLAEVA J. V. *op. cit.*, p. 183.

auxiliaires consistent à développer un partenariat au niveau bilatéral, à intensifier la participation de la Russie dans le système des échanges culturels multilatéraux, et à réussir une meilleure intégration de l'État russe dans la communauté internationale grâce à la mise en valeur de la culture russe dans l'espace culturel mondial. Une plus grande ouverture de la Russie à la présence des cultures étrangères, tout comme l'élargissement de la présence culturelle russe à l'étranger ont été reconnus en tant qu'instruments du rétablissement de son statut géopolitique sur la scène mondiale.

La culture, instrument le plus souple et le plus efficace de la politique étrangère, est appelée à créer une image positive de la Russie dans le monde, sans aucun estompage, mais aussi sans exagération de ses problèmes. Elle contribue à engendrer et à encourager les sentiments de sympathie pour la Russie, à multiplier le nombre de ses amis, à être la preuve de la plus grande ouverture de la société russe et de la renaissance de la Russie en tant qu'État démocratique et libre. En même temps, la culture doit permettre de résister aux tentatives d'installation des nouvelles lignes de démarcation dans le monde ; elle doit permettre également de neutraliser les différents clichés antirusse, répandus par une partie des médias étrangers, mais sans utiliser pour autant les anciennes méthodes de la propagande idéologique. Dans leur ensemble, les échanges culturels internationaux doivent contribuer à la création d'une atmosphère favorable pour le développement de toute la palette des relations intergouvernementales, en amortissant les différents facteurs négatifs.

La structure fédérative de l'État russe et le fait que la Russie soit un État multinational, ont trouvé leur reflet dans les principes de la PCI comme l'égalité de toutes les cultures nationales de la Fédération de Russie lors de leur participation aux échanges culturels internationaux, mais aussi dans le principe qui vise, entre autres, à préserver une image de la Russie comme État où les principes de la diversité culturelle sont mis en valeur.

Le soutien aux compatriotes russes à l'étranger dans la préservation de leur diversité culturelle, ethnique et linguistique, la protection des droits de la population russe dans les nouveaux États indépendants de la CEI sont soulignés en tant que priorités de la PCI russe.

Les échanges culturels internationaux ne se limitent pas aux actions épisodiques de projection à l'étranger de l'information sur la Russie et sa vie culturelle. Ils ont pour but de créer des relations durables entre les organismes culturels et les personnes privées, de

rapprocher les différentes nations, d'apporter leur contribution au développement des relations intergouvernementales dans tous les autres domaines. Entre autres, les échanges culturels internationaux doivent contribuer à la rénovation spirituelle, à l'humanisation de la société russe et à l'intensification de son potentiel intellectuel. Au cours de la réalisation de la PCI, il est important d'appliquer l'expérience positive du développement culturel des autres pays aux conditions russes, tout d'abord dans le domaine de l'administration et de la législation.

Présence des cultures étrangères en Russie

Le principe de base des relations culturelles internationales repose sur la réciprocité. L'élargissement de la présence culturelle de la Russie dans les pays étrangers permet une meilleure intégration de la Russie dans les processus culturels mondiaux, ce qui suppose une offre de possibilités égales aux partenaires étrangers pour une présentation de leur culture nationale en Russie. C'est ainsi que le développement et la diversification de la présence culturelle des pays étrangers sur le sol russe sont devenus une composante essentielle de la PCI russe.

Afin d'affirmer la Russie comme un pays démocratique et libre où les droits constitutionnels d'initiation à la culture mondiale de ses citoyens sont préservés, il est important de sauvegarder et de développer le rôle de la Russie comme un des centres mondiaux de la culture, avec des expositions internationales de renommée, des festivals et des concours d'art, des tournées des meilleurs artistes étrangers, des rencontres des élites créatrices, des journées de la culture des pays étrangers, tout en prenant en considération la nécessité de l'élargissement de ces manifestations en dehors de Moscou et d'autres grandes villes russes. Un des moyens de bien montrer l'appartenance de la Russie à la communauté culturelle mondiale est l'organisation de manifestations lors de la célébration des dates historiques mémorables pour la vie culturelle internationale.

Puisque les centres culturels étrangers forment le canal principal du dialogue intergouvernemental, la tâche de la PCI russe est d'assurer pour tous les États partenaires les conditions égales pour leur accès sur le sol russe sans aucune discrimination et aucun avantage. Les actions pour le rayonnement de ces centres culturels étrangers ont pris ainsi une place importante dans une nouvelle conception de la PCI. De la même façon, l'élargissement des échanges culturels internationaux suppose l'instauration d'un régime favorable à la

création, sur le territoire russe, de filiales des organismes culturels internationaux. Avec cette volonté d'une plus grande ouverture de la Russie aux cultures étrangères, il est important de savoir résister à l'expansion de la culture de masse avec son goût pour la consommation, sa violence, avec son absence de spiritualité afin de préserver l'originalité de la culture nationale russe. Pourtant, les mesures de protectionnisme culturel ne doivent pas, selon les auteurs de cette conception, amener à la restriction de la liberté de l'information, au rétablissement du monopole de l'État, à la censure sur l'activité culturelle et à l'isolement de la Russie.

Grands axes et les formes de coopération

Conformément à la pratique internationale établie, la coopération culturelle de la Russie avec les pays étrangers comporte toute une palette d'échanges dans le domaine de la culture, de l'art, de la science et de l'enseignement. Chacun de ces grands axes de coopération se réalise à trois niveaux : les échanges entre les organismes gouvernementaux, les relations entre les organismes culturels semi-publics et privés et également entre les personnes privées. Selon les principes de la PCI, chacun de ces axes et de ces formes de coopération a sa propre valeur dans l'ensemble des actions culturelles internationales de l'État qui se déclare pour les soutenir d'une manière égale.

Au cours de la réalisation de la diplomatie culturelle, une telle ampleur des axes de coopération culturelle internationale, une telle abondance des formes des échanges de la Russie avec les pays étrangers se heurte évidemment au problème de leur réalisation complète. La réalité apporte ses propres corrections, et on s'aperçoit que les actions des diplomates dans le domaine de la culture se limitent très souvent au cercle plus étroit des priorités. Bien que la Russie soit ouverte à la coopération avec toute la communauté internationale, il est évident que le volume de ses échanges culturels avec les différents pays ne peut pas être équivalent, puisqu'ils sont toujours influencés par des traditions historiques, l'éloignement de l'État partenaire du territoire russe, le niveau des relations politiques et économiques, le niveau d'élaboration de la base juridique de coopération bilatérale, des possibilités financières et de l'intérêt mutuel des structures étatiques et privées dans la réalisation de l'activité culturelle à l'étranger.

Puisque tous ces facteurs peuvent créer des différences essentielles dans l'intensité des échanges culturels de la Russie avec certains pays étrangers, la tâche de la diplomatie

culturelle consiste non dans une homogénéisation artificielle du volume des échanges, mais dans un meilleur choix des repères lors de la mise en place de coopération avec chaque pays partenaire.

Échanges artistiques

Les échanges artistiques occupent une place centrale dans le système des relations culturelles internationales de la Russie. Vue sous ce rapport, la tâche de la PCI russe est la plus large présentation à l'étranger des riches réalisations de la culture russe dans les domaines de la musique, du théâtre, du cirque, des variétés et du folklore.

À part les échanges artistiques traditionnels sous forme de tournées des collectifs artistiques, la PCI vise à l'élargissement de la présence culturelle russe sur le territoire des pays étrangers, grâce à l'organisation de manifestations culturelles telles que les Journées de la culture russe, les voyages des représentants de divers domaines culturels, les échanges d'expériences et les conférences. En outre, une meilleure présence culturelle russe à l'étranger doit être assurée par une participation active des artistes russes au plus grand nombre de festivals et de concours internationaux dans le domaine de la littérature et de l'art, sans que des motifs idéologiques puissent les en empêcher.

Étant donné que les échanges d'expositions des arts plastiques prennent de plus en plus une importance particulière, c'est également la tâche de la PCI d'assurer une participation active d'artistes russes à ces échanges. Ces échanges artistiques internationaux doivent présenter une image complète de l'héritage culturel de la Russie, que ce soit l'art classique ou l'art moderne dans son intégralité, avec tous ses nouveaux courants. Mis à part les œuvres de l'art traditionnel, la nouvelle conception de la PCI suppose le développement de l'exportation à l'étranger d'œuvres artisanales provenant des différentes nations et des différents groupes ethniques de la Fédération de Russie.

Coopération dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine

La nouvelle conception vise à encourager la coopération de la Russie et des autres États dans le domaine de la sauvegarde, de la restauration et de la protection du patrimoine culturel. Une signification particulière a été attribuée à l'élaboration des garanties du rapatriement des œuvres des collections de musées russes lors des expositions temporaires à

l'étranger, aux mesures de prévention de l'importation illégale, de l'exportation et de la transmission du droit de propriété sur les œuvres culturelles de la Russie. Pour cela, il a été prévu de lier des contacts directs avec les organismes compétents des États étrangers afin d'obtenir la restitution des objets du patrimoine culturel de l'État russe exportés de manière illégale.

Parmi les autres tâches de la PCI russe, il faut relever : le travail pour la conservation de la mémoire des liens historiques de la Russie avec les pays étrangers ; la révélation, la préservation et la vulgarisation des monuments de la culture et d'autres objets de l'héritage culturel liés au passé historique de la Russie, à la vie et à l'activité à l'étranger des hommes éminents de la culture russe. C'est encore la tâche de la PCI que l'organisation des manifestations culturelles liées aux dates mémorables de l'histoire russe. Un important aspect du travail dans ce domaine est l'aménagement des tombeaux militaires russes sur le territoire des pays étrangers, la sauvegarde des autres objets symbolisant la gloire militaire de la Russie.

Coopération dans le domaine de la science et de l'enseignement

Étant donné l'accroissement constant du rôle de la science et de l'enseignement comme facteurs de l'influence dans la politique internationale, la coopération dans ces domaines est devenue un axe prioritaire de la PCI russe. Les échanges de la Russie avec les pays étrangers dans ces deux domaines prennent de plus en plus une signification particulière en tant que garantie de ses intérêts géopolitiques et économiques. À part les effets internationaux de cette politique, les échanges dans ces domaines sont appelés à contribuer à l'évolution du système national de l'enseignement et au développement de la science, dans le but d'améliorer la qualité de vie des citoyens russes.

L'État russe apporte son soutien au développement des échanges scientifiques et à la coopération dans le domaine de l'enseignement, avec pour objectifs une plus large insertion de la Russie dans l'espace international de l'enseignement, une meilleure participation de la Russie sur le marché mondial de l'enseignement et un élargissement du nombre des spécialistes étrangers formés en Russie grâce aux bourses de l'État ou sur une base commerciale. La PCI vise à l'amélioration de l'attractivité du système de l'enseignement russe pour les étudiants étrangers. Un important élément de cette politique est le travail systématique avec les anciens élèves étrangers des écoles supérieures russes qui, à leur retour

dans leur pays, entrent assez souvent dans l'élite politique et intellectuelle et contribuent ainsi à l'établissement et au renforcement des relations bilatérales. En même temps, il a été prévu d'intensifier les efforts pour soutenir l'enseignement des étudiants russes à l'étranger.

L'État russe se déclare très intéressé par l'établissement de relations directes entre les établissements d'enseignement supérieur, les instituts scientifiques, les écoles professionnelles et techniques, les organisations de l'apprentissage extrascolaire, les formations continues d'adultes et les autres institutions de la formation, au moyen d'échanges de spécialistes, de scientifiques, de professeurs, d'étudiants, d'élèves, ainsi qu'au moyen d'échanges de littérature scientifique, méthodique, pédagogique et de documents d'information. Dans ce contexte, la création à l'étranger des établissements communs de l'enseignement, ainsi que les filiales des écoles supérieures russes, y compris avec l'utilisation des technologies virtuelles de l'enseignement, ont pour la Russie une importance capitale.

Dans cette nouvelle conception de la PCI on a particulièrement souligné la nécessité de continuer successivement la politique d'adhésion de la Russie au système international de l'unification des normes et des standards de l'enseignement et, en conséquence, des diplômes et des degrés scientifiques, en vue de l'acquisition de la reconnaissance des diplômes russes dans les autres pays.

Dans le système des échanges dans le domaine de l'enseignement, on relève un rôle important accordé à la réalisation du programme présidentiel de la rééducation, à l'étranger, du personnel administratif russe, que ce soit dans les secteurs de l'économie ou de la fonction publique ; le but étant de renforcer l'économie nationale et l'appareil de l'État par des spécialistes de haute qualité, répondant aux exigences modernes et aux standards de gestion internationale.

Dans les domaines de la science et de l'enseignement, une grande importance est donnée aux relations entre l'Académie des sciences de la Fédération de Russie et les académies, les instituts de recherche et les fondations scientifiques des pays partenaires. Les échanges académiques sont appelés à produire de nouvelles idées liées aux conceptions du développement de la coopération internationale de la Russie, y compris de sa PCI. Dans le contexte de la coopération scientifique et éducative, une place de choix est occupée par les relations entre les hommes de science de la Russie et les pays étrangers lors de la préparation

commune des manuels, des ouvrages méthodologiques et des publications scientifiques, en vue de la propagation objective de l'histoire des relations de la Russie avec les États étrangers.

Politique de la langue russe

Dans la réalisation de la PCI de la Russie, une place particulière est occupée par le rayonnement de la langue et de la littérature russe à l'étranger. Les auteurs de la conception ont remarqué la réduction successive des volumes de l'étude de la langue russe dans la plupart des pays étrangers, tout particulièrement dans les États de la CEI. Afin de remédier à une telle situation, il a été prévu de prendre les mesures nécessaires comme, par exemple, l'envoi à l'étranger de professeurs, de documents d'étude et de littérature russe, ainsi que l'exécution du programme fédéral intitulé « La langue russe ». « Ce programme prévoit des études scientifiques et une amélioration de la qualité de l'enseignement de la langue russe à l'étranger, ainsi qu'une meilleure utilisation de la langue par les médias russes et étrangers. Ce programme se trouve sous le patronage de l'Institut d'État de la langue russe. Ainsi, on observe une tendance générale dans la réalisation de la politique culturelle internationale des États européens, y compris de la Russie, où le facteur de langue a traditionnellement un rôle considérable. »⁵⁸⁰ La politique gouvernementale de la langue vise à s'opposer à la politique de pays où existent des tentatives de l'exclusion de la langue russe dans la pratique des relations internationales. Une forme importante pour la diffusion de l'information sur l'héritage culturel et la vie spirituelle moderne de la Russie est également le travail de vulgarisation à l'étranger de la littérature nationale comme l'une des réalisations les plus considérables de la culture russe.

Coopération des bibliothèques et des archives

Les relations directes entre les archives et les bibliothèques de la Russie et des autres pays, sous forme d'échanges de spécialistes, de documents et de copies de documents, sont considérées comme un instrument d'acquisition de l'influence culturelle dans le monde, tout autant que l'utilisation, dans un intérêt scientifique, des fonds d'archives et des bibliothèques, favorisés par un accès plus large aux chercheurs étrangers conformément à la pratique internationale.

⁵⁸⁰

BOGOLJUBOVA N. M., NIKOLAEVA J. V. *op. cit.*, p. 187.

Coopération dans le domaine des médias

Les échanges entre les compagnies de radio- et de télédiffusion, entre les agences d'information, ainsi que la coopération dans le domaine de la cinématographie et de l'édition ont de plus larges perspectives de développement selon la nouvelle conception de la PCI.

Coopération dans le domaine du sport et du tourisme

Un important moyen pour la compréhension mutuelle, la bonne volonté et le renforcement des relations entre les différentes nations sont les échanges dans le domaine de la culture physique et du sport. Les contacts au niveau des fédérations sportives, des sociétés, des clubs, à travers des échanges de délégations sportives, d'entraîneurs et de spécialistes, ainsi que par le biais de la participation des sportifs et des équipes russes dans les compétitions sportives internationales, sont appelés à créer un climat favorable à la coopération intergouvernementale. La conception de la PCI prévoit également l'élargissement des échanges touristiques internationaux, qui servent à l'établissement d'une meilleure compréhension mutuelle entre les peuples et à la formation d'une représentation objective de la culture nationale de la Fédération.

Échanges entre les jeunes

Le développement d'échanges entre jeunes, la participation de la jeunesse à la réalisation de programmes internationaux humanitaires, l'élargissement des contacts entre les organisations internationales de jeunesse ainsi qu'entre les spécialistes dans le domaine du travail avec la jeunesse et les institutions de soutien social sont entrés, avec la nouvelle conception, dans la sphère des intérêts directs de l'État russe. Il a été prévu que l'élaboration du programme fédéral « La jeunesse de la Russie » devra contribuer à l'intensification de la coopération internationale dans ce domaine. Une des tâches dans le domaine du développement des relations avec les plus grands États voisins a été l'élaboration des possibilités de création de fondations et d'autres structures d'échanges bilatéraux pour la jeunesse, selon le modèle international de coopération intergouvernementale.

Échanges décentralisés

Puisque le partenariat culturel suppose le maintien de relations étroites et stables entre les associations, les unions de créateurs et les hommes de culture, l'État a assumé pleinement ses obligations pour la création de conditions les plus favorables dans le processus d'établissement et de développement des relations culturelles internationales décentralisées. Il a été remarqué que l'action de soutien aux relations internationales de la Fondation russe de la culture et aux autres fondations et organisations semi-publiques et privées à caractère culturel mérite la plus haute attention, comme un complément indispensable aux relations culturelles officielles.

Coopération internationale interconfessionnelle

Étant donné que la religion est partie intégrante de la culture, un rôle spécial dans le renforcement du dialogue interculturel appartient aussi à l'Église. La coopération internationale interconfessionnelle de l'Église orthodoxe russe et des autres religions de la Fédération de Russie, au moyen de l'organisation à l'étranger de manifestations culturelles, est considérée comme capable d'apporter une aide essentielle à l'approfondissement et à l'élargissement de la pénétration culturelle russe à l'étranger, ainsi qu'à la consolidation de l'attraction spirituelle et à la compréhension entre les nations.

Il est important de souligner par ailleurs que l'État russe a très vite compris l'importance du rôle de l'Église orthodoxe russe dans la politique culturelle internationale et s'efforce désormais d'apporter son soutien aux projets du patriarcat de Moscou de remise en mains des lieux de culte à l'étranger, notamment en France. Piotr Smolar, le journaliste français du quotidien « Le Monde », l'a affirmé dans son article « L'Église russe en quête d'influence » : « Ayant noué des liens étroits avec le Kremlin, disposant de multiples sources de financement, le patriarcat a décidé d'étendre son autorité spirituelle à l'étranger sur les fidèles et sur les lieux de culte. Lors d'un colloque organisé à Moscou en avril 2001, le métropolite Kyrill de Smolensk, alors responsable des relations extérieures du patriarcat de Moscou, déclarait que celui-ci agissait *"en étroite collaboration"* avec les autorités politiques pour *"rétablir la justice historique dans le but de rendre à la mère patrie ses trésors"*

architecturaux et artistiques, construits par des artistes russes et avec l'argent du peuple russe". »⁵⁸¹

Depuis la deuxième moitié des années 2000, les exemples de recherche d'influence de l'Église orthodoxe russe en France se multiplient. Ainsi, par exemple, la patriarcat de Moscou entreprend depuis 2005 les tentatives dans le but de reprendre en main la cathédrale Saint-Nicolas à Nice ; avec l'aide du pouvoir fédéral, le patriarcat de Moscou a payé en 2007 les 700 000 euros des arriérés des sépultures au cimetière russe de Sainte-Geneviève-des-Bois ; entre autres, 100 000 euros ont été versés en mai 2008 au musée privé de Courbevoie dédié aux officiers cosaques ; sans oublier l'achat en 2010 du siège de Météo France, quai Branly à Paris, pour le projet de construction d'une nouvelle cathédrale⁵⁸².

Relations bilatérales

Les relations culturelles bilatérales constituent un pivot du système des échanges culturels internationaux de la Russie. Dans la nouvelle conception de la PCI russe on a proclamé une bonne volonté de coopération avec tous les États. Il est possible que les circonstances politiques, dictées par la protection des intérêts nationaux du pays, puissent parfois laisser une empreinte sur le développement des relations avec certains pays dans la sphère de la culture, en les arrêtant partiellement ou totalement. Cependant une telle situation a été jugée comme anormale et ne répondant pas aux buts fondamentaux de la PCI de la Russie. Les conflits politiques ne doivent pas se développer en opposition par rapport à la culture.

En ce qui concerne les échanges culturels bilatéraux de la Russie, les relations avec les pays de la CEI et les pays Baltes ont priorité dans le système des échanges culturels, puisqu'une des tâches de la politique étrangère de la Russie est la préservation et le développement, sur la nouvelle base démocratique, des relations culturelles avec les peuples de ces pays, établies au cours des siècles. Une importante composante de cette tâche est le soutien des compatriotes et la création de conditions favorables à la préservation de la langue

⁵⁸¹ Piotr SMOLAR. « L'Église russe en quête d'influence ». *Le Monde*, 05.02.09. [réf. du 29. 07. 2011] Disponible sur Internet: <http://www.lemonde.fr/europe/article/2009/02/04/l-eglise-russe-en-quete-d-influence_1150493_3214.html#ens_id=1146644>

⁵⁸² *Ibid.*

russe comme pierre angulaire de leur activité. L'idée de la création d'un espace culturel et éducatif commun est un important facteur de communauté et le gage de compréhension mutuelle des peuples de la CEI. Le *Conseil des relations culturelles de la CEI* doit contribuer à la réalisation de ces projets de coopération.

Le développement et l'élargissement des échanges culturels, de la coopération dans le domaine de la culture et de l'enseignement avec les pays du G8 a également une importance particulière pour la Russie. Comme les États du G 8 ont des ressources énormes et une grande expérience dans le domaine du développement culturel, la Russie peut réaliser avec eux les projets internationaux les plus significatifs.

En ce qui concerne l'orientation géographique européenne de la PCI russe, il a été prévu d'intensifier la participation de la Russie dans le système de coopération culturelle européenne et d'approfondir les échanges culturels traditionnels établis historiquement avec les États européens. Ces échanges sont appelés à contribuer à la fixation de l'idée de l'appartenance de la Russie à "une Grande Europe" et à la formation chez les Russes du sentiment d'une identité européenne.

Relations multilatérales

Les échanges culturels multilatéraux sont un important outil de garantie de la présence culturelle de la Russie dans le monde, un instrument qui complète et enrichit les relations bilatérales. Ils sont un excellent indice pour déterminer la situation du pays, son rôle et sa place dans les processus mondiaux culturels. La PCI de la Russie prévoit des actions dans le cadre des organisations internationales et régionales touchant à la culture, à la science et à l'enseignement : la coopération avec les organismes internationaux et régionaux, la participation aux conférences internationales ainsi que d'autres actions culturelles multilatérales. L'organisation des forums culturels internationaux sur le territoire de la Russie doit contribuer à renforcer son prestige dans le monde.

La participation des représentants russes au travail des organisations internationales, ainsi que la préparation et la tenue des conférences internationales, où on examine avec l'acceptation des documents finals les questions principales de la position de la culture dans la communauté mondiale et le problème des échanges culturels, ont pour but la défense des

positions de la Russie dans ces domaines. La politique culturelle de l'État et la législation de la Fédération de Russie doivent prendre en considération les obligations et les recommandations découlant des accords internationaux. Il est nécessaire d'élargir la base juridique de participation de la Russie dans les échanges culturels multilatéraux et d'accéder aux conventions conclues auparavant en tenant compte des intérêts du pays. Un des buts du développement des relations avec les organisations internationales doit être l'utilisation maximum de leurs possibilités, y compris financièrement, pour le soutien à l'action culturelle en Russie, l'intensification des échanges sur tous les niveaux, pour un élargissement de la coopération internationale de toutes les régions russes.

Dans la PCI de la Russie, la coopération dans le cadre de l'UNESCO occupe une place spéciale. C'est une sorte de forum intellectuel permettant, dans des conditions de non-confrontation, d'effectuer une recherche sur les problèmes de la modernité et cela grâce à la coopération dans les sphères de la culture, de la science et de l'enseignement. La philosophie de l'UNESCO est basée sur les idéaux et les valeurs cherchant l'élimination de l'isolation spirituelle des peuples, l'égalité des États, le respect de l'intégrité et de la diversité des cultures. Elle cherche à créer des modèles d'architecture polyculturelle du monde, laquelle correspond totalement à la conception de la Russie face au développement de la coopération internationale.

Il est dans l'intérêt de la Russie de renforcer l'importance de l'UNESCO et de soutenir son programme dans les conditions de l'amélioration de ses services administratifs et financiers, de l'économie de ressources, de la rationalisation des structures de gestion et de la politique de personnels. La Russie doit rester un État sur lequel l'UNESCO peut s'appuyer. Son autorité et son influence à l'UNESCO doivent s'affermir grâce à l'élargissement de la présence géographique de cet organisme en Russie. Le but de ce processus doit être le soutien de la culture nationale et le développement du potentiel intellectuel du pays lors de la réalisation des idées de l'UNESCO.

Il a été décidé que les projets réalisés en collaboration avec l'UNESCO – l'assistance aux objets spécialement significatifs de la culture et du patrimoine, l'organisation des chaires de l'UNESCO dans les institutions russes de l'enseignement, la tenue des conférences internationales et les colloques, la réalisation du programme intitulé « La Culture mondiale en Russie - l'année 2000 » – devaient être mis en oeuvre sous le patronage des organismes

étatiques du pays. Le rôle le plus important de coordination incombe à la *Commission de la Fédération de Russie aux affaires de l'UNESCO*.

À part le travail dans le cadre de l'UNESCO, il est prévu de coopérer pleinement avec d'autres organismes internationaux, tels que, par exemple :

- L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.
- Le Fonds des Nations unies pour l'enfance.
- Le Programme des Nations unies pour l'environnement.
- Le Conseil international des monuments et des sites.
- Le Centre international d'étude pour la conservation et la restauration des biens culturels.
- Le Conseil international des musées.
- Le Conseil international de la musique.
- Le Conseil international de la danse.
- L'Institut international du théâtre.
- L'Association internationale des arts plastiques.
- L'Union internationale des éditeurs.
- L'Organisation mondiale du tourisme.
- L'Organisation mondiale de la santé.

Dans ce document, il a été noté que le ministère des Affaires étrangères de la Russie coopère activement avec les organisations russes de bienfaisance et de mécénat agissant dans la sphère des échanges culturels, telles que : la Fondation internationale de Vladimir Spivakov, la Fondation internationale « Les nouveaux noms », etc.

Une des directions les plus importantes de la PCI est la coopération de la Russie avec d'autres États dans le cadre du Conseil de l'Europe, qui traite des questions de coopération

dans la sphère culturelle, de l'enseignement et d'échanges de jeunesse. Il a été prévu d'élargir la participation russe dans les conventions du Conseil de l'Europe ayant trait aux questions culturelles, d'obtenir l'augmentation du nombre, de la variété et de l'efficacité des programmes réalisés par le Conseil de l'Europe en Russie, surtout dans la sphère de l'enseignement et de l'éducation de la jeunesse. On remarque aussi l'importance de la participation russe au programme « L'Europe - l'héritage commun », qui doit révéler le rôle de la culture russe dans l'enrichissement de l'héritage culturel européen. Il a été prévu que le domaine culturel sera la partie la plus importante de la coopération de la Russie avec l'Union européenne, surtout au moyen de la réalisation des programmes TACIS et TEMPUS.

Principaux mécanismes de la réalisation de la PCI

La conception de la PCI inclut les mécanismes nécessaires à sa réalisation. La PCI se réalise conformément à la Constitution de la Fédération, à la législation fédérale, aux décrets du président de la Fédération, aux décisions et aux dispositions du gouvernement, aux programmes fédéraux ciblés dans le domaine de la culture. Le président définit les directions principales de la PCI et réalise sa direction conformément à la Constitution. Le Parlement donne une base législative à la PCI. Le gouvernement de la Fédération de Russie élabore, dans la limite de ses responsabilités, la stratégie générale de la PCI, examine les questions les plus importantes des échanges culturels avec les pays étrangers, coordonne l'activité des organismes fédéraux du pouvoir exécutif, ainsi que les organismes des républiques et des régions de la Fédération touchant les échanges culturels internationaux. Les organismes du pouvoir central assurent l'exécution de la législation de la Fédération de Russie, l'exécution des décisions du président et du gouvernement pour tout ce qui touche aux échanges culturels ; ils élaborent aussi les actes normatifs juridiques et réalisent les échanges internationaux dans les domaines relevant de leur compétence.

Dans le système des organismes fédéraux du pouvoir exécutif, le ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie est l'organisme principal pour l'organisation des échanges culturels internationaux. Il réalise le contrôle de l'exécution des obligations internationales de la Fédération de Russie dans la sphère de la culture. Le ministère des Affaires étrangères coordonne l'activité des autres organismes fédéraux du pouvoir exécutif dans ce domaine et les échanges culturels internationaux de toutes les républiques de la

Fédération. Les propositions de négociations et la conclusion des accords internationaux à caractère intergouvernemental des organismes fédéraux du pouvoir exécutif s'accordent tout d'abord avec le ministère des Affaires étrangères et ensuite avec le président et le gouvernement de la Fédération.

Les organismes du pouvoir exécutif des républiques et des régions de la Fédération, en relation avec les collectivités locales et en coopération avec les organismes fédéraux du pouvoir exécutif, participent à l'élaboration et à la tenue de la PCI. Le ministère des Affaires étrangères de la Russie et les organismes culturels russes à l'étranger, dans le cadre de leurs compétences, donnent l'assistance nécessaire à l'organisation des actions du ministère de la Culture et de la Communication, mais aussi aux actions de l'Agence fédérale de la culture et de la cinématographie, du ministère de l'Education et de la Science, de l'Agence fédérale de la formation et des autres organismes intéressés.

La suppression du monopole d'État, la décentralisation des échanges culturels internationaux, le changement des droits de propriété et des formes de l'administration de certains établissements culturels, ainsi que l'apparition d'un nombre considérable de nouvelles organisations publiques et privées agissant dans la sphère de la culture ont contribué à un vaste élargissement du cercle des participants aux échanges internationaux culturels. Il a été prévu un soutien d'État à tous les organismes non gouvernementaux, aux associations, aux différents groupements et fonds, aux académies, instituts, aux centres, aux agences, ainsi qu'à certaines personnes privées dont l'activité est tournée vers l'établissement et le maintien de la coopération avec des partenaires étrangers dans le domaine de la culture. Les administrations doivent exercer la coordination ; elles doivent aussi donner l'information, les recommandations, protéger les droits et les intérêts des participants russes aux échanges culturels en dehors du pays, y compris par voie d'acquisition d'accords avec les États étrangers sur la production de la base juridique des échanges culturels.

La base juridique des échanges culturels internationaux de la Russie repose sur des accords internationaux. Ils peuvent être conclus avec les États étrangers ou les organisations internationales (les accords et les traités intergouvernementaux), avec les gouvernements étrangers (les accords intergouvernementaux), avec les différents ministères (les accords à caractère interdépartemental). Les accords internationaux de la Fédération de Russie peuvent revêtir divers aspects et divers titres (accord, convention, procès-verbal, programme, échange

de lettres ou de notes) et avoir le caractère de cadre ou être spécialisés en fonction des priorités des échanges culturels avec chaque État ou chaque organisation internationale. L'ordre pour la conclusion, l'exécution et la cessation des accords internationaux est défini par la loi fédérale « sur les accords internationaux de la Fédération de Russie ». Les accords internationaux de la Fédération de Russie sont conformes aux principes universellement admis et aux normes du droit international, et ils répondent aux composants du système juridique de la Fédération. Pour cette raison, ils doivent être exécutés par tous les participants étatiques et non étatiques des échanges culturels.

Le degré de l'élaboration de la base juridique est un facteur qui détermine le niveau de la coopération culturelle internationale et contribue à son développement. Pourtant, le formalisme dans les échanges culturels, qui consiste dans l'augmentation des accords et des traités intergouvernementaux, n'est pas un but en soi et ne garantit pas, étant donné les conditions de décentralisation, un haut niveau de coopération. Dans le processus d'établissement d'une base juridique, il faut utiliser aussi les traditions et compétences des autres pays partenaires et s'orienter vers l'expérience internationale.

Dans le système de coopération culturelle intergouvernementale, les commissions mixtes constituent un important outil de la PCI. Elles sont constituées sur une base paritaire, conformément aux traités bilatéraux et aux accords sur les échanges culturels. Parmi les fonctions des commissions mixtes, on compte la préparation des documents juridiques, la production de nouveaux accords et l'examen des questions d'organisation et des questions financières liées à la réalisation pratique des échanges officiels dans le domaine de la culture.

Un rôle spécial dans l'élaboration et la réalisation de la PCI incombe aux ambassades russes à l'étranger. Les ambassades de la Fédération de Russie, comme les administrations des relations extérieures, ainsi que les consulats généraux, les consulats et les représentations constantes auprès des organisations internationales, représentent le groupe le plus important dans le mécanisme des échanges culturels extérieurs. Le niveau qualitatif et l'efficacité de l'exécution, par les représentations diplomatiques de la Russie, des tâches et des fonctions principales de la PCI déterminent le volume et les formes de la présence culturelle de la Russie dans les États étrangers.

Étant donné que les centres culturels russes à l'étranger occupent une place centrale dans le système de diffusion de l'information objective et variée sur la Russie, il fallait donc, conformément à la nouvelle conception de la PCI, viser à l'élargissement du réseau des centres culturels dans les pays de la CEI.

La condition impérative de la réalisation fructueuse des manifestations culturelles russes à l'étranger est la présence de contacts étroits entre les participants russes et étrangers aux échanges culturels, tant au niveau gouvernemental qu'au niveau des structures publiques ou privées. Une place importante dans ce travail appartient aux relations de partenariat avec les unions des compatriotes, les sociétés de l'amitié et d'autres organisations dont la mission est axée sur le soutien à la coopération avec la Fédération de Russie.

Financement

La pratique internationale des échanges culturels, l'expérience des autres pays témoignent que l'efficacité de la PCI dépend du soutien de l'État et surtout de son financement. Les États-Unis, l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni, l'Autriche, l'Espagne et les autres pays dépensent des sommes importantes pour leurs relations culturelles, ce qui est justifié afin d'entretenir une image internationale positive. La situation en Russie est caractérisée par une tendance contraire. La décentralisation des échanges culturels a amené la diminution des subventions de l'État. Actuellement, plusieurs projets sont réalisés sur une base commerciale ou restent en suspens. Le résultat est la formation d'un vide en ce qui concerne la présence culturelle russe et la diminution de la qualité.

L'augmentation des échanges culturels extérieurs exige l'établissement d'un solide soutien financier du gouvernement de la Fédération de Russie. Le programme fédéral intitulé « Les échanges culturels de la Russie avec les pays étrangers » a été élaboré dans cet objectif. Ce programme est appelé à unir les efforts de tous les ministères participant aux échanges, à déterminer les priorités dans les relations bilatérales et multilatérales pour tout ce qui concerne la culture. À part le financement public direct des échanges culturels, il a été prévu de faire participer aussi financièrement les républiques de la Fédération et les collectivités locales. Les organismes non étatiques ont désormais la possibilité législative de soutenir des établissements culturels. De même, des personnes privées peuvent, au travers du mécénat, apporter leur soutien à la présence culturelle russe à l'étranger. On ne peut pas négliger

l'importance des échanges commerciaux, qui peuvent être partie prenante des échanges culturels. Les auteurs de la conception de la PCI ont pensé que l'État devait élaborer des mesures de soutien destinées à toutes ces organisations⁵⁸³.

La PCI fut donc officiellement reconnue en Russie en tant que partie intégrante de la politique étrangère. La compréhension, par les dirigeants de la Russie, de l'importance et de l'opportunité des échanges culturels internationaux et du développement de la coopération culturelle internationale s'est manifestée en 2002 à Moscou, par l'organisation, au plus haut niveau gouvernemental, de la conférence thématique « La diplomatie et la culture »⁵⁸⁴. Elle a réuni les représentants du gouvernement, du ministère des Affaires étrangères et d'éminents hommes de culture de la Fédération de Russie. Cette conférence était appelée à contribuer « à la meilleure compréhension des problèmes de coopération de la diplomatie et de la culture, ainsi qu'à une coopération plus étroite du ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie et des représentants du monde de la culture pour l'augmentation du potentiel culturel national, ainsi que pour l'accroissement du rang international de notre pays⁵⁸⁵ », a souligné dans son allocution M. Igor Ivanov, ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie.

⁵⁸³ « Vnešnjaja kul'turnaja politika Rossii - god 2000 ». *op. cit.*, p. 84-85.

⁵⁸⁴ DOLGOV, K. M. (dir.) *Diplomatija i kul'tura : tezisy naučnoj konferencii (La diplomatie et la culture : les thèses de la conférence scientifique)*, p. 360. [ДОЛГОВ К. М. (ред.) Дипломатия и культура : тезисы научной конференции. - М. Академия МИД, 2003.]

⁵⁸⁵ Vystuplenie ministra inostrannyh del Igorja Ivanova pered učastnikami konferencii « Diplomatija i kul'tura » (04. 07. 2002). (Allocution du ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie M. Igor Ivanov aux participants de la conférence « La diplomatie et la culture » (le 4 juillet 2002)). [Выступление министра иностранных дел Игоря Иванова перед участниками конференции «Дипломатия и культура»] [réf. du 04.01.2007] Disponible sur Internet: <<http://www.ln.mid.ru/nsdksu.nsf/6786f16f9aa1fc72432569ea0036120e/432569f10031dce643256bce004b62fc?OpenDocument>>

4.4. Premiers résultats et limites de la nouvelle PCI. Particularités du modèle russe de diplomatie culturelle

Après avoir examiné les thèses de la nouvelle conception de la PCI, nous pouvons entreprendre l'étude de ses premiers résultats au cours de la première moitié des années 2000, tout en analysant les particularités du modèle de diplomatie culturelle russe.

Premiers résultats obtenus et les limites de la PCI

Dès son lancement en 2001, la nouvelle politique de l'État dans le domaine des relations culturelles internationales donne très rapidement ses premiers résultats.

- Déjà en 2003, le programme gouvernemental de célébration du tricentenaire de Saint-Pétersbourg a connu un grand succès international. L'ampleur de ce programme suscita auprès des Pétersbourgeois le vif espoir que leur ville fût désignée par l'UNESCO comme capitale culturelle de l'Europe⁵⁸⁶. L'importance des nombreuses manifestations organisées au cours de la célébration force l'admiration ; elles ont été un symbole de la « réouverture » culturelle de la Russie vers la communauté internationale, après une sorte d'immobilisme dans les années 1990. Les manifestations culturelles à Saint-Pétersbourg comme à l'étranger ont permis de renouer des relations avec les pays étrangers. Ainsi, par exemple, la célébration du tricentenaire de Saint-Pétersbourg a été l'occasion de relancer les échanges culturels avec la France (voir la Partie 5.3.).

Cependant, c'est au cours de l'année 2005 que la nouvelle PCI s'est montrée plus fructueuse. Cette année-là, une attention particulière a été accordée à la préparation et à la réalisation de nombreuses manifestations culturelles consacrées à la célébration du 60^e anniversaire de la grande victoire remportée par les Alliés lors de la Deuxième Guerre

⁵⁸⁶ « Les Pétersbourgeois espéraient que leur ville soit désignée par l'U.N.E.S.C.O. capitale culturelle de l'Europe, mais c'est un privilège qui ne peut être accordé qu'à une ville d'un pays membre de l'Union européenne. » Dans SMIRNOVA, N. « En dialogue avec St. Pétersbourg ». [réf. du 04.03.2008] Disponible sur Internet: <http://www.archivesarte-tv.com/fr/archive_279668.html>

mondiale. Dans le cadre de cet événement mémorable, plusieurs actions culturelles ont été organisées en Russie, mais également à l'étranger : en Allemagne, en Autriche, au Chili et en Grande-Bretagne. Le renforcement de l'autorité internationale de la Russie dans le domaine de la culture a été favorisé par l'organisation, pendant cette même année 2005, d'une série d'actions culturelles à caractère bilatéral : citons par exemple l'année de l'Azerbaïdjan en Russie, l'année de la Russie en Arménie, les festivals de la culture russe en Hongrie, Géorgie, Islande, République tchèque, le mois de l'amitié russo-mongole, la semaine du cinéma russe au Tadjikistan⁵⁸⁷. Entre autres, en 2005, la Russie a organisé aux États-Unis et en Europe, dans le cadre du festival européen *Europalia International*, des grandes expositions d'art russe et des forums internationaux d'une envergure sans précédent. De la même année date également la création de la première chaîne satellite russe à caractère international, *Russia Today*, qui a commencé à diffuser en anglais pour le public étranger⁵⁸⁸.

▪ Vu que l'enseignement supérieur national constitue un des principaux atouts pour l'avenir de la Russie, autant sur le plan économique que social, le gouvernement russe a pris, au début des années 2000, les mesures indispensables pour améliorer l'attraction et la compétitivité de la Russie dans ce domaine. Tout d'abord, afin de revaloriser le système national de l'enseignement supérieur, la Russie a procédé, le 17 septembre 2003, à l'adhésion au « processus de Bologne ». En outre, dans l'objectif d'améliorer l'accueil des étudiants étrangers dans les établissements de l'enseignement supérieur russe, un nouvel arrêté gouvernemental « sur la coopération avec les pays étrangers dans le domaine de l'enseignement »⁵⁸⁹ a été signé le 4 novembre 2003 (voir Annexe 17). Dans un but de développement de la coopération internationale dans le domaine de l'enseignement supérieur, de diffusion à l'étranger des réalisations du système national de l'enseignement et de l'intensification de l'orientation de la jeunesse des pays étrangers vers l'enseignement dans les institutions russes d'enseignement supérieur, le ministère de l'Éducation de la Fédération de

⁵⁸⁷ Sotrudničestvo v oblasti kul'tury. (La coopération dans le domaine de la culture). [Сотрудничество в области культуры]. [réf. du 16.06.2007]. Disponible sur Internet : <<http://www.mid.ru/BDOMP/Ns-dksu.nsf/arh/432569F10031DCE6C3256FF6003DC8FC?OpenDocument>>

⁵⁸⁸ KONENKO V. A. « Sozdat' obraz Rossii ? » (« Créer une image de la Russie ? »). [КОНЕНКО, В. А. « Создать образ России ? »]/КОНЕНКО В. А./Россия в глобальной политике. № 2, март-апрель 2006]. [réf. du 06.12.2007]. Disponible sur Internet : <<http://www.globalaffairs.ru/numbers/19/5549.html>>

⁵⁸⁹ Cet arrêté a remplacé un ancien arrêté gouvernemental « Sur le développement de la coopération avec les pays étrangers dans le domaine de l'enseignement » du 28 octobre 1995.

Russie (la Direction de l'enseignement international et de coopération) a organisé à l'étranger, au cours de la première moitié de l'année 2004, plusieurs expositions et conférences : « Russie-France : la coopération et les perspectives » (janvier, à Paris) ; « Les universités russes au XXIe siècle » (octobre, en Tanzanie) ; « Les universités russes du XXIe siècle » (novembre, au Chili)⁵⁹⁰.

▪ Puisqu'un des critères de « la stratégie de l'influence » de la diplomatie culturelle est l'action en faveur de la langue et de la culture nationale à l'étranger, la promotion de la langue russe a pris de plus en plus d'importance dans la réalisation de la nouvelle PCI. Ainsi, le 3 juillet 2001, dans un but de préservation du patrimoine linguistique russe, le gouvernement de la Fédération de Russie a élaboré le programme intitulé « La langue russe » pour les années 2002-2005⁵⁹¹. Ses principaux organisateurs ont été le ministère de l'Enseignement supérieur, l'Académie des sciences et l'université Lomonossov de Moscou. Pour la réalisation de ce programme, on a prévu un financement d'un volume de près de 80 470 millions de roubles. On compte parmi ses résultats :

- la préparation des exposés analytiques en matière de fonctionnement de la langue russe comme langue de communication internationale ;
- l'élaboration des documents pour un certificat international de niveau de langue russe conformément aux exigences du Conseil de l'Europe et de l'UNESCO ;
- la création et la mise en valeur des méthodes modernes de l'enseignement de la langue russe dans les écoles supérieures en Russie et à l'étranger ;

⁵⁹⁰ Ob učastii ministerstva Obrazovanija Rossijskoj Federacii v zarubežnyh meroprijatijah v 2004 godu (Sur la participation du Ministère de l'Enseignement de la Fédération de Russie dans les événements internationaux en 2004). [Об участии министерства Образования Российской Федерации в зарубежных мероприятиях в 2004 году][réf. du 20.12.2007]. Disponible sur Internet : <<http://www.ln.mid.ru/ns-dksu.nsf/6786f16f9aa1fc72432569ea0036120e/432569f10031dce6c3256e1300336706?OpenDocument>>

⁵⁹¹ Ce programme avait pour objectif la revalorisation du russe en tant que langue de communication internationale. Il prévoyait : l'élaboration, selon des exigences du Conseil de l'Europe et de l'UNESCO, du système de certification des connaissances de la langue russe comme langue étrangère, l'élaboration de nouvelles méthodes et programmes d'enseignement du russe localement et dans les pays étrangers, la création de cours à distance, etc. Cf. *Ob utverždenii Pravitel'stvom Rossijskoj Federacii Federal'noj celevoj programmy « Russij jazyk » na 2002-2005 gody.* (Sur la ratification par le gouvernement de la Fédération de Russie du programme fédéral ciblé « La langue russe » pour les années 2002-2005). [Об утверждении Правительством Российской Федерации Федеральной целевой программы «Русский язык» на 2002/2005 годы]. [réf. du 15. 12 . 2007]. Disponible sur Internet : <<http://www.ln.mid.ru/ns-dksu.nsf/6786f16f9aa1fc72432569ea0036120e/432569f10031dce643256a7f004fe2cc?OpenDocument>>

- l'élaboration de cours d'enseignement à distance de la langue russe comme langue étrangère ;
- la création de modèles souples pour l'enseignement de la langue russe ;
- la préparation d'une nouvelle génération de programmes méthodiques et de manuels pour l'enseignement de la langue russe⁵⁹².

Le travail pour le renforcement des positions internationales de la langue russe a pris, dans la Fédération de Russie, un aspect de plus en plus systémique dont nous trouvons la preuve dans l'édition annuelle, diffusée depuis 2002, du rapport officiel intitulé « La langue russe dans le monde », préparé par le ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie en commun avec l'Union panrusse du livre. La deuxième édition de ce rapport, en date du 2 décembre 2003, fut considérée par le ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie, M. Igor Ivanov, comme « un précieux document de caractère analytique donnant une image objective de la promotion de la langue russe »⁵⁹³. Il contenait des informations sur la situation de la langue russe dans plus de 140 États et dans nombre d'organisations internationales, ainsi que des données sur les plus grands centres de philologie russe sans oublier la liste des principales mesures prises pour une diffusion renforcée de la langue russe à l'étranger⁵⁹⁴.

En outre, en mars 2003, le ministère des Affaires étrangères de Russie et l'Union panrusse du livre ont signé un accord de coopération, dont le but principal était un élargissement des positions de la langue russe à l'étranger. Dans le cadre du programme de coopération, le ministère des Affaires étrangères a commencé à recevoir la production typographique destinée à la diffusion parmi les compatriotes dans les communautés russes et

⁵⁹² Ob utverždenii Pravitel'stvom Rossijskoj Federacii Fedral'noj celevoj programmy « Russkij jazyk » na 2002-2005 gody. *op. cit.*

⁵⁹³ Vystuplenie ministra inostrannyh del Igorja Ivanova na prezentacii doklada « Russkij jazyk v mire », 02.12.2003. (Allocution du ministre des Affaires étrangères de la Russie M. Igor Ivanov lors de la présentation du rapport intitulé «La langue russe dans le monde», le 2 décembre 2003). [Выступление министра иностранных дел Игоря Иванова на презентации доклада «Русский язык в мире», 02.12.2003.]. [réf. du 15.12.2007]. Disponible sur Internet :<<http://www.ln.mid.ru/ns-dksu.nsf/6786f16f9aa1fc72432569ea0036120e/432569f10031dce643256df100296d21?OpenDocument>>

⁵⁹⁴ Prezentacija doklada MID Rossii « Russkij jazyk v mire ». (La présentation du rapport du MID de la Russie « La langue russe dans le monde »). [Презентация доклада МИД России «Русский язык в мире»]. [réf. du 15.12.2007]. Disponible sur Internet :<<http://www.ln.mid.ru/ns-dksu.nsf/6786f16f9aa1fc72432569ea0036120e/432569f10031dce643256df100297ffd?OpenDocument>>

les écoles à l'étranger avec enseignement en russe, ainsi qu'à l'enrichissement des fonds des bibliothèques des centres russes de science et de culture à l'étranger⁵⁹⁵. Pour une meilleure diffusion de la langue russe à l'étranger, on a organisé des manifestations thématiques comme les olympiades internationales de la langue russe parmi les étudiants et les élèves étrangers, des séminaires pour les russisants, des cours de perfectionnement professionnel pour les professeurs de langue et de littérature russe. Dans le même but, on a organisé, en octobre 2005 à Moscou, au plus haut niveau gouvernemental, le Festival international « Bibliobraz », auquel ont participé les membres de gouvernements de la Russie et de nombreux pays étrangers⁵⁹⁶.

▪ Un autre important critère de « la stratégie de l'influence » mis en pratique par la Russie fut le développement du réseau des centres culturels et scientifiques de la Fédération de Russie à l'étranger. Le 5 février 2002, le président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, a signé un nouveau décret « sur le Centre russe pour la coopération internationale scientifique et culturelle auprès du ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie » (voir Annexe 18). Dans un objectif de meilleure coordination de la PCI russe, le Roszarubežcentr a été transféré sous la tutelle directe du ministère des Affaires étrangères de la Russie. Parmi les tâches principales de ce dernier, on relève :

- le soutien au renforcement de l'autorité internationale de la Fédération de Russie ;
- la diffusion des riches traditions spirituelles de la Russie, mais aussi des acquisitions dans le domaine de la science, de la culture et de l'art ;
- la participation à la réalisation de relations scientifiques, culturelles, économiques et humanitaires avec les pays étrangers ;
- l'établissement et le développement de contacts avec les structures gouvernementales et non gouvernementales des États étrangers et avec des organisations internationales ;
- l'assistance à l'activité des organisations publiques et privées russes et étrangères pour le renforcement de la coopération internationale et la compréhension mutuelle entre les peuples ;

⁵⁹⁵ Vystuplenie ministra inostrannyh del Igorja Ivanova na prezentacii doklada « Russkij jazyk v mire ». *op. cit.*

⁵⁹⁶ Sotrudničestvo v oblasti kul'tury. *op. cit.*

- la participation à la réalisation de la politique d'État pour le soutien des compatriotes russes à l'étranger afin de garantir leurs droits socioculturels, de préserver la langue russe et l'originalité culturelle et de développer aussi les liens des organisations russes avec les compatriotes à l'étranger ;
- la diffusion, pour la population résidant dans des États étrangers, d'une information objective et authentique sur l'histoire russe, la vie socio-économique, culturelle et spirituelle et sur la politique intérieure et extérieure de la Fédération de Russie ;
- le renforcement du statut de la langue russe dans le monde et de ses positions comme langue de culture mondiale.

Pour une meilleure coordination des filiales du Roszarubežcentr, un conseil interministériel a été organisé, dont les membres sont désignés par le gouvernement de la Fédération de Russie. Parmi les membres du conseil, on compte les représentants du ministère de la culture, du ministère de l'Éducation, du ministère de l'Industrie, de la Science et des Technologies, du secrétariat du président de la Fédération de Russie ainsi que de l'administration du président de la Fédération de Russie, du ministère du Développement économique et du Commerce, du ministère de l'Édition, de la Télédiffusion et des Médias. Le président du conseil interministériel est le ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie.

Grâce à toutes ces mesures, l'activité internationale des organismes culturels russes à l'étranger a sensiblement augmenté. Les responsables de la diplomatie culturelle russe apportèrent leur témoignage sur l'élargissement de la présence culturelle de la Russie à l'étranger, non seulement dans les pays de la CEI et les pays Baltes, une zone prioritaire de la PCI russe, mais aussi dans les autres pays⁵⁹⁷. Vers le milieu des années 2000, des filiales du Roszarubežcentr ont été ouvertes dans plus de 60 pays dans le monde.

⁵⁹⁷ Communiqué de Mme T. V. Poloskova, le chef de la Direction des relations avec les pays de la CEI et les pays Baltes du Roszarubežcentr du MID de la Fédération de Russie. [réf. du 04.03.2008] Disponible sur Internet: <<http://www.mid.ru>>

▪ La création d'un « monde russe »⁵⁹⁸, dans un but de développement des échanges culturels avec la Russie, est devenue également un élément important de « la stratégie de l'influence » de la PCI russe dans la première moitié des années 2000. Puisque « la diaspora russe devient un catalyseur avec l'aide duquel on mobilise le processus de l'élargissement d'un "monde russe", y compris au moyen de l'adhésion de nouveaux participants potentiels parmi la population locale »⁵⁹⁹, quelques importantes actions, sous forme de congrès d'anciens élèves des écoles supérieures soviétiques et russes, ont été organisées au cours des années 2002-2006 dans les pays de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique latine. Cette politique a abouti à la création, en 2007, de la fondation « Le monde russe », sous le patronage du ministère des Affaires étrangères et du ministère de la Culture de la Fédération de Russie.

▪ Le renforcement de la projection culturelle de la Russie dans le monde fut accompagné également par la diversification de la coopération culturelle internationale au niveau bilatéral tout comme au niveau multilatéral des organismes internationaux. Le développement de la base juridique de coopération bilatérale dans le domaine de la culture et de l'enseignement a continué de se perfectionner. Vers l'année 2006, au niveau intergouvernemental ou interdépartemental, on a signé de nouveaux accords et des traités bilatéraux avec l'Azerbaïdjan, l'Ouzbékistan, la Hongrie, la Slovaquie, la Bulgarie, la Pologne, l'Espagne et d'autres États encore⁶⁰⁰.

De la même façon s'est perfectionnée la coopération de la Russie dans le domaine culturel avec les organisations internationales, l'ONU, l'UNESCO, le Conseil de l'Europe. Avec le soutien du ministère des Affaires étrangères et sous le patronat de l'Organisation des Nations unies a été organisée, le 4 octobre 2005, la conférence internationale « Sport et monde », consacrée à l'intensification du rôle du sport dans la consolidation de la paix et la compréhension mutuelle entre les peuples⁶⁰¹. Au cours de la réalisation de la nouvelle PCI la

⁵⁹⁸ « Le monde russe » est un réseau ethnoculturel multinational de citoyens russes ou étrangers qui appartiennent à la diaspora russe à l'étranger ou qui éprouvent tout simplement un intérêt pour les traditions culturelles et l'histoire de la Russie.

⁵⁹⁹ Russkij mir. (Le monde russe). [Русский мир]. [réf. du 27.11.2007]. Disponible sur Internet : . <http://www.ng.ru/scenario/2007-05-29/13_build.html>

⁶⁰⁰ Sotrudničestvo v oblasti kul'tury. *op. cit.*

⁶⁰¹ *Ibid.*

coopération de la Russie avec l'UNESCO s'est élargie considérablement. Étant renforcée économiquement et politiquement la Russie avait toutes les possibilités de franchir une nouvelle étape encore plus féconde de la coopération avec l'UNESCO⁶⁰².

Selon l'avis du président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, exprimé lors de la séance du Conseil de la culture et de l'art en novembre 2003 : « Aujourd'hui, la Russie a toutes les ressources nécessaires pour participer plus activement à la réalisation des projets placés sous l'égide de l'UNESCO, du Conseil de l'Europe et d'autres organisations internationales. » Le président a remarqué que l'intégration du patrimoine culturel et des itinéraires touristiques russes dans le réseau mondial présente de grandes perspectives de travail en commun⁶⁰³. En 2004, la Russie a fêté solennellement le 50^e anniversaire de son adhésion à l'UNESCO⁶⁰⁴.

▪ Il n'est pas inutile de remarquer que la nouvelle conception de la PCI russe fut la partie importante du projet présidentiel de Vladimir Poutine quant à la modernisation de la politique culturelle de la Russie. Ses grandes orientations ont été définies en 2000 par le programme fédéral intitulé « La culture de la Fédération de Russie » pour la période 2001-

⁶⁰² Si, lors de la période initiale des transformations démocratiques, la Russie a été plutôt le percepteur de l'expérience intellectuelle mondiale et des ressources financières pour l'enseignement, la science et la culture, vers l'année 2007, elle a affirmé grâce au développement économique ses positions internationales et elle a toutes les possibilités pour le passage à un nouveau niveau de la coopération. Partageant entièrement les principes du partenariat global, la Russie a affirmé en juin sa participation à l'assistance au développement international en tant que le pays donateur. **Dans** Vystuplenie ministra inostrannyh del Rossii Sergeja Lavrova na Obščem sobranii Komissii Rossijskoj Federacii po delam JUNESKO, 13. 12. 2007. (Allocution du ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie de M. S. Lavrov lors de la réunion de la Commission de la Russie de l'UNESCO du 13 décembre 2007). [Выступление Министра иностранных дел России С.В.Лаврова на Общем собрании Комиссии Российской Федерации по делам ЮНЕСКО, 13 декабря 2007 года]. [réf. du 17.12.2007]. Disponible sur Internet : <http://www.mid.ru/BDOMP/Brp_4.nsf/arh/7A61D347F1526119C32573B400321FFC?OpenDocument>

⁶⁰³ Vystuplenie Prezidenta Rossii V. V. Putina na zasedanii Soveta po kul'ture i iskusstvu, Moskva, Kreml', 25. 11. 2003. (Allocution du président Vladimir Poutine lors de la réunion du Conseil de la culture et de l'art, Moscou, Kremlin, le 25 novembre 2003). [Выступление Президента России В.В.Путина на заседании Совета по культуре и искусству, Москва, Кремль, 25 ноября 2003 года] [réf. du 29.11.2007]. Disponible sur Internet : <<http://www.in.mid.ru/ns-dksu.nsf/6786f16f9aa1fc72432569ea0036120e/432569f10031dce643256dea002931d4?OpenDocument>>

⁶⁰⁴ Vstupitel'noe slovo Prezidenta Rossii V. V. Putina na vstreče s general'nym direktorom JUNESKO K. Macuuroj, Moskva, Kreml', 25. 11. 2003. (Un discours inaugural du président de la Fédération de Russie, M. Poutine, lors de la rencontre avec le directeur général de l'UNESCO, M. Koïchiro Matsuura. Moscou, Kremlin, le 25 novembre 2003). [Вступительное слово Президента России В.В.Путина на встрече с генеральным директором ЮНЕСКО К.Мацуурой, Москва, Кремль, 25 ноября 2003 года]. [réf. du 28.11.2007]. Disponible sur Internet : <<http://www.in.mid.ru/ns-dksu.nsf/6786f16f9aa1fc72432569ea0036120e/432569f10031dce643256dea00294995?OpenDocument>>

2005. « L'objectif principal de ce programme, dont le coût est estimé à 49 milliards de roubles, est de préserver la culture russe, les arts et les traditions nationales⁶⁰⁵. » Afin de réaliser ce programme, une réorganisation structurelle du pilotage de la politique culturelle a été effectuée pour dynamiser le fonctionnement administratif des instances ministérielles. « Dans le domaine de la culture, les attributions des deux ministères antérieurs, celui de la Culture et celui de la Presse et de l'Édition, se répartissent désormais entre :

- le nouveau grand ministère de la Culture et de la Communication, confié à M. Alexandre Sokolov ;

- l'Agence fédérale pour la culture et le cinéma (qui a récupéré les fonctions opérationnelles de l'ancien ministère de la Culture ; trois anciennes directions du précédent ministère de la Culture y sont rattachées : la Direction du cinéma, la Direction du théâtre, la Direction des musées et des bibliothèques. L'Agence dispose en outre d'un service des questions économiques et des investissements, ainsi que d'un bureau des relations internationales.) ;

- l'Agence fédérale pour la presse et les médias »⁶⁰⁶.

Au cours de la réalisation du nouveau projet de développement culturel, le gouvernement n'a pas laissé sans attention le domaine éducatif, d'autant plus que le président Poutine a érigé l'éducation et la recherche au rang des priorités du gouvernement. Suite à une réforme administrative, le nouveau ministère de l'Éducation et de la Science a été créé en mars 2004, par la fusion entre le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Industrie, de la Science et des Technologies.

Le lancement de la nouvelle PCI russe doit être perçu comme la suite logique de l'ensemble des mesures du gouvernement russe pour la modernisation de la politique culturelle de la Russie, mais aussi comme un outil indispensable permettant de maintenir sa compétitivité à l'international en matière de culture, d'enseignement et de science.

⁶⁰⁵ Rapport d'information n° 274 (2004-2005) de M. Jacques VALADE, Mme Marie-Christine BLANDIN, MM. Louis de BROISSIA, Ambroise DUPONT, Jean-Léonce DUPONT, Mme Monique PAPON et M. Ivan RENAR, fait au nom de la Commission des affaires culturelles, à la suite d'une mission effectuée en Russie du 12 au 19 septembre 2004, *Sé debates*, 2005, p. 14.

⁶⁰⁶ *Ibid.*, p. 13-14.

Par rapport à tout ce qui a été mentionné ci-dessus, nous pouvons constater le perfectionnement, au sein de la Fédération de Russie, d'une politique publique spécifique visant à la diffusion de la culture russe à l'étranger et au développement de la coopération dans le domaine de la culture au niveau bilatéral et multilatéral. Néanmoins, tout en prenant en compte un véritable essor des échanges culturels internationaux, il est impossible de nier le caractère encore limité de l'influence culturelle de la Russie à l'étranger et l'utilisation insuffisante de ses capacités dans le domaine des échanges culturels.

Analysons de plus près les principales limites à la réalisation de la PCI russe au cours de la première moitié des années 2000.

Par exemple, les tentatives d'intégration de la Russie sur le marché mondial des services de l'enseignement, de la transformation de l'enseignement supérieur en une nouvelle branche lucrative de l'économie nationale n'ont pas donné les résultats attendus. « La place qu'occupe la Russie sur le marché mondial des services de l'enseignement, ne correspond pas à son potentiel considérable d'enseignement. Nous comptons moins de 4 % d'étudiants étrangers sur le nombre total d'étudiants étrangers (l'URSS en 1990 en a eu 11 %), ils représentent seulement 1 % de la masse financière de l'enseignement pour l'année 1999⁶⁰⁷ », a remarqué Mme Mitrofanova, premier adjoint du ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie. La faible quantité d'étudiants étrangers dans les établissements d'enseignement supérieur russes apparaît surtout en comparaison avec les principaux pays du monde – 54 200 étudiants étrangers en 2003 (la même année, les États-Unis en accueillaient

⁶⁰⁷ Vystuplenie pervogo zamestitelja ministra inostrannyh del RF È. Mitrofanovoj na Vsesojuznom soveščanii-seminare po voprosam realizacii gosudarstvennoj politiki v oblasti podgotovki nacional'nyh kadrov dlja zarubežnyh stran i podderžki éksporta obrazovatel'nyh uslug, Moskva, 12. 11. 2003. (Allocution de Mme Mitrofanova, le premier adjoint du ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie lors du séminaire panrusse sur les questions de la réalisation de la politique dans le domaine de la préparation des cadres nationaux pour les États étrangers et le soutien de l'export des services de l'enseignement, Moscou, le 12 novembre 2003). [Выступление первого заместителя Министра иностранных дел Российской Федерации Э. В. Митрофановой на Всероссийском совещании-семинаре по вопросам реализации государственной политики в области подготовки национальных кадров для зарубежных стран и поддержки экспорта образовательных услуг, Москва, 12 ноября 2003 года]. [réf. du 03.03.2007]. Disponible sur Internet : <<http://www.mid.ru/BDOMP/Ns-dksu.nsf/arh/432569F10031DCE643256DDE003DDAC9?OpenDocument>>

558 000, l'Allemagne – 290 619, le Royaume-Uni – 255 233 et la France – 221 567⁶⁰⁸). Ainsi, la part de la Russie sur le marché mondial des services éducatifs n'excède pas 0,5%⁶⁰⁹.

Vers l'année 2005, le nombre des étudiants étrangers dans les écoles supérieures russes a sensiblement augmenté, leur nombre atteignant 100 300 personnes, y compris celles dont les frais relevaient du budget fédéral – 40 000 individus ; en outre, il a été attribué plus de 7 000 bourses d'État aux étudiants étrangers⁶¹⁰. Cependant, la plupart des étudiants étrangers sont originaires des pays de la CEI et des pays Baltes. Malgré une telle situation, la préparation des spécialistes étrangers et le maintien entre eux de liens de toutes sortes sont toujours considérés comme un puissant moyen de renforcement des relations bilatérales et de construction d'une image favorable de la Russie à l'international, car les anciens élèves des écoles supérieures russes et soviétiques, dont plusieurs occupent de hautes positions dans la politique et les affaires, comptent quand même plus de 600 000 personnes dans 150 pays⁶¹¹.

Lors du développement du réseau des établissements culturels à l'étranger, la Russie a rencontré également certaines difficultés, non seulement à caractère financier, mais aussi en ce qui concerne l'organisation. Tout d'abord, il faut remarquer que malgré la ressemblance évidente entre les tâches principales des centres culturels russes à l'étranger et celles de leurs homologues étrangers, le travail du Roszarubežcentr et de ses filiales présente certains traits spécifiques : « Si dans l'activité des centres européens, la tendance va tout particulièrement à la culture moderne, les centres russes pour l'essentiel évoquent les valeurs culturelles traditionnelles, sans donner une attention particulière aux nouveautés. »⁶¹² Cette particularité réduit l'éventail des échanges culturels de la Russie avec les partenaires étrangers. De plus, à cause du temps très bref de l'existence de la diplomatie culturelle moderne, le réseau des centres culturels russes à l'étranger éprouve un certain manque de cadres professionnels pour la réalisation efficace des échanges. Ce problème a été particulièrement soulevé dans l'aperçu de la politique étrangère de la Fédération de Russie, au titre des recommandations : « Il est

⁶⁰⁸ Cité selon KASTOUEVA-JEAN, Tatiana. « "Splendeurs et misères" de l'enseignement supérieur en Russie ». *Russie. NEI. Visions*, n° 14, p. 7-8.

⁶⁰⁹ *Ibid.*, p. 8.

⁶¹⁰ *Sotrudničestvo v oblasti kul'tury. op. cit.*

⁶¹¹ Allocution de Mme Mitrofanova. *op. cit.*

⁶¹² BOGOLJUBOVA N. M., NIKOLAEVA J. V. *op. cit.*, p. 191.

aussi important d'affermir ce domaine du service diplomatique au moyen de l'effectif hautement qualifié, mais aussi grâce à la résolution du problème de financements. »⁶¹³

Il est nécessaire de remarquer également que malgré une amélioration de la situation économique au début des années 2000, la question du financement des relations culturelles internationales restaient toujours d'actualité. Les dépenses publiques de la Fédération de Russie pour le développement de la culture nationale restent encore largement insuffisantes en comparaison avec les pays de l'Union européenne (voir le Tableau 5). Comme on peut le voir dans le Tableau 6, le niveau de financement des relations culturelles et scientifiques internationales dans la première moitié des années 2000 resta aussi insuffisant.

Si on examine les dépenses du budget fédéral de la Fédération de Russie pour les relations culturelles et scientifiques internationales, il est évident que le niveau de financement de ce poste du budget de l'État reste assez bas ; en effet, il n'excède pas, dans le meilleur des cas, 0,1% du total des dépenses du budget de l'État en 2000, ce qui a limité considérablement les possibilités de l'élargissement ultérieur de la présence culturelle de la Russie dans le monde et a créé une situation défavorable à la réalisation effective de la PCI vers le milieu des années 2000. Alors, on s'aperçoit qu'un effort d'amélioration de l'image de la Russie à l'international « se heurte aux réalités même de la Russie postcommuniste »⁶¹⁴.

Particularités du modèle russe de la diplomatie culturelle

Quel est le modèle de la diplomatie culturelle en Russie ? Pour répondre à cette question, référons-nous à l'étude de M. François Roche qui, dans son article intitulé « La diplomatie culturelle dans les relations bilatérales »⁶¹⁵, propose une typologie de la diplomatie culturelle nationale (voir Annexe 12) faite sur la base d'une combinaison de deux séries

⁶¹³ « Важно также укрепить данную сферу дипломатической службы как с точки зрения обеспечения ее высококвалифицированными кадрами, так и в плане решения вопросов финансирования. » **Dans** Обзор внешне́й политики Росси́йской Федера́ции. (Aperçu de la politique étrangère de la Fédération de Russie). [Обзор внешней политики Российской Федерации]. [réf. du 27.11.2007]. Disponible sur Internet : <http://www.mid.ru/brp_4.nsf/0/3647DA97748A106BC32572AB002AC4DD>

⁶¹⁴ CLÉMENT Carine, PAILLARD Denis. « Reconstruction ou déconstruction ? Dix éclairages sur la société russe », *Le Monde diplomatique*, novembre 2005, p. 18-19.

⁶¹⁵ ROCHE, François. « La diplomatie culturelle dans les relations bilatérales ». *op. cit.*

complémentaires dont chacune comprend trois différents niveaux de développement (faible, modéré ou marqué) :

- la projection nationale ou la « stratégie d'influence »/la coopération ou la « stratégie d'échange » ;
- le volontarisme politique/la directivité ou le degré d'implication de la puissance publique dans la gestion des relations culturelles extérieures.

La deuxième série de cette typologie nous amène à analyser ses deux composants – le volontarisme politique/la directivité ou le degré d'implication de la puissance publique dans la gestion des relations culturelles extérieures – sur l'exemple de la diplomatie culturelle de la Russie. Selon des critères tels que l'énoncé de politique culturelle extérieure (Parlement, relations diplomatiques), les crédits publics consacrés à ces actions (action diplomatique effective dans le domaine culturel, éducatif, scientifique, audiovisuel), et plus généralement des échanges de biens symboliques, la défense des intérêts nationaux en matière éducative, scientifique, culturelle et créative, M. François Roche attribue à la diplomatie culturelle russe *un volontarisme politique modéré*. Selon lui : « S'agissant de volontarisme modéré, il peut soit exprimer un engagement moyen et homogène, soit appeler à des options marquées, dont la résultante, du fait de certaines abstentions, situe l'engagement dans la partie médiane de l'échelle (options sectorielles, options géopolitiques ou idéologiques). »⁶¹⁶

Une telle estimation nous semble tout à fait juste, car la diplomatie culturelle de la Russie a acquis, dès le début, une orientation géopolitique évidente. La priorité géographique des échanges culturels internationaux de la Russie concerne traditionnellement les pays de la CEI et les pays Baltes, c'est-à-dire l'ancien espace de l'URSS. Les projets les plus concrets de la PCI russe sont élaborés pour les pays de « l'étranger proche », et c'est dans cette direction qu'on atteint les résultats les plus significatifs lors du développement de la coopération internationale humanitaire. Par exemple, le 8 mai 2005, au cours du sommet informel des chefs des pays de la CEI à Moscou, a été signée « la Déclaration de coopération humanitaire des États membres de la CEI ». Lors de la séance du Conseil des chefs d'États de la Communauté à Kazan, le 26 août 2005, on a signé également « l'Accord sur la coopération humanitaire » qui intégrait la problématique de la science, de la culture, de l'enseignement, du

tourisme, du sport, etc. À l'initiative de la Russie, l'année 2006 a été annoncée comme « l'Année de la CEI ».

En 2006, ont été organisées de nombreuses actions culturelles dans le cadre de « l'Année de la Communauté des États indépendants » : l'Année de la Russie en Azerbaïdjan, l'Année de l'Arménie en Russie. En avril 2006, dans le cadre de l'Année de la CEI, a eu lieu à Moscou le premier forum des intellectuels créateurs et scientifiques des États membres de la CEI. À Dushanbé, le 25 mai 2006, a été signé lors de la séance du Conseil des chefs des gouvernements de la CEI « l'Accord sur la création du Fonds intergouvernemental de la coopération humanitaire des États membres de la CEI ». Ce Fonds est appelé à assurer le financement des projets dans le domaine de la coopération internationale humanitaire. C'est avec succès qu'a été réalisé le « programme de soutien par la Fédération de Russie des processus d'intégration dans le domaine de l'enseignement relevant de la Communauté des États indépendants pour les années 2004-2005 ».

Les mesures de coopération active dans le cadre de la CEI ont été insérées dans le programme fédéral « La langue russe 2006-2010 ». Il est remarquable qu'en ce qui concerne l'aspiration de la Fédération de Russie au maintien et au développement de l'espace linguistique russe sur le territoire de l'ex-URSS, le pays ait exprimé, selon le chercheur français Yves Marek, de grandes perspectives : « [...] l'ensemble russophone et l'ensemble orthodoxe ont une unité plus réelle. La Russie et les anciens pays membres de l'URSS, regroupés dans la CEI, constituent un ensemble ayant le russe en partage... Ainsi, d'une manière ou d'une autre, on peut penser qu'il existerait des fondements objectifs réels à la création, le moment venu, d'une structure internationale fondée sur ces affinités culturelles, à de nombreux égards beaucoup plus profonds que ceux qui ont servi à la construction de l'espace francophone. »⁶¹⁷

Une telle priorité géographique dans le développement de la PCI de la Russie en direction des pays de la CEI répond tout à fait à la conception de la politique étrangère de la Fédération de Russie de l'année 2000 ; cependant, elle s'aligne peu, selon l'évaluation du chercheur russe Leonid Kozlov, sur les besoins pratiques de la société russe. « La politique

⁶¹⁶ *Ibid.*

⁶¹⁷ MAREK, Yves. « La dynamique des ensembles géolinguistiques et culturels », *op. cit.*, p. 38.

culturelle internationale de la Russie est caractérisée par une rupture profonde entre les buts du pouvoir et les besoins de la société. Si dans leur aspect économique, politique, militaire, les pays de la CEI gardent toujours une importance pour la Russie, sur le plan culturel, les pays du G8 les surpassent de beaucoup. »⁶¹⁸ Le même auteur remarque que la coopération avec les pays de la CEI a un tout autre caractère qu'avec les pays du G 8. Par rapport aux pays de la CEI, la Russie joue le rôle de donateur et les pays de la CEI sont les bénéficiaires, tandis qu'au cours de la coopération avec les pays du G 8, la Russie ne possède pas les ressources nécessaires et continue de rester pour l'essentiel un simple participant à la réalisation des projets culturels réalisés avec l'aide des possibilités financières des pays étrangers du G 8. En outre, leur influence sur la culture mondiale moderne est incomparablement plus importante que l'influence des pays de la CEI. « C'est pourquoi les relations internationales des organismes russes de l'enseignement, de la science et de l'art se réalisent notamment dans le cadre d'USIA, d'IREX, de TACIS, de la Fondation Soros et d'autres structures occidentales. »⁶¹⁹

Quant à la composante "directivité", qui indique le degré d'implication de l'État dans la gestion de sa PCI, nous avons vu qu'en Russie, l'État effectue lui-même avec ses propres instruments administratifs la préparation et la réalisation des échanges culturels internationaux. La combinaison de telles composantes de la diplomatie culturelle russe comme le volontarisme politique modéré avec l'action directe de l'État dans le domaine des relations culturelles internationales, correspond, selon la typologie de M. François Roche, au modèle régalien non dirigiste de la diplomatie culturelle. Avec la prise en considération de la première série combinatoire, ce modèle correspond, selon le bilan typologique de la diplomatie culturelle nationale de M. François Roche, au modèle classique de diplomatie culturelle, marqué par le niveau modéré de la « stratégie d'influence » et de la « stratégie d'échange » de la diplomatie culturelle russe (voir Annexe 12). On observe ainsi une certaine similitude de modèles régaliens de la diplomatie culturelle française et russe, marquées par la forte implication de l'État au cours de l'élaboration et de la réalisation des relations culturelles internationales. Il n'est pas inutile de remarquer qu'une telle similitude est particulièrement propice à la coopération culturelle intergouvernementale franco-russe.

⁶¹⁸ KOZLOV, L. E. *op. cit.*

⁶¹⁹ *Ibid.*

Conclusion de la Partie IV

Au cours des années 1990, la Fédération de Russie cherche à redessiner les contours de son identité et de sa puissance sur la scène internationale. Néanmoins, les traits d'une « puissance mondiale momentanément affaiblie » masquaient encore et de beaucoup la réalité. Vers la fin du XXe siècle, les autorités russes rencontraient encore de terribles difficultés pour affirmer le statut international de leur pays comme « puissance ». Un ensemble de faits rend compte de l'incapacité foncière de la Russie à s'imposer, à faire seulement résonner sa voix au sein du concert mondial : la multiplicité des facteurs négatifs économiques et politiques à l'intérieur du pays l'empêche de jouer un rôle international de premier plan. Mais dans cet ensemble de facteurs objectifs d'affaiblissement de la Russie sur la scène internationale, on distingue un facteur particulier : dans la « palette des moyens d'influence » de la Russie, il manquait un élément essentiel - la politique culturelle internationale.

Cet outil important de puissance internationale n'était pas véritablement pris en compte par les autorités russes en tant que partie intégrante de la politique extérieure de l'État. L'absence de PCI élaborée en Russie dans les années 1990 n'était justifiée qu'en partie. Si l'une des causes de cette négligence - les difficultés financières de l'État russe – relève d'un motif tout à fait légitime, les autres - telles que l'insuffisance de l'élaboration d'une base théorique de la politique culturelle internationale et l'absence d'instruments nécessaires au fonctionnement de la diplomatie culturelle russe – sont beaucoup moins justifiées. Alors, de ce point de vue, véritablement, les années 1991-2001 peuvent être considérées comme dix ans d'occasions perdues pour la nouvelle Russie dans sa quête de reconnaissance et sa volonté de retrouver une sphère d'influence internationale.

Il a fallu attendre presque dix ans après la naissance du nouvel État russe pour que sa première conception de la PCI apparaisse officiellement en 2001. C'est la nécessité de la meilleure intégration de la Fédération de Russie dans la communauté mondiale et l'opposition nécessaire du pays aux dangers de la mondialisation qui ont entraîné la création de la nouvelle conception nationale de la PCI russe. Les objectifs, les grands axes et les priorités de la nouvelle PCI, ainsi que les principes de la diplomatie culturelle nationale ont été formulés dans le document de base du MID : « Les orientations générales du ministère des Affaires

étrangères pour le développement des échanges culturels de la Russie avec les pays étrangers ». Ce document a conceptualisé des idées, des tâches, des fonctions et des mécanismes de coopération culturelle du pays avec le monde extérieur, il a dessiné également les principaux traits du modèle national de la diplomatie culturelle pour les années à venir. La première expérience de la réalisation de la nouvelle PCI russe au cours de la première moitié des années 2000 a montré combien la culture peut être un puissant outil de politique étrangère et qu'il est nécessaire de l'utiliser au maximum, à condition, bien sûr, d'améliorer le système de financement des actions culturelles internationales. La Russie, qui se donne pour objectif depuis 1992 de développer la nouvelle politique culturelle internationale, dispose enfin, vers le début des années 2000 des outils nécessaires pour développer une coopération culturelle internationale de qualité - la conception nationale de la PCI, élaborée conformément aux exigences du contexte international, ainsi que les instruments de la diplomatie culturelle, adaptés au gré des changements de la situation internationale.

**PARTIE V. RENOUVEAU DES RELATIONS
CULTURELLES FRANCO-RUSSES (1991-2004)**

Introduction à la Partie V

Suite aux bouleversements de l'ordre mondial à la fin des années 1980, ainsi qu'aux changements radicaux à l'intérieur de l'État russe depuis la dissolution de l'URSS en décembre 1991, le système des relations culturelles bilatérales franco-russes évolua vers un système moderne, plus souple que l'ancien, héritier de l'époque soviétique, et, donc, susceptible d'être plus efficace. La modernisation de la diplomatie culturelle des deux pays favorisa l'élargissement du cercle d'acteurs des échanges culturels et ouvrit de nouvelles perspectives à leurs actions.

Quels sont les résultats du renouveau du système des relations culturelles intergouvernementales postsoviétiques franco-russes? Apportera-t-il une impulsion au dynamisme des échanges culturels bilatéraux? Améliorera-t-il la qualité de la coopération? Afin de pouvoir répondre à ces questions, il est indispensable de dresser le tableau du renouveau des relations culturelles bilatérales postsoviétiques, et ceci grâce à l'analyse d'aspects tels que la présence culturelle française en Russie et russe en France, les particularités des échanges artistiques, ainsi que les nouvelles initiatives de coopération dans le domaine de la culture.

Nous allons effectuer cette analyse en suivant une approche sectorielle des relations culturelles franco-russes. Cette étude comportera, en l'occurrence, les échanges artistiques et la coopération dans les différents domaines de l'art, les actions de coopération institutionnelle de la France en Russie dans le domaine de la culture, les échanges littéraires et la coopération dans le domaine du livre, la coopération éducative (linguistique et universitaire) et, finalement, la coopération cinématographique. Deux principaux critères d'évaluation vont être mis en relief lors de cette étude, à savoir la densité et la qualité des relations culturelles bilatérales postsoviétiques.

Une plus grande attention sera portée aux principales difficultés du processus de renouveau des relations culturelles bilatérales. Notre objectif est d'examiner leur nature, mais, quoi qu'il en soit, il est certain que ces difficultés n'étaient pas, contrairement au système antérieur des relations culturelles franco-soviétiques, inhérentes à l'idéologie.

5.1. Présence culturelle française en Russie

Depuis 1989, les pays de l'Europe centrale et orientale apparaissent dans la PCI française comme une priorité géographique. Dans les nouvelles conditions de concurrence accrue des États du monde sur le plan culturel, un tel choix politique présenta pour la France de grandes perspectives : il s'agissait de soutenir le passage de ces pays vers un État de droit, ainsi que leur transition vers une économie de marché tout en assurant le rayonnement culturel de la France et la diffusion de la langue française dans cette région du monde. Cette tâche demanda évidemment une plus forte implication de tous les acteurs institutionnels. C'est pourquoi, outre le ministère des Affaires étrangères, les autres ministères et les organismes de caractère semi-public et privé ont lancé, eux aussi, leurs propres projets de coopération avec cette région du monde. À titre d'exemple on peut citer :

- le plan d'urgence pour l'Est européen pour le recyclage des professeurs et une aide à la rénovation des systèmes éducatifs du ministère de l'Éducation nationale ;

- la gestion d'aide aux coproductions d'œuvres cinématographiques avec PECO, effectuée par le CNC ;

- la mission d'expertise en direction des pays de l'Est, lancée en 1990 par le Conseil audiovisuel extérieur de la France ; ainsi qu'une politique de coopération avec les chaînes des différents pays de la « Sept »⁶²⁰.

De plus, à cette occasion politique et économique de plus grande ouverture à l'Est, la France a répondu par une mise en place de structures spécifiques à caractère interministériel, comme, par exemple, la MICECO (mission interministérielle pour la coopération en Europe centrale et orientale), conçue en 1990 afin d'assurer, entre autres, l'insertion durable dans les pays de l'Est de la présence culturelle, scientifique et technique de la France. Même si cette structure interministérielle a été réintégrée au sein du ministère des Affaires étrangères dès

⁶²⁰ KESSLER, Marie-Christine. *op. cit.*, p. 105-106.

1994⁶²¹, elle a « permis de réaliser la plupart des engagements “lourds” qu’il convenait de faire afin de relancer à hauteur raisonnable notre coopération culturelle dans ces pays »⁶²², affirma dans son rapport M. Guy Penne, sénateur, en 1992.

Le volet multilatéral de cette politique n’a pas été négligeable non plus. La France apporta son aide aux PECO par la voie de la Commission européenne, grâce à sa participation très active dans les projets communautaires PHARE et TACIS. La partie française dans ces programmes fut très importante. Elle atteignit 1,953 milliard de francs (17,8 % de l’enveloppe globale) en 1996, ce qui est 8,8 fois supérieur à l’aide française aux PECO, apportée dans le cadre des programmes bilatéraux⁶²³.

L’intensification des actions culturelles de la France dans les PECO à la fin des années 1980 et au début des années 1990 a été réalisée grâce à l’augmentation très importante des subventions et des crédits publics de l’État aux projets de coopération politique, administrative, culturelle et scientifique, ainsi qu’aux projets de coopération avec ces pays dans le domaine de l’enseignement supérieur. En conséquence, on assiste au début des années 1990 à un élargissement de la présence culturelle de la France en Europe centrale et orientale, avec comme corollaire les ouvertures de nouveaux centres et instituts culturels et d’Alliances françaises sur le territoire de ces pays : Cluj, Iasi et Timisoara (Roumanie), Bratislava (Slovaquie), Sofia (Bulgarie), Moscou (Russie), Kiev (Ukraine) en 1990 ; Saint-Pétersbourg (Russie) en 1991 ; Tallin (Estonie) en 1992 ; Zagreb (Croatie) et Vilnius (Lituanie) en 1994⁶²⁴.

⁶²¹ La MICECO n’a pas pu développer son caractère interministériel. Ses fonctions ont été financées surtout par le MAE et ont été doublées dans la plupart des cas par la politique de ce ministère, ce qui a provoqué en fin de compte sa réintégration. Après la suppression de la MICECO, le Comité d’orientation, de coordination et de projets (COCOP) a été mis en place. Il réunit les représentants des administrations qui participent à la coopération avec l’Est.

⁶²² Avis n° 59 (1992-1993) de M. Guy Penne, présenté au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi de finances pour 1993, Tome II : « Affaires étrangères, relations culturelles extérieures », *Sénat*, 1992, p. 8.

⁶²³ Avis de M. Xavier Deniau, présenté au nom de la Commission des affaires étrangères sur le projet de loi de finances pour 1997, Tome V : « Relations culturelles internationales et francophonie », *Assemblée nationale*, n° 3032, 1996, p. 10.

⁶²⁴ Avis de M. Jean Bardet, présenté au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi de finances pour 1997, Tome I : « Relations culturelles internationales et francophonie », *Assemblée nationale*, n° 3031, 1996, p. 16-17.

C'est donc dans cette logique qu'au début des années 1990 la Fédération de Russie a été perçue en France comme un objectif évident dans la politique d'élargissement de sa présence culturelle à l'étranger. Le développement du réseau des organismes culturels et des implantations audiovisuelles françaises sur le sol russe, dans le but de renforcer le rayonnement de la culture française et de promouvoir ses industries culturelles, fut un des axes d'interventions majeurs de la France en matière de relations culturelles internationales. Il est important de remarquer toutefois que l'intervention de la France en Russie se distingue de celle des autres États dans cette région : si pour la plupart des pays d'Europe centrale et orientale, l'action de la France se situa délibérément dans la perspective de leur adhésion future à l'Union européenne, en Russie et dans la plupart des nouveaux États indépendants de l'ex-URSS, l'objectif principal a surtout été un appui à la stabilisation⁶²⁵.

À la fin de l'année 1991, à la date de création de la Fédération de Russie en qualité d'État indépendant, le réseau des établissements français culturels et éducatifs était représenté, tout d'abord, par le Centre culturel français de Moscou et le Centre culturel de l'Alliance française de Saint-Pétersbourg. L'enseignement français sur le sol russe a été maintenu par le Lycée français de Moscou - le seul établissement occidental d'enseignement secondaire dans la capitale russe. L'enseignement supérieur français était représenté, quant à lui, par le Collège universitaire en sciences humaines de Moscou, qui fonctionna auprès de l'Université Lomonossov dès 1990. Il faut noter également le Service culturel, scientifique et technique de l'ambassade de la République française à Moscou, qui gérait l'ensemble des actions culturelles françaises.

Grâce à toutes ces implantations, la présence culturelle de la France en Russie au début des années 1990 a été assurée d'une manière plutôt honorable. Cependant, force est de constater que la plupart des actions culturelles permanentes de la France n'ont touché que les deux plus grandes villes russes, Moscou et Saint-Pétersbourg, et n'avaient pas de véritables appuis en province. Au vu de la concurrence accrue d'autres pays sur le chemin de « l'exploration » de la Russie afin de promouvoir des cultures nationales, comme par exemple les États-Unis dans le domaine éducatif ou l'Allemagne dans la coopération culturelle

⁶²⁵ Avis n° 87 (1996-1997) de M. James Bordas, présenté au nom de la Commission des affaires culturelles sur le projet de loi de finances pour 1997, Tome XII : « Relations culturelles, scientifiques et techniques », *JORF, Sénat*, 1996, p. 9.

décentralisée des collectivités locales, l'objectif pour la France a donc été de renforcer son dispositif culturel grâce à la diversification du champ de ses fonctions, grâce aussi à l'élargissement géographique du réseau de ses implantations. Analysons de plus près ce processus de déploiement du réseau culturel français en Russie au cours des années 1991-2004.

Service de coopération et d'action culturelle

Dans la réalisation de l'action culturelle française en Russie, un rôle particulier est accordé à l'ambassade de la République française à Moscou et à l'ambassadeur en personne – représentant officiel en Russie du président de la République⁶²⁶. Sous son autorité se trouvent tous les services français présents sur le territoire russe et, notamment, le Service culturel, scientifique et technique (le Service de coopération et d'action culturelle dès 1999). Partie intégrante du MAE, le SCAC eut donc pour objectif principal la mise en œuvre de la politique culturelle internationale de la République française sur le sol russe. Son caractère ministériel a donné au Service le rôle d'interlocuteur officiel des responsables russes de la politique culturelle internationale lors des réunions de la Commission mixte culturelle franco-russe.

À travers l'équipe des attachés de coopération et sous la haute responsabilité du conseiller culturel de l'ambassade, le SCAC établit la programmation annuelle des événements culturels français en Russie⁶²⁷, ainsi que la programmation des projets de coopération culturelle bilatérale : culturelle, audiovisuelle, universitaire, éducative, linguistique et institutionnelle, et ceci en étroite collaboration avec les acteurs privés et semi-privés (Alliances françaises), mais surtout en s'appuyant sur les établissements publics culturels et éducatifs français dont il a la tutelle directe (le Centre culturel français de Moscou, l'Institut français de Saint-Pétersbourg, le réseau de centres régionaux de la francophonie, etc.)⁶²⁸. Le statut particulier du SCAC, qui se trouve au sommet de la structure

⁶²⁶ Le poste d'ambassadeur de la République française en Fédération de Russie fut occupé consécutivement par M. Bertrand Dufourq (1991-1992), M. Pierre Morel (1992-1996), M. Hubert Colin de Verdier (1996-2000), M. Claude Blanchemaison (2000-2003) et M. Jean Cadet (2003-2006).

⁶²⁷ Par exemple, le Service organisa chaque année au mois de mars les « journées de la francophonie » avec des prestations artistiques et scientifiques diverses.

⁶²⁸ Service de coopération et d'action culturelle. [réf. du 23.11.2009]. Disponible sur Internet : <http://www.ambafrance-ru.org/france_russie/spip/php ?article7319>

administrative de la diplomatie culturelle française sur le territoire de l'État étranger, ainsi que les moyens financiers non négligeables dont il dispose et qu'il distribue sous forme de subventions de fonctionnement, lui permet de superviser et de coordonner l'ensemble des actions culturelles de tous les opérateurs culturels français en Russie en vue de leur convergence avec les conceptions de la PCI du ministère français des Affaires étrangères.

Centre culturel français de Moscou et l'Institut français de Saint-Pétersbourg

Un exemple marquant de l'élargissement de la présence culturelle française en Russie est, tout d'abord, le développement et la diversification des actions du *Centre culturel français de Moscou*, ouvert depuis 1990 dans les locaux de la Bibliothèque d'État de littérature étrangère, ainsi que la réouverture, en 1992, de *l'Institut français de Saint-Pétersbourg*, installé au sein de la « Chapelle » face au musée de l'Ermitage⁶²⁹. Ces implantations culturelles assurèrent une représentation officielle de la France, sous la tutelle directe du ministère des Affaires étrangères et de l'ambassade de France en Russie.

Centre culturel français de Moscou

Malgré certaines limites de caractère économique et juridique à l'action du CCF au début des années 1990, nous pouvons constater toutefois que les nouvelles initiatives entreprises par le Centre ont eu pour conséquence un élargissement significatif de la présence culturelle française dans la Fédération de Russie. Les difficultés juridiques ont été liées, tout d'abord, à l'absence d'un statut officiel de « Centre culturel » pour cet établissement français au début des années 1990. L'accord bilatéral de 1989, portant sur la création et le fonctionnement d'un centre culturel français en Union soviétique et d'un centre culturel de l'URSS en France, perdit sa vigueur avec la dissolution de l'URSS en 1991 ; le nouvel accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la Fédération de Russie sur la création et les modalités de fonctionnement des centres culturels, conclu en

⁶²⁹ L'Institut français de Saint-Pétersbourg existait déjà entre 1911 et 1917. Ouvert en 1911 grâce à l'initiative de Paul Doumer comme établissement de recherche et d'enseignement, l'Institut a connu une courte période de succès sous la direction de Louis Réau. Après la révolution d'Octobre, en 1917, l'Institut dut cesser ses activités, mais continua toutefois de publier quelques revues jusqu'en 1919. Quant à la fermeture officielle de l'Institut, elle n'intervient que dans les années 1950. Depuis janvier 2008, l'Institut est installé au 12, perspective Nevsky, où il se trouve actuellement. **Dans** Institut français de Saint-Pétersbourg. [réf. du 23.11.2009]. Disponible sur Internet : <<http://www.ifspb.com>>

novembre 1992, ne fut ratifié en France qu'en 1994. D'où, par exemple, « [...] l'impossibilité pour le Premier Ministre, M. É. Balladur, d'inaugurer officiellement le centre lors de sa visite à Moscou en novembre 1993⁶³⁰ ». Dans l'attente d'une approbation française, cet organisme culturel français ne porta juridiquement qu'un caractère « provisoire », ce qui a réduit, dans une certaine mesure, la notoriété de ses actions.

Un autre problème de fonctionnement du CCF fut sa localisation dans les espaces de la Bibliothèque d'État de littérature étrangère (située au 1 rue Nikoloïamskaïa). Prévu au début comme une installation provisoire, avant de trouver de nouveaux espaces convenables, le CCF resta toutefois dans les locaux de la Bibliothèque. Plusieurs projets de relocalisation du Centre ont été prévus, notamment le projet d'installation commune avec *l'Institut Goethe* (situé rue Maïakovskaïa), dans le cadre d'un partenariat public - privé avec la société Siemens. Mais ces projets n'ont pas abouti, faute essentiellement de moyens financiers⁶³¹. Occupant ainsi les locaux de la Bibliothèque, quoique spacieux (environ 600 m²) et totalement rénovés, le Centre a souffert d'un manque de « visibilité » (d'autant plus que le *British Council* occupa aussi le même immeuble).

Toutefois, malgré l'absence d'un logo officiel de « centre culturel » et sa localisation quelque peu « excentrée », le CCF a su réaliser avec succès, en Russie, de nombreuses initiatives d'échange et de coopération dans les domaines appropriés. Grâce à l'ensemble de ses initiatives, le Centre culturel de Moscou est devenu, selon M. Xavier de Villepin, un « [...] acteur omniprésent des échanges culturels bilatéraux, à tel point qu'un bilan de son action se confond avec un bilan des échanges⁶³² ».

En dehors de la mise en pratique de cours de français, de l'organisation traditionnelle de manifestations culturelles, pédagogiques, scientifiques et techniques - spectacles, concerts, expositions, tournées d'artistes français en collaboration étroite avec l'AFAA, organisation de colloques, de conférences, diffusion de films, accueil de chercheurs, de conférenciers et d'artistes -, c'est le fonctionnement de la salle de lecture qui était au cœur des actions du

⁶³⁰ Rapport n° 1124 de M. René André. *op. cit.*, p. 9.

⁶³¹ Centre culturel français de Moscou. [réf. du 23.11.2009]. Disponible sur Internet : <<http://www.ccf-moscou.ru/>>

⁶³² Rapport d'information n° 344 (1994-1995) de M. Xavier de Villepin. *op. cit.*, p. 27.

Centre. Le taux de fréquentation de la salle de lecture présente un niveau satisfaisant, étant donné que plus de 150 personnes par jour venaient consulter des livres français ou des documents sur la France contemporaine⁶³³. C'est le libre accès aux ouvrages français qui attira le plus le public russe, toujours intéressé par la culture française, mais longtemps privé de cette possibilité, et, enfin, séduit par une plus grande ouverture aux richesses de la littérature française, ainsi qu'à l'information sur sa vie contemporaine. Afin de développer cet important volet du rayonnement de la langue et de la culture française, la salle de lecture du CCF a été transformée, en 1993, en bibliothèque moderne de type « bibliothèque-médiathèque », qui met désormais à la disposition du public russe un grand choix de livres, revues et journaux, films et musiques sur différents supports.

La coopération élargie avec les bibliothèques russes est devenue une marque distinctive de fonctionnement du *Centre culturel de Moscou*, sa véritable action-phare. Les nouvelles initiatives de coopération, « [...] la formation de bibliothèques russes, création de salles de lecture françaises dans la province russe, expositions documentaires (La Fontaine, Voltaire, Maupassant, Saint-Exupéry[...]) »⁶³⁴, ont permis d'élargir la présence culturelle française dans les régions éloignées de la capitale. Il apporta ainsi une contribution incontestable à l'élargissement de la présence culturelle française en Russie.

Institut français de Saint-Pétersbourg

Rouvert dès 1992 sur la base d'un accord intergouvernemental franco-russe, l'Institut français de Saint-Pétersbourg eut pour mission de mieux faire connaître la France contemporaine et sa culture et de promouvoir les échanges intellectuels, artistiques et universitaires entre les deux pays, à Saint-Pétersbourg comme dans toute la région Nord-Ouest de la Russie. Parmi les actions traditionnelles de l'Institut, on relève : l'organisation, par un service approprié, des manifestations artistiques, culturelles et intellectuelles, ainsi que le fonctionnement d'une bibliothèque-médiathèque riche de plus de 26 000 documents, d'un centre d'information sur la France contemporaine et d'un ciné-club⁶³⁵. Il est important de

⁶³³ Rapport n° 377 de M. Claude Estier. *op. cit.*, p. 17.

⁶³⁴ Rapport d'information n° 344 (1994-1995) de M. Xavier de Villepin. *op. cit.*, p. 27.

⁶³⁵ Institut français de Saint-Pétersbourg. [réf. du 23.11.2009]. Disponible sur Internet : <http://www.ifspb.com>

remarquer cependant que les actions de l'Institut français de Saint-Pétersbourg se différencient de celles du Centre culturel de Moscou : elles portèrent surtout sur la coopération interuniversitaire et scientifique. Ainsi, par exemple, on compte parmi les grandes initiatives de l'Institut l'organisation de colloques internationaux universitaires : " La Russie et l'Europe " de Pierre le Grand à Gorbatchev en 1991 à Saint-Pétersbourg et " L'Homme des Lumières " en 1992 à Saint-Pétersbourg et à Paris⁶³⁶.

Un autre important volet de fonctionnement de l'Institut français de Saint-Pétersbourg est la promotion de la langue française. Dès le début, les actions de l'Institut en matière linguistique s'articulèrent avec les actions du Centre culturel de l'Alliance française de Saint-Pétersbourg (1991) – établissement de type « hybride » avec les modes de gestion d'un centre culturel et la tradition des Alliances françaises – qui compta 250 élèves inscrits en 1992⁶³⁷ puis 900 élèves en 1994⁶³⁸. Un bon exemple de coopération entre ces deux organismes a été l'organisation en 1992, à Saint-Pétersbourg, d'un concours de théâtre sous le titre *Tous en scène*, ouvert aux enfants des écoles ayant un niveau suffisant en français, dans le but d'élargir le public francophone⁶³⁹. Afin de mieux répondre aux objectifs de promotion de la langue française un *Service des cours* a été créé en 2005 au sein de l'Institut. Il offre désormais des cours de français à un public divers, enfants (à partir de 4 ans), adolescents et adultes ; il est également un centre d'examen pour les certificats de langue française (TCF, DELF-DALF, DFA)⁶⁴⁰.

Réseau de centres régionaux de francophonie et d'Alliances françaises

Étant donné les faibles positions de la langue française dans le système éducatif russe⁶⁴¹, la France s'est donné pour objectif de développer en Russie sa politique de

⁶³⁶ « Les relations culturelles entre la France et l'Europe centrale et orientale ». *op. cit.*, p. 119.

⁶³⁷ *Ibid.*

⁶³⁸ Rapport n° 377 de M. Claude Estier. *op. cit.*, p. 17.

⁶³⁹ Rapport n° 30 de M. Claude Estier. *op. cit.*, p. 52.

⁶⁴⁰ Institut français de Saint-Pétersbourg. [réf. du 23.11.2009]. Disponible sur Internet : <<http://www.ifspb.com>>

⁶⁴¹ Vers l'année 1994, le français n'est étudié que par 10% des élèves russes. Une pareille insuffisance est dangereuse, étant donné les conditions de concurrence accrue avec l'anglais ou l'allemand, langues qui prennent de plus en plus de place dans l'enseignement secondaire et supérieur de la Russie.

francophonie⁶⁴². Dans cette optique, la plupart des établissements culturels français présents sur le sol russe ont été chargés d'une mission d'enseignement linguistique. Outre les cours de français, dispensés par le CCF de Moscou et par l'Institut français de Saint-Pétersbourg, un réseau de centres régionaux de francophonie du SCAC et de l'Alliance française fut mis en place, au cours des années 1990 et au début des années 2000, à Moscou, à Saint-Pétersbourg, mais également, et ceci est le plus important, en province russe.

Antennes du Service de coopération et d'action culturelle

Dans le but de développer l'enseignement de la langue française dans le système éducatif russe à tous les niveaux – préscolaire, scolaire et universitaire – au sein du SCAC, le *Bureau de coopération linguistique et éducative* fut chargé d'une formation spécialisée des professeurs de français. Il a su développer en Russie son propre réseau de *centres régionaux de langue française*. Les fonctions de formation linguistique dans ces centres régionaux de francophonie furent assurées par des personnes de statuts variés (lecteurs, assistants, coopérants, experts), mais également par une nouvelle catégorie d'attachés d'ambassade – les attachés de coopération linguistique et éducative (il est important de remarquer qu'en 1993, on comptait en Russie 13 attachés linguistiques français, ce qui représentait à l'époque un effectif supérieur à celui des autres pays en Europe de l'Est⁶⁴³).

Dans un premier temps, le *Bureau de coopération linguistique et éducative* assura la direction des deux centres régionaux de Moscou et de Saint-Pétersbourg, qui dispensèrent des cours pour les professeurs de français et les étudiants russes en langue – futurs boursiers et stagiaires. À titre d'exemple, le nombre d'heures de cours dispensés en 1994 avoisina 22 500 heures pour le centre régional de Moscou et 12 200 heures pour le centre régional de Saint-Pétersbourg⁶⁴⁴. Il est important de remarquer que ce nombre d'heures de cours, dispensés dans les deux centres régionaux, n'a pas été jugé à cette époque suffisant par les autorités de la

⁶⁴² Dans le sens le plus large, le terme « francophonie » « englobe l'ensemble des actions de promotion du français et des valeurs que véhicule ce dernier, sans considération des pays dans lesquels cela s'inscrit ». Dans MAJZA, Béatrice. « La Francophonie, acteur des relations internationales », *Annuaire français de relations internationales*, Bruxelles, Bruylant, 2005, p. 539. [réf. du 27.09.2006]. Disponible sur Internet : <http://www.afri-ct.org/IMG/pdf/afri2005_majza.pdf>

⁶⁴³ Avis n° 3032 de M. Xavier Deniau. *op. cit.*, p. 14.

⁶⁴⁴ Rapport n° 344 de M. Xavier de Villepin. *op. cit.*, p. 27-28.

politique culturelle française. Mais, les tentatives afin d'étendre la formation linguistique dans ces centres régionaux de francophonie, rencontrèrent des difficultés financières. Le montant important des loyers des locaux nécessaires pour le bon déroulement des cours, ainsi que le détachement de professeurs français, payés en devises et non pas en roubles, ont naturellement réduit le développement de leurs activités⁶⁴⁵.

Afin de promouvoir la langue et la culture française dans la Fédération de Russie, outre les centres de Moscou et de Saint-Pétersbourg, nommés ci-dessus, sept antennes du Service de coopération et d'action culturelle ont été ouvertes au cours des années 1990 et au début des années 2000 dans des villes de la province russe : Ekaterinbourg (région de l'Oural), Irkoutsk (Sibérie orientale), Nijni Novgorod, Samara et Saratov (vallée de la Volga), Novossibirsk (Sibérie occidentale) et Rostov sur le Don (Russie du Sud)⁶⁴⁶.

Les responsables de ces centres régionaux de francophonie ont été également en charge, dans leur ville, de la direction de l'Alliance française dont on observe aussi le développement du réseau au cours de la période étudiée.

Alliances françaises

Associations de droit privé, chargées de diffuser et de promouvoir la diversité et la vitalité de la production intellectuelle et artistique française et de développer les échanges intellectuels, artistiques et universitaires, les Alliances françaises représentèrent un complément indispensable au réseau des centres culturels français. C'est pourquoi, outre l'Alliance française de Saint-Pétersbourg, ouverte en 1991, sept autres Alliances françaises ont été créées en Russie au début des années 2000⁶⁴⁷ (dans les villes où les antennes du Service de coopération et d'action culturelle avaient déjà été implantées). La première fut inaugurée en 2001 à Samara, par le président de la République française Jacques Chirac⁶⁴⁸. Dès lors, le réseau des Alliances françaises s'est largement développé jusqu'à onze

⁶⁴⁵ Rapport n° 1124 de M. René André. *op. cit.*, p. 11.

⁶⁴⁶ « Les relations entre l'Union européenne et la Fédération de Russie ». *op. cit.*, p. 121.

⁶⁴⁷ Il est important de remarquer qu'un tel choix de déploiement du réseau culturel français en Russie au profit des grands réseaux des nouvelles Alliances françaises fut effectué dans la logique d'économies recherchée par le ministère des Affaires étrangères français.

⁶⁴⁸ Les Alliances françaises de Russie. [réf. du 03.10.2009]. Disponible sur Internet : <<http://www.afrus.ru/russie>>

implantations, grâce notamment à l'initiative des autorités locales et de la société civile russe. Les dernières ont été créées en 2005-2006 à Toliatti, Kazan, Perm et à Vladivostok. « Il s'agit d'un retour historique, car à la veille de la révolution russe, le pays en comptait plus de vingt.⁶⁴⁹ » À ce réseau des Alliances françaises, il faut ajouter également deux centres régionaux de langue et de culture française qui ont été ouverts à Krasnodar (Russie du Sud) et à Voronej (région des terres noires).

L'ouverture des centres régionaux de francophonie et des Alliances françaises contribue dorénavant au rayonnement de la langue française en dehors des deux capitales et à une augmentation du nombre d'étudiants en français dans d'autres régions russes.

Établissements français d'enseignement et de recherche

Considéré comme un complément non négligeable au rayonnement culturel de la France, le réseau des établissements français d'enseignement et de recherche sur le territoire russe a été également renforcé, grâce notamment aux nouvelles ouvertures. Outre le Lycée français de Moscou et le Collège français en sciences humaines de Moscou, déjà implantés en Russie, la « Petite école française de Saint-Pétersbourg », le Collège universitaire franco-russe de Saint-Pétersbourg et le Centre franco-russe en sciences sociales et humaines de Moscou ont été ouverts au cours de la période étudiée.

Établissements d'enseignement primaire et secondaire

L'enseignement secondaire français en Russie a été proposé uniquement par le *Lycée français de Moscou*. Ouvert à l'époque de l'URSS dans le but d'assurer le service public de l'éducation aux enfants des expatriés de nationalité française, cet établissement accueille aussi, dès 1992, des élèves russes⁶⁵⁰. Le détachement du lycée à l'AFEF depuis 1992 a permis une plus grande ouverture de ce dernier aux élèves russes. Or, comme chaque établissement de l'AFEF à l'étranger, le lycée français de Moscou a eu pour deuxième mission l'intégration d'enfants du pays de localisation, avec pour objectif de rendre plus dynamique la participation

⁶⁴⁹ « Les relations entre l'Union européenne et la Fédération de Russie ». *op. cit.*, p. 122.

⁶⁵⁰ Les premiers élèves russes ont été admis au niveau de la maternelle. En collaboration avec la ville de Moscou le Lycée français de Moscou a ouvert la première classe maternelle franco-russe bilingue depuis le dernier trimestre 1992. **Dans** Rapport n° 377 de M. Claude Estier. *op. cit.*, p. 8.

de la France à la formation de la future élite locale, contribuant ainsi à la promotion de la langue et de la culture française.

Le corps pédagogique qualifié du lycée (17 enseignants de l'AEFE pour l'année scolaire 1992-1993⁶⁵¹ et 24 agents titulaires de l'Éducation nationale pour l'année scolaire 1996-1997⁶⁵²), assure la formation scolaire de la maternelle à la terminale, et se distingue par un taux élevé de réussite au baccalauréat, ce qui a donné au lycée français de Moscou une grande réputation d'enseignement de qualité, dont les Russes ont été très demandeurs. Cependant, en dépit de la forte demande locale, le lycée accueille peu de Russes. Tout en étant en progression constante, le nombre d'élèves russes intégrés au sein du lycée reste peu significatif au cours de la période étudiée (voir le Tableau 7).

Une meilleure intégration des élèves russes dans cet établissement français se heurta, tout d'abord, à un problème purement juridique, à savoir la non-reconnaissance du certificat scolaire français par les autorités russes de l'enseignement national, mais aussi à un problème d'exiguïté des locaux du lycée. Étant donné la croissance de la communauté française d'affaires à Moscou, la nécessité de l'extension des locaux du lycée a été une question d'actualité. Son transfert dans un bâtiment plus spacieux, situé dans le quartier historique de la communauté française à Moscou, le quartier Saint-Louis-des-Français⁶⁵³, devrait résoudre ce problème de manque de locaux. La mise à disposition de l'immeuble pour le lycée français de Moscou a fait, par ailleurs, l'objet d'un accord spécial sous forme d'échanges de lettres effectué le 27 août 1997 (voir Annexe 19). Les travaux de rénovation des bâtiments du nouveau lycée de Moscou, dont le coût final s'éleva à 100 millions de francs, ont été engagés en 1998. Le transfert dans le bâtiment rénové, baptisé « Lycée Alexandre Dumas » (7A, Milioutinsky per.), a été finalement effectué en mai 2004. Le 20 janvier 2005, il a été inauguré solennellement par le ministre français des Affaires étrangères, M. Michel Barnier, et le ministre russe de l'Éducation et des Sciences, M. Andreï Foursenko⁶⁵⁴. Ce transfert aurait

⁶⁵¹ Avis n° 3032 de M. Xavier Deniau. *op. cit.*, p. 23.

⁶⁵² « La coopération en éducation avec la Fédération de Russie ». **Dans** « Visite à Moscou de M. Claude Allègre du 25 au 27 septembre 1997 ». Centre des Archives contemporaines (Fontainebleau), versement n° 20000223, Art. 4, p. 2.

⁶⁵³ « La coopération en éducation avec la Fédération de Russie ». *op. cit.*, p. 2.

⁶⁵⁴ Rapport d'information n° 274 de M. Jacques VALADE, Mme Marie-Christine BLANDIN, MM. Louis de BROISSIA, Ambroise DUPONT, Jean-Léonce DUPONT, Mme Monique PAPON et M. Ivan RENAR. *op. cit.*, p. 37.

pu contribuer à une plus grande ouverture aux élèves russes, mais le nombre des élèves du lycée a atteint 815 élèves en 2006 et de ce fait, ces nouveaux locaux sont devenus, à leur tour, très vite exigus⁶⁵⁵.

La coopération élargie du lycée de Moscou avec les établissements russes d'enseignement secondaire en matière d'enseignement linguistique suscita de nombreuses demandes locales d'ouverture d'un deuxième lycée français dans la ville de Saint-Pétersbourg⁶⁵⁶. Cependant, après une longue suite de pourparlers bilatéraux, l'ouverture d'un deuxième lycée français n'a pas été réalisée au cours des années 1990, faute de moyens financiers. Finalement, la « Petite école de Saint-Pétersbourg », une structure associative, a été créée en 2002 ; deux ans après, elle n'accueille que 34 élèves⁶⁵⁷. Homologuée dès 2005 par l'AFEF, cette *École française de Saint-Pétersbourg*, baptisée « André Malraux » (9-16 rue Maïakovsky), n'est ouverte qu'au cycle primaire. Elle ne scolarise que 70 enfants en 2006, dont la moitié est russe⁶⁵⁸.

Établissement d'enseignement supérieur

Parmi les établissements français d'enseignement supérieur en Russie, on note, tout d'abord, le *collège universitaire en sciences humaines de Moscou*, ouvert en 1990 auprès de l'université M. Lomonossov, ainsi que le *collège universitaire en sciences humaines de Saint-Pétersbourg*, ouvert en 1992 auprès de l'université d'État de Saint-Pétersbourg, tous deux sur l'initiative de l'écrivain français Marek Halter et du lauréat du prix Nobel Andreï Sakharov. Conçus pour être un espace d'ouverture, d'excellence et d'échange, les deux CUF sont devenus le lieu d'une coopération fructueuse entre l'université d'État de Moscou, l'université d'État de Saint-Pétersbourg et sept prestigieux établissements d'enseignement supérieur français⁶⁵⁹.

⁶⁵⁵ Lycée français de Moscou. [réf. du 04.10.2009]. Disponible sur Internet : <<http://www.lfm.ru>>

⁶⁵⁶ Avis n° 102 (1993-1994) de M. Joël Bourdin, présenté au nom de la Commission des affaires culturelles sur le projet de loi de finances pour 1994, Tome XI : « Relations culturelles, scientifiques et techniques », *Sénat*, 1993, p. 13.

⁶⁵⁷ Rapport d'information n° 274. *op. cit.*, p. 37.

⁶⁵⁸ École française de Saint-Pétersbourg. [réf. du 04.10.2009]. Disponible sur Internet : <<http://www.efsp.org>>

⁶⁵⁹ Collège universitaire de Moscou. [réf. du 04.10.2009]. Disponible sur Internet : <<http://www.moscufr.org>>, Collège universitaire en sciences humaines de Saint-Pétersbourg. [réf. du 04.10.2009]. Disponible sur Internet : <<http://www.cuf.pu.ru>>.

Cette expérience de l'application de la culture universitaire française au système de l'enseignement supérieur de la Russie est en quelque sorte unique au début des années 1990, comme le remarque M. Claude Estier : « [...] aucun autre partenaire de la Russie n'a créé, à ce jour, d'établissement comparable aux collèges universitaires français »⁶⁶⁰.

Soutenus par le gouvernement français, ces deux établissements publics, totalement gratuits et ouverts à tous, offrent aux étudiants russes, à partir de séminaires et de conférences de grands spécialistes français, un enseignement français de grande qualité de niveau bac + 3 dans le domaine des sciences humaines. En qualité de professeurs de ces collèges, on relève les noms illustres de Marc Ferro, Michel Crozier, François Furet, Blandine Kriegel, Jean Tulard, Jean Delhumeau, Emmanuel Todd, Hélène Carrère-d'Encausse. La formation englobe deux sections : l'une est francophone, où tous les cours magistraux et séminaires sont dispensés en français par des Français, les étudiants passant leurs examens et rédigeant leur mémoire de recherche en langue française ; la seconde est russophone, et les enseignements sont dispensés en français avec traduction simultanée, les séminaires étant assurés par des enseignants d'universités russes en langue russe, et les examens et le diplôme de fin d'études étant rédigés en russe.

L'enseignement, dispensé dans les deux collèges en langue française et russe, s'articule autour de quatre matières principales : l'histoire avec l'EHESS (École des hautes études en sciences sociales), Paris I - Panthéon Sorbonne, Paris IV - Paris Sorbonne et Paris VIII - Vincennes Saint-Denis ; la littérature avec Paris IV et Paris VIII ; le droit avec le soutien des universités Paris II - Panthéon Assas et Aix-Marseille III - Paul Cézanne ; et enfin la sociologie avec l'EHESS et Paris V - René Descartes⁶⁶¹. Deux bibliothèques – une de 15 000 volumes à Moscou et l'autre de 4 500 volumes à Saint-Pétersbourg – majoritairement consacrées à la littérature française et aux sciences humaines et sociales, ont été mises à la disposition des étudiants. Avec le développement de l'Internet, plus de 160 revues francophones sont disponibles en ligne (via le portail Cairn)⁶⁶².

⁶⁶⁰ Rapport n° 377 de M. Claude Estier. *op. cit.*, p. 9.

⁶⁶¹ « Les Collèges universitaires français de Moscou et de Saint-Pétersbourg », p. 2. Centre des Archives contemporaines (Fontainebleau), versement n° 20000223, Art. 4.

⁶⁶² Collège universitaire de Moscou. [réf. du 04.10.2009]. Disponible sur Internet : <<http://www.moscufr.org>>.

La formation universitaire française a connu immédiatement un franc succès auprès des étudiants russes. Les deux CUF reçoivent annuellement de 1 000 à 1 500 inscriptions, étudiants et auditeurs libres confondus⁶⁶³. Depuis mars 1997, suite à la convention passée en 1996 entre les deux universités russes et la chancellerie des universités de Paris, les universités françaises signataires délivrent aux étudiants russes, à la fin de la deuxième année francophone et après avoir passé des examens soit en langue russe, soit en français, un diplôme français d'études et de recherches du niveau de la maîtrise (diplôme de Master 1 après la réforme du système d'enseignement français). Ce diplôme est reconnu par l'université d'État de Moscou et l'université de Saint-Pétersbourg, qui le considèrent comme équivalent à la 5e année d'études. Il permet également aux étudiants russes d'accéder aux universités françaises dans le but de passer un DEA ou un DESS en France (Master 2) et d'obtenir, au terme d'une année d'études en France, le diplôme universitaire français. Le gouvernement français accorde chaque année une dizaine de bourses d'études aux meilleurs étudiants russes⁶⁶⁴.

Ainsi, ces deux établissements français d'enseignement supérieur ont constitué une véritable vitrine de la culture universitaire française et ont attiré les meilleurs étudiants russes. Dès lors, plusieurs centaines de diplômes ont été délivrés, et la qualité de formation des CUF a été reconnue en France comme en Russie. On partage en effet l'avis de MM. Renaud Fabre et Jacques Sapir, qui relèvent dans leur rapport la réussite incontestable des collègues : « Non seulement ils ont permis d'afficher de manière visible et lisible l'engagement français dans le domaine universitaire en Russie, mais ils sont indiscutablement devenus des centres d'excellence. »⁶⁶⁵ Il est important de remarquer, par ailleurs, que les deux collègues représentèrent les premières filières francophones d'enseignement supérieur en Russie, dont on relèvera d'autres exemples au cours de notre étude.

⁶⁶³ FABRE Renaud, SAPIR Jacques. « Échanges et coopérations universitaires franco-russes – Bilan, Perspectives, Propositions », Rapport au ministre de l'Éducation nationale, avril 2002.

⁶⁶⁴ Rapport d'information n° 344 de M. Xavier de Villepin. *op. cit.*, p. 27.

⁶⁶⁵ Rapport précité de Renaud FABRE et de Jacques SAPIR. *op. cit.*

Parmi les organismes français installés en Russie, il faut noter également le *Centre franco-russe en sciences sociales et humaines de Moscou*. Il fut créé en avril 2001 sur l'initiative du ministère français des Affaires étrangères et du ministère français de la Recherche, en partenariat avec l'Institut d'information scientifique en sciences sociales de l'Académie des sciences de Russie, dans le but de promouvoir et de favoriser les échanges scientifiques entre la France et la Russie dans le domaine des sciences humaines : l'archéologie, l'histoire, la géographie, la sociologie, l'anthropologie, la philosophie, la linguistique, les sciences de la littérature et l'économie. Conçu en tant que véritable centre de recherche, le CFRM eut pour but « [...] de renouer les liens avec les chercheurs russes et de les intégrer dans les réseaux de recherche internationaux⁶⁶⁶. »

Étant donné la triple vocation du CFRM, car il est à la fois un centre de recherches pluridisciplinaire, un lieu de coopération entre chercheurs français et russes, de formation et d'accueil pour les jeunes chercheurs et enfin, un lieu de valorisation de la coopération scientifique bilatérale, la marque distinctive de ses actions est donc la diversité des missions. En tant que centre de recherches, il développe des projets de recherche et de coopération scientifiques en partenariat avec les centres de recherches russes, français et européens ; il effectue aussi une mission d'accueil de colloques et de conférences internationales, organisés à l'initiative de chercheurs russes et français. Le centre publie également des travaux issus de ces rencontres dans des revues scientifiques, des ouvrages collectifs ou sur son site. Organisme de coopération entre les scientifiques français et russes, il contribue constamment à la mise en œuvre de nombreux projets de partenariat franco-russe, notamment l'élaboration d'accords interuniversitaires et la création de Masters franco-russes. L'accueil, le suivi administratif et scientifique des chercheurs français et russes, doctorants et post-doctorants, le financement des projets grâce aux différents appels d'offre et aux bourses d'aide à la recherche, constituent également un volet important des activités de ce centre⁶⁶⁷.

⁶⁶⁶ RAKUZIN, Marie-Ève. « Le Centre franco-russe en sciences sociales et humaines de Moscou ». [réf. du 27.09.2006]. Disponible sur Internet : <http://www.clio.fr/BIBLIOTHEQUE/le_centre_franc_o-russe_en_sciences_sociales_et_humaines_de_moscou.asp>

⁶⁶⁷ Centre franco-russe en sciences sociales et humaines de Moscou. [réf. du 04.10.2009]. Disponible sur Internet : <<http://www.centre-fr.net/spip.php ?article223>>

La création du Centre franco-russe en sciences sociales et humaines de Moscou complète le paysage de la culture scientifique et universitaire française en Russie. Il est représenté dorénavant par les établissements français d'enseignement supérieur, mais aussi par un organisme de recherche scientifique.

Opérateurs audiovisuels

Ayant conscience de la faible présence audiovisuelle française dans les pays de l'Europe centrale et orientale au début des années 1990, les différents opérateurs audiovisuels français, publics et privés, développèrent de nombreux projets de coopération visant à élargir leurs actions dans cette région du monde, en Russie notamment. La diffusion en Russie des programmes des médias français fut élargie à l'époque étudiée d'une manière significative. Au cours de la période qui nous intéresse ici, la culture française a été représentée sur le sol russe par le biais des chaînes de radio « Radio France Internationale », « Radio Nostalgie », « Europe Plus », ainsi que par le biais des chaînes télévisuelles françaises « SEPT », « Canal France International », de la chaîne francophone « TV5 », mais également par la chaîne européenne « Euronews ».

Opérateurs de radio

La première chaîne française de radio a été implantée sur le sol russe à l'époque soviétique. La radio « Europe Plus », société mixte, créée en 1990 par « Gosteleradio » de l'URSS et « Europe Plus France », fut la première à émettre des programmes sur la fréquence 69.8 MHz en FM stéréo dans les deux capitales russes⁶⁶⁸. La radio commerciale française « Radio Nostalgie », relevant de la société française SOFIRAD, commença à diffuser en 1991, à Moscou et à Saint-Pétersbourg, un programme musical et d'information en russe et en français⁶⁶⁹. La « Radio France Internationale », quant à elle, installa au cours des années 1990 deux centres émetteurs pour les ondes moyennes à Moscou et Saint-Pétersbourg, et diffusa dans ces régions, pendant plus de vingt heures par semaine, des émissions en français⁶⁷⁰. La

⁶⁶⁸ « Lancement de la première radio commerciale française à Moscou ». Centre des Archives contemporaines (Fontainebleau), versement n° 19990197, Art. 1.

⁶⁶⁹ Avis n° 3032 de M. Xavier Deniau. *op. cit.*, p. 22.

⁶⁷⁰ Avis n° 90 (2001-2002) de Mme Monique Cerisier-ben Guiga, présenté au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi de finances pour 2002, Tome II : « Relations culturelles extérieures et francophonie », *Sénat*, 2001.

réforme des émissions en langues étrangères, destinée à faciliter la reprise des programmes de la RFI dans les grilles des radios partenaires, a permis de produire en Russie, au début des années 2000, des tranches de programmes de 30 minutes et des bulletins d'information de 10 minutes en langue russe⁶⁷¹.

Opérateurs de télévision

La chaîne télévisuelle française « SEPT »⁶⁷², après avoir signé un accord avec la télévision de Saint-Petersbourg en novembre 1991, a commencé la transmission de programmes français, environ 20 heures par mois, depuis le mois de mars 1992. « Le rayonnement de la SEPT en Russie est considérable, puisqu'elle atteint 80 millions de personnes. Au 2 juillet 1992, elle avait diffusé en Russie 60 heures de programmes [...] »⁶⁷³, remarqua dans son rapport M. Claude Estier. Outre la « SEPT », c'est aussi le « Canal France International » qui commença à diffuser au début des années 1990, en application des directives du Conseil audiovisuel extérieur de la France, environ 17 heures de programme par mois sur la chaîne « Ostankino »⁶⁷⁴.

Au début des années 1990, les responsables de la chaîne francophone « TV5 » ont lancé, eux aussi, une étude de faisabilité pour son implantation dans les pays de l'ex-URSS, et en Russie notamment⁶⁷⁵. Au cours des années 1990, l'implantation de « TV5 » en Russie se heurta au problème d'insuffisance des moyens de réception de la chaîne. Or, « TV5 » transmettait ses programmes via le réseau câblé, alors que ce type de télévision est en Russie encore peu développé à cette époque⁶⁷⁶.

⁶⁷¹ Avis n° 75 (2004-2005) de M. David Assouline, présenté au nom de la Commission des affaires culturelles sur le projet de loi de finances pour 2005, Tome XI : « Relations culturelles extérieures », *Sénat*, 2004, p. 15.

⁶⁷² Le pôle français au sein de la chaîne culturelle européenne « SEPT-ARTE », fondée en 1991 par la « SEPT » et deux chaînes publiques allemandes « ARTE ».

⁶⁷³ Rapport n° 30 de M. Claude Estier. *op. cit.*, p. 53.

⁶⁷⁴ « Les relations culturelles entre la France et l'Europe centrale et orientale ». *op. cit.*, p. 120.

⁶⁷⁵ Avis de M. Xavier Deniau, présenté au nom de la Commission des affaires étrangères sur le projet de loi de finances pour 1993, Tome II : « Affaires étrangères et coopération. Affaires étrangères. Francophonie et relations culturelles extérieures », *Assemblée nationale*, n° 2947, 1992, p. 25.

⁶⁷⁶ Avis de M. Xavier Deniau, présenté au nom de la Commission des affaires étrangères sur le projet de loi de finances pour 1993, Tome IV : « Affaires étrangères et coopération. Affaires étrangères. Relations culturelles internationales et francophonie », *Assemblée nationale*, n° 1562, 1994, p. 37.

Dès l'année 1998, grâce à l'acquis de la numérisation de la diffusion des programmes, grâce aussi à une meilleure régionalisation des signaux, « TV5 » a pu développer son installation dans le monde. Avec ses signaux diffusés sur une quarantaine de transpondeurs satellitaires, une présence négociée sur 6 000 réseaux câblés, sur plus de 25 bouquets et sur plusieurs millions de paraboles individuelles ou collectives, TV5 est devenue, au début des années 2000, disponible sur l'ensemble de la planète ; la chaîne pouvait atteindre plus de 130 millions de foyers. Quant à sa présence en Russie, en 2001, le nombre de foyers recevant « TV5 » s'élève déjà à 797 976⁶⁷⁷. Afin d'augmenter le nombre des abonnés en Russie, « TV5 » a conclu en 2003 un contrat avec la plate-forme satellitaire russe NTV+ et a signé de nouveaux accords de reprise sur le câble, notamment sur le réseau câblé de Saint-Petersbourg. La conclusion de cet accord a été précédée par la diffusion d'un « 24 heures » consacré à cette ville⁶⁷⁸.

Il est important de remarquer que la présence culturelle française en Russie a été assurée également grâce à la diffusion d'« Euronews » - la première chaîne européenne de télévision multilingue d'information, créée en 1992. Elle est d'ailleurs considérée comme le troisième opérateur français d'action audiovisuelle extérieure. Installée à Lyon, la chaîne produit et diffuse des programmes d'information en 7 langues (le français, l'anglais, l'allemand, l'espagnol, l'italien, le portugais et le russe). La Société opératrice de la chaîne européenne multilingue d'information « Euronews » (SOCEMIE SAS) est détenue par un consortium de 19 chaînes de télévision publiques rassemblées autour de « France Télévisions », la « RAI » italienne, la « RTVE » espagnole, et la « SSR » suisse. Cette chaîne d'information paneuropéenne a distribué ses émissions auprès de 144 millions de foyers dans 77 pays via le câble et le satellite et 2,1 millions de téléspectateurs via les fenêtres hertziennes⁶⁷⁹.

La distribution des programmes d'information d'« Euronews » a connu une forte évolution en Russie au début des années 2000. Suite au succès rencontré par le lancement de

⁶⁷⁷ Avis n° 88 (2001-2002) de Mme Danièle Pourtaud, présenté au nom de la Commission des affaires culturelles sur le projet de loi de finances pour 2002, Tome XII : « Relations culturelles, scientifiques et techniques ». *Sénat*, 2001.

⁶⁷⁸ Avis n° 74 (2003-2004) de Mme Danièle Pourtaud, présenté au nom de la Commission des affaires culturelles sur le projet de loi de finances pour 2004, Tome XIII : « Relations culturelles extérieures », *Sénat*, 2003, p. 7.

⁶⁷⁹ Rapport d'information n° 91 de M. Louis Duvernois. *op. cit.*, p. 90.

la version russe de la chaîne, un contrat d'achat d'actions (1,8% du capital) a été signé entre la chaîne russe « RTR » et la SOCEMIE, le 11 juillet 2003. En 2004, la part de la « RTR » dans la répartition du capital d'« Euronews » était déjà de 16,06%⁶⁸⁰. Le ministère russe des Communications a octroyé à la « RTR » la licence autorisant la diffusion d'« Euronews » 24 heures sur 24⁶⁸¹. La diffusion hertzienne du programme « Euronews » sur tout le territoire russe, en partenariat avec la RTR, s'est développée, touchant environ 35,3 millions de foyers en 2004⁶⁸².

Concernant les actions des opérateurs audiovisuels français en Russie, il convient de mentionner également l'ouverture en 2002, à Moscou, d'une antenne du *Bureau export de la musique française*, ainsi que l'organisation, en mai 2004 à Moscou, du premier *Showcase TV France Internationale* – une présentation des programmes télévisés français qui a permis à plus de 60 directeurs des chaînes de télévision russes de rencontrer les représentants des 24 sociétés audiovisuelles françaises dans le but d'une éventuelle coopération⁶⁸³.

Centre franco-russe de journalisme

En France, l'organisation de stages de deux à trois mois pour le personnel de radio et de télévision russe, dans le but d'augmenter la qualité professionnelle des journalistes russes et d'améliorer l'efficacité du travail en collaboration avec leurs collègues français, contribua également à l'élargissement de la présence culturelle de la France en Russie. La formation française dans le secteur des médias a eu pour appui le Centre franco-russe de journalisme de la faculté de journalisme de l'université Lomonossov de Moscou, qui propose, depuis 1995, un programme de formation sur les médias numériques, suivi d'un stage professionnel en France⁶⁸⁴.

⁶⁸⁰ *Ibid.*

⁶⁸¹ Avis n° 74 de Mme Danièle Pourtaud. *op. cit.*, p. 18.

⁶⁸² Avis n° 75 de M. David Assouline. *op. cit.*, p. 17.

⁶⁸³ Rapport d'information n° 274. *op. cit.*, p. 41.

⁶⁸⁴ Service de coopération et d'action culturelle. [réf. du 23.11.2009]. Disponible sur Internet : http://www.ambafrance-ru.org/france_russie/spip/php ?article7319

5.2. Présence culturelle de la Russie en France

Réciprocité encore théorique dans la première moitié des années 1990

Face à l'extension du réseau des organismes culturels et éducatifs français sur le sol russe, la Russie elle-même demeurait incapable, au cours de la première moitié des années 1990, d'assurer sa présence culturelle en France d'une manière quelque peu réciproque. Sans revenir aux principales causes d'une très faible présence culturelle russe à l'étranger juste après la dissolution de l'URSS, dont nous avons déjà étudié les détails dans la partie précédente de la thèse, rappelons tout de même qu'au début des années 1990, la Russie n'avait pas encore établi les principes généraux de politique culturelle internationale. Elle ne disposait pas non plus d'une structure administrative pour sa diplomatie culturelle. L'élaboration et la mise en place de ces éléments essentiels devaient prendre un certain temps, étant donné la situation critique de l'État russe.

C'est pourquoi, tout au long de la première moitié des années 1990, la présence culturelle russe en France a été assurée principalement grâce aux initiatives d'acteurs privés : ce sont des associations d'amitié franco-russe, des professionnels de la culture, français et russes, ou, tout simplement, des passionnés de la culture et de la langue russe qui œuvraient dans le but de faire connaître en France les richesses de la culture traditionnelle et moderne russe. Malgré l'importance de ces initiatives pour la sauvegarde de la culture russe dans le paysage culturel français et les avantages qu'elles représentaient pour la diversification des relations culturelles bilatérales, une telle action culturelle d'acteurs privés manquait toutefois à cette époque d'ampleur et d'envergure, et ceci sans implication nécessaire des organismes publics de la Fédération de Russie.

La réciprocité, bien qu'elle soit le principe fondamental pour la coopération intergouvernementale, demeurait pour les partenaires russes une notion encore trop théorique au cours de la première moitié des années 1990. Or, nonobstant des engagements souscrits par la Russie auprès des partenaires français, il n'était pas rare qu'elle suspendît sa participation

aux programmes de coopération bilatérale, affaiblissant ainsi sa crédibilité aux yeux de ses partenaires français. Tel fut le cas, par exemple, de l'application de l'accord bilatéral sur la création et les modalités de fonctionnement des centres culturels du 12 novembre 1992.

Cet accord, signé entre les gouvernements français et russe, officialisa l'existence des Centres culturels français à Moscou et à Saint-Pétersbourg. Bien que l'application de cet accord du côté russe prévît l'installation d'un centre culturel à Paris, les engagements de la partie russe ne sont pas sortis du cadre des déclarations diplomatiques. Tout au long de la première moitié des années 1990, la Russie ne posséda en France aucun établissement culturel officiel. *Le Centre de Russie pour la science et la culture à Paris*, filiale du *Centre de Russie pour la coopération scientifique et culturelle internationale de la Fédération de Russie*, n'a été ouvert qu'en 1995⁶⁸⁵. Il est pourtant légitime de constater qu'une telle absence de réciprocité n'est à cette époque pas propre uniquement à la Fédération de Russie. « En effet, les seuls pays de "l'autre Europe" entretenant en France un véritable centre culturel sont la Hongrie, la Pologne et la Roumanie. Cette situation est imputable à la difficulté, pour des pays dont l'économie est encore très faible, de trouver à Paris des locaux adéquats »⁶⁸⁶, souligna M. Claude Estier.

Après la dissolution de l'URSS, la Fédération de Russie se trouva quasiment dépourvue de structures institutionnelles susceptibles d'assurer ses actions culturelles en France au niveau gouvernemental. L'ancien acteur principal des relations culturelles bilatérales, organisme officiel de la diplomatie culturelle soviétique, la société « France-URSS », a disparu avec la chute de l'Union soviétique. Son siège officiel, un bâtiment de la société « Intourist » situé au 61 rue Boissière dans le XVI^e arrondissement de Paris, a été abandonné par le pouvoir fédéral de la Russie à cause de problèmes de caractère juridique et financier⁶⁸⁷. Dans le désir de remplir le « vide », formé dans la diplomatie culturelle russe,

⁶⁸⁵ Le Centre de Russie pour la science et la culture à Paris. [réf. du 28.09.2006]. Disponible sur Internet : <<http://www.russiefrance.org>>

⁶⁸⁶ Rapport n° 377 de M. Claude Estier. *op. cit.*, p. 20.

⁶⁸⁷ Propriété de la société « Intourist » dès 1975, le bâtiment en cause fut loué de 1975 à 1991 à la société « France-URSS » pour une somme symbolique qui ne permettait ni de l'entretenir ni de payer les différentes charges à la ville de Paris. C'est pourquoi la question de la sauvegarde, par la Fédération de Russie, de ce bâtiment après la disparition en 1992 de la société « France-URSS » fut liée, tout d'abord, à la nécessité de payer toutes les dettes accumulées, ainsi que les frais de changement de propriétaire qui s'élevèrent à plus de 10 millions de francs - une tâche difficile pour un gouvernement en pleine crise financière. **Dans** « Lettre de la société « Intourist-Holding-Company » au président du Conseil suprême de la Fédération de Russie, le

certaines associations franco-russes (notamment le Centre Pouchkine), ont tenté de reprendre un rôle coordinateur des actions culturelles russes en France. Cependant, le gouvernement russe ne s'est pas montré bienveillant face à ces intentions. En conséquence, au cours de la première moitié des années 1990 la plupart de ces associations furent obligées de fonctionner en autarcie, privées d'un véritable appui du côté de l'État russe⁶⁸⁸. En même temps, aucune structure nationale russe de caractère gouvernemental n'a vu le jour jusqu'à l'année 1995.

Nonobstant la signature, le 21 mai 1993, du décret présidentiel « sur les centres culturels et scientifiques russes à l'étranger », dans lequel la Fédération de Russie reprend officiellement les engagements de l'État soviétique consistant à entretenir le réseau des établissements culturels à l'étranger, la possibilité de l'ouverture d'un centre culturel russe à Paris se heurta à de nombreux problèmes de caractère économique et juridique. Ainsi, par exemple, le projet de création d'un centre culturel russe sur un terrain situé à Paris, quai de Javel, ne fut pas réalisé faute de moyens financiers. Le prix du terrain à vendre, proposé par la mairie de Paris au ministère des Affaires étrangères russe – environ 150 millions de francs – fut jugé trop élevé pour un gouvernement d'un pays en crise économique⁶⁸⁹.

Un deuxième projet du ministère des Affaires étrangères russe, l'ouverture d'un centre culturel russe dans un immeuble, situé au 61 de la rue Boissière à Paris, resta au cours des années 1992-1994 au point mort à cause de son statut juridique non défini. À l'époque soviétique, cet immeuble appartenait à la société « Intourist ». Avec la dissolution de l'URSS cette société a éclaté en trois entités distinctes. En conséquence, les différentes institutions russes et ukrainiennes se disputèrent les droits de propriété des locaux, ainsi que la tutelle administrative du futur centre. L'absence d'un accord entre la Russie et l'Ukraine sur la dévolution des biens de l'ex-URSS retarda la résolution du problème de droit de propriété et,

29.12.1992 ». Archives d'État de la littérature et de l'art de la Russie (Moscou). Fonds n°3192 - Le ministère de la Culture de la Fédération de Russie, Département des relations internationales, Inventaire n° 3, Article n° 1081, p. 85.

⁶⁸⁸ Ce n'est qu'au mois de mai 1995 que la première vice-présidente du Centre de Russie pour la coopération internationale scientifique et culturelle auprès du gouvernement de la Fédération de Russie, Mme Svetlana Chvetsova, a confirmé, après les entretiens à Moscou, la volonté de continuer la coopération avec « l'Union nationale pour l'amitié et la coopération entre les peuples de France et de l'ex-URSS ». **Dans** « La correspondance du Centre de la Fédération de Russie pour la coopération scientifique et culturelle internationale avec le Centre de Russie pour la science et la culture à Paris et l'ambassade de la Fédération de Russie en France en 1995 ». Archives d'État de la Fédération de Russie (Moscou). Fonds n°10195 - Le Centre de la Fédération de Russie pour la coopération internationale scientifique et culturelle, Inventaire n° 1, Article n° 85, p. 3.

⁶⁸⁹ Rapport n° 1124 de M. René André. *op. cit.*, p. 9.

en conséquence, l'ouverture du centre. Étant donné que la création d'un établissement culturel russe en France, de statut gouvernemental, devait faciliter les actions des différents acteurs publics, semi-publics et privés de la PCI de la France, les autorités françaises ont soutenu les droits de la Fédération de Russie sur le bâtiment en cause, lors de la ratification d'un accord sur la dévolution des biens de l'ex-URSS au Parlement ukrainien⁶⁹⁰.

Suite à ces difficultés financières et administratives, la présence de la culture russe en France a décliné fortement. La dégradation des positions de la langue russe en France en fut la première conséquence. Dès 1992, une fois la politique de la langue tombée en désuétude en nouvelle Russie, la langue russe a commencé à reculer dans tous les types d'établissements d'enseignement français, publics et privés, parfois jusqu'à sa suppression (ceci fut le cas, par exemple, avec la suppression du russe dans les programmes d'enseignement à l'École normale supérieure)⁶⁹¹. La dégradation des positions du russe dans l'enseignement français s'aggrava encore plus avec l'application de la réforme des lycées en France. Une fois que la décision du maintien ou de la suppression du russe fut confiée au chef d'établissement, les recteurs, les inspecteurs d'académies et les chefs d'établissement, confrontés à des choix budgétaires difficiles, eurent souvent tendance à refouler les langues rares, et notamment le russe, en fermant les classes de langue à faible effectif. Ceci provoqua la chute de la demande d'apprentissage du russe parmi les élèves français. Or : « Dans les domaines des langues comme ailleurs, c'est au contraire l'offre qui provoque la demande : les élèves choisissent le russe s'il est proposé dans l'établissement, ils ne changent pas d'établissement ou n'iront pas dans un établissement éloigné spécialement pour commencer son apprentissage.⁶⁹² »

Pour les spécialistes de la langue russe en France, cette tendance à la dégradation de la langue russe n'a pas été qu'une alerte. Ainsi, par exemple, L'Association française des russisants (AFR), qui regroupait la majorité des professeurs de russe des collèges, lycées et universités, constata les conséquences graves du « refoulement » de la langue russe : « Cette évolution est d'autant plus préoccupante qu'elle va à l'encontre des changements que connaît

⁶⁹⁰ « Le bilan d'activité du Centre de Russie pour la science et la culture à Paris en 1995 ». *op. cit.*, p. 96.

⁶⁹¹ « Note de M. Claude Olivieri à l'attention de Catherine Moisan, le 27 novembre 1992 ». Centre des Archives contemporaines (Fontainebleau), versement n°19930650, Art. 6.

⁶⁹² « Bulletin de l'Association française de russisants, n° 4, juin 1992 ». Centre des Archives contemporaines (Fontainebleau), versement n°19930650, Art. 6.

la Russie, de ses efforts d'ouverture au monde extérieur et, par voie de conséquence, des intérêts bien compris de notre pays. Quelles que soient les difficultés qui accompagnent les réformes en cours, la Russie représente un énorme marché potentiel. Les entreprises françaises ont déjà et vont avoir de plus en plus besoin de spécialistes (ingénieurs, commerciaux, audit) connaissant le russe. Ils leur font cruellement défaut.⁶⁹³ »

Face à cette situation désolante du recul du russe en France, le gouvernement de la Fédération de Russie resta longuement sans agir. Étant donné l'absence de centre culturel russe à Paris au cours de la première moitié des années 1990, les cours traditionnels de langue russe pour le public français furent assurés, avec le consentement des autorités russes de *Roszarubežcentr*, par une association française d'enseignement du russe : le Centre Pouchkine, créé en 1991 à Paris. Il dispensait des cours de langue russe à près de 300 auditeurs français⁶⁹⁴ et était reconnu officiellement par le ministère français des Affaires étrangères et les services internationaux et culturels de la ville de Paris, qui lui ont accordé depuis 1994 des subventions⁶⁹⁵. En 1995, après la conclusion d'un accord spécial avec le *Roszarubežcentr* de la Fédération de Russie, le Centre Pouchkine commença à dispenser des cours de langue dans les locaux du futur Centre culturel russe, situé au 61 rue Boissière.

Ouverture du Centre de Russie pour la science et la culture à Paris

Dès l'année 1995, la priorité est finalement accordée à l'élargissement de la présence culturelle russe à l'étranger, au moyen du développement des actions des organismes publics de la Fédération de Russie. En France, c'est le *Centre de Russie pour la science et la culture à Paris* (CRSC), la représentation du *Roszarubežcentr*, qui fut chargé de structurer et d'organiser d'une manière plus cohérente l'ensemble des actions de promotion et de diffusion de la culture et de la langue russe. Le projet d'ouverture du Centre de Russie pour la science et la culture au 61 rue Boissière à Paris a été réalisé en septembre 1995 ; M. Aleksej Rjabov y

⁶⁹³ « Association française des russisants. La lettre à M. le ministre d'État. Paris, le 6 janvier 1993 ». *op. cit.*

⁶⁹⁴ « Le bilan d'activité du Centre de Russie pour la science et la culture à Paris en 1995 ». *op. cit.*, p. 96.

⁶⁹⁵ « La correspondance du Centre de la Fédération de Russie pour la coopération scientifique et culturelle internationale avec le Centre de Russie pour la science et la culture à Paris et l'ambassade de la Fédération de Russie en France en 1995 ». *op. cit.*, p. 12.

fut nommé comme directeur. N'étant pas encore officiellement inauguré, ce centre commença ses premières manifestations culturelles dès juin 1995. Parmi celles-ci, il faut noter :

- l'organisation des Journées de la région de la ville de Iaroslavl - une action financée par le gouvernement de cette région provinciale russe ;
- les expositions des artistes peintres des villes russes Naberezhnye Chelny et Toliatti ;
- l'exposition de la Fondation de la culture de la Russie ;
- l'exposition du Centre international d'édition de la littérature orthodoxe.

Quelques manifestations furent organisées en collaboration avec des associations françaises (spectacles de théâtre et concerts de musique de chambre). La pratique de la projection de chefs-d'œuvre du cinéma russe fut renouvelée au sein du Centre grâce à l'aide de l'Association française des amateurs de cinéma.

Malgré la bonne volonté des autorités russes de lancer au plus vite le fonctionnement du Centre, plusieurs problèmes empêchèrent le démarrage de ce dernier. L'état du bâtiment, abandonné depuis plusieurs années, nécessita des travaux considérables : système électrique, plomberie, chauffage, ainsi que système d'alarme d'incendie. Le Centre ne possédait pas de logement de fonction. Les salles d'exposition, situées au premier étage, exigèrent également des réparations. Un crédit assigné à l'ensemble des travaux nécessaires (environ 20 000 dollars américains) n'ont permis que de résoudre les problèmes les plus urgents⁶⁹⁶.

Face à une demande croissante du public français pour un accès à différentes sortes de documentation sur la Russie contemporaine (livres, cartes géographiques, documentations supports audio ou vidéo, etc.), ces requêtes n'ont pas pu aboutir en raison du manque de moyens financiers. Le Centre se trouva dans l'obligation de réorienter l'ensemble des demandes du public français vers le Roszarubežcentr de Moscou, dans le but d'obtenir les documents sollicités. Ceci provoqua un fort mécontentement, car ces derniers étaient payants, contrairement aux pratiques en vigueur dans les centres culturels d'autres pays. Ce dysfonctionnement aurait dû être résolu par l'achat d'abonnements de différentes revues et

⁶⁹⁶ « Le bilan d'activité du Centre de Russie pour la science et la culture à Paris en 1995 ». *op. cit.*, p. 97.

journaux russes, qui aurait permis de satisfaire les demandes ; mais ce projet n'a pu être mis en place, car la réparation des locaux, permettant l'archivage des documents, n'a été terminée qu'à la fin de 1998.

En plus de ces problèmes, le manque de communication du CRSC avec les structures non gouvernementales d'action culturelle internationale en Russie limita le volume et la qualité des informations sur l'ensemble des manifestations culturelles russes en France, affaiblissant ainsi la notoriété du Centre. Si, par exemple, au cours de l'année 1996, le CRSC a déjà été référencé dans les nombreux annuaires français comme un opérateur de la diplomatie culturelle russe et sollicité à ce titre à plusieurs reprises par les acteurs français de l'action culturelle internationale, en Russie, il demeura paradoxalement inconnu de la majorité des partenaires éventuels de coopération culturelle bilatérale – collectivités locales ou organismes culturels privés⁶⁹⁷.

Déploiement d'actions du Centre culturel de Russie

Malgré des débuts difficiles, le CRSC est parvenu toutefois à s'imposer en France en tant que véritable pilier de la diplomatie culturelle russe. Grâce aux diverses opérations de diffusion de la culture russe, réalisées toujours en étroite collaboration avec l'ambassade de la Fédération de Russie et avec la participation active de collectivités locales, de différentes associations et de personnes privées, le CRSC a grandement contribué à l'élargissement en France de la présence culturelle russe au cours de la deuxième moitié des années 1990 et au début des années 2000. Afin de le démontrer, arrêtons-nous plus en détails sur les principales actions du CRSC : réalisation des manifestations culturelles et politiques, contribution au développement de coopération décentralisée franco-russe dans le domaine de la culture et de l'enseignement, promotion de la langue russe, actions de diffusion en France de l'information sur la vie sociopolitique, économique et culturelle de la Fédération de Russie, ainsi que coopération avec les associations d'amitié franco-russe et la diaspora russe en France. Il

⁶⁹⁷ Le directeur du CRSC, M. Aleksej Rjabov, a remarqué dans le rapport annuel au *Roszarubežcentr* : « ... il n'est pas rare que les délégations et les artistes russes, venus en France, ne prennent connaissance de l'existence du CRSC qu'après leur arrivée, lorsqu'il est déjà impossible de leur apporter une aide dans leurs démarches ». **Dans** « Le bilan d'activité du Centre de Russie pour la science et la culture à Paris en 1996 » (rapports annuels des Centres de Russie pour la science et la culture à l'étranger pour l'année 1996). Archives d'État de la Fédération de Russie (Moscou). Fonds n°10195 - Le Centre de la Fédération de Russie pour la coopération internationale scientifique et culturelle, Inventaire n° 1, Article n° 145, p. 99.

convient de préciser tout de même que certains aspects des actions du Centre, comme la coopération technique bilatérale ou le développement du partenariat commercial, ne seront pas traités dans cette étude, bien qu'ils fassent également partie de l'activité du CRSC.

Manifestations artistiques

Étant donné la vocation du Centre de devenir un opérateur majeur de promotion de la culture russe en France et un lieu incontournable d'échanges et de coopération culturelle bilatérale, la réalisation de manifestations artistiques a pris, parmi toutes les actions du CRSC, une place prépondérante. Ayant lieu principalement à Paris, dans les locaux du CRSC ou de l'ambassade de Russie, mais très vite déployées dans d'autres villes françaises en dehors de la capitale, les représentations artistiques, réalisées sous l'égide du Centre culturel de Russie, ont suscité aussitôt le plus vif intérêt auprès du public. Ainsi, en 1996, l'année de « lancement » du premier véritable programme annuel d'action du Centre, l'exposition historico-culturelle « Les Romanov - Empire - Famille », attira l'attention d'un nombre record de visiteurs : plus de 4 500 personnes ont vu l'exposition six semaines après son inauguration, le 20 mai 1996. On a noté la présence de représentants du gouvernement et du Parlement français, de diplomates et d'hommes de culture, ainsi que de membres des associations d'amitié franco-russe et de personnalités notoires issues de l'émigration russe. Un autre événement de taille, le colloque « De la dissidence à la démocratie : passé, présent et avenir de la Russie », organisé à Paris en mars 1996 à la mémoire de Vladimir Maksimov (1930-1995), engendra également, grâce à la participation de Čingiz Ajtmatov, Vladimir Vinogradov, Andrej Gračev, Èrnst Neizvestnyj, Vladimir Bukovskij, Natalija Gorbanevskaja et de Leonid Plušč, un intérêt considérable du public et des médias français et donna, par ailleurs, une autre vocation au CRSC – devenir un lieu de débat et de réflexion sur la culture russe⁶⁹⁸.

Dès lors et dorénavant, les programmes annuels d'action du CRSC contiennent traditionnellement un vaste choix de manifestations artistiques et culturelles : expositions, concerts, spectacles, soirées littéraires, salons de livres, présentations, rencontres-débats avec les artistes et les écrivains russes, séances de cinéma, festivals d'art, défilés de mode, conférences thématiques sur l'art et la culture russe. Conscientes de la nécessité aiguë de

⁶⁹⁸ « Le bilan d'activité du Centre de Russie pour la science et la culture à Paris en 1996 ». *op. cit.*, p. 96.

réactualiser en France l'image de la culture russe⁶⁹⁹, les autorités du CRSC élaborèrent les programmes annuels de manifestations en vue de présenter la culture de la Fédération de Russie dans sa diversité : de l'art classique aux nouveaux courants artistiques, sans oublier, pour autant, de mettre en valeur l'art traditionnel et l'artisanat de ses différents peuples (on étudiera les particularités des échanges artistiques bilatéraux dans la Partie 5.3.).

Une meilleure insertion des artistes russes dans la vie culturelle en France, à savoir, leur participation plus étendue aux nombreux festivals culturels internationaux⁷⁰⁰, devient également un impératif du CRSC. En 1996, grâce aux initiatives du personnel du CRSC, une délégation russe (97 personnes dont les autorités du *Roszarubežcentr*, des artistes, des hommes de culture et des hommes d'affaires russes) participa au Festival international de la culture de Nice (février-mars 1996), et ceci pour la première fois depuis cent-vingt ans d'histoire de ce festival. L'intérêt pour la culture russe fut tel, qu'à l'initiative de la mairie de Nice, une « grande soirée russe » fut organisée pour plus de trois mille spectateurs, avec la participation des ensembles de chants et de danses « Russkij sever » (Tcherepovets) et « Kazačij kuren' » (région de Volgograd). Intéressées par le développement des projets de coopération culturelle décentralisée franco-russe, les autorités du *Roszarubežcentr* de la délégation russe et les autorités de la ville de Nice et du département des Alpes-Maritimes ont conclu, dans le cadre de ce festival, un accord préalable portant sur l'organisation, en 1997, de la « Semaine de la culture russe », ainsi que sur la future participation des collectifs artistiques russes aux autres festivals du département⁷⁰¹.

⁶⁹⁹ Selon les autorités de la diplomatie culturelle russe, suite à une large commercialisation des échanges artistiques franco-russes au début des années 1990, provoquée par un désengagement de l'État dans ce domaine, une inévitable dégradation de leur qualité est survenue. En effet, certains ensembles non professionnels de folklore russe, venus en France en grand nombre grâce aux initiatives d'entrepreneurs privés peu scrupuleux, ont terni, avec des prestations de qualité secondaire, l'image de la culture russe. **Dans** « La coopération culturelle franco-russe en 1998 » (rapport annuel de l'ambassade de la Fédération de Russie en France). Archives d'État de la Fédération de Russie. Fonds n°10195 - Le Centre russe pour la coopération internationale scientifique et culturelle, Inventaire n° 1, Article n° 317, p. 4.

⁷⁰⁰ Avec plus de 500 festivals, la France est une véritable « terre d'accueil » pour les grands événements culturels internationaux. **Dans** « La coopération culturelle franco-russe en 1998 », *op. cit.*, p. 10.

⁷⁰¹ « La correspondance du Centre de la Fédération de Russie pour la coopération scientifique et culturelle internationale avec le Centre de Russie pour la science et la culture à Paris et l'ambassade de la Fédération de Russie en France en 1996 ». Archives d'État de la Fédération de Russie (Moscou). Fonds n°10195 - Le Centre de la Fédération de Russie pour la coopération internationale scientifique et culturelle, Inventaire n° 1, Article n°157, p. 12.

La contribution à la coopération culturelle décentralisée avec les collectivités locales françaises et russes devient, d'autre part, un aspect très important dans les actions du CRSC. Afin de présenter en France les différentes régions de la Fédération de Russie dans le but d'une éventuelle coopération avec les collectivités locales françaises, le CRSC organisa à Paris les Journées de la culture d'Arkhangelsk et de Kaluga en 1997⁷⁰², les Journées de la culture de Iaroslavl, de Moscou et de Saint-Pétersbourg en 1998 et de Saratov, d'Astrakhan et de Tioumen en 1999⁷⁰³. À cette époque, plusieurs projets culturels franco-russes résultent de ce type de coopération, dont la « Semaine de la culture spirituelle russe », organisée à Paris du 4 au 7 mars 1997 en collaboration avec le patriarcat de la Russie et la mairie de Moscou. Dans le cadre de cette manifestation, le public parisien a fait connaissance avec la culture de l'Église orthodoxe russe à travers l'exposition « l'Art moderne spirituel russe et le livre orthodoxe » et le concert du chœur de l'Académie spirituelle de Moscou, ainsi que grâce à la présentation de la cuisine russe monastique⁷⁰⁴. Le festival « Saisons russes sur la Côte d'Azur », organisé pour la première fois en 1998 à la suite d'un accord entre la ville de Moscou et les mairies de Cannes et de Nice⁷⁰⁵, mais également le festival culturel l'« Hiver russe », mis en place fin 1999 par la mairie de Nice et la ville de Moscou⁷⁰⁶, sont aussi des beaux exemples de la contribution du CRSC au développement de la coopération décentralisée entre la France et la Russie.

⁷⁰² « Le bilan d'activité du Centre de Russie pour la science et la culture à Paris en 1997 » (rapports annuels des Centres de Russie pour la science et la culture à l'étranger pour l'année 1997). Archives d'État de la Fédération de Russie (Moscou). Fonds n°10195 - Le Centre de la Fédération de Russie pour la coopération internationale scientifique et culturelle, Inventaire n° 1, Article n° 230, p. 71-72.

⁷⁰³ « Le bilan d'activité du Centre de Russie pour la science et la culture à Paris en 1998 et les perspectives pour l'année 1999 ». Archives d'État de la Fédération de Russie (Moscou). Fonds n°10195 - Le Centre de la Fédération de Russie pour la coopération internationale scientifique et culturelle, Inventaire n° 1, Article n° 307, p. 125.

⁷⁰⁴ « La correspondance du Centre de la Fédération de Russie pour la coopération scientifique et culturelle internationale avec le Centre de Russie pour la science et la culture à Paris et l'Ambassade de la Fédération de Russie en France en 1997 », Archives d'État de la Fédération de Russie (Moscou). Fonds n°10195 - Le Centre de la Fédération de Russie pour la coopération internationale scientifique et culturelle, Inventaire n° 1, Article n°239, p. 13.

⁷⁰⁵ « La coopération culturelle franco-russe en 1998 » (Rapport annuel de l'ambassade de la Fédération de Russie en France). *op. cit.*, p. 16.

⁷⁰⁶ « L'état et les perspectives des échanges bilatéraux du *Roszaroubežcentr* avec la France. La lettre de Mme Svetlana Švecova au MID de la Russie ». Archives d'État de la Fédération de Russie (Moscou). Fonds n°10195 - Le Centre de la Fédération de Russie pour la coopération scientifique et culturelle internationale, Inventaire n° 1, Article n° 405, p. 79.

De nombreux projets culturels sont nés d'une coopération étroite du CRSC avec les associations françaises. C'est le cas, notamment, du *Festival annuel de la culture russe* dans le Nord-Pas-de-Calais, organisé pour la première fois en 1996 en commun avec l'association d'amitié franco-russe de ce département, mais également du *Festival annuel du cinéma russe à Honfleur* et du premier *Festival de la culture slave*. Ce dernier, organisé à Paris du 20 au 27 mai 1997 par le CRSC, la corporation russe des musiciens « Classics international corporation » et avec l'aide de l'association française « Festival Diaghilev », a eu pour objectif de présenter au public parisien la richesse et la diversité des cultures des peuples slaves. Les concerts de musiciens russes, ukrainiens, polonais, français et belges, ainsi que l'exposition des artistes peintres russes, ont constitué un programme très riche du festival et lui ont assuré un succès non démenti auprès de plus de 600 spectateurs⁷⁰⁷.

Depuis sa première édition en 1997, ce festival est devenu un événement traditionnel dans la vie culturelle française. Chaque année, il accueille de 80 à 100 artistes, peintres et musiciens, en majorité des lauréats de prestigieux concours internationaux, venus non seulement des pays de l'Europe centrale et de l'Est, mais aussi de France, d'Allemagne, du Royaume-Uni, d'Autriche, des États-Unis, des Pays-Bas et de la Nouvelle-Zélande. Étant donné l'intérêt grandissant du public français pour cet événement, le festival dut finalement élargir sa localisation. Depuis sa troisième édition, les concerts et les expositions ont donc lieu non seulement dans les salles du CRSC, mais aussi dans celles des centres culturels parisiens des autres pays de l'Europe de l'Est, ainsi qu'en dehors de la capitale⁷⁰⁸.

Au sujet de la contribution du CRSC au développement de la présence culturelle russe en France, il nous reste à ajouter qu'il participait également au festival culturel annuel du XVI^e arrondissement de Paris, « Le Printemps au XVI^e », ainsi qu'à la « Semaine des cultures étrangères à Paris » – un événement annuel du *Forum des instituts culturels étrangers à Paris*,

⁷⁰⁷ « La correspondance du Centre de la Fédération de Russie pour la coopération scientifique et culturelle internationale avec le Centre de Russie pour la science et la culture à Paris et l'ambassade de la Fédération de Russie en France en 1997 ». *op. cit.*, p. 19.

⁷⁰⁸ « Le bilan d'activité du Centre de Russie pour la science et la culture à Paris en 2000 ». Archives d'État de la Fédération de Russie (Moscou). Fonds n°10195 - Le Centre de la Fédération de Russie pour la coopération scientifique et culturelle internationale, Inventaire n° 1, Article n° 474, p. 55.

dont le CRSC est devenu membre en 2002⁷⁰⁹. De plus, le CRSC apportait également sa contribution à la mise en œuvre, en 2000, du festival de la culture russe de Cannes, « Art sans frontières » et, en 2004, d'un nouvel événement culturel russe en France, à savoir le premier *Festival du nouvel art russe* à Paris⁷¹⁰.

Actions de communication et manifestations politiques et socioculturelles

Le désengagement de l'État russe dans l'action culturelle internationale au cours de la première moitié des années 1990 a eu des conséquences négatives pour le prestige international de la Russie. Les nombreux problèmes politiques et socio-économiques, la criminalité, la corruption ou la violation des droits de l'homme ont gravement terni l'image de cette nouvelle Russie à l'étranger, et notamment en France, où la vision de l'actualité russe dans les médias fut rarement positive. Étant donné l'absence de politique culturelle internationale centralisée et cohérente, qui pourrait compenser la perception française de cette face négative de la société russe grâce à la diffusion de l'information sur les différents aspects de la vie actuelle en Fédération de Russie et, notamment, grâce à la meilleure connaissance de sa culture, de nombreux stéréotypes peu flatteurs se sont installés durablement dans l'opinion publique française – les fameux « clichés » dont les Russes se sentent, encore aujourd'hui, victimes. Remédier à cette situation désolante au moyen d'un travail quotidien de communication avec la presse et les médias français, ainsi qu'au moyen de la diffusion d'informations à travers les différentes actions socioculturelles et politiques, devient pour les autorités de la diplomatie culturelle russe une action de grande importance.

Dans cet objectif, le CRSC débuta, dès 1996, la pratique de conférences de presse pour les journalistes français. Organisées en coopération avec le Centre d'information de RIA-« Novosti » auprès de l'ambassade de la Fédération de Russie, ainsi qu'avec les

⁷⁰⁹ « Le bilan d'activité du Centre de Russie pour la science et la culture à Paris en 2001 ». Archives d'État de la Fédération de Russie (Moscou). Fonds n°10195 - Le Centre de la Fédération de Russie pour la coopération scientifique et culturelle internationale, Inventaire n° 1, Article n°505, p. 57.

⁷¹⁰ Issu d'une initiative conjointe des ministères de la Culture français et russe, le *Festival du nouvel art russe* fut organisé pour la première fois en 2004, après la signature, le 7 janvier 2004, du mémorandum de coopération entre le ministre de la Culture de la Fédération de Russie, Mihail Švydkoj, et Jean-Jacques Aillagon, ministre de la Culture et de la Communication de la République française. **Dans** « À propos du Festival du nouvel art russe en France » [réf. du 16. 02. 2008] Disponible sur Internet :<<http://www.ln.mid.ru/nsdksu.nsf/6786f16f9aa1fc72432569ea0036120e/432569f10031dce6c3256e1a002abb28?OpenDocument>>

journalistes russes accrédités en France, les conférences de presse du CRSC portèrent non seulement sur les principaux événements politiques, économiques, sociaux et culturels en Russie, mais aussi sur les actualités du Centre. Il n'est pas inutile de souligner à quel point ces actions de communication ont été avantageuses à l'époque pour la promotion du CRSC. Étant donné son budget restreint, l'attribution aux journalistes français d'un libre accès aux manifestations du Centre ou encore la distribution de l'information sur les actualités russes garantissent la parution de reportages sur les événements culturels russes en France dans les nombreuses éditions périodiques spécialisées, telles que *Pariscope*, *Officiel des spectacles*, *Paris-Montmartre*, *Le Nouvel Observateur*, mais aussi dans les quotidiens français, tels que *Le Figaro*, *Libération* et *Le Monde*. De ce point de vue, la conclusion en 1998 d'un accord du CRSC avec le rédacteur en chef du magazine *Paris* s'avère un véritable succès : cette édition mensuelle de la mairie de Paris, dont le tirage se monte à plus d'un million d'exemplaires, commença à publier gratuitement, dès janvier 1999, toute l'information sur le programme d'action du Centre⁷¹¹.

En mai 1999, l'ouverture sur le réseau franco-russe *russie.net* des pages Web du Centre (<http://www.centre.russie.net>) ainsi que la création, en novembre 2001, d'un site Internet propre au Centre (<http://www.culture.fromru.com/>) ont sensiblement amélioré son référencement sur le réseau Internet et ont largement facilité ses actions de communication, avec la mise en place de correspondances par e-mail, avec la diffusion, sous forme de bulletin, des programmes des manifestations organisées par le CRSC, ainsi qu'avec la mise à disposition d'un carnet d'adresses des sites Internet de la plupart des organismes publics et privés russes pour les utilisateurs français⁷¹².

Au sujet des actions de communication, il reste à ajouter la vocation du CRSC de s'imposer en France en tant que centre d'information sur la Russie. Dans ce but, une bibliothèque-médiathèque a été ouverte au sein du CRSC le 1^{er} janvier 1999. Depuis cette ouverture, le taux de fréquentation de la bibliothèque n'a cessé de s'accroître : le nombre de

⁷¹¹ « Le bilan d'activité du Centre de Russie pour la science et la culture à Paris en 1998 et les perspectives pour l'année 1999 ». Archives d'État de la Fédération de Russie (Moscou). Fonds n°10195 - Le Centre de la Fédération de Russie pour la coopération internationale scientifique et culturelle, Inventaire n° 1, Article n° 307, p. 125.

⁷¹² « Le bilan d'activité du Centre de Russie pour la science et la culture à Paris en 2000 ». *op. cit.*, p. 62 ; « Le bilan d'activité du Centre de Russie pour la science et la culture à Paris en 2001 ». *op. cit.*, p. 66-68.

ses lecteurs abonnés est passé de 185 en 2000 à 415 en 2001. Avec plus de 14 000 ouvrages de littérature et de science, 17 titres d'éditions de presse, avec aussi un catalogue d'information sur la politique, l'économie, la science, le système d'enseignement et la culture, ainsi qu'avec une vidéothèque de plus de 450 films en version originale ou sous-titrée, le CRSC est devenu, au début des années 2000, un des plus grands centres de documentation sur la Russie en France⁷¹³.

Outre les actions de communication proprement dites, la mission de diffusion d'informations sur la Russie en France se réalise également grâce aux manifestations culturelles et politiques du Centre. Ainsi, par exemple, depuis 1996, le CRSC a su organiser d'une manière régulière des tables rondes thématiques : « La Russie d'aujourd'hui ». Avec des sujets très divers⁷¹⁴, concernant autant la stratégie internationale que les problèmes économiques, politiques et sociaux de la Russie, ces rencontres sociopolitiques mensuelles ont attiré chaque fois, grâce à la participation de diplomates, de politologues, d'économistes, de juristes, de sociologues et de journalistes français et russes, de 50 à 150 auditeurs et ont toujours eu une résonance dans la presse française.

Au même objectif de faire connaître en France l'histoire et la culture russes répond aussi la pratique de manifestations commémoratives, tels le 55^e anniversaire de la bataille de Stalingrad en 1998, le 90^e anniversaire des « Saisons russes à Paris », le 200^e anniversaire d'Alexandre Pouchkine en 1999 et le 55^e anniversaire de la victoire commune sur le fascisme en 2000. Avec les interventions d'historiens, de représentants de l'émigration russe, de personnalités éminentes du monde scientifique et culturel, accompagnées souvent par des projections de films documentaires et par des expositions, ainsi que par l'inauguration de

⁷¹³ « Le bilan d'activité du Centre de Russie pour la science et la culture à Paris en 2000 ». *op. cit.*, p. 65 ; « Le bilan d'activité du Centre de Russie pour la science et la culture à Paris en 2001 ». *op. cit.*, p. 68, 72.

⁷¹⁴ Voici quelques exemples de sujets des tables rondes : « La Russie entre les élections présidentielles et parlementaires » (décembre 1996 et janvier 2000) ; « Le rôle de la femme dans la société moderne » (mars 1998) ; « La Tchétchénie : hier, aujourd'hui et demain » (avril 2000) ; La présentation du livre d'Alexandre Del Valle, *Guerres contre l'Europe : Bosnie, Kosovo, Tchétchénie* (octobre 2000) ; « La réforme du système électoral en Russie » (octobre 2000) ; « Les perspectives de la coopération franco-russe » (janvier 2001) ; « Les perspectives de coopération franco-russe dans le domaine de l'enseignement supérieur » (février 2001) ; « Le 40^e anniversaire de la conquête de l'espace » (avril 2001) ; Le Forum franco-russe sur la modernisation du système judiciaire (juin et novembre 2001). **Dans** « Les manifestations du Centre culturel russe à Paris en 1998 ». Archives d'État de la Fédération de Russie (Moscou). Fonds n°10195 - Le Centre de la Fédération de Russie pour la coopération scientifique et culturelle internationale, Inventaire n° 1, Article n° 317, p. 68-72. ; « Le bilan d'activité du Centre de Russie pour la science et la culture à Paris en 2000 ». *op. cit.*, p. 52-53 ; « Le bilan d'activité du Centre de Russie pour la science et la culture à Paris en 2001 ». *op. cit.*, p. 53-54.

monuments ou de plaques commémoratives⁷¹⁵, ces manifestations commémoratives du CRSC ont été également des instruments non négligeables de la politique de promotion culturelle de la Russie en France.

En tant qu'organisme public de statut gouvernemental à l'étranger, le CRSC participe à ce titre à différents colloques et conférences à caractère international mis en place en France par les organismes internationaux, mais aussi par les organismes français publics et privés. En 1997, par exemple, il apporta sa contribution à plusieurs conférences internationales : « Le pont terrestre eurasiatique : sur la route de la soie » de l'Institut Schiller ; « L'identité nationale en Europe » de la Fondation Robert Schuman ; « Les sources d'information : du monopole au pluralisme » de l'Union internationale des éditeurs⁷¹⁶. Le CRSC est devenu, entre autres, un partenaire incontournable de l'association française « Démocraties » dans l'organisation de prestigieux colloques géopolitiques tels que : « La Russie et l'Europe au XXe et au XXIe siècle » (décembre 1999) ; « L'islam et l'Europe » (novembre 2000) ; « Le bouclier antimissile anti-américain : sécurité et coopération en Europe » (mai 2001) ; « La nouvelle alliance franco-russe et les problèmes de construction européenne » (octobre 2001)⁷¹⁷.

Dans l'objectif de mieux faire connaître en France l'enseignement supérieur de la Fédération de Russie et de contribuer au développement des relations de partenariat entre les universités françaises et russes, le CRSC participa également aux conférences internationales portant sur ce sujet, telle la conférence internationale de l'UNESCO, en octobre 1998. Dans le cadre de cette dernière, le CRSC organisa la présentation de 25 universités de Russie et des pays de la CEI. À l'issue de cette conférence, une relation de partenariat durable a été établie entre le CRSC et l'université Paris X-Nanterre (à l'époque, il s'agissait du seul et unique établissement français où les cours de droit russe et de sciences politiques avaient lieu en

⁷¹⁵ « Le bilan d'activité du Centre de Russie pour la science et la culture à Paris en 1998 et les perspectives pour l'année 1999 ». *op. cit.*, p. 124 ; « Le bilan d'activité du Centre de Russie pour la science et la culture à Paris en 2000 ». *op. cit.*, p. 54.

⁷¹⁶ « Le bilan d'activité du Centre de Russie pour la science et la culture à Paris en 1997 » (rapports annuels des Centres de Russie pour la science et la culture à l'étranger pour l'année 1997). *op. cit.*, p. 68.

⁷¹⁷ « Le bilan d'activité du Centre de Russie pour la science et la culture à Paris en 1998 et les perspectives pour l'année 1999 ». *op. cit.*, p. 123 ; « Le bilan d'activité du Centre de Russie pour la science et la culture à Paris en 2001 ». *op. cit.*, p. 55, 69.

langue russe)⁷¹⁸. Dans le but d'analyser de nouvelles possibilités et perspectives que les universités et instituts russes pouvaient proposer aux partenaires français, le CRSC organisa en 1999, avec le ministère de l'Éducation nationale de la Fédération de Russie, la délégation de Russie à l'UNESCO et l'ambassade de la Fédération de Russie, mais aussi avec de nombreux partenaires français (représentants du ministère de l'Éducation nationale, recteurs et professeurs d'universités françaises) une conférence internationale intitulée « La coopération franco-russe dans le domaine de l'enseignement supérieur et professionnel au XXIe siècle »⁷¹⁹. Le déploiement de filières universitaires franco-russes, ainsi que l'attribution d'un double diplôme pour les étudiants de ces dernières, auraient dû servir, selon les autorités françaises et russes d'enseignement supérieur participant au colloque, d'instrument principal de développement de la coopération universitaire franco-russe.

Enseignement et promotion de la langue russe

En ce qui concerne la promotion du russe en France, c'est tout d'abord à travers des cours de langue, ouverts depuis le 14 octobre 1996, que le CRSC a débuté cette mission. Dispensés par un corps professoral hautement qualifié⁷²⁰ au moyen de différentes méthodes communicatives, des manuels classiques au matériel multimédia, accessibles à tous publics – adultes, étudiants et professionnels – et, enfin, adaptés aux différents niveaux de connaissance, du débutant au supérieur, les cours de langue russe du CRSC ont suscité une demande progressive du public français. Or, si pour la première promotion, en octobre 1996, le CRSC accueillait seulement 132 stagiaires (15 groupes)⁷²¹, leur nombre pour l'année 2001

⁷¹⁸ « Le bilan d'activité du Centre de Russie pour la science et la culture à Paris en 1998 et les perspectives pour l'année 1999 ». *op. cit.*, p. 123.

⁷¹⁹ « La correspondance du Centre de la Fédération de Russie pour la coopération scientifique et culturelle internationale avec le Centre de Russie pour la science et la culture à Paris et l'ambassade de la Fédération de Russie en France en 1999 ». Archives d'État de la Fédération de Russie (Moscou). Fonds n°10195 - Le Centre de la Fédération de Russie pour la coopération internationale scientifique et culturelle, Inventaire n° 1, Article n°405, p. 32.

⁷²⁰ Le corps professoral du CRCS (8 professeurs en 1996 et 15 en 1999) a été constitué par des professeurs titulaires issus des plus prestigieux établissements russes d'enseignement supérieur : l'Institut de la langue russe Alexandre Pouchkine de Moscou, l'université de Moscou Lomonossov, l'université de Saint-Petersbourg et l'Académie diplomatique de Moscou (MGIMO). **Dans** « La correspondance du Centre de la Fédération de Russie pour la coopération internationale scientifique et culturelle avec le Centre de Russie pour la science et la culture à Paris et l'ambassade de la Fédération de Russie en France en 1999 ». *op. cit.*, p. 66.

⁷²¹ « Information sur les cours de la langue russe du Centre de Russie pour la science et la culture à Paris (les données pour le 1^{er} décembre 1996) Annexe n° 2 », Archives d'État de la Fédération de Russie

s'élevait déjà à 827 (49 groupes) (voir l'évolution des effectifs des stagiaires suivant des cours de russe au CRSC dans le Tableau 8).

Dans le but d'attirer de nouveaux partenaires, le Centre proposa aussi, dans le prolongement de ses cours, des stages linguistiques de courte durée dans une des universités russes de Moscou ou de Saint-Pétersbourg. Grâce aux accords conclus avec les universités partenaires, et grâce aussi à l'attribution de bourses du CRSC, les meilleurs stagiaires du CRSC (63 personnes pour les années 2000-2001, dont 11 boursiers du CRSC) ont bénéficié de cette offre et ont pu effectuer ainsi un stage de perfectionnement en Russie⁷²². L'ouverture du Centre d'évaluation de la langue russe au sein du CRSC en février 1998 a permis aux stagiaires de passer sur place un examen de connaissance en langue russe et d'obtenir ainsi un certificat « Langue russe comme langue étrangère »⁷²³.

Afin de mieux répondre aux besoins spécifiques des stagiaires, le corps professoral du CRSC élaborera, en plus des programmes de russe fondamental à six niveaux, de nouveaux cours de langue spécialisés : « Le russe des affaires : économie et commerce » ; « Le russe du droit » ; « Le russe des médias » ; « Le russe d'aujourd'hui » ; « Littérature et civilisation russe » ; « La Russie au XX^e siècle : société, littérature, art » ; « Le russe pour les enfants ». Ont également été mis en oeuvre des cours de russe pour la préparation au baccalauréat et des cours de grammaire⁷²⁴. Pour les personnes qui, pour des motifs professionnels, devaient apprendre le russe et obtenir les meilleurs résultats dans les meilleurs délais, le CRSC a introduit également une formule de cours « sur mesure ». Intéressés par la diversité de l'offre et la souplesse des formes d'enseignement, certains organismes français et étrangers, publics et privés, passèrent avec le CRSC des accords de partenariat, avec pour objectif de mettre en place des cours de russe pour leurs salariés : « Radio France Internationale », « Aérospatiale Aquitaine », « AIG », « Eutelsat », « ESA » (Agence spatiale européenne), « France Télécom », le ministère des Affaires étrangères, le ministère de la Défense, le ministère de la

(Moscou). Fonds n°10195 - Le Centre de la Fédération de Russie pour la coopération internationale scientifique et culturelle, Inventaire n° 1, Article n° 145, p. 105-106.

⁷²² « Le bilan d'activité du Centre de Russie pour la science et la culture à Paris en 2001 ». *op. cit.*, p. 61.

⁷²³ « L'état et les perspectives des échanges bilatéraux du *Roszarubežcentr* avec la France. La lettre de Mme S. Shvetsova au MID de la Russie ». *op. cit.*, p. 80.

⁷²⁴ « Le bilan d'activité du Centre de Russie pour la science et la culture à Paris en 2000 ». *op. cit.*, p. 58 ; « Le bilan d'activité du Centre de Russie pour la science et la culture à Paris en 2001 ». *op. cit.*, p. 61.

Culture, le ministère des Transports, l'aéroport Charles de Gaulle, les services des douanes, le musée du Louvre, le centre Georges Pompidou, la banque « Société Générale », ainsi que le personnel des ambassades des pays étrangers en France⁷²⁵. En dehors de la capitale, c'est à Toulon, au sein du Centre européen linguistique, que le CRSC a rétabli en 2002 des cours de langue russe, qui avaient été supprimés en 1992⁷²⁶.

Étant donné le recul du russe dans les établissements d'enseignement français (voir la Partie 5.3.), vu aussi la disparition de nombreux centres d'apprentissage du russe, notamment ceux de l'association « France-URSS » ou de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, la formation linguistique du CRSC a donc eu à l'époque une grande importance pour la sauvegarde de la position du russe en France ; en plus de cette vocation première, les cours de langue russe dispensés par le Centre étant payants, ils ont constitué également une source de financement non négligeable pour le budget du CRSC⁷²⁷.

Outre des cours de langue, la mission de promotion de la langue russe du Centre s'est concrétisée également par le biais des *Semaines de la langue russe*. Réalisée pour la première fois en 1997 à Paris, cette initiative conjointe du CRSC, de l'Union nationale « France-Russie-CEI » et de l'Association française des russisants a eu pour but initial d'étudier l'état et les perspectives de l'enseignement de la langue russe en France. Dans cet objectif, une délégation de spécialistes philologues russes, avec à sa tête le recteur de l'Institut de langue russe Pouchkine, M. V. Kostomarov, a mis en place des réunions de travail avec les professeurs de langue russe et les responsables administratifs des universités Paris IV-Sorbonne et Paris X-Nanterre, ainsi qu'avec des représentants du ministère de l'Éducation nationale, du Sénat et de l'Assemblée nationale. Cette manifestation a permis d'attirer l'attention des pouvoirs publics français sur la dégradation des positions de la langue russe en

⁷²⁵ « Le bilan d'activité du Centre de Russie pour la science et la culture à Paris en 1998 et les perspectives pour l'année 1999 ». *op. cit.*, p. 123 ; « La correspondance du Centre de la Fédération de Russie pour la coopération internationale scientifique et culturelle avec le Centre de Russie pour la science et la culture à Paris et l'Ambassade de la Fédération de Russie en France en 1999 ». *op. cit.*, p. 66 ; « Le bilan d'activité du Centre de Russie pour la science et la culture à Paris en 2001 ». *op. cit.*, p. 61.

⁷²⁶ « Le bilan d'activité du Centre de Russie pour la science et la culture à Paris en 2001 ». *op. cit.*, p. 69.

⁷²⁷ En 1999, par exemple, la recette annuelle des cours de russe du CRSC a atteint 700 000 francs. **Dans** « La correspondance du Centre de la Fédération de Russie pour la coopération internationale scientifique et culturelle avec le Centre de Russie pour la science et la culture à Paris et l'ambassade de la Fédération de Russie en France en 1999 ». *op. cit.*, p. 67.

France et également d'élaborer, pour les années à venir, une stratégie commune pour le développement des contacts mutuels dans le domaine de la diffusion de la langue et de la culture russe en France : renforcement des liens directs entre les universités russes et les centres de langue russe dans les universités françaises, développement de la pratique des échanges d'étudiants et des stages linguistiques de courte durée entre les deux pays, attribution des bourses pour les stagiaires français, organisation de concours de langue russe parmi les élèves français, réalisation d'expositions de livres russes en France et, enfin, création en commun de programmes multimédias pour l'apprentissage du russe⁷²⁸.

Depuis cette première édition, la Semaine de la langue russe en France a toujours été une occasion de faire découvrir au public français la langue et la culture russe à travers de nombreuses manifestations culturelles. De ce point de vue, il faut noter tout particulièrement la III^e « Semaine de la langue russe en France » (25 janvier – 1^{er} février 1999), consacrée entièrement au 200^e anniversaire de Pouchkine. Lors de cette édition spéciale, le CRSC proposa un programme officiel composé de conférences culturelles, d'expositions, de présentations des oeuvres littéraires du poète russe, de tables rondes, de festivals musicaux, de colloques scientifiques, de rencontres avec les professeurs de russe des universités de Paris, de Besançon, de Nantes, de Grenoble et de Dijon ; furent organisés également des concours de langue et de littérature russe pour les étudiants français à Paris, mais aussi à Orly et à Poitiers⁷²⁹.

Avec la IV^e édition de la « Semaine de la langue russe » (23-29 février 2000), cet évènement a atteint une nouvelle envergure. En plus de la présentation, par la délégation russe⁷³⁰, du nouveau programme gouvernemental d'évaluation de connaissance de la langue

⁷²⁸ « Rapport de mission en France pour la Semaine de la langue russe », Archives d'État de la Fédération de Russie (Moscou). Fonds n°10195 - Le Centre de la Fédération de Russie pour la coopération internationale scientifique et culturelle, Inventaire n° 1, Article n° 239, p. 15-16.

⁷²⁹ « Les rapports du *Roszarubežcentr* concernant les pays de l'Europe pour l'année 1999. Tome III ». *op. cit.*, p. 48-49.

⁷³⁰ La délégation russe était composée des personnalités suivantes : les représentants du Centre russe pour la coopération internationale scientifique et culturelle auprès du gouvernement de la Fédération de Russie, le représentant du ministère de l'Éducation nationale de la Fédération de Russie, les professeurs de l'université de l'Amitié des peuples (Moscou), de l'université d'État Lomonossov (Moscou), de l'Institut de la langue russe Pouchkine (Moscou), de l'université de médecine de Saratov, du centre linguistique de Moscou, de l'université d'État de Saint-Pétersbourg, les éditions « Zlatoust ». **Dans** « Compte rendu de la IV^e Semaine de la langue russe en France (Paris, 23-29 février 2000). Archives d'État de la Fédération de Russie (Moscou). Fonds n°10195 - Le Centre de la Fédération de Russie pour la coopération internationale scientifique et culturelle, Inventaire n° 1, Article n° 483, p. 15.

russe comme langue étrangère, reconnu par le Conseil de l'Europe⁷³¹, outre aussi des échanges d'expériences et des rencontres traditionnelles de la délégation russe avec les professeurs et étudiants des universités françaises (Paris X - Nanterre, Paris VIII - Saint-Denis, université Cergy-Pontoise, université catholique de Lille), la IV^e Semaine de la langue russe en France a été marquée par un événement de taille : une table ronde intitulée « La coopération franco-russe pour le renforcement de l'enseignement respectif de la langue russe en France et de la langue française en Russie ». Lors de cette rencontre, la délégation officielle russe fut accueillie par les représentants du Haut Conseil de la francophonie : M. Stélio Faranjis, secrétaire général du Haut Conseil de la francophonie, Mme Monique Pontault, chargée de mission « Langue », et M. Alexandre Wolff, chargé de mission « Europe centrale et orientale » ; étaient présents également des représentants des ministères de l'Éducation nationale, des Affaires étrangères, de la Culture (Délégation générale à la langue française), de l'association « Action pour promouvoir le français des affaires » (APFA), le président d'« Expolangues » et un secrétaire de l'ambassade de Russie⁷³².

Suite à cette rencontre, les deux parties ont signé, le 25 février 2000, la « Déclaration pour la défense du plurilinguisme en général et le renforcement de l'enseignement de la langue russe en particulier » (voir Annexe 20). L'importance de ce document est fondamentale, car pour la première fois depuis la chute de l'URSS, le problème de l'enseignement du russe en France a été élevé au niveau gouvernemental et a obtenu le soutien de la part des organismes publics français d'enseignement. Dans l'objectif de poursuivre la coopération ainsi entamée, le CRSC et le Haut Conseil de la francophonie ont signé également le protocole des intentions portant sur les principaux mécanismes de développement de la coopération linguistique franco-russe (voir Annexe 21)⁷³³.

⁷³¹ « Le bilan d'activité du Centre de Russie pour la science et la culture à Paris en 2000 ». *op. cit.*, p. 58.

⁷³² « Liste de participants ». **Dans** « Compte rendu de la IV^e Semaine de la langue russe en France (Paris, 23-29 février 2000). Archives d'État de la Fédération de Russie (Moscou). Fonds n°10195 - Le Centre de la Fédération de Russie pour la coopération scientifique et culturelle internationale, Inventaire n° 1, Article n° 483, p. 15.

⁷³³ « La correspondance du Centre de la Fédération de Russie pour la coopération scientifique et culturelle internationale avec le Centre de Russie pour la science et la culture à Paris et l'ambassade de la Fédération de Russie en France en 2000 », Archives d'État de la Fédération de Russie (Moscou). Fonds n°10195 - Le Centre de la Fédération de Russie pour la coopération internationale scientifique et culturelle, Inventaire n° 1, Article n° 483, p. 21-23.

Concernant les actions de promotion de la langue russe sur le sol français, il est important de noter également que, depuis 2002, le CRSC participe chaque année au Salon linguistique international « Expolangues » à Paris. Le CRSC y présente traditionnellement un stand d'information sur les nouvelles méthodes d'apprentissage du russe ; il organise aussi des cours gratuits de langue et des conférences destinées aux professeurs de russe des universités et des lycées français, ainsi qu'aux représentants des associations d'amitié franco-russe⁷³⁴.

Coopération avec la diaspora russe et les associations d'amitié franco-russe

Dans sa stratégie d'action sur le sol français le CRSC n'a pas pu négliger un aspect important de la diplomatie culturelle : la coopération avec la diaspora russe et avec les associations d'amitié franco-russe. Étant donné la contribution incontestable de la diaspora russe en France⁷³⁵ pour la sauvegarde et la transmission des valeurs de la culture traditionnelle russe, ainsi que sa participation des plus actives, à travers différentes actions culturelles, dans la vie culturelle française, le fait d'établir avec elle des relations de partenariat fut perçu par les autorités de la diplomatie culturelle russe comme un aspect non négligeable dans les actions du CRSC. C'est donc dans la recherche d'une synergie commune, mais aussi en vue d'apporter la preuve de la réconciliation avec la culture russe en exil, que le Centre entreprend de nombreuses initiatives pour gagner à sa cause des représentants de la diaspora russe, personnes privées, mais aussi associations à vocation culturelle⁷³⁶.

⁷³⁴ « Le bilan d'activité du Centre de Russie pour la science et la culture à Paris en 2001 ». *op. cit.*, p. 69.

⁷³⁵ Constituée principalement au cours du XXe siècle, suite à quatre « vagues » d'émigration de nature principalement politique depuis la révolution d'Octobre, en 1917, et jusqu'aux années 1990 (la première « vague » eut lieu entre les deux guerres - 1917-1940 ; l'émigration dite de la « deuxième génération » se situe après la Deuxième Guerre mondiale - 1944-1969 ; la « troisième génération » est arrivée à partir des années 1970 et, enfin, la « quatrième vague » est postérieure à la chute du mur de Berlin, au cours des années 1990), la diaspora russe en France représente en 2003 « de soixante mille à soixante-dix mille Russes, de souche et d'origine (cette estimation ne tient pas compte de l'émigration économique, souvent clandestine, de la "quatrième vague", ni des Russes venus en France dans le cadre d'études, de stages de formation ou de contrats de travail délivrés par des entreprises mixtes) ». **Dans** « Bref aperçu historique de la communauté russe en France ». [réf. du 05.03.2010]. Disponible sur Internet : <http://www.colisee.org/article.php?id_article=437> Voir également à ce sujet l'ouvrage de Nikita Struve, *Soixante-dix ans d'émigration russe (1919-1989)*, Paris : Fayard, 1996.

⁷³⁶ D'ailleurs, la considération de la diplomatie participative comme un des principaux instruments de la politique culturelle internationale trouvera plus tard son écho dans la dénomination de l'organisme principal de la diplomatie culturelle russe. Or, depuis septembre 2008, le « *Roszarubežcentr* » fut transformé en l'« Agence fédérale pour la CEI, *diaspora russe à l'étranger* et coopération internationale culturelle et en sciences humaines ». **Dans** « CRSC. Historique ». [réf. du 10.02.2010]. Disponible sur Internet : <<http://www.russiefrance.org/fr/nous/historique.html>>

Réticents au début à l'idée de coopérer avec un organisme gouvernemental de la Fédération de Russie, les figures emblématiques de l'émigration russe comme Sheremetiev, Mechtcherski, Struve, Panine, la grande-duchesse Léonide, ainsi que les descendants des princes Golitzine et Troubetzkoy et du comte Tolstoï, apportèrent finalement leur soutien aux actions de la diplomatie culturelle officielle russe en participant aux manifestations du CRSC. Outre la coopération avec des personnes privées, le CRSC a établi également des relations de partenariat avec de nombreuses associations à vocation culturelle en réalisant en commun diverses manifestations⁷³⁷ :

Associations partenaires du CRSC	Actions
Association d'amateurs du cinéma russe « L'oiseau de feu » (1949)	Séances de cinéma russe et rencontres avec des metteurs en scène et des comédiens russes dans les locaux du Centre
Conservatoire <i>Alexandre Scriabine</i> (1997)	Enseignement musical, concerts, master classes, concours international de piano (depuis l'année 2000)
Cercle philatélique	Expositions de timbres et de cartes postales
Association des compositeurs russes (2000)	Concerts, soirées musicales et conférences sur la théorie de la musique
Association des artistes peintres russes	Expositions
Associations culturelles slaves « Družba » et « Vlada »	Soirées traditionnelles russes et rencontres amicales
Association des officiers de la flotte impériale russe « L'Assemblée navale » et « Les cadets de Versailles »	Participation aux manifestations commémoratives du CRSC

⁷³⁷ « Information sur la coopération du CRSC avec les compatriotes en France ». Archives d'État de la Fédération de Russie (Moscou). Fonds n°10195 - Le Centre de la Fédération de Russie pour la coopération internationale scientifique et culturelle, Inventaire n° 1, Article n° 505, p. 74-75.

Club d'échecs (2000)	École d'échecs et tournois avec la participation de la Fédération française d'échecs
----------------------	--

Dans la réalisation des projets de coopération et d'échanges culturels entre les deux pays, le CRSC s'appuie également sur les associations d'échanges culturels et d'amitié franco-russe. On compte en France, au cours de la période étudiée, près de 500 différentes associations d'amitié et de coopération franco-russe⁷³⁸, dont les plus importantes sont « France-Russie » (Nord-Pas-de-Calais, président Ivan Offroi), « France-Oural » (Paris, président Dimitri de Kochko), « Bourgogne-Eurcasie » (Dijon, président André Belleville), l'association d'échanges culturels franco-russes « Flambeau de Pouchkine » (Paris, président Christian Tourneret), « Les amis de Paris - Saint-Pétersbourg » (Paris, président G. Courmontagne), la Société française des amis de la Russie (SOFARUS) (Paris, président J.-F. Legaret), etc. Après la dissolution de « France-URSS » en 1992, c'est l'Union nationale « France-Russie-CEI » (président André Belleville), comprenant plus de 70 adhérents associatifs, qui est devenue le principal interlocuteur et partenaire du CRSC (voir la résolution de l'assemblée générale de « France-Russie-CEI » en Annexe 22)⁷³⁹. Il est important de remarquer qu'à la différence de la période soviétique, la nature de la coopération avec les associations françaises d'amitié franco-russe n'est plus liée à l'idéologie, mais désormais aux objectifs de promotion de la langue et de la culture russe en France.

Ambassade de la Fédération de Russie en France

Outre le Centre de Russie pour la science et la culture russe à Paris, c'est aussi l'ambassade de Russie (MID : ministère des Affaires internationales de la Russie) qui réalisait son propre programme d'action de promotion de la culture russe, sous l'autorité de

⁷³⁸ « Le bilan d'activité du Centre de Russie pour la science et la culture à Paris en 1995 », *op. cit.*, p. 94.

⁷³⁹ « Assemblée générale de "France-Russie-CEI". Résolution adoptée à l'unanimité des délégués », Archives d'État de la Fédération de Russie (Moscou), Fonds n°10195 - Le Centre de la Fédération de Russie pour la coopération internationale scientifique et culturelle, Inventaire n° 1, Article n° 239, p. 7-8.

l'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire russe en France⁷⁴⁰. À la différence du CRCS, les actions de l'ambassade se sont articulées principalement autour des grands projets intergouvernementaux à plus long terme, à savoir la conception des programmes et des protocoles d'échanges et de coopération bilatérale lors des réunions de la commission mixte culturelle franco-russe, l'élaboration des projets de coopération interministérielle et interrégionale des deux pays dans le domaine de la culture (réunions du groupe de travail des directeurs de départements des archives des ministères des Affaires étrangères des deux pays, signature des protocoles annuels des échanges des jeunes et du protocole de coopération culturelle entre la mairie de Paris et la mairie de Moscou pour les années 1998-2000, etc.), mais également l'établissement des relations de partenariat avec différents opérateurs privés français et russes pour des projets de coopération de grande ampleur. Parmi les initiatives les plus remarquables de l'ambassade de Russie au cours de la période étudiée, on relève, par exemple :

- les démarches juridiques pour la sauvegarde et la restauration de la maison d'Ivan Tourgueniev à Bougival au cours des années 1990 ;
- l'inauguration en France de monuments et de plaques commémoratives à la mémoire des hommes célèbres issus de la culture russe (A. Pouchkine, S. Diaghilev, N. Berdiaev) ;
- l'organisation en 1998, en coopération avec la délégation russe à l'UNESCO, de l'exposition intitulée « Le théâtre Bolchoï : hier, aujourd'hui et demain » ;
- l'élaboration, en commun avec le CRCS, du programme officiel des manifestations consacrées au 200^e anniversaire de Pouchkine en 1999 ;
- l'organisation, en commun avec la Fondation de la culture de la Fédération de Russie, du « Salon musical russe » ayant lieu à Paris quatre fois par an⁷⁴¹ ;
- l'organisation en 2000, en partenariat avec le Comité pour l'organisation de la célébration du 2^e millénaire du christianisme, avec la fondation charitable « L'Assemblée

⁷⁴⁰ Le poste d'ambassadeur de la Fédération de Russie en France fut occupé au cours des années 1991-2004 par Jurij Dubinin, Jurij Ryjov, Nikolaj Afanasievskij et Aleksandr Avdeev.

⁷⁴¹ « La coopération culturelle franco-russe en 1998 » (Rapport annuel de l'Ambassade de la Fédération de Russie en France). *op. cit.*, p. 24-25.

Musicale », le ministère des Affaires internationales et le ministère de la Culture de la Russie, d'une action internationale politique et culturelle nommée « Les musiciens éminents russes dans les missions diplomatiques de la Russie aux pays du G 8 et de l'Union européenne »⁷⁴² ;

- l'organisation des Journées de commémoration de l'écrivain russe Ivan Chmelev, décédé en France, ainsi que de la cérémonie de transfert de ses cendres en Russie, les 25 et 26 mai 2000⁷⁴³ ;

- l'élaboration en commun d'un accord diplomatique sur la reconnaissance mutuelle des diplômes universitaires de deuxième et de troisième cycle et d'un projet de création du nouveau manuel de l'histoire contemporaine de l'Europe ;

- et, finalement, la contribution à l'ouverture, le 1er juillet 2000 au musée des Invalides, dans un nouvel espace consacré à la Seconde Guerre mondiale, des expositions permanentes dédiées à l'histoire militaire de la Russie : « L'Armée rouge reprend l'initiative », « Offensive à l'Est » et « Capitulation de l'Allemagne »⁷⁴⁴.

Entre autres, il faut remarquer aussi que la résidence de l'ambassadeur, l'hôtel d'Estrées (une bâtisse du XVIIIe siècle), est aussi en quelque sorte un centre culturel russe, étant donné qu'il ouvre ses portes à de nombreuses manifestations culturelles : concerts, séances de cinéma, rencontres avec les auteurs et les artistes russes, présentations de nouveaux livres russes, conférences de presse pour les journalistes français, etc. Depuis 1994, la résidence accueille des visites guidées lors des « Journées portes ouvertes »⁷⁴⁵. Ainsi, le corps diplomatique russe a apporté aussi sa contribution à l'élargissement de la présence culturelle russe en France. Avec le CRSC, l'ambassade de Russie en France a complété la structure institutionnelle des organismes publics de la diplomatie culturelle russe sur le sol français.

⁷⁴² « Le millénum musical russe ». [réf. du 24.02.2010]. Disponible sur Internet : <<http://www.russie.net/paris-moscou/>>

⁷⁴³ « Commémoration et transfert des cendres de l'écrivain russe Ivan Chmelev en Russie ». [réf. du 24.02.2010]. Disponible sur Internet : <<http://www.russie.net/paris-moscou/chmelev.htm>>

⁷⁴⁴ « 1^{er} juillet 2000 : ouverture du nouvel espace consacré à la Seconde guerre mondiale au Musée des Invalides ». [réf. du 24.02.2010]. Disponible sur Internet : <<http://www.russie.net/paris-moscou/invalides.htm>>

⁷⁴⁵ « La coopération culturelle franco-russe en 1998 » (Rapport annuel de l'ambassade de la Fédération de Russie en France). *op. cit.*, p. 27-29.

5.3. Échanges artistiques et coopération culturelle bilatérale : une approche sectorielle

En plus de l'élargissement de la présence culturelle de la France en Russie et du déploiement d'actions culturelles de la Russie en France, le renouveau des relations culturelles franco-russes est également confirmé par une grande diversité des échanges, ainsi que par des initiatives de coopération jusque-là inédites.

5.3.1. Échanges artistiques et coopération dans les domaines de l'art

Chargés autrefois d'art classique, traditionnel, les échanges artistiques franco-russes postsoviétiques dans le domaine du théâtre, des arts plastiques, de la musique et de la danse ont évolué lentement mais sûrement vers l'art contemporain. Résultant d'un intérêt commun, un tel changement a toutefois pour origine des aspirations différentes. Pour la partie française l'accent mis sur l'art contemporain provient, dans le cadre de la diplomatie culturelle nationale, de la volonté d'une présentation actualisée de l'image de la France, restée à l'étranger quelque peu « figée⁷⁴⁶ ». M. Claude Blanchemaison, ambassadeur de France en Russie, a souligné dans l'interview à l'agence de presse *RIA-Novosti* en 2003 ce besoin de réorientation des échanges culturels entre les deux pays vers les œuvres des créateurs contemporains : « C'est bien de révéler la culture classique, il faut continuer à le faire et ne pas perdre ces acquis. Mais il faut ajouter quelque chose, il faut que les créateurs d'aujourd'hui, en Russie, connaissent et voient les créateurs d'aujourd'hui en France. C'est

⁷⁴⁶ « Nombre d'observateurs français, établis ou de passage en Russie, observent que l'image de la France dans ce pays est positive mais quelque peu "inactuelle". [...] Le citoyen russe moyen, qui n'a pas d'occasion ou la possibilité de voyager beaucoup, voit trop souvent dans la France un pays assis sur une vieille et prestigieuse culture et fabriquant des produits de luxe. » **Dans** « Les relations entre l'Union européenne et la Fédération de Russie ». *op. cit.*, p. 122-123.

très important et très fécond pour l'avenir, dans tous les domaines : c'est vrai en matière littéraire, cinématographique, théâtrale, d'arts plastiques, de peinture et d'architecture »⁷⁴⁷.

Pour la partie russe, la nature d'un tel changement est différente, car liée surtout à l'ouverture du pays au monde extérieur. L'émergence croissante en Russie de nouvelles formes d'expression de l'art suscita naturellement le désir du public et des créateurs de découvrir les nouveaux courants de l'art du pays partenaire et de faire connaître l'art moderne russe à l'étranger. C'est pourquoi, par exemple, Anatoli Vassiliev, metteur en scène russe, visita en 1993 l'Académie expérimentale de théâtre à Paris, qui « [...] a pour vocation de mettre en relation de jeunes compagnies théâtrales et des hommes de théâtre dont la préoccupation commune est la recherche, la réflexion, l'essai⁷⁴⁸ ». M. Xavier de Villepin, sénateur, a remarqué judicieusement dans son rapport : « [...] l'époque des grandes tournées de l'Opéra et de la Comédie française a donc vécu, et le public russe, privé d'avant-garde par les décennies de propagande et de réalisme socialiste, souhaite découvrir la modernité.⁷⁴⁹ »

Par ailleurs, grâce à la libération de la culture en Russie, dont nous avons déjà évoqué les détails dans la partie précédente, une réconciliation de deux cultures russes – la culture de métropole et la culture en exil – est devenue possible. Avec la démocratisation de la vie culturelle, le public russe peut enfin découvrir sa propre culture dans toute son intégrité, sans aucune « coupure » et sans restrictions concernant certaines œuvres d'art, jugées autrefois « non conformistes » et rejetées par le pouvoir soviétique pour des raisons idéologiques (comme cela fut le cas, notamment, des œuvres d'artistes russes émigrés en France après la révolution de 1917 ou des oeuvres d'art contemporain d'artistes russes dissidents, pourchassés par le pouvoir soviétique et exilés en France dans les années 1960-1980).

⁷⁴⁷ « Interview de l'ambassadeur de France en Russie, M. Claude Blanchemaison, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française en Fédération de Russie, donnée à l'agence de presse RIA - Novosti, à l'occasion de la visite du président Poutine en France, du 12 au 14 février 2003 ». [réf. du 25.09.06] Disponible sur Internet : <<http://www.colisee.org>>

⁷⁴⁸ ARNAUD, Geneviève. « Théâtre. Visite d'Anatoli Vassiliev à l'Académie expérimentale de théâtres », *La Revue russe*, 1993, n° 5, p. 111.

⁷⁴⁹ Rapport d'information n° 344 de M. Xavier de Villepin. *op. cit.*, p. 28.

Coopération des musées. Échanges d'expositions

Le renouveau du système des relations culturelles franco-russes a permis le renforcement de la coopération dans le domaine des arts plastiques entre les musées des deux pays. Au début des années 1990, les principaux acteurs français de coopération internationale des musées – la Délégation aux arts plastiques et la Direction des musées de la France (ministère de la Culture et de la Francophonie), mais aussi l'Association française d'actions artistiques et la Réunion des musées nationaux de France –, ont eu pour objectif d'étendre leur coopération avec les partenaires de l'Est européen. Leurs actions, menées dans cette région du monde soit sous forme de diffusion de catalogues et d'informations sur l'art contemporain, soit sous forme d'accueil d'expositions et de prêts d'œuvres, soit encore sous forme d'accords commerciaux et éditoriaux, ont répondu à cet objectif⁷⁵⁰.

Parmi les résultats les plus significatifs de coopération entre les musées français et russes au cours de la première moitié des années 1990, il faut noter tout particulièrement les actions de la Réunion des musées nationaux de France en matière d'édition et de diffusion, à la suite desquelles un accord fut conclu en 1993 entre cet organisme et le musée Pouchkine de Moscou. Cet accord porta sur la diffusion et la vente, dans d'autres pays que la Russie, d'une sélection de reproductions, en plusieurs langues, d'objets des collections de ce musée, mais également, à plus long terme, sur l'ouverture d'une librairie dans le nouveau bâtiment du musée russe⁷⁵¹. Plusieurs projets bilatéraux ont été élaborés à l'occasion des séjours des professionnels de la culture russe en France : les échanges d'expositions entre le musée d'Art moderne de Paris et le musée Pouchkine de Moscou, le projet d'exposition « César » au musée Pouchkine, l'organisation d'expositions de jeunes peintres français en Russie, la collaboration entre le musée du Cinéma de la Russie et le musée « Ciné-mémoire » français pour une rétrospective de films russes en France⁷⁵².

Outre le renforcement de la coopération entre les musées des deux pays, un autre signe de renouveau est l'évolution nette de la thématique des expositions. Les expositions avec des

⁷⁵⁰ « Action internationale du ministère de la Culture et de la Francophonie. Département des affaires internationales ». *op. cit.*, p. 8.

⁷⁵¹ *Ibid.*, p. 12.

⁷⁵² *Ibid.*, p. 33.

thématiques plus ou moins classiques, traditionnelles, mettant à l'honneur le riche patrimoine culturel de la France et de la Russie, conservent naturellement une place importante dans les échanges, comme, par exemple :

- l'exposition « L'âge d'or flamand et hollandais », une collection du musée de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg présentée au musée des Beaux Arts de Dijon en septembre 1993 ;

- l'exposition d'icônes russes « L'âme de la Russie dans ses icônes », organisée à Paris en 1998 par une entreprise privée, « L'Arche de la Défense », et le domaine-musée russe « Kolomensskoïe » ;

- l'exposition historique « Les anciennes coutumes et traditions moscovites », organisée par le gouvernement russe et le musée d'Histoire de Moscou et présentée à Paris en 1998 ;

- ou, encore, l'exposition « Gemmes du Trésor Royal de Louis XIV », présentée au musée du Kremlin et réalisée en partenariat avec le musée du Louvre en 2004⁷⁵³.

Cependant, de nouveaux horizons d'échanges s'ouvrent de plus en plus avec la réalisation d'initiatives prometteuses ; citons, par exemple :

- l'exposition des œuvres d'avant-garde russe à Nantes en 1993 ;

- la rétrospective des œuvres de Matisse, présentée à Moscou et à Saint-Pétersbourg la même année 1993⁷⁵⁴ ;

- la réalisation, en juin 1993, par le peintre russe G. Chestakov, d'une fresque murale au musée urbain Tony Garnier à Lyon, dans le cadre de la Décennie mondiale du développement culturel⁷⁵⁵ ;

⁷⁵³ « La coopération culturelle franco-russe en 1998 ». *op. cit.*, p. 11-12, p. 28-29 ; « Les relations entre l'Union européenne et la Fédération de Russie. Rapport ». *op. cit.*, p. 41.

⁷⁵⁴ « Actions DAI en 1993 ». Centre des Archives contemporaines (Fontainebleau), versement n°19990196, Art 1 ; « Action internationale du ministère de la Culture et de la Francophonie, Département des affaires internationales ». Centre des Archives contemporaines (Fontainebleau), versement n°20010440, Art. 13., p. 11.

⁷⁵⁵ « Actions DAI en 1993 ». *op. cit.*, p. 11.

- l'exposition « L'Art russe en exil à Paris : 1920-1970 » à Moscou, à Paris et à Nice en 1995 ;

- l'exposition des peintres français de la fin du XIXe et du début du XXe siècle, « Les chefs-d'œuvre inconnus », à Saint-Pétersbourg en 1996 ;

- et, finalement, l'exposition « L'impressionnisme moderne russe », présentant à Paris en 2001 les travaux de plus de 100 jeunes peintres de Saint-Pétersbourg⁷⁵⁶.

L'exposition « L'Art russe en exil à Paris : 1920-1970 », présentée successivement au musée Tretyakov à Moscou en avril-mai 1995, à l'Orangerie du Sénat du 2 au 15 juin 1995 et au musée d'Art moderne et d'Art contemporain de Nice du 30 juin au 30 septembre 1995 mérite une attention particulière. Organisée à l'occasion du bicentenaire de l'Institut des langues orientales par l'« Association pour la sauvegarde du patrimoine culturel russe en France » (sous le haut patronage du Sénat de la République française, de l'UNESCO, ainsi qu'avec l'aide financière du ministère de la Culture et de la Francophonie⁷⁵⁷), elle offrit au grand public et aux spécialistes plus de 200 œuvres d'artistes russes de « l'Âge d'argent » ayant fui le pays après la révolution d'Octobre, en 1917 : Michel Andreïenko (1894-1982), Georges Annenkov (1889-1974), A. Benois (1870-1960), D. Bouchène (1878-1960), S. Charchoune (1888-1975), N. Gontcharova (1881-1962), B. Grigoriev (1886-1939), S. Hollerbach (1923), A. Iakovleff (1887-1938), A. Korovine (1861-1939), A. Lanskoï (1902-1976), S. Poliakoff (1906-1969), A. Serebriakoff (1907), Z. Serebriakova (1884-1967), D. Solojoff (1908), D. Stelletsky (1875-1947), S. Tchkhonine (1878-1936), Léon Zack (1892-1980), O. Zinger (1910)⁷⁵⁸.

⁷⁵⁶ « La correspondance du Centre de la Fédération de Russie pour la coopération scientifique et culturelle internationale avec le Centre de Russie pour la science et la culture à Paris et l'ambassade de la Fédération de Russie en France en 2001 », Archives d'État de la Fédération de Russie (Moscou). Fonds n°10195 - Le Centre de la Fédération de Russie pour la coopération scientifique et culturelle internationale, Inventaire n° 1, Article n° 612, p. 122.

⁷⁵⁷ Communiqué de presse « L'ART RUSSE EN EXIL A PARIS (1920-1970) ». Centre des Archives contemporaines (Fontainebleau), versement n° 20010440, Art. 13.

⁷⁵⁸ Ces œuvres proviennent de la collection privée du professeur René Guerra qui a consacré l'essentiel de sa vie au sauvetage de la culture et du patrimoine russes. Elle regroupe les œuvres des plus grands noms de la culture et de la peinture russe : 2000 à 3000 œuvres originales des peintres les plus remarquables de « l'Âge d'argent ». **Dans** « L'art russe en exil à Paris : pourquoi une telle exposition ? » Centre des Archives contemporaines (Fontainebleau), versement n°20010112, Art. 20.

L'importance de cet événement doit être soulignée. Depuis la grande exposition d'art russe organisée au Salon d'Automne en 1906 par Serge Diaghilev, les peintres Léon Bakst et Alexandre Benois, après celle qui a été montée en 1921 à la galerie « La Boétie » puis celle de Bruxelles, en 1923 et en 1928, au Palais des Beaux-Arts, et à Paris, en 1932, à la galerie « La Renaissance », le public parisien n'avait pas eu l'occasion d'admirer les œuvres d'artistes de talent voués à l'exil après la révolution d'Octobre, en 1917⁷⁵⁹. Inaugurée avec la participation personnelle du ministre de la Culture de la Fédération de Russie, M. Evgenij Sidorov, cette exposition apporta la preuve du désir des autorités russes de réintégrer dans la culture russe les œuvres des artistes émigrés, faisant ainsi sortir de l'oubli un patrimoine jusqu'alors rejeté⁷⁶⁰.

Malgré l'évolution des échanges d'expositions sur le plan qualitatif, on ne peut toutefois passer sous silence le faible nombre d'expositions réalisées en France par la partie russe au cours des années 1990. Cette tendance à la diminution du nombre d'expositions russes en France avait déjà commencé dans la deuxième moitié des années 1980⁷⁶¹ et resta, tout au long des années 1990, un trait caractéristique du processus d'échanges. La pénurie de moyens financiers, qu'éprouvèrent les institutions culturelles russes à cette époque, n'a pas permis aux musées d'État de la Russie de dégager les fonds financiers, nécessaires pour modifier la situation.

Un autre handicap du processus d'échanges d'expositions entre les deux pays a été aussi une certaine lourdeur des démarches administratives et des procédures juridiques lors du montage de projets d'échanges. En France, par exemple, la loi ne permet pas à l'État français de se porter garant de la sécurité en cas de prêts, aux musées et aux galeries privées, d'œuvres issues des collections des musées nationaux et des musées étrangers⁷⁶². Cette particularité

⁷⁵⁹ *Ibid.*

⁷⁶⁰ « Rencontre avec le ministre de la Culture de la Fédération de Russie, M. Evgueni Sidorov, à l'occasion de l'inauguration de l'exposition "L'Art russe en exil à Paris" (6 juin à 17 heures). Note de Chantal COLLEU-DUMOND, chef du Département des affaires internationales, à l'attention de Monsieur le Ministre, le 6 juin 1995 ». Centre des Archives contemporaines (Fontainebleau), versement n° 20010440, Art. 13.

⁷⁶¹ Une historienne russe, Klimova N. A., affirme dans sa thèse : « Si dans les années 70 l'URSS organisait en France environ 5-6 expositions chaque année, au cours de la deuxième moitié des années 80 leur nombre a sensiblement diminué et ne représente qu'une seule exposition par an ». **Dans** KLIMOVA N. A. *op. cit.*, p. 27.

⁷⁶² « La coopération culturelle franco-russe en 1998 » (Rapport annuel de l'ambassade de la Fédération de Russie en France). *op. cit.*, p. 12.

empêcha, par exemple, la réalisation d'un projet de prêt d'un chef-d'œuvre de Van Gogh, *Paysages d'Auvers après la pluie*, de la collection du musée Pouchkine, pour son exposition dans la maison-musée de Van Gogh à Auvers-sur-Oise⁷⁶³.

Depuis l'exposition « La France et la Russie. Le siècle des Lumières : relations culturelles et artistiques au XVIIIe siècle », organisée en France et en URSS dans les années 1986-1987, l'histoire de l'influence mutuelle des deux cultures au cours des trois siècles est devenue un véritable sujet-phare lors des échanges d'expositions entre les deux pays. En témoignent l'exposition « Les Russes à Paris au XIXe siècle » (1814-1896), organisée en 1996 à Paris dans le musée Carnavalet⁷⁶⁴ ; l'exposition « Catherine II, lectrice de Jean-Jacques Rousseau », organisée en 1998 par le musée J.-J. Rousseau à Montmorency, avec la participation de la Bibliothèque d'État de Russie, du musée de l'Ermitage et de l'Académie des sciences de Russie à Saint-Pétersbourg⁷⁶⁵ ; mais aussi celle de l'historien russe de la mode A. Vassiliev, « La scénographie russe à Paris », dans le cadre du IV^e Festival de la culture slave à Paris en 2000⁷⁶⁶ ; et, finalement, l'exposition de photos « Paris-Saint-Pétersbourg » du photographe russe V. Balabanov, organisée à Montmorency en 2001, lors des Journées de la culture russe⁷⁶⁷.

L'intérêt pour cet héritage historique exceptionnel, témoignant des rapports culturels des deux pays durant les trois derniers siècles, s'est encore amplifié à l'occasion de la commémoration du 300e anniversaire de Saint-Pétersbourg en 2003. Cette célébration donna

⁷⁶³ En 1996, un passionné de Van Gogh, Dominique-Charles Janssens, obtient du musée Pouchkine à Moscou un accord sur le prêt du tableau *Paysage d'Auvers après la pluie*, pour son exposition dans la maison de l'artiste à Auvers-sur-Oise. « Fou de joie, Janssens fait installer un système de sécurité dans la chambre de Van Gogh pour cette toile estimée alors à 340 millions de francs. En vain. À la Direction des musées de France, on s'indigne qu'un Van Gogh puisse être exposé dans une auberge. Le tableau restera à Moscou. » **Dans** « Il réalise le rêve de Van Gogh », *Le Parisien*, le 13 décembre 2008. [réf. du 11.04.20010]. Disponible sur Internet : <<http://www.leparisien.fr/loisirs-et-spectacles/il-realise-le-reve-de-van-gogh-13-12-2008-340616.php>>

⁷⁶⁴ « Le bilan d'activité du Centre de Russie pour la science et la culture à Paris en 1996 ». *op. cit.*, p. 96.

⁷⁶⁵ « La coopération culturelle franco-russe en 1998 ». *op. cit.*, p. 12.

⁷⁶⁶ « Le bilan d'activité du Centre de Russie pour la science et la culture à Paris en 2000 ». *op. cit.*, p. 55.

⁷⁶⁷ « La correspondance du Centre de la Fédération de Russie pour la coopération scientifique et culturelle internationale avec le Centre de Russie pour la science et la culture à Paris et l'ambassade de la Fédération de Russie en France en 2001 », Archives d'État de la Fédération de Russie (Moscou). Fonds n°10195 - Le Centre de la Fédération de Russie pour la coopération scientifique et culturelle internationale, Inventaire n° 1, Article n° 560, p. 2.

suite à une série d'expositions sur le sujet : l'exposition des œuvres des peintres russes en exil, « Le Paris russe », présentée au Musée russe de Saint-Pétersbourg puis à Bordeaux ; l'exposition « 300 ans de présence française à Saint-Pétersbourg » au Musée russe, suivie d'un colloque sur l'histoire des relations intellectuelles entre la France et la Russie ; la rétrospective à l'Ermitage de 50 œuvres de Nicolas de Staël, fils du dernier gouverneur de la forteresse Pierre et Paul ; et finalement, la double exposition franco-russe, « Quand la Russie parlait français. Paris-Saint-Pétersbourg (1800-1830) », organisée sous le patronage des présidents français et russe et présentée au musée des Invalides à Paris puis à l'Ermitage⁷⁶⁸.

La coopération entre les musées des deux pays, quant à elle, s'est renforcée au cours de la première moitié des années 2000. Grâce à l'aide du musée national d'Art moderne George Pompidou (MNAM) et du Fonds national d'art contemporain (FNAC), une médiathèque spécialisée en art contemporain a été ouverte au sein de la nouvelle galerie Tretyakov à Moscou. Le partenariat entre le musée national d'Art moderne George Pompidou et le musée de l'Ermitage de Saint-Pétersbourg a abouti à l'ouverture, dans les locaux de ce dernier, d'une nouvelle salle baptisée « Salle George Pompidou », qui réunit désormais les œuvres issues des collections du musée national d'Art moderne. La coopération avec le MNAM a conduit, entre autres, à la présentation exceptionnelle de *La Danse* de Matisse au musée Pouchkine de Moscou, en 2004. L'ouverture à Moscou de la Maison de la photographie, grâce au soutien de la Maison européenne de la photographie, a permis d'instaurer un programme d'échanges entre les jeunes photographes français et russes. Relevons également qu'un partenariat fructueux a été instauré entre la galerie Tretyakov et le musée d'Orsay. Leur relation privilégiée permettra de réaliser à Paris, en septembre 2005, une rétrospective intitulée « L'Art russe à l'âge de l'impressionnisme (1860-1910) », ainsi qu'une exposition d'une cinquantaine de chefs-d'œuvre de la peinture française dans les salles de la galerie Tretyakov en mars 2006⁷⁶⁹.

⁷⁶⁸ Rapport d'information n° 274. *op. cit.*, p. 43.

⁷⁶⁹ *Ibid.*

Échanges et coopération dans le domaine du théâtre

Malgré une véritable désorganisation du théâtre russe face à un désengagement de l'État dans le domaine de la culture, face aussi à une forte pression de la loi du marché sur la production théâtrale, de plus en plus soumise à la commercialisation⁷⁷⁰, on assiste à la réalisation de nouvelles initiatives de coopération bilatérale dans le domaine de l'art dramatique. Plus que jamais, la coopération théâtrale franco-russe et les échanges bilatéraux en matière de théâtre entre les deux pays ont connu un véritable essor, avec pour conséquence la mise en œuvre en 1994, pour la première fois depuis 1909 et 1929, d'une saison théâtrale russe en France et, réciproquement, en 1995, d'une saison théâtrale française en Russie.

Saison théâtrale russe

L'intérêt pour le théâtre russe a toujours été constant en France. Déjà depuis 1988, le public français avait eu l'occasion d'admirer régulièrement les œuvres d'art dramatique des troupes théâtrales soviétiques qui participaient aux festivals en France : Festival d'Avignon et Festival d'Automne. Il est évident que cet intérêt pour le théâtre russe a augmenté avec la libéralisation de la vie culturelle en nouvelle Russie et s'est manifesté avec la réalisation de multiples initiatives d'échanges bilatéraux dans le domaine théâtral. C'est ainsi qu'en 1994, conformément à la priorité définie vis-à-vis des pays d'Europe centrale et orientale, le ministère de la Culture et de la Francophonie a mis en œuvre *une saison théâtrale russe*⁷⁷¹.

Grâce à l'aide du ministère qui s'éleva à plus de 0, 77 MF⁷⁷², cette initiative a permis de présenter au public français les principaux créateurs et les dernières œuvres du théâtre russe contemporain. Il n'est pas inutile de remarquer qu'en réalisant son choix de troupes russes pour la « Saison russe » à Paris en 1994, Boris Sitja, directeur de la programmation de l'Odéon - théâtre de l'Europe, poursuivait un objectif bien particulier : « L'idée n'était pas d'accueillir simplement des spectacles, comme cela avait déjà été fait avec d'autres troupes

⁷⁷⁰ Voir à ce sujet l'article de Béatrice PICON-VALLIN « Laboratoire russe pour un théâtre public ». **Dans** *Le Monde diplomatique*, 2000, n° 556, p. 29.

⁷⁷¹ « Action DAI en 1994 ». Centre des Archives contemporaines (Fontainebleau), versement n°19990196, Art. 1.

⁷⁷² « Action internationale du ministère de la Culture et de la Francophonie. Département des affaires internationales ». *op. cit.*, p. 4.

d'autres pays, mais de faire quelque chose de plus profond, une collaboration artistique plus large avec de nouvelles créations, de voir ce que nous pourrions faire là-bas pour y rester un peu et pour que les Russes restent en France.⁷⁷³ »

La « Saison théâtrale russe » de 1994 engloba deux grands volets de présentations de spectacles d'auteurs russes, aussi bien en langue française que russe. Tout d'abord, ce fut le programme officiel « Saison russe », soutenu par le ministère des Affaires étrangères et le ministère de la Culture et de la Francophonie, auquel collaborèrent, autour de Lev Dodine du théâtre Maly de Saint-Petersbourg, l'Odéon - théâtre de l'Europe, les Amandiers de Nanterre, la Maison de la culture de Bobigny, le Conservatoire national supérieur d'art dramatique et l'AFAA. Le deuxième programme, « La Russie au Rond-Point », a été organisé avec le soutien du ministère de la Culture par un imprésario privé, autour des créations du metteur en scène russe Jurij Ljubimov et des membres de « sa » « Taganka »⁷⁷⁴.

Dans le cadre de cette première saison 1994, environ 77 créations de la nouvelle génération de metteurs en scène russes ont été présentées sur les scènes françaises⁷⁷⁵. La saison russe a été entamée avec la représentation en français, dans la petite salle du Rond-Point (29 décembre - 30 janvier 1994), du *Grand inquisiteur*, dirigé par Dominique Quéhec, d'après *Les frères Karamazov* de Dostoïevski, ainsi que par la mise en scène des *Estivants* de Gorki dans la grande salle de l'Odéon ; 6 janvier - 27 février) Présentés en russe, deux spectacles de Jurij Ljubimov, *Boris Godounov* de Pouchkine (12-16 janvier et 26-30 janvier) et *Crime et Châtiment* de Dostoïevski (19-23 janvier, 2-6 février) constituèrent le pivot du programme alternatif « La Russie au Rond-Point »⁷⁷⁶.

Le programme officiel de la « Saison russe » avec le théâtre Maly commença à Bobigny, avec deux réalisations de Lev Dodine, *Claustrophobie* (18 janvier et 6 février) et *Gaudeamus* (16-25 février). Elle se poursuivit avec les mises en scène de Lev Dodine à l'Odéon : *Les étoiles dans le ciel matinal* de Alexandre Galine ; *La Cerisaie* d'Anton

⁷⁷³ MÉLAT, Hélène. » Interview de Boris Sitja, directeur de la programmation de l'Odéon - théâtre de l'Europe. 24 septembre 1994 ». *La Revue russe*, 1994, n° 7, p. 105.

⁷⁷⁴ « Action DAI en 1994. Une saison dramatique russe tous azimuts à Paris ». Centre des Archives contemporaines (Fontainebleau), versement n°19990196, Art. 1.

⁷⁷⁵ MÉLAT, Hélène. *op. cit.*, p. 108.

⁷⁷⁶ *Ibid.*

Tchékhov ; *Frères et sœurs* de Fedor Abramov. Ivan Popovski, jeune metteur en scène de 24 ans, réalisa, avec les comédiens du jeune « Atelier dramatique Piotre Fomenko » de Moscou, une surprenante mise en scène en langue russe, avec sous-titrage en français, de *Baraque de foire*, d'après les œuvres d'Alexandre Blok (3-14 mai au théâtre de l'Europe - Odéon et 17-19 mai au TNP Villeurbanne). Le directeur espagnol du théâtre de l'Europe, Lluís Pasqual, mit en scène avec les comédiens russes du Maly une pièce française jouée en russe, *Roberto Zucco*, de Bernard Marie-Koltès, du 23 au 27 mars. Aux Amandiers de Nanterre, deux metteurs en scène russes, Anastasia Vertinskaya et Alexandre Kaliaguine de « l'école de Tchekhov », dirigèrent quatorze acteurs français dans les trois derniers actes de trois pièces d'Anton Tchekhov : *Oncle Vania*, *Les Trois Sœurs* et *La Cerisaie* (7 mars - 8 avril)⁷⁷⁷. La saison russe a eu une prolongation en octobre 1994 avec la création, à l'Odéon - théâtre de l'Europe – par son directeur Lluís Pasqual – de *Phénix*, d'après les œuvres de la poétesse russe Marina Tsvetaïeva, avec Marcello Mastroianni⁷⁷⁸.

Il est important de remarquer que le répertoire des troupes théâtrales lors de la saison théâtrale russe à Paris en 1994 se différencia du répertoire de l'époque soviétique et présenta au public français un bilan de l'évolution du théâtre russe : « D'un théâtre de l'engagement politique à un théâtre qui s'en détourne.⁷⁷⁹ » Ainsi, le public français a pu s'initier à l'art dramatique russe avec toute la palette des mises en scène : des pièces classiques aux spectacles contemporains d'avant-garde.

Saison française en Russie

Afin de mener à bien cette nouvelle initiative de coopération fructueuse dans le domaine du théâtre entre les deux pays, une autre initiative, liée à celle de la saison russe à Paris, fut prévue, à savoir organiser à Moscou, en 1995, une « Saison française en Russie ». Cette initiative a été subventionnée par le ministère de la Culture et de la Francophonie (Direction du théâtre et des spectacles), le ministère des Affaires étrangères et l'AFAA. Sa première réalisation, en 1995, fut principalement conçue en tant que saison théâtrale, alors

⁷⁷⁷ « Action DAI en 1994. Saison russe à Paris ». Centre des Archives contemporaines (Fontainebleau), versement n°19990196, Art. 1.

⁷⁷⁸ *Ibid.*

⁷⁷⁹ PICON-VALLIN, Béatrice. « Le théâtre russe en France », *La Revue russe*, 1994, n° 7, p. 98.

que la musique, la danse et l'art contemporain auraient dû prendre toute leur place à égalité avec le théâtre, selon la tradition des saisons de la culture française à l'étranger du début du XXe siècle. Il est important de préciser tout de même que cette « première » saison française en Russie ne s'est pas constituée à partir de rien. Elle a été anticipée par une présence quasiment continue de créateurs français au cours des années précédentes, que ce soit dans le domaine du théâtre, de la danse, des arts plastiques et de la musique, grâce notamment à l'AFAA, à l'action du ministère de la Culture, de l'ambassade de France et des différents centres culturels français en URSS puis en Russie⁷⁸⁰.

L'idée de rayonnement en Russie de la création théâtrale contemporaine française a été mise au centre de cette manifestation, avec les équipes de George Lavaudant, de Jean-Louis Martinelli, mais aussi avec l'école du théâtre national de France. Il faut noter, en plus du travail des équipes de créateurs, la participation des équipes de producteurs : le théâtre national de Strasbourg, la Maison de la culture de Bobigny, le théâtre des Salins à Martigues, le théâtre Daniel Sorano à Toulouse et la scène nationale d'Amiens. Ils avaient déjà largement participé aux échanges avec la Russie et se sont engagés à coproduire cette première édition de la Saison française en Russie, en couvrant les deux tiers de son budget⁷⁸¹. Un objectif fondateur de cette manifestation – associer des théâtres français à des théâtres russes – fut réalisé grâce aux projets communs de George Lavaudant, avec les comédiens du théâtre d'Art de Moscou, de Jean-Louis Martinelli et de l'école du TNS avec l'école du théâtre d'Art de Moscou. Le théâtre Maly de Saint-Pétersbourg a été également leur partenaire privilégié. La programmation de la Saison française comprend également l'accueil, sur les scènes de théâtres russes, d'un metteur en scène, Jean-Pierre Vincent, ainsi que des artistes français Ariel Garcia Valdez et Jacques Weber. Enfin, une exposition d'art contemporain français, organisée par l'AFAA, a été ouverte au public russe pendant toute la saison, avec la présence des artistes Christian Boltanski, Pascal Convert, Fabrice Hubert, Claude Lévêque et autres⁷⁸².

⁷⁸⁰ « Saison russes et Saisons françaises ». **Dans** « Action internationale du ministère de la Culture et de la Francophonie. Département des affaires internationales. », p. 5. Centre des Archives contemporaines (Fontainebleau), versement n°20010440, Art. 13.

⁷⁸¹ « Avant programme de la Saison française en Russie ». **Dans** « Action internationale du ministère de la Culture et de la Francophonie. Département des affaires internationales ». *op. cit.*, p. 3.

⁷⁸² « Saison Russes et Saisons Françaises ». **Dans** « Action internationale du ministère de la Culture et de la Francophonie. Département des affaires internationales », p. 5. Centre des Archives contemporaines (Fontainebleau), versement n°20010440, Art. 13.

Un événement tel que la renaissance des saisons théâtrales françaises et russes est à souligner : grâce à cette initiative, un nouveau courant d'échanges est né entre les hommes de théâtre français et russes. Cette série de manifestations théâtrales a eu un très large écho en France comme en Russie et a été naturellement propice à un regain d'intérêt pour la création dans le domaine du théâtre des pays partenaires. Cet intérêt est le témoin du renouveau d'un dialogue entre deux cultures, tel qu'il existait à l'aube du XXe siècle. Les multiples initiatives de coopération bilatérale d'une ampleur inédite, réalisées au cours de la première moitié des années 1990, créèrent entre les artistes de théâtre français et russes des relations privilégiées, ouvrant des perspectives de coopération encore plus prometteuses pour les années à venir.

En témoigne, par exemple, le *Festival international du théâtre d'Avignon*, organisé en 1997 sous l'égide de la Russie⁷⁸³ et consacré, grâce à la présence de nombreuses compagnies russes, à l'art dramatique russe. Les spectacles de l'École moscovite du théâtre ont été présentés dans le programme officiel, dont l'*Amphitryon* de Molière et *Les Lamentations de Jérémie*, les deux pièces mises en scène par Anatoli Vassiliev. À Avignon, on a pu voir également : *Un mois à la campagne*, d'après Tourgueniev, réalisé par Sergueï Genovatch, élève et disciple de Petr Fomenko ; *Crime et Châtiment*, de Dostoïevski, adapté par Kama Ginkas ; *Chambre d'hôtel dans la ville de NN...*, d'après l'œuvre de Gogol *Les Âmes mortes*, pièce présentée par la troupe de Valeri Fokine. En outre, l'Espace Galant d'Avignon a ouvert ses portes aux troupes de Moscou et de Saint-Pétersbourg dans le cadre du programme « Festival Off », où on a pu voir le spectacle de Mark Rozovski *La pauvre Lise*, donné par le *Teatr Nikitskih vorot* de Moscou, ainsi que la pièce *Un ménage d'autrefois*, d'après le récit de Gogol, joué par le TiouZ (théâtre des jeunes spectateurs) de Saint-Pétersbourg et mis en scène par Gueorgui Vassiliev⁷⁸⁴.

Une autre initiative significative de la coopération théâtrale date aussi de l'année 1997, à savoir la création du premier festival de théâtre russe en France, le *Festival russe international des arts à Paris*, réalisé grâce à l'initiative d'un acteur russe de Saint-

⁷⁸³ « Le bilan d'activité du Centre de Russie pour la science et la culture à Paris en 1997 » (rapports annuels des Centres de Russie pour la science et la culture à l'étranger pour l'année 1997). Archives d'État de la Fédération de Russie (Moscou). Fonds n°10195 - Le Centre de la Fédération de Russie pour la coopération internationale scientifique et culturelle, Inventaire n° 1, Article n° 230, p. 67.

⁷⁸⁴ ABENSOUR, Gérard. « Le théâtre russe au festival d'Avignon. Attention ! Chefs-d'œuvre... », *La Revue russe*, 1997, n° 12, p. 47-54 ; AMARGIER, Nathalie. « Avignon. Festival Off. 1997 », *La Revue russe*, 1997, n° 12, p. 57-58.

Pétersbourg, Evguéni Loukochkov. Ce festival réunit désormais chaque année des metteurs en scène, des auteurs, des comédiens et des compositeurs russes et français, dans le seul objectif, voulu par son créateur, de « [...] construire à Paris, des ponts réunissant les "deux rives de l'unique Russie", la métropole et la diaspora »⁷⁸⁵ autour des coproductions théâtrales.

Échanges et coopération dans les domaines de la musique et de la danse

Les échanges artistiques franco-russes dans le domaine de la musique et de la danse ont pour fondement un héritage historique exceptionnel. Constituée au cours des derniers siècles, la tradition d'échanges particulièrement denses, ainsi que l'influence réciproque des créateurs des deux pays, eurent pour points culminants les créations chorégraphiques de Marius Petipa au grand théâtre de Saint-Pétersbourg dans les années 1890, mais aussi les représentations, très avant-gardistes pour l'époque, des ballets russes de Diaghilev lors des « Saisons russes à Paris » de 1909 à 1929, sans oublier pour autant une relation de coopération demi-séculaire entre l'Opéra national de Paris et le Bolchoï de Moscou, établie, malgré le contexte difficile de l'opposition idéologique des deux États, dans les années 1950, et marquée par la présence sur la scène parisienne, tout au long des années 1950-1980, des étoiles du ballet russe : Galina Ulanova, Maja Pliseckaja, Natal'ja Bessmertnova, Ekaterina Maksimova, Vladimir Vasil'ev et Marius Liepa.

De toute évidence, après la disparition de l'URSS, les échanges dans le domaine de l'art du spectacle, de la musique et de la danse ont conservé une place de choix dans les échanges artistiques franco-russes postsoviétiques. Or, tout au long des années 1992-2004, les concerts de musique, produits par les orchestres et les solistes français en Russie et russes en France, de même que les spectacles d'opéra, de ballet et de troupes théâtrales, présentés sur les plus grandes scènes des deux pays, ont été nombreux et n'ont pas manqué de variété. Quelques signes de renouveau des échanges méritent d'être relevés. On atteste, par exemple, le regain d'intérêt des acteurs des échanges et du public pour de nouvelles formes artistiques – la musique moderne et la danse contemporaine – et, par conséquent, l'insertion progressive, dans le courant des échanges artistiques, des œuvres contemporaines. Le renouveau des échanges artistiques franco-russes se traduit, entre autres, par la multiplication des projets de

⁷⁸⁵ BOGOPOLSKAÏA, Ekaterina. « Une histoire de festival. Le 5^e Festival russe international des arts à Paris », *La Revue russe*, 2003, n° 22, p. 103.

coopérations entre les créateurs et les collectifs d'artistes des deux pays, notamment grâce à l'ancrage de la Russie dans les grands projets culturels européens.

Parmi tous ces projets, on compte, tout d'abord, la Fête européenne de la Musique, avec le soutien du Département des affaires internationales du ministère de la Culture et de la Francophonie et du CENAM. La Fête européenne de la Musique a eu lieu en Russie pour la première fois encore à l'époque soviétique, en 1990. Depuis la réanimation de la Fête en 1992, autour d'un festival du RAP dans le parc Gor'ki à Moscou et d'un concert de Patricia Kaas sur la place Rouge, cet événement a été chaque année l'occasion de plusieurs échanges musicaux entre la France et la Russie⁷⁸⁶. Or, c'est notamment dans le cadre des célébrations annuelles de la Fête de la Musique qu'au cours des années 1993-1995 plusieurs groupes russes de musique classique et de rock se sont produits sur des scènes parisiennes, tandis que divers ensembles français ont donné des concerts dans la capitale russe.

L'action nécessaire à l'élargissement de la présence culturelle française en Russie, c'est-à-dire la promotion de la musique et de la danse françaises dans ce pays, a été considérée comme primordiale par les opérateurs de la diplomatie culturelle française et, tout particulièrement, par le Centre culturel français à Moscou. Le CCF a beaucoup contribué, au cours de la période étudiée, à l'organisation de soirées de musique classique, de concerts de jazz, de tournées d'orchestres, de théâtres musicaux et de solistes français, non seulement dans la capitale russe, mais également en province. Parmi ses plus belles réussites, on peut citer, par exemple, la réalisation de la « Saison de la musique française en Russie », dans les années 1998-1999. Cet événement culturel a permis au public moscovite de faire connaissance avec toute la gamme des créations françaises dans le domaine de la musique. Conformément aux priorités de la politique culturelle internationale française, l'accent a été mis tout particulièrement sur les formes contemporaines de l'art. Ainsi, le public russe a fait connaissance avec les œuvres du célèbre compositeur français Pierre Boulez ou encore avec le ballet moderne des chorégraphes français Angelin Preljocaj, Karine Saporta et Philippe Decouflé⁷⁸⁷. Conscient de la nécessité de développer la culture de l'art contemporain en Russie, le CCF a apporté sa contribution, en collaboration avec le théâtre musical de

⁷⁸⁶ « Bilan de la Fête de la Musique en 1992 ». Centre des Archives contemporaines (Fontainebleau), versement n°19990197, Art. 1.

⁷⁸⁷ KLIMOVA N. A. *Op. cit.*, p. 22.

Stanislavski et de Nemirovitch-Danchenko, l'Institut Goethe, et la Maison britannique, à l'organisation à Moscou, en octobre 1999, du *Festival européen de danse contemporaine*⁷⁸⁸, mais également à l'organisation à Moscou, du 6 octobre au 15 novembre 2003, d'un «Mois de la danse contemporaine française». Afin de faire connaître en Russie les nouvelles tendances esthétiques de l'art français contemporain, d'autres initiatives ont été également entreprises, comme, par exemple, la création en 2002, au sein du Conservatoire Tchaïkovski à Moscou, en coopération avec le CNSMD de Paris, d'un centre électroacoustique, permettant d'introduire des partitions de quelques compositeurs contemporains français⁷⁸⁹.

En ce qui concerne la présence artistique russe en France, il faut relever, tout d'abord, son caractère nuancé au cours de la période étudiée. Dans le contexte difficile de crise économique des années 1990, lorsque l'État russe ne pouvait plus assurer financièrement l'organisation des tournées à l'étranger de grands collectifs musicaux ou de solistes de prestige, la présence musicale russe en France fut maintenue, tout particulièrement grâce à la participation des artistes russes aux nombreux festivals et concours internationaux de musique sur le sol français. Soutenus dans la plupart des cas par des mécènes, français et russes, et aussi par les institutions publiques françaises, les collectifs artistiques et les solistes russes ont pu se produire devant le public français, notamment dans le cadre du *Festival international de musique classique de Colmar*. Inspiré par le violoniste et chef d'orchestre russe Vladimir Spivakov, directeur artistique de ce festival depuis 1989, il a accueilli des musiciens russes de renommée mondiale comme le pianiste Svjatoslav Rihter, l'altiste Jurij Bašmet et le célèbre violoncelliste Mstislav Rostropovič – talent incomparable dont un festival musical, celui d'Évian, porte aujourd'hui le nom. C'est aussi à travers les festivals de musique que la France accueille les grands ensembles musicaux russes, comme par exemple l'Orchestre symphonique d'État de Russie, sous la direction d'Evgenij Svetlanov. En 1998, cet orchestre participa à trois festivals de musique en France et donna six concerts avec des programmes différents, notamment dans la célèbre salle Pleyel à Paris. Par ailleurs, son chef, Evgenij Svetlanov, a été honoré par le ministère de la Culture, qui lui a remis la plus haute décoration de l'ordre des Arts et des Lettres⁷⁹⁰.

⁷⁸⁸ « Les relations entre l'Union européenne et la Fédération de Russie ». *Op. cit.*, p. 88.

⁷⁸⁹ Rapport d'information n° 274. *Op. cit.*, p. 41-42.

⁷⁹⁰ « La coopération culturelle franco-russe en 1998 ». *op. cit.*, p. 8-9.

En marge des festivals, ce sont les tournées des ensembles musicaux russes qui assurèrent également la présence artistique russe en France. C'est ainsi, par exemple, que le public français put admirer au cours des années 1990 le talent de l'altiste Jurij Bašmet et de son jeune ensemble de musique de chambre « Solistes de Moscou », et aussi le « Nouvel opéra » d'Eugène Kolobov et l'Orchestre de chambre de Moscou, sous la direction de Konstantin Orbeljan⁷⁹¹. Outre les orchestres de Moscou, c'est aussi l'ensemble « St. Pétersbourg Camerata » et les orchestres philharmoniques de Saratov, Voronej et Petrozavodsk qui ont effectué, grâce à l'aide de partenaires français, des tournées non seulement à Paris, mais aussi dans d'autres villes de province⁷⁹².

Par ailleurs, si la présence artistique russe en France a été assurée dans les années 1990 d'une manière plus qu'honorable, c'est grâce aussi à la renaissance de l'intérêt des partenaires français pour les œuvres de créateurs russes. Ainsi, les pièces de théâtre et les œuvres d'opéra des auteurs et compositeurs russes, ainsi que le ballet russe, sont à nouveau en vogue dans les programmes des théâtres français. Citons, par exemple, l'opéra *Eugène Onéguine* de Čajkovskij sur la scène du théâtre des Champs-Élysées, et aussi des manifestations artistiques à l'occasion du 60e anniversaire de Rudol'f Nuriev à l'Opéra national de Paris, le concert de gala « Les étoiles du ballet du XXIe siècle », donné au théâtre des Champs-Élysées, des soirées à la mémoire de Djagilev à l'Opéra de Marseille et, finalement, « Les légendes du Bolchoï » avec Pliseckaja, sur la Côte d'Azur⁷⁹³.

Le désir de découverte mutuelle après la réouverture culturelle de la Russie au monde extérieur multiplie les projets de coopération entre les artistes français et russes. Ainsi, l'Orchestre symphonique national de France, sous la direction du chef d'orchestre russe Emil' Tabakov et avec la participation de musiciens russes, a présenté en 1998, à la salle Pleyel de Paris, ses nouveaux programmes : « La Russie moderne et romantique » et « La musique russe du XXe siècle »⁷⁹⁴. Les célébrations du 300^e anniversaire de Saint-Pétersbourg en 2003 ont été l'occasion de diverses manifestations scénographiques : la reprise de l'opéra de Tchaïkovski *Eugène Onéguine* au théâtre du Châtelet, mis en scène en coopération avec le

⁷⁹¹ *Ibid.*

⁷⁹² KLIMOVA N. A. *op. cit.*, p. 24.

⁷⁹³ « La coopération culturelle franco-russe en 1998 ». *op. cit.*, p. 9.

⁷⁹⁴ *Ibid.*

théâtre Mariinski de Saint-Pétersbourg ; des représentations de l'Opéra de Bordeaux sur la scène du théâtre Mariinski ; la mise en scène, au théâtre du Châtelet, de l'opéra de Rubinstein *Le Démon*, par Lev Dodine⁷⁹⁵. De ce point de vue, la reprise en 2004, pour la première fois depuis 1991, des tournées en France de la troupe du Bolchoï est plus que significative. Lors de cette remarquable tournée, le Bolchoï a donné à l'Opéra Garnier de Paris le ballet *Le lac des cygnes*, sur une chorégraphie de Georgui Grigorovitch, ainsi que *La fille du pharaon*, ballet de Marius Petipa, reconstitué par le célèbre chorégraphe français Pierre Lakotte. A été présenté aussi *Le ruisseau clair*, ballet sur la musique de Chostakovitch mis en scène par un jeune chorégraphe russe, Alexeï Ratmanski⁷⁹⁶.

5.3.2. Coopération institutionnelle dans le domaine de la culture

Nous observons dans les années 1990, surtout au cours de la première moitié de la décennie, un dynamisme tout à fait particulier de l'action française de coopération institutionnelle dans le domaine de la culture en Europe centrale et orientale, y compris en Russie. Les responsables français voyaient dans la formation des professionnels étrangers aux métiers de la culture, dans la formation en matière de gestion des institutions culturelles, ainsi que dans les actions de conseil et de l'expertise dans le domaine de la culture, une manière d'aider à « [...] la transition de ces pays vers une économie de marché et d'y consolider l'État de droit⁷⁹⁷ », selon les propos de Thierry de Beauce, secrétaire d'État chargé à l'époque des relations culturelles internationales. Pour la partie russe, l'intérêt de ce secteur de coopération bilatérale réside surtout dans la rapide modernisation de la vie culturelle russe, précédemment assurée par le Parti et délaissée par l'État dans de nouvelles conditions politiques et économiques.

⁷⁹⁵ Les relations culturelles bilatérales. [réf. du 25.09.06] Disponible sur Internet : <<http://www.colisee.org>>

⁷⁹⁶ La prochaine tournée du Bolchoï à Paris. [réf. du 21.11.2006] Disponible sur Internet : <http://www.ln.mid.ru/ns_dksu.nsf/6786f16f9aa1fc72432569ea0036120e/432569f10031dce643256de8002caa3a?OpenDocument>.

⁷⁹⁷ Audition de M. T. de Beauce, secrétaire d'État, chargé des relations culturelles internationales, devant la Commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale. Présentation du budget des relations culturelles internationales pour 1991. Communiqué de presse. [réf. du 13.11.2006]. Disponible sur Internet : <<http://www.ambafrance.ru>>

Formation française en matière de gestion des institutions culturelles.

Pédagogie législative française

Un volet important de coopération bilatérale dans le domaine de la culture fut la formation des professionnels aux métiers de la culture et de la gestion des institutions culturelles, complétée par les actions de conseil de professionnels français de la culture envers leurs collègues russes. Ces projets dits de « première nécessité », élaborés dans le but de résoudre les problèmes immédiats de réorganisation de la politique culturelle de l'État russe, furent à l'ordre du jour dans les agendas de rencontres bilatérales, notamment dans les programmes de la commission culturelle mixte réunie à Paris les 12 et 14 décembre 1994.

Ainsi, dans le but de transmettre à ses homologues russes son expérience dans le domaine de la gestion des institutions culturelles, le ministère de la Culture et de la Francophonie organisa à Moscou, en 1993, un séminaire spécialisé pour les professionnels de la culture : le « Séminaire Malraux ». Ce séminaire réunit des experts français et russes autour des problèmes liés au financement de la culture, aux répartitions des compétences entre les administrations centrales, les directions régionales et les collectivités territoriales, mais aussi autour des problèmes liés au statut des grands établissements publics et à la gestion du patrimoine. Entre autres, les experts français apportèrent une aide importante à la modernisation de la législation russe relative à la culture. Il est à savoir, par exemple, que la loi russe sur les droits d'auteurs et les droits dérivés, entrée en vigueur en août 1993, fut rédigée en très étroite collaboration avec des experts français du ministère de la Culture et de la Francophonie ainsi que des sociétés civiles. Leurs conseils en vue de la création de l'Agence russe pour la propriété intellectuelle (RAIS) ont été également beaucoup appréciés par leurs homologues russes⁷⁹⁸. Étant donné que la rédaction de la première loi russe sur le patrimoine fut, tout au long des années 1992-1995, négociée au Parlement de la Fédération de Russie, une délégation de parlementaires russes, désireux de bénéficier des conseils et de l'expérience de spécialistes français sur la loi se rapportant au patrimoine et aux musées, a été accueillie en juillet 1993 en France⁷⁹⁹.

⁷⁹⁸ Rencontre avec le ministre de la Culture de la Fédération de Russie M. Evguenï Sidorov, à l'occasion de l'inauguration de l'exposition « L'Art russe en exil à Paris » (6 juin à 17 heures). *op. cit.*, p. 3.

⁷⁹⁹ *Ibid.*, p. 2.

Coopération en matière de formation aux métiers de la culture

Des initiatives telles que les stages de formation intitulés « Courants d'Est » du ministère de la Culture et de la Francophonie, organisés en 1992 au profit des professionnels qualifiés (responsables de la gestion administrative des institutions culturelles, conservateurs des musées ou directeurs de galeries) des pays de l'Europe centrale et orientale, méritent une attention toute particulière. Le « Courant d'Est » a permis d'accueillir des professionnels d'Europe centrale et orientale au sein d'institutions culturelles françaises. Ce programme bénéficia de la collaboration de l'ensemble des directions du ministère de la Culture, de l'Association française d'action artistique et de Radio France, et couvrit différents domaines : théâtre, édition, bibliothèques, patrimoine, musées, arts plastiques, administration culturelle, cinéma, danse et radio. Outre son objectif principal, c'est-à-dire la formation en France de spécialistes étrangers aux métiers de la culture, ce programme favorisa le développement d'échanges directs entre artistes et institutions françaises et étrangères.

Dès 1992, les professionnels russes de la culture furent accueillis chaque année, dans le cadre de ce programme, au sein d'institutions culturelles françaises : le théâtre de la Bastille à Paris, le C.D.N. à Reims, l'Institut de la marionnette à Charleville-Mézières, le musée de Peinture et de Sculpture à Grenoble, le musée d'Art moderne à Saint-Étienne, la Réunion des musées nationaux à Paris, ainsi que dans les DRAC et les FRAC de différentes villes françaises. Au cours de ces formations, les stagiaires russes ont pu établir des contacts professionnels directs avec leurs homologues français, s'informer et prendre connaissance du milieu culturel français « de l'intérieur ». Chacun d'entre eux a eu la possibilité de s'informer sur les courants actuels de création en Occident grâce à diverses actions : visites de galeries, représentations de théâtre, achat de catalogues, recherche en bibliothèque, rencontre de créateurs, etc.

L'aspect formation (acquisition de technique de gestion ou d'administration) permit aux boursiers de s'intégrer véritablement à une équipe de gestionnaires français et de réaliser leurs propres initiatives de coopération. C'est ainsi qu'à l'occasion de séjours des professionnels russes en France dans les années 1992-1995, plusieurs projets culturels franco-russes ont été élaborés : citons la collaboration entre les revues d'architecture françaises et russes, l'organisation d'expositions de jeunes peintres français en Russie, l'accueil de troupes françaises à Moscou dans le cadre de festivals, la coopération avec le théâtre de la Bastille, et

l'édition d'ouvrages d'auteurs français tels Aymé, Vian, Gary. Ce type de coopération a été beaucoup apprécié par les stagiaires russes. Les contacts qui ont été établis sur le plan professionnel prouvent que ce type de coopération correspondait à une demande réelle⁸⁰⁰.

Dès 1993, le programme « Courant d'Est » a été complété par la formation des metteurs en scène et des spécialistes techniques de plateau. Cette formation constitua une priorité croissante de l'action internationale de la Direction du théâtre et des spectacles du ministère de la Culture. Elle prit la forme de stages, séminaires et ateliers, organisés tant en France que dans les pays demandeurs, ainsi que de séjours en France d'artistes étrangers. C'est ainsi par exemple qu'en février 1993, un séminaire franco-russe de théâtre fut organisé à Moscou. En 1994, dans le cadre de la Saison russe, le Conservatoire national supérieur d'art dramatique accueillit, avec l'aide du Département des affaires internationales du ministère de la Culture et de l'AFAA, des professionnels russes du théâtre (A. Smeliansky et P. Fomenko), et organisa une rencontre à Kazan entre de jeunes artistes russes et de jeunes metteurs en scène français intervenant au CNSAD⁸⁰¹.

La coopération des hommes de théâtre des deux pays se renforça avec des programmes de formation de metteurs en scène russes et l'organisation de séminaires sur la technique de « son et lumière », élaborée par la partie française⁸⁰². Un exemple très caractéristique de l'initiative française fut l'opération « L'Atelier d'Anatoli Vassiliev », organisée en septembre, octobre et novembre 1995 à Paris. Anatoli Vassiliev, metteur en scène russe, a en effet élaboré une théorie de l'art dramatique contemporain et une méthode novatrice du travail de l'acteur. Son expérience intéressa beaucoup les spécialistes en France. Avec une subvention de 50 000 francs du ministère de la Culture, allouée au Centre de formation professionnelle des techniciens du spectacle (CFPTS) (association de loi 1901), des

⁸⁰⁰ « Accueil des stagiaires des pays de l'Est sélectionnés dans le cadre de l'opération "Courant d'Est" en 1992 » ; « Ambassade de France en Russie, Service culturel, scientifique et technique. Moscou, le 2 février 1993. Objet : Bilan boursier "Courant d'Est" ». Centre des Archives contemporaines (Fontainebleau), versement n° 19940552, Art. 24.

⁸⁰¹ « Action internationale du ministère de la Culture et de la Francophonie, Département des affaires internationales ». *op. cit.*, p. 29-30.

⁸⁰² Rapport d'information n° 344 de M. Xavier de Villepin. *op. cit.*, p. 28.

stages pour l'utilisation de cette méthode appliquée aux œuvres de Pouchkine et de Dostoïevski ont été organisés pour les comédiens français⁸⁰³.

Parmi d'autres initiatives françaises, on compte l'invitation en 1993, au Salon du théâtre de Paris, de délégations russes regroupant des personnalités du monde du théâtre, de l'architecture et des musées, spécialisées dans l'équipement ; le soutien financier de la revue franco-russe de scénographie *Scène* ; ainsi que l'organisation d'un séminaire franco-russe dans trois villes russes sur le thème de la direction technique et du savoir-faire français⁸⁰⁴.

Formation, conseil et expérience française dans les domaines du patrimoine et des archives

Suite aux changements radicaux à l'intérieur de l'État russe au début des années 1990, le domaine du patrimoine subit dans cette nouvelle Russie une réorganisation sans précédent. Les problèmes de la sauvegarde et du classement des sites et des monuments historiques s'imposèrent de plus en plus avec le désengagement de l'État et face aussi à une certaine désorganisation législative dans ce domaine. Répondant aux besoins de leurs partenaires russes, les acteurs français de la politique culturelle internationale réalisèrent en Russie de nombreuses actions de formation, de conseil et d'expérience dans les domaines de l'architecture, de la restauration et de la mise en valeur des monuments historiques et sites archéologiques. Ces actions comportèrent des échanges scientifiques et techniques avec des experts et des services compétents, une aide à la mise en place de services du patrimoine, ainsi que la diffusion de l'expérience et du savoir-faire français en matière de patrimoine sous forme d'expositions, de conférences et de séminaires.

Parmi les résultats les plus remarquables de ces actions, on relève l'édition, par la Direction du patrimoine du ministère français de la Culture, d'un « Guide du patrimoine de Moscou », rédigé en russe et en français par une équipe de chercheurs russes sous la direction d'un architecte français. La revue française *Monuments Historiques* consacra, au début des

⁸⁰³ « Arrêté du ministère de la Culture ». Centre des Archives contemporaines (Fontainebleau), versement n° 20010112, Art. 20.

⁸⁰⁴ « Les industries techniques liées au spectacle ». **Dans** « Action internationale du ministère de la Culture et de la Francophonie, Département des affaires internationales ». *op. cit.*, p. 45.

années 1990, des numéros entiers au patrimoine de la Russie. L'École nationale du patrimoine de France accueille chaque année des stagiaires russes ; elle organisa également des colloques internationaux : en 1993, « La formation des conservateurs des biens culturels en Europe », et en 1994, « Les relations du patrimoine culturel et du patrimoine naturel », colloques auxquels ont participé des professionnels d'Europe centrale et orientale, des pays membres de l'Union européenne et des professionnels russes⁸⁰⁵.

La nécessité de moderniser les archives russes a suscité une forte demande de coopération bilatérale dans le domaine des archives. La France a réalisé de multiples actions dans ce domaine pour les partenaires russes : des stages techniques de plusieurs mois, organisés chaque année pour une trentaine d'archivistes étrangers, des missions d'ingénierie, des missions d'enseignement ; elle a accueilli des délégations et des lecteurs étrangers venus voir les réalisations françaises. Un projet de sauvegarde des Archives de Saint-Pétersbourg fut également monté sur l'initiative française : l'association française « Barocco » a pris largement part, parmi d'autres partenaires européens, au financement des 250 MF nécessaires à la réalisation du projet⁸⁰⁶.

Actions d'aide française à la réorganisation et modernisation des bibliothèques russes

Les premières actions d'aide française à la réorganisation et modernisation des bibliothèques russes à travers des actions d'expérience et de formation en matière d'informatisation et en matière de technologie de conservation avaient déjà été amorcées à l'époque soviétique. Or, depuis 1989 et tout au long de la première moitié des années 1990, la Bibliothèque nationale de France et la Bibliothèque publique d'information du Centre Pompidou participèrent à la remise à niveau de l'ancienne Bibliothèque Lénine, rebaptisée Bibliothèque russe d'État, grâce à l'organisation de séminaires, de journées d'étude, d'échanges et de stages⁸⁰⁷. Néanmoins, parmi toutes les initiatives des partenaires français

⁸⁰⁵ « Action internationale du Ministère de la Culture et de la Francophonie, Département des Affaires internationales ». *op. cit.*, p. 18.

⁸⁰⁶ *Ibid.*, p. 19-20.

⁸⁰⁷ *Ibid.*, p. 39.

dans ce domaine, la restauration et la revalorisation de la « Bibliothèque Voltaire »⁸⁰⁸ au cours des années 1999-2003 apparaît comme l'action la plus significative.

Regroupée dans une salle de la Bibliothèque nationale de Russie de Saint-Pétersbourg, la « Bibliothèque Voltaire » ne disposait pas des conditions adéquates de conservation (absence de système d'alarme, de climatisation, de protection contre l'incendie, vétusté des installations électriques et de chauffage). Après trois missions d'études des experts de l'Assemblée nationale et des responsables de la médiathèque du CCF de Moscou, en mai et octobre 1999 et en janvier 2000, le ministère français des Affaires étrangères a décidé d'accorder à la BNR, en décembre 2000, une subvention de 38 112, 24 euros destinée à la restauration du fonds Voltaire. Pour la réalisation de ce projet ambitieux, une convention fut signée le 20 juin 2002, par l'ambassadeur de France en Russie et le directeur général de la BNR, M. Vladimir Zaitsev. Selon ce document, la mise à disposition de la subvention de réhabilitation a été conditionnée par un projet académique destiné à faciliter l'accès du fonds à la communauté des chercheurs et à susciter des publications et des colloques sur le siècle des Lumières et sur les Encyclopédistes du XVIII^e siècle⁸⁰⁹. Grâce au soutien financier du MAE et de l'Assemblée nationale française d'un montant de 110 000 euros, ce grand projet a abouti à la création, au sein de la BNR, d'un espace de 120 m² entièrement restauré sous le nom de « Centre européen des Lumières ». Inauguré officiellement le 28 juin 2003 par les Premiers ministres français et russe dans le cadre des célébrations du 300^e anniversaire de Saint-Pétersbourg, le Centre est devenu par la suite un lieu d'expositions et de conférences internationales consacrées à l'histoire intellectuelle de l'Europe au XVIII^e siècle⁸¹⁰.

⁸⁰⁸ Ce fonds, d'une valeur inestimable, qui regroupe 18 tomes de manuscrits de Voltaire et 6 814 volumes de la bibliothèque personnelle de l'écrivain, a été acquis par Catherine II après la mort du philosophe et constitua sa bibliothèque personnelle au Palais d'Hiver. En 1861, la bibliothèque de Voltaire fut déplacée de l'Ermitage à la Bibliothèque impériale publique, devenue aujourd'hui la Bibliothèque nationale de Russie de Saint-Pétersbourg. **Dans** Rapport d'information n° 274. *op. cit.*, p. 44.

⁸⁰⁹ « Centre d'études à la mémoire du siècle des Lumières de Saint-Pétersbourg ». Réponse du ministre des Affaires étrangères, M. Hubert Védrine, à une question écrite au Sénat (Paris, J.O., le 14 février 2002) [réf. du 15.09.06] Disponible sur Internet : <<http://www.senat.fr/questions/base/2001/qSEQ011136176.html>>

⁸¹⁰ Rapport d'information n° 274. *op. cit.*, p. 43.

5.3.3. Échanges littéraires et coopération dans le domaine du livre

La modernisation du système des relations culturelles bilatérales ouvrit aussi la libre voie à la réalisation de nouveaux projets de coopération dans le domaine du livre. Depuis que le domaine de l'édition en Russie a été définitivement libéré de la tutelle étatique, grâce notamment à l'adoption, en 1992, de la nouvelle loi sur les imprimés permettant l'ouverture de nombreuses maisons d'éditions associatives et privées, on assiste donc à un nouvel essor d'échanges littéraires bilatéraux. Si le nouvel essor des échanges littéraires franco-russes fut, tout d'abord, une conséquence directe de la modernisation du domaine de l'édition en Russie et de l'activité des acteurs privés des deux pays, traducteurs, éditeurs et autres professionnels du livre, il est non moins le résultat de la politique du livre que l'État français réalisait à travers ses institutions publiques, grâce aux programmes spécifiques de soutien à l'édition et à la promotion des livres français en Russie, ainsi qu'aux programmes d'aide à la traduction et à la publication des auteurs russes en France. En dépit de l'absence, tout au long des années 1990, d'une politique russe de soutien à la présence de la littérature nationale à l'étranger, le rôle de la politique française du livre a été déterminant pour l'eupéanisation de la culture littéraire russe postsoviétique.

Promotion de livres français en Russie

La politique française du livre, face à la nouvelle Russie, s'articula autour de deux axes. Il faut relever, tout d'abord, les actions spécifiques de diffusion de la culture littéraire française comme la distribution d'ouvrages français dans les librairies russes, l'approvisionnement des bibliothèques et médiathèques russes en ouvrages, revues et documents français, ainsi que l'organisation de colloques, conférences et rencontres d'auteurs français avec des lecteurs russes. Caractéristiques surtout au cours des années 1990, ces actions multiples et diversifiées de diffusion de la culture littéraire française furent complétées par des actions d'aide à la traduction et à l'édition d'auteurs français en Russie.

Actions de diffusion de la culture littéraire française

Depuis que la liberté d'expression a été retrouvée en nouvelle Russie, la direction des bibliothèques municipales russes s'est trouvée dans le besoin de renouveler les anciens stocks

de livres, obsolètes au plan idéologique, grâce notamment à des achats de livres étrangers. Étant donné la pénurie de moyens financiers, qui les empêchait d'effectuer les achats de livres étrangers payés en devises, la direction des bibliothèques russes adressa de nombreuses demandes d'approvisionnement en livres et en manuels à ses partenaires étrangers. À ces nombreuses demandes, la France répondit par des dons d'ouvrages français de toutes sortes : littéraires, d'enseignement de langue, de sciences humaines, de sciences exactes, de médecine, de sciences et techniques.

C'est dans cet objectif qu'au début des années 1990 a été lancé un programme français de dons de livres aux bibliothèques russes, le programme *Voltaire*. Dans le cadre de ce programme, le Bureau du livre, au sein du SCAC de l'ambassade de France à Moscou, a diffusé auprès d'une cinquantaine de grandes bibliothèques régionales russes les nouveautés dans tous les domaines de la production éditoriale française et souscrit, au profit de ces bibliothèques, des abonnements à des journaux et périodiques français. Ces opérations, toujours accompagnées de manifestations culturelles diverses, ont participé au rayonnement culturel de la France. Grâce à ces actions de diffusion de livres et de documents sur supports audio et vidéo, la France aida non seulement à l'approvisionnement des bibliothèques, mais aussi à la création de nouvelles bibliothèques en Russie. Tel fut le cas, par exemple, de la création d'une vidéothèque scientifique à Moscou⁸¹¹.

En outre, le programme de commercialisation du livre français, programme *Page à page*, lancé en 1990 sur une initiative commune du ministère de la Culture et de la Communication et du ministère des Affaires étrangères, a permis l'ouverture, en Russie, de points de vente de livres français à prix réduit⁸¹².

Dans le même objectif de promouvoir en Russie des œuvres de littérature ou de sciences humaines, le ministère de la Culture, notamment le CNL, a organisé, en commun avec le ministère des Affaires étrangères, le colloque *Tocqueville* et le concours *Rousseau*. Le colloque *Tocqueville*, qui a eu lieu en Russie en 1993, permit de débattre sur la démocratie, à l'occasion de la publication en Russie de la traduction de ses œuvres. Le concours *Rousseau*

⁸¹¹ Avis de M. Bernard Bardin, présenté au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi de finances pour 1993, Tome I : « Affaires étrangères et coopération. Affaires étrangères. Relations culturelles internationales », *Assemblée nationale*, n°2946, 1992, p. 36.

⁸¹² *Ibid.*, p. 43.

fut un concours d'essais, ouvert dans 30 pays d'Europe y compris en Russie, de janvier jusqu'en septembre 1993, sur un sujet relatif aux sciences et aux arts proposé en 1750 par l'Académie de Dijon⁸¹³.

L'opération du CCF de Moscou, *Fureur de lire*, organisée pour la première fois en 1992 à Moscou et à Saint-Pétersbourg et répandue par la suite en province russe, a donné l'occasion à l'organisation d'expositions, de conférences sur la littérature française et à la parution de quatre numéros spécialisés de revues consacrées à la littérature française⁸¹⁴. Dans l'objectif de présenter aux lecteurs russes la littérature française contemporaine, encore méconnue à cette époque par un large public russe⁸¹⁵, le CCF de Moscou organisa en 1999, dans le cadre du *Printemps littéraire français*, une tournée d'écrivains français tels Alain Robbe-Grillet, Pascal Bruckner, Michel Houellebecq ou encore Françoise Chandernagor à Moscou, mais aussi dans d'autres villes russes comme Saint-Pétersbourg, Irkoutsk, Novgorod, Oufa, Rostov-sur-Don, Smolensk et Saratov⁸¹⁶.

Toutes ces actions de diffusion de la culture littéraire française ont contribué incontestablement à l'évolution du « goût » des lecteurs russes pour la littérature française, mais aussi, d'une manière indirecte, à un regain progressif d'intérêt des éditeurs russes pour l'acquisition de droits de traduction et d'édition d'ouvrages français en langue russe.

Actions d'aide à la traduction et à la publication des auteurs français

La désidéologisation du domaine de l'écrit en nouvelle Russie a modifié le paysage littéraire russe. Irina Prokhorova, directrice de la maison d'édition russe *NLO*, dans son article intitulé « La situation littéraire actuelle en Russie : à la recherche d'une nouvelle image », a donné libre cours à ses impressions sur la mutation du marché russe du livre au début des

⁸¹³ « Action internationale du ministère de la Culture et de la Francophonie, Département des affaires internationales ». *op. cit.*, p. 9.

⁸¹⁴ Avis n° 377 de M. Claude Estier. *op. cit.*, p. 12.

⁸¹⁵ Selon Galina Youzéfovitch, critique littéraire au journal russe *Ogoniok* : « Jusqu'au milieu des années 1990, la notion de "littérature française" renvoyait plutôt en Russie aux œuvres des auteurs classiques (Stendhal, Flaubert, Maupassant et Hugo) [...] ». **Dans** YOUZÉFOVITCH, Galina. « La littérature française en Russie, histoire et perspectives ». [réf. du 26.04.2010] Disponible sur Internet : <<http://www.bief.org/Publications-2707-Article/La-littérature-française-en-Russie-histoi...>>

⁸¹⁶ KLIMOVA, N. *op. cit.*, p. 28.

années 1990 : « [...] l'espace russe a soudain été envahi à la fois par des écrivains étrangers autrefois interdits, par la littérature russe de l'émigration et de la dissidence, par la pensée intellectuelle occidentale et la philosophie russe, par l'art occidental et l'underground russe [...] »⁸¹⁷. » D'autre part, Alexis Berelowitch, directeur du Centre franco-russe en sciences humaines et sociales de Moscou, a relevé la même tendance en ce qui concerne la publication en Russie des ouvrages en sciences sociales et humaines : « La principale conséquence de la levée de la censure est la publication des ouvrages du XXe siècle et la découverte de Braudel ou Max Weber, Paul Ricœur ou Heidegger. Dans l'avalanche de nouveaux livres, à côté des classiques "occidentaux", on trouve les interdits de la Russie d'avant 1917, en premier lieu la philosophie religieuse russe, qui dominait dans les années 90 et le marché du livre et les esprits.⁸¹⁸ » On constate donc que les œuvres d'auteurs étrangers, classiques et contemporains, ont pris une place de choix dans le nouveau paysage littéraire postsoviétique.

Cependant, malgré l'importance des œuvres étrangères dans ce nouveau paysage littéraire, la part des œuvres d'auteurs français n'a pas été pour autant majoritaire. En réalité, le marché russe du livre a été dominé par les œuvres anglo-saxonnes. Galina Youzéfovitch l'affirme : « Selon les estimations, la part de la littérature non anglophone présentée sur le marché russe était inférieure à 7% du nombre total d'ouvrages traduits, ce chiffre comprenant également les manuels, la prose professionnelle spécialisée et les rééditions d'auteurs classiques. Il est difficile de définir, parmi ces 7%, la part de nouvelles traductions du français, mais il est évident qu'elle était peu significative.⁸¹⁹ » Les principales causes d'une faible part des traductions françaises sont à rechercher, tout d'abord, dans la réalité du marché russe du livre.

La faible activité éditoriale en Russie dans les années 1992-1996, due à la restructuration et à la modernisation du domaine de l'édition⁸²⁰, mais aussi à quelques

⁸¹⁷ PROKHOROVA, Irina. « La situation littéraire actuelle en Russie : à la recherche d'une nouvelle image » (avr. 2005) [réf. du 07.05.2010] Disponible sur Internet : <http://www.bief.org/Publications-2700-Article/La_situation_litteraire.../>

⁸¹⁸ BERELOWITCH, Alexis. « Les sciences sociales et humaines dans la Russie d'aujourd'hui ». (mars 2005) [réf. du 07.05.2010] Disponible sur Internet : <<http://www.bief.org/Publications-2708-Article/Les-Sciences-sociales.../>>

⁸¹⁹ YOUZÉFOVITCH, Galina, *op. cit.*

⁸²⁰ Voir à ce sujet l'article de Michel PARFENOV « L'édition en Russie : dix ans de libre entreprise ». **Dans** *Courrier des pays de l'Est*, n° 1017.

particularités du marché russe du livre comme, par exemple, la pratique encore courante du « piratage légal » lors de rééditions d’auteurs étrangers, la recherche principalement du succès commercial avec des titres *best-sellers*, tout comme la difficulté de distribution, l’insuffisance du marketing ou encore le faible pouvoir d’achat des lecteurs russes, tout ceci a créé auprès des éditeurs étrangers une réputation d’imprévisibilité et aussi de manque de transparence du marché du livre russe⁸²¹. Toutes ces particularités, de même que l’absence en Russie à cette époque « d’agent qui représentait la production française, en dehors des traducteurs⁸²² », qui auraient permis aux éditeurs russes « d’avoir une idée globale de ce qui se passe sur le marché français⁸²³ », empêchèrent l’établissement de contacts directs entre les professionnels du livre des deux pays et, par conséquent, freinèrent la progression d’éditions en Russie des œuvres françaises au cours de la première moitié des années 1990.

Avec la prise en considération de ces particularités et dans le but d’aider les professionnels français du livre à mieux explorer le nouveau marché russe, difficile mais toujours très prometteur, l’ambassade de France à Moscou (MAE) développa le programme d’aide à l’édition en Russie des ouvrages littéraires et scientifiques français – programme *Pouchkine*. Destiné à faire connaître les grands auteurs français du XXe siècle (en sciences humaines et en littérature), ce programme couvrit la prise en charge des droits d’auteur et une aide locale pour la fabrication, destinée aux maisons d’édition russes. Lancé pour une période de dix ans à partir de 1989, ce programme a connu immédiatement un grand succès. M. Bertrand Renouvin relève dans son rapport établi en 1992 : « Dans le cadre du programme “Pouchkine”, les éditions “Text”, fondées depuis deux ans, ont édité à grand tirage de nombreux classiques de la littérature d’expression française (Jules Supervielle, Paul Valéry, Samuel Becket, Eugène Ionesco) et les éditions Shabashnikov ont publié l’ouvrage de Fernand Braudel sur l’identité de la France. Quant aux éditions “Kultura”, elles publient une

⁸²¹ GAVRILOV, Alexandre. « L’édition russe, un tournant ». (avr. 2005) [réf. du 07.05.2010] Disponible sur Internet : <<http://www.bief.org/Publication-2705-Article/L-edition-russe-un-to.../>>

⁸²² « Entretien avec Anastasia Lester, scout et agent ». Propos recueillis par Catherine Fel (avr. 2005) [réf. du 07.05.2010] Disponible sur Internet : <<http://www.bief.org/Publications-2706-Portrait-et-entretien-de-profe.../>>

⁸²³ *Ibid.*

collection intitulée “La philosophie marginale” dans laquelle figurent Gilles Deleuze, Michel Foucault, Jacques Derrida [...] ⁸²⁴. »

Contribuant à faire exister à cette époque « une bonne partie des traductions qui se font ⁸²⁵ », le programme *Pouchkine* a été particulièrement important pour des projets dits « lourds » du point de vue commercial comme, par exemple, le *Dictionnaire critique des Juifs et du XXe siècle* (Text) et *l'Anthologie de textes de psychanalystes français* (Piter Print) ⁸²⁶. Il faut souligner qu'un programme de cette ampleur aurait été inimaginable dans le cadre de l'ancien modèle de coopération. Quinze ans après le lancement du programme, plus de 400 titres d'auteurs français classiques et contemporains, tels Roland Barthes, Michel Tournier, André Gide, Marcel Proust, Marguerite Yourcenar, Georges Duby, Fernand Braudel, Frédéric Beigbeder, ont pu être publiés en Russie, distribués par la suite dans plus de 200 bibliothèques municipales ⁸²⁷.

C'est grâce notamment à la réalisation du programme *Pouchkine*, mais surtout grâce à la stabilisation du marché russe du livre, esquissée vers le début des années 2000, qu'un nouvel essor de l'édition en Russie des œuvres françaises est devenu finalement possible ⁸²⁸. Toujours en quête du succès commercial, mais également à la recherche des nouvelles tendances littéraires, les éditeurs russes se sont réorientés progressivement vers la littérature européenne, notamment française ⁸²⁹. Dans le but de soutenir ce regain d'intérêt pour la

⁸²⁴ « Les relations culturelles entre la France et l'Europe centrale et orientale ». *op. cit.*, p. 126.

⁸²⁵ Selon l'expression de Virginie Rouxel (Hachettes littératures). **Dans** « L'achat et la vente de droits entre les éditeurs français et les éditeurs russes ». (avr. 2005) [réf. du 26.04.2010] Disponible sur Internet : <<http://www.bief.org/Publication-2643-Article/L-achat-et-la-vente-de-droits-entre-les-e...>>

⁸²⁶ *Ibid.*

⁸²⁷ Rapport d'information n° 274. *op. cit.*, p. 41.

⁸²⁸ « L'année 2000 a marqué un tournant avec la publication presque simultanément par plusieurs maisons d'édition russes de remarquables échantillons de la prose française contemporaine », affirme Galina Youzéfovitch. Elle relève, tout d'abord, le succès des romans policiers français avec des titres traduits tels que *Les Rivières pourpres* de Jean-Christophe Grangé, *La mort des Bois* de Brigitte Aubert, *La sirène rouge* de Maurice Dantec et *Éloge de la pièce manquante* d'Antoine Bello, suivis par la parution des ouvrages d'une prose française contemporaine d'un genre plus « sérieux » comme, par exemple, *Les particules élémentaires* de Michel Houellebecq, le roman *Saga* de Tonino Benacquista et *99 francs* de Frédéric Beigbeder. **Dans** YOUZÉFOVITCH, Galina. *op. cit.*

⁸²⁹ « Après les années 1990, avec l'invasion anglo-saxonne du marché, les éditeurs se sont tournés vers l'Europe continentale, notamment vers l'Allemagne et la France. Ils cherchaient de nouveaux styles, de nouveaux noms, de nouveaux sujets ou au contraire du classique, bien fait, soigneux mais toujours moderne. [...] Les éditeurs russes cherchent la qualité et l'originalité dans la production française, des sujets et des réflexions

littérature française, un autre opérateur, la *France-Éditions* (Bureau international de l'édition française dès 2003), a multiplié ses actions en Russie. Depuis le début des années 2000, cet organisme public au service des professionnels du livre, bénéficiant de l'appui des ministères français de la Culture et des Affaires étrangères, a engagé le projet de promotion de l'édition nationale en Europe, en Russie notamment. « Ce projet vise à renforcer les liens entre professionnels du livre à l'étranger pour développer des échanges de droits et nouer des partenariats éditoriaux, en multipliant les échanges avec les opérateurs de diffusion et de commercialisation pour améliorer la présence des œuvres européennes dans leurs langues originales, en promouvant dans le monde l'idée de cohérence et d'unité de l'espace culturel européen, tout en mettant en avant la diversité et la richesse de sa création éditoriale⁸³⁰. »

Dans le cadre de ce projet, les professionnels du BIEF se sont régulièrement présentés à la Foire du livre et au Salon du Non-Fiction à Moscou, en ayant pour objectif de développer le nombre des partenaires parmi les éditeurs russes. Vers l'année 2003, plus de 60 maisons d'édition russes ont déjà été recensées et intégrées dans les réseaux du BIEF, dont Ad Marginem, Infra-M, Lodomir, NLO, OGI, Terra, Ves Mir, etc.⁸³¹ En outre, le BIEF organisa aussi des sessions de formation et d'information dédiées à une meilleure connaissance de la production française en Russie comme, par exemple, un premier séminaire des éditeurs russes et français, organisé en novembre 2004 dans le cadre de la Foire du livre de Moscou et consacré, entre autres, aux problèmes d'édition et de distribution, du prix du livre, du système de rémunération de l'éditeur, etc.⁸³²

Parmi les actions de promotion en Russie des livres français, il faut mentionner également l'aide du CNL à la traduction des auteurs français en russe, qui a permis la traduction d'une cinquantaine d'ouvrages français au cours des années 2000-2003 et d'une trentaine de titres en 2004, dont *Catherine II* et *La Russie inachevée* d'Hélène Carrère-

qu'ils ne trouvent pas dans la littérature anglo-saxonne », affirme Anastasia Lester, agent de plusieurs éditeurs français pour la Russie. **Dans** « Entretien avec Anastasia Lester, scout et agent ». *op. cit.*

⁸³⁰ BOIN, Jean-Guy. « Vers un élargissement européen de la promotion internationale du livre ». [réf. du 26.04.2010] Disponible sur Internet : <<http://www.bief.org/Publications-25286Article/Vers-un-elargissement-europeen-de-la-...>>

⁸³¹ « Les échanges littéraires entre la France (l'Europe) et la Russie » Interview d'Anne Duruflé par Françoise Daucé, le 01/ 10/2003. [réf. du 26.04.2010] Disponible sur Internet : <http://www.regard-est.com/home/breve_contenue_imprim.php?id=424>

⁸³² GAVRILOV, Alexandre. « L'édition russe, un tournant ». [réf. du 07.05.2010] Disponible sur Internet : <<http://www.bief.org/Publication-2705-Article/L-edition-russe-un-to.../>>

d'Encausse, *Gouverner et nourrir en Russie* de Tatiana Kondratovitch, *La mélancolie des innocents* de Jean-Pierre Milovanoff, *Paris au Moyen Âge* de Simon Roux, *Beaumarchais* de René de Castries, etc.⁸³³

Ainsi, les actions du BIEF vis-à-vis de la Russie, tout comme l'aide du CNL à des éditeurs russes, ont apporté leur contribution à l'ancrage progressif des éditeurs russes sur le marché international du livre au cours de la première moitié des années 2000, et, de ce fait, à une plus grande ouverture du marché russe du livre aux ouvrages français. Or, même si les échanges littéraires franco-russes marchaient à cette époque, selon les experts français de l'édition, « d'un pas mesuré⁸³⁴ », même si le nombre des traductions du français ne se trouvait qu'à la deuxième place, après les traductions de l'anglais⁸³⁵, la part de la production française sur le marché russe du livre s'est toutefois sensiblement améliorée au cours des années 2000-2004⁸³⁶.

En témoigne, tout d'abord, l'apparition des collections françaises dans les nombreuses maisons d'édition russes telles que *AST*, *EKSMO*, *Ripol-Classica*, *Text*, *Inostranka*, *Azbuka*, *Amphora*, *Symposium*, *Ad Marginem*, *Fluide*, *Logos*, *Ecce Homo*, *Aleteia*, *Axioma*, *Praxis*, *Progress-Tradition*, *Rosspen*, *U Factoria*, *NLO* et *Ladimir*⁸³⁷. En témoigne aussi l'émergence, en Russie, des maisons d'édition se spécialisant précisément dans les traductions

⁸³³ « Les aides du Centre national du livre en faveur de la Russie ». Informations fournies par Marie-Joseph Delteil, chef du bureau de l'édition littéraire du CNL. (avr. 2005). [réf. du 26. 04. 2010] Disponible sur Internet : <<http://www.bief.org/Publication-2647-Article/Les-aidesàdi-Centre-national-du-livre-e.../>>

⁸³⁴ Or, le nombre de titres cédés par les éditeurs français aux éditeurs russes au cours des années 1999-2003 montre le caractère plutôt aléatoire de l'évolution des ventes de droits de titres français : 104 titres en 1999, 174 en 2000, 185 en 2001, 224 en 2002 et 191 en 2003. **Dans** « L'achat et la vente de droits entre les éditeurs français et les éditeurs russes ». *op. cit.*

⁸³⁵ En 2004 « [...] on trouve aux premières places les traductions de l'anglais (6 984), du français (746), et de l'allemand (555) ». **Dans** GAVRILOV, Alexandre. « L'édition russe, un tournant ». (avr. 2005) [réf. du 07.05.2010] Disponible sur Internet : <<http://www.bief.org/Publication-2705-Article/L-edition-russe-un-to.../>>

⁸³⁶ Parmi les genres les plus prisés par le lectorat russe, on trouve, tout d'abord dans la fiction, des romans dits « grand public », policiers, thrillers et science-fiction (Werber, Brussolo, Grangé, Bordage, Ayerdhal, Reouven, Germain, Prévost), mais aussi des romans historiques (Christian Jacq, Gilbert Sinoué) et la fiction historique populaire (Juliette Benzoni et Henri Troyat). Dans la non-fiction, ce sont les documents d'actualité internationale, les témoignages et les biographies de personnages historiques, politiques et artistiques, les écrits philosophiques des penseurs français (Ricoeur, Derrida, Deleuze), les textes d'auteurs classiques (Raymond Aron) et les œuvres d'histoire, d'art, de sociologie et des sciences politiques qui intéressent le plus le lecteur russe. **Dans** « L'achat et la vente de droits entre les éditeurs français et les éditeurs russes ». *op. cit.*,

⁸³⁷ « Entretien avec Anastasia Lester, scout et agent ». *op. cit.*

du français, dont l'exemple le plus marquant est la maison d'édition *Free Fly* - première à lancer sa « ligne française »⁸³⁸.

Promotion de livres russes en France

Bien que la possibilité de développement d'échanges bilatéraux dans le domaine du livre repose en principe sur la base de la réciprocité, on ne peut ignorer le fait que jusqu'au début des années 2000, la partie russe est restée plutôt réceptrice des initiatives françaises, sans développer elle-même ses propres actions de promotions de livres russes en France. Étant donné la désorganisation du domaine éditorial en Russie dans les années 1990, qui empêchait dans une certaine mesure une plus large ouverture des éditeurs russes à l'international⁸³⁹ ; mais aussi l'absence, tout au long des années 1990, d'une politique russe de soutien à la présence de la littérature nationale à l'étranger⁸⁴⁰, la promotion de livres russes en France fut essentiellement assurée grâce aux initiatives d'acteurs privés français.

Comme l'a affirmé Nikita Struve, malgré des conditions peu favorables à une plus large présentation des œuvres d'auteurs russes dans l'édition française, malgré le recul du russe en France, la crise de la slavistique, ou bien encore malgré la reconstitution profonde du paysage littéraire russe postsoviétique, les traducteurs et les éditeurs français ont témoigné tout de même leur intérêt constant pour la littérature et la culture russe : « La langue russe est en train de disparaître de l'enseignement secondaire, la slavistique se maintient difficilement dans les universités ; l'Institut d'études slaves, foyer principal de colloques et des éditions scientifiques, traverse une crise grave. Toutefois, si on considère le nombre et la diversité des traductions, l'impression prévaut que fort peu d'auteurs, fussent-ils secondaires, échappent à la

⁸³⁸ En l'espace de deux ans après son ouverture en 2003, *Free Fly* a publié une trentaine de titres de la prose française contemporaine de Marc Lambron, de Katherine Pancol, de Martin Page et de Franck Ruzé, de Marguerite Duras et de Yann Andréa, d'Anna Gavalda et d'Emmanuel Carrère. **Dans** YOUZÉFOVITCH, Galina. *op. cit.*

⁸³⁹ « Alors que l'édition française est assez confortablement installée sur le marché des droits internationaux, pour les éditeurs russes, l'achat et la vente de droits est une expérience récente datant de la création de maisons indépendantes à la fin des années 90, après des années d'immobilisme [...]. » **Dans** FEL, Catherine. « Les échanges avec l'étranger : des priorités différentes. Synthèse du séminaire ». (août 2005) [réf. du 07.05.2010] Disponible sur Internet : <<http://www.bief.org/Publication-2605-Comptes-rendues/Bilan-des-re...>>

⁸⁴⁰ La seule exception fut la réalisation, en 1999, du programme gouvernemental de célébration du 200^e anniversaire de Pouchkine, qui fut l'occasion de nombreuses manifestations culturelles, spectacles de théâtre, présentations de livres, conférences thématiques sur la littérature russe à l'étranger, notamment en France.

perspicacité des éditeurs. Les traducteurs, prêts à travailler, semblent plus nombreux que jamais. Si la plupart des grandes maisons ne peuvent plus compter sur une diffusion suffisante et ne s'empressent guère de publier les auteurs russes, ce sont souvent des éditeurs modestes ou particulièrement courageux qui se permettent le luxe de tirages restreints...⁸⁴¹ »

Parmi les maisons d'édition françaises publiant à cette époque les œuvres d'auteurs russes, il faut mentionner, tout d'abord, la maison d'édition franco-suisse *l'Âge d'homme*, qui publiait les œuvres littéraires d'auteurs russes classiques tels Pouchkine, Lermontov, Herzen, Lesskov, Gontcharov, Dostoïevski, les œuvres d'écrivains soviétiques des années 1920-1930 tels Pilniak, Mandelstam, Platonov, Boulgakov, Grine, Olecha, Babel et Leonov, ainsi que les œuvres de philosophes russes comme Paule Florenski, Serge Boulgakov, Vassili Rozanov, Léon Karsavine et Nicolas Berdiaev⁸⁴². D'autres maisons d'édition comme *Albin Michel*, *Robert Laffont*, *Solin*, *Actes Sud*, *Fayard*, *Éditions de Paris*, *Gallimard*, *Mercure de France* et *Le Rocher* publièrent des bibliographies de Dostoïevskij, Puškin, Bunin, Majakovskij, mais aussi les œuvres de Solženicyn et des écrivains russes émigrés en France, tels Vjazemskij, Haritonov et Makin⁸⁴³.

Certaines œuvres d'auteurs russes contemporains ont vu le jour suite à la coopération entre les auteurs des deux pays. Ainsi, par exemple, en 1997, sur l'initiative de l'éditeur français Emmanuel Malherbe et dans le cadre de la coopération bilatérale littéraire des deux pays, a été lancée une collection : « La petite bibliothèque russe ». Elle a débuté avec un recueil intitulé *Le puits de la planète* et contenant les récits de Valentine Raspoutine, d'Alexandre Vampilov, de Gennadi Mashkine et de Kime Baïkalov, consacrés au lac Baïkal, suivi d'un recueil de poésie russe, *Kedrovyi possokh*⁸⁴⁴.

L'apparition en France de livres d'auteurs français consacrés à l'histoire de la Russie contribua également au rayonnement de la culture russe en France. On peut mentionner, par exemple, la publication chez *Fayard* de l'ouvrage d'Hélène Carrère-d'Encausse, *Lénine*,

⁸⁴¹ STRUVE, Nikita. L'introduction générale au texte imprimé *France-Russie*, Paris, MAE, 2005, p. 33.

⁸⁴² *Ibid.*, p. 33-35.

⁸⁴³ « La coopération culturelle franco-russe en 1998 ». *op. cit.*, p. 13.

⁸⁴⁴ « Sur la coopération entre les littéraires français et sibériens » (21. 12. 2001) [réf. du 07.05.2010] Disponible sur Internet : <<http://www.ln.mid.ru/ns-dksu.nsf/6786f16f9aa1fc72432569ea0036120e/432569f10031dce643256b2c002f9ac4?OpenDocument>

distingué en France par le prix « Grande fureur » et l'Ordre de l'Amitié en Russie. Retenons également les livres de Jean-Jacques Marie, *Staline* et *Trotski*, ainsi que le livre *Les Russes en France : 1916-1918*, publié par la maison d'édition du ministère de la Défense pour le 80^e anniversaire de la fin de la Première Guerre mondiale⁸⁴⁵. Par ailleurs, il ne faut pas oublier non plus le rôle des librairies spécialisées dans la distribution et la promotion des œuvres d'auteurs russes en France tout au long de la période étudiée, comme, par exemple, la librairie *Globe*, qui a échappé de justesse à la fermeture et qui a été transférée, grâce à des efforts communs, dans un nouveau local à Paris ; citons aussi la librairie de la maison d'édition *YMCA-Press*⁸⁴⁶.

Au début des années 2000, l'État russe commence à prendre part, lui aussi, à l'organisation du marché russe du livre, grâce notamment au soutien public à l'édition, mais aussi au soutien des éditeurs russes qui ont commencé, par ailleurs, à jouer un rôle important dans la promotion à l'étranger des livres russes, à travers leur participation de plus en plus active dans les événements internationaux majeurs comme, par exemple, la Foire de Francfort en 2002. Dès lors, les échanges des droits de traduction des œuvres russes en France connaissent une nouvelle impulsion, même si le nombre de titres traduits du russe cédés aux éditeurs français montre toujours à cette époque les signes d'un certain déséquilibre dans les échanges⁸⁴⁷.

Si la nouvelle impulsion des échanges littéraires franco-russes a été surtout le résultat de la stabilisation du domaine de l'édition en Russie, observée vers la fin des années 1990, au début des années 2000, elle a été conditionnée également, dans une mesure non négligeable, par la politique française du livre. Mme Anne Duruflé, chargée de mission auprès du directeur général de la Coopération internationale et du développement, attachée culturelle à l'ambassade de France à Moscou de 1998 à 2003, a confirmé une contribution majeure des acteurs publics de la diplomatie culturelle française, notamment de l'ambassade de France à Moscou (MAE), pour l'europanisation de la culture littéraire russe. Ainsi, le Bureau du livre de l'ambassade soutenait les actions de promotion des éditeurs russes « [...] en les faisant

⁸⁴⁵ « La coopération culturelle franco-russe en 1998 ». *op. cit.*, p. 13.

⁸⁴⁶ *Ibid.*

⁸⁴⁷ Le nombre de titres traduits du russe au français de 2000 à 2004, recensés au Dépôt légal de la Bibliothèque nationale de France, a été de 80 en 2000, de 117 en 2001, de 100 en 2002, de 103 en 2003 et de 98 en 2004. **Dans** « L'achat et la vente de droits entre les éditeurs français et les éditeurs russes ». *op. cit.*

inviter au Salon du livre de Paris, où ils pouvaient se faire connaître auprès de leurs homologues français et nouer des liens directs, puis en organisant un stand en leur honneur à ce même Salon du livre où ils pouvaient présenter leur production, en invitant des éditeurs français aux manifestations consacrées au livre à Moscou pour que les professionnels français puissent apprécier les mutations profondes que ce secteur a connues en Russie dans les dix dernières années⁸⁴⁸. »

Il ne faut pas négliger non plus les importantes initiatives d'un autre opérateur français, à savoir le Centre national du livre qui réalisait, lui aussi, des programmes d'aide en faveur de la Russie. Les programmes d'aide du CNL comportèrent une aide directe aux éditeurs par voie de subventions à la traduction, des prêts à la publication, mais aussi une aide à l'édition de poésie et de théâtre contemporain intitulée *Grands Projets et lacunes*, décernés à des projets après une expertise sur la qualité de la traduction par les trois commissions spécialisées – théâtre, littérature de jeunesse et littérature étrangère. Ainsi, entre 1998 et 2003, environ 86 titres russes ont bénéficié de cette aide pour les littératures étrangères, dont *Pastorale transsibérienne* d'Oleg Ermakov et les *Contes populaires juifs d'Europe orientale*, un recueil établi par Valery Dimchits à partir de l'anthologie de Efim Raizé. De plus, à la troisième session 2004 de la commission « littérature étrangère » du CNL, le russe a tenu une place privilégiée, avec 23 aides allouées à l'introduction du russe (traduction et grands projets traduction) et encore 20 aides sous forme de subventions à la publication (poésie et grands projets publications)⁸⁴⁹.

Parmi les œuvres subventionnées, on peut relever, par exemple, *Chostakovitch et Staline* de Solomon Volkov, *La tête de Gogol* d'Anatoli Koroliov, *Les amis de Chourka* de Leonid Dobytchine, *Troisième souffle* de Valeri Popov, *À la Voltaire* de Vassili Axionov, *Dernier amour du Président* d'Andrei Kourkov, *Œuvres complètes* de Daniil Kharms, *Mémoires* d'Andrei Voznessenski, *Poésies* de Sergueï Essenine, etc. Il ne faut pas oublier non plus l'opération française « Les Belles Étrangères » du ministère de la Culture, consacrée en

⁸⁴⁸ « Les échanges littéraires entre la France (l'Europe) et la Russie » Interview d'Anne Duruflé par Françoise Daucé, le 01/10/2003. [réf. du 26.04.2010] Disponible sur Internet : <http://www.regar-est.com/home/breve_contenu_imprim.php?id=424>

⁸⁴⁹ « Les aides du Centre national du livre en faveur de la Russie ». Informations fournies par Marie-Joseph Delteil, chef du bureau de l'édition littéraire du CNL - avr. 2005. [réf. du 26. 04. 2010] Disponible sur Internet : <<http://www.bief.org/Publication-2647-Article/Les-aidesàdi-Centre-national-du-livre-e.../>>

novembre 2004 spécialement à la littérature russe, avec pour invités Vera Pavlova (*L'Animal céleste, anthologie poétique*), Olga Sedakova (*Le Voyage en Chine et autres poèmes*), Mikhaïl Kononov (*La pionnière nue*), Leonid Guirchovitch (*L'Apologie de la fuite*) et Yuri Mamleïev (*Les couloirs du temps*)⁸⁵⁰.

En mars 2005, pour la première fois, la Russie a été l'invitée d'honneur de la 25^e édition du Salon du livre à Paris. Cet événement a eu pour objectif principal de permettre une meilleure visibilité et une meilleure intégration des auteurs russes contemporains à la communauté internationale du livre. M. Vladimir Grigoriev, vice-ministre de la Culture russe, a confirmé une telle ambition : « En préparant le Salon, nous avons souhaité nous tourner vers la littérature russe contemporaine dans tous ses genres, courants et mouvements. Ainsi, le slogan de notre programme, "Le printemps russe", reflète parfaitement cette idée⁸⁵¹. »

À l'occasion du Salon du livre de Paris (18-23 mars 2005), le Département du livre et de la lecture du ministère de la Culture et de la Francophonie, les services culturels de l'ambassade de France à Moscou et le BIEF ont invité une vingtaine de professionnels russes, les représentants des maisons d'édition *AST, EKSMO, Fre Fly, Inostranka, NLO, Nota bene, OGI, Olga Morozova Publ., Olma Press, Progress-Traditsia, Rosspen, Text, Amphora, Piter Print et Symposium*, mais aussi les représentants des grandes librairies *Biblio-Globus, Bookberry, Dom Knigi et Top knigi*. Durant la semaine du 14 au 19 mars 2005, ils ont participé à un programme de rencontres professionnelles élaboré par le BIEF sur les échanges de droits, sur la présentation de l'organisation de la chaîne du livre en France et sur les bases de données bibliographiques. D'une part, ces rencontres ont permis de faire découvrir à des professionnels russes le fonctionnement du marché du livre français ; d'autre part, elles ont favorisé les échanges culturels et commerciaux entre la France et la Russie dans le domaine du livre⁸⁵².

⁸⁵⁰ *Ibid.*

⁸⁵¹ MYSZKOWSKI, Pierre. « Bilan des rencontres professionnelles franco-russes à l'occasion du Salon du livre de Paris 2005 ». (août 2005) [réf. du 07.05.2010] Disponible sur Internet : <<http://www.bief.org/Publication-2605-Comptes-rendues/Bilan-des-re...>>

⁸⁵² « La Russie au Salon du livre de Paris 2005 : présentation et liste des invités ». (fév. 2005) [réf. du 07.05.2010] Disponible sur Internet : <<http://www.bief.org/Publication-2699-Article/La-Russie-au-Salon...>>

5.3.4. Coopération éducative

Le fait que la France et la Russie disposaient d'une solide expérience de collaboration bilatérale dans le domaine de l'enseignement, acquise encore à l'époque soviétique lors de la réalisation des premiers programmes gouvernementaux d'échanges scolaires et universitaires, a prédéterminé la place prépondérante de coopération éducative dans l'ensemble des programmes de coopération culturelle franco-russe postsoviétique. Cependant, plus qu'une longue tradition, ce sont les nouveaux enjeux économiques et politiques qui ont déterminé l'intérêt particulier des deux pays pour l'élargissement de la coopération éducative. Dans le nouveau contexte de mondialisation, marqué, entre autres, par la concurrence accrue des pays du monde sur le marché international des services éducatifs, la coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la langue s'est montrée, pour la France et pour la Russie, plus que jamais, opportune et avantageuse.

La transformation socio-économique radicale de la Russie au début des années 1990 nécessita une profonde réorganisation de son système éducatif. L'adaptation nécessaire de ce dernier aux standards occidentaux – conditions importantes de l'intégration de la Russie à l'espace international de l'enseignement supérieur et de la recherche en qualité d'État partenaire de plein droit – a donc été une question urgente. Dans le souci de moderniser au plus vite le système éducatif russe, les autorités russes éprouvèrent le besoin d'une coopération élargie avec leurs partenaires occidentaux. De ce point de vue, l'expérience, le conseil et l'assistance de la France, qui s'est constitué au cours des siècles précédents une grande réputation internationale dans le domaine de l'enseignement et qui a occupé une place importante dans la société mondiale de la connaissance et de la formation, présentaient pour les partenaires russes un intérêt non négligeable.

La France éprouva aussi le besoin d'élargir sa coopération avec la Russie dans le domaine éducatif. L'ouverture démocratique des pays de l'Europe centrale et orientale a donné la possibilité d'y promouvoir l'offre française d'enseignement supérieur. Étant donné que la politique éducative internationale devenait de plus en plus un facteur d'influence du pays sur la scène internationale, et au vu de la concurrence très forte des autres pays dans cette région, en particulier les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Allemagne, la Russie est devenue pour la France un de ses partenaires privilégiés dans cette zone, en matière de

coopération dans le domaine de l'enseignement et de la formation. Grâce à des accords interuniversitaires, complétés par des programmes de bourses, la France a introduit en Russie, avec succès, une offre française de formation supérieure tout en contribuant à l'ancrage de la Russie dans l'espace européen de l'enseignement et de la recherche.

Étant donné le contexte très concurrentiel de l'extension linguistique anglo-saxonne dans l'espace mondial de l'enseignement supérieur et de la recherche, la promotion de la langue française dans le système éducatif russe, de même que le soutien de l'apprentissage du russe dans les établissements français, sont devenus pour la France et la Russie un moyen de défendre, les positions de leur langue nationale et de contribuer ainsi à la protection de la diversité linguistique à l'échelle du globe.

Ayant ainsi des intérêts convergents pour l'élargissement de la coopération dans le domaine de l'enseignement et de la langue, la France et la Russie ont créé en 1992 une instance spéciale de coopération, à savoir, le groupe mixte de travail sur l'éducation. Dès sa création, il s'est réuni afin d'élaborer de nouvelles démarches et de définir de nouveaux objectifs ayant trait à la coopération des deux pays dans le domaine éducatif. Au cours de la période étudiée, la coopération éducative franco-russe a fait l'objet d'importants développements, conjuguant des programmes bilatéraux avec des programmes communautaires européens.

Actions françaises d'aide à la restructuration du système russe d'enseignement supérieur

Tout en conservant les modalités traditionnelles de coopération, à savoir la coopération universitaire et linguistique, la France et la Russie développent au début des années 1990 une toute nouvelle modalité : les échanges d'expériences dans le domaine de l'éducation. Issu de l'époque soviétique avec sa planification et sa propagande marxiste-léniniste, inadapté au nouveau contexte politique et socio-économique du pays, le système de l'enseignement supérieur de la nouvelle Russie s'est trouvé au début des années 1990 dans une situation de crise profonde, marquée par la chute spectaculaire des dépenses publiques pour l'éducation, mais aussi par l'instabilité ministérielle et les manifestations estudiantines. Confronté à de nouveaux défis économiques et sociaux, le système russe d'enseignement

supérieur fut soumis à d'importantes transformations, tant sur le plan de la politique publique d'enseignement supérieur que sur le plan du contenu de formation.

Bien que la nouvelle loi fédérale sur l'éducation, promulguée le 10 juillet 1992 au Parlement russe, fasse savoir les nouveaux principes libéraux du système national d'enseignement supérieur comme, par exemple, l'autonomie financière et pédagogique des établissements ou le développement d'un secteur privé dans le domaine universitaire, elle n'a malheureusement pas apporté des réponses claires aux instances internationales, notamment européennes, ni sur les objectifs de cette réforme, ni sur les modes opératoires de sa réalisation⁸⁵³. C'est pourquoi l'élaboration d'un projet de restructuration du système universitaire, avec la prise en compte des processus de privatisation et de décentralisation en cours, s'imposa pour le ministère russe de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur en tant qu'objectif de première nécessité. Ce projet a fait l'objet de réflexions communes des autorités russes avec les partenaires étrangers, au cours d'un séminaire spécialisé organisé par le ministère russe de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, du 21 au 27 septembre 1992. Outre l'équipe belgo-néerlandaise-américaine, c'est aussi la délégation française, composée de MM. Claude Oliviéri, André Berruer et Philippe Guérin, qui fut chargée d'expertiser la loi russe. En participant à ce séminaire, l'équipe française se donna pour objectif d'aider les autorités russes à structurer et à organiser au mieux le nouveau système éducatif, en apportant à la Russie « un modèle de structuration de leur enseignement supérieur intermédiaire entre le centralisme d'État qu'ils ont connu et le

⁸⁵³ « Conçu pour combler le vide juridique provoqué par chute du régime soviétique et répondre à des urgences de niveau très différents, ce texte ne s'apparente guère à nos concepts de loi d'orientation ou de loi-cadre. On ne voit pas très bien à quel projet de société elle renvoie, on ne distingue pas de principes organisateurs, elle entretient la confusion qui règne dans les esprits sur la privatisation et la décentralisation. Le rejet de la planification socialiste et de la propagande marxiste-léniniste s'accompagne actuellement d'un refus de toute méthodologie quelque peu fiable permettant d'articuler l'éducation sur les besoins en formation du pays. On imagine mal une politique de communication qui ne se ramènerait pas à une simple propagande, de même que l'on confond objectifs et mots d'ordre. Une des difficultés de notre coopération tient sans doute au fait que les terminologies et les représentations divergent d'avec les nôtres. Le système de référence est resté manichéen : on a simplement inversé les rôles du "bon" et du "méchant". Le modèle américain avec ses dollars apparaît comme le seul antidote au modèle soviétique. On perçoit mal ce que pourrait être des voies moyennes, garantissant à la fois l'équilibre économique et la cohésion sociale. Quant à la décentralisation, elle est, du fait même de la crise du pouvoir, poussée à l'extrême limite du passage à l'autonomie », releva dans son rapport un expert français, M. Claude Oliviéri, après la mission en Russie en septembre 1992. **Dans** « Rapport de mission de M. Claude Oliviéri (Moscou, 21-27 septembre 1992) ». *op. cit.*, p. 3-4.

tout-libéralisme que certains leur proposent⁸⁵⁴.» En principe, l'expérience française s'inscrivait autour des objectifs suivants :

- compléter l'analyse globale et sectorielle de la situation du système éducatif ;
- apporter une aide à la clarification des objectifs et à la mise en place des structures : outils de planification scolaire, instruments d'évaluation des systèmes de formation initiale et continue des cadres administratifs et des enseignants ;
- coordonner la recherche de partenariats publics et privés, nationaux et multilatéraux afin de développer le système éducatif moderne de la Russie⁸⁵⁵.

La participation de la France dans la modernisation du système éducatif russe a été perçue à cette époque par les experts français comme particulièrement opportune. Elle fut en quelque sorte une manière de ne pas laisser le champ libre aux autres pays, de montrer sa disponibilité et de rappeler ses capacités d'expérience dans ce domaine⁸⁵⁶.

Outre les échanges bilatéraux franco-russes sur les politiques publiques d'éducation, les partenaires français ont beaucoup contribué à la modernisation du système de l'enseignement supérieur russe à travers la participation aux programmes communautaires comme le programme d'aide et de coopération technique TACIS et le programme européen de mobilité universitaire TEMPUS.

Ces programmes spécifiques visaient, grâce au financement des projets européens communs (PEC) et à l'octroi de bourses de mobilité individuelle, l'amélioration de la qualité des enseignements dispensés dans les universités russes, la modernisation de la gestion des établissements russes d'enseignement supérieur, l'adaptation du système national russe aux systèmes d'enseignement supérieur européens et le développement de la mobilité des étudiants et des personnels enseignants dans l'espace européen. Ainsi, par exemple, grâce au programme d'aide et de coopération technique TACIS, un nouvel établissement

⁸⁵⁴ « Les relations internationales du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. (Septembre 1994). La coopération avec les pays industrialisés », p. 6. Centre des Archives contemporaines (Fontainebleau), versement n° 20000223, Art. 2.

⁸⁵⁵ « Rapport de mission de M. Claude Olivieri (Moscou, 21-27 septembre 1992) ». *op. cit.*, p. 5-6.

⁸⁵⁶ *Ibid.*, p. 2.

d'enseignement supérieur, le haut collège d'économie de Moscou, a été mis en place en novembre 1992. « La France a joué un rôle capital dans la mise en place de cette “nouvelle université”, par le biais d'un programme d'aide et de coopération technique pour la restructuration des cursus, l'élaboration de la méthodologie d'enseignement, la rédaction de nouveaux manuels et la formation d'enseignants. Des professeurs français ont dispensé plus de 1 300 heures de cours et plus de 100 stages ont été organisés pour les enseignants et étudiants. Cette aide a évolué, au fil du temps, en une coopération privilégiée avec les universités françaises⁸⁵⁷ ».

Hautement intéressé par l'expérience française dans le domaine éducatif, le ministère russe de l'Éducation a exprimé le souhait de voir se poursuivre le partenariat avec la France. Insérées désormais dans le cadre multilatéral russo-européen, les actions françaises d'aide à la modernisation du système éducatif russe ont fait l'objet d'importants développements au début des années 2000, lorsque le gouvernement russe a pris les mesures indispensables pour améliorer l'attraction et la compétitivité de la Russie dans le domaine éducatif⁸⁵⁸. Il ne sera pas inutile de mentionner que c'est notamment la France qui a soutenu particulièrement la Russie dans son effort d'adapter le système russe d'enseignement supérieur à des standards européens (Licence-Master-Doctorat) et de s'intégrer dans « l'espace commun européen de recherche et d'éducation », mis en place lors du sommet de Saint-Pétersbourg en mai 2003. Dans cet objectif, la France a signé, le 12 mai 2003, un accord bilatéral de reconnaissance des diplômes de troisième cycle et a soutenu également la Russie lors de son adhésion au « processus de Bologne », le 17 septembre 2003.

Parmi les actions françaises d'aide à la restructuration du système universitaire russe, réalisées à cette époque, on relève, par exemple, le lancement en Russie, en 2003, du programme TACIS de formation de juges, réalisé sous la direction de l'École nationale de la magistrature française en coopération avec l'Académie juridique de Russie, mais aussi la mise en place du programme TEMPUS de formation des cadres pour l'administration, réalisé entre

⁸⁵⁷ Rapport d'information n° 274. *op. cit.*, p. 24.

⁸⁵⁸ En octobre 2001, l'ambassadeur de France en Russie, M. Claude Blanchemaison, a remarqué dans son rapport d'information : « La Russie s'est lancée dans un effort important de modernisation de son système éducatif. Ce dernier est devenu une priorité politique, son budget dépassant pour la première fois dans l'histoire russe (et soviétique) celui des armes. » **Dans** « TD Moscou n°1939 (12/10/01) de l'ambassadeur français en Russie M. Blanchemaison », Centre des Archives contemporaines (Fontainebleau), versement n° 20020527, Art. 3.

l'École nationale française d'administration (ENA), l'Institut régional d'administration de Lille et l'Académie de la fonction publique de Saratov. C'est aussi dans le cadre du programme TEMPUS qu'ont débuté en Russie des projets de collaboration de l'université de Nijni Novgorod avec les universités de Paris VI et de Grenoble, et de l'université d'Irkoutsk avec l'université de Lille⁸⁵⁹.

Coopération universitaire

Mise en œuvre dans le cadre de l'accord de coopération culturelle du 6 février 1992 et suite à deux réunions d'un groupe mixte de travail sur l'éducation en mars 1992 et mai 1994, mais également lors de la réunion de la commission mixte culturelle les 12 et 13 décembre 1994, la coopération universitaire franco-russe a connu, au cours de la période étudiée, un nouvel essor et un renouvellement important. Alors qu'en 1991, on ne compte que 24 accords interuniversitaires franco-russes, leur nombre est passé en 1997 à 111⁸⁶⁰ et a déjà atteint, en 2005, 230 accords impliquant environ 60 établissements français coopérant avec des établissements russes d'enseignement supérieur touchant l'ensemble de la Russie, Moscou, Saint-Pétersbourg et la province⁸⁶¹. Les accords interuniversitaires franco-russes ont pour objectif de développer les échanges d'étudiants, d'enseignants et de chercheurs (accueil de professeurs associés qui viennent assurer un enseignement en France, et accueil de professeurs invités sur des postes de PAST qui viennent effectuer des travaux de recherche et d'enseignement durant des périodes de quatre mois par an pendant trois ans) ; ils ont aussi pour objectif de mettre en place les relations de coopération en matière de restructuration de cursus. Cette coopération a bénéficié de moyens financiers non négligeables de la part des partenaires français, sous forme de crédits interministériels gérés par le ministère des Affaires étrangères dans le cadre du comité de coordination de projets⁸⁶².

⁸⁵⁹ Rapport d'information n° 274. *op. cit.*, p. 29, 45.

⁸⁶⁰ « La coopération universitaire franco-russe ». **Dans** « Visite à Moscou de M. Claude Allègre du 25 au 27 septembre 1997 ». Centre des Archives contemporaines (Fontainebleau), versement n° 20000223, Art. 4, p. 1.

⁸⁶¹ Rapport d'information n° 274. *op. cit.*, p. 45.

⁸⁶² « La coopération universitaire franco-russe ». **Dans** « Visite à Moscou de M. Claude Allègre du 25 au 27 septembre 1997 ». *op. cit.*, p. 2.

La légalisation en Russie d'accords interuniversitaires avec les partenaires étrangers a permis non seulement de multiplier la quantité des accords entre les universités et les académies des deux pays, mais aussi de diversifier leurs contenus. Si la plupart des accords universitaires touchaient auparavant le domaine de la recherche fondamentale ou des échanges linguistiques, depuis le début des années 1990, en plus des domaines de la recherche et de la langue, la coopération universitaire franco-russe englobe désormais les domaines du droit, de l'administration, de l'économie et de la gestion. En effet, les accords interuniversitaires ne portent plus que pour 40% sur les sciences dites « exactes » (science de la nature et de l'ingénieur), et 27% sur les sciences sociales, à égalité avec l'enseignement des langues, de la littérature, des arts et de la pédagogie⁸⁶³.

Toutefois, la plus grande avancée de la coopération interuniversitaire franco-russe consista dans la création de programmes bilatéraux de formation. Or, outre la création en Russie des premières filières francophones, les collèges français de Moscou et de Saint-Petersbourg, plusieurs programmes communs de formation en sciences politiques, économie, sciences de l'ingénieur, etc., ont été mis en place au cours de la période étudiée, dans le cadre de la coopération entre les établissements français et russes d'enseignement supérieur, de formation professionnelle et de recherche. Les programmes universitaires franco-russes présentent au moins l'un des deux critères fondamentaux : l'enseignement en langue française et la délivrance d'un diplôme français. L'ensemble des programmes universitaires franco-russes mis en place au cours des années 1990-2004, dont on va donner la description dans l'Annexe 23, présentent « une grande variété de montages académiques allant du simple module francophone inséré dans un programme universitaire local au cursus intégré sanctionné par deux diplômes nationaux⁸⁶⁴ ».

Nonobstant la multiplication et la diversification de partenariats entre les établissements d'enseignement supérieur des deux pays, la question de la mobilité des étudiants français et russes est restée toutefois le point faible de la coopération universitaire franco-russe post-soviétique.

⁸⁶³ « Les relations entre l'Union européenne et la Fédération de Russie ». *op. cit.*, p. 117-118.

⁸⁶⁴ Brochure des cursus universitaires franco-russes. [réf. du 07.05.2010] Disponible sur Internet : <http://www.ambafrance-ru.org/france_russie/IMG/pdf/version_francaise_2008_new.pdf>

Afin de renforcer l'attractivité de la France pour les étudiants russes, des mesures non négligeables ont été mises en œuvre pour un meilleur accueil sur le sol français. Ainsi, à partir de l'année 1998, six bureaux de l'agence ÉduFrance ont été ouverts à Moscou et en province, relayés par 23 universités. Les bureaux de l'agence ÉduFrance ont participé activement à des salons de l'éducation en Russie (Moscou et Kazan en 2004), et se sont associés à de très nombreuses manifestations organisées par les postes diplomatiques participant également à l'organisation des forums itinérants en Russie⁸⁶⁵. En outre, pour permettre à des étudiants et chercheurs russes de poursuivre une formation ou une mission de recherche en France, le gouvernement français a offert des bourses aux objectifs complémentaires, dont la bourse d'étude (515 bourses pour l'année 2002-2003), mais aussi des bourses de stage et des bourses de séjour scientifique de haut niveau. En ce qui concerne ces dernières : « Sur la période 1990-2000, 1 035 bourses d'accueil pour les séjours de 6 à 12 mois ont été attribuées. Elles se sont réparties comme suit : 407 bourses post-doctorales, 115 bourses Diderot (bourses post-doctorales ciblant les sciences humaines et sociales), 360 bourses dites "de haut niveau" ciblant les chercheurs confirmés, 32 bourses de recherche industrielle, 121 bourses dans le cadre de jumelage entre instituts de recherche. »⁸⁶⁶

Toutefois, même si le nombre d'étudiants russes dans les universités françaises connaît depuis l'année 1992 une très rapide évolution (voir le Tableau 9) et représente pour l'année 2002-2003, en valeur absolue et tous cycles confondus, 2 284 étudiants, il correspond seulement à 10,38 % du nombre total d'étudiants russes (22 000) poursuivant leurs études à l'étranger dans les pays de l'OCDE. Ainsi, la France ne se situe qu'au quatrième rang des pays d'accueil, loin derrière l'Allemagne (environ 8 000 étudiants), les États-Unis (7 000), puis le Royaume-Uni⁸⁶⁷.

En effet, sur le chemin du développement des initiatives dans le domaine de la coopération universitaire avec la Russie, l'Allemagne eut des résultats plus probants. En témoigne, par exemple, la mise en place, depuis 2001, des consultations intergouvernementales annuelles germano-russes lors desquelles une attention particulière est portée sur les échanges et la formation universitaire, mais aussi la création d'un parlement

⁸⁶⁵ Avis n° 74 (2003-2004) de Mme Danièle Pourtaud. *op. cit.*, p. 41.

⁸⁶⁶ Rapport précité de Renaud FABRE et Jacques SAPIR.

⁸⁶⁷ Rapport d'information n° 274. *op. cit.*, p. 47.

germano-russe des jeunes et d'une fondation germano-russe d'échange de jeunes située à Hambourg et Moscou. Ce qui a permis, selon Dimo Boehme et Xavier de Glowczewski, un développement significatif des échanges académiques entre les deux pays : « Le Deutscher Akademischer Austauschdienst (DAAD) et l'Institut Goethe sont ainsi présents dans toute la Russie. Il existe 144 partenariats entre les universités selon le DAAD ; en partie hérités des relations entre la République démocratique allemande (RDA) et l'Union des Républiques socialistes soviétiques (URSS). La Russie reçoit la plupart des bourses allemandes du DAAD, soit 3 500 par an (DAAD, 2004). Le Russland-Fonds der deutschen Wirtschaft offre des bourses aux jeunes cadres russes qui étudient en Allemagne. En conséquence, 12 000 étudiants russes séjournent en Allemagne, ce qui en fait le 4^e groupe d'étudiants étrangers, contre 1000 étudiants allemands en Russie. Un partenariat stratégique dans les domaines de la culture, de l'éducation et de l'innovation a été signé en 2005⁸⁶⁸ ».

Quant à l'accueil d'étudiants français dans les universités russes, il faut prendre en considération le fait qu'en général, le contingent d'étudiants européens partant étudier dans un établissement d'enseignement supérieur russe a été, lors de l'époque étudiée, peu significatif. Selon une étude du Centre finlandais pour la mobilité internationale (CIMO), en 2006, le nombre d'étudiants européens dans les universités russes ne représente pas plus de 1 100 étudiants, inscrits principalement en filière linguistique. Ce sont les obstacles administratifs comme, par exemple, l'obtention de visas ou la non-reconnaissance des diplômes, mais aussi le problème d'insécurité en Russie, qui ont empêché le développement de la mobilité des étudiants européens dans ce pays⁸⁶⁹. Il n'existe pas de données statistiques globales sur le nombre d'étudiants français en Russie ; néanmoins, en 2003, le Service culturel de l'ambassade de France à Moscou a estimé leur nombre à environ 500, dont seulement 70 étaient boursiers du gouvernement russe⁸⁷⁰.

⁸⁶⁸ BOEHME Dimo, De GLOWCZEWSKI Xavier. « Allemagne, France, Russie : Focus : la coopération dans le domaine de l'éducation : dépasser l'ordre du symbole ». [réf. du 23. 05. 2011] Disponible sur Internet : <http://www.ifri.org/files/Cerfa/FIN_PB_glow_boeh.pdf>

⁸⁶⁹ Dépeche de l'AFP, le 18 septembre 2006. [réf. du 23.04.2007] Disponible sur Internet : <<http://afprivate.fr/fn-ecgi/cgires.exe?action=TAG&tag=tmpAF1A.tmp>>

⁸⁷⁰ Rapport d'information n° 274. *op. cit.*, p. 47-48.

Coopération linguistique

Une meilleure connaissance de la langue du pays partenaire représente toujours une condition indispensable au succès de la coopération bilatérale et à la vitalité et l'équilibre des échanges entre les deux pays. Avec la prise de conscience d'une telle condition, la coopération linguistique a été placée inévitablement au cœur des débats diplomatiques franco-russes, notamment au cours de la première session du groupe mixte de travail sur l'éducation en 1992. Au cours de cette réunion ont été définis les grands objectifs, les procédures, mais aussi les modalités de financement et les engagements préalables pris par la France et la Russie pour chaque action linguistique. Les principaux moyens d'intervention des deux pays dans le domaine de la langue, établis en commun, à savoir, les échanges de toutes sortes d'enseignants, de chercheurs et d'étudiants, les échanges d'expériences et d'informations, mais également la formation de cadres professionnels, devaient contribuer au développement de contacts décentralisés entre les établissements d'enseignement et entre les administrations éducatives des deux pays (voir Annexe 24).

Parmi les résultats les plus significatifs de la coopération linguistique bilatérale, débutée au cours de la première moitié des années 1990, il faut souligner la formation française de méthodologie pour l'enseignement de la langue. Étant donné la forte nécessité d'adaptation des méthodes d'enseignement des cadres éducatifs russes aux standards des méthodes européennes, la France a mis en place en Russie une offre de formation en matière de méthodologie au moyen d'une antenne spécialisée : *le Centre de formation méthodologique en français des professions*. Créé en 1992 par le Bureau de coopération linguistique et éducative de Moscou et rattaché au MGIMO, ce centre organisa, en coopération avec les établissements d'enseignement russes, des séminaires spécialisés, des cycles de conférences et d'ateliers pour des professeurs russes des établissements secondaires, et des stages intensifs pour des professionnels devant accomplir des stages en France. Il assura également la préparation de l'examen du DELF (diplôme élémentaire de langue française), accessible aux demandeurs individuels à partir de 1993, après la première session d'examen qui servit d'expérience pour cinquante étudiants russes en 1992⁸⁷¹.

⁸⁷¹ « Annexe au procès-verbal de la session du groupe de travail sur l'éducation pour l'année 1992 ». *op. cit.*, p. 5.

Outre ces voies traditionnelles, des voies nouvelles de coopération linguistique franco-russe ont été également amorcées : les échanges d'expériences en matière d'enseignement précoce des langues (l'expérience de la maternelle franco-russe de Moscou) et l'enseignement des disciplines dans une langue étrangère, notamment en français (l'expérience des collègues universitaires français de Moscou et de Saint-Pétersbourg). Parmi les nouvelles voies de coopération, mentionnons également le développement de l'enseignement des langues par l'intermédiaire des médias. Ainsi, par exemple, le lycée français de Moscou élaborait, en collaboration étroite avec le Département de français de l'université de Moscou et le Bureau de coopération linguistique et éducative, un ensemble de 70 émissions pédagogiques et culturelles françaises, diffusées par la chaîne russe spécialisée *Rossijskije Universitety*⁸⁷².

Ainsi, dès le début de son lancement, la coopération linguistique franco-russe a apporté incontestablement des résultats prometteurs. Toutefois, elle n'a pas permis de résoudre le problème principal : dès le début des années 1990, on observe une nette dégradation des positions de la langue russe dans les établissements français d'enseignement, ainsi que le recul de la langue française dans le système éducatif russe. Selon les experts français du Conseil économique et social, la question de la diminution du nombre de locuteurs bilingues aurait pu poser à long terme « des problèmes redoutables, non seulement pour la pérennité des échanges culturels entre les deux pays et le rapprochement des deux peuples, mais d'une manière plus générale, pour la poursuite de notre coopération avec la Russie et la réussite des implantations scientifiques et économiques françaises dans le monde russe⁸⁷³ ». La prise en considération de l'importance du développement de l'apprentissage respectif de la langue du pays partenaire a amené finalement à la signature, le 10 décembre 2004, d'un accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la Fédération de Russie sur l'apprentissage de la langue française en Fédération de Russie et de la langue russe en République française. Les premières consultations sur la mise en œuvre de cet accord ont eu lieu en novembre 2005 ainsi qu'au cours de l'année 2006, à Paris et à Moscou⁸⁷⁴.

⁸⁷² Rapport n° 377 de M. Claude Estier. *op. cit.*, p. 10.

⁸⁷³ « Les relations entre l'Union européenne et la Fédération de Russie ». *op. cit.*, p. 123.

⁸⁷⁴ « La coopération franco-russe dans le domaine de la culture ». [réf. du 11/01.2007]

Disponible sur Internet : <<http://www.mid.ru/ns-reuro.nsf/348bd0da1d5a7185432569e700419c7a/4376a290483fbcc4c3256fcf0040b487?OpenDocument>>

Après la disparition des quotas imposés à l'époque soviétique pour l'apprentissage de la langue française dans le système éducatif russe, on perçoit donc un recul du français, notamment au profit de l'anglais. Or, vers l'année 1997, parmi 1 000 000 d'élèves du primaire et du secondaire en Russie recevant un enseignement de langue étrangère, seulement 7% des élèves apprennent le français (loin derrière l'allemand avec 31% et l'anglais avec 60%)⁸⁷⁵. Le développement de la langue française dans le nouveau système éducatif russe, jugé menacé par un certain « américanotropisme »⁸⁷⁶ des Russes, est devenu alors un problème important qui aurait pu être résolu, entre autres, par l'introduction de l'enseignement du français en tant que deuxième langue étrangère dans les établissements d'enseignement russes. Cependant, tout au long des années 1990, cette possibilité ne s'est pas concrétisée.

D'une part, le ministère de l'Enseignement général et professionnel de la Fédération de Russie n'a nullement eu, à cette époque, l'intention de prendre obligation d'incorporer l'étude d'une seconde langue étrangère dans les programmes scolaires. Il est évident qu'une telle mesure aurait pu favoriser l'apprentissage du français ; pourtant, les principaux responsables de la réforme du système d'enseignement russe restaient assez réticents vis-à-vis d'une telle idée. Selon la déclaration de Mme Leont'eva, directeur du Département de l'enseignement secondaire général de la Russie, aux collaborateurs du Service culturel de l'ambassade de France le vendredi 15 mai 1998 : « Cela ne s'inscrit pas dans la tradition russe. »⁸⁷⁷ Preuve de rigidité, une telle réticence était en réalité inhérente à la politique générale du nouveau ministre de l'Enseignement général et professionnel de la Fédération de Russie, M. Aleksandr Tihonov. Nommé par le président Boris Eltsine début mars 1998, il fut en effet, à la différence de son prédécesseur M. Vladimir Kinelov, moins prompt à entreprendre des réformes de fond et plus enclin à un pragmatisme exigé par la situation, à savoir gérer essentiellement les difficultés financières.

⁸⁷⁵ « La coopération en éducation avec la Fédération de Russie » **Dans** « Visite à Moscou de M. Claude Allègre du 25 au 27 septembre 1997 ». Centre des Archives contemporaines (Fontainebleau), versement n° 20000223, Art. 4, p. 1.

⁸⁷⁶ « Rapport de mission de M. Claude Olivieri (Moscou, 21-27 septembre 1992) », p. 6. Centre des Archives contemporaines (Fontainebleau), versement n° 19930650, Art. 6.

⁸⁷⁷ « TD Moscou N° 1256 du 29/05/98 de M. Olivier de Verdier. Objet : La réforme de l'enseignement en Russie ». Centre des Archives contemporaines (Fontainebleau), versement n° 20000223, Art. 4, p. 2-revers.

D'autre part, étant donné que la majorité des matières facultatives, dont l'apprentissage du français en tant que deuxième langue étrangère, sont devenues payantes dans les établissements russes d'enseignement, le développement de la langue française en Russie se heurta aux difficultés non négligeables de trouver, tout d'abord, les parents fortunés et motivés, et ensuite, de persuader les directeurs d'écoles de proposer un enseignement du français. Cela revenait à un véritable « parcours du combattant » pour les responsables français de la coopération linguistique.

Toutefois, malgré ces difficultés, l'introduction de l'apprentissage d'une seconde langue étrangère dans le système d'enseignement russe, effectuée d'une manière progressive au cours de la première moitié des années 2000 lors de la réforme du système éducatif, a permis de sauvegarder les positions du français. Or, dans les années 2005-2006, le français occupait toujours, avec 756 800 apprenants (tous cycles confondus), la troisième place parmi les langues étrangères étudiées en Russie, derrière l'anglais (12 500 000) et l'allemand (3 500 000)⁸⁷⁸. En outre, la présence en Russie de 372 écoles spécialisées de français⁸⁷⁹, et même la création, sur une base expérimentale, des deux premières sections bilingues francophones au sein du lycée n° 171 de Saint-Pétersbourg et du lycée Nikitine de Voronej⁸⁸⁰, permettent de constater que l'apprentissage de la langue française s'est relativement mieux maintenu en Russie postsoviétique que l'apprentissage de la langue russe en France.

Langue russe en France

Dans le système de l'enseignement français, la langue russe a été, parmi toutes les options de langues étrangères enseignées, une langue minoritaire. Déjà au niveau de l'école élémentaire, par exemple, elle n'a été étudiée que par 0,118% des élèves français en 1991-1992 (position très inférieure en comparaison avec l'anglais, qui a été étudié par 78,34% des

⁸⁷⁸ Statistiques d'enseignement du français en Fédération de Russie. Sources : ministère de l'Éducation et de la Science/Agence fédérale de l'Éducation. 29/12/2006. [réf. du 15.09.2010] Disponible sur Internet : <http://www.ambafrance-ru.org/france_russie/IMG/pdf/Statistiques.pdf>

⁸⁷⁹ Rapport d'information n° 274. *op. cit.*, p. 39.

⁸⁸⁰ Le réseau des écoles à enseignement renforcé du français. [réf. du 15.09.2010] Disponible sur Internet : <http://www.ambafrance-ru.org/france_russie/spip.php?article6251#Les-sections-bilingues>

élèves, et l'allemand, avec 16,7% des élèves)⁸⁸¹. Dans les collèges, lycées et universités, le taux de l'enseignement du russe n'a pas été très élevé non plus : le russe repose en effet pour 45% sur l'option LV3 (troisième langue vivante)⁸⁸².

Déjà peu significative dans l'ensemble des langues étrangères, la langue russe a commencé à reculer davantage depuis 1992 dans tous les types d'établissements d'enseignement français, publics et privés. Les chiffres de l'évolution du nombre des élèves apprenant le russe en France montrent un fléchissement de cette langue dans les établissements français d'enseignement secondaire : en 10 ans, la langue russe a perdu 54% de ses effectifs, passant de 26 795 élèves en 1990-1991 à 12 326 élèves en 2000-2001⁸⁸³. Cette dégradation s'est produite de manière progressive (-6% en 1998 ; -7% en 1999 et -8% en 2000), avant de connaître depuis 2001 une évolution moins rapide (-1,8%)⁸⁸⁴. Ensuite, on retrouve une augmentation : en 2003-2004, un peu plus de 15 000 élèves français du second degré apprennent le russe dans 164 collèges et 512 lycées français (3 500 en LV1, 4 200 en LV2, 6 200 en LV3) ; 1 181 sont aussi inscrits au CNED⁸⁸⁵. Même si la langue russe reste la 5e langue étudiée en France, le nombre des élèves étudiant le russe comme première langue étrangère représente seulement 0,5% de l'effectif global des élèves français. Or, selon les statistiques du ministère de l'Éducation nationale, 78,8% des élèves des collèges et des lycées français ont étudié l'anglais comme LV1 (contre 15,8% pour l'allemand, 2,8% pour l'espagnol et 1,5% pour l'italien)⁸⁸⁶.

⁸⁸¹ « Évolution des données quantitatives (élèves, langues, enseignants, crédits) ». Centre des Archives contemporaines (Fontainebleau), versement n°19930650, Art. 6.

⁸⁸² « Association française de russisants. La lettre à M. le Ministre d'État. Paris, le 6 février 1993 ». Centre des Archives contemporaines (Fontainebleau), versement n°19930650, Art. 6.

⁸⁸³ Rapport « La langue russe dans le monde. France » 21/08/2002. [réf. du 15.09.2010] Disponible sur Internet : <<http://www.mid.ru/ns-reuro.nsf/348bd0da1d5a7185432569e700419c7a/69b0d2e39c874b4143256c28004eba33?OpenDocument>>

⁸⁸⁴ Rapport d'information n° 63 (2003-2004) : « Pour que vivent les langues. L'enseignement des langues étrangères face au défi de la diversification » de M. Jacques Legendre, présenté au nom de la Commission des affaires culturelles, *Sénat*, 2003.

⁸⁸⁵ Rapport d'information n° 274. *op. cit.*, p. 39.

⁸⁸⁶ « Les rapports du Roszarubežcentr concernant les pays de l'Europe pour l'année 1999. Tome III », Archives d'État de la Fédération de Russie (Moscou). Fonds n°10195 - Le Centre de la Fédération de Russie pour la coopération internationale scientifique et culturelle, Inventaire n° 1, Article n° 395, p. 47 ; « Compte rendu de la IVe Semaine de la langue russe en France (Paris, 23-29 février 2000). Archives d'État de la Fédération de Russie (Moscou). Fonds n°10195 - Le Centre de la Fédération de Russie pour la coopération internationale scientifique et culturelle, Inventaire n° 1, Article n° 483, p. 18.

Dans l'enseignement supérieur, la prépondérance de l'anglais a été également très nette. Parmi 103 langues proposées dans les établissements français d'enseignement supérieur, environ 63,9 % des étudiants de la filière langue apprennent l'anglais. Quant aux étudiants inscrits en enseignement spécialisé de russe, en 2001-2002, leur nombre est de 2 957 (1 910 en langue et civilisation et 839 en langues étrangères appliquées), ce qui représente seulement 2,3% des étudiants en langues. Environ autant ont appris le russe dans les différentes filières de l'enseignement supérieur ; à ceux-ci, il faut ajouter 4 000 auditeurs qui ont suivi des cours de langue russe organisés par diverses associations d'amitié franco-russe⁸⁸⁷.

L'érosion des effectifs d'étudiants en langue russe en France a été suivie de l'étiollement du corps enseignant. La majorité des professeurs de langue russe ont reçu leurs diplômes entre 1967 et 1972. Suite à la réduction progressive de la demande pour le russe dans le système d'enseignement français, le ministère de l'Enseignement supérieur a réduit chaque année le nombre de postes ouverts aux concours de recrutement du CAPES et de l'agrégation (pas plus de cinq par an). Finalement, la moyenne d'âge des professeurs de russe a atteint 55 ans, et seulement 20 sur les 353 professeurs de langue russe ont moins de 40 ans. De ce fait, les académies françaises ont du mal à remplacer les professeurs partant à la retraite⁸⁸⁸.

5.3.5. Coopération cinématographique

Dans l'ensemble des relations culturelles bilatérales postsoviétiques, la coopération cinématographique a gardé, selon la tradition, une place significative. Conscientes des liens historiques, établis entre les cinéastes français et russes, de l'intérêt particulier pour la cinématographie française en Russie, ainsi que du grand attrait du public français pour les chefs-d'œuvre du cinéma russe, les autorités françaises et russes chargées de la politique

⁸⁸⁷ « Les relations entre l'Union européenne et la Fédération de Russie ». *op. cit.*, p. 123.

⁸⁸⁸ Rapport « La langue russe dans le monde. France ». *op. cit.*

culturelle internationale ont envisagé d'élargir la coopération des deux pays dans le domaine de la cinématographie.

C'est donc dans le but de poursuivre des relations traditionnellement fructueuses que la coopération cinématographique a été placée parmi les grands objectifs dans les programmes intergouvernementaux de coopération, avec comme corollaire l'élaboration en commun d'un futur accord sectoriel de coopération des deux pays dans le domaine de la cinématographie⁸⁸⁹. Guidées par le nouvel accord culturel intergouvernemental du 6 février 1992, la France et la Russie multiplièrent des actions de coopération cinématographique qui s'articulèrent autour de deux principaux axes : projection commerciale et non commerciale de films nationaux dans le pays partenaire et coproduction de films.

Projection de films français en Russie

La projection commerciale de films français en Russie s'inscrivait dans la logique de la politique de promotion des industries culturelles – un axe important de la politique culturelle internationale française. Jusqu'au début des années 1990, la cinématographie française tenait le haut du pavé de la cinématographie étrangère en Russie. Même si les positions du cinéma français se sont affaiblies depuis la dissolution de l'URSS au profit du cinéma américain, le marché cinématographique de la Russie est resté tout de même considérable, avec plus d'un milliard de spectateurs. Afin de conserver dans toute la mesure du possible cette position historique importante en Russie, la France s'est donné pour objectif d'y soutenir la distribution de films français⁸⁹⁰.

Les différents acteurs de la politique culturelle internationale française se sont engagés, avec des professionnels du cinéma, pour soutenir la promotion en Russie des

⁸⁸⁹ C'est dans un souci de renforcement des liens dans le domaine de la cinématographie entre la Russie et la France que le chef du nouveau Comité pour la cinématographie auprès du gouvernement de la Fédération de Russie, M. Armen Medvedev, s'adresse le 12 mars 1992 au ministre français de la Culture, M. Jack Lang, avec une proposition de conclure un accord de coopération dans le domaine de la cinématographie entre le Comité et le ministère français de la Culture. **Dans** « Documents de coopération culturelle avec les pays étrangers. La France. 12 mars 1992 - 22 décembre 1992 ». Archives d'État de la littérature et de l'art de la Russie (Moscou). Fonds n°3190 - Le Comité d'État pour la cinématographie de la Fédération de Russie, Département des relations internationales, Inventaire n° 13, Article n° 93, p. 4.

⁸⁹⁰ « Notes du Centre national de la cinématographie », p. 5-6. Centre des Archives contemporaines (Fontainebleau), versement n° 20010440, Art. 13.

industries françaises liées au domaine de la cinématographie. Parmi eux, il faut noter *Unifrance Film International* et le GIE *France Cinéma Diffusion*, qui assurèrent une aide à l'exportation sous forme de fourniture gratuite de copies de films français aux distributeurs de films français en Russie⁸⁹¹. La distribution des films français en Russie a été effectuée par la société mixte « Most-Média ». Créée en avril 1990 par la société française « Parimédia » et la société soviétique « Sovexportfilm », elle fut le premier distributeur de films français en CEI. La projection de films français par la « Most-Média » s'appuie, grâce à un accord passé entre les deux parties, sur la salle de cinéma « MIR » de Moscou. Pour une meilleure présentation des films français, les locaux du cinéma « MIR » ont été rénovés par la partie française pour une somme de plus de 2,5 millions de francs⁸⁹².

Entre 1990 et 1992, le cinéma « MIR » a présenté 38 films français de qualité en version originale sous-titrée et encore sept films en 1993. La vocation première du cinéma « MIR », à savoir la promotion du cinéma national français, a revêtu très vite une dimension européenne. À la suite d'une convention signée entre *Europe Cinéma* et *Eurêka Audiovisuel* et destinée à permettre à la Russie, à l'Ukraine, aux trois pays Baltes et à la Roumanie d'avoir accès aux aides d'Europe Cinéma, le cinéma « MIR » de Moscou est devenu la salle - pavillon « Espace-MIR » pour la projection de films européens⁸⁹³. Se transformant ainsi en une véritable vitrine de production européenne de bon niveau, la salle contribua pleinement à l'introduction de la Russie dans la dynamique culturelle européenne. Pourtant, suite à la malveillance de la direction locale de la salle « Espace-MIR », un conflit a surgi entre cette dernière et la partie française. De ce fait, le projet de la salle - pavillon a été abandonné le 15 novembre 1994⁸⁹⁴.

⁸⁹¹ « Action internationale du ministère de la Culture et de la Francophonie, Département des affaires internationales. III. Promotion des industries culturelles ». *op. cit.*, p. 36.

⁸⁹² « Note d'information » **Dans** « Documents de coopération culturelle avec les pays étrangers. La France. 12 mars 1992 - 22 décembre 1992 ». *op. cit.*, p. 37.

⁸⁹³ « Action internationale du Ministère de la Culture et de la Francophonie, Département des Affaires internationales. III. Promotion des industries culturelles ». *op. cit.*, p. 41.

⁸⁹⁴ « Documents de coopération culturelle avec les pays étrangers. La France. 15 février 1994 - 7 décembre 1994 ». Archives d'État de la littérature et de l'art de la Russie (Moscou). Fonds n°3190 - Le Comité d'État pour la cinématographie de la Fédération de Russie, Département des relations internationales, Inventaire n° 13, Article n° 166, p. 35.

Afin d'apporter une aide à la distribution des films français en Russie, le Centre national de cinématographie (CNC) a passé en 1994 une convention avec la « Most-Média », au terme de laquelle celle-ci s'est engagée à diffuser un minimum de douze films français récents par an dans un vaste réseau de salles russes⁸⁹⁵. Grâce au versement du CNC, établi à hauteur de 1 000 000 de francs, les films français de qualité comme par exemple *Tango* (1993), *Les Visiteurs* (1993) et *Neuf mois* (1994), ont pu bénéficier d'une réelle diffusion en Russie et y faire connaître les acteurs et réalisateurs du cinéma français moderne⁸⁹⁶. Malgré cet engagement important du CNC, la diffusion commerciale de films français en Russie n'a pas connu, au cours de la première moitié des années 1990, l'essor escompté, faute d'une insuffisante implication des partenaires russes⁸⁹⁷.

La situation de la diffusion commerciale des films français en Russie s'est améliorée sensiblement au début des années 2000. En 2003, par exemple, 48 longs-métrages français (coproductions comprises) sont sortis sur les écrans russes et ont attiré plus de 3 millions de spectateurs. La Russie est ainsi devenue un marché important pour l'exportation du film français.

La projection non commerciale de films français en Russie a été, quant à elle, effectuée grâce aux différentes actions de promotion autour du cinéma français : participation aux festivals et organisation de rétrospectives et de semaines du cinéma français. Ce fut le cas, par exemple des « Journées du cinéma francophone », organisées en novembre 1993 à Moscou⁸⁹⁸. Plusieurs actions de promotion de films français en Russie ont été réalisées en 1995, dans le cadre de la célébration du centenaire de l'invention du cinématographe par les frères Lumière : la rétrospective « Gaumont », « Le premier centenaire du cinéma français » à

⁸⁹⁵ « Note à l'attention du ministre M. Alain Lombard, le 18 septembre 1995. Objet : votre rencontre avec le secrétaire d'État au Commerce extérieur. Soutien à la distribution des films français en Russie », p. 3. Centre des Archives contemporaines (Fontainebleau), versement n° 20010440, Art. 13.

⁸⁹⁶ « Notes du Centre national de la cinématographie ». *op. cit.*, p. 6.

⁸⁹⁷ « Rencontre avec le ministre de la Culture de la Fédération de Russie, M. Evguenï Sidorov, à l'occasion de l'inauguration de l'exposition "L'Art russe en exil à Paris" (6 juin à 17 heures). Note de Chantal COLLEU-DUMOND, chef du Département des affaires internationales, à l'attention de Monsieur le Ministre, le 6 juin 1995 ». *op. cit.*, p. 4.

⁸⁹⁸ « Documents de coopération culturelle avec les pays étrangers. La France. 19 janvier -21 décembre 1993 ». Archives d'État de la littérature et de l'art de la Russie (Moscou). Fonds n°3190 - Le Comité d'État pour la cinématographie de la Fédération de Russie, Département des relations internationales, Inventaire n° 13, Article n° 127, p. 38.

Moscou et à Saint-Pétersbourg, le Festival du jeune cinéma, « Le premier empire cinématographique », « La France vue par... », « Les films retrouvés, les films restaurés », etc.⁸⁹⁹ En 1996, dans le cadre de la célébration du centenaire d'un accord franco-russe d'amitié, l'ambassade de France en Russie et la société mixte « Most-Média » ont présenté de nombreux films français, notamment le film de Patrice Leconte, *Ridicule* (octobre 1996 à Moscou), le film franco-polonais de Krystof Kieslowski, *Trois couleurs : bleu, blanc, rouge* (octobre 1996 à Novgorod), ainsi que le film franco-géorgien de Nana Dzhordzhadze, *Les Mille et une recettes du cuisinier amoureux*, avec Pierre Richard (1996)⁹⁰⁰. Au cours des années suivantes d'autres festivals du cinéma français ont été organisés à Samara (1996), à Saratov (2003), à Vladivostok (2004) et à Ekaterinbourg (2006).

Projection de films russes en France

Le prestige et la qualité du cinéma russe, primé plusieurs fois dans de nombreux festivals de dimension internationale, et notamment en France, explique l'intérêt particulier du public français pour les films russes. Traditionnellement présents dans les salles de cinéma français et dans les programmes des festivals, les films russes ont occupé, au début des années 1990, une place honorable parmi tous les films étrangers en France. Cependant, après la chute de l'URSS, la pratique de projections commerciales et non commerciales de films russes en France a diminué de manière spectaculaire. Vers le milieu des années 1990, on constate la fermeture à Paris de tous les cinémas, spécialisés dans la projection des œuvres cinématographiques russes. Outre ces fermetures, une ancienne pratique de projections non commerciales de films russes à l'ambassade russe en France a été totalement interrompue⁹⁰¹.

Les causes de cette situation désolante sont évidentes. Avec la chute de l'URSS, le cinéma russe a connu une crise importante durant les années 1990. Outre cette crise, la

⁸⁹⁹ « Documents de coopération culturelle avec les pays étrangers. La France. 15 février 1994 - 7 décembre 1994 ». *op. cit.*, p. 35.

⁹⁰⁰ « Documents de coopération culturelle avec les pays étrangers. La France. 10 janvier -14 novembre 1996 ». Archives d'État de la littérature et de l'art de la Russie (Moscou). Fonds n°3190 - Le Comité d'État pour la cinématographie de la Fédération de Russie, Département des relations internationales, Inventaire n° 13, Article n° 213, p. 28.

⁹⁰¹ « Documents de coopération culturelle avec les pays étrangers. La France. 10 janvier -14 novembre 1996 ». Archives d'État de la littérature et de l'art de la Russie (Moscou). Fonds n°3190 - Le Comité d'État pour la cinématographie de la Fédération de Russie, Département des relations internationales, Inventaire n° 13, Article n° 213, p. 1.

politique de promotion du cinéma russe à l'étranger, tout comme la diplomatie culturelle russe, subirent les conséquences négatives des transformations économiques et administratives dans la Fédération de Russie. Le Comité d'État du cinéma de la Fédération de Russie, responsable de la promotion du cinéma russe à l'étranger, n'avait à l'époque ni la notoriété nécessaire pour les questions juridiques et commerciales relatives à l'achat de films russes par des partenaires français, ni les ressources financières nécessaires à la projection non commerciale des films russes en France⁹⁰².

Si, au cours de la première moitié des années 1990, le cinéma russe a pu sauvegarder une certaine présence en France, c'est grâce à la participation des films russes aux programmes des festivals internationaux de cinéma, organisés dans l'Hexagone. Les œuvres du cinéma russe figurèrent constamment au programme des divers festivals de cinéma organisés en France, même si cette participation devenait parfois quasi impossible face aux restrictions budgétaires imposées aux institutions cinématographiques russes⁹⁰³. En 1993, par exemple, six films d'animation de cinéastes russes participèrent au Festival international du film d'animation à Annecy : *Le rêve d'un homme ridicule* (1992), l'adaptation littéraire de Dostoïevski, d'Alexandre Petrov (premier prix du court-métrage *ex æquo*) ; *Gypnerotomania* (1992) d'Andreï Svislotsky ; *Andreï Svislotsky* (1992) d'Igor Kovaliov ; *L'autisme* (1992) de Sergei Ainutdinov ; *I Go Seek* (1992) de Vladislav Fesenko ; et *The Song of Wolfgang* de Mikhail Tumelya⁹⁰⁴. Le film du réalisateur russe Al'bert Mkrtčan, *The touch*, (Prikosnovenie) (1992) a été retenu dans la sélection du Festival du film d'action et d'aventure de Valenciennes en 1993 (on compta parmi les membres du jury du festival le cinéaste russe Karen Gevorkjan)⁹⁰⁵. La réalisatrice russe Nathal'ja Kalašnikova participa avec son film *Seul*

⁹⁰² « Documents de coopération culturelle avec les pays étrangers. La France. 7 février -15 décembre 1994 ». Archives d'État de la littérature et de l'art de la Russie (Moscou). Fonds n°3190 - Le Comité d'État pour la cinématographie de la Fédération de Russie, Département des relations internationales, Inventaire n° 13, Article n° 190, p. 13.

⁹⁰³ Étant donné l'absence de moyens financiers nécessaires, le Fonds d'État du cinéma de la Fédération de Russie fut obligé de refuser la participation du cinéaste russe, Vladimir Eisner, au Festival international de films de court-métrage à Clermont-Ferrand en 1992. **Dans** « Documents de coopération culturelle avec les pays étrangers. La France. 12 mars 1992 - 22 décembre 1992 ». *op. cit.*, p. 1.

⁹⁰⁴ « Festival international du film d'animation à Annecy en 1993 ». [réf. du 07.05.2009]. Disponible sur Internet : <<http://gciment.free.fr/cencafestivalannecy1993.htm>>

⁹⁰⁵ « Documents de coopération culturelle avec les pays étrangers. La France. 12 mars 1992 - 22 décembre 1992 ». *op. cit.*, p. 49.

(1992) au Festival international de films de court-métrage à Clermont-Ferrand en 1993⁹⁰⁶. En 1994, au programme du concours du Festival international des films ethnographiques et sociologiques à Paris, « Le Cinéma du réel », a participé le film *La marieuse* (1993) de Galina Dolmatovskaja⁹⁰⁷.

L'année 1993 voit la création du Festival du cinéma russe (ses première et deuxième éditions, en 1993 et en 1994, ont eu lieu à Saint-Raphaël ; dès 1995, le festival s'installa définitivement à Honfleur). Le festival avait pour but de montrer et de faire connaître en France les plus récentes productions du nouveau cinéma russe et de participer au développement des liens culturels entre la France et la Russie. Il accueillit une sélection de films inédits (longs métrages de fiction) réalisés dans l'année, en compétition devant un jury de personnalités du cinéma, de la presse et du monde artistique. Il présenta en outre des courts-métrages, des documentaires, des dessins animés et un programme jeune public, ainsi qu'une rétrospective thématique. Au programme de ce festival figurèrent : *Soleil trompeur* (1994) de Nikita Mikhalkov (en 1994, ce film reçut le Grand Prix du Jury au festival de Cannes) ; *Riaba ma poule* (1994) d'Andreï Konchalovsky ; *La Chasse du tsar* (1995) de Vitalii Melnikov ; *Morceau choisi pour passager averti* (1995) de Vadim Abdrashitov ; *Comédie pour un régime sec* (1995) de V. Studennikov et M. Grigoriev ; *La zone Lioube* (1995) de Dimitri Zolotoukhine ; *La Folie de Gisèle* (1995) d'Alexeï Outchitel (vainqueur du Grand Prix) ; *Vacances Moscovites* (1995) d'Alla Sourikova ; *Particularismes nationaux de la chasse en Russie* (1995) d'Alexandre Rogozkhine ; *Musique de Décembre* (1995) d'Ivan Dikhovitchni⁹⁰⁸.

Outre les festivals, le cinéma russe resta présent en France grâce aussi à l'organisation de quelques rétrospectives et de projections spécialisées, comme par exemple la projection, à l'occasion du 75^e anniversaire de VGIK, des trente meilleurs films des anciens étudiants de cette école russe du cinéma, lors des Rencontres internationales Henri Langlois à Poitiers et à

⁹⁰⁶ *Ibid.*, p. 50.

⁹⁰⁷ « Documents de coopération culturelle avec les pays étrangers. La France. 19 janvier -21 décembre 1993 ». *op. cit.*, p. 32.

⁹⁰⁸ « Le Festival du Cinéma russe à Honfleur ». [réf. du 07.05.2009]. Disponible sur Internet : <http://www.kinoglaz.fr/festival_honfleur_historique.htm#1et2fest0>

Paris, du 29 novembre au 5 décembre 1993⁹⁰⁹ ; citons aussi la rétrospective d'Abram Romm dans le cadre du 22^e Festival du cinéma de La Rochelle⁹¹⁰. Plusieurs rencontres bilatérales de cinéastes français et russes ont eu lieu en France (Limoges, Brives, Bordeaux, Toulouse) en 1995, à l'occasion de la célébration du centenaire du cinéma. Le programme des rencontres, consacrées à l'histoire du cinéma français et russe, comprenait des projections de films et des conférences de cinéastes⁹¹¹.

On ne peut pas ne pas mentionner, évidemment, la mise en place en 1998 du festival « Cinéma Russe à Cannes » organisé par le Comité du cinéma de la Fédération de Russie, la mairie de Cannes et l'association « Cannes-Cinéma », ainsi que la première édition de « Rencontre avec le cinéma russe » au cours du Festival de Limoges (2002).

Consciente de la faible présence culturelle russe en France, l'ambassade de Russie en France essaie de renouveler la pratique interrompue de projections non commerciales de films russes à Paris avec la projection, en 1994, du film de Vladimir Naumov, *La fête blanche* (1994)⁹¹². Cette initiative suscita un grand intérêt ; or, après la fermeture à Paris des salles de cinéma spécialisées dans la projection de films russes, les projections dans les salles de l'ambassade restèrent la seule possibilité pour le public français de connaître l'art cinématographique russe⁹¹³. Pourtant, faute des dépenses financières non négligeables, la projection régulière de films russes à l'ambassade a été seulement réalisée à partir de 1998.

Coproduction cinématographique

L'ouverture démocratique de la nouvelle Russie à la communauté culturelle européenne a permis le développement d'une autre modalité de coopération cinématographique, à savoir la coproduction de films. Consciente des grandes perspectives de

⁹⁰⁹ « Documents de coopération culturelle avec les pays étrangers. La France. 19 janvier -21 décembre 1993 ». *op. cit.*, p. 31.

⁹¹⁰ *Ibid.*, p. 36.

⁹¹¹ « Documents de coopération culturelle avec les pays étrangers. La France. 15 février 1994-7 décembre 1994 ». *op. cit.*, p. 28.

⁹¹² « Documents de coopération culturelle avec les pays étrangers. La France. 7 février -15 décembre 1994 ». *op. cit.*, p. 13

⁹¹³ « Documents de coopération culturelle avec les pays étrangers. La France. 10 janvier -14 novembre 1996 ». *op. cit.*, p. 1-2.

coopération dans ce domaine, la direction du CNC de France invita M. Armen Medvedev, directeur général du Comité d'État du cinéma de la Fédération de Russie, à une rencontre professionnelle de producteurs d'Europe centrale et orientale et d'Europe de l'Ouest, organisée au mois de mai 1992 à Cannes sous l'égide et avec le concours du Conseil de l'Europe. Cette réunion a rassemblé une quinzaine de producteurs d'Europe de l'Ouest désireux de développer leurs relations avec les producteurs venus de la CEI, de Pologne, de Hongrie, de Tchécoslovaquie, de Bulgarie et de Yougoslavie. Parmi les grands objectifs de cette rencontre figurèrent : les perspectives de la coproduction entre les pays de l'Europe de l'Ouest et les pays de l'Europe centrale et orientale, le recensement des carences tant de l'Ouest que de l'Est, les obstacles techniques, juridiques et financiers au développement des coproductions, ainsi que l'accès des coproductions aux marchés européens et internationaux⁹¹⁴. Étant donné le contexte économique difficile en Russie, la coproduction de films avec des partenaires étrangers fut à l'époque le seul moyen de maintenir la création dans le domaine du cinéma, notamment face au déferlement du cinéma américain. Dans le but de développer la coproduction de films avec les partenaires étrangers, la direction du Comité d'État du cinéma de la Fédération de Russie et l'Association de producteurs de films ont envoyé, le 1^{er} décembre 1993, la demande officielle d'adhésion de la cinématographie russe à la Fédération internationale des associations de producteurs de films (FIAPF), située à Paris⁹¹⁵.

La coproduction cinématographique franco-russe a été réalisée au cours de la première moitié des années 1990, grâce au *Fonds ECO* – Fonds d'aide aux coproductions avec les pays d'Europe centrale et orientale du ministère français de la Culture. Créé en 1990, ce fonds a eu pour ambition de favoriser la réalisation d'œuvres de longs-métrages des cinéastes originaires des pays d'Europe centrale et orientale : Bulgarie, Hongrie, Pologne, Allemagne, Roumanie, Tchécoslovaquie, URSS, Yougoslavie⁹¹⁶. En incitant les réalisateurs et les producteurs d'Europe centrale et orientale à développer des coproductions avec la France, l'objectif était

⁹¹⁴ « Documents de coopération culturelle avec les pays étrangers. La France. 12 mars 1992 - 22 décembre 1992 ». *op. cit.*, p. 17-18.

⁹¹⁵ « Documents de coopération culturelle avec les pays étrangers. La France. 19 janvier - 21 décembre 1993 ». *op. cit.* p. 39.

⁹¹⁶ « Fonds d'aide à la coproduction d'œuvres cinématographiques entre les pays d'Europe Centrale et Orientale et la France ». Centre des Archives contemporaines (Fontainebleau), versement n°19940207, Art. 4.

également d'aider les producteurs français à devenir les partenaires privilégiés de ces cinéastes et de développer l'intervention des industries techniques françaises (postproduction et laboratoires notamment) pour les films produits dans ces pays⁹¹⁷. Le Fonds ECO, géré par le CNC de France, a permis la réalisation, au cours des années 1992-1994, de plusieurs films russes : *Luna Park* (1992) de Pavel Lungin, en coproduction avec « Production »⁹¹⁸ ; *Contre-jour de Sibérie* (1992), un long-métrage documentaire de Vladimir Ablamskij en coproduction avec la « Profilma », sous la direction du réalisateur français Michel Daëron⁹¹⁹ ; *Anna* (1993) et *Soleil trompeur* (1994) de Nikita Mihalkov, avec « Camera One » ; *Le Château* (1994) d'Aleksej Balabanov, avec « Orient Express Films » ; *L'Acte* (1994) de Aleksandr Rogožkin, avec « Ognon Pictures » ; *Katia Ismailova* (1993) de Valerij Todorovskij, avec « Les Films du Rivage » ; *Riaba ma poule* (1994) d'Andrej Končalovskij, avec « Parimédia »⁹²⁰. Outre la coproduction de films proprement dite, les échanges d'expériences dans le domaine de la production de films a caractérisé également la coopération cinématographique franco-russe. Sur le plan de l'organisation de la production, les professionnels russes considèrent avec un grand intérêt le modèle français. Sensibles aux désirs des professionnels russes de mieux connaître l'expérience française, les professionnels français proposèrent aux étudiants russes du VGIK (Institut d'État de la cinématographie) un séminaire au sein de la FEMIS, l'École nationale supérieure des métiers de l'image et du son. Ce séminaire fut l'occasion pour les étudiants russes de s'initier aux programmes français de formation de producteurs⁹²¹.

Développée d'une manière significative au cours de la première moitié des années 1990, la coproduction cinématographique franco-russe est la preuve tangible de l'évolution du système des relations franco-russes post-soviétiques. Cependant, l'absence d'un nouvel

⁹¹⁷ « Action internationale du ministère de la Culture et de la Francophonie, Département des affaires internationales. Fonds ECO ». *op. cit.*, p. 13.

⁹¹⁸ « Documents de coopération culturelle avec les pays étrangers. La France. 12 mars 1992 - 22 décembre 1992 ». *op. cit.*, p. 8.

⁹¹⁹ *Ibid.*, p. 10.

⁹²⁰ « Documents de coopération culturelle avec les pays étrangers. La France. 19 janvier -21 décembre 1993 ». *op. cit.*, p. 68.

⁹²¹ *Ibid.*, p. 1.

accord de coopération cinématographique entre les deux pays a empêché de manière non négligeable le développement de la coproduction cinématographique bilatérale⁹²².

Conclusion de la Partie V

Revenons pour conclure à la question posée au début : **quels sont les résultats de renouveau du système des relations culturelles franco-russes?**

▪ Parmi ces résultats, il faut noter tout d'abord un élargissement significatif de la présence culturelle française dans la Fédération de Russie, grâce à l'extension du réseau des établissements culturels et éducatifs et des opérateurs audiovisuels français. La politique de promotion de la culture à travers le réseau des établissements culturels reste, au cours de la première moitié des années 1990, un élément phare de l'action culturelle française en Russie. Étant donné que la Russie a été considérée à cette époque comme un partenaire important de la France à l'Est en matière de coopération culturelle, le dispositif culturel français y fut assuré d'une manière jugée « satisfaisante »⁹²³.

Nonobstant ces résultats positifs, les établissements culturels français ont rencontré, sur la voie de l'élargissement de leurs actions en Russie, des difficultés financières. Les restrictions budgétaires de l'État français pour les actions culturelles internationales en furent la cause principale. En France, les crédits publics destinés à renforcer la coopération, amorcée avec les pays de l'Europe centrale et orientale, ont été révisés à la baisse dès 1993. La répartition géographique des crédits d'intervention de la DGRCST du ministère des Affaires étrangères de la France entre 1991 et 1996 en est le témoin : si en 1991, la coopération

⁹²² La coopération cinématographique franco-russe post-soviétique se réalisa sur la base d'un ancien accord sur les relations cinématographiques entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, signé à Moscou le 8 juillet 1967 [réf. du 07.07.2010]. Disponible sur Internet : <http://www.cnc.fr/web/fr/textes-juridiques?p_p_auth=AtV2RgNK&p_p_id=listeeditoriaux_WAR_listeeditoriauxportlet&p_p_lifecycle=0&p_p_state=normal&p_p_mode=view&listeeditoriaux_WAR_listeeditoriauxportlet_idArticle=37790>

⁹²³ « Dossier du ministère des Affaires étrangères. France-Russie : relations bilatérales. Relations culturelles, scientifiques et techniques. 15/05/95 », p. 2. Centre des Archives contemporaines (Fontainebleau), versement n° 20010440, Art. 13.

culturelle avec les pays de l'Europe centrale et orientale s'est vue attribuer un montant de 517, 435 MF, soit 24,5 % du budget du Département, en 1996, elle ne représentait que 336, 753 MF, soit 18,1% des crédits⁹²⁴. Après une légère augmentation en 1997 (337, 975 MF) la diminution des crédits s'est poursuivie en 1998 avec 334, 206 MF et avec 324, 845 MF pour l'année 1999⁹²⁵. Les établissements culturels français en Russie ont subi, évidemment, les conséquences de ces restrictions budgétaires en limitant leurs actions sur le sol russe.

▪ Le processus de renouveau n'a pas été sans limites du côté des partenaires russes. Un inévitable manque de réciprocité dans la réalisation des initiatives de coopération culturelle bilatérale, ainsi qu'une forte dégradation de la présence culturelle russe en France au début des années 1990, sont aussi caractéristiques. La pénurie de moyens financiers qu'éprouvèrent les institutions culturelles russes à cette époque, n'en fut pas la cause unique. Ce qui affecta le plus la coopération culturelle intergouvernementale franco-russe, c'est un certain désarroi des créateurs russes et des acteurs des échanges culturels internationaux face à la dé-étatisation de la culture, ainsi que la forte désagrégation de la vie culturelle dans la Fédération de Russie⁹²⁶.

En outre, à cause de l'absence à cette époque d'un organisme unique de coordination de la diplomatie culturelle de l'État russe, et aussi à cause d'un certain manque d'autorité du ministère russe de la Culture, un des acteurs principaux des actions culturelles extérieures de la nouvelle Russie ayant en charge la coordination de la diplomatie culturelle, on constate une grande complexité dans la répartition des compétences entre les institutions culturelles russes dans les échanges internationaux. Ceci a provoqué des changements constants d'interlocuteurs – un grand handicap lors des négociations de projets d'échanges bilatéraux pour le suivi des dossiers de coopération culturelle intergouvernementale. Dans ces conditions, les projets de coopération avec les partenaires russes à moyen et long terme paraissaient à cette époque pour

⁹²⁴ Avis n° 3031 de M. Jean Bardet. *op. cit.*, p. 10.

⁹²⁵ Avis n° 92 (1999-2000) de M. Guy Penne, présenté au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi de finances pour 2000, Tome II : « Relations culturelles extérieures et Francophonie », *Sénat*, 1999.

⁹²⁶ Voir à ce sujet l'article de GUILLOUX Jacqueline « À l'Est : la culture en péril ». *Revue politique et parlementaire*, 1992, n°961, p. 73.

la partie française, et notamment pour le ministère de la Culture et de la Francophonie, difficiles à envisager⁹²⁷.

▪ Malgré ces difficultés, on constate toutefois la diversité retrouvée des échanges bilatéraux. C'est la dé-étatisation de la politique culturelle en Russie, notamment l'émergence progressive de la société civile russe et son autonomie grandissante, qui a ouvert le chemin au développement des échanges directs entre les établissements culturels russes et étrangers (conservatoires de musique, théâtres, musées, universités, etc.), et aussi entre les associations et fondations privées à vocation culturelle et entre les collectivités locales (régions, départements, communes, collectivités autonomes étrangères et régions russes). La décentralisation des échanges a laissé désormais le champ libre aux initiatives des différents acteurs non gouvernementaux assurant non seulement un bel essor des échanges culturels bilatéraux sur le plan quantitatif, mais aussi leur diversification confirmée sur le plan qualitatif. Chargés autrefois d'art classique, traditionnel, les échanges artistiques franco-russes postsoviétiques dans le domaine du théâtre, des arts plastiques, de la musique et de la danse ont évolué lentement mais sûrement vers l'art contemporain.

Il est certain qu'à travers les multiples spectacles des collectifs d'artistes et des solistes français et russes, les expositions dans les musées et les galeries des deux pays, les projections de films de cinéastes français et russes, ainsi qu'à travers les œuvres des écrivains classiques et des auteurs contemporains des deux pays, les cultures française et russe sont désormais représentées dans le pays partenaire dans toute leur diversité. Toutefois, cette diversité a été assurée, on l'a vu, grâce à l'accroissement des échanges culturels décentralisés. Quant aux échanges culturels *officiels* entre les deux États, réalisés dans le cadre des projets de coopération intergouvernementale, force est de constater une diminution sensible de leur nombre tout au long de la période étudiée.

▪ Nous observons également la réalisation des nombreuses initiatives de coopération jusque-là inédites dans le domaine de l'enseignement, du livre, du cinéma, mais aussi la réalisation des initiatives de coopération institutionnelle des deux pays dans le domaine de la culture. Cependant, bien que la coopération repose en principe sur la base de la réciprocité, on

⁹²⁷ « Rencontre avec le Ministre de la Culture de Russie M. Evguenï Sidorov, à l'occasion de l'Inauguration de l'exposition « L'Art russe en exil à Paris » (6 juin à 17 heures) ». *op. cit.*

ne peut ignorer le fait que la partie russe est restée, au cours de la période étudiée, réceptrice des initiatives françaises. Les difficultés financières de l'État russe, ainsi que l'absence de PCI élaborée et d'instruments nécessaires au fonctionnement de la diplomatie culturelle russe sont les causes principales d'un tel dysfonctionnement. Par conséquent, il n'est pas rare que de nombreuses belles initiatives de coopération culturelle intergouvernementale franco-russes ont été amenées à rester lettre morte⁹²⁸.

Ainsi, le bilan du renouveau des relations culturelles bilatérales postsoviétiques apparaît assez contrasté. Nonobstant les importants avancés, les réalisations concrètes sont restées toutefois limitées. Outre le défaut des moyens nécessaires, caractéristique tout particulièrement pour la partie russe, la principale cause en est l'absence, jusqu'au début des années 2000, d'une ambition politique particulière de la part des gouvernements français et russe en ce qui concerne le développement de la coopération culturelle intergouvernementale des deux pays.

Du temps de l'Union soviétique, les relations culturelles bilatérales ont été dotées d'une véritable mission qui consista à ouvrir le chemin aux autres aspects de la coopération intergouvernementale de la France et de l'URSS, et ceci dans l'objectif d'établir et de mener à bien le dialogue entre deux systèmes antagonistes, tout en affermissant leurs positions dans le système bipolaire du monde. Un tel enjeu stratégique a déterminé par ailleurs la place privilégiée des relations culturelles dans l'ensemble des relations bilatérales et a conféré ainsi un caractère unique au système des relations culturelles France-URSS. Or, en analysant les relations culturelles contemporaines franco-russes, on est amené à remarquer que, malgré le perfectionnement de la base juridique de coopération intergouvernementale et leur renouveau incontestable depuis 1991, elles ont beaucoup perdu de leur spécificité d'autrefois. Nonobstant la démocratisation des relations culturelles postsoviétiques, leur place dans le nouveau dialogue franco-russe n'est qu'auxiliaire ; quant à leur rôle, il ne se résume, au cours des années 1990, qu'à servir d'une sorte de « drapeau d'honneur », rappelant les relations

⁹²⁸ C'est le cas notamment d'un accord intergouvernemental de reconnaissance mutuelle des diplômes de doctorat et de délivrance d'un double diplôme de doctorat, préparé en cotutelle. Stéphane Renault l'affirme : « La réglementation russe ne permet pas encore la délivrance d'un titre de doctorat mentionnant clairement qu'il résulte d'une thèse en cotutelle. Ainsi, pour avoir le titre de docteur dans les deux pays, les doctorants doivent à ce jour rédiger deux thèses et se présenter à deux soutenances. » **Dans** RENAULT, Stéphane. *Étudier en Russie*. Paris : l'Étudiant, 2010, p. 118.

particulières des deux pays dans le passé, et ceci dans le but de revivifier le dialogue politique franco-russe peu dynamique depuis 1991.

On a vu, au cours de notre étude, que les possibilités de développement de relations politiques stables entre les deux pays sont restées assez limitées au cours des années 1991-2001. Le dialogue franco-russe n'est pas devenu pour les deux États un objectif de première importance dans leurs conceptions post-bilatérales de la politique étrangère. Même si la France et la Russie menèrent une relation politico-diplomatique qu'on peut qualifier comme une relation de partenariat, elle était toutefois loin du type de relation « privilégiée », bien qu'elle soit caractérisée comme telle, et d'une manière récurrente, dans les déclarations officielles de l'époque en France et en Russie.

Par conséquent, les relations culturelles bilatérales ne se sont pas différenciées non plus par un rôle spécifique. Car, en dehors de discours diplomatiques redondants sur leur caractère d'exception, ni la France ni la Russie n'ont en réalité plus rien d'un interlocuteur central dans leurs systèmes nationaux de la PCI. Dans la conception française de la PCI, les membres de l'Union européenne sont traités en priorité ; quant à la coopération avec des pays dits « du voisinage proche », y compris la Russie, elle ne constitue pour la France qu'un axe de second ordre dans les relations avec les nouveaux États indépendants à la frontière de l'Union européenne. Pour la Russie la priorité géographique des échanges culturels internationaux concerne les pays de la CEI et les pays Baltes, c'est-à-dire l'ancien espace de l'URSS. C'est pourquoi les projets les plus concrets de la PCI russe sont élaborés pour les pays de « l'étranger proche », et c'est dans cette direction qu'on a atteint les résultats les plus probants lors du développement de la coopération culturelle internationale. Quant à l'Europe occidentale, l'Allemagne est le pays avec lequel la Russie dispose à l'époque du cadre politique le plus dense pour le développement de la coopération culturelle. C'est pourquoi le partenariat russo-allemand, notamment dans le domaine de l'enseignement, a pris une longueur d'avance par rapport à la coopération culturelle franco-russe.

Un tel manque de volontarisme de la part des gouvernements des deux pays, peu avisé du point de vue politique, explique les résultats limités du renouveau du système des relations culturelles bilatérales dans les années 1990. Dépourvue des ressources nécessaires pour la réalisation d'actions plus ambitieuses, la coopération culturelle n'a pas pu sortir du sillage du dialogue politico-diplomatique franco-russe et reflète son caractère nuancé et ses aléas.

Si au cours de la première moitié des années 1990, le partenariat de la France et de la Russie dans le domaine de la culture a bien souffert à cause des problèmes financiers et organisationnels, propres à la période de transition vers le nouveau système de relations culturelles bilatérales, la deuxième moitié de cette même décennie a présenté à cet égard un bilan beaucoup plus favorable. Le rapprochement diplomatique des deux pays, de même que la rénovation en cours de la diplomatie culturelle de la Fédération de Russie et la réalisation en cours du protocole des échanges culturels bilatéraux, établi lors de la 1^{re} séance de la Commission franco-russe de coopération culturelle (décembre 1994, Paris) pour la deuxième moitié des années 1990, ont contribué somme toute à l'amplification des projets de coopération culturelle intergouvernementale et au maintien des relations culturelles bilatérales « particulièrement dynamiques⁹²⁹ ». Cependant, les véritables signes d'un changement d'attitude concernant la coopération culturelle intergouvernementale franco-russe n'apparaissent qu'à partir de 2001. C'est à cette époque de nouveau rapprochement diplomatique que la coopération culturelle est devenue finalement un sujet obligatoire lors de chaque consultation politique intergouvernementale. La coopération renforcée des deux États a permis d'élaborer de nouveaux projets et d'intensifier davantage les échanges culturels bilatéraux. En témoignent, par exemple, la conception et la réalisation d'un projet inégalé par son importance et son ampleur, à savoir le programme des manifestations culturelles lors de la célébration du tricentenaire de Saint-Pétersbourg en 2003.

Dès lors, les gouvernements des deux pays affichent, avec la conclusion d'une série d'accords bilatéraux concernant la coopération franco-russe dans différents secteurs – culturel, éducatif et linguistique –, ainsi que dans le secteur du tourisme, une réelle volonté de réactualiser le partenariat dans le domaine de la culture et de l'enseignement entre la France et la Russie. Conscients de l'importance des nouveaux enjeux des relations culturelles bilatérales, les gouvernements français et russe commencent à mettre en œuvre, au cours de la deuxième moitié des années 2000, les moyens nécessaires pour la réalisation des projets de coopération culturelle à plus grande échelle. Cet engagement politique a apporté finalement les résultats escomptés dont le plus éloquent est l'organisation en 2010, vingt ans après la disparition de l'URSS, de l'Année culturelle de la France en Russie et de la Russie en France.

⁹²⁹ Selon l'expression de M. Robert Del Picchia. **Dans** Rapport n° 106 de M. Robert Del Picchia. *op. cit.*, p. 14.

Conclusion générale

En guise de conclusion, nous allons définir les principaux enjeux des relations culturelles franco-russes tant sur le plan national que sur le plan des relations bilatérales et multilatérales (russo-européennes), et ceci dans le but de cerner les éventuelles perspectives de leurs évolutions dans les années à venir.

Sur le plan national

La fin du système bipolaire des relations internationales a changé le « poids » international de la France et de la Russie : toutes les deux ont perdu leur ancien statut de puissance mondiale et se donnent actuellement pour tâche de reprendre l'autorité qui leur avait appartenu jadis et de restaurer leurs positions sur la scène internationale. Dans le contexte actuel de mondialisation, cette stratégie de recherche d'influence est étroitement liée à la capacité de la France et de la Russie de réaliser la politique de *soft power*, par le biais notamment des relations culturelles internationales et de coopération internationale dans le domaine de l'enseignement.

Bien qu'en matière de politique de *soft power*, la France soit considérée aujourd'hui comme modèle notoire⁹³⁰, la mondialisation représente pour elle plutôt une menace qu'un profit. Le poids des États-Unis dans l'économie mondiale, leur prééminence dans le secteur de l'industrie culturelle, de la science, de la communication et de la technologie, ainsi que la prédominance de la langue anglaise comme outil de relations internationales, rognent les positions de sa culture nationale dans le monde. Ainsi, par exemple, l'expansion sur le marché international de produits culturels anglo-saxons (musique, cinéma, etc.) réduit la possibilité des artistes français d'accéder à un plus large public.

⁹³⁰ La chaîne américaine CNN a affirmé en 2010 que "dans un monde globalisé où la langue anglaise et Hollywood sont en position de domination, les Français prennent très au sérieux tout ce qui touche à la France". Pour promouvoir sa culture et sa langue à l'étranger, la France consacre un budget de 1,4 milliard de dollars par an et finance 460 établissements scolaires français à travers 130 pays dans le monde. **Dans** DEANE, Daniela. « The business of exporting Frenchness ». [réf. du 24.08.2011]. Disponible sur Internet : <<http://www.cnn.com/2010/WORLD/europe/02/12/frenchness.diplomacy.culture/>>

Quant à la Russie, ses dirigeants actuels voient dans le composant culturel de la politique internationale russe la garantie même de la grandeur du pays dans l'avenir. Anne de Tinguy l'affirme en analysant les propos de Sergueï Lavrov, ministre actuel des Affaires étrangères : « Elle (la Russie - A. B.) a en somme une ambition non seulement de puissance, mais aussi de grandeur, sachant, dit Sergueï Lavrov, que "la puissance et la grandeur" s'appuient aujourd'hui sur un "soft power" qu'il définit comme étant la capacité de "jouer en équipe", d'être prêt à promouvoir un agenda positif sur une large gamme de problèmes internationaux, pour pouvoir garder son identité culturelle et civilisationnelle, tout en respectant la diversité des cultures et des traditions du monde. »⁹³¹

De ce point de vue, le développement des relations culturelles franco-russes doit permettre, d'une part, une meilleure intégration de la France et de la Russie dans le système d'échanges culturels transnationaux tout en développant leur rayonnement culturel, mais d'autre part, doit servir d'antidote à leur marginalisation économique et à l'uniformisation culturelle. Étant donné ces enjeux importants, la coopération culturelle bilatérale franco-russe devrait acquérir, pour la France comme pour la Russie, une plus grande considération.

Sur le plan des relations bilatérales

Dans la recherche d'une nouvelle stratégie postsoviétique des relations bilatérales franco-russes, la coopération en matière de culture et d'éducation a été perçue comme un instrument important de rapprochement⁹³². Cela n'est pas fortuit. Si les deux nations ont su sauvegarder un climat de confiance et d'amitié tout au long de l'histoire mouvementée des relations bilatérales, si le courant de sympathie mutuelle entre les deux nations ne s'est jamais affaibli, il semble que la tradition séculaire des échanges intellectuels, culturels et artistiques intenses y soit pour beaucoup.

Aujourd'hui, les échanges multiples et diversifiés dans le domaine de la culture et du savoir restent un instrument diplomatique reconnu qui contribuent, grâce au rapprochement entre les sociétés civiles, à une meilleure compréhension. Reste à savoir, si le dialogue franco-

⁹³¹ DE TINGUY, Anne (dir.) *Moscou et le monde. L'ambition de la grandeur : une illusion*, p. 10.

⁹³² « Tout comme les relations politiques et économiques, la Culture ouvre aussi des possibilités illimitées pour l'union entre la France et la Russie. » **Dans** DE MONTPELLIER, Marc. « Franco-rossijskij sojuz » (L'alliance franco-russe). p. 60. [Марк де Монпелье. Франко-российский союз/Марк де Монпелье//Свободная мысль.– 1994.– № 4.– С. 59-60]

russe gardera lui-même toute son importance dans les années à venir. Or, à l'heure actuelle les relations franco-russes se trouvent dans une phase de profonde mutation.

Depuis la chute de l'Union soviétique le dossier des relations bilatérales a perdu sa priorité dans les conceptions de la politique étrangère de la France et de la Russie et semble être relégué à présent, au vu de l'importance croissante du dialogue UE/Russie, au second plan⁹³³. Doit-on s'en inquiéter pour autant ? Même si les relations bilatérales franco-russes se trouvent désormais insérées dans un système de relations multilatérales russo-européennes, on aperçoit nettement que dans le dialogue UE/Russie, la France et la Russie privilégient toutefois les relations avec leurs partenaires traditionnels. Ainsi, on observe la continuité de l'importance pour ces deux pays du format tripartite de négociations politiques Paris-Berlin-Moscou⁹³⁴. C'est au sein de ce même format que les initiatives les plus audacieuses de développement des relations UE/Russie ont vu le jour, à savoir, l'initiative de suppression par étapes du régime de visas de court séjour entre la Russie et l'UE⁹³⁵.

Mise en avant pour la première fois lors du sommet tripartite France-Allemagne-Russie à Deauville en octobre 2010, cette initiative s'est terminée par l'annonce, lors du Sommet de Russie/UE à Nijni Novgorod en juin 2011, d'une « feuille de route » pour l'autorisation des déplacements sans visa entre l'UE et la Russie. Malgré les réticences persistantes sur cette question de la part de nombreux pays-membres de l'UE, cette initiative suscite l'espoir qu'à l'avenir, une fois le régime des visas supprimé, la coopération culturelle franco-russe pourrait se développer dans un contexte beaucoup plus favorable⁹³⁶, ce qui encouragerait les échanges personnels et favoriserait la compréhension mutuelle.

⁹³³ GOMART, Thomas. « Paris et le dialogue UE-Russie : un nouvel élan avec Nicolas Sarkozy ? », p. 5.

⁹³⁴ DE TINGUY, Anne. « La Russie et l'Union européenne, partenariat ou coexistence ? » **Dans** DE TINGUY, Anne (dir.) *Moscou et le monde. L'ambition de la grandeur : une illusion*, p. 163.

⁹³⁵ « Sarkozy et Merkel favorables à la suppression des visas pour les Russes ». [réf. du 24.08.2011]. Disponible sur Internet : <<http://www.euractiv.fr/sarkozy-merkel-favorables-suppression-visas-russes-article>>

⁹³⁶ C'est encore dans le cadre bilatéral que les deux pays sont avancés plus vite sur cette voie, car le gouvernement de la République française a signé en 2010 une déclaration sur l'allègement du régime des visas entre la France et la Russie. La procédure consiste dans la simplification au maximum des formalités nécessaires pour l'obtention des visas, en particulier de visas de longue durée (cinq ans) pour les citoyens russes ayant déjà en possession le visa Schengen. Le nouveau système, qui prendra effet dès le mois de décembre 2011, permettra aux citoyens russes et français de recevoir des visas multi-entrées pour une durée de cinq ans.

Sur le plan des relations multilatérales russo-européennes

Inscrite, depuis le Sommet de l'Union européenne/Russie de Saint-Pétersbourg en 2003, dans la logique de développement de quatre « *espaces communs* », dont le quatrième est un « *espace commun européen du savoir, de l'enseignement et de la culture* », la coopération bilatérale franco-russe prend actuellement une importance cruciale, car elle pourrait ouvrir de nouvelles perspectives à un partenariat durable entre la Russie et l'Europe unie.

Les relations entre l'Union européenne élargie et la Russie évoluent à l'heure actuelle dans un contexte politique assez difficile. À partir de 2007, les forces politiques conservatrices dans les pays-membres de l'UE et en Russie partagent une vision plus traditionnelle de la place et du rôle de la Russie dans l'Europe. Selon Nadejda Arbatova, cette vision se résume, pour la partie européenne, par un manque de confiance vis-à-vis de la Russie, par la complexité de sa situation intérieure, et, finalement, par la volonté de tenir cette dernière à distance afin de ne pas encombrer l'agenda de l'UE⁹³⁷. Pour la Russie, toujours à la recherche de son identité nationale, « on observe actuellement la renaissance de la tendance à l'eurasisme, ou plutôt une orientation vers l'Asie et surtout vers la Chine »⁹³⁸. Cette réticence mutuelle explique par ailleurs le fait que les négociations sur la question épineuse de l'élaboration et de la signature d'un nouvel Accord de partenariat et de coopération (APC), signé en 1994, ratifié en 1997 pour une durée de dix ans et arrivé à échéance en novembre 2007, n'ont pas abouti jusqu'à présent à une résolution quelque peu concluante.

Nonobstant les difficultés actuelles, on reste convaincu que l'avenir démocratique de la Russie, ainsi que la stabilité en Europe et dans le monde, dépendent aujourd'hui de la capacité de construire un véritable partenariat russo-européen. En effet, l'UE et la Russie ont un avenir en commun non seulement du fait de l'interdépendance économique et énergétique qui va forcément s'accroître au fil des années, mais aussi parce que le partenariat stratégique entre ces deux entités en quête de puissance pourrait leur apporter le poids politique nécessaire et faire résonner davantage leurs voix sur la scène internationale, face notamment aux États-Unis. Par ailleurs, dans le choix politique éventuel en Russie entre le modèle européen ou eurasiste de développement, le scénario le plus probable d'évolution est toutefois celui en faveur de l'Europe et non de la Chine, ne serait-ce que parce que dans le cas des

⁹³⁷ ARBATOVA, Nadejda. « Russie-UE après 2007 : le débat russe ». *Russie. NEI. Visions*, n° 20, 2007, p. 5-6.

⁹³⁸ *Ibid.*

relations avec l'UE « il ne s'agit pas seulement du commerce et de la coopération, mais aussi du choix d'un modèle de développement politique et socio-économique pour les années à venir »⁹³⁹.

Dans la construction du partenariat stratégique russo-européen la coopération dans le domaine de la culture et de l'enseignement apparaît comme une voie privilégiée. Il est vrai que la Russie dépasse, de par sa position géographique, le cadre européen, mais elle restera toutefois résolument européenne de par sa culture, son histoire et les valeurs communes avec les peuples européens. Même si l'Union européenne ne s'est guère donné jusqu'à présent les moyens de mener une action ambitieuse dans les domaines de la culture et de l'enseignement, et même si les résultats de cette coopération paraissent à ce jour très insuffisants⁹⁴⁰, il est évident que l'avenir commun de la Russie et des pays de l'Europe unie se joue non seulement sur le plan économique et politique, mais également sur le terrain culturel. Dans ce sens, les relations culturelles entre la France et la Russie présentent un véritable atout pour l'Europe. En prenant en considération le fait que la politique européenne de la culture envers la Russie relève surtout de la compétence des États-membres, la France pourrait jouer, de par ses compétences dans ce domaine, un rôle important – elle devrait inciter ses partenaires européens, grâce à l'élaboration de projets novateurs, à renforcer les relations culturelles avec la Russie afin de donner un contenu concret à la coopération culturelle entre l'Europe et la Russie.

⁹³⁹ ARBATOVA, Nadejda. *op. cit.*, p. 21.

⁹⁴⁰ « Ainsi, moins d'une centaine d'étudiants russes seulement bénéficient actuellement d'une bourse de l'Union européenne pour étudier dans une université ou une grande école située dans l'Union européenne. Ainsi, dans le cadre du programme Erasmus Mundus, moins d'une centaine d'étudiants russes (75) seulement bénéficient actuellement d'une bourse de l'Union européenne pour étudier dans une université ou une grande école européenne. Depuis 2004, au total seulement 350 étudiants russes ont bénéficié d'une telle bourse pour étudier dans un pays de l'Union européenne. 520 étudiants russes ont également bénéficié en 2010 du programme de partenariat Erasmus Mundus pour effectuer un séjour d'études dans l'Union européenne. Sur un total estimé à près de 44 000 étudiants russes inscrits dans les universités ou les grandes écoles à l'étranger, environ 9 800 étudient en Allemagne, 4 900 aux Etats-Unis, 4 350 en Ukraine, 3 500 en France et 2 600 au Royaume-Uni. De la même manière, le nombre d'universités russes impliquées dans des programmes de coopération avec leurs homologues de l'Union européenne est resté très limité, notamment en raison d'une baisse du financement de l'Union européenne ces deux dernières années. La délégation de l'Union européenne en Russie estime qu'il existe actuellement environ 239 programmes entre des universités européennes et des universités russes, dont 65 % au niveau Master et seulement 6 % au niveau doctorat. [...] Ainsi, entre 2007 et 2010, on dénombre seulement 25 projets culturels communs, pour un montant total d'environ 6 millions d'euros.» Dans Rapport d'information n°664 (2010-2011) de M. Yves POZZO di BORGIO, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées et de la commission des affaires européennes sur les relations entre l'Union européenne et la Russie, *Sénat*, 2011. [réf. du 24.08.2011]. Disponible sur Internet : <http://www.senat.fr/rap/r10-664/r10-664_mono.html>

Les perspectives

Parmi les nombreux domaines de coopération culturelle franco-russe, la coopération éducative et universitaire semble la plus prometteuse. Par les résultats obtenus depuis la disparition de l'Union soviétique et par l'ampleur des projets en cours, elle se démarque nettement d'autres volets de la coopération culturelle bilatérale. Si, par exemple, une grande partie des échanges artistiques évoque encore souvent l'héritage culturel respectif français et russe et renvoie le grand public aux rapports culturels des deux pays dans le passé, la coopération éducative et universitaire franco-russe est toujours tournée vers l'actualité et porteuse de projets innovants. Même s'il reste encore beaucoup à faire, le bilan des projets de coopération universitaire accomplis durant les vingt dernières années est plutôt positif, les perspectives, quant à elles, sont encourageantes.

En témoignage, par exemple, deux événements de taille réalisés dans le cadre de l'Année croisée France-Russie en 2010, à savoir, le premier *Forum des présidents d'université en sciences humaines et sociales de Russie et de France* (novembre 2009) et le premier *Forum franco-russe des étudiants* (janvier 2010) auxquels ont participé une cinquantaine d'universités russes et françaises. Ces deux événements sont, tout d'abord, le résultat d'un long travail de collaboration des nombreux acteurs concernés en France comme en Russie, avec pour corollaire le développement accéléré des initiatives de coopération universitaire : doubles diplômes, cotutelles des thèses, recherche, dispositifs de mobilité, organisation de manifestations communes, etc. Mais ils sont surtout une preuve de l'aspiration réciproque pour développer la collaboration éducative dans l'avenir⁹⁴¹.

Les sources d'une telle aspiration sont à rechercher, une fois de plus, dans les enjeux que l'enseignement supérieur présente aujourd'hui pour la France et pour la Russie. Le prestige international d'un pays dépend à l'heure actuelle de sa capacité à s'imposer sur le marché mondial très concurrentiel de l'enseignement supérieur et de la recherche. À cet enjeu d'ordre politique et économique la France, et depuis peu la Russie, répondent par une

⁹⁴¹ « Durant le premier Forum franco-russe des étudiants et le Forum des présidents d'université en sciences humaines et sociales de Russie et de France, les deux parties ont exprimé leur ferme décision d'élargir la coopération interuniversitaire et la géographie même des échanges universitaires, en les remplissant d'un contenu nouveau ». **Dans** le préface de Farit Moukhametchine, Chef de l'Agence fédérale pour la CEI, pour la diaspora russe à l'étranger et pour la coopération internationale et culturelle et en sciences humaines Rossotrudnitchestvo, au livre-guide de Stéphane RENAULT. *Étudier en Russie*. Paris : l'Étudiant, 2010, p. 7.

politique volontariste de promotion à l'étranger du système national d'enseignement supérieur. Cette politique se réalise notamment grâce à une coopération universitaire élargie avec les partenaires étrangers.

Les liens culturels et scientifiques traditionnels, de même que la qualité des formations universitaires en Russie et en France et le flux croissant d'échanges des connaissances, font de ces deux pays des partenaires incontournables dans le domaine de la coopération éducative. Toutefois, si pour la France la coopération bilatérale donne la possibilité de promouvoir en Russie l'offre française d'enseignement supérieur, pour la Russie cette coopération fait partie avant tout de la stratégie de modernisation de l'enseignement supérieur russe et de la valorisation de ce dernier à l'extérieur. Ainsi, même si la Russie cherche à se présenter aujourd'hui comme un pôle d'attractivité éducative, ses positions dans ce domaine restent encore faibles. En ce sens, la coopération internationale dans le domaine éducatif, notamment avec la France, serait pour la Russie un moyen de faire de son système d'enseignement supérieur un atout d'influence à l'international.

En outre, la coopération éducative et universitaire franco-russe est une réponse conjointe, particulièrement opportune, à l'extension de l'offre anglo-saxonne de l'enseignement supérieur sur le marché mondial de la connaissance. Ici la France et la Russie disposent d'atouts considérables, tels que le haut potentiel intellectuel, la renommée internationale des établissements d'enseignement supérieur, ou encore les droits de scolarité beaucoup moins élevés par rapport à ceux des établissements anglo-saxons. La conception en commun de programmes innovants de formation et la codiplômation, le partage de l'information et du savoir-faire, la réalisation de programmes d'échanges d'enseignants-chercheurs, l'accueil respectif des étudiants leur permettra de continuer dans l'avenir sur la voie empruntée.

Sources et bibliographie

I. ARCHIVES

1. ARCHIVES NATIONALES FRANÇAISES

CENTRE DES ARCHIVES CONTEMPORAINES (FONTAINEBLEAU)

Fonds : Éducation nationale

- Versement n°**19930650** : Éducation nationale ; Services directement rattachés au ministre de l'Éducation ; Cabinet.

Art. 6 : Archives des cabinets de Lionel Jospin et Jack Lang. Archives de Claude Olivieri, chargé de mission : enseignement des langues étrangères, CEE, Avenir de Radio France internationale : Minutier, rapport : 1992-1993.

- Versement n° **20000223** : Éducation nationale ; Direction affaires générales ; Internationales, Coopération.

Art. 1-4 : Relations internationales au ministère de l'Éducation nationale. 1982-1999. Fonctionnement, réformes administratives, réorganisation de l'action internationale, modernisation de l'administration centrale : budgets, dossiers de coopération classés par pays (1996-1999).

- Versement n°**20020527** : Éducation nationale ; Services directement rattachés au ministre de l'Éducation ; Cabinet.

Art. 3 : Cabinet de Jack Lang, ministre de l'Éducation nationale de 2000 à 2002. Dossiers de Jean Digne, conseiller technique chargé de la coopération culturelle internationale. Groupe d'études et de recherche sur la mondialisation (GERM), relations Nord/Sud, francophonie, relations culturelles bilatérales, forums et événements culturels. 1999-2002.

Fonds : Ministère de la Culture

- Versement n°**19940207** : Culture ; Cabinet et services rattachés au ministre ; Cabinet ; Conseiller technique.

Art. 4 : Fonds de Marc Nicolas, conseiller technique pour le cinéma et la production audiovisuelle (cabinet Jack Lang) ; Décrets, textes législatifs : 1989-1993.

- Versement n°**19940552** : Culture ; Cabinet et services rattachés au ministre ; Service affaires internationales (1959-1988) ; Département affaires internationales (1989-)

Art. 24 : Rencontres et relations internationales : 1983-1993.

- Versement n° **19950143** : Culture ; Cabinet et services rattachés au ministère ; Service affaires internationales (1959-1988) - Département affaires internationales (1989-)

Art. 1 : Échanges culturels avec la République fédérale d'Allemagne (RFA) et l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS) puis la Communauté d'États indépendants (CEI) et la Russie : 1990-1994.

- Versement n°**19990196** : Culture ; Cabinet et services rattachés au ministère ; Service affaires internationales (1959-1988) - Département affaires internationales (1989-)

Art 1 : Politique générale du Département des affaires internationales (DAI) : 1991-1995 ; Affaires sectorielles (cinéma, théâtre, musique) suivies par le Département : 1992-1996 ; Manifestations culturelles ponctuelles financées par le Département : 1989-1992.

- Versement n° **19990197** : Culture ; Cabinet et services rattachés au ministère ; Service affaires internationales (1959-1988) - Département affaires internationales (1989-)

Art. 1 : Dossiers de Jean-Pierre Heintz, chargé de mission pour l'Afrique, le Proche et Moyen-Orient, le spectacle vivant et la francophonie. Politique générale du Département des affaires internationales (DAI) et suivi des associations de coopération internationale (classement par pays) : 1988-1994. Suivi des secteurs du spectacle vivant et de la francophonie 1988-1966.

- Versement n°**20010112** : Culture ; Cabinet et services rattachés au ministère ; Service affaires internationales (1959-1988) - Département affaires internationales (1989-)

Art. 20 : Dossiers de subventions : 1995.

- Versement n°**20010440** : Culture ; Cabinet et services rattachés au ministre ; Cabinet ; Conseiller technique.

Art. 13 : Affaires internationales : 1995-1997.

- Versement n°20040064 : Culture ; Cabinet et services rattachés au ministre ; Inspection générale de l'administration.

Art 6 : Rapports d'inspections : 1991-2001.

2. ARCHIVES PUBLIQUES RUSSES

2. 1. ARCHIVES D'ÉTAT DE LA FEDERATION DE RUSSIE (GARF, MOSCOU).

Fonds n°10195 : Centre russe pour la coopération internationale scientifique et culturelle.

- Inventaire n° 1 :

Articles n°72 ; 85 ; 145 ; 157 ; 230 ; 239 ; 307, 317 ; 395 ; 405 ; 474 ; 483 ; 505 ; 560 ; 612.

Fonds n°10132 : Comité d'État de l'enseignement supérieur de la Fédération de Russie. Administration centrale de coopération internationale.

- Inventaire n°1 :

Article n° 231.

2. 2. ARCHIVES D'ÉTAT DE LA LITTÉRATURE ET DE L'ART DE LA FEDERATION DE RUSSIE (RGALI, MOSCOU).

Fonds n°3192 - Le ministère de la Culture de la Fédération de Russie, Département des relations internationales.

- Inventaire n° 3 :

Article n° 1081.

Fonds n°3190 - Le Comité d'État pour la cinématographie de la Fédération de Russie, Département des relations internationales.

- Inventaire n° 13 :

Articles n° 93 ; 127 ; 166 ; 190 ; 213.

II. SOURCES IMPRIMEES

1. PERIODIQUES

1. 1. PRESSE GENERALISTE FRANÇAISE ET RUSSE

Le Figaro

Le Monde diplomatique

Le Parisien

Известия

Коммерсант

Независимая газета

1. 2. REVUES SPECIALISEES FRANÇAISES ET RUSSES

Annuaire français de relations internationales

Beaux-Arts

Cahiers du monde russe et soviétique

Communisme. Revue d'études pluridisciplinaires

Courrier des pays de l'Est

Documents d'Actualité Internationale

France nouvelle

France - URSS Magazine

Gazette des archives

L'année politique et économique

La Revue de Paris

La Revue russe

La revue parlementaire

La revue internationale et stratégique

Le Banquet

Le Débat

Le Monde moderne

Notes et études documentaires

Politique étrangère

Politique internationale

Pouvoirs

Revue des études slaves

Revue de Défense nationale

Revue française de Géographie

Revue d'histoire moderne et contemporaine

Relations internationales

Relations internationales et stratégiques

Revue politique et parlementaire

Tiers-monde

Télérama

Вестник истории мировой культуры

Вестник АН СССР

Вопросы истории

Дипломатический вестник

Исторический архив

Международная жизнь

Минувшее. Исторический альманах

Мировая экономика и международные отношения

Новая и Новейшая история

Новое литературное обозрение

Новости ЮНЕСКО. Информационный бюллетень

Обозреватель

Отечественная история

Проблемы мира и социализма

Рабочий класс и современный мир

Свободная мысль

Французский ежегодник

2. DOCUMENTS D'ORDRE PUBLIC

2. 1. PUBLICATIONS OFFICIELLES DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

1978-1990

RIGAUD, Jacques. *Les relations culturelles extérieures*, Rapport au ministre des Affaires étrangères. Paris : La Documentation française, 1980. 112 p.

Ministère des relations extérieures. DGRCST. Projet culturel extérieur de la France. Paris : La Documentation française, 1984, 150 p.

MAE. Secrétariat d'État aux Relations culturelles internationales. *Relations culturelles internationales : perspectives 90*. Paris : Jacques London, 1990. 31 p.

1992

RENOUVIN, Bertrand. *Les relations culturelles entre la France et l'Europe centrale et orientale*. Rapport, présenté les 8 et 9 décembre 1992. Paris. Conseil économique et social, Direction des journaux officiels, 1992. 249 p. (Collection « Journal officiel de la République française », 0767 – 4538 ; 4210.)

Rapport n° **30** (1992-1993) de M. Claude Estier, fait au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi autorisant la ratification du traité entre la France et la Russie, *Rapport du Sénat*, 1992.

Avis n° **59** (1992-1993) de M. Guy Penne, présenté au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi de finances pour 1993, Tome II : « Affaires étrangères, relations culturelles extérieures », *Sénat*, 1992.

Avis de M. Xavier Deniau, présenté au nom de la Commission des affaires étrangères sur le projet de loi de finances pour 1993, Tome II : « Affaires étrangères et coopération. Affaires étrangères. Francophonie et relations culturelles extérieures », *Assemblée nationale*, n° **2947**, 1992.

Avis de M. Bernard Bardin, présenté au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi de finances pour 1993, Tome I : « Affaires étrangères et coopération. Affaires étrangères. Relations culturelles internationales », *Assemblée nationale*, n° **2946**, 1992.

1993

Avis n° **102** (1993-1994), présenté par M. Joël Bourdin au nom de la Commission des affaires culturelles sur le projet de loi de finances pour 1994, Tome XI : « Relations culturelles, scientifiques et techniques » *Sénat*, 1993.

Avis, présenté par M. Xavier Deniau au nom de la Commission des affaires étrangères sur le projet de loi de finances pour 1994, Tome IV : « Relations culturelles internationales et francophonie », *Assemblée nationale*, n° **582**, 1993.

1994

Rapport n° **377** (1993-1994) de M. Claude Estier, fait au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la Fédération de Russie sur la création et les modalités de fonctionnement des centres culturels, *Sénat*, 1994.

Rapport de M. René André, fait au nom de la Commission des affaires étrangères sur le projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la Fédération de Russie sur la création et les modalités de fonctionnement des centres culturels, *Assemblée nationale*, n° **1124**, 1994.

Avis de M. Xavier Deniau, présenté au nom de la Commission des affaires étrangères sur le projet de loi de finances pour 1993, Tome IV : « Affaires étrangères et coopération. Affaires étrangères. Relations culturelles internationales et francophonie », *Assemblée nationale*, n° **1562**, 1994.

1995

Rapport d'information n°**344** (1994-1995) de M. Xavier de Villepin, fait au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées à la suite d'une mission effectuée en Russie du 22 au 25 mai 1995. Annexe au procès-verbal de la séance du 29 juin 1995, *Rapports du Sénat*, 1995.

1996

Avis de M. Xavier Deniau, présenté au nom de la Commission des affaires étrangères sur le projet de loi de finances pour 1997, Tome V : « Relations culturelles internationales et francophonie », *Assemblée nationale*, n° **3032**, 1996.

Avis de M. Jean Bardet, présenté au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi de finances pour 1997, Tome I : « Relations culturelles internationales et francophonie », *Assemblée nationale*, n° **3031**, 1996.

Avis n° **87** (1996-1997) de M. James Bordas, présenté au nom de la Commission des affaires culturelles sur le projet de loi de finances pour 1997, Tome XII : « Relations culturelles, scientifiques et techniques », *JORF, Sénat*, 1996.

1997

Avis n° **88** (1997-1998) de M. Guy Penne, présenté au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi de finances pour 1998. Tome II : « Affaires étrangères (relations culturelles extérieures). *Sénat*, 1997.

1998

Rapport n° **106** (1998-1999) de M. Robert Del Picchia, fait au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'assistance administrative mutuelle entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la Fédération de Russie pour la prévention, la recherche et la poursuite des fraudes douanières, *Sénat*, 1998.

1999

Avis n° **92** (1999-2000) M. Guy Penne, présenté au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi de finances pour 2000, Tome II : « Relations culturelles extérieures et francophonie », *Sénat*, 1999.

Avis de M. Patrick Bloche, présenté au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi de finances pour 2000. Tome I : « Affaires étrangères. Relations culturelles internationales et francophonie ». *Assemblée nationale*, n° **1805**, 1999.

2000

Avis de M. Georges Hage, présenté au nom de la Commission des affaires étrangères sur le projet de loi de finances pour 2001, Tome IV : « Affaires étrangères. Relations culturelles internationales et francophonie », *Assemblée nationale*, n° **2626**, 2000.

2001

Rapport d'information n° **213** (2000-2001), présenté par M. Maurice Blin au nom de la délégation du Sénat pour l'Union européenne sur l'Europe et la culture. *Sénat*, 2001.

Avis n° **90** (2001-2002) de Mme Monique Cerisier-ben Guiga, présenté au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi de finances pour 2002, Tome II : « Relations culturelles extérieures et francophonie », *Sénat*, 2001.

Avis n° **88** (2001-2002) de Mme Danièle Pourtaud, présenté au nom de la Commission des affaires culturelles sur le projet de loi de finances pour 2002, Tome XII : « Relations culturelles, scientifiques et techniques ». *Sénat*, 2001.

Rapport d'information de M. Yves Daugé sur les centres culturels français à l'étranger, déposé par la Commission des affaires étrangères, *Assemblée nationale*, n° **2924**, 2001.

Rapport d'information Mme Odette Trupin, présenté par la Commission des affaires étrangères sur la politique éducative extérieure de la France, *Assemblée nationale*, n° **3204**, 2001.

2002

MAE. « *DGCID : l'action 2001* ». Rapport annuel d'activité de la Direction générale de la coopération internationale et du développement. Paris : MAE, DGCID, 2002, 90 p.

FABRE Renaud, SAPIR Jacques. « Échanges et coopérations universitaires franco-russes – Bilan, Perspectives, Propositions », Rapport au ministre de l'Éducation nationale, avril 2002.

2003

Avis n° **74** (2003-2004) de Mme Danièle Pourtaud, présenté au nom de la Commission des affaires culturelles sur le projet de loi de finances pour 2004, Tome XIII : « Relations culturelles extérieures », *Sénat*, 2003.

Rapport d'information n° **63** (2003-2004) : « Pour que vivent les langues. L'enseignement des langues étrangères face au défi de la diversification » de M. Jacques Legendre, présenté au nom de la Commission des affaires culturelles, *Sénat*, 2003.

Avis n° **76** (2003-2004) de Mme Cerisier-ben Guiga, présenté au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi de finances pour 2004, Tome II : « Relations culturelles extérieures et francophonie », *Sénat*, 2003.

2004

Avis n° **75** (2004-2005) de M. David Assouline, présenté au nom de la Commission des affaires culturelles sur le projet de loi de finances pour 2005, Tome XI : « Relations culturelles extérieures », *Sénat*, 2004.

Rapport d'information n° **91** (2004-2005) de M. Louis Duvernois, fait au nom de la Commission des affaires culturelles du Sénat sur la stratégie d'action culturelle de la France à l'étranger. *Sénat*, 2004.

Rapport de M. Lucien Bouis : « Les relations entre l'Union européenne et la Fédération de Russie », présenté au nom de la section des relations extérieures. *Avis et Rapports du Conseil économique et social*, n° **23**, Paris, 2004.

2005

Rapport d'information n° **446** (2004-2005) : « L'accueil des étudiants étrangers : l'université, un enjeu international pour la France » de Mme Monique Cerisier-ben Guiga et M. Jacques Blanc, fait au nom de la Commission des affaires étrangères, déposé au Sénat le 30 juin 2005, *Sénat*, 2005.

Rapport d'information n° **274** (2004-2005) de M. Jacques Valade, Mme Marie-Christine Blandin, MM. Louis de Broissia, Ambroise Dupont, Jean-Léonce Dupont, Mme Monique Papon et M. Ivan Renar, fait au nom de la Commission des affaires culturelles, à la suite d'une mission effectuée en Russie du 12 au 19 septembre 2004, *Sénat*, 2005.

Avis n° **100** (2005-2006) de M. David Assouline, présenté au nom de la Commission des affaires culturelles sur le projet de loi de finances pour 2006. Tome I : « Action extérieure de l'État », *Sénat*, 2005.

MAE. DGCID. *La coopération internationale française*. Paris : MAE, 2005, 63 p.

2006

Rapport d'information de M. Éric Woerth, rapporteur, et de M. Jérôme Chartier, rapporteur spécial, déposé par la Commission des finances, de l'économie générale et du plan sur les services de l'État à l'étranger. *Assemblée nationale*, n° **3255**, 2006.

Avis n° **79** (2006-2007) de M. David Assouline, présenté au nom de la Commission des affaires culturelles sur le projet de loi de finances pour 2007. Tome I. « Action extérieure de l'État », *Sénat*, 2006.

Avis n° **81** (2006-2007) de Mme Monique Cerisier-ben Guiga, présenté au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi de finances pour 2007, Tome II : « Action extérieure de l'État (action culturelle et scientifique extérieure) », *Sénat*, 2006.

2007

Avis n° **94** (2007-2008) : « Médias (audiovisuel et chaîne d'information internationale) » de Mme Monique Cerisier-ben Guiga, présenté au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi de finances pour 2008. Tome III. *Sénat*, 2007.

Avis n° **92** (2007-2008) de M. David Assouline, présenté au nom de la Commission des affaires culturelles sur le projet de loi de finances pour 2008, Tome I : « Action extérieure de l'État », *Sénat*, 2007.

2011

Rapport d'information n°**664** (2010-2011) de M. Yves POZZO di BORGO, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées et de la commission des affaires européennes sur les relations entre l'Union européenne et la Russie, *Sénat*, 2011.

2. 2. DOCUMENTS DIPLOMATIQUES

Traité entre la France et la Russie du 7 février 1992.

Accord de coopération culturelle entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la Fédération de Russie du 6 février 1992.

Accord sous forme d'échange de lettres entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la Fédération de Russie sur la coopération en matière d'archives du 6 février 1992.

Accord de coopération scientifique et technologique entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la Fédération de Russie du 28 juillet 1992.

Accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la Fédération de Russie sur la création et les modalités de fonctionnement des centres culturels du 12 novembre 1992.

Accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la Fédération de Russie sur la coopération en matière d'archives publiques du 12 novembre 1992.

Accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la Fédération de Russie sur la recherche et la restitution d'archives du 12 novembre 1992.

Accord sous forme d'échange de lettres franco-russes sur les modalités d'application des accords sur les archives du 12 novembre 1992.

Accord de coopération dans le secteur du tourisme entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la Fédération de Russie du 11 février 2003.

Accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la Fédération de Russie sur la reconnaissance mutuelle des documents sur les grades et titres universitaires du 12 mai 2003.

Accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la Fédération de Russie sur l'apprentissage de la langue française en Fédération de Russie et de la langue russe en République française du 10 décembre 2004.

Accord sous forme d'échange de lettres franco-russe relatif au grand lycée français de Moscou du 27 août 1997.

2. 3. DOCUMENTS LEGISLATIFS DE LA FEDERATION DE RUSSIE

Constitution de la Fédération de Russie (12 décembre 1993).

La loi « Principes législatifs de la Fédération de Russie relatifs à la culture » du 9 octobre 1992.

Décret présidentiel « Sur les centres culturels et scientifiques russes à l'étranger » du 21 mai 1993 (Fédération de Russie).

L'arrêté du gouvernement de la Fédération de Russie « Sur les directions principales de coopération culturelle de la Fédération de Russie avec les pays étrangers » du 12 janvier 1995.

Les orientations générales du ministère des Affaires étrangères pour le développement des échanges culturels de la Russie avec les pays étrangers.

L'arrêté du gouvernement de la Fédération de Russie « Sur la coopération avec les pays étrangers dans le domaine de l'enseignement » du 4 novembre 2003.

L'arrêté du gouvernement de la Fédération de Russie « Sur le Centre russe pour la coopération internationale scientifique et culturelle auprès du ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie » du 23 juillet 2002.

3. OUVRAGES A CARACTERE DE SOURCES

3.1. DOCUMENTS ET TEXTES PUBLIES

« Les relations culturelles franco-soviétiques : 1958-1966 ». *Notes et études documentaires*. Paris : La Documentation française, 1966, n° 3302, p. 27-36.

Khrouchtchev en France : supplément de Est & Ouest. Paris : Éditions de la librairie du Globe, 1960. 355 p.

MILZA Pierre et al. *Sources de la France du XXe siècle : de 1918 à nos jours*. Paris : Larousse, 1997. 789 p. Collection « Textes essentiels », 1160-3097.

RENAULT, Stéphane. *Étudier en Russie*. Paris : l'Étudiant, 2010, 156 p. (Coll. « Études », n°230)

STRUVE Nikita (dir.) et al. *France-Russie*. Paris : Ministère des Affaires étrangères, 2005. 182 p.

« Внешняя культурная политика России - год 2000 », *Международная жизнь*, № 4, 2000, с. 76-86.

Документы внешней политики СССР. - М.: Государственное издательство политической литературы, 1957, Том 1. - 772 с.

Из истории художественной жизни СССР. Интернациональные связи в области изобразительного искусства. 1917-1940. Материалы и документы. – М.: Искусство, 1987. - 367 с.

3. 2. MÉMOIRES ET TÉMOIGNAGES

ДУБИНИН Ю. В. Дипломатическая быль: записки посла во Франции/Ю. В. Дубинин. - М.: РОССПЭН, 1997. - 328 с.

МАРТЕН Ж., СЕДЫХ В. Москва-Париж: веление сердца и разума. – М.: Международные отношения, 1998. – 376с.

МАЙСКИЙ И. Дипломатия и культура./И. Майский//Б. Шоу и другие. Воспоминания. – М.: Искусство, 1967. – С. 3-12.

3.3. ANNUAIRES

Annuaire de l'URSS. 1969. Paris : Centre national de la recherche scientifique, 1970.

3.4. ŒUVRES LITTÉRAIRES

GIDE, André. *Retour de l'URSS (1936) in Souvenir et voyages*. Paris : Gallimard, 2001, 1467 p.

III. SOURCES ELECTRONIQUES

www.ena.lu	<i>European navigator</i> - Bibliothèque numérique sur l'histoire de l'Europe
www.osce.org	Site de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
www.vie-publique.fr	Site de la Direction de l'information légale et administrative de la RF
www.legifrance.gouv.fr	Site du Service public de la diffusion du droit de la RF
www.garant.ru	Portail de l'information législative de la Fédération de Russie
www.informika.ru	Site du Centre russe d'information numérique <i>Informika</i>
www.vcom.ru	Base de données NIMB (Fédération de Russie)
http://admi.net/	Site de documentation numérique <i>AdmiNet</i>
www.oprf.ru	Site de la Chambre publique de la Fédération de Russie
www.minfin.ru	Site officiel du ministère des Finances de la Fédération de Russie
www.ladocumentationfrancaise.fr	Site de la Direction de l'information légale et administrative de la RF
www.larevueparlementaire.fr	Site de la <i>Revue parlementaire</i> de la RF
www.paris-moscou.com	Site du webmagazine <i>Paris - Moscou</i> de la culture et de l'art russe
www.assemblee-nationale.fr	Site de l'Assemblée nationale de la RF

www.senat.fr	Site du Sénat de la RF
www.afri-ct.org	Site de l' <i>Annuaire français de relations internationales</i>
www.elysee.fr	Site officiel <i>Présidence de la RF</i>
www.mid.ru	Site officiel du ministère des Affaires internationales (MID) de la Fédération de Russie
www.colisee.org	Site du Comité de liaison pour la solidarité avec l'Europe de l'Est
www.diploweb.com	Site géopolitique francophone
www.diplomatie.gouv.fr	Site du ministère des Affaires étrangères et européennes de la RF
www.femida.info	Bibliothèque numérique de législation de la Fédération de Russie
www.eur-lex.europa.eu	Site du droit de l'Union européenne
www.europarl.europa.eu	Site du Parlement européen
www.euractiv.fr	Site des Actualités européennes
www.sens-public.org	Revue en ligne de l'association <i>Sens public</i>
www.ambafrance-ru.org	Site de l'ambassade de la RF en Fédération de Russie
www.revue-lebanquet	Site de la revue <i>Le Banquet</i>
www.unesco.org	Site officiel de l'UNESCO

www.monde-diplomatique.fr	Site du journal <i>Le Monde diplomatique</i>
www.rau.su	Site de « RAU - Université » (Russie)
www.mon.gov.ru	Site du ministère de l'Enseignement et de la Science de la Fédération de Russie
www.ng.ru	Site du journal russe <i>Nezavissimaïa gazeta</i>
www.mmj.ru	Site de <i>Revue multimédias</i> (Russie)
www.globalaffairs.ru	Site <i>La Russie dans la politique globale</i>
www.ifspb.com	Site de l'Institut français de Saint-Pétersbourg
www.ccf-moscou.ru	Site du Centre culturel français de Moscou
www.afrus.ru	Site d' <i>Alliances françaises en Russie</i>
www.lfm.ru	Site du lycée français de Moscou
www.efsp.org	Site de l'École française de Saint-Pétersbourg
www.moscufr.org	Site du collège français de Moscou
www.cuf.pu.ru	Site du collège universitaire en sciences humaines de Saint-Pétersbourg
www.clio.fr	Site de l'entreprise française <i>Clio</i> (voyages culturels)
www.centre-fr.net	Site du Centre franco-russe en sciences sociales et humaines de Moscou

www.russiefrance.org	Site du Centre de Russie pour la science et la culture à Paris
www.russie.net	Site web franco-russe
www.leparisien.fr	Site du journal <i>Le Parisien</i>
www.bief.org	Site du Bureau international d'édition française
www.gillesciment.com	Site français du cinéma d'animation
www.kinoglaz.fr	Site français du cinéma russe et soviétique
www.cnc.fr	Site du Centre national du cinéma de la RF
http://remacle.org	Site de Philippe Remacle <i>L'Antiquité grecque et latine de Moyen Âge</i>
www.igrunov.ru	Site personnel de V. V. Igrunov
http://blogs.ecoles-idrac.com	Site de l'École supérieure de Commerce <i>IDRAC BLOGosphere</i>
www.lemonde.fr	Site du quotidien français <i>Le Monde</i>
www.ifri.org	Site de l'Institut français des relations internationales
www.cnn.com	Site <i>CNN World</i> de la chaîne d'information <i>CNN</i> (États-Unis)
www.EurActiv.fr	Journal en ligne, dédié aux politiques de l'Union Européenne en France.

IV. BIBLIOGRAPHIE

1. INSTRUMENTS DE TRAVAIL

1. 1. DICTIONNAIRES

DEFARGES, Philippe Moreau. *Dictionnaire de géopolitique*. Paris : A. Colin, 2002. 186 p.

FRÉDÉRIC, Bernard (dir.) *Dictionnaire de Questions Internationales*. Paris : l'Atelier/Éditions ouvrières, 1995. 319 p.

SALON, Albert. *Vocabulaire critique des relations culturelles internationales*. Paris : La maison du dictionnaire, 1978. 175 p.

VAÏSSE, Maurice (dir.) *Dictionnaire des relations internationales au XXe siècle*. 2^e éd., Paris : A. Colin, 2005. 300 p.

1. 2. REFERENCES METHODOLOGIQUES

ASLANOFF, Serge. *Manuel typographique du russiste*. Paris : Institut d'études slaves, 1986. 255 p.

BATTISTELLA, Dario. *Théories relations internationales*. Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2003. 511 p. (Coll. « Références inédites »).

DUROSELLE, Jean-Baptiste. *Tout empire périra : théorie des relations internationales*. 2^e éd. Paris : Colin, 1992. 346 p.

GIRAULT, René. *Être historien des relations internationales*. Paris : Publications de la Sorbonne, 1998. 435 p. (Coll. « Publications de la Sorbonne. Série internationale » 0768-1984 ; 56).

MERLE, Marcel. « Les approches culturalistes dans l'étude des relations internationales ». *in Pour ou contre une interprétation culturaliste des relations internationales* / Association

française de science politique. Congrès des 22, 23 et 24 octobre 1981. Table ronde n° 1, Paris, 19 p.

ORY, Pascal. *L'histoire culturelle*. Paris : PUF, 2004. 127 p. (Coll. « Que sais-je ? » 0768-0066 ; 3713).

POIRRIER, Philippe. *Les enjeux de l'histoire culturelle*. Paris : Seuil, 2004. 435 p. (Coll. « Points : Histoire », 0768-0457 ; H 342).

ROLLIND Denis et al. *Histoire culturelle des relations internationales. Carrefour méthodologique : XXe siècle*. Paris, Budapest, Torino : L'Harmattan, 2004. 286 p. (Coll. « Inter – nationale » 1768 – 991X).

TROTIGNON, Yves. *Le monde du XXe siècle : un outil d'investigation et de compréhension de notre époque*. Paris : Fayard, 1978. 534 p.

2. OUVRAGES GENERAUX

2.1. GENERALITES SUR L'HISTOIRE DU XXE SIECLE

BERSTEIN Serge, MILZA Pierre. *Histoire du 20^e siècle, I. Le premier 20^e siècle 1900-1939. Un monde déstabilisé*. Paris : Hatier, 1987. 433 p.

BERSTEIN Serge, MILZA Pierre. *Histoire du 20^e siècle, II. Le second 20^e siècle 1939-1953. La Guerre et la reconstruction*. Paris : Hatier, 1990. 333 p.

BERSTEIN Serge, MILZA Pierre. *Histoire du 20^e siècle, III. Le second 20^e siècle de 1953 à nos jours : la croissance et la crise*. Paris : Hatier, 1987. 501 p.

DU REAU, Élisabeth. *L'idée d'Europe au XXe siècle : des mythes aux réalités*. Bruxelles, Paris : Complexe, 1996. 371 p. (Coll. « Questions au XXe siècle », n° 86).

DUROSELLE, Jean-Baptiste. *L'Europe, Histoire de ces peuples*. Paris : Perrin, 1993. 705 p.

MIQUEL, Pierre. *Histoire du monde contemporain : 1945-1991*. Paris : Fayard, 1991. 657 p.

REMOND, René. *Introduction à l'Histoire de notre temps. III. Le XXe siècle de 1914 à nos jours*. Paris : Seuil, 1989. 293 p. (Coll. « Points : Histoire » ; 14).

RIOUX, Jean-Pierre (dir.) *Une histoire du monde contemporain*. Paris : Larousse, DL 2005. 479 p. (Coll. « Bibliothèque historique »).

RONCAYOLO, Marcel. *Le monde et son histoire. Le monde contemporain de la Seconde Guerre mondiale à nos jours. Le second 20^e siècle*. Paris : Bordas et R. Laffont, 1985. 1053 p. (Coll. « Bouquins »).

2.2. LA FRANCE AU XXE SIECLE : HISTOIRE DE LA VIE POLITIQUE ET CULTURELLE

AZEMA Jean-Pierre, WINOCK Michel. *La IIIe République : 1870-1940*. Paris : Calmann-Lévy, 1970. 384 p. (Coll. « Naissance et mort »).

BAQUIAST, Paul. *La Troisième République : 1870-1940*. Paris, Budapest, Torino : l'Harmattan, 2002. 208 p.

BARSALOU, Joseph. *La Mal-aimée : histoire de la IVe République*. Paris : Plon, 1964. 333 p.

BECKER Jean-Jacques, BERSTEIN, Serge. *Victoire et frustrations : 1914-1929*. Paris : Seuil, 1990. 455 p. (Coll. « Points : Histoire »; 112).

BECKER, Jean-Jacques. *Histoire politique de la France depuis 1945*. 4^e éd. Paris : Colin, 1994. 193 p. (Coll. « Cursus : Histoire »).

BECKER Jean-Jacques, ORY, Pascal. *Crises et alternances 1974-1995*. Paris : Seuil, 1998. 808 p. (Coll. « Points : Histoire », n° 119).

BERSTEIN Serge, MILZA Pierre. *Histoire de la France au XXe siècle, I. 1900-1930*. Bruxelles, Paris : Complexe, 1990. 562 p. (Coll. « Questions au XXe siècle » ; 21).

BERSTEIN Serge, MILZA Pierre. *Histoire de la France au XXe siècle, II. 1930-1945*. Bruxelles, Paris : Complexe, 2003. 399 p. (Coll. « Historiques », 1378-0360 ; 122).

BERSTEIN Serge, MILZA Pierre. *Histoire de la France au XXe siècle, III. 1945–1958*. Bruxelles, Paris : Complexe, 1991. 337 p. (Coll. « Questions au XXe siècle » ; 23).

BERSTEIN Serge, MILZA Pierre. *Histoire de la France au XXe siècle, V. De 1974 à nos jours*. Bruxelles, Paris : Complexe, 1994. 381 p. (Coll. « Questions au XXe siècle »; 65).

CHAPSAL, Jaques. *La vie politique sous la Ve République. I. 1958-1974*. 5^e éd. Paris : Presses Universitaires de France, 1993. 543 p. (Coll. « Thémis : science politique », 0768-0929).

CHAPSAL, Jaques. *La vie politique sous la Ve République. II. 1974-1987*. 6^e éd. Paris : Presses Universitaires de France, 1993. 695 p. (Coll. « Thémis : science politique », 0768-0929).

COLOMBANI, Jean-Marie. *Portrait du Président*. Paris : Gallimard, 1985. 219 p. (Coll. « Le Monde actuel », 0764-5457).

COINTET, Michèle. *Histoire culturelle de la France : 1918-1958*. Paris : S.E.D.E.S., 1988. 291 p. (Coll. « Regards sur l'histoire : Histoire contemporaine », 0986-4636).

DALLOZ, Jaques. *La IVe République*. Paris : Seuil, 1996. 63 p. (Coll. « Mémo : Histoire »; 14).

FAUVET, Jaques. *La IVe République*. Paris : Fayard, 1963. 392 p. (Coll. « Les Grandes études contemporaines »).

FERRO, Marc. *Histoire de France*. Paris : Odile Jacob, 2001. 764 p.

GOETSCHEL Pascal, LOYER Emmanuelle. *Histoire culturelle et intellectuelle de la France au XXe siècle*. 2^e éd. Paris : Colin, 2001. 194 p. (Coll. « Cursus : Histoire »).

LACOTURE, Jean. *De Gaulle. Tome III. Le souverain. 1959-1970*. Paris : Seuil, 1986. 865 p.

ORY Pascal, SIRINELLI Jean-François. *Les intellectuels en France : de l'affaire Dreyfus à nos jours*. Paris : Colin, 1986. 263 p. (Coll. U, « Histoire contemporaine »).

PATRIAT, Claude. *La culture, un besoin d'État*. Paris : Hachette, 1998. 224 p. (Coll. « Forum »).

RACINE, Nicole. « Antifascisme et nation » in WOLIKOW Serge, BLETON-RUGET Annie (dirs.) *Antifascisme et nation. Les gauches européennes au temps du Front Populaire*. Dijon : Éditions universitaires de Dijon, Publications de l'université de Bourgogne LXXXIX, 1998. 272 p.

RIOUX, Jean-Pierre. *Pour une histoire culturelle*. Paris : Seuil, 1997. 455 p.

RIOUX Jean-Pierre, SIRINELLI Jean-François (dirs.) *Histoire culturelle de la France. Tome 4. Le temps des masses : le XXe siècle*. Paris : Seuil, 1998. 403 p. (Coll. « Univers historique »).

TOUCHARD, Jean. *Le gaullisme : 1940-1969*. Paris : Seuil, 1978. 379 p. (Coll. « Points : Histoire » ; 32).

VAÏSSE Maurice, WOIMANT Michel. *Georges Pompidou et l'Europe*. Colloque organisé au CNRS, les 25 et 26 novembre 1993, sous la direction de Jean-René Bernard, François Caron , Maurice Vaïsse et Michel Woimant. Paris : Complexe, 1995. p. 145.

АНТЮХИНА-МОСКОВЧЕНКО В. И. Современная Франция/В. И. Антюхина-Московченко. – М.: Общество «Знание» РСФСР, 1970. – 72 с.

АНТЮХИНА-МОСКОВЧЕНКО В. И. Шарль де Голль и Советский Союз/ В. И. Антюхина-Московченко. – М.: Книга, 1990. – 288 с.

АРЗАКАНЯН М. Ц. Ж. Ширак./М. Ц. Арзаканян//Вопросы истории. –1988.- № 8.

АРЗАКАНЯН М. Ц. Политическая история Франции XX век/М. Ц. Арзаканян.–М.: Высшая школа, 2003. - 157 с.

АРСЕНЕВ Э. А. Современная Франция: годы кризиса/Э. А. Арсенев. – М.: Знание, 1985. – 64 с.

БОРИСОВ Ю. В. Новейшая история Франции 1917-1964/Ю. В. Борисов. – М.: Просвещение, 1966. – 255 с.

ВАСЮТИНСКИЙ В. Н. Кув де Мюрвиль М. Лицом к лицу с миром (беседы с Деларио) Реферат/В. Н. Васютинский. – М.: Ак. Наук СССР, Институт информации по общественным наукам, 1990. – 22с.

ВАСЮТИНСКИЙ В. Н. Ф. Миттеран/В.Н. Васютинский//Вопросы истории. – 1993. - № 1

ВИДЯСОВА Л. М. Франция/Л. М. Видясова. – М.: Издательство «Знание», 1963. – 48 с.

История Франции: в 3 томах/под ред. А. З. Манфреда. – М.: Наука, 1973. – 599 с.

МАНФРЕД А. З. Очерки истории Франции XVIII-XX вв.: сб. статей/ А. З. Манфред. – М.: Издательство Академии наук, 1961. – 616 с.

МОЛЧАНОВ Н. Н. Четвертая Республика/Н. Н. Молчанов. – М.: Издательство социально-экономической литературы, 1963. – 607 с.

МОЛЧАНОВ Н. Н. Генерал де Голль/Н. Н. Молчанов. – 3-е изд., доп. переработ. - М.: Международные отношения, 1988. – 480 с.

РУБИНСКИЙ Ю. И. Пятая республика (политическая борьба во Франции в 1958-1963 годах)/Ю. И. Рубинский. – М.: Международные отношения, 1964. – 386 с.

РУБИНСКИЙ Ю. И. Франция в современном мире/Ю. И. Рубинский. – М.:Знание, 1973. – 64 с.

УШАКОВ В. Н. Франция: стремление к переменам и перспективы развития/ В. Н. Ушаков. – Л.: Знание, 1983. – 20 с.

ЧЕРНЕГА В. Н. Политическая борьба во Франции и эволюция голлистской партии в 60-70 годы XX века/В. Н. Чернега. – М.: Наука, 1984 – 237 с.

2.3. LA RUSSIE AU XXIÈME SIÈCLE : HISTOIRE DE LA VIE POLITIQUE ET CULTURELLE

ADLER Alexandre, COHEN François, DECAILLOT Maurice et al. *L'URSS et nous*. Paris : Éd. sociales, 1978. Chap. 6 « Culture et idéologie ».

BERELOWITCH Wladimir, GERVEREAU Laurent (dirs.) *Russie, URSS : 1914-1991. Changements de regards*. Paris : BDIC, 1991. 304 p. (Coll. « Publications de la BDIC »).

BESANÇON, Alain. *Présent soviétique et passé russe*. Paris : Hachette, 1986. 448 p. (Coll. « Pluriel » 0296-2063 ; 8487).

BESANÇON, Alain. *Court traité de soviétologie à l'usage des autorités civiles, militaires et religieuses*. Paris : Hachette, 1976. 125 p.

BLANC André, CHAMBRE Henri. *L'URSS*. Paris : PUF, 1971. 286 p. (Coll. « Magellan : La géographie et ses problèmes / Pierre George » ; 18).

CARRERE-D'ENCAUSSE, Hélène. *L'Union soviétique de Lénine à Staline : 1917-1953*. Paris : Richelieu, 1972. 446 p. (Coll. « Publications de l'Université de Paris I, Institut d'histoire des relations internationales, Univers contemporain » ; 2).

CHARVIN, Robert. *Les États socialistes européens : institutions et la vie politique*. Paris : Dalloz, 1975. 554 p. (Coll. « Précis Dalloz »).

CLÉMENT Carine, PAILLARD Denis. « Reconstruction ou déconstruction ? Dix éclairages sur la société russe », *Le Monde diplomatique*, novembre 2005, p. 18-19.

DEPRETTO, Jean-Paul (dir.) *Pouvoirs et société en Union soviétique*. Paris : l'Atelier, Ouvrières, 2002. 207 p. (Coll. « Mouvement social », 0292-7128).

DULLIN, Sabine. *Histoire de l'URSS*. 2^e éd. Paris : La Découverte, 2003. 123 p. (Coll. « Repères », 0993-7625 ; 150).

DURANTY, Walter. *Histoire de la Russie soviétique*. Paris : Delamain et Boutelleau, 1946. 391 p.

FAY, Victor. *Contribution à l'histoire de l'URSS*. Montreuil : La Brèche ; Paris : Association des amis de Victor Fay, 1994. 406 p.

FEJTO, François. *Histoire des démocraties populaires. Tome 1. L'ère de Staline : 1941-1952*. Paris : Seuil, 1952. 456 p. (Coll. « Les Collections Esprit. Frontières ouvertes »).

FEJTO, François. *Histoire des démocraties populaires. Tome 2. Après Staline : 1953-1968*. Paris : Seuil, 1969. 534 p. (Coll. « Les Collections Esprit. Frontières ouvertes »).

FERRO, Marc. *Naissance et effondrement du régime communiste en Russie*. Paris : Librairie Générale Française, 1997. 152 p.

GERVAIS-FRANCELLE, Céline (dir.). *Russes, slaves et soviétiques*. Paris : Institut d'Études slaves, Publication de la Sorbonne, 1992. 462 p. (Coll. « Historique de l'Institut d'études slaves », 0079-0001 ; 34).

- GRAS, Christian. *Les États marxistes-léninistes de 1917 à nos jours*. Paris : PUF, 1978. 207 p. (Coll. « L'Historien » ; 35).
- HELLER Michel, NEKRICH Aleksandre. Traduit du russe par W. Berelowitch. *L'utopie au pouvoir : histoire de l'URSS de 1917 à nos jours*. Paris : Calmann-Lévy, 1982. 658 p.
- KAGARLITSKY, Boris. *Les intellectuels et l'État soviétique de 1917 à nos jours*. Paris : PUF, 1993. 341 p. (Coll. « Connaissance de l'Est »).
- LARAN Michel, VAN REGEMORTER Jean-Louis. *La Russie et l'ex-URSS de 1914 à nos jours*. 3e éd. Paris : Colin, 1996. 383 p. (Coll. « U. Série Histoire »).
- MALIA, Martin. *La tragédie soviétique : histoire du socialisme en Russie 1917-1991*. Paris : Seuil, 1995. 633 p. (Coll. « Univers historique »).
- MÉLAT, Hélène. « La vie culturelle en Russie au début des années 1990 », *La Revue russe*, n°9, 1998, p. 93.
- PALMIER, Jean-Michel. *Lénine, l'art et révolution*. Paris : Payot, 1975. 550 p. (Coll. « Bibliothèque historique »).
- RAEF, Marc. *Politique et la culture en Russie : 18-20e siècles*. Paris : École de Hautes Études en Sciences Sociales, 1996. 288 p. (Coll. « Recherche d'histoire et des sciences sociales » ; 65).
- REY, Marie-Pierre. *Le Dilemme russe : la Russie et l'Europe occidentale d'Ivan le Terrible à Boris Eltsine*. Paris : Flammarion, 2002. 354 p.
- REY, Marie-Pierre. *De la Russie à l'Union soviétique : la construction de l'empire 1462-1953*. Paris : Hachette, 1994. 253 p. (Coll. « Carré histoire » ; 25.)
- RIASANOVSKY, Nicolas V. *Histoire de la Russie des origines à 1992*. Traduit de l'américain par André Berelowitch. Paris : Robert Laffont, 1994. 864 p. (Coll. « Bouquins »).
- SOKOLOFF, Georges. *La Puissance pauvre : une histoire de la Russie de 1815 à nos jours*. Paris : Fayard, 1993. 937 p.

TATU, Michel. *La pouvoir en URSS de Khrouchtchev à la direction collective*. Paris : Bernard Grasset, 1967. 604 p.

TROTIGNON, Yves. *Le XXe siècle en URSS*. 2^e éd. Paris : Bordas, 1976. 320 p. (Coll. « Études, Section historique »).

VAN REGEMORTER, Jean-Louis. *La Russie et le Monde au XXe siècle*. Paris : Masson-Colin, 1995. 186 p.

WERTH, Nicolas. *Histoire de l'Union soviétique de l'Empire russe à la Communauté des États indépendants : 1900-1991*. 2^e éd. Paris : PUF, 1992. 558 p. (Coll. « Thémis : Histoire »).

Великая Октябрьская социалистическая революция и становление советской культуры 1917-1927/Отв. ред ак. М. П. Ким. – М.: Наука, 1985. – 526 с.

Советская культура в реконструктивный период 1928-1941. – М.: Наука, 1988. – 605 с.

2. 4. GENERALITES SUR L'HISTOIRE DES RELATIONS INTERNATIONALES

ARON, Raymond. *Paix et guerre entre les nations*. Paris : Calmann-Lévy, 2004. 794 p. (Coll. « Pérennes »).

BERG, Eugène. *La politique internationale depuis 1955*, Paris : Economica, 1989. 1574 p.

BEZIAS, Jean-Rémy. *Les relations internationales : du milieu du XIXe siècle à 1939*. Paris : Seuil, 1997. 95 p. (Coll. « Mémo : Histoire » ; 67).

BONIFACE, Pascal. *Les relations internationales depuis 1945*. Paris : Hachette, 1997. 160 p. (Coll. « Les fondamentaux » ; 91).

BRAILLARD Philippe, DJALILI Mohammed-Reza. *Les relations internationales*. 6^e éd. Paris : PUF, 2002. 127 p. (Coll. « Que sais-je ? » 0768-0066 ; 2456).

BRETTON Philippe, CHAUDET Jean-Pierre. *La coexistence pacifique*. Paris : A. Colin, 1971. 327 p. (Coll. U, Série « Relations et institutions internationales » ; 6).

CHARILLON, Frédéric (dir.) *Les politiques étrangères. Ruptures et continuités*. Paris : La Documentation française, 2001. 311 p.

COLARD, Daniel. *Les relations internationales de 1945 à nos jours*. 6^e éd. Paris : Colin, 1996. 414 p. (Coll. U, « Série Droit »).

DEFARGES, Philippe Moreau. *Relations internationales. 2. Questions mondiales*. 5^e éd. Paris : Seuil, 2002. 290 p. (Coll. « Points : Essais », 0768-0481 ; 260).

DUROSELLE, Jean-Baptiste. *L'Europe de 1815 à nos jours : vie politique et relations internationales*. 7^e éd. Paris : Presses Universitaires de France, 1993. 451 p. (Coll. « Nouvelle Clio », 0768-2379).

DUROSELLE, Jean-Baptiste. *Histoire diplomatique de 1919 à nos jours*. 11^e éd. Paris : Dalloz, 1993. 1038 p. (Coll. « Études politiques, économiques et sociales »).

GIRAULT René, FRANK Robert. *Histoire des relations internationales contemporaines. Tome 2. Turbulente Europe et nouveaux mondes 1914-1941*. Paris : Payot & Rivage pour l'édition de poche, 2004. 513 p. (Coll. « Histoire des relations internationales contemporaines »).

GIRAULT René, FRANK Robert, THOBIE Jacques. *Histoire des relations internationales contemporaines. Tome 3. La loi des géants 1941-1964*. Paris, Milan, Barcelone : Masson, 1993. 346 p. (Coll. « Relations internationales contemporaines », 0224-1234).

GROSSER, Pierre. *Les temps de la guerre froide : réflexions sur l'histoire de la guerre froide et sur les causes de sa fin*. Paris : Complexe, 1995. 466 p. (Coll. « Questions au XXe siècle » ; 77).

KISSINGER, Henri. *Diplomatie*. Paris : Fayard, 1996. 860 p.

LEJEUNE, Dominique. *Entre guerre et paix : les relations internationales de 1900 à 1950*. Paris : Ellipses, 1996. 288 p.

LLORCA, Émile. *Les relations internationales depuis 1945 : histoire thématique : vingt-sept questions*. Paris : Ellipses. 320 p. (Coll. « Ellipses »).

MERLE, Michel. *La politique étrangère*. Paris : PUF, 1984. 218 p. (Coll. « Perspectives internationales », 0243-2331).

MILZA, Pierre. *Les relations internationales de 1973 à nos jours*. Paris : Hachette, 1996. 255 p. (Coll. « Carré histoire » ; 35).

RAMONET, Ignacio. « Nouveau monde », *Le Monde diplomatique*, janvier 1992, p. 1.

RENOUVIN, Pierre (dir.) *Histoire des relations internationales*. Volume III : De 1874 à 1945. Tome VII : Les crises du XXe siècle. 1. De 1914 à 1929. Paris : Hachette, 1994. 998 p.

SOUTOU, Georges-Henri. *La guerre de Cinquante Ans : les relations Est - Ouest 1943-1990*, Paris : Fayard, 2001. 767 p.

ZORGBIBE, Charles. *Histoire des relations internationales. Tome 2. De la paix de Versailles à la Grande Alliance contre Hitler 1918-1945*. Paris : Hachette, 1994. 317 p. (Coll. « Pluriel : Référence »).

ZORGBIBE, Charles. *Histoire des relations internationales. Tome 3. Du système de Yalta aux missiles de Cuba 1945 – 1962*. Paris : Hachette, 1995. 353 p. (Coll. « Pluriel : Référence »).

ZORGBIBE, Charles. *Histoire des relations internationales. Tome 4. Du schisme Moscou–Pékin à l'après-guerre froide 1962 à nos jours*. Paris : Hachette, 1995. 465 p. (Coll. « Pluriel : Référence »).

2. 5. POLITIQUE INTERNATIONALE DE LA FRANCE

ALLIAN Jean-Claude, AUTRAND Françoise, BELY Lucien et al. *Histoire de la diplomatie française*. Paris : Perrin, 2005. 1050 p.

BONNET, Georges. *Le Quai d'Orsay sous trois Républiques : 1870-1961*. Paris : Fayard, 1961. 519 p. (Coll. « Les grandes études contemporaines »).

BOZO, Frédéric. *La politique étrangère de la France depuis 1945*. Paris : La Découverte & Syros, 1997. 122 p. (Coll. « Repères » ; 217).

BRY, Alain. *Les cent métiers du Quai d'Orsay. 1980-2000*. Paris, 2000. 521 p.

CHARILLON, F. (dir.), *Les politiques étrangères, ruptures et continuités*, Paris : Les études de la Documentation française, 2001. 311 p.

CHARILLON, Frédéric. « Peut-il encore y avoir une politique étrangère française ? », *Politique étrangère*, n° 4, 2002, p. 915-929.

CERNY, Philippe G. *Une politique de Grandeur : aspects idéologiques de la politique extérieure de de Gaulle*. Paris : Flammarion, 1986. 342 p.

COUVE de MURVILLE, Maurice. *Une politique étrangère 1958-1969*. Paris : Plon, 1971. 501 p.

DEFARGES, Philippe Moreau. *La France dans le monde au XXe siècle*. Paris : Hachette, 1994. 159 p. (Coll. « Les fondamentaux » ; n°28).

DE MONTFERRAND, Bernard. *La France et l'étrangère*. Paris : Albatros, 1987. 529 p.

DIALLO, Tierno. *La politique étrangère de George Pompidou*. Paris : Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1992. 271 p. (Coll. « Bibliothèque constitutionnelle et de science politique » ; 74).

DULPHY, Anne. *La politique extérieure de la France depuis 1945*. Paris : Nathan, 1994. 128 p. (Coll. 128 « Paris » ; 60).

DUROSELLE, Jean-Baptiste. *Politique étrangère de la France. La décadence 1932-1939*. Paris : Imprimerie nationale, 1979. 568 p. (Coll. « Politique étrangère de la France »).

DUROSELLE, Jean-Baptiste. *Politique étrangère de la France. L'abîme 1939-1944*. Paris : Imprimerie nationale, 1986. 611 p. (Coll. « Politique étrangère de la France »).

GIRARD, Michel. « La diplomatie française : un bilan nuancé », *Revue politique et parlementaire*, n° 1017-1018, 2002, p. 206-215.

GROSSER, Alfred. *La politique extérieure de la Ve République*. Paris : Seuil, 1965. 189 p. (Coll. « Jean Moulin »).

HERRIOT, Édouard. *La France dans le monde*. Paris : Hachette, 1933. 247 p.

KESSLER, Marie-Christine. *La politique étrangère de la France. Acteurs et processus*. Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1999. 498 p.

LASSERRE Isabelle, MANDEVILLE Laure. « Une politique étrangère à bout de souffle », *Politique étrangère*, n° 112, 2006, p. 329-352.

MENDES, Marie. « La politique étrangère aujourd'hui ». *Pouvoirs*, 1999, n° 88. Paris : Seuil. p. 107-120.

TACEL, Max. *La France et le monde au XXe siècle*. Paris, Milan, Barcelone : Masson, 1989, 285 p. (Coll. « Relations internationales contemporaines », 0224-1234).

VAÏSSE, Maurice. « L'adaptation du Quai d'Orsay aux nouvelles conditions diplomatiques 1919-1939 ». *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1985, Tome 32, p. 145-162.

VAÏSSE Maurice, WOIMANT Michel. *Georges Pompidou et l'Europe*. Colloque 25/26 novembre 1993. Bruxelles/Paris : Complexe, 1995. 691 p.

VAÏSSE, Maurice. *La grandeur : Politique étrangère du général de Gaulle 1958 – 1969*. Paris : Fayard, 1998. 726 p. (Coll. « Pour une histoire du XXe siècle », 1152-2402).

ZUQIAN, Zhang. « La politique étrangère de la France entre continuité et ajustements post-guerre froide », *La revue internationale et stratégique*, n° 45, 2002, p. 113-120.

ДЕЕВ А. С. Современная Франция: механизм формирования внешней политики/А. С. Деев. – М.: Международные отношения, 1985. – 208 с.

ЗУЕВА К. П. Эра Миттерана и после/К. П. Зуева//Международная жизнь. – 1996. - №2. – С. 23 – 30.

КОВАЛЕВ А. А. Франция на перепутьях мировой политики/А. А. Ковалев – М. : Международные отношения, 1983. – 184 с.

КОЖЕМЯКОВ А. Франция: внешнеполитический механизм/А. Кожемяков//Международная жизнь. – 1989. - № 6. – С. 38-48.

КОЖЕМЯКОВ А. Внешняя политика Франции в период «сосуществования»/А. Кожемяков//Мировая экономика и международные отношения. – 1990. - № 4. – С. 36-47.

МАЛАФЕЕВ К. А. Внешняя политика и дипломатия Франции в годы Народного фронта/К. А. Малафеев//Вопросы Новой и Новейшей истории Франции. – Рязань, 1979. – С. 52-90.

МАЛАФЕЕВ К. А. Европейская политика и дипломатия Франции в 1933-1939 гг./К. А. Малафеев – Рязань, 1994. –145 с.

МИХЕЕВ В. С. США, Франция и европейская безопасность (1958-1992)/В. С. Михеев. – М.: Наука, 1993. – 192 с.

МОЛЧАНОВ Н. Н. Внешняя политика Франции (Пятая республика)/Н. Н. Молчанов. – М.: Институт международных отношений, 1961. – 120с.

НАРОЧНИЦКАЯ Е. А. Франция в блоковой системе Европы 1960-1980е годы/Е. А. Нарочницкая. – М.: Наука, 1993. – 236с.

ОБИЧКИНА Е. О. Голлистская традиция в современной французской дипломатии/Е. О. Обичкина//Новая и Новейшая история. – 2004. – № 6. – С. 66-78.

ОБИЧКИНА Е. О. От Миттерана к Шираку: новый стиль французской дипломатии/Е. О. Обичкина//Российская дипломатия: история и современность. Материалы конференции, посвященной 450-летию создания Посольского приказа. – М.: Московский институт международных отношений, РОССПЭН, 2001. – С. 406-413.

ОБИЧКИНА Е. О. Франция в новом мировом порядке. Внешняя политика конца 80х – 90 гг: учебное пособие/Е. О. Обичкина. – М.: МГИМО, 2000. – 164с.

ПЕТРОВ В. П. Кэ д'Орсэ/В. П. Петров, Ю. В. Владимиров. – М.: Международные отношения, 1966. - 208 с.

СТЕГАРЬ С. А. Дипломатия Франции перед Второй мировой войной/С. А. Стегарь. – М.: Международные отношения, 1980. – 280с.

СЛАВЕНОВ В. П. Очерки внешней политики Франции (1981-1986)/В. П. Славенов. – М.: Международные отношения, 1986. – 304с.

ФОРЕТ И. В. (ред.) Французская дипломатия в период назревания предвоенного кризиса в конце 30 –х годов XX века/ И. В. Форет//Россия в контексте мировой истории. Сб. научных статей. – Воронеж.: ВГУ, 2003. – С. 112-131.

2. 6. POLITIQUE INTERNATIONALE DE L'URSS ET DE LA FEDERATION DE RUSSIE

ARBATOVA, Nadejda. « Russie-UE après 2007 : le débat russe ». *Russie. NEI. Visions*, n°20, 2007. 24 p.

BARTSCH, Hans-Jürgen. « L'Europe et la Russie », *La Revue russe*, n° 11, 1997, p. 7-15.

BRAITHWAITE, Rodéric. « La Russie, le pays européen », *Politique étrangère*, n° 2, 1999, p. 269-290.

CARRERE-D'ENCAUSSE, Hélène. « Russie : à la recherche de l'identité perdue », *Politique internationale*, n° 60, 1993, p. 37-50.

DE LA GORGE, Paul-Marie. « L'OTAN aux portes de la Russie », *Le Monde diplomatique*, n° 520, 1997, p. 10-11.

DE TINGUY, Anne. « L'émergence de la Russie sur la scène internationale », *Politique étrangère*, n° 1, 1992, p. 49-61.

DE TINGUY, Anne. « La Russie entre puissance et impuissance », *La Revue internationale et stratégique*, n° 38, 2000, p. 207-219.

DE TINGUY, Anne. « Vladimir Poutine et l'Occident : l'heure est au pragmatisme », *Politique étrangère*, n° 3, 2001, p. 515-533.

DE TINGUY, Anne (dir.) *Moscou et le monde. L'ambition de la grandeur : une illusion*. Paris : CERI/Autrement, 2008. 215 p.

DEVILLERS, Philippe. *Guerre ou Paix : une interprétation de la politique extérieure soviétique depuis 1944*. Paris : Balland, 1979. 288 p.

DUTOIT, Bernard. *Coexistence et droit international à la lumière de la doctrine soviétique*. Paris : A. Pedone, 1966. 179 p. (Coll. « Publications de la Revue générale de droit international public ». Nouvelle série ; 8).

FACON, Isabelle. « La politique extérieure de la Russie de Poutine. Acquis, difficultés et contraintes », *Annuaire français de relations internationales*, Vol. 4, Bruxelles, Bruylant, 2003, p. 550-567.

FICHER, Louis. *Les soviets dans les affaires mondiales*, Paris : Gallimard, 1933. 767 p.

ERMAKOV, Nikita. « La Russie dans le monde », *La Revue russe*, n° 9, 1996, p. 73-75.

KENNAN, George Frost. *La Russie soviétique et l'Occident : 40 années d'histoire*. Paris : Calmann-Lévy, 1962. 365 p.

KOJOKINE, Evguéni. « La politique étrangère française est-elle soluble dans une Europe unie ? », *La revue internationale et stratégique*, n° 45 : « La politique étrangère de la France après 2002 », 2002, p. 105-111.

LIGHT, Margot. « Débats sur la politique étrangère russe et l'évolution de la doctrine : 1991–1999 », *La revue internationale et stratégique*, n° 38 : « La Russie à la croisée des chemins », 2000, p. 121-131.

FACON, Isabelle. « Russie - Union européenne : enjeu du voisinage commun », *Annuaire français de relations internationales*, 2007, Volume VIII, Bruxelles, Bruylant, p. 620-637.

LAVERGNE, B. « Quelques réflexions relatives à la France, à l'Union soviétique et aux États-Unis ». *L'année politique et économique*, 1974, n° 239, p. 142-153.

LEVESQUE, Jacques. « Quelques paradoxes de la politique internationale de l'URSS ». *Communisme. Revue d'études pluridisciplinaires*, 1997, n° 49–50 : La politique extérieure de l'URSS, Paris : L'âge d'homme, 1997. 216 p.

LEVESQUE, Jacques. *L'URSS et sa politique internationale : de 1917 à nos jours*. Paris : Colin, 1980. 335 p. (Coll. U, « Série : Histoire contemporaine » ; 23).

MANDEVILLE, Laure. *L'URSS et le Monde*. Paris : La Documentation française, 1989. 64 p. (Coll. « Dossiers d'actualité mondiale. Problèmes politiques et sociaux » ; 60).

MENDRAS, Marie. « La Russie en mal de politique étrangère. La politique étrangère aujourd'hui », *Pouvoir*, n° 88, 1999, p. 107-120.

NARINSKI Michel, DU RÉAU Élisabeth, SOUTOU Georges-Henri, TCHOUBARIAN Al., et al. *La France et l'URSS dans l'Europe des années 30*. Paris : Presses de l'université Paris – Sorbonne, 2005. 192 p.

PARIS, Henri. *Stratégie soviétique et chute du pacte de Varsovie : la clé de l'avenir*. Paris : Publications de la Sorbonne, 1995. 471 p.

REGEMORTER VAN, Jean-Louis. *La Russie et le Monde au XXe siècle*. Paris : Masson-Colin, 1995. 186 p. (Coll. U. « Un siècle d'histoire »).

REY, Marie-Pierre. *Le Dilemme Russe : La Russie et l'Europe occidentale d'Ivan le Terrible à Boris Eltsine*. Paris : Flammarion, 2002. 354 p.

ROMER, Jean-Christophe. « La politique étrangère russe sous Boris Eltsine », *Annuaire français de relations internationales*, Vol. 2, Bruxelles, Bruylant, 2001, p. 49-62.

ROUBINSKI, Youri. « Perceptions russes », *Annuaire français de relations internationales*, Vol. 1, Bruxelles, Bruylant, 2000, p. 295-300.

WILDE D'ESTIMAEL, Tanguy de ; SPETCHINSKY, Laetitia (dirs.). *La politique étrangère de la Russie et l'Europe : enjeux d'une proximité*. Bruxelles : P.I.E./Peter Lang, 2004. 263 p. (Coll. « Géopolitique et résolution des conflits », Vol. 2).

Внешняя политика Советского Союза/И. Д. Овсяный, Е. Ю. Богуш, О. Ю. Борисов и др. – 2е изд., перераб. и доп. - М.: Политиздат, 1978. – 472 с.

Внешняя политика Советского Союза/В. П. Нихамин, А. Л. Адамишин, Е. Ю. Богуш и др. – 3е изд., перераб. и доп. – М.: Политиздат, 1985 – 400 с.

Внешняя политика Советского Союза. Актуальные проблемы/А. М. Белоногов, А. И. Вальков, А. Викторов и др. - М. : Международные отношения, 1976. - 303 с.

История внешней политики СССР/Под. ред. А. А. Громыко, Б. Н. Пономарева. – Т. 1. 1917 – 1945. – М.: Наука, 1986. – 535 с.

История внешней политики СССР/Под. ред. А. А. Громыко, Б. Н. Пономарева. – Т. 2. 1945 – 1985. – М.: Наука, 1986. – 692 с.

ЛЕБЕДЕВ Н. И. СССР в мировой политике 1917-1982/Н. И. Лебедев – 2^о изд, перераб. и доп. – М.: Международные отношения, 1982. – 368 с.

НАРИНСКИЙ М. М. Политика Советского Союза в Европе в 20-30х годах/М. М. Наринский//Российская дипломатия: история и современность. Материалы конференции, посвященной 450-летию создания Посольского приказа. – М.: Московский институт международных отношений, РОССПЭН, 2001. – С. 369-377.

ШИШКИН В. А. Становление внешней политики послереволюционной России (1917-1930 годы) и капиталистический мир./В. А. Шишкин. – С.-Пб.: Дм. Буланин, 2002. – 460с.

2.7. RELATIONS BILATERALES AU XXE ET AU DEBUT DU XXIIE SIECLE

BONNET, G. Les négociations franco-russes de 1938-1939. *La Revue de Paris*, 1947, n°11, p. 93-101.

BORTOLI, Georges. *Une si longue bienveillance : les Français et l'URSS 1944-1991*. Paris : Plon, 1994. 250 p.

CAMBOURNAC, Bernard. « Trois siècles de relations franco-russes : constats et perspectives », *La Revue russe*, n° 6 : « La Russie et la France », 1994, p. 7-10.

CŒURÉ, Sophie. *La grande lueur à l'Est : les Français et l'Union soviétique 1917–1939*. Paris : Seuil, 1999. 358 p.

COURTOIS Stéphane, LAZAR Marc (dirs.) *50 ans d'une passion française. De Gaulle et les communistes*. Paris : Balland, 1991. 342 p.

DE GRUNWALD, Constantin. *Les Alliances franco-russes : neuf siècles de malentendus*. Paris : Plon, 1965. 405 p.

DE TINGUY, Anne. « Paris - Moscou : vers un partenariat privilégié dans une Europe réconciliée », *Relations internationales et stratégiques*, n° 25, 1997, p. 82-92.

DE TINGUY, Anne. « France - Russie, une relation inachevée », *Le Banquet*, n° 11, 1997/2.

DOUBININE Youri, « Document : histoire mouvementée du traité franco-russe », *Revue politique et parlementaire*, 1993, n° 967, p. 19-39.

DULLIN, Sabine. *Des hommes d'influences. Les ambassadeurs de Staline en Europe 1930-1939*. Paris : Payot, 2001. 383 p.

DUROSELLE, Jean-Baptiste. « Louis Barthou et la rapprochement franco-soviétique en 1934 ». *Cahiers du monde russe et soviétique*, 1962, vol. III – 4. Paris : Mouton & Co, p. 525-545.

GIRAULT, René. Les relations franco-soviétiques après septembre 1939. *Cahiers du monde russe et soviétique*, 1976, Vol. 17, n°1, p. 27-42.

GIRAULT, René. Les relations franco-soviétiques à la veille de la Seconde Guerre mondiale. Bilan des années 1937-1940. *Revue des études slaves*, 1977, Tome 50 – III, p. 417-428.

GOMART, Thomas. *Double détente : les relations franco-soviétiques de 1958 à 1964*. Paris : Publications de la Sorbonne, 2003. 494 p. (Coll. « Internationale » 0768 – 1984 ; 72).

GOMART Thomas, DAVID Dominique. *Les rapports russo-français vus de Moscou*. Paris : Institut français des relations internationales, 2002. 84 p. (Coll. « Notes de l'IFRI », 1272-9914 ; 41).

GOMART, Thomas. « Paris et le dialogue UE-Russie : un nouvel élan avec Nicolas Sarkozy ? » *Russie. NEI. Visions*, n° 23. Ifri, 2007, 24 p.

GRENIER, Fernand. « France - URSS : le mois de l'amitié (franco-soviétique) ». *France nouvelle*, 1962, n° 857, p. 11-12.

HOURMANT, François. *Au pays de l'avenir radieux : voyages des intellectuels français en URSS et en Chine populaire*. Paris : Aubier, 2000. 281 p.

KOCH, Stephen. *La fin de l'innocence. Les intellectuels d'Occident et la tentation stalinienne. 30 ans de guerre secrète*. Paris : Grasset, 1995. 450 p.

KUPFERMAN, Fred (dir.) *Au pays des Soviets : le voyage français en Union soviétique, 1917-1939*. Paris : Gallimard, Julliard, 1979. 188 p.

MANFRED, A. *France - Russie. France - URSS. Traditions d'amitié et de coopération*. Moscou, Paris : Édition du Progrès, 1974. 329 p.

MARIAN, Michel. « France - Europe de l'Est : les rendez-vous manqués », *Politique internationale*, n° 56, 1992, p. 89-101.

MAZUY, Rachel. *Croire plutôt que voir ? : Voyages en Russie soviétique 1919-1939*. Paris : Odile Jacob, 2002. 369 p. (Coll. « Histoire »).

MOURIN, Maxime. *Les relations franco-soviétiques 1917-1967*. Paris : Payot, 1967. 371 p. (Coll. « Études et documents Payot »).

RAVEL, Jeanetto. « Six années d'échanges franco-soviétiques vues de la coulisse ». *France - URSS Magazine*, 1962, n° 197, p. 16-21.

REY, Marie-Pierre. *La tentation du rapprochement. France et URSS à l'heure de la détente 1964-1974*. Paris : Publications de la Sorbonne, 1991. 355 p.

ROMER, Jean-Christophe. « Les relations franco-russes (1991-1999). Entre symboles et réalités », *Annuaire français de relations internationales*, Vol. 1, Bruxelles, Bruylant, 2000, p. 439-477.

GOMART, Thomas. « Les trois enjeux du partenariat entre l'Union européenne et la Russie », *Politique étrangère*, n° 2, 2004, p. 387-399.

RAVEL, Jeanetto. « Six années d'échanges franco-soviétiques vues de la coulisse ». *France - URSS Magazine*, 1962, n° 197, p. 16-21.

SCHREIBER, T. « Les relations de la France avec les pays de l'Est (1944-1980) ». *Notes et études documentaires*, 1980, n° 4569-4570.

SCOTT, William E. *Le pacte franco-soviétique. Alliance contre Hitler*. Paris : Payot, 1965. 298 p.

SLOVES, H. *La France et l'Union soviétique*. Paris : Les Éditions Rieder, 1935. 409 p.

STRUVE, Nikita. *Soixante-dix ans d'émigration russe (1919-1989)*, Paris : Fayard, 1996. 303 p.

WOLTON, Thierry. *La France sous influence Paris - Moscou. 30 ans de relations secrètes*. Paris : Grasset, 1997. 506 p.

АНТЮХИНА-МОСКОВЧЕНКО В. И. СССР и Франция. Советско-французские отношения в 1917-1967 гг./В. И. Антюхина-Московченко. – М.: Знание, 1967. – 47 с.

БЕЛОУСОВА З. С. К визиту генерала де Голля в Советский Союз в 1966. По материалам Внешней политики РФ/ З. С. Белоусова//Россия и Франция в XVIII – XX вв. – Вып. 4. М.: Наука, 2001. – С. 292-301.

БОЕВ Ю. СССР-Франция (традиции и современность)/Ю. Боев. – Киев.: Издательство политической литературы, 1977. – 88 с.

БОРИСОВ Ю. В. СССР и Франция: 60 лет дипломатических отношений./Ю. В. Борисов. - М.: Международные отношения, 1984. – 240 с.

БОРИСОВ Ю. В. Советско–французские отношения 1924-1945 гг./Ю. В. Борисов. – М.: Международные отношения, 1964. – 551 с.

ДАВИД Д. Россия и Франция/Д. Давид, Т. Гомар//Международная жизнь. – 2002. - № 3. – С. 27-36.

Де ВИЛЬПЕН Доминик, История уготовила общий путь для России и Франции / Доминик де Вильпен // Международная жизнь. – 2004. - № 3. – С. 75-86.

ДУБИНИН Ю. В. СССР и Франция. Опыт сотрудничества (60-70 годы)/Ю. В. Дубинин, В. Н. Келин. – М.: Политиздат, 1979. – 304 с.

ЗАК Л. М. Дружба рождалась в борьбе. СССР-Франция: страницы истории/Л. М. Зак. – М.: Мысль, 1989. – 228 с.

ЗАГЛАДИН В. В. Франко-советские отношения после Второй мировой войны/В. В. Загладин//СССР-Франция (из истории политических, экономических и культурных отношений). – М.: Издательство института международных отношений, 1960. – С. 20-36.

ЗОРИН В. А. У истоков разрядки (из опыта работы во Франции в 60-70 годы)/ В. А. Зорин//Дипломатический вестник. 1982. – М.: Международные отношения, 1983. - С. 195-204.

ЗУЕВА К. П. Советско-французские отношения и разрядка международной напряженности (1958-1986)/К. П. Зуева. – М.: Наука, 1987. – 268 с.

ЗУЕВА К. П. Российско-французские отношения: реальность и традиции/К. П. Зуева//Мировая экономика и международные отношения. – 1992. – № 12. – С. 133-139.

ИОФФЕ А. Е. Русско–французские отношения с 1917 года / А. Е. Иоффе. – М.: Госполитиздат, 1958. – 354 с.

КОЗЫРЕВ А. Россия и Франция: преемственность «сердечного согласия»/А. Козырев//Известия. – 1993. – 20 окт.

МАНФРЕД А. З. СССР и Франция в европейской и мировой политике/А. З. Манфред//Международная жизнь. – 1971. - № 10. – С. 121-126.

МАНФРЕД А. З. Традиции дружбы и сотрудничества. Из истории русско-французских и советско-французских связей. М., 1967.

Де МОНПЕЛЬЕ Марк. Франко-российский союз/ Марк де Монпелье//Свободная мысль. – 1994. - № 4. – С. 59-60.

МОЛЧАНОВ Н. Н. СССР-Франция: полувековой путь./Н. Н. Молчанов. –М.: Международные отношения, 1974. – 96 с.

ЧЕРНИКОВ Г. П. Странники и противники франко-советского сотрудничества/Г. П. Черников, Д. А. Черникова. – М.: Международные отношения, 1971. – 256 с.

ЧЕРНИКОВА Д. А. Политика Франции в отношении СССР в 1933-1934 годах и проблема Восточного регионального пакта/Д. А. Черникова//Ученые записки института международных отношений. – Вып. 6. – М: Издательство ИМО, 1962. – С. 84-118.

ШИЛОВ В. С. Шарль де Голль и франко-советские отношения (1958-1969)/ В. С. Шилов//Шарль де Голль. К 100-летию со дня рождения. Французский ежегодник. 1988. – М.: Наука, 1990. – С. 75-95.

3. RELATIONS INTERNATIONALES ET LA CULTURE

3.1. OUVRAGES ET ARTICLES SUR LA POLITIQUE CULTURELLE INTERNATIONALE ET LA DIPLOMATIE CULTURELLE

ALLIES Paul et al. *Pratiques des échanges culturels internationaux : les collectivités territoriales*. Paris : Association française d'Action Artistique, Ministère des Affaires étrangères, 1994. 138 p.

AUTISSIER, Anne-Marie. *L'Europe culturelle en pratique*. Paris : Association Française d'Action Artistique, Ministère des Affaires étrangères, 1999. 147 p.

BUZIN Des ROZIERES, Laurent. « Face à la mondialisation des échanges. Des politiques culturelles sont-elles possibles ? » in ROCHE, François (dir.) *La culture dans les relations internationales*. Mélanges de l'École française de Rome, Tome 114–1, Rome : École française de Rome, 2002, p. 423-429.

DE BOIS, Pierre. « Guerre froide : propagande et culture (1945-1953) ». *Relations internationales*, 2003, n°115, p. 437-454.

DE RAYMOND, Jean-François. « Rencontres de cultures et relations internationales ». *Relations internationales*, 1980, n°24, p. 401-413.

D'IREBARNE, Philippe. *Cultures et mondialisation : Gérer par-delà les frontières*. 2^e éd. Paris : Seuil, 2002. 357 p. (Coll. « Points : Essais » ; 482).

DOCA, Carl. *Les relations culturelles sur le plan international*. Neufchâtel : La Bacconière, 1959. 399 p.

DOLLOT, Louis. *Les relations culturelles internationales*. Paris : PUF, 1964. 128 p. (Coll. « Que sais-je ? » 0768-0066 ; 1142).

DUBOSCLARD A. et al. *Entre rayonnement et réciprocité. Contributions à l'histoire de la diplomatie culturelle*. Paris : Publications de la Sorbonne, 2002. 197 p. (Coll. « Série internationale » ; 66).

GROSJEAN Etienne, CRISPINI Nicolas. *La coopération culturelle européenne : origines, réalisations et perspectives*. Arles : Actes Sud, 1997. 131 p.

HAIGH, Anthony. *La diplomatie culturelle en Europe*. Strasbourg : Conseil de l'Europe, 1974. 255 p.

HUNTINGTON, Samuel. *Le choc des civilisations*. Paris : Odile Jacob, 1997. 405 p.

KOURLIANDSKY, Jean-Jacques. « Relations internationales et culture ». *Relations internationales et stratégiques*. Paris : L'Harmattan, 1993, n° 10, p. 37-48.

LAFON, Jacques. *Itinéraires : de l'histoire du droit à la diplomatie culturelle et à l'histoire coloniale*. Paris : Publications de la Sorbonne, 2001. 352 p. (Coll. « De Republica » ; 5).

MAREK, Yves. « La dynamique des ensembles géolinguistiques et culturels », *Revue française de Géographie*, 1999, n° 10 : « Les guerres de la culture : culture, économie et puissance au XXI^e siècle », p. 25-40.

MARES, Antoine. « La culture comme instrument de la politique extérieure des démocraties populaires : l'exemple franco-tchécoslovaque ». *Relations internationales*, 2003, n° 115 « Diplomatie et transferts culturels au XX^e siècle ». I. p. 425-436.

MILZA, Pierre. « Culture et relations internationales ». *Relations internationales*, 1980, n°24, p. 361-379.

MUSITELLI, Jean. « La Convention sur la diversité culturelle : anatomie d'un succès diplomatique », *La revue internationale et stratégique*, n° 62, 2006, p. 11-21.

ORY, Pascal. « De la diplomatie culturelle à l'acculturation ». *Relations internationales*, 2003, n°116 « Diplomatie et transferts culturels au XXe siècle ». II. p. 479-481.

RESZLER A., BROWNING A. « Identité et relations internationales ». *Relations internationales*, 1980, n° 24, p. 381-399.

ROCHE, François. « Pour une géopolitique de la culture ». in ROCHE, François (dir.) *La culture dans les relations internationales*. Mélanges de l'École française de Rome, Tome 114 – 1, Rome : École française de Rome, 2002, p. 11-38.

ROCHE, François. *La crise des institutions nationales d'échanges culturels en Europe*. Paris : L'Harmattan, 1998. 126 p. (Coll. « Culture et diplomatie française »).

TALBOT, Patrick. « La Diplomatie culturelle ou l'art de tirer des bords ». in ROCHE, François (dir.) *La culture dans les relations internationales*. Mélanges de l'École française de Rome. Tome 114-1, Rome : École française de Rome, 2002, p. 47-58.

WALKER R. B. J. « The Concept of Culture in the Theory of International Relations ». in *Culture ans International Relations*. Ed. Jongsuk Chay. New York : Praeger, 1990. p. 3-17.

БОГАТЫРЕВА Е. Обмен (опыт анализа жанра культурного обмена)/ Е. Богатырева//Россия и Запад. Диалог или столкновение культур. Сборник статей. – Сост. В. П. Шестаков. – М.: Министерство культуры РФ, 2000. – С. 76-84.

БОГОЛЮБОВА Н. М. Внешняя культурная политика: сравнительный анализ концепций европейских стран / Н. М. Боголюбова, Ю. В. Николаева//Исследования международных отношений. Сборник статей. – Отв. ред. С. В. Лобачев. – СПб.: Издательство С.- Петербургского университета, 2004. - С. 183-192.

МЕЛЕХИН Б. И. Культурное и научное общение народов. Правовое регулирование/Б. И. Мелехин. – Воронеж.: Издательство Воронежского университета, 1968. – 227 с.

ХЛОПИНА О. Трансформация культурной политики Европы в конце XX столетия/О. Хлопина//*Культурная политика: проблемы теории и практики*. Сборник статей Государственного института искусствознания. СПб.: ДБ, 2003.

3. 2. L'ACTION CULTURELLE DE LA FRANCE À L'ÉTRANGER

ADRIEN, Bertrand. « L'action extérieure de la France : un exemple possible de réforme de l'État », *Politique étrangère*, n° 4, 2001, p. 987-998.

ATKINSON, David. « De l'"exception culturelle" à la "diversité culturelle" : les relations internationales au cœur d'une bataille planétaire », *Annuaire français de relations internationales*, Vol. IV, Bruxelles, Bruylant, 2003, p. 663-675.

BASDEVANT, Jean. « La politique culturelle de la France ». *Revue de Défense nationale. Les Grands problèmes nationaux et internationaux*, 1962, février, p. 211-225.

BATHO, Jack. « Le français, la francophonie et les autres », *Politique étrangère*, n° 1, 2001, p. 169-183.

BRUEZIERE, Maurice. *L'Alliance française : histoire d'une institution, 1883-1983*. Paris : Hachette, 1983. 247 p.

BRY, Alain. *La Cendrillon culturelle du quai d'Orsay : avril 1945 – décembre 1998*. Paris : Grou-Radenez, 1999. 423 p.

BULARD Martine, « À la recherche d'une ambition culturelle », *Le Monde diplomatique*, juin 2001, p. 8-9.

CHARTIER, Jérôme. « L'État et la mise en valeur de l'image de la France », *La revue internationale et stratégique*, n° 63 : « Quelle place pour la France dans le monde ? », 2006, p. 149-153.

DARGENT Françoise, « La France exporte mal sa culture ». *Le Figaro*, 2001-06-02, p. 1, 27.

DE FONT-RÉAULX, A. « La francophonie, quelle francophonie ? », *La revue parlementaire*, n° 876, février 2005.

DE RAYMOND, Jean-François. *L'action culturelle extérieure de la France*. Paris : La Documentation française, 2000. 136 p. (Coll. « Notes et études documentaires : Documentation française » 0029-4004 ; 5120).

DJIAN, Jean-Michel. *Politique culturelle : la fin d'un mythe*. Paris : Gallimard, 2005, 196 p.

FALK, Robert. « La machine diplomatique culturelle française après 1945 ». *Relations internationales*, 2003, n° 115 « Diplomatie et transfert culturel au XXe siècle ». I. p. 325-348.

GUEHENNO, J.-M. « Diplomatie culturelle : culture en France, culture d'Europe ». *Politique étrangère*, 1986, n° 1, p. 165-171.

KESSLER, Marie-Christine. « La politique culturelle extérieure de la France depuis la fin de la guerre froide ». in ROCHE François (dir.) *La culture dans les relations internationales*. Mélanges de l'École française de Rome, Tome 114 - 1, Rome : École française de Rome, 2002, p. 103-120.

« La langue française dans la mondialisation ». Préface à l'article de Gabriel de Broglie « Les chances du français », *Le Débat*, 2005, n° 136, p. 156.

LASNER Jean-François, « Culture française à l'étranger : malaise diplomatique », *Beaux-Arts*, 2004-02, n° 237, p. 82-89.

LECLERE Thierry, « Démission diplomatique », *Télérama*, 2005-03-23, n° 2880, p. 60-66.

LOMBARD, Alain. *Politique culturelle internationale : le modèle français face à la mondialisation*. Paris : Maison des cultures du monde, 2003. 359 p.

MAJZA, Dr. Béatrice. « La francophonie, acteur des relations internationales », *Annuaire français de relations internationales*, Vol. VI, Bruxelles, Bruylant, 2005, p. 539-553.

MARÈS, Antoine. « Puissance et présence culturelle de la France. L'exemple du Service des Œuvres françaises à l'étranger dans les années trente ». *Relations internationales*, 1983, n°33, p. 65-80.

MESNARD, André-Hubert. *L'action culturelle des pouvoirs publics*. Deuxième partie. Chapitre III, § 3 : « Le ministère des Affaires étrangères et l'Action culturelle à l'étranger ». Paris : Librairie Générale de Droit et de jurisprudence, 1969. p. 286-324. (Coll. « Bibliothèque de Droit public » ; LXXXVI).

PILLEUL, G. « La politique culturelle extérieure 1958-1969 ». in *De Gaulle et son siècle*. Tome VII. *De Gaulle et la culture*. Actes des Journées Internationales tenues à l'UNESCO, Paris, 19-24 novembre 1990. Institut Charles de Gaulle. Paris : Plon. 329 p. (Coll. « Espoir »).

PINIAU, Bernard. *L'action artistique de la France dans le monde*. Paris, Montréal : l'Harmattan, 1998. 221 p.

RENOLIET, Jean-Jacques. « La genèse de l'Institut international de coopération intellectuelle ». *Relations internationales*, 1992, n°72, p. 387-398.

ROCHE François, PINIAU Bernard. *Histoires de diplomatie culturelle des origines à 1995*. Paris : Ministère des Affaires étrangères, La Documentation française, 1995. 295 p.

ROCHE, François. « Opérateurs de la coopération artistique et politiques publiques de la France depuis 1981. Le ministre de la culture face à la diplomatie ». *in* ROCHE, François (dir.) *La culture dans les relations internationales*. Mélanges de l'École française de Rome, Tome 114 – 1, Rome : École française de Rome, 2002, p. 283-292.

SALON, Albert. *L'action culturelle de la France dans le monde*. Paris : Nathan, 1983. 159 p. (Coll. « Francophonie », 0763-6369).

ГОЛУБЕВА-МОНАТКИНА Н. И. Язык, культура, политика: от франкофонии к Франкофонии/ Н. И. Голубева-Монаткина//Известия Академии наук РФ. Серия литературы и языка. – 2001. – Т. 60. - № 4. – С. 40-46.

КОТОВА Г. Д. О «Проекте международных культурных связей Франции»/Г. Д. Котова//Французский ежегодник. 1986. – М.: Наука, 1988. – С. 192-201.

ПУШКИН В. В. Государственная политика Франции в сфере культуры/ В. В. Пушкин//К. М. ДОЛГОВ (ред.) *Дипломатия и культура*. Материалы научной конференции (4 июля 2002 года). ДА МИД России. М., 2003, с. 279.

3. 3. DIPLOMATIE CULTURELLE SOVIETIQUE ET L'ACTION CULTURELLE DE LA RUSSIE A L'ETRANGER

ANASTASYEV, Nicolay. « Les politiques culturelles dans la Russie post-soviétique » [réf. du 05.12.2007] Disponible sur Internet : <http://www.unesco.org/culture/worldreport/html_fr/wcrb31.shtml>

BARGHOORN, Frederic Charles. *The Soviet cultural offensive. The role of cultural diplomacy in soviet Foreign policy*. Princeton, New Jersey: Princeton University Press, 1976. 353 p.

FAYET, Jean-François. « La Société pour les échanges culturels entre l'URSS et l'étranger (VOKS) ». *Relations internationales*, 2003, n°115, p. 411-423.

FAYET, Jean-François. « La VOKS : entre culture, politique et lobbying diplomatique ». in JOST Hans Ulrich, PREZIOSO Stéphanie (dirs.) *Relations internationales, échanges culturels et réseaux intellectuels*, 2002, p. 97-113.

KASTOUÉVA-JEAN, Tatiana. « La Russie et le processus de Bologne », *Politique étrangère*, n°2, 2007, p. 411-423.

KASTOUEVA-JEAN, Tatiana. « "Splendeurs et misères" de l'enseignement supérieur en Russie ». *Russie. NEI. Visions*, n° 14, Ifri, 23 p.

La politique culturelle de la Fédération de Russie/Programme européen d'examen des politiques nationales de développement culturel, Conseil de la coopération culturelle. Strasbourg : Conseil de l'Europe, 1998. 408 p.

ULDRICKS, T. J. *Diplomacy and Ideology : the origins of Soviet Foreign Relations, 1917-1930*. Londres : Beverley Hills : SAGE Publications, 1979, 239 p.

АНДРИАНОВА Т. В. Геополитика и культура : анализ. обзор/Т. В. Андрианова; ИНИОН РАН. – М., 2001. – 92 с.

БОГОЛЮБОВА Н. М., НИКОЛАЕВА Ю. В. Сравнительный анализ деятельности зарубежных культурных центров в России и проблемы внешней культурной политики.//Компаративистика – II. Альманах сравнительных социогуманитарных исследований. СПб., 2002. С. 267-271.

БОРИСОВ Ю.С. (ред.) Россия и внешний мир : диалог культур : сб. ст./Ин-т рос. Истории. - М. : ИРИ, 1997. - 287 с.

ГАК А. М. В. И. Ленин и развитие международных культурных и научных связей Советской России в 1920-1924 годах./А. М. Гак//Вопросы истории. – 1963. - № 4. – С. 196-204.

ГАЛЕНСКАЯ Л. Н. Музы и право. Правовые вопросы международного сотрудничества в области культуры./Л. Н. Галенская. – Л.: Издательство Ленинградского университета, 1987. – 221с.

ГОЛУБЕВ А. В. «Царь Китаю не верит...» Союзники в представлении российского общества 1914-1945 гг./А. В. Голубев//Россия и мир глазами друг друга: из истории взаимовосприятия. – Вып. 1. – М.: РАН, Институт российской истории, 2000. – С. 317-355.

ГОЛУБЕВ А. В. «Взгляд на землю обетованную»: из истории советской культурной дипломатии 1920-1930х годов/В. Голубев–М.: Институт российской истории РАН, 2004.- 273 с.

ГОЛУБЕВ А. В. Советское общество 1930х годов и формирование внешнеполитических стереотипов/А. В. Голубев//Россия и Европа в XIX-XX вв. Проблемы взаимовосприятия народов, социумов, культур. Сборник научных трудов. – М.: Институт российской истории РАН, 1996. – С. 86-116.

ДЕНИСОВ А. Культурные связи СССР с другими странами. Роль и значение международного культурного сотрудничества./А. Денисов //Международная жизнь. – 1955. - № 7. – С. 39-49.

ДОГЛОВ К. М. (ред.) Дипломатия и культура : тезисы научной конференции. - М. Академия МИД, 2003. 359 с.

ЗАК Л. М. К проблеме истории и историографии международных культурных связей СССР/Л. М. Зак//Вопросы истории и историографии социалистической культуры - М.: Наука, 1987. - С. 221-235.

ИВАНОВ А. А. О приоритетах культурной политики в современном обществе/А.А. Иванов, В.Е. Семенов//Проблемы теоретической социологии/ С.-Петербург. гос. ун-т. – СПб., 2005. – Вып. 5. – С. 308-321.

ИВАНЬКО С. Взаимное познание культур рождает доверие/С. Иванько//Новости ЮНЕСКО. Информационный бюллетень. – 1982. - № 9. – С. 6-10.

ИОФФЕ А. Е. Деятельность зарубежных обществ дружбы с Советским Союзом/А. Е. Иоффе//Вопросы истории. – 1966. - № 3. – С. 15-30.

ИОФФЕ А. Е. Международные связи советской науки, техники и культуры. 1917-1932./А. Е. Иоффе. – М.: Наука, 1975. – 429 с.

КАШЕЛЕВ Ю. Б. Культурные связи: важный фактор разрядки/Ю. Б. Кашелев. – М.: Знание, 1976. – 80 с.

КОЗЛОВ Л. Е. Внешняя культурная политика России в отношении стран СНГ//Дневник Алтайской школы политических исследований. № 21. Современная Россия и мир; альтернативы развития (нац., регион. идентичность и междунар. отношения) : материалы междунар. науч.-практ. конф./под ред. Ю.Г. Чернышова. - Барнаул : Изд-во Алтайского ун., 2005; То же [Электронный ресурс]. - URL: <<http://lkoslov.narod.ru/Koslov/vkpsng.htm>>

КОНЕНКО, В. А. «Создать образ России?»/КОНЕНКО В.А.//Россия в глобальной политике, № 2, март-апрель 2006.

КУЗЬМИН М. С. Деятельность партии и Советского государства по развитию международных культурных связей СССР 1917-1932 гг./М. С. Кузьмин. – Л.: Издательство Ленинградского университета, 1971. – 148 с.

КУЛИКОВА Г. Б. СССР 1920-1930 годов глазами западных интеллектуалов/ Г. Б. Куликова//Отечественная история. – 2001. - № 1. – С. 4-24.

Культурная политика России: история и современность. Два взгляда на одну проблему. М., 1998. 296 с.

Культурный обмен: 10 лет после Хельсинки. – М.: Прогресс, 1985. – 184 с.

КРУГЛИКОВА, Г. А. «Современная культурная политика : от идеи к практике). [Электронный ресурс]. <http://mmj.ru/index.php?id=40&article=471>

ЛЕБЕДЕВ Л. К. Правда и ложь о культурном обмене./Л. К. Лебедев. – Л.: Лениздат, 1985. – 112 с.

ЛУНЬКОВ Н. Международные культурные связи Советского Союза/Н. Луньков//Международная жизнь. – 1971. - № 8. – С. 49-56.

НАУМОВА А. Г. Об одной из форм диалога культур России с западом в 40 – 50е годы XX века/А. Г. Наумова//Россия и западная Европа: диалог культур. Международная научная конференция 21-22 декабря 1993. Тезисы докладов. – Курган.: Курганский машиностроительный институт, 1993. – С. 55-56.

ЧУРБАНОВ, Вадим. «Федеральная культурная политика и "местные" культуры в России» [Электронный ресурс].<http://www.rau.su/observer/N03_93/007.HTM>

ШАДУРСКИЙ, Виктор. «Внешняя культурная политика Республики Беларусь: состояние и проблемы»//Белорусский журнал международного права и международных отношений, 2000, № 4. [Электронный ресурс] <http://library.by/portalus/modules/belarus/readme.php?subaction=showfull&id=1096041490&archive=&start_from=&ucat=20&>

ШМАГИН Е. «Культура и дипломатия»/ШМАГИН Е.//Международная жизнь, n°3, 2002, С. 62-63.

ЯКОВЛЕВ И. Г. Россия и Европа: проблемы взаимовосприятия в исторической перспективе/ И. Г. Яковлев//Россия и Европа в XIX – XX вв. Проблемы взаимовосприятия народов, социумов, культур. Сборник научных трудов. – М.: Институт российской истории РАН, 1996. – С. 8-20.

3. 4. RELATIONS CULTURELLES FRANCO-SOVIETIQUES ET FRANCO-RUSSES AU XXE ET AU DEBUT DU XXIe SIECLE

ABENSOUR, Gérard. « Art et politique. La tournée du théâtre Meyerhold à Paris en 1930 ». *Cahiers du monde russe et soviétique*, 1976, Vol. XVII, n° 2-3, p. 213-248.

ABENSOUR, Gérard. « Le théâtre russe au festival d'Avignon. Attention ! Chefs-d'œuvre... », *La Revue russe*, 1997, n° 12, p. 47-54.

AMARGIER Nathalie, « Avignon. Festival Off 1997 », *La Revue russe*, 1997, n° 12, p. 57-58.

ARNAUD, Geneviève. « Théâtre. Visite d'Anatoli Vassiliev à l'Académie expérimentale de théâtres », *La Revue russe*, 1993, n° 5, p. 111-112.

BARRY, Françoise. « France - Russie : les complémentarités économiques et culturelles », *La Revue russe*, n° 9, 1996, p. 37-46.

BOGOPOLSKAÏA, Ekaterina. « Une histoire de festival. Le 5^e Festival russe international des arts à Paris », *La Revue russe*, 2003, n° 22, p. 103-105.

BOEHME Dimo, De GLOWCZEWSKI Xavier. « Allemagne, France, Russie : Focus : la coopération dans le domaine de l'éducation : dépasser l'ordre du symbole ». [réf. du 23. 05. 2011] Disponible sur Internet : <http://www.ifri.org/files/Cerfa/FIN_PB_glow_boeh.pdf>

DE GREVE, Claude. « La réception de la littérature russe, classique et moderne, en France, aux lendemains de la Deuxième Guerre mondiale » in LIECHTENHAN, F.-D. (dir.) *L'ours et le coq. Trois siècles de relations franco-russes*. Paris : Presses de la Sorbonne nouvelle, 2000, p. 225-241.

GRENIER, Fernand. « France-URSS : le mois de l'amitié (franco-soviétique) ». *France nouvelle*, 1962, n° 857, p. 11-12.

HAMANT, Yves. « Les échanges culturels franco-soviétiques après Staline ». *La Revue russe*, 1994, n°6, p. 125-131.

JEU, B. « La coopération culturelle franco-soviétique ». *Tiers-monde*, 1968, n°35-36, Tome IX, p. 879-907.

PICON-VALLIN, Béatrice. « Un siècle de théâtre : les tournées russes en France ». in LIECHTENHAN, F-D (dir.) *L'ours et le coq. Trois siècles de relations franco-russes*. Paris : Presses de la Sorbonne nouvelle, 2000, p. 173-192.

PICON-VALLIN, Béatrice. « Le théâtre russe en France », *La Revue russe*, 1994, n° 7, p. 95-104.

PICON-VALLIN, Béatrice. « Laboratoire russe pour un théâtre public », *Le Monde diplomatique*, 2000, n° 556, p. 29.

SIBILLE, C. « Les archives du ministère de la Guerre récupérées de Russie », *Gazette des archives*, Paris : Association des archivistes français, 1997, n° 176, p. 64-77.

БЕЛОГОЛОВСКИЙ Е. С. Очерки истории советско-французских культурных связей 1924–1939/ Е. С. Белоголовский. - Свердловск. : Издательство Уральского университета, 1988, 320 с.

ЕРОФЕЕВА Г. Н. О культурных связях между СССР и Францией/Г. Н. Ерофеева, В. Н. Любимова, И. Д. Шкунаева//СССР-Франция (из истории политических, экономических и культурных отношений). – М.: Издательство института международных отношений, 1960. – С. 75-93.

КОКИНАКИ И. В. Ле Корбюзье и его связи с советскими архитекторами/И. В. Коккинаки//Россия. Франция. Проблемы культуры первых десятилетий XX века. Сборник статей. – М.: Государственный музей искусств им. А. С. Пушкина, 1988. – С. 102-117.

НИКОЛЬСКАЯ Л. С. Установление советско-французских контактов в области науки и культуры (1919-1928)/Л. С. Никольская//Французский ежегодник. 1970. – М.: Наука, 1972. – С. 175-198.

НОВИКОВА Е. И. Советско-французские культурные связи (1971-1975)//Вопросы истории. - 1979. - № 6. - С. 160-168.

СОЛОВЬЕВ А. Н. Из истории франко-советских культурных и научных связей в 1931-1935 годах/А. Н. Соловьев//Вестник истории мировой культуры. – 1960. - № 1. – С. 80-91.

СТАРОСЕЛЬСКАЯ-НИКИТИНА О. А. Поль Ланжевен и франко-советские культурные связи/О. А. Старосельская-Никитина//Вестник АН СССР. – 1956. - № 1. – С. 66-70.

ТИМОФЕЕВА Н. В. Из истории развития советско-французских культурных связей (1918-1927)/Н. В. Тимофеева//Исторический архив. – 1961. - № 3 – С. 166-169.

ФРЕЗИНСКИЙ Б. Великая иллюзия – Париж, 1935. (Материалы к истории Международного конгресса писателей в защиту культуры)/Б. Фрезинский//Минувшее. Исторический альманах. – Вып. 24. – СПб.: Athenium – Феникс, 1998. – С. 166.

КУЛИКОВА Г. Б. Пребывание в СССР иностранных писателей в 1920 - 1930-х годах/Г. Б. КУЛИКОВА//Отечественная история, - № 4 - 2003 - С. 43-59.

МАЗЮИ-КРОКЕТТ Р. Декада франко-советского научного сближения 1934 г./Рашель Мазюи-Крокетт//Отношения между Россией и Францией в европейском контексте (в XVIII–XX вв.) История научных и международных связей/Отв. ред. В. Берелович, науч. ред Е. Бабаева. – М.: ИНИОН РАН, 2002. – С. 160-165.

ЧЕРКАСОВ П. П. «Неделя Советского Союза» на французском телевидении 5-12 октября 1976 г. Протокол заседания Совета по координации внешнеполитической пропаганды от 18 октября 1976 года. Из фондов Российского государственного архива новейшей истории/ЧЕРКАСОВ П. П.//Россия и Франция в XVIII–XX вв. Вып. 5. - М.: Наука, 2003, с. 297.

4. THESES, MEMOIRES ET AUTRES ETUDES UNIVERSITAIRES

MARAND, Christine. *Relations culturelles franco-soviétiques : 1966–1986*. Thèse de doctorat, Paris : IEP, 1991.

NAVARRO, Catherine. *La réforme de la diplomatie culturelle française dans l'espace européen*. Mémoire de quatrième année, section « Politique et communication ». Lyon. : Institut d'études politiques de Lyon, 2001.

OKRET-MANVILLE, Christine. *La politique de promotion culturelle britannique en France (1920-1953) : de la publicité aux relations culturelles*. Thèse de doctorat, Paris : IEP, 2002.

THIERRY, Mathilde. *Les relations culturelles franco-soviétiques de 1958 à 1969*. Mémoire de maîtrise, Paris I, 1984.

БОГАТЫРЕВА Т. Г. Глобализация и императивы культурной политики современной России : автореф. дис. д-ра культурологии / Богатырева Т. Г.; Рос. акад. гос. службы при Президенте РФ. – М., 2002. – 38 с.

ЗИННУРОВ И. Х. Советско-французские культурные связи: 1975-1991: Диссертация на соискание уч. степ. канд. ист. наук. - М., 1996.

КЛИМОВА Н. А. « Российско-французские культурные отношения во второй половине 80-х - 90-е годы XX века ». Автореферат диссертации на соискание ученой степени кандидата исторических наук, - М : МГПУ, 2007.

КОТОВА Г. Д. Франция и развитие культурных и научных связей с Советским Союзом. (1924-1935 гг.): Автореф. дис. канд. ист. наук. - М., 1979.

НАТОЧИЙ В. В. Культурная политика России: проблемы и перспективы : Автореферат диссертации на соискание ученой степени кандидата политических наук, Башкирский государственный университет, Уфа, 2001.

НИКОЛЬСКАЯ Л. С. Международные культурные связи СССР в первое десятилетие Советской власти (к истории создания ВОКС и зарубежных обществ культурной связи с СССР): Автореф. дис. канд. ист. наук. - М., 1970.

НОВИКОВА Е. И. Советско-французские научно-технические и культурные связи (1965-1970) : Автореф. дис. канд. ист. наук. - Минск, 1975.

ПОНЬКА Т. И. Сотрудничество советской и французской общественности в культурной и гуманитарной областях в конце 80-х - начале 90-х гг. Диссертация на соискание уч. степ. канд. ист. наук. - М., 1994.

ШИРАЛИЕВА Н. О. Культурные связи Франции и России в XX веке: Диссертация на соискание уч. степ. канд. ист. наук. - М., 2004.

ANNEXES

Annexe 1. Traité entre la France et la Russie

Date signature France : 07.02.1992

Lieu de signature : PARIS

Date vigueur France : 01.04.1993

Modifié par : Liaison avec l'accord du 12.11.1992; Liaison avec l'accord du 12.11.1992

Date loi JO : 19.12.1992

Page loi JO : 17379

N° décret : 93-818

Date décret : 07.05.1993

Date publication au JO : 15.05.1993

Page décret JO : 7446

RTAF 1993, n° 23 ⁽¹⁾

TRAITE ENTRE LA FRANCE ET LA RUSSIE ⁽²⁾

La République française et la Fédération de Russie, S'appuyant sur d'anciennes traditions d'entente, d'amitié et de coopération; Prenant acte de ce que la Fédération de Russie est l'Etat continuateur de l'Union des Républiques socialistes soviétiques; Désireuses de conférer à leurs relations une qualité nouvelle; Convaincues de la nécessité de fonder leur rapprochement sur le partenariat, la confiance mutuelle, l'attachement aux valeurs de liberté, de démocratie, de justice et de solidarité qui leur sont communes; Décidées à surmonter définitivement les séquelles de la division du monde et de l'Europe en blocs opposés; Fidèles à leurs obligations découlant du droit international, notamment de la Charte des Nations Unies, et confirmant les engagements souscrits dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe; Conscientes des responsabilités particulières qu'elles assument pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales en raison de leur qualité de membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies; Prenant en compte la décision des Etats membres de la Communauté européenne de créer une Union européenne; Prenant en considération la création de la Communauté des Etats indépendants, sont convenues de ce qui suit:

Article 1^{er}. La République française et la Fédération de Russie, fidèles à l'amitié traditionnelle et à la sympathie que se portent leurs peuples, développent leur entente nouvelle en la fondant sur la confiance, la solidarité et la coopération.

Article 2. La République française et la Fédération de Russie unissent leurs efforts en vue de contribuer à assurer la sécurité internationale et à prévenir les conflits, ainsi qu'à mettre en oeuvre de manière efficace les dispositions de la Charte des Nations Unies et à garantir la primauté du droit international. Les deux Parties agissent de concert pour la défense des droits de l'Homme et la promotion des valeurs démocratiques, notamment au sein des organisations internationales compétentes.

Article 3. La République française et la Fédération de Russie conviennent d'élargir et d'approfondir les consultations entre leurs deux gouvernements. Ces consultations portent sur le renforcement de la sécurité et de la coopération en Europe et dans le monde, les solutions à

apporter aux grands problèmes internationaux, le développement des relations bilatérales, ainsi que sur toute autre question d'intérêt commun. Dans ces domaines, les Parties s'attachent à harmoniser le plus possible leurs positions en vue d'arriver, lorsque cela leur semble nécessaire, à des actions conjointes ou concertées. Au cas où surgiraient des situations qui, de l'avis d'une des Parties, créeraient une menace contre la paix, une rupture de la paix ou provoqueraient une tension internationale, les gouvernements français et russe entreraient sans tarder en contact afin de se concerter sur tous les aspects de ces situations et, dans toute la mesure du possible, d'harmoniser leurs positions, en vue de parvenir à un accord sur les mesures de nature à améliorer ou à maîtriser la situation et d'agir de concert. Si l'une des Parties estime qu'une situation met en cause ses intérêts majeurs de sécurité, elle peut demander à l'autre Partie que se tiennent sans tarder des consultations entre elles à ce sujet.

Article 4. La République française et la Fédération de Russie unissent leurs efforts en vue d'établir entre tous les Etats européens des relations de sécurité d'une nature nouvelle et d'édifier une Europe pacifique et solidaire dotée de mécanismes permanents de sécurité et de coopération. Les deux Parties soulignent le rôle que doit jouer en ce sens la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Elles agissent de concert afin de renforcer ses institutions et de lui donner les moyens appropriés, notamment au plan juridique, pour garantir la stabilité et la sécurité sur le continent. La République française et la Fédération de Russie reconnaissent la contribution respective apportée à la sécurité européenne par différentes institutions internationales, notamment la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, l'Union de l'Europe occidentale et l'Alliance atlantique. Les deux Parties coopèrent, entre elles et avec d'autres Etats intéressés, en vue de la conclusion d'un traité de sécurité européenne. La République française souligne l'importance de l'édification de l'Union européenne qui, incluant la mise en oeuvre d'une politique étrangère et de sécurité commune, permettra de renforcer la coopération entre Etats européens et apportera une contribution essentielle à la stabilité du continent et du monde entier. La Fédération de Russie en prend acte. La France favorise l'établissement de relations de coopération entre la Russie et l'Union de l'Europe occidentale, ainsi qu'avec les autres organisations internationales qui contribuent à la sécurité européenne.

Article 5. La République française et la Fédération de Russie sont convaincues de l'apport décisif des accords de désarmement à la sécurité européenne et internationale. Elles s'accordent sur la nécessité de faire en sorte que les armements, en particulier nucléaires, soient établis à un niveau de suffisance minimale. Les deux Parties continuent à participer, dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, aux processus de réduction équilibrée des armements classiques et contribuent à l'élaboration de nouvelles mesures de confiance entre tous les Etats membres. Les deux Parties contribuent à la conclusion d'accords de même nature dans d'autres régions du monde. Elles attachent une importance particulière aux mesures propres à éviter la prolifération des armes de destruction massive et agissent à cette fin de manière concertée dans les instances internationales.

Article 6. La République française et la Fédération de Russie agissent pour que l'Europe évolue vers un espace commun de droit et de démocratie. Elles contribuent à prévenir l'apparition de nouvelles divisions sur le continent européen et à renforcer - à la fois entre elles et entre tous les Etats européens - un réseau de solidarités dans le cadre d'une approche confédérale. Prenant acte de l'engagement de la Fédération de Russie de respecter les normes fixées par le Conseil de l'Europe dans le domaine de la démocratie et des droits de l'Homme, la République française apporte son soutien à l'adhésion de celle-ci à cette organisation. La France s'engage à favoriser, notamment par la conclusion d'accord, le

rapprochement entre les communautés européennes et la Russie, afin de faciliter l'intégration de celle-ci à l'économie européenne. Les engagements auxquels souscrit la République française dans les accords bilatéraux franco-russes respectent les compétences des communautés européennes et les dispositions arrêtées par leurs institutions.

Article 7. La République française et la Fédération de Russie s'engagent à développer leur coopération dans le cadre du système économique international. Les deux Parties se concertent, en particulier au sein des diverses organisations économiques et institutions financières internationales dont elles sont membres, pour que soient mis en oeuvre des mécanismes efficaces de stabilisation des cours des matières premières. La France apporte son soutien à la participation ou à l'adhésion de la Russie aux institutions financières et aux organisations économiques internationales dont celle-ci n'est pas membre. Les deux Parties coopèrent de façon étroite dans le cadre de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

Article 8. La République française et la Fédération de Russie conviennent que des rencontres au plus haut niveau ont lieu au moins une fois par an, ainsi que chaque fois qu'en apparaît la nécessité, notamment sous la forme de réunions de travail informelles. Les ministres des affaires étrangères procèdent à des consultations aussi souvent que nécessaire et au moins deux fois par an. Une coopération étroite est établie entre leurs départements ministériels. Les autres membres des gouvernements des deux Etats se rencontrent régulièrement pour traiter de questions d'intérêt commun.

Article 9. La République française et la Fédération de Russie développent et approfondissent leurs contacts dans le domaine militaire. Les Parties établissent, à cette fin, des programmes bilatéraux d'échanges. Elles procèdent de manière régulière, dans un cadre bilatéral et multilatéral, à des échanges de vues sur leurs concepts de défense et l'organisation de leurs forces.

Article 10. La République française et la Fédération de Russie développent des actions de coopération dans le domaine des institutions démocratiques et de l'état de droit. Cette coopération s'établit notamment dans les domaines suivants: - normes constitutionnelles, législatives et réglementaires; - contrôle de constitutionnalité et de légalité; - droits du citoyen vis-à-vis de l'administration; - libertés publiques; droits de l'homme; droits des minorités nationales; - régimes électoraux.

Article 11. La République française et la Fédération de Russie développent leur coopération dans les domaines de l'économie, de l'industrie, des sciences et des techniques. Une coopération étroite est mise en oeuvre dans les secteurs qui revêtent une importance particulière pour l'avenir des deux Etats et dans la perspective de la création d'un ensemble européen, en particulier dans les domaines suivants: - secteur agro-alimentaire; - énergie; - filière nucléaire civile, notamment sûreté nucléaire; - transports, infrastructures et matériels afférents; - télécommunications et télévision haute définition; - reconversions industrielles; - circuits de distribution. Les Parties encouragent l'établissement de liens de coopération directe entre opérateurs économiques des deux pays.

Article 12. Désireuses de favoriser le passage de la Fédération de Russie à une économie de marché fondée sur les principes de liberté d'entreprise, de justice sociale et de solidarité, également convaincues qu'il existe une relation étroite entre le progrès matériel des sociétés et leur démocratisation, la République française et la Fédération de Russie conviennent de développer des programmes de coopération et de formation. A cette fin, elles attachent une importance particulière au soutien de la modernisation des administrations

publiques, des entreprises et des organisations syndicales et sociales. Les deux Parties favorisent les programmes de formation susceptibles de s'inscrire dans le cadre des actions déployées aux plans européen et international. Les Parties développent également leur coopération dans les domaines des affaires sociales et de la santé.

Article 13. La République française et la Fédération de Russie s'efforcent de créer des conditions favorables à l'activité des entreprises du pays partenaire; chaque Partie encourage et protège sur son territoire les investissements de l'autre Partie. Elles organisent l'échange le plus large possible d'informations économiques et assurent l'accès à l'information des hommes d'affaires et des scientifiques des deux pays.

Article 14. La République française et la Fédération de Russie accordent une importance primordiale à la protection de l'environnement. Elles s'engagent, dans ce domaine, à renforcer leur coopération bilatérale et à favoriser le développement d'actions concertées aux plans européen et international.

Article 15. La République française et la Fédération de Russie développent leur coopération dans les domaines des recherches fondamentales et appliquées en tenant compte, notamment, de leurs prolongements économiques et industriels. Les deux Parties s'efforcent de promouvoir des projets communs susceptibles de s'inscrire dans des programmes européens ou internationaux. Dans le domaine des technologies avancées, les Parties encouragent, dans le respect de leurs réglementations nationales, des associations et réalisations conjointes, en vue notamment d'élever le niveau de compétence et l'efficacité des opérateurs industriels.

Article 16. La République française et la Fédération de Russie organisent une coopération étroite entre institutions de recherche, notamment sous la forme d'échanges de chercheurs.

Article 17. La République française et la Fédération de Russie développent leurs échanges dans les domaines de la culture, de l'art, de l'éducation, de la communication, notamment audiovisuelle. Les deux Parties privilégient les réalisations qui peuvent contribuer à la construction d'un espace culturel européen commun. Elles soutiennent par tous moyens appropriés l'enseignement et la diffusion de la langue française en Russie et de la langue russe en France. Les relations directes entre établissements d'enseignement supérieur, centres de recherche, organismes et personnes participant à la vie culturelle seront encouragées. Seront également encouragées des initiatives nouvelles de coopération portant notamment sur la formation aux métiers de la culture et du patrimoine, la traduction, l'édition et la co-édition, ainsi que la coopération universitaire. Les Parties facilitent la création et le fonctionnement de centres culturels sur leurs territoires.

Article 18. La République française et la Fédération de Russie encouragent les contacts entre leurs peuples, notamment les échanges entre jeunes Français et jeunes Russes.

Article 19. La République française et la Fédération de Russie favorisent les contacts et la coopération entre Parlements et parlementaires des deux Etats.

Article 20. La République française et la Fédération de Russie encouragent la coopération décentralisée entre collectivités locales, en particulier les jumelages, dans le respect des objectifs définis par le présent Traité. Elles développent la coopération humanitaire, notamment en facilitant l'activité des organisations caritatives des deux pays.

Article 21. La République française et la Fédération de Russie favorisent la coopération entre institutions judiciaires des deux Etats, en particulier en matière d'entraide

judiciaire civile. Les Parties organisent une coopération entre les organismes compétents chargés de la sécurité publique, notamment pour la lutte contre le crime organisé, le trafic illicite de stupéfiants, la contrebande, y compris le trafic illégal d'objets d'art. Les Parties s'efforcent de mettre en oeuvre une coopération appropriée dans le domaine de la lutte contre le terrorisme international.

Article 22. La République française et la Fédération de Russie s'engagent à s'entendre, si possible dans des délais rapides, sur le règlement des contentieux soulevés par chaque Partie relatifs aux aspects financiers et matériels des biens et intérêts des personnes physiques et morales des deux pays.

Article 23. La République française et la Fédération de Russie s'engagent à prendre les mesures nécessaires afin de simplifier sur une base de réciprocité les procédures d'octroi et de prorogation des visas. Chaque Partie apporte, sur une base de réciprocité, tout le concours nécessaire à l'action sur son territoire des missions diplomatiques et des postes consulaires de l'autre Partie.

Article 24. La République française et la Fédération de Russie concluront en tant que de besoin des accords et arrangements particuliers afin de mettre en application les dispositions du présent Traité. Elles continuent d'appliquer les accords bilatéraux existants et procèdent si nécessaire à leur révision.

Article 25. Les dispositions du présent Traité n'affectent en rien les engagements des Parties à l'égard des Etats tiers et ne sont dirigées contre aucun d'entre eux.

Article 26. Le présent Traité, qui sera soumis à ratification conformément aux dispositions constitutionnelles de chacune des Parties, entrera en vigueur trente jours après l'échange des instruments de ratification. Le présent Traité est conclu pour une durée de dix ans. Sa validité sera prorogée par tacite reconduction de cinq ans en cinq ans, sauf si l'une des Parties notifie à l'autre Partie, par écrit et avec un préavis d'un an avant l'expiration de la période de validité en cours, sa décision de dénoncer le Traité.

Fait à Paris, le 7 février 1992, en deux exemplaires dont les textes en langue française et en langue russe font également foi.

Pour la République française:

Le Président de la République française,
FRANCOIS MITTERRAND ;

Le Premier ministre, EDITH CRESSON ;

Le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, ROLAND DUMAS.

Pour la Fédération de Russie:

Le Président de la Fédération de Russie,
BORIS ELTSINE

Le ministre des affaires étrangères, ANDREI KOZYREV

(1) Source des références juridiques :

BASE PACTE : [en ligne] France : MAE/Le archives diplomatiques/Traité bilatéraux.[réf. du 14.04.2010] Disponible sur Internet : <<http://www.doc.diplomatie.gouv.fr/BASIS/pacte/webext/bilat/DDW?W%3DTOUSDATE+%3E+%2701.01.1992%27+AND+SER+%3D+%27Russie%27+ORDER+BY+SER/Ascend%26M%3D1%26K%3D19920011%26R%3DY%26U%3D1>>

(2) Source du document : Détail d'un texte du Décret n° 93-818 du 7 mai 1993 portant publication du traité entre la France et la Russie, fait à Paris le 7 février 1992. [réf. du 03.10.2006] Disponible sur Internet : <<http://droit.org/jo/19930515/MAEJ9330013D.html>>

Annexe 2. Accord de coopération culturelle entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la Fédération de Russie

Date signature France : 06.02.1992

Lieu de signature : PARIS

Date vigueur France : 31.05.1994

N° décret : 94-834

Date décret : 21.09.1994

Date publication au JO : 28.09.1994

Page décret JO : 13711

RTAF 1994, n° 66 ⁽¹⁾

ACCORD DE COOPERATION CULTURELLE ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE ET LE GOUVERNEMENT DE LA FEDERATION DE RUSSIE ⁽²⁾

Le Gouvernement de la République française et Le Gouvernement de la Fédération de Russie,

Ayant à l'esprit les principes et les objectifs de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, les documents de clôture de Madrid et de Vienne ainsi que les dispositions de la Charte de Paris pour une nouvelle Europe;

Convaincus que la coopération culturelle entre la France et la Russie contribue à la prise de conscience de l'identité culturelle européenne et à la création, pour tous les pays européens, d'un espace culturel commun et ouvert;

Dans le respect des droits de l'homme, y compris de la liberté d'expression, de la démocratie et de la primauté de l'état de droit;

Accordant une importance particulière aux contacts directs entre les personnes et à la libre circulation des hommes, des idées et des biens culturels, y compris dans le cadre d'une coopération décentralisée;

Attachant du prix à la connaissance mutuelle de leurs patrimoines respectifs et soulignant l'importance constante des liens culturels traditionnels entre la France et la Russie pour la confiance, la coopération et le partenariat entre leurs peuples;

Tenant compte des nouveaux facteurs qui ouvrent la voie au développement d'une coopération culturelle de qualité;

Prenant en considération la volonté de la France et de la Russie de conclure un Traité qui constituera un pas important pour le développement des traditions anciennes d'entente, d'amitié et de coopération entre les deux Etats,

sont convenus de ce qui suit:

Article 1er . Les Parties renforcent leur coopération dans les divers domaines de la culture, de l'art, de l'éducation, de la communication, notamment audiovisuelle, des échanges de jeunes et du sport. Elles favorisent les échanges touristiques en tant que moyen de connaissance des valeurs culturelles et humaines de l'autre Etat.

Elles sont également déterminées à développer leur coopération dans les domaines de la recherche scientifique et de la technologie.

Elles assurent un accès sans entrave aux activités et manifestations dans les domaines ci-dessus mentionnés et favorisent les contacts que ces activités et manifestations suscitent entre les personnes intéressées.

Elles veillent à ce que les organisateurs puissent faire usage de tous les moyens disponibles pour informer le public de ces activités et manifestations.

Article 2. Les Parties encouragent les relations dans les domaines de la culture, de l'éducation, de la science et de la communication dans le cadre d'une coopération décentralisée et d'échanges directs:

- entre, en France, les régions, les départements, les communes et, en Russie, les républiques faisant partie de la Fédération de Russie, les collectivités autonomes, les régions et les districts;

- entre villes jumelées des deux Etats;

- entre établissements culturels, scientifiques et éducatifs, notamment entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche entre associations et sociétés ainsi qu'entre organisations gouvernementales et non gouvernementales;

- et, directement, entre personnes, à titre individuel ou collectif.

Article 3. Les Parties soutiennent l'enseignement et la diffusion des langues des deux pays tant sur le plan scolaire et universitaire que sur le plan extra-scolaire.

Elles organisent des stages de formation, des séminaires et des missions d'études et de recherche, des échanges d'experts et de professeurs, en particulier en qualité de lecteurs ou d'assistants, dans le cadre d'établissements de l'enseignement supérieur et secondaire, ainsi que des échanges d'enseignants, de stagiaires, d'étudiants et d'élèves, afin d'approfondir les connaissances et la recherche dans les domaines de la langue, de la littérature et de la civilisation.

Article 4. Les Parties renforcent leur coopération dans le domaine de l'éducation, portant sur l'organisation et la gestion des systèmes, par l'échange d'expériences et d'expertises, et par la formation initiale et continue des cadres éducatifs et administratifs.

Elles encouragent l'échange des derniers acquis de la recherche et de la pratique en vue du perfectionnement du contenu de l'enseignement, des cursus et des programmes, et la mise en oeuvre des nouvelles technologies en matière d'enseignement.

Elles échangent des informations et publications scientifiques et pédagogiques. Elles coopèrent dans toutes les disciplines à l'élaboration de manuels et autres matériaux pédagogiques. Elles examinent la possibilité d'utiliser les manuels de chaque Partie après expertise, traduction ou adaptation.

Elles portent une attention particulière à la coopération dans le domaine de l'enseignement technique et professionnel et dans celui de la formation des adultes,

particulièrement dans leurs rapports avec les transformations socio-économiques dans les deux Etats.

Article 5. Les Parties favorisent l'élaboration de projets éducatifs communs, les échanges de cadres administratifs, d'enseignants, de chercheurs, de stagiaires, d'étudiants et d'élèves, et facilitent dans ces domaines les contacts décentralisés entre établissements, organismes et administrations.

Elles soutiennent la mise en place de sections et filières bilingues aux niveaux préscolaire, scolaire et universitaire ainsi que les initiatives portant sur la création de formes conjointes d'établissements. Elles encouragent les échanges entre établissements comportant des programmes internationaux ou européens.

Elles poursuivent une réflexion conjointe sur le contenu de leurs enseignements respectifs afin de faciliter la mobilité des étudiants entre établissements d'enseignement supérieur des deux Etats.

Article 6. Les Parties peuvent employer, par accord mutuel, des experts et des professeurs dans le cadre d'établissements de l'enseignement supérieur et secondaire, en qualité de conseillers pédagogiques ou de consultants, chargés d'élaborer des projets communs linguistiques ou éducatifs.

Elles étudient la possibilité de créer en partenariat des centres méthodologiques dans les domaines de la langue et de l'éducation.

Article 7. Les Parties encouragent la conclusion, entre universités et autres établissements d'enseignement supérieur des deux Etats, dans le cadre des réglementations en vigueur, d'accords sur des programmes concrets, comportant notamment des projets de recherche en commun, des échanges de chercheurs, d'étudiants et de professeurs, et prévoyant leur financement.

Les Parties se félicitent des premières activités engagées dans le domaine des sciences humaines par le Collège universitaire français à l'Université d'Etat de Moscou. Elles sont convenues de contribuer au développement des activités du Collège et au renforcement de son dispositif matériel.

Article 8. Les Parties sont particulièrement attachées à renforcer et élargir leurs échanges dans le domaine de la recherche scientifique, en ce qui concerne d'une part, les sciences exactes et appliquées et, d'autre part, les sciences sociales et humaines.

A cet effet, les Parties ont recours aux moyens suivants:

- échanges d'enseignants, de chercheurs et étudiants pour des stages de formation, des missions d'études, d'information ou de conférences, ainsi que des travaux de recherche en commun;
- organisation de colloques, de séminaires et de conférences;
- échange de publications scientifiques, pédagogiques et administratives ainsi que de matériels audiovisuels et d'autres documentations;
- mise au point de nouveaux matériels d'études et de publications scientifiques, en particulier celles réalisées en collaboration.

En outre, afin de développer cette coopération, les Parties favorisent:

- les liens directs entre laboratoires des deux Etats;

- les séjours de longue durée de chercheurs des deux Etats;
- les co-directions de thèses.

Article 9. Les Parties favorisent la diffusion de leur culture dans l'autre Etat.

Elles procèdent, notamment, à l'invitation:

- de personnalités du monde intellectuel et artistique de l'autre Etat pour des missions de contacts ou d'information;
- de stagiaires dans les domaines de l'art et, particulièrement de jeunes artistes ou créateurs pour des séjours d'études dans des établissements d'enseignement supérieur artistique et autres structures culturelles.

Elles favorisent l'envoi d'experts dans l'autre Etat et s'emploient à promouvoir les échanges d'expériences dans le domaine de la gestion culturelle et dans la formation aux métiers de la culture.

Article 10. Les Parties favorisent les échanges, sur une base commerciale et non commerciale, dans les domaines suivants: théâtre, musique et danse, cirque, arts traditionnels et arts plastiques, métiers de l'image et du son.

Elles encouragent les actions de formation et de perfectionnement sur place par l'envoi d'artistes de haut niveau et de spécialistes reconnus.

Article 11. Les Parties favorisent les contacts entre les musées des deux Etats en vue d'aboutir à des expositions, des colloques, des échanges de spécialistes, d'informations et de documentation.

Article 12. Les Parties encouragent la mise en place de coproductions, notamment dans les domaines artistiques.

Article 13. Les Parties, animées d'une volonté commune de faire connaître les valeurs culturelles et humaines de l'autre Etat et d'assurer l'accès direct du public à la culture et au savoir de leur pays respectif, autorisent l'ouverture réciproque et facilitent le fonctionnement des Centres culturels établis sur leur territoire.

Le statut et les modalités de fonctionnement de ces Centres feront l'objet d'un Accord spécifique.

Les Parties favorisent parallèlement toute initiative locale qui contribuerait, par exemple, sous la forme d'association, à une meilleure connaissance réciproque des cultures des deux Etats.

Article 14. Les Parties s'efforcent d'assurer une plus large diffusion d'un Etat dans l'autre, sur un plan commercial et non commercial, des livres et autres publications de caractère culturel, éducatif et scientifique.

Elles encouragent la participation de leur Etat aux Foires internationales du livre organisées sur le territoire de l'autre Etat, les échanges de livres, les expositions de livres, les rencontres et la formation de spécialistes de l'édition.

Elles favorisent, par l'entremise des organismes compétents, l'augmentation des points de vente au public d'un Etat, des livres et autres publications de caractère culturel, éducatif et scientifique de l'autre Etat.

Elles confirment l'intérêt qu'elles portent au développement de la coopération entre organismes d'édition des deux Etats permettant d'accroître les activités de traduction, d'édition et de co-édition, telles que le programme Pouchkine de publication en Russie d'ouvrages français du XXe siècle.

Article 15. Les Parties favorisent la coopération entre les bibliothèques nationales publiques et autres établissements intéressés des deux Etats, notamment par des échanges de spécialistes et d'informations en matière de collections et d'abonnements, ainsi que des échanges et dons de livres et autres publications.

Article 16. Les Parties encouragent les contacts entre leurs institutions d'archives, en vue d'aboutir à une coopération entre spécialistes et chercheurs des deux Etats.

Article 17. Les Parties développent leur coopération dans les domaines de l'architecture et de l'urbanisme par l'échange de spécialistes ainsi que d'expositions présentant des réalisations nationales. Elles encouragent l'échange de projets d'architecture.

Article 18. Les Parties favorisent la coopération administrative, juridique et technique dans les domaines du patrimoine et de la protection des monuments historiques. Elles encouragent la formation aux métiers du patrimoine.

Article 19. Les Parties favorisent la coopération dans le domaine de la protection des droits des créateurs (droits d'auteurs et droits voisins).

Article 20. Les Parties sont convenues de développer leur coopération dans les domaines de la radiodiffusion et de la télévision.

Elles souhaitent favoriser la diffusion de leurs programmes de radiodiffusion et de télévision en utilisant les possibilités offertes par les moyens modernes de communication, y compris par satellite.

Elles encouragent les échanges et la collaboration entre leurs organismes professionnels et leurs institutions compétentes dans ces domaines, en particulier pour des coproductions et des actions de formation.

Article 21. Les Parties favorisent la coopération dans le domaine du cinéma, notamment par des échanges commerciaux et culturels de films. Elles encouragent les rencontres entre personnalités et spécialistes, ainsi que les manifestations cinématographiques. Elles sont disposées à négocier un accord sur la coopération cinématographique, destiné notamment à promouvoir le développement des coproductions et des actions de formation.

Article 22. Les Parties sont convenues de coopérer dans le domaine du journalisme, y compris en ce qui concerne la formation des journalistes.

Elles étudient les modalités pratiques de cette coopération qui doit reposer sur une large participation des professionnels français et russes.

Article 23. Les Parties favorisent les échanges entre les jeunes des deux Etats, conformément à l'Accord sur les jeunes conclu le 5 juillet 1989, en mettant l'accent sur la coopération décentralisée, la formation des cadres des organisations de jeunesse et la formation des jeunes.

Un comité mixte d'experts dans le domaine de la jeunesse se réunit régulièrement pour identifier les projets concrets d'échanges.

Article 24. Les Parties encouragent les échanges dans les domaines du sport et des infrastructures sportives entre organismes compétents des deux Etats, et principalement les

échanges entre responsables sportifs, entraîneurs et autres spécialistes de l'éducation physique et du sport.

Article 25. Les Parties encouragent les échanges d'expériences et d'informations dans le domaine du tourisme, notamment en ce qui concerne l'aménagement des sites touristiques et de la formation des personnels.

Article 26. Les Parties soutiennent la coopération entre leurs commissions nationales pour l'UNESCO, en attachant un prix particulier aux échanges culturels multilatéraux.

Article 27. Les Parties sont convenues de créer sur leurs territoires des conditions favorables de séjour, d'hébergement, de déplacements et de travail, pour les participants aux échanges, conformément aux besoins de leurs missions respectives. Elles définissent, d'un commun accord, ces conditions dans les meilleurs délais.

Ce faisant, elles s'emploient à assurer des conditions équivalentes, sur une base de réciprocité et d'équité et selon les programmes, y compris pour ce qui concerne les aspects matériels et financiers.

En tant que de besoin, elles prennent toute mesure nécessaire pour que les participants aux échanges et les locaux bénéficient de conditions de sécurité convenables.

Article 28. Une commission culturelle franco-russe est chargée de veiller à la mise en oeuvre des dispositions du présent Accord.

Elle se réunit, en tant que de besoin, alternativement en Russie et en France, afin de faire le bilan des échanges, de dégager les priorités et les orientations des programmes de coopération culturelle, et d'examiner, si nécessaire, les problèmes d'ordre général que peut poser la mise en oeuvre de l'Accord.

Des groupes mixtes de travail se réunissent, en tant que de besoin, et au moins une fois par an, en Russie ou en France. Ils veillent à l'élaboration des programmes concrets d'échanges dans les différents domaines de coopération et en fixent les modalités pratiques.

La coordination des travaux de la commission culturelle et des groupes mixtes de travail est assurée par les ministères russe et français des affaires étrangères.

Les programmes d'échanges réalisés en application du présent Accord n'excluent pas d'autres échanges organisés d'un commun accord à l'initiative de l'une ou l'autre Partie.

Article 29. Le présent Accord entrera en vigueur à la date de l'échange des notifications écrites informant de l'accomplissement, par chaque Partie, des formalités prévues pour cette entrée en vigueur.

Il est conclu pour cinq ans et est reconduit tacitement.

Il peut être dénoncé, après un délai de cinq ans, à n'importe quel moment et avec un préavis écrit d'un an.

Fait à Paris, le 6 février 1992, en double exemplaire original chacun en langues française et russe, les deux textes faisant également foi.

Pour le Gouvernement de la République française:
Le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, ROLAND DUMAS

Pour le Gouvernement de la Fédération de Russie:
Le ministre des affaires étrangères, ANDREI KOZYREV

Fait à Paris, le 21 septembre 1994.

FRANCOIS MITTERRAND

Par le Président de la République: Le Premier ministre, EDOUARD BALLADUR ;
Le ministre des affaires étrangères, ALAIN JUPPE

(1) Source des références juridiques :

BASE PACTE : [en ligne] France : MAE/Les archives diplomatiques/Traité bilatéraux.[réf. du 14.04.2010]

Disponible sur Internet : <<http://www.doc.diplomatie.gouv.fr/BASIS/pacte/webext/bilat/DDW?W%3DTOUSD ATE+%3E+%2701.01.1992%27+AND+SER+%3D+%27Russie%27+ORDER+BY+SER/Ascend%26M%3D4%26K%3D19920019%26R%3DY%26U%3D1>>

(2) Source du document :

Détail d'un texte du Décret n° 94-834 du 21 septembre 1994 portant publication de l'accord de coopération culturelle entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Fédération de Russie, signé à Paris le 6 février 1992 [réf. du 11.04.2010] Disponible sur Internet :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=29CB7459769101FF73201220F88FCCFD.tpdjo08v_2?cidTexte=JORFTEXT000000348623&categorieLien=id>

Annexe 3. Accord sous forme d'échange de lettres entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la Fédération de Russie sur la coopération en matière d'archives

Date signature France : 06.02.1992

Lieu de signature : PARIS

Date vigueur France : 06.02.1992

Effet sur : Proroge l'accord du 4.07.1989 depuis le 6.02.1992

Les textes présentés ne constituent pas une publication officielle des traités : le *Journal Officiel de la République Française*, cité en référence, est la seule source officielle des textes juridiques. ⁽¹⁾

ACCORD SOUS FORME D'ECHANGE DE LETTRES ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE ET LE GOUVERNEMENT DE LA FEDERATION DE RUSSIE SUR LA COOPERATION EN MATIERE D'ARCHIVES ⁽²⁾

(1) Source des références juridiques :

BASE PACTE : [en ligne] France : MAE/Les archives diplomatiques/Traité bilatéraux.[réf. du 14.04.2010]

Disponible sur Internet : <[http://www.doc.diplomatie.gouv.fr/BASIS/pacte/webext/bilat/DDW?W%3DTOUSDATE+%3E+%2701.01.1992%27+AND+SER+%3D+%27Russie%27+ORDER+BY+SER/Ascend%26M%3D5%26K%3D19920048%26R%3DY%26U%3D1](http://www.doc.diplomatie.gouv.fr/BASIS/pacte/webext/bilat/DDW?W%3DTOUSD%20ATE+%3E+%2701.01.1992%27+AND+SER+%3D+%27Russie%27+ORDER+BY+SER/Ascend%26M%3D5%26K%3D19920048%26R%3DY%26U%3D1)>

(2)Source du document :

BASE PACTE : [en ligne] France : MAE/Les archives diplomatiques/Traité bilatéraux.

[réf. du 11.04.2010] Disponible sur Internet : <<http://www.doc.diplomatie.gouv.fr/BASIS/pacte/webext/bilat/DD/19920048.pdf>>

(traduction du russe)

Paris, le 6 février 1992

Monsieur le Ministre d'Etat,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la Fédération de Russie s'engage à poursuivre les négociations avec la République française en vue de parvenir rapidement à l'élaboration d'un texte définissant la coopération en matière d'archives entre les deux Etats

D'ici à la conclusion de ce nouvel accord, l'accord du 4 juillet 1989 entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement de l'URSS sur la coopération en matière d'archives publiques continue d'être appliqué.

La présente lettre et la lettre analogue de Votre Excellence constitueront un arrangement entre le Gouvernement de la Fédération de Russie et le Gouvernement de la République française sur cette question.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre d'Etat, l'assurance de ma haute considération.

A.v. KOZYREV

Monsieur Roland DUMAS
Ministre d'Etat,
Ministre des Affaires
Etrangères de la
République française

Annexe 4. Accord de coopération scientifique et technologique entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la Fédération de Russie

Date signature France : 28.07.1992
Lieu de signature : MOSCOU
Date vigueur France : 20.01.1993
N° décret : 96-918
Date décret : 11.10.1996
Date publication au JO : 18.10.1996
Page décret JO : 15286 ⁽¹⁾

ACCORD DE COOPERATION SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE ET LE GOUVERNEMENT DE LA FEDERATION DE RUSSIE ⁽²⁾

Le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Fédération de Russie, dénommés ci-après les Parties, dans l'esprit du traité entre la France et la Russie, signé le 7 février 1992, et - convaincus que la coopération scientifique et technologique est l'un des fondements les plus importants des relations bilatérales et constitue un élément essentiel de leur stabilité ;

- prenant acte de l'expérience positive accumulée par les deux pays dans le développement des relations scientifiques et techniques et reconnaissant la nécessité d'améliorer les réalisations communes ;

- tenant compte de la rapidité du développement des connaissances scientifiques et technologiques et de l'internationalisation de la science et de la technologie ;

- désireux d'adapter la coopération bilatérale dans les domaines de la science et de la technologie aux nouvelles conditions politiques, économiques et sociales liées, en particulier, aux réformes économiques réalisées en Russie ainsi qu'au processus d'intégration européenne;

- considérant l'Accord de coopération culturelle (art. 7 et 8), signé le 6 février 1992, entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Fédération de Russie ;

- conscients de l'importance d'une meilleure coordination des relations franco-russes dans tous les domaines de la science et de la technologie,

sont convenus de ce qui suit :

Article 1er . Les Parties s'engagent à favoriser le développement de la coopération scientifique et technologique dans des domaines déterminés d'un commun accord sur la base de l'égalité, de la réciprocité et de l'avantage mutuel.

Elles encouragent l'ensemble des relations scientifiques et technologiques entre les deux pays, notamment la coopération sur de grands projets ou programmes.

Article 2. Les Parties contribuent à l'étude des questions fondamentales liées au développement de la science et de la technologie, y compris la politique scientifique et technologique.

Article 3. Les Parties développent leur coopération en recherche fondamentale. Dans ce domaine, elles encouragent les différentes formes d'initiatives bilatérales ou multilatérales visant à soutenir les travaux en commun et à créer les conditions matérielles de leur réalisation.

Article 4. Compte tenu de l'importance particulière de l'innovation et du progrès technologique dans le développement de leur économie, les Parties s'efforcent d'élargir et d'encourager leur coopération dans les domaines de la recherche industrielle et des nouvelles technologies dans le respect de leur législation et réglementation nationales et de leurs engagements internationaux en matière de propriété intellectuelle et industrielle.

Dans cet esprit, l'établissement de liens entre centres de recherche scientifique et technique, universités, entreprises et organisations intéressés à la valorisation des résultats de la recherche et du développement sera encouragé.

Article 5. En tenant compte des priorités nationales, les deux Parties favorisent l'élaboration de projets conjoints de recherche et (ou) de développement.

Pour ce faire, elles encouragent les contacts directs entre organismes de recherche, universités et institutions de recherche pouvant conduire éventuellement à des accords spécifiques ou à des programmes de travail conjoints.

Article 6. Les Parties favorisent l'élaboration de projets communs qui pourraient s'intégrer aux actuels et futurs programmes européens et internationaux, et contribuer à la participation plus active des savants et des spécialistes des deux pays à leur réalisation.

Article 7. La coopération dans le cadre du présent Accord peut notamment prendre les formes suivantes :

- échanges de scientifiques, de personnels techniques et d'experts ;
- séjours de recherche et à vocation technologique ;
- organisation de conférences, colloques et de rencontres d'experts ;
- réalisation de projets de recherche scientifique et technologique ;
- jumelages de laboratoires ;
- soutien aux initiatives visant à développer les technopôles et les structures mixtes dans le domaine de la valorisation ;
- échanges d'information et de documentation scientifique et technique.

Article 8. Afin d'assurer la mise en oeuvre du présent Accord, les Parties instituent un Comité mixte de coopération scientifique et technologique ayant pour mission :

a) De procéder à des échanges d'informations et d'avis sur des questions de politique scientifique et technologique ;

b) De procéder à l'examen et à la discussion des activités menées en coopération et des réalisations obtenues dans le cadre du présent Accord ;

c) De préparer et de présenter aux Parties des propositions de programmes de coopération susceptibles de contribuer à la mise en oeuvre du présent Accord, et d) D'adopter des recommandations concernant l'amélioration des modalités de mise en oeuvre de la coopération.

Article 9. Chaque Partie désigne ses représentants au Comité mixte de coopération scientifique et technologique.

Celui-ci se réunit alternativement à Paris et à Moscou à une date fixée par voie diplomatique.

Le Comité mixte de coopération scientifique et technologique peut, au cas où cela serait nécessaire, instituer des groupes de travail provisoires sur des domaines concrets de la coopération scientifique et technologique.

Article 10. En conformité avec leurs législations et réglementations nationales et leurs engagements internationaux, les Parties assurent la protection et, le cas échéant, la répartition équitable des droits de propriété intellectuelle et industrielle lorsque les résultats des travaux conduits en commun dans le cadre de la coopération instituée par le présent Accord sont de nature à conférer de tels droits. Les modalités de répartition de ces droits peuvent faire l'objet d'arrangements particuliers.

La même protection des droits de propriété intellectuelle est assurée par les Parties en ce qui concerne l'information scientifique et technique fournie par une Partie à l'autre dans le cadre de la coopération prévue par le présent Accord.

Article 11. Chaque Partie notifiera à l'autre l'accomplissement des procédures requises en ce qui la concerne pour l'entrée en vigueur du présent Accord. Celui-ci entre en vigueur à la date de réception de la dernière notification.

Le présent Accord est conclu pour une durée de cinq ans et, par la suite, est reconduit tacitement. Il peut être dénoncé, après un délai de cinq ans, avec un préavis écrit d'un an.

En foi de quoi, les représentants des deux Parties, dûment habilités à cet effet, ont signé le présent Accord.

Fait à Moscou le 28 juillet 1992, en double exemplaire original, en langues française et russe, les deux textes faisant également foi.

Pour le Gouvernement de la République française : Hubert Curien, Ministre de la Recherche et de l'Espace.

Pour le Gouvernement de la Fédération de Russie : Boris G. Saltykov, Vice-Président du Conseil des Ministres, Ministre de la Science, de l'Enseignement supérieur et de la Politique technologique.

Fait à Paris, le 11 octobre 1996.
Jacques CHIRAC
Par le Président de la République:
Le Premier ministre, Alain JUPPÉ
Le ministre des affaires étrangères,
Hervé DE CHARETTE

(1) Source des références juridiques :

BASE PACTE : [en ligne] France : MAE/Les archives diplomatiques/Traité bilatéraux.[réf. du 14.04.2010]

Disponible sur Internet : <[http://www.doc.diplomatie.gouv.fr/BASIS/pacte/webext/bilat/DDW?W%3DTOUSD ATE+%3E+%2701.01.1992%27+AND+SER+%3D+%27Russie%27+ORDER+BY+SER/Ascend%26M%3D6 %26K%3D19920149%26R%3DY%26U%3D1](http://www.doc.diplomatie.gouv.fr/BASIS/pacte/webext/bilat/DDW?W%3DTOUSD%20ATE+%3E+%2701.01.1992%27+AND+SER+%3D+%27Russie%27+ORDER+BY+SER/Ascend%26M%3D6%26K%3D19920149%26R%3DY%26U%3D1)>

(2) Source du document :

Détail d'une texte du Décret n° 96-918 du 11 octobre 1996 portant publication de l'accord de coopération scientifique et technologique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Fédération de Russie, signé à Moscou le 28 juillet 1992 [réf. du 14.04.2010] Disponible sur Internet : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=0DD2C55397F049C643DF9784F83DA301.tpdjo13v_2?cidTexte=JORFTEXT000000746123&categorieLien=id>

Annexe 5. Accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la Fédération de Russie sur la création et les modalités de fonctionnement des centres culturels

Date signature France : 12.11.1992

Lieu de signature : PARIS

Date vigueur France : 08.06.1994

Date loi JO : 15.05.1994

Page loi JO : 7101

N° décret : 94-985

Date décret : 08.11.1994

Date publication au JO : 16.11.1994

Page décret JO : 16208

RTAF 1994, n° 73 ⁽¹⁾

ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE ET LE GOUVERNEMENT DE LA FEDERATION DE RUSSIE SUR LA CREATION ET LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DES CENTRES CULTURELS ⁽²⁾

Le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Fédération de Russie, Considérant l'intérêt réciproque des peuples français et russe pour la connaissance de leurs valeurs humaines et culturelles; S'inspirant des principes et des dispositions de l'Acte final de la Conférence d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe, des documents de clôture des réunions de Madrid et de Vienne ainsi que de la charte de Paris pour une nouvelle Europe; Considérant le traité entre la France et la Russie du 7 février 1992 et l'accord de coopération culturelle entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Fédération de Russie du 6 février 1992; Considérant la convention consulaire entre la République française et l'Union des républiques socialistes soviétiques du 8 décembre 1966; Considérant la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Union des républiques socialistes soviétiques en vue d'éviter la double imposition des revenus, signée le 4 octobre 1985, sont convenus de ce qui suit:

Article 1^{er}. Les Parties donnent leur accord à la création sur une base de réciprocité d'un centre culturel français à Moscou et d'un centre culturel russe à Paris, ci-après dénommés « centres ». Les Parties peuvent décider d'un commun accord la création de centres dans d'autres villes des deux Etats.

Article 2. Les centres ont pour mission de contribuer au développement des relations entre la France et la Russie dans les domaines de la culture, de l'art, de l'enseignement, de la coopération universitaire, de la science, de la technique et de la communication, notamment audiovisuelle, et de faire connaître directement au public les valeurs et réalisations de chacun des deux Etats dans ces différents domaines. Ils peuvent contribuer à la mise en oeuvre de l'accord de coopération culturelle du 6 février 1992 ainsi que des programmes et des

protocoles de coopération relevant de ministères et autres organismes publics, de collectivités locales, ou établis par des sociétés, associations et personnes privées des deux Etats.

Article 3. Les centres français sont placés sous l'autorité de l'ambassade de France en Russie, les centres russes sont placés sous l'autorité de l'ambassade de Russie en France. Les Parties prennent toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des personnels et des locaux des centres. Sur demande de l'ambassade de la Partie d'envoi, des mesures particulières sont prises dans les meilleurs délais par la Partie d'accueil.

Article 4. Les centres peuvent établir des relations directes avec les ministères et autres organismes publics, collectivités locales, sociétés, associations et personnes privées des deux Etats.

Article 5. Les activités des centres comprennent: - l'organisation de manifestations culturelles, pédagogiques, scientifiques et technique en Russie et en France; - l'organisation de conférences, colloques et autres rencontres; - l'organisation de spectacles, concerts et expositions; - la présentation de films et de documents audiovisuels; - l'accueil, à l'occasion des manifestations organisées par les centres, de chercheurs, conférenciers et artistes du pays d'envoi; - l'information sur la vie culturelle, scientifique et technique du pays d'envoi; - l'entretien d'une bibliothèque, d'une salle de lecture et d'une médiathèque permettant la consultation et le prêt de livres, journaux, revues et autres documents de caractère culturel, pédagogique, scientifique et technique; - le prêt de films, disques, cassettes, diapositives et autres documents audiovisuels; - la publication et la diffusion de programmes d'information, de catalogues et d'autres documents de caractère culturel, pédagogique, scientifique et technique; - l'enseignement et la pédagogie des langues, l'initiation à la civilisation du pays d'envoi; - l'organisation de rencontres et autres manifestations pour les enfants et les jeunes. Après accord entre les deux Parties, les centres peuvent participer à d'autres activités correspondant aux objectifs du présent Accord ou en prendre l'initiative.

Article 6. Les centres exercent leurs activités dans le respect du droit interne de l'Etat d'accueil, sous réserve des dispositions du présent Accord et du droit international.

Article 7. En accord avec la Partie d'accueil, les centres peuvent organiser leurs activités à l'extérieur de leurs bâtiments.

Article 8. Les Parties garantissent l'accès sans entrave du public aux activités des centres, qu'elles aient lieu dans leurs bâtiments ou dans d'autres locaux, et veillent à ce que les centres puissent faire usage de tous les moyens disponibles pour informer le public de leurs activités.

Article 9. Les centres sont des organismes d'Etat. Ils ont la personnalité juridique de l'Etat d'envoi et disposent de la capacité de passer dans l'Etat d'accueil les actes nécessaires à leur fonctionnement.

Article 10. Les centres n'ont pas de but lucratif. Sans préjudice des dispositions fiscales et douanières fixées aux articles 12 et 13 du présent Accord, les centres peuvent couvrir une partie de leurs dépenses par les recettes suivantes: - la perception de droit d'entrée pour les manifestations qu'ils organisent et de droits d'inscription à leurs enseignements et à leurs autres activités; - la vente de catalogues, affiches, programmes, livres, disques, documents audiovisuels et matériels didactiques quel qu'en soit le support, et autres objets en relation directe avec les manifestations qu'ils organisent et sous réserve que leur vente ne porte pas atteinte aux règles d'une distribution commerciale normale; - l'entretien d'une

caféteria pour le public des centres. Les modalités pratiques de ces activités sont réglées par des arrangements entre les autorités compétentes des deux Etats.

Article 11. Les Parties se prêtent, sur la base de la réciprocité, une assistance mutuelle en ce qui concerne l'obtention de terrains, ainsi que la construction ou la location et l'aménagement, dans les meilleurs délais, de bâtiments appropriés destinés aux centres. A cette fin, les Parties recherchent des conditions équivalentes de dépenses en devises en ce qui concerne l'obtention de terrains ou la location d'immeubles, compte tenu de leur équivalence en fonction de la taille, de la qualité et de l'emplacement. Les modalités précises concernant l'obtention de terrains ou la location de bâtiments ou de locaux destinés aux centres sont définies par des accords particuliers entre les autorités compétentes des deux Etats. Les études et travaux de construction ou d'aménagement exécutés pour les centres sont dirigés, après délivrance du permis de construire et conformément aux règles d'urbanisme de l'Etat d'accueil, par l'Etat d'envoi qui fait appel aux entreprises de son choix. Les centres peuvent comprendre les équipements audiovisuels informatiques et autres leur permettant d'exercer leurs activités.

Article 12. Le régime fiscal des centres et de leur personnel est réglé par la législation de l'Etat d'accueil, compte tenu de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Union des républiques socialistes soviétiques en vue d'éviter la double imposition des revenus du 4 octobre 1985, et notamment des dispositions de l'article 13 relatives à la non-discrimination qui sont étendues aux centres pour tous impôts et taxes à l'exception des taxes dues en contrepartie de services rendus. Ce régime fiscal est précisé, en tant que de besoin, par échange de lettres transmises par la voie diplomatique.

Article 13. Les centres bénéficient, sur une base de réciprocité, de l'exonération des droits et taxes dus au titre de l'importation des biens mobiliers, matériels et matériaux nécessaires à leur construction et leur fonctionnement. L'importation des objets destinés à la vente est subordonnée à la réglementation douanière et fiscale en vigueur dans l'Etat d'accueil. Une importation en exonération de droits et taxes est accordée, sur une base de réciprocité, pour les catalogues, affiches, programmes, livres, disques, documents audiovisuels et matériels didactiques quel qu'en soit le support, et autres objets visés à l'article 10 du présent Accord, sous réserve que leur vente ne porte pas atteinte aux règles d'une distribution commerciale normale. L'importation en exonération de droits et taxes est accordée, sur une base de réciprocité, pour les films destinés à être visionnés ou projetés dans les locaux des centres ou à l'extérieur de leurs bâtiments, dans le cadre des manifestations organisées par les centres.

Article 14. Chacune des Parties nomme le personnel de ses centres. Ce personnel peut être nommé parmi les ressortissants de l'Etat d'envoi ou ceux de l'Etat d'accueil ou ceux d'un Etat tiers; dans ce dernier cas, la nomination doit recevoir l'accord de l'Etat d'accueil. Le personnel nommé parmi les ressortissants de l'Etat d'envoi est considéré comme agent de l'Etat d'envoi. D'un commun accord entre les Parties, le directeur et le directeur-adjoint des centres peuvent être membres du personnel diplomatique des missions diplomatiques. L'effectif des personnels des centres est fixé d'un commun accord. Les Parties s'informent mutuellement du recrutement des personnels des centres ainsi que de la prise et de la fin de leurs fonctions.

Article 15. Les personnels des centres, nationaux de l'Etat d'envoi et séjournant de façon temporaire dans l'Etat d'accueil, et les personnes à leur charge au regard de la sécurité sociale de l'Etat d'envoi sont soumis à la législation du travail et au régime de sécurité sociale en vigueur dans l'Etat d'envoi.

Article 16. Chaque Partie permet aux membres du personnel des centres de l'autre Partie d'importer, en exonération de droits et taxes dans un délai d'un an à partir de leur prise de fonctions, leurs mobilier et effets personnels, y compris leur véhicule automobile, en cours d'usage et des les réexporter à l'issue de leur mission. Cette exonération ne vaut que pour la durée de leurs fonctions aux centres. Ces dispositions ne sont pas applicables aux membres du personnel des centres qui sont ressortissants de l'Etat d'accueil ou résidents permanents dans cet Etat.

Article 17. Chaque Partie délivre, en temps utile et sur une base de réciprocité, aux membres du personnel des centres de l'autre Partie ainsi qu'à leur conjoint et à leurs enfants à charge pendant la durée des fonctions de l'agent, les visas et les titres de séjour dans l'Etat d'accueil. Ces visas et titres de séjour sont établis par le ministère des affaires étrangères de l'Etat d'accueil.

Article 18. Chaque Partie apporte en cas de nécessité son concours pour la location d'appartements pour le personnel des centres de l'autre Partie.

Article 19. Les questions touchant à l'interprétation et à l'application du présent Accord sont traitées, en tant que de besoin, par la voie diplomatique.

Article 20. Le présent Accord entre en vigueur à la date de réception de la dernière des notifications de l'accomplissement des formalités constitutionnelles prévues par chacune des Parties. Il est conclu pour cinq ans et est reconduit tacitement. Il peut être dénoncé après un délai de cinq ans à n'importe quel moment avec un préavis écrit d'un an.

Fait à Paris, le 12 novembre 1992, en deux exemplaires, en français et en russe, les deux textes faisant également foi.

Pour le Gouvernement de la République française: R. DUMAS

Pour le Gouvernement de la Fédération de Russie: A. KOZYREV

(1) Source des références juridiques :

BASE PACTE : [en ligne] France : MAE/Les archives diplomatiques/Traité bilatéraux.[réf. du 14.04.2010]
Disponible sur Internet : <<http://www.doc.diplomatie.gouv.fr/BASIS/pacte/webext/bilat/DDW?W%3DTOUSD ATE+%3E+%2701.01.1992%27+AND+SER+%3D+%27Russie%27+ORDER+BY+SER/Ascend%26M%3D8%26K%3D19920227%26R%3DY%26U%3D1>>

(2) Source du document :

Détail d'une texte du Décret n° 94-985 du 8 novembre 1994 portant publication de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Fédération de Russie sur la création et les modalités de fonctionnement des centres culturels, fait à Paris le 12 novembre 1992. [réf. du 14.04.2010]
Disponible sur Internet : <<http://droit.org/jo/19941116/MAEJ9430065D.html>>

Annexe 6. Accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la Fédération de Russie sur la coopération en matière d'archives publiques

Date signature France : 12.11.1992

Lieu de signature : PARIS

Date vigueur France : 12.11.1992

N° décret : 93-901

Date décret : 12.07.1993

Date publication au JO : 15.07.1993

Page décret JO : 10011

RTAF 1993, n° 32 ⁽¹⁾

ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE ET LE GOUVERNEMENT DE LA FEDERATION DE RUSSIE SUR LA COOPERATION EN MATIERE D'ARCHIVES PUBLIQUES ⁽²⁾

Le Gouvernement de la République française, d'une part, et le Gouvernement de la Fédération de Russie, d'autre part, Considérant l'esprit d'amitié et de coopération existant traditionnellement entre les deux Etats, encore réaffirmé solennellement dans le traité entre la France et la Russie conclu le 7 février 1992; Soulignant l'importance pour le renforcement de cette amitié et de cette coopération d'une connaissance réciproque sans cesse améliorée de l'histoire et de la culture des deux pays; Considérant que l'un des meilleurs moyens de parvenir à ce résultat est de faciliter l'accès aux documents illustrant cette histoire et cette culture, en particulier les documents des archives publiques, c'est-à-dire les archives produites par l'ensemble des administrations de chaque pays, sont convenus de ce qui suit:

Article 1^{er}. Les Parties développent leur coopération dans le domaine des archives publiques, en toute réciprocité et dans le respect de leurs législations nationales respectives.

Article 2. Les Parties reconnaissent, conformément à la pratique internationale, le caractère imprescriptible des archives publiques et s'engagent à restituer celles qui, en possession de l'une des Parties, appartiendraient à l'autre. Les modalités de restitution de tels documents feront l'objet, entre les administrations d'archives des deux Parties, d'arrangements particuliers conclus conformément au présent accord.

Article 3. Chacune des deux Parties communique à l'autre Partie la liste des ouvrages de référence concernant ses archives publiés à la date de signature du présent accord. Cette liste est mise à jour chaque année. Chacune des Parties peut demander à l'autre Partie communication des ouvrages de référence qui l'intéressent.

Article 4. En vue de compléter leurs fonds nationaux d'archives par des documents portant sur l'histoire de leurs pays et de leurs peuples, les deux Parties échangent, sur une base d'équivalence, des copies de ces documents.

Article 5. Les deux Parties réalisent en commun des publications de documents d'archives et organisent des expositions documentaires sur l'histoire des relations de leurs deux pays.

Article 6. Les deux Parties échangent les textes législatifs et réglementaires régissant l'organisation et le fonctionnement de leurs Institutions d'archives, aussi bien que leur littérature scientifique et méthodique en matière d'archives et les publications de documents d'archives émanant de leurs Institutions d'archives respectives.

Article 7. Les deux Parties développent et améliorent leurs échanges d'expériences en matière archivistique, dans les domaines qui les intéressent. A cet effet, les deux Parties s'informent de leurs problèmes d'archivistique et effectuent des échanges de spécialistes en archivistique, sur une base de réciprocité et sans paiement en devises. Les modalités de ces échanges sont définies par arrangements entre les Institutions d'archives concernées des deux Parties.

Article 8. Chaque Partie prête assistance aux chercheurs de l'autre Partie pour faciliter leurs recherches dans ses archives publiques. A cet effet, les chercheurs de chacune des deux Parties bénéficient de l'accès aux documents et à tous les ouvrages de référence des archives publiques de l'autre Partie, publiés ou non, conformément à la législation nationale.

Article 9. Le présent accord porte sur les archives publiques des deux Parties, à savoir:

- pour la République française, les archives qui relèvent de la Direction des Archives de France, de la Direction des Archives et de la Documentation du Ministère des Affaires étrangères et des Services historiques du Ministère de la Défense;
- pour la Fédération de Russie, les archives publiques qui relèvent du Comité d'Etat pour les Archives près le Gouvernement de la Fédération de Russie, y compris les archives de caractère historico-militaire, et les archives qui dépendent du Département historique et documentaire du Ministère des Affaires étrangères.

Article 10. Le présent accord entre en vigueur à la date de sa signature pour une durée de cinq années et sera automatiquement prolongé tous les cinq ans à moins qu'une des deux Parties ne dénonce cet accord par notification six mois avant la fin de la période.

Fait à Paris, le 12 novembre 1992, en deux exemplaires, chacun en langues française et russe, les deux textes faisant également foi.

Pour le Gouvernement de la Fédération de Russie: ANDRE KOZYREV

Pour le Gouvernement de la République française: ROLAND DUMAS

(1) Source des références juridiques :

BASE PACTE : [en ligne] France : MAE/Les archives diplomatiques/Traité bilatéraux.[réf. du 14.04.2010]

Disponible sur Internet : <<http://www.doc.diplomatie.gouv.fr/BASIS/pacte/webext/bilat/DDW?W%3DTOUSD%20ATE+%3E+%2701.01.1992%27+AND+SER+%3D+%27Russie%27+ORDER+BY+SER/Ascend%26M%3D10%26K%3D19920232%26R%3DY%26U%3D1>>

(2) Source du document : Détail d'un texte du Décret n° 93-901 du 12 juillet 1993 portant publication de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Fédération de Russie sur la coopération en matière d'archives publiques, fait à Paris le 12 novembre 1992 [réf. du 14.04.2010] Disponible sur Internet : <<http://www.admi.net/jo/19930716/MAEJ9330027D.html>>

Annexe 7. Accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la Fédération de Russie sur la recherche et la restitution d'archives

Date signature France : 12.11.1992

Lieu de signature : PARIS

Date vigueur France : 12.11.1992

N° décret : 93-903

Date décret : 12.07.1993

Date publication au JO : 15.07.1993

Page décret JO : 10013

RTAF 1993, n° 34 ⁽¹⁾

ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE ET LE GOUVERNEMENT DE LA FEDERATION DE RUSSIE SUR LA RECHERCHE ET LA RESTITUTION D'ARCHIVES ⁽²⁾

Le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Fédération de Russie, Agissant dans l'esprit d'amitié et de confiance traditionnelle entre la Russie et la France, et conformément à la pratique internationale; Considérant l'accord sur la coopération en matière d'archives publiques du 12 novembre 1992 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Fédération de Russie, sont convenus de ce qui suit:

Article 1^{er}. Les Parties prennent les mesures nécessaires pour retrouver dans leurs centres d'archives, bibliothèques ou autres institutions d'Etat les archives appartenant à l'autre Partie pour les identifier et les restituer.

Article 2. Chacune des Parties peut à des fins non commerciales effectuer une copie des archives publiques avant restitution ainsi que les publier en informant au préalable l'autre Partie. Après leur restitution à qui de droit, l'accès à ces documents est garanti à toute personne, dans les conditions prévues par la loi nationale de l'Etat auquel appartiennent ces archives.

Article 3. Chaque Partie apporte son aide à la recherche des documents pouvant appartenir aux archives publiques de l'autre Partie, en particulier pour la détermination de l'origine et de la nature juridique de tels documents.

Article 4. Chaque Partie peut demander à la requête de ses ressortissants intéressés la restitution des archives qui leur appartiennent et sont en la possession de l'autre Partie.

Article 5. Chacune des Parties facilite les contacts entre l'autre Partie et les organisations ou personnes privées qui détiendraient des archives intéressant cette autre Partie.

Article 6. Les deux Parties aident dans la mesure du possible à l'application des arrangements qui seraient éventuellement conclus par l'une d'entre elles avec des organisations ou des personnes privées sur la restitution ou la cession de documents d'archives.

Article 7. Les modalités pratiques d'exécution du présent accord feront l'objet d'arrangements particuliers entre les deux Parties.

Article 8. Le présent accord entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Paris, le 12 novembre 1992 en deux exemplaires, chacun en langues française et russe, les deux textes faisant également foi.

Pour le Gouvernement de la Fédération de Russie: ANDRE KOZYREV

Pour le Gouvernement de la République française: ROLAND DUMAS

(1) Source des références juridiques :

BASE PACTE : [en ligne] France : MAE/Les archives diplomatiques/Traité bilatéraux.[réf. du 14.04.2010]

Disponible sur Internet : <<http://www.doc.diplomatie.gouv.fr/BASIS/pacte/webext/bilat/DDW?W%3DTOUSD ATE+%3E+%2701.01.1992%27+AND+SER+%3D+%27Russie%27+ORDER+BY+SER/Ascend%26M%3D11%26K%3D19920233%26R%3DY%26U%3D1>>

(2) Source du document :

Détail d'un texte du Décret n° 93-903 du 12 juillet 1993 portant publication de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Fédération de Russie sur la recherche et la restitution d'archives, fait à Paris le 12 novembre 1992. [réf. du 14.04.2010] Disponible sur Internet : <<http://www.admi.net/jo/19930716/MAEJ9330029D.html>>

Annexe 8. Accord sous forme d'échange de lettres franco-russes sur les modalités d'application des accords sur les archives du 12 novembre 1992

Date signature France : 12.11.1992
Lieu de signature : PARIS
Date vigueur France : 12.11.1992
Effet sur : Met en oeuvre les accords du 12.11.1992 depuis le 12.11.1992
N° décret : 93-902
Date décret : 12.07.1993
Date publication au JO : 15.07.1993
Page décret JO : 10012
RTAF 1993, n° 33 ⁽¹⁾

ACCORD SOUS FORME D'ECHANGE DE LETTRES FRANCO-RUSSES SUR LES MODALITES D'APPLICATION DES ACCORDS SUR LES ARCHIVES DU 12 NOVEMBRE 1992 ⁽²⁾

LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA FEDERATION DE RUSSIE - Paris, le 12 novembre 1992.

Monsieur Roland Dumas, Ministre d'Etat, Ministre des affaires étrangères de la République française. Monsieur le ministre d'Etat, Me référant à l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Fédération de Russie sur la coopération entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Fédération de Russie en matière d'archives publiques du 12 novembre 1992 ainsi qu'à l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Fédération de Russie sur la recherche et la restitution d'archives du 12 novembre 1992, j'ai l'honneur de vous proposer l'arrangement suivant concernant les modalités d'exécution de la restitution des archives françaises transportées hors de France pendant la Seconde Guerre mondiale.

1. Dès novembre 1992 aura lieu la préparation du rapatriement par étapes de l'ensemble des archives françaises. Cette préparation porte notamment sur la remise aux autorités françaises de l'ensemble des inventaires sous forme de copies financées par la partie française. Le rapatriement total desdites archives françaises sera achevé au plus tard le 31 décembre 1993.

2. La partie française s'engage, dans les limites des disponibilités budgétaires, à procéder à ses frais au microfilmage des documents intéressant la Russie et définis par les experts russes avec la participation des experts français. La liste définitive de ces documents sera arrêtée d'un commun accord. Les opérations de microfilmage seront achevées au plus tard le 31 décembre 1994.

3. Le calendrier de la restitution par étapes des archives, de la transmission des microfilms ainsi que d'autres questions techniques, sera établi de façon concertée par les administrations des archives concernées des deux parties au cours du 1er trimestre 1993.

La présente lettre et la lettre analogue de Votre Excellence constitueront un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Fédération de Russie sur ce qui précède, accord qui entrera en vigueur à la date du présent échange de lettres. Je vous prie, Monsieur le Ministre d'Etat, de bien vouloir agréer les assurances de ma haute considération.

ANDRE KOZYREV

LE MINISTRE D'ETAT MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES - Paris, le 12 novembre 1992. Monsieur André Kozyrev, Ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie. Monsieur le Ministre, Me référant à l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Fédération de Russie sur la coopération entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Fédération de Russie en matière d'archives publiques du 12 novembre 1992 ainsi qu'à l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Fédération de Russie sur la recherche et la restitution d'archives du 12 novembre 1992, j'ai l'honneur de vous proposer l'arrangement suivant concernant les modalités d'exécution de la restitution des archives françaises transportées hors de France pendant la Seconde Guerre mondiale.

1. Dès novembre 1992 aura lieu la préparation du rapatriement par étapes de l'ensemble des archives françaises. Cette préparation porte notamment sur la remise aux autorités françaises de l'ensemble des inventaires sous forme de copies financées par la partie française. Le rapatriement total desdites archives françaises sera achevé au plus tard le 31 décembre 1993.

2. La partie française s'engage, dans les limites des disponibilités budgétaires, à procéder à ses frais au microfilmage des documents intéressant la Russie et définis par les experts russes avec la participation des experts français. La liste définitive de ces documents sera arrêtée d'un commun accord. Les opérations de microfilmage seront achevées au plus tard le 31 décembre 1994.

3. Le calendrier de la restitution par étapes des archives, de la transmission des microfilms ainsi que d'autres questions techniques, sera établi de façon concertée par les administrations des archives concernées des deux parties au cours du 1er trimestre 1993.

La présente lettre et la lettre analogue de Votre Excellence constitueront un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Fédération de Russie sur ce qui précède, accord qui entrera en vigueur à la date du présent échange de lettres. Je vous prie, Monsieur le Ministre, de bien vouloir agréer les assurances de ma haute considération.

ROLAND DUMAS

(1) Source des références juridiques :

BASE PACTE : [en ligne] France : MAE/Les archives diplomatiques/Traité bilatéraux.[réf. du 14.04.2010]

Disponible sur Internet : <<http://www.doc.diplomatie.gouv.fr/BASIS/pacte/webext/bilat/DDW?W%3D%20USDA%20-%201992%27+AND+SER+%3D+%27Russie%27+ORDER+BY+SER/Ascend%26M%3D12%26K%3D19920234%26R%3DY%26U%3D1>>

(2) Source du document :

Détail d'un texte du Décret no 93-902 du 12 juillet 1993 portant publication de l'accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Fédération de Russie complétant l'accord du 12 novembre 1992 en matière d'archives publiques et l'accord de même date sur la recherche et la restitution d'archives portant sur les modalités d'application des deux accords précités, signé à Paris le 12 novembre 1992. [réf. du 14.04.2010] Disponible sur Internet : <<http://www.admi.net/jo/19930716/MAEJ9330028D.html>>

Annexe 9. Accord de coopération dans le secteur du tourisme entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la Fédération de Russie

Date signature France : 11.02.2003
Lieu de signature : Paris
Date vigueur France : 13.09.2003
Effet sur : remplace l'accord de coopération du 17.10.1975 à son entrée en vigueur
N° décret : 2003-873
Date décret : 08.09.2003
Date publication au JO : 13.09.2003
Page décret JO : 15701 ⁽¹⁾

ACCORD DE COOPERATION DANS LE SECTEUR DU TOURISME ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE ET LE GOUVERNEMENT DE LA FEDERATION DE RUSSIE ⁽²⁾

Le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Fédération de Russie, ci-après dénommés les Parties,

Conformément à la Déclaration de Manille sur le tourisme international en date du 10 octobre 1980 et aux principes de base de la Déclaration de La Haye sur le tourisme en date du 14 avril 1989,

Exprimant leur désir de contribuer au développement des relations amicales entre les peuples français et russe, à leur meilleure connaissance de la vie, de l'histoire et du patrimoine culturel des deux Etats,

Reconnaissant que le tourisme représente un outil important pour améliorer la compréhension mutuelle, exprimer la bonne volonté réciproque et raffermir les relations entre les peuples, sont convenus de ce qui suit :

Article 1^{er}. Les Parties renforcent et développent leur coopération dans le secteur du tourisme sur une base d'égalité, de bénéfices mutuels, en conformité avec le présent Accord, avec la législation de la République française et de la Fédération de Russie et avec les accords internationaux signés par la République française et la Fédération de Russie.

Article 2. Les Parties contribuent à l'établissement et au renforcement de la coopération entre organismes français et russes qui participent au développement du tourisme international, qui favorisent les investissements dans le secteur du tourisme et qui organisent des activités conjointes en matière de services touristiques.

Article 3. Les Parties s'efforcent de simplifier les formalités de passage de frontière, les formalités douanières et autres qui se rapportent aux échanges de touristes entre la République française et la Fédération de Russie.

Article 4. Les Parties encouragent la coopération entre organismes des deux Etats pour développer le tourisme individuel et collectif, y compris dans le cadre de visites de festivals, d'expositions, de symposiums et de congrès.

Article 5. Les Parties contribuent à l'échéance d'informations dans les domaines suivants :

- statistiques du tourisme ;
- textes réglementant les activités touristiques ;
- textes réglementaires se rapportant à la protection des ressources naturelles et culturelles ;
- potentiel touristique de leur pays ;
- expérience en matière de gestion d'hôtels et d'autres types d'hébergements et de services touristiques.

Article 6. Les Parties contribuent à l'échange de scientifiques, d'experts, de journalistes spécialisés en matière de tourisme, ainsi qu'à la coopération entre entreprises opérant dans le secteur du tourisme.

Article 7. Les Parties développent leur coopération dans le cadre de l'Organisation mondiale du tourisme et d'autres organisations touristiques internationales.

Article 8. Chacune des Parties collabore à la création sur le territoire de son Etat de centres d'information touristique de l'autre Partie.

Article 9. Le présent Accord entre en vigueur à la date de réception de la dernière notification écrite confirmant l'accomplissement par les Parties des formalités internes requises pour sa mise en vigueur.

Le présent Accord est conclu pour cinq ans et sera automatiquement prorogé pour des périodes ultérieures de même durée, sous réserve qu'aucune des Parties n'adresse à l'autre Partie une notification écrite de son intention de résilier cet Accord, au plus tard six mois avant l'expiration de ladite période de validité.

Les programmes et les projets en cours ne sont pas remis en cause si le présent Accord vient à être résilié.

L'Accord de coopération dans le domaine du tourisme signé entre l'URSS et la République française le 17 octobre 1975 est caduc à compter de la date d'entrée en vigueur du présent Accord entre la République française et la Fédération de Russie.

Fait à Paris le 11 février 2003, en deux exemplaires, en langues française et russe, les deux textes faisant également foi.

Fait à Paris, le 8 septembre 2003.

Jacques CHIRAC

Par le Président de la République :

Le Premier ministre, Jean-Pierre RAFFARIN

Le ministre des affaires étrangères, Dominique DE VILLEPIN

Pour le Gouvernement de la République française :
Léon BERTRAND, Secrétaire d'Etat au tourisme

Pour le Gouvernement de la Fédération de Russie :

M. STRJALKOVSKI, Vice-ministre du développement économique et du commerce, en charge du tourisme

(1) Source des références juridiques :

BASE PACTE : [en ligne] France : MAE/Les archives diplomatiques/Traité bilatéraux.[réf. du 14.04.2010]

Disponible sur Internet : <<http://www.doc.diplomatie.gouv.fr/BASIS/pacte/webext/bilat/DDW?W%3DTOUSD ATE+%3E+%2701.01.1992%27+AND+SER+%3D+%27Russie%27+ORDER+BY+SER/Ascend%26M%3D32%26K%3D20030009%26R%3DY%26U%3D1>>

(2) Source du document :

Détail d'un texte du Décret n° 2003-873 du 8 septembre 2003 portant publication de l'accord de coopération dans le secteur du tourisme entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Fédération de Russie, signé à Paris le 11 février 2003. [réf. du 14.04.2010]

Disponible sur Internet : <<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000781739&d ateTexte=>>

Annexe 10. Accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la Fédération de Russie sur la reconnaissance mutuelle des documents sur les grades et titres universitaires

Date signature France : 12.05.2003
Lieu de signature : St-Pétersbourg
Date vigueur France : 12.05.2003
N° décret : 2003-744
Date décret : 01.08.2003
Date publication au JO : 06.08.2003
Page décret JO : 13564 ⁽¹⁾

ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE ET LE GOUVERNEMENT DE LA FEDERATION DE RUSSIE SUR LA RECONNAISSANCE MUTUELLE DES DOCUMENTS SUR LES GRADES ET TITRES UNIVERSITAIRES ⁽²⁾

Le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Fédération de Russie (ci-après dénommés « les Parties »),

Désireux de contribuer au développement futur et à l'approfondissement de la coopération bilatérale dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture,

Souhaitant établir les normes de reconnaissance mutuelle des documents relatifs à la formation et aux grades et titres universitaires,

Sont convenus de ce qui suit :

Article 1^{er}. Les Parties développent la coopération dans le domaine de la reconnaissance du niveau des compétences des chercheurs et des enseignants-chercheurs par les moyens suivants :

- créer des conditions équivalentes de soutenance des thèses par les impétrants originaires d'un Etat auprès des conseils de l'autre Etat chargés de l'attribution des grades et titres universitaires ;

- informer, en temps opportun, des changements intervenus au sein de leurs systèmes publics nationaux de reconnaissance des compétences des chercheurs et des enseignants-chercheurs, échanger les règlements appropriés et les autres documents relatifs à la reconnaissance des compétences de ce personnel.

Article 2. Le diplôme de « Kandidat naouk » délivré en Fédération de Russie par l'organisme habilité et le diplôme de « Docteur » délivré en France par les établissements d'enseignement supérieur habilités, sont reconnus d'un niveau comparable.

Article 3. Les Parties mettent à la disposition l'une de l'autre les règlements établissant les conditions de rédaction et de délivrance des documents relatifs aux grades et

titres universitaires, ainsi que les formulaires et les descriptifs desdits documents et se communiqueront, le cas échéant, les interprétations officielles appropriées.

Article 4. Les Parties résolvent les différends concernant la reconnaissance mutuelle des documents sur les grades et titres universitaires, par voie de consultation et de négociation.

Article 5. Les Parties créent un comité consultatif paritaire franco-russe, composé de représentants des milieux académiques et de recherche et de représentants des administrations centrales. Ce comité est chargé d'établir le bilan du fonctionnement du présent accord et d'élaborer des propositions relatives aux axes stratégiques de la recherche doctorale.

Le comité se réunit tous les cinq ans au moins.

Article 6. Le présent Accord entre en vigueur le jour de sa signature. Le présent Accord est conclu pour une durée de 5 ans, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée. Chaque Partie peut y mettre fin moyennant un préavis écrit de 6 mois minimum.

Fait à Saint-Pétersbourg, le 12 mai 2003, en deux exemplaires, chacun en langues française et russe, les deux textes faisant également foi.

Pour le Gouvernement de la République française : Claude Blanchemaison, Ambassadeur de France

Pour le Gouvernement de la Fédération de Russie : Vladimir Filippov, Ministre de l'éducation.

Fait à Paris, le 1er août 2003.

Jacques CHIRAC

Par le Président de la République :

Le Premier ministre, Jean-Pierre RAFFARIN ;

Le ministre des affaires étrangères, Dominique DE VILLEPIN

(1) Source des références juridiques :

BASE PACTE : [en ligne] France : MAE/Les archives diplomatiques/Traité bilatéraux.[réf. du 14.04.2010]
Disponible sur Internet : <<http://www.doc.diplomatie.gouv.fr/BASIS/pacte/webext/bilat/DDW?W%3DTOUSD ATE+%3E+%2701.01.1992%27+AND+SER+%3D+%27Russie%27+ORDER+BY+SER/Ascend%26M%3D35%26K%3D20030068%26R%3DY%26U%3D1>>

(2) Source du document :

Détail d'un texte du Décret n° 2003-744 du 1er août 2003 portant publication de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Fédération de Russie sur la reconnaissance mutuelle des documents sur les grades et titres universitaires, signé à Saint-Pétersbourg le 12 mai 2003. [réf. du 14.04.2010] Disponible sur Internet : <<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000780537&dateTexte=>>

Annexe 11. Accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la Fédération de Russie sur l'apprentissage de la langue française en Fédération de Russie et de la langue russe en République française

Date signature France : 10.12.2004

Lieu de signature : Paris

Date vigueur France : 10.12.2004

N° décret : 2005-319

Date décret : 30.03.2005

Date publication au JO : 06.04.2005

Page décret JO : 6212 ⁽¹⁾

ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE ET LE GOUVERNEMENT DE LA FEDERATION DE RUSSIE SUR L'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE EN FEDERATION DE RUSSIE ET DE LA LANGUE RUSSE EN REPUBLIQUE FRANÇAISE ⁽²⁾

Le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Fédération de Russie, ci-après dénommés « les Parties »,

S'appuyant sur les dispositions de la convention de coopération culturelle entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Fédération de Russie signée le 6 février 1992 ;

Se fondant sur les dispositions de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Fédération de Russie en vue de la facilitation réciproque des conditions d'entrée, de déplacement et de sortie des nationaux de la République française et de la Fédération de Russie, signé le 15 juin 2004 ;

Considérant les traditions historiques de coopération culturelle entre la République française et la Fédération de Russie ;

Désireux de renforcer et de développer les liens bilatéraux dans le domaine éducatif et culturel qui permettent de développer la coopération intellectuelle, économique et sociale des deux Etats ;

Conscients de la nécessité de maintenir et développer la diversité des langues étrangères enseignées ;

Considérant que la coopération dans le domaine de l'apprentissage des langues et des cultures est un élément nécessaire et important de compréhension mutuelle et d'amitié entre les peuples de la République française et de la Fédération de Russie,

Sont convenus de ce qui suit :

Article 1^{er}. Les Parties contribuent respectivement à l'enseignement et à l'apprentissage : de la langue française dans les établissements d'enseignement général et professionnel de la Fédération de Russie et de la langue russe dans les établissements d'enseignement scolaire et universitaire de la République française.

Article 2. Les Parties sont décidées à favoriser l'apprentissage du français en Fédération de Russie et du russe en République française. Elles envisagent de renforcer et développer l'étude du français dans les établissements d'enseignement de la Fédération de Russie et du russe dans les établissements d'enseignement de la République française.

Article 3. Les Parties favorisent la mobilité des citoyens entre leurs deux pays, en particulier les échanges entre élèves et étudiants et entre tous les citoyens, quel que soit leur niveau de connaissance de la langue de l'autre pays, pour leur permettre d'améliorer leur pratique de la langue et leur connaissance de la culture du pays partenaire.

Les Parties s'emploient à organiser des échanges entre élèves et étudiants qui ne connaissent pas la langue de l'Etat partenaire, en particulier entre étudiants non spécialistes de langues, afin de les inciter à apprendre le français et le russe.

Article 4. Les Parties étudient la possibilité d'introduire l'étude du français et du russe dans les enseignements dispensés par les établissements d'enseignement professionnel de base et moyen dans des établissements de formation professionnelle initiale en Fédération de Russie, ainsi que dans la formation professionnelle continue, en particulier dans les domaines où se développe la coopération économique et commerciale franco-russe.

Article 5. Les Parties contribuent à multiplier les partenariats directs sur la base de conventions entre les établissements d'enseignement des deux pays, tous types et tous niveaux d'enseignement confondus.

Article 6. Les Parties procèdent à des échanges réguliers de spécialistes et de chercheurs qui assurent conférences et séminaires en langue et littérature française dans les établissements de la Fédération de Russie et en langue et littérature russe dans les établissements d'enseignement de la République française.

Article 7. Les Parties contribuent aux travaux de recherche conjointe et aux échanges d'expérience et d'informations en matière de méthodologie, de supports pédagogiques, de nouvelles technologies d'enseignement, d'innovation, de ressources multimédia et d'utilisation des bibliothèques comme centres de ressources pour l'étude de la langue et de la culture du pays partenaire.

Article 8. Les Parties favorisent dans leur pays respectif le déroulement de manifestations pour la diffusion du français et du russe, des littératures et des cultures française et russe, elles font participer à ces actions les élèves, les étudiants et tous les jeunes. Les Parties soutiennent les associations et toutes les organisations ayant pour objectif la promotion du français et du russe dans le pays partenaire.

Article 9. Les Parties contribuent aux activités du Centre culturel français de Moscou, de l'Institut français de Saint-Pétersbourg, des Alliances françaises dans les régions, des centres régionaux de langue française en Fédération de Russie et celles du Centre pour la science et la culture russe à Paris, ainsi que d'autres associations et organisations publiques des Etats partenaires qui se donnent pour objectif la promotion du français et du russe.

Article 10. Le présent accord n'exclut pas d'autres formes de coopération d'intérêt commun qui seront concertées entre les Parties si nécessaire.

Article 11. Le présent accord entre en vigueur à la date de sa signature pour une période de cinq ans, et sera prolongé par tacite reconduction pour la même durée, sauf si l'une des Parties informe l'autre par écrit de son intention de mettre fin au présent accord dans un délai de six mois avant la date d'expiration de la période de validité en cours.

Fait à Paris, le 10 décembre 2004, en deux exemplaires originaux, chacun en langues française et russe, les deux textes faisant également foi.

Fait à Paris, le 30 mars 2005.

Jacques CHIRAC

Par le Président de la République :

Le Premier ministre, Jean-Pierre RAFFARIN ;

Le ministre des affaires étrangères, Michel BARNIER

Pour le Gouvernement de la République française :

François FILLON,

Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Pour le Gouvernement de la Fédération de Russie :

Andreï FOURSENKO,

Ministre de l'éducation et de la science

(1) Source des références juridiques :

BASE PACTE : [en ligne] France : MAE/Les archives diplomatiques/Traité bilatéraux.[réf. du 14.04.2010]

Disponible sur Internet : <<http://www.doc.diplomatie.gouv.fr/BASIS/pacte/webext/bilat/DDW?W%3DTOUSD%20ATE+%3E+%2701.01.1992%27+AND+SER+%3D+%27Russie%27+ORDER+BY+SER/Ascend%26M%3D37%26K%3D20040190%26R%3DY%26U%3D1>>

(2) Source du document :

Détail d'un texte du Décret n° 2005-319 du 30 mars 2005 portant publication de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Fédération de Russie sur l'apprentissage et de la langue française en Fédération de Russie et de la langue russe en République française, signé à Paris le 10 décembre 2004 [réf. du 14.04.2010] Disponible sur Internet :<<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000424730&dateTexte=>>

Annexe 12. Typologie de diplomatie culturelle selon François Roche

1^e série combinatoire : projection/coopération

variable projection ou stratégie d'influence	variable coopération ou stratégie d'échange	typologie de diplomatie culturelle	remarques et applications
projection nationale faible	coopération nulle ou faible	modèle a minima	système fréquent dans les pays les moins avancés
projection nationale faible	coopération modérée ou forte	modèle idéaliste	modèle théorique
projection nationale modérée	coopération faible	modèle traditionnel	pays moyens européens avant 1945
projection nationale modérée	coopération modérée	modèle classique	nombreux pays démocratiques de taille moyenne après 1945
projection nationale modérée	coopération forte	modèle coopératif	Allemagne, Japon, Canada, Australie après 1945
projection nationale forte	coopération faible ou très sélective	modèle unilatéral	grandes nations avant 1945
projection nationale forte	coopération modérée	modèle réaliste	grandes nations avant 1945
projection nationale forte	coopération forte	modèle messianique	Grande- Bretagne, France, Espagne

2^e série combinatoire : volontarisme/ directivité

VOLONTARISME (POLITIQUE CULTURELLE EXTERIEURE)	DIRECTIVITE (implication gestionnaire)	TYPLOGIE DE DIPLOMATIE CULTURELLE	REMARQUES ou applications
politique d'abstention	non intervention	modèle libéral absolu	modèle théorique
volontarisme politique faible (absence de politique)	action a minima	modèle a minima	pays les moins avancés
volontarisme politique faible	action indirecte	modèle opportuniste	Portugal salazariste
volontarisme politique modéré ou sélectif	action indirecte	modèle libéral par délégation	
volontarisme politique modéré	action directe	modèle régalien non dirigiste	Italie, Russie
volontarisme politique modéré	système mixte	modèle partenarial	pays du nord de l'Europe
volontarisme politique marqué	action indirecte	modèle volontariste par délégation	
volontarisme politique marqué	action directe	modèle régalien dirigiste	France ex démocraties socialistes
volontarisme politique marqué	système mixte	modèle volontariste coopératif	Grande Bretagne, Allemagne, Espagne, Japon, Canada

Diplomatie culturelle : bilan typologique

1 ^e série combinatoire	2 ^e série combinatoire
projection/coopération	volontarisme/directivité
	modèle libéral absolu
modèle a minima	modèle a minima
modèle idéaliste	modèle opportuniste
modèle traditionnel	modèle libéral par délégation
modèle classique	modèle régalien non dirigiste
modèle coopératif	modèle partenarial
modèle unilatéral	modèle volontariste par délégation
modèle réaliste	modèle régalien dirigiste
modèle messianique	modèle volontariste coopératif

Source : ROCHE François, « La diplomatie culturelle dans les relations bilatérales ». [réf. du 19.08.2006].

Disponible sur Internet : <<http://www.sens-public.org/spip.php?article235>>

Annexe 13. Extrait de la loi « Principes législatifs de la Fédération de Russie relatifs à la culture » du 9 octobre 1992

Закон РФ от 9 октября 1992 г. N 3612-I

"ОСНОВЫ ЗАКОНОДАТЕЛЬСТВА РОССИЙСКОЙ ФЕДЕРАЦИИ О КУЛЬТУРЕ" ⁽¹⁾

Руководствуясь Конституцией (Основным Законом) Российской Федерации, Федеративным договором, нормами международного права, признавая основополагающую роль культуры в развитии и самореализации личности, гуманизации общества и сохранении национальной самобытности народов, утверждении их достоинства, отмечая неразрывную связь создания и сохранения культурных ценностей, приобщения к ним всех граждан с социально-экономическим прогрессом, развитием демократии, укреплением целостности и суверенитета Российской Федерации, выражая стремление к межнациональному культурному сотрудничеству и интеграции отечественной культуры в мировую культуру, Верховный Совет Российской Федерации принимает настоящие Основы законодательства о культуре (далее - Основы) в качестве правовой базы сохранения и развития культуры в России.

[...]

Раздел IX. Культурные обмены Российской Федерации с зарубежными странами

Статья 56. Субъекты международных культурных обменов

Российская Федерация содействует расширению круга субъектов международных культурных связей, поощряет самостоятельное прямое участие в культурных обменах частных лиц, организаций, учреждений и предприятий культуры.

Статья 57. Политика и приоритеты международных культурных обменов

Политика и приоритеты международных культурных обменов Российской Федерации определяются федеральными государственными программами, соглашениями Российской Федерации с другими государствами. К числу приоритетных направлений международных культурных обменов Российской Федерации относятся совместное производство культурных ценностей, благ; реставрация уникальных памятников истории и культуры; подготовка и стажировка кадров работников культуры; создание и внедрение новых технологий, технических средств, оборудования для культурной деятельности; обмен методиками, учебными программами и пособиями.

Статья 58. Культурное сотрудничество с соотечественниками за рубежом

Российская Федерация содействует развитию российской культуры за рубежом, поддерживая связи с зарубежными соотечественниками и их потомками, организуя культурные центры, сотрудничая с землячествами, проводя совместные культурные

мероприятия. Государство создает условия для возвращения на Родину уехавших деятелей культуры.

Статья 59. Российские культурные и исторические ценности за пределами Российской Федерации

Российская Федерация осуществляет целенаправленную политику по возвращению незаконно вывезенных с ее территории культурных ценностей. Все незаконно вывезенные за рубеж культурные ценности, признанные культурным достоянием народов Российской Федерации, подлежат возвращению на Родину, независимо от их нынешнего местонахождения, времени и обстоятельств вывоза. Государство разрабатывает и осуществляет меры по сохранению культурного наследия народов Российской Федерации, захоронений соотечественников, находящихся в зарубежных странах.

Статья 60. Культурные центры за рубежом

Российская Федерация является правопреемником и продолжателем СССР во владении и использовании культурных центров и иных организаций культуры за рубежом, обеспечивает их содержание и использование, в том числе совместно с другими государствами; содействует юридически и физическим лицам в использовании их собственности за рубежом в культурных целях, поощряет открытие культурных центров республик в составе Российской Федерации за рубежом, создает культурные центры в государствах - бывших союзных республиках СССР.

Статья 61. Участие в международных организациях культуры

На территории Российской Федерации могут беспрепятственно создаваться филиалы и другие структуры международных культурных фондов и организаций. Любое юридическое и физическое лицо имеет право вступления в международные организации культуры в соответствии с порядком, определенным их уставами. Организации культуры Российской Федерации имеют право вовлечения в свои ряды иностранных членов, а также самостоятельного распоряжения целевыми поступлениями от иностранных государств, международных организаций и частных лиц.

[...]

(1) Source du document : « Les Principes législatifs de la Fédération de Russie relatifs à la culture ». [réf. du 24.11.2007] Disponible sur Internet : <<http://www.garant.ru/main/4540-000.htm>>

Annexe 14. Décret présidentiel « Sur les centres culturels et scientifiques russes à l'étranger » du 21 mai 1993

Номер госегирации - P9302403

Статус : действующий

Номер госрегистрации : P9302403

Дата принятия : 21.05.1993

Вид акта : УКАЗ

Номер акта : 726

Органы, принявшие акт : ПРЕЗИДЕНТ РОССИЙСКОЙ ФЕДЕРАЦИИ

ОПУБЛИКОВАНО: 04.06.93 РОССИЙСКАЯ ГАЗЕТА N 106 21.05.93

СОБРАНИЕ АКТОВ ПРЕЗИДЕНТА И ПРАВИТЕЛЬСТВА РФ, 1993 N 21, ст. 1904

ПРЕЗИДЕНТ РОССИЙСКОЙ ФЕДЕРАЦИИ

УКАЗ

21 МАЯ 1993 ГОДА N 726

МОСКВА, КРЕМЛЬ

О РОССИЙСКИХ ЦЕНТРАХ НАУКИ И КУЛЬТУРЫ ЗА РУБЕЖОМ ⁽¹⁾

В целях сохранения и развития сложившейся системы бывших советских культурных центров и домов советской науки и культуры за рубежом, осуществления на ее базе единой политики в области гуманитарных, культурных, научно-технических и информационных связей России с зарубежными странами, а также в соответствии с международными обязательствами Российской Федерации и указами Президента Российской Федерации от 12 мая 1992 г. N 502 "О Российской ассоциации международного сотрудничества" и от 14 августа 1992 г. N 889 "О Российском агентстве международного сотрудничества и развития" ПОСТАНОВЛЯЮ:

1. Принять предложение Российского агентства международного сотрудничества и развития и Министерства иностранных дел Российской Федерации о преобразовании бывших советских культурных центров и домов советской науки и культуры за рубежом в российские центры науки и культуры за рубежом (далее именуются российские центры) согласно приложению.

Российские центры действуют на основе заключенных ранее соглашений о статусе советских культурных центров и домов советской науки и культуры за рубежом.

Российскому агентству международного сотрудничества и развития, Министерству иностранных дел Российской Федерации провести в случае необходимости переговоры с соответствующими правительствами и документально оформить достигнутые договоренности по данному вопросу.

2. Установить, что российские центры, являясь подразделениями Российского агентства международного сотрудничества и развития, выполняют следующие функции :

- реализация разрабатываемых Российским агентством международного сотрудничества и развития программ международного взаимодействия в области расширения научно-технических, информационных, гуманитарных и культурных связей;
- содействие установлению и развитию контактов и сотрудничества с творческими и культурно-просветительными организациями зарубежных стран, изучению там русского языка, возвращению вывезенных за рубеж культурных ценностей России;
- развитие контактов по линии международных, региональных и национальных правительственных и неправительственных организаций, использование информационных возможностей российских центров в целях создания благоприятных условий для расширения научно-технического и культурного сотрудничества России с зарубежными странами.

3. Поручить Российскому агентству международного сотрудничества и развития создать Межведомственный совет по координации деятельности российских центров за рубежом. Председателем Межведомственного совета назначить председателя Российского агентства международного сотрудничества и развития по должности.

4. Российскому агентству международного сотрудничества и развития в месячный срок представить на утверждение в Совет Министров - Правительство Российской Федерации проект Положения о российских центрах за рубежом и Межведомственном совете по координации деятельности российских центров за рубежом.

5. Совету Министров - Правительству Российской Федерации провести переговоры с правительствами Австрии, Аргентины, Бельгии, Дании, Перу и Чили о создании в этих странах российских центров с передачей им зданий, являющихся собственностью Российской Федерации и находящихся на балансе Российского агентства международного сотрудничества и развития.

По достижении договоренностей Российскому агентству международного сотрудничества и развития организовать в указанных странах российские центры.

6. Министерству иностранных дел Российской Федерации в соответствии с межправительственными соглашениями и сложившейся практикой сохранить в составе дипломатических представительств Российской Федерации в зарубежных странах представителей Российского агентства международного сотрудничества и развития и руководителей российских центров с дипломатическим статусом с финансированием по линии этого агентства.

7. В целях экономии бюджетных ассигнований на содержание российских центров предоставить право Российскому агентству международного сотрудничества и развития использовать получаемые центрами дополнительные средства по линии внебюджетного финансирования на их материально-техническое и культурно-информационное обеспечение.

8. Настоящий Указ вступает в силу с момента подписания.

Президент Российской Федерации
Б. ЕЛЫЦИН

ПРИЛОЖЕНИЕ К УКАЗУ ПРЕЗИДЕНТА РОССИЙСКОЙ ФЕДЕРАЦИИ ОТ 21 МАЯ
1993 Г. N 726

ПЕРЕЧЕНЬ стран, в которых образуются Российские центры

1. На базе зданий, находящихся в собственности Российской Федерации (на балансе Российского агентства международного сотрудничества и развития).

1. Исламское Государство Афганистан (г. Кабул)
 2. Народная Республика Бангладеш (г. Дакка)
 3. Республика Болгария (г. София)
 4. Венгерская Республика (г. Будапешт)
 5. Арабская Республика Египет (г.г. Каир, Александрия)
 6. Республика Замбия (г. Лусака)
 7. Республика Индия (г.г. Дели, Бомбей, Калькутта, Мадрас, Тривандрум)
 8. Республика Индонезия (г.г. Джакарта, Сурабая)
 9. Йеменская Республика (г. Аден)
 10. Республика Кипр (г. Никосия)
 11. Народная Республика Конго (г. Браззавиль)
 12. Ливанская Республика (г. Бейрут)
 13. Великое Герцогство Люксембург (г. Люксембург)
 14. Малайзия (г. Куала-Лумпур)
 15. Республика Мальта (г. Валлетта)
 16. Королевство Марокко (г. Рабат)
 17. Монгольская Народная Республика (г. Улан-Батор)
 18. Королевство Непал (г. Катманду)
 19. Сирийская Арабская Республика (г. Дамаск)
 20. Объединенная Республика Танзания (г. Дар-эс-Салам)
 21. Тунисская Республика (г. Тунис)
 22. Финляндская Республика (г. Хельсинки)
 23. Демократическая Социалистическая Республика Шри-Ланка (г. Коломбо)
 24. Народная Демократическая Республика Эфиопия (г. Аддис-Абеба)
 25. Союзная Республика Югославия (г. Белград)
2. На базе арендуемых помещений.

1. Социалистическая Республика Вьетнам (г. Хошимин)
2. Республика Гана (г. Аккра)
3. Государство Камбоджа (г. Пномпень)
4. Лаосская Народно-Демократическая Республика (г. Вьентьян)
5. Демократическая Республика Мадагаскар (г. Антананариву)
6. Федеративная Республика Нигерия (г. Лагос)
7. Исламская Республика Пакистан (г. Карачи)
8. Республика Польша (г.г. Варшава, Гданьск)
9. Республика Уганда (г. Кампала)
10. Чешская Республика (г. Прага)

(1) Source du document :

Décret présidentiel n°726 du 21 mai 1993 « Sur les centres culturels et scientifiques russes à l'étranger ». [réf. du 10.11.2007] Disponible sur Internet : <http://www.vcom.ru/cgi bin/db/zakdoc?_reg_number=%D09302403>

Annexe 15. L'arrêté du gouvernement de la Fédération de Russie « Sur les directions principales de coopération culturelle de la Fédération de Russie avec les pays étrangers » du 12 janvier 1995

ПРАВИТЕЛЬСТВО РОССИЙСКОЙ ФЕДЕРАЦИИ
ПОСТАНОВЛЕНИЕ
от 12 января 1995 г. N 22
г.Москва

**ОБ ОСНОВНЫХ НАПРАВЛЕНИЯХ КУЛЬТУРНОГО СОТРУДНИЧЕСТВА
РОССИЙСКОЙ ФЕДЕРАЦИИ С ЗАРУБЕЖНЫМИ СТРАНАМИ ⁽¹⁾**

В целях сохранения и развития российского культурного присутствия на международной арене, оказания содействия в области культуры и образования соотечественникам, проживающим за рубежом, Правительство Российской Федерации постановляет:

1. Утвердить прилагаемые основные направления культурного сотрудничества Российской Федерации с зарубежными странами.

Заинтересованным министерствам и ведомствам Российской Федерации руководствоваться в своей зарубежной деятельности указанным документом и разрабатывать на его основе свои программы и планы международного сотрудничества.

2. Министерству иностранных дел Российской Федерации в соответствии с распоряжением Президента Российской Федерации от 8 ноября 1992 г. 663-рп "Об обеспечении единой политической линии Российской Федерации в международных сношениях" (Собрание актов Президента и Правительства Российской Федерации, 1992, 20, ст.1663) осуществлять координацию деятельности министерств и ведомств в области внешних культурных связей.

Председатель Правительства

Российской Федерации

В.Черномырдин

УТВЕРЖДЕНЫ
постановлением Правительства Российской Федерации
от 12 января 1995 г. N 22

ОСНОВНЫЕ НАПРАВЛЕНИЯ КУЛЬТУРНОГО СОТРУДНИЧЕСТВА РОССИЙСКОЙ ФЕДЕРАЦИИ С ЗАРУБЕЖНЫМИ СТРАНАМИ

1. Культурное сотрудничество Российской Федерации с зарубежными странами является неотъемлемой частью государственной политики России на международной арене. Оно призвано способствовать созданию благоприятного климата для успешного осуществления Российской Федерацией внешнеполитических акций как в многостороннем, так и в двустороннем плане, росту взаимопонимания и укреплению доверия между народами.

Основные задачи указанного сотрудничества, как и культурной политики в целом, - всемерно содействовать продвижению зарубеж культурных и духовных ценностей России, развивать богатые традиции российской многонациональной культуры, демонстрировать ее самобытный характер, знакомить население России с лучшими произведениями культуры и искусства зарубежных стран. Выполнение этих задач требует настойчивых усилий по сохранению за Россией достойного места в системе международных культурных связей, по укреплению российского культурного присутствия в мире, формированию благоприятных условий для распространения за рубежом российской культуры.

2. В целях предотвращения дальнейшего сокращения обменов по государственной линии, противодействия снижению их качественного уровня, сохранения интеллектуального и духовного потенциала России необходимо выработать государственную культурную политику, включая осуществление культурных связей с зарубежными странами. Главным условием этого является государственная финансовая поддержка культуры, в том числе культурных связей Российской Федерации с зарубежными странами. Одновременно целесообразно осуществлять более активную государственную поддержку деятельности общественных организаций по развитию контактов в области культуры с иностранными партнерами.

Важно повысить роль Министерства иностранных дел Российской Федерации в работе по анализу тенденций международного культурного сотрудничества, разработке предложений концептуального характера, а также усилить координационные функции Министерства в этой области.

3. Приоритетом внешних культурных связей Российской Федерации являются отношения с государствами - участниками СНГ и странами Балтии, сохранение единого культурного пространства на основе исторически сложившихся связей, поддержка в культурном и образовательном плане соотечественников за рубежом, включая сохранение их культурной самобытности и языка, а также развитие контактов с местной интеллигенцией.

Параллельно с развитием многостороннего культурного сотрудничества в рамках Содружества Независимых Государств на основе подписанных и разрабатываемых в настоящее время документов будут углубляться связи между государствами - участниками СНГ на базе двусторонних соглашений.

Российская Сторона на переговорах с государствами - участниками СНГ и странами Балтии будет содействовать скорейшему открытию в этих странах российских центров науки и культуры, одной из важнейших задач которых станет поддержание культурных и гуманитарных связей с соотечественниками, открытию при данных центрах русских школ, клубов, библиотек, кино- и видеозалов. Через центры

можно будет наладить работу по приему молодых соотечественников, проживающих за рубежом, в вузы России. При этом условия их обучения должны быть по возможности аналогичны условиям обучения граждан России.

Для улучшения координации расширяющихся связей между государствами-участниками СНГ в сфере культуры Российская Сторона выступает за создание Совета по культурному сотрудничеству СНГ, который способствовал бы реализации как многосторонних, так и двусторонних соглашений между этими государствами.

4. Особая роль в духовной и культурной жизни государств - участников СНГ принадлежит русскому языку как средству межнационального общения. В России следует разработать государственную программу поддержки русского языка за рубежом, стимулирования связей в этой области, в том числе с использованием возможностей Международной ассоциации преподавателей русского языка и литературы, рассмотреть вопрос о создании в ряде государств - участников СНГ и стран Балтии российско-национальных (славянских) университетов. В целях популяризации русского языка за рубежом будет предусмотрено направление преподавателей вузов и средних школ, открытие курсов при российских центрах науки и культуры за рубежом, распространение литературы (включая периодику), соответствующих теле- и радиопередач.

5. Приоритеты внешней культурной политики России должны учитывать исторически сложившиеся связи с государствами Восточной и Западной Европы, Северной Америки, Азиатско-Тихоокеанского региона. Традиции культурных обменов должны быть отражены в обновляемых соглашениях с этими странами, в том числе разрабатываемых с рядом из них в рамках постоянных смешанных комиссий. В обменах со странами Ближнего Востока, Африки, Латинской Америки в ближайшие годы особое внимание будет уделяться сотрудничеству в области образования.

6. Россия будет продолжать активно участвовать в механизмах многосторонних культурных обменов, реализации конкретных проектов по линии ЮНЕСКО, Совета Европы, других международных организаций, подключаться к интеграционным процессам в области культуры в контексте развития партнерства с Европейским союзом.

Наряду с общеевропейскими проектами будут разрабатываться и субрегиональные планы культурного сотрудничества в Балтийском, Черноморском, Баренцевом и других регионах. Россия будет также поддерживать культурные связи по линии породненных городов и приграничных обменов. Одновременно будут поощряться прямые связи между учреждениями и организациями культуры, творческими союзами, ассоциациями и отдельными деятелями культуры, науки и образования. Таким контактам необходимы помощь и поддержка министерств и ведомств.

Субъекты Российской Федерации активно участвуют в осуществлении внешней культурной политики России, а также самостоятельно проводят мероприятия в области культурного сотрудничества с зарубежными странами.

7. Будет оказываться государственная поддержка российским центрам науки и культуры за рубежом как важным инструментам реализации внешней культурной политики в целях развития многонациональной российской культуры, укрепления культурных связей с соотечественниками, распространения русского языка,

поддержания контактов с местными специалистами - выпускниками российских учебных заведений, контактов между молодежью.

8. Проблемы культурных ценностей, перемещенных в период второй мировой войны и в результате ее последствий с территории одних стран на территорию других, должны решаться путем переговоров поэтапно на основе взаимности в соответствии с нормами международного права, международно-правовой практикой и российским законодательством. Российской Стороне необходимо активизировать усилия по выявлению за рубежом своих культурных ценностей, перемещенных в период второй мировой войны и в результате ее последствий.

(1) Source du document : Arrêté n° 22 du gouvernement de la Fédération de Russie du 12 janvier 1995 « Sur les directions principales de la coopération culturelle de la Fédération de Russie avec les pays étrangers ». [réf du 18.11.2007] Disponible sur Internet : <<http://www.informika.ru/text/goscom/normdoc/r06/06159.html>>

Annexe 16. Les orientations générales du ministère des Affaires étrangères pour le développement des échanges culturels de la Russie avec les pays étrangers

ОСНОВНЫЕ НАПРАВЛЕНИЯ РАБОТЫ МИД РОССИИ ПО РАЗВИТИЮ КУЛЬТУРНЫХ СВЯЗЕЙ РОССИИ С ЗАРУБЕЖНЫМИ СТРАНАМИ ⁽¹⁾

Настоящим определяются основные направления работы МИД России по обеспечению его участия в формировании культурного сотрудничества России с зарубежными странами в целях реализации Концепции внешней политики Российской Федерации и в соответствии с Указом Президента Российской Федерации от 12 марта 1996 г. № 375 “О координирующей роли Министерства иностранных дел Российской Федерации в проведении единой внешнеполитической линии Российской Федерации”.

I

В реализации внешнеполитической стратегии России особая роль принадлежит культуре.

Место и авторитет российского государства в мире определяются не только его политическим весом и экономическими ресурсами, но и культурным достоянием народов Российской Федерации. Выражая духовную самобытность нации, российская культура одновременно олицетворяет универсальные ценности всего мирового сообщества и представляет собой часть глобального культурно-исторического наследия человечества.

Внешняя культурная политика является неотъемлемой составной частью государственной политики России на международной арене. Посредством использования специфического инструментария, форм и методов осуществления культурная дипломатия способна вносить существенный вклад в достижение основополагающих целей и повышение эффективности внешней политики России. Взаимодействие дипломатии и культуры имеет давние исторические традиции и служит национальным интересам России.

Новые вызовы начала XXI века и масштабные задачи, встающие перед Россией в сфере международных отношений в условиях глобализации, придают культурным связям страны возрастающую значимость.

Стержневая задача внешней культурной политики России состоит в формировании и укреплении отношений взаимопонимания и доверия с зарубежными странами, развитии равноправного и взаимовыгодного партнерства с ними, наращивании участия страны в системе международного культурного сотрудничества.

Российское культурное присутствие в зарубежье, как и зарубежное культурное присутствие в России должны способствовать утверждению за нашей страной достойного, сообразного ее истории, геополитическому положению, совокупной мощи и ресурсам места на мировой сцене.

Культурные связи как один из самых гибких и поэтому наиболее действенных инструментов в механизме внешнеполитической деятельности призваны работать на создание благоприятного и объективного образа России в мире. Культурные связи должны порождать и поощрять чувства симпатии к нашей стране, множить число ее друзей, демонстрировать открытость российского общества и служить свидетельством возрождения России в качестве свободного и демократического государства.

Культурные связи могут и должны быть фактором противодействия попыткам возвести новые разделительные линии между народами и государствами, нейтрализации антироссийских стереотипов, создания атмосферы наибольшего благоприятствования для развития всей палитры межгосударственных отношений.

Внешнюю культурную политику следует планировать и строить таким образом, чтобы за рубежом формировалось панорамное представление о России как о стране, где бережно сохраняются богатые исторические традиции отечественной культуры и одновременно развивается динамичная культурная жизнь в условиях многообразия и свободы творчества, запрета цензуры и плюрализма мнений.

Культурные связи должны также отражать федеративное устройство российского государства, в котором признается равное достоинство культур всех населяющих его народов и этнических общностей. Проведение эффективной внешней культурной политики требует согласования интересов центра и регионов при соблюдении суверенитета и государственной целостности Российской Федерации.

Одним из наиболее важных приоритетов внешней культурной политики является оказание систематической и разносторонней поддержки российским соотечественникам, защита прав постоянно проживающих за рубежом российских граждан и помощь в реализации прав русскоязычного населения иностранных государств в культурной, языковой, образовательной и информационной сферах.

Культурные обмены должны иметь целью установление и поддержание устойчивых и долговременных связей между государствами, общественными организациями и людьми, вносить вклад в налаживание межгосударственного взаимодействия в других областях, в том числе в сфере экономики.

Международные культурные связи должны способствовать реализации государственной культурной политики в Российской Федерации в целях духовного обновления и гуманизации российского общества, наращивания его интеллектуального потенциала.

II

Международное культурное сотрудничество включает связи в области культуры и искусства, науки и образования, средств массовой информации, молодежных обменов, издательского, музейного, библиотечного и архивного дела, спорта и туризма, а также по линии общественных групп и организаций, творческих союзов и отдельных групп граждан. Каждое из этих направлений требует поддержки и содействия со стороны МИД России и его загранучреждений.

Основу связей в области культуры составляют артистические и художественные обмены в их традиционных формах гастрольно-концертной деятельности. Высокий авторитет и уникальность отечественной исполнительской школы, продвижение на мировые подмостки новых национальных талантов обеспечивают стабильный международный спрос на выступления российских мастеров. Следует стремиться к максимально широкой представленности за рубежом лучших достижений российской культуры — музыкального и театрального искусства всех видов и жанров, оперного, балетного и драматического театра, песенного и танцевального творчества народов России, цирка, эстрады и фольклора, классики и современности, профессионалов и самодеятельных артистов, исполнителей и художественных коллективов с мировым именем и творческой молодежи, представителей всех российских регионов и национальностей.

Необходимо поощрять проведение за рубежом Дней культуры России и других комплексных мероприятий, а также организацию взаимных поездок представителей различных областей культурной жизни для поддержания творческих контактов, обмена опытом, чтения докладов и лекций, участия в конференциях и других подобных мероприятиях.

Важной задачей является обеспечение достойного российского участия в международных фестивалях, выставках и конкурсах в сфере литературы и искусства, а также иных культурных, образовательных и научных мероприятиях многостороннего характера.

Обмены художественными выставками должны давать возможно более полное представление о классическом культурном наследии России, а также о современном изобразительном искусстве в его гармоничной целостности и многообразии творческих течений, в сочетании традиций и новаторства. Необходимо способствовать экспонированию за рубежом изделий народных художественных промыслов.

Следует поощрять сотрудничество в области сохранения, реставрации и охраны культурных ценностей, выработать надежные гарантии возвращения на родину музейных экспонатов, направляемых за рубеж для временного показа, принимать меры по предотвращению незаконного ввоза, вывоза и передачи права собственности на культурные ценности России, в контактах с компетентными органами других государств добиваться восстановления права собственности на выявленные предметы государственного культурного достояния из числа нелегально вывезенных за пределы страны и их возвращения в Россию.

Делом государственной значимости должна стать работа по увековечению памяти об исторических связях России с зарубежными странами, по выявлению, сохранению и популяризации находящихся за границей памятников культуры и других объектов культурного наследия, связанных с историческим прошлым России, жизнью и деятельностью за рубежом ее выдающихся деятелей, по организации мероприятий в связи с памятными датами российского исторического календаря, по оказанию содействия возвращению исторических реликвий на родину.

Важный аспект этой работы — усилия по благоустройству воинских захоронений и поддержанию в достойном виде памятников погибшим на территории иностранных государств защитникам Отечества, обеспечение надлежащего ухода за ними и другими объектами, символизирующими военную славу России, принятие в

контактах с компетентными властями других стран эффективных мер по их охране и противодействию совершению противоправных актов по отношению к ним.

Следует добиваться более широкого включения России в международное образовательное пространство, вхождения страны в мировой рынок образовательных услуг, расширения объемов подготовки иностранных специалистов на российской образовательной базе путем выделения государственных стипендий и на коммерческой основе, повышения привлекательности получения образования в Российской Федерации. Важным элементом является системная работа с выпускниками российских вузов, значительная часть которых составляет политическую и интеллектуальную элиту национальных государств и может способствовать формированию дружественных отношений с Россией.

Необходимо оказывать содействие установлению и поддержанию связей между образовательными учреждениями России и зарубежных стран путем обменов специалистами, учеными, преподавателями, студентами, школьниками, а также научной, методической и педагогической литературой, информационными материалами. В этом контексте большое значение имеет создание за рубежом в соответствии с законодательством России и других стран совместных образовательных учреждений, а также отделений и филиалов российских вузов, в том числе с использованием дистанционных технологий обучения.

Следует продолжать линию на подключение России к международной системе унификации норм и стандартов качества образования и соответственно научных дипломов и степеней с целью достижения признания российских документов об образовании в других странах.

В системе образовательных обменов важная роль принадлежит реализации программы переподготовки за рубежом российского управленческого персонала в лице менеджеров реальных секторов экономики и государственных служащих.

В контексте сотрудничества в области науки и образования требуют поддержки контакты ученых по совместной подготовке учебников и научно-методической литературы с целью объективного освещения истории отношений России с отдельными государствами.

В проведении внешней культурной политики России особое место занимает работа по стабилизации и укреплению позиций русского языка, расширению его использования в международном общении, в том числе в сфере деятельности международных организаций, сохранению за ним статуса мирового. Русский язык должен оставаться важнейшим инструментом приобщения других народов к российской культуре и одним из ключевых факторов формирования позитивного восприятия России в мировом сообществе. В рамках предоставляемых международным правом возможностей необходимо оказывать должное противодействие любым попыткам ущемления или дискриминации русского языка.

Следует способствовать расширению контактов между музеями, архивами и библиотеками России и других стран в целях обмена специалистами, информационными материалами и копиями документов, а также использования в научных интересах музейных, архивных и библиотечных фондов путем обеспечения максимально возможного доступа к ним в соответствии с международной практикой.

Необходимо продвигать на зарубежный кинорынок лучшие отечественные кинопроизведения, поощрять организацию за рубежом недель российского кино, участие российских кинематографистов в международных кинофестивалях, совместное кинопроизводство и другие формы связей с целью расширения присутствия России на мировом киноэкране.

Широкие перспективы имеют обмены между радио- и телевещательными компаниями, информационными агентствами, а также связи в области печати и издательского дела, включая создание и распространение совместной продукции и взаимное обеспечение охраны авторских прав и интеллектуальной собственности.

Сеть культурных обменов должна охватывать контакты в области архитектуры и градостроительства, а также способствовать сохранению архитектурного наследия, исторических и традиционных ансамблей, культурных и природных ландшафтов.

Важным средством взаимопонимания, выражения доброй воли и укрепления отношений между людьми и народами должны рассматриваться связи в сфере физической культуры и спорта.

Следует содействовать расширению участия страны в международных туристических обменах, выполняющих важные функции по установлению лучшего взаимопонимания между народами и формированию объективного представления об их жизни, традициях и обычаях, воспитанию толерантности и уважения многообразия национально-культурных, религиозных и нравственных убеждений. Необходимо принимать меры по обеспечению свободы передвижения российских туристов за рубежом и недопущению их дискриминации вследствие действий властей других государств.

Важным направлением является содействие развитию молодежных обменов, подключению молодежи к реализации международных гуманитарных программ, расширению контактов между молодежными организациями и структурами, а также между специалистами в области работы с молодежью и учреждениями по социальной поддержке молодежи.

Полноценное культурное партнерство предполагает поддержание прямых связей между учреждениями культуры, объединениями творческих работников и отдельными деятелями культуры. Заслуживает поддержки деятельность общественных фондов, а также предпринимательских структур, чье спонсорство помогает реализовывать значимые проекты культурного сотрудничества.

Особая роль в укреплении межкультурного диалога и становлении культуры мира принадлежит церкви. Международное межконфессиональное сотрудничество Русской православной церкви и других традиционных для России религий, в том числе в части организации за рубежом культурно-просветительских мероприятий, способно вносить существенный вклад в расширение духовных связей между людьми и народами.

III

Основой участия России в международном культурном сотрудничестве являются двусторонние связи. Нет и не может быть государства, к культурным обменам с которым российская сторона не проявляла бы готовности. Политические обстоятельства, продиктованные защитой национальных интересов страны, а также вытекающие из согласованных и принятых при российском участии на международном

уровне решений, могут в отдельные временные периоды накладывать отпечаток на развитие отношений с каким-либо государством и в сфере культуры, приостанавливая их в частичном или полном объеме. Однако такую ситуацию следует рассматривать как принципиально ненормальную и не отвечающую основополагающим целям внешней культурной политики России. Политические осложнения и конфликты не должны перерастать во вражду культур.

Российская культура открыта для всего мира. В то же время объемы и формы культурных связей с разными странами не могут быть равнозначными, поскольку на них сказываются такие обстоятельства, как исторические традиции, географические факторы, уровень отношений, состояние договорно-правовой базы, материально-финансовые возможности и предметная заинтересованность участников культурных обменов.

Отношения со странами СНГ являются приоритетным направлением внешней культурной политики России. Задачей остается формирование единого культурного, информационного и образовательного пространства, сохранение многовековых духовных связей с народами этих стран, их всестороннее развитие на новых демократических началах, поиск более гибких и эффективных форм сотрудничества, закрепление исторически сложившихся позиций русского языка.

Повышенного внимания требует упрочение роли России как главного образовательного центра Содружества, расширение практики предоставления государственных стипендий студентам из стран СНГ для обучения в образовательных учреждениях России, оказание содействия деятельности российско-национальным (славянским) университетам в странах Содружества.

Важным участком работы по усилению российского культурного присутствия в странах СНГ является взаимодействие с объединениями соотечественников. Реальное отношение к правам российских граждан и соотечественников со стороны государственных органов стран СНГ должно стать одним из основных критериев формирования политики России в отношении этих государств.

Большое значение имеет расширение на равноправной и взаимовыгодной основе культурных обменов со странами большой “восьмерки”, ведущими партнерами России на мировой культурной сцене. Следует добиваться реализации достигнутых в рамках “восьмерки” договоренностей, относящихся к гуманитарной сфере, в том числе в области сохранения культурного и языкового многообразия, развития системы образования, этики научных исследований.

Культура должна оставаться важным компонентом российско-американских отношений, в том числе с учетом влияния США на мировые культурные процессы.

Следует укреплять участие России в системе европейского культурного взаимодействия. Важно обеспечить дальнейшее наращивание культурного сотрудничества с Германией, Францией, Великобританией, Италией, Испанией и другими западноевропейскими странами, а также способствовать воссозданию российского культурного присутствия в центрально- и восточноевропейском регионах. В развитии культурно-образовательных связей с прибалтийскими государствами необходимо учитывать вопросы соблюдения прав русскоязычного населения.

Культурная политика России в отношении государств Азиатско-Тихоокеанского региона должна строиться с учетом их возрастающей роли в мировой политике и

культуре. Наличие солидной культурной инфраструктуры в этих странах открывает дополнительные возможности для развертывания широкой гаммы культурных обменов, в том числе по линии регионального партнерства. Особое значение имеет традиционное и приобретающее все более широкие масштабы сотрудничество в сфере культуры с Китаем, Индией и Японией. Требуются серьезные усилия по восстановлению культурных связей с Монголией, Вьетнамом, Кубой и другими государствами, значительная часть творческой интеллигенции которых получила образование в нашей стране и продолжает ориентироваться на систему духовных ценностей, принятую в России.

В отношении стран Ближнего Востока, Африки и Латинской Америки необходимо стремиться к стабилизации и углублению достигнутого уровня сотрудничества и культурного присутствия России с учетом взаимных интересов и материально-финансовых возможностей. Важная роль в развитии культурных связей с этой группой стран принадлежит образовательным обменам, расширению системы подготовки иностранных специалистов на российской образовательной базе.

IV

Многосторонние культурные связи России включают деятельность в международных организациях в области культуры, науки и образования, членом которых является наша страна, сотрудничество с международными и региональными интеграционными объединениями государств, участие в международных конференциях, а также в иных многосторонних культурных акциях.

Участие российских представителей в работе международных организаций, а также международных конференций должно быть направлено на обеспечение национальных интересов России в стержневых вопросах мировой культурной политики. Необходимо вести линию на расширение международно-договорной базы участия России в многостороннем культурном сотрудничестве, в том числе с учетом возможного присоединения к наиболее значимым и отвечающим интересам страны договорам, конвенциям и соглашениям.

Одной из целей развития отношений с международными организациями должно быть максимально эффективное использование их возможностей, в том числе материально-финансовых, для оказания содействия культурному строительству в России, активизации обменов всех уровней, подключения к сотрудничеству российских регионов.

Особое место во внешней культурной политике России занимает ЮНЕСКО как своеобразный интеллектуальный форум в системе ООН, позволяющий в неконфронтационном, деполитизированном ключе вести поиски решений глобальных проблем современности посредством развертывания сотрудничества в сферах культуры, науки и образования. Сегодняшняя философия, идеалы и ценности ЮНЕСКО, нацеленные на формирование многополюсного, демократического мироустройства, преодоление духовной разобщенности народов, равноправие государств, недопущение диктата какой-либо одной державы или группы стран, уважение целостности и многообразия культур, создание моделей взаимосвязанной, взаимозависимой и поликультурной архитектуры мира, отвечают в высокой степени установкам России по развитию международного сотрудничества.

Необходимо исходить из заинтересованности России в дальнейшем укреплении значимости ЮНЕСКО и целесообразности оказания принципиальной поддержки ее

программной деятельности в условиях улучшения административно-финансовых аспектов ее работы, экономии ресурсов, рационализации структуры управления и кадровой политики организации. Россия должна оставаться одним из опорных государств—членов ЮНЕСКО. Авторитет и влияние страны в ЮНЕСКО должны последовательно укрепляться.

Следует добиваться совершенствования содержания, форм и географии присутствия ЮНЕСКО в России. Целью этого процесса должна быть поддержка отечественной культуры, науки и образования, объединение на основе распространяемых организацией ценностей широких кругов российской общественности и задействование интеллектуального потенциала страны на реализацию положенных в основу деятельности ЮНЕСКО идей.

Необходимо полнее задействовать резервы сотрудничества с Всемирной организацией интеллектуальной собственности, Детским фондом ООН, Программой ООН по окружающей среде, Международным советом по охране памятников и исторических мест, Международным центром по сохранению и реставрации культурных ценностей, Международным советом музеев, Международным советом архивов, Международным советом по музыке, Международным советом танца, Международным театральным институтом, Международной ассоциацией изобразительных искусств, Международной федерацией издателей, Всемирной туристской организацией, Всемирной организацией здравоохранения, а также другими организациями и структурами системы ООН, межправительственными, неправительственными и общественными объединениями и организациями, способствующими развитию международного культурного сотрудничества.

Одним из приоритетов должно оставаться взаимодействие России с другими государствами в вопросах культуры, образования, молодежных обменов и спорта в рамках Совета Европы. Следует активнее задействовать потенциал участия России в европейских конвенциях в области культуры, образования и спорта. Необходимо вести линию на увеличение числа, расширение содержания и повышение эффективности осуществляемых Советом Европы в России программ и проектов, прежде всего в сфере образования, граждановедения и воспитания молодежи.

Культурное измерение должно составлять весомую часть сотрудничества России с Европейским союзом, в особенности в области реализации совместных образовательных программ, а также с другими региональными межгосударственными интеграционными объединениями.

V

Внешняя культурная политика, ориентированная на взаимообогащение культур и интеграцию России в мировое культурное пространство, не может быть уличей с односторонним движением. Активное и полновесное присутствие российской культуры за рубежом предполагает предоставление нашим партнерам на основе взаимности равных возможностей для демонстрации их национальных культур в России. Этот встречный процесс имеет большое значение не только в плане ознакомления российской общественности с культурным наследием и культурными ценностями других стран и народов, но и для формирования подобающей России репутации в мире как демократического государства, открытого для других культур.

В этих целях важно сохранять и приумножать роль России как одного из мировых центров культуры, места проведения авторитетных международных выставок,

фестивалей и конкурсов искусств, гастрольных турне лучших зарубежных коллективов и исполнителей, встреч представителей творческой интеллигенции, дней культуры других стран.

Следует обеспечивать равные условия доступа на российскую культурную сцену всех заинтересованных в этом государств-партнеров без каких-либо ущемлений, не допуская привилегий и доминирования в отношении кого бы то ни было. Важное значение имеет работа, проводимая учрежденными в соответствии с международными договорами Российской Федерации информационно-культурными центрами иностранных государств на территории России по распространению достоверных знаний о культурной жизни этих стран. Культурным обменов способствует создание на территории нашей страны филиалов, отделений, бюро и других структур международных культурных организаций и фондов в соответствии с установленным российским законодательством порядком.

VI

Внешняя культурная политика осуществляется в соответствии с Конституцией Российской Федерации, федеральными законами, указами и распоряжениями Президента Российской Федерации, постановлениями и распоряжениями Правительства Российской Федерации, федеральными целевыми программами в сфере культуры.

Президент Российской Федерации определяет основные направления внешней культурной политики и осуществляет руководство внешней культурной политикой в соответствии с Конституцией Российской Федерации.

Федеральное Собрание Российской Федерации формирует законодательную базу внешней культурной политики на основе Конституции Российской Федерации.

Правительство Российской Федерации разрабатывает в пределах своих полномочий общую стратегию внешней культурной политики, рассматривает наиболее важные вопросы культурного сотрудничества с зарубежными странами.

К числу центральных функций МИД России относится выработка приоритетов и непосредственная реализация внешней культурной политики Российской Федерации, координация деятельности в этой области федеральных органов исполнительной власти и органов субъектов Федерации, разработка и согласование с заинтересованными министерствами и ведомствами проектов межправительственных договоренностей о культурном сотрудничестве, участие в реализации заключенных соглашений, экспертиза проектов соглашений межведомственного и регионального характера, контроль за выполнением международных обязательств Российской Федерации в сфере культуры, оказание в рамках своих полномочий и возможностей консультативной и практической помощи профильным государственным органам по установлению и поддержанию международных культурных связей.

МИД России взаимодействует также с неправительственными организациями России, деятельность которых направлена на развитие внешних культурных связей, отвечает интересам страны и осуществляется в рамках российского законодательства. Ответственность по обязательствам, принятым на себя неправительственными организациями при проведении культурных мероприятий за рубежом, несут они сами.

Правовую основу международного культурного сотрудничества России составляют международные договоры Российской Федерации. Порядок их заключения,

выполнения и прекращения определяется Федеральным законом “О международных договорах Российской Федерации”. Международные договоры Российской Федерации наряду с общепризнанными принципами и нормами международного права являются в соответствии с Конституцией Российской Федерации составной частью ее правовой системы и подлежат исполнению всеми государственными и негосударственными участниками культурных обменов.

Важным инструментом участия МИД России в проведении внешней культурной политики и согласования межгосударственного взаимодействия в сфере культуры являются смешанные комиссии, создаваемые на паритетной основе представителями государственных структур России и зарубежных стран в соответствии с международными договорами, затрагивающими вопросы культурного сотрудничества. В функции смешанных комиссий входит подготовка обзоров выполнения действующих правовых документов, выработка новых договоренностей и рассмотрение хода реализации согласованных обменов в сфере культуры.

Особая ответственность в деле формирования и проведения внешней культурной политики России лежит на загранучреждениях МИД России. Эффективность работы дипломатических и консульских представительств России на культурном направлении в значительной степени определяет объем и формы культурного присутствия России в отдельных государствах.

В системе распространения объективной и разносторонней информации о России, организации изучения русского языка и проведения культурно-просветительских мероприятий с целью ознакомления зарубежной общественности с культурной жизнью страны большое значение имеет работа российских центров науки и культуры (РЦНК), функционирующих под руководством послов Российской Федерации в иностранных государствах. Следует вести линию на расширение сети таких центров, прежде всего в странах СНГ, совершенствование правовых и организационных условий их деятельности, повышение эффективности их работы.

Департамент по культурным связям и делам ЮНЕСКО

МИД Российской Федерации

(1) Source du document : Les orientations générales du Ministère des Affaires étrangères pour le développement des échanges culturels de la Russie avec les pays étrangers [réf. du 20.11.2007] Disponible sur Internet :

<<http://www.ln.mid.ru/ns-dksu.nsf/6786f16f9aa1fc72432569ea0036120e/3ab2f674ebfae614c3256e39002d28a6?OpenDocument>>

Annexe 17. L'arrêté du gouvernement de la Fédération de Russie « Sur la coopération avec les pays étrangers dans le domaine de l'enseignement » du 4 novembre 2003

О СОТРУДНИЧЕСТВЕ С ЗАРУБЕЖНЫМИ СТРАНАМИ В ОБЛАСТИ ОБРАЗОВАНИЯ ⁽¹⁾

№ 1858

ПОСТАНОВЛЕНИЕ от 4 ноября 2003 г. № 668

В соответствии со статьёй 33 Федерального закона "О высшем и послевузовском профессиональном образовании" Правительство Российской Федерации постановляет:

1. Установить, что приём иностранных граждан и соотечественников за рубежом на обучение в государственные образовательные учреждения высшего профессионального образования, находящиеся в ведении федеральных органов исполнительной власти (независимо от сроков обучения, уровня и вида реализуемых программ), и командирование в зарубежные учебные заведения для преподавательской работы российских специалистов не могут превышать соответственно 7 тысяч и 150 человек в год.

Приём на обучение указанных лиц осуществляется на основании международных договоров Российской Федерации с выплатой стипендии и обеспечением общежитием на условиях, установленных для граждан Российской Федерации.

2. Финансирование расходов, связанных с обучением иностранных граждан и соотечественников за рубежом и их стипендиальным обеспечением, осуществляется федеральными органами исполнительной власти, в ведении которых находятся государственные образовательные учреждения высшего профессионального образования, в пределах средств, предусматриваемых указанным органам в федеральном бюджете на высшее профессиональное образование.

3. Признать утратившим силу постановление Правительства Российской Федерации от 28 октября 1995 г. № 1039 "О развитии сотрудничества с зарубежными странами в области образования" (Собрание законодательства Российской Федерации, 1995, № 45, ст. 4317).

Председатель Правительства
Российской Федерации М. М. КАСЬЯНОВ
Москва, 6 ноября 2003 г.

(1) Source du document : L'arrêté du gouvernement de la Fédération de Russie du 4 novembre 2003 « Sur la coopération avec les pays étrangers dans le domaine de l'enseignement » [réf. du 20.11.2007] Disponible sur Internet : <<http://www.ln.mid.ru/ns-dksu.nsf/6786f16f9aa1fc72432569ea0036120e/432569f10031dce643256ddb002b1f6a?OpenDocument>>

**Annexe 18. L'arrêté du gouvernement de la Fédération de Russie « Sur le
Centre russe pour la coopération internationale scientifique et culturelle
auprès du ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie » du
23 juillet 2002**

УТВЕРЖДЕНО

постановлением Правительства

Российской Федерации

от 23 июля 2002 г. № 551

Во исполнение Указа Президента Российской Федерации от 5 февраля 2002 г. № 146 "О Российском центре международного научного и культурного сотрудничества при Министерстве иностранных дел Российской Федерации" (Собрание законодательства Российской Федерации, 2002, № 6, ст.565)

**ПОЛОЖЕНИЕ О РОССИЙСКОМ ЦЕНТРЕ МЕЖДУНАРОДНОГО НАУЧНОГО И
КУЛЬТУРНОГО СОТРУДНИЧЕСТВА ПРИ МИНИСТЕРСТВЕ ИНОСТРАННЫХ ДЕЛ
РОССИЙСКОЙ ФЕДЕРАЦИИ ⁽¹⁾**

1. Российский центр международного научного и культурного сотрудничества при Министерстве иностранных дел Российской Федерации (Росзарубежцентр) является государственным органом при федеральном органе исполнительной власти и осуществляет свою деятельность под руководством и контролем Министерства иностранных дел Российской Федерации.

2. Росзарубежцентр руководствуется в своей деятельности Конституцией Российской Федерации, федеральными конституционными и федеральными законами, указами и распоряжениями Президента Российской Федерации, постановлениями и распоряжениями Правительства Российской Федерации, настоящим Положением, а также правовыми актами Министерства иностранных дел Российской Федерации.

3. Росзарубежцентр взаимодействует в пределах своей компетенции с федеральными органами исполнительной власти, органами исполнительной власти субъектов Российской Федерации, российскими организациями и общественными объединениями, а также сотрудничает с зарубежными и международными организациями.

4. За пределами Российской Федерации Росзарубежцентр по согласованию с Министерством иностранных дел Российской Федерации осуществляет свои функции через российские центры науки и культуры за рубежом - представительства Росзарубежцентра (далее именуются - представительства) либо через представителей Росзарубежцентра в составе дипломатических представительств Российской Федерации.

Порядок создания, функционирования и ликвидации представительств, а также работы представителей Росзарубежцентра определяется Правительством Российской Федерации.

5. Основными задачами Росзарубежцентра являются:

а) содействие укреплению международного авторитета Российской Федерации, пропаганда богатых духовных традиций, достижений в области науки, культуры и искусства;

б) участие в осуществлении научных, культурных, экономических, информационных и гуманитарных связей Российской Федерации с зарубежными странами, установление и развитие в этих целях контактов с государственными и неправительственными структурами иностранных государств, международными организациями, включая региональные, содействие деятельности российских и зарубежных общественных организаций, выступающих за укрепление международного сотрудничества и взаимопонимания между народами;

в) участие в осуществлении государственной политики, направленной на поддержку соотечественников за рубежом в целях обеспечения их социально-культурных, образовательных и иных законных прав и интересов, содействия их дальнейшей консолидации, сохранения русского языка, национально-культурной самобытности, развития всесторонних связей российских организаций с соотечественниками за рубежом и их объединениями;

г) распространение объективной и достоверной информации о российской истории, социально-экономической, культурной и духовной жизни, внутренней и внешней политике Российской Федерации среди населения иностранных государств.

6. Росзарубежцентр в соответствии с возложенными на него задачами выполняет следующие функции:

а) участвует в осуществлении программ и проектов, направленных на поддержку соотечественников за рубежом, развитие всесторонних связей с ними, реализацию их законных прав, а также взаимодействует с объединениями соотечественников за рубежом, при этом приоритетной является поддержка соотечественников в государствах - членах СНГ и странах Балтии;

б) участвует в информационном обеспечении (в том числе через средства массовой информации) внешнеполитических акций Российской Федерации, проводит в соответствии со своей компетенцией общественные мероприятия, посвященные актуальным вопросам внешней и внутренней политики, двусторонним отношениям Российской Федерации с зарубежными странами;

в) участвует в планировании, организации и проведении гуманитарных, научных и культурных акций Российской Федерации, координирует усилия российских и зарубежных организаций по подготовке таких акций;

г) содействует развитию связей между российскими и зарубежными неправительственными организациями, выступающими за укрепление международного сотрудничества и взаимопонимания между народами;

д) содействует развитию международных связей Российской Федерации в сфере образования, продвижению на мировой рынок образовательных услуг российских учебных заведений, расширению межвузовского сотрудничества;

е) содействует подбору и направлению на учебу в Российскую Федерацию иностранных граждан и соотечественников, проживающих за рубежом;

ж) организует работу за рубежом с выпускниками советских и российских учебных заведений и их объединениями, способствует использованию потенциала указанных выпускников в интересах расширения российского культурного и научного присутствия за рубежом, развития делового и научно-технического сотрудничества Российской Федерации с зарубежными странами;

з) организует работу по популяризации, продвижению и поддержке русского языка за рубежом, осуществляет контакты с государственными органами зарубежных стран с целью укрепления позиций русского языка в их национальных системах образования, организует курсы и центры по изучению русского языка на базе представительств, оказывает методическую помощь иностранным языковедам и преподавателям русского языка, проводит научно-практические конференции, семинары, творческие встречи, содействует внедрению российской системы государственного тестирования по русскому языку, участвует в организации и проведении национальных и международных конкурсов и олимпиад по русскому языку и литературе;

и) формирует библиотечные фонды представительств и комплектует их справочной, научной и художественной литературой, учебно-методическими материалами;

к) осуществляет программы и проекты, направленные на пропаганду, продвижение и поддержку российской культуры и искусства за рубежом, организует выступления художественных коллективов и исполнителей, теле-, видео- и кинопросмотры, выставки, в том числе фотовыставки, проводит мероприятия, посвященные памятным датам отечественной истории и культуры, и иные акции;

л) содействует поддержанию и развитию международных контактов субъектов Российской Федерации в сфере научно-технического, культурного, экономического сотрудничества и образования;

м) координирует сотрудничество между породненными городами;

н) участвует в мероприятиях по сохранению находящихся за рубежом объектов, имеющих для Российской Федерации историко-мемориальное значение;

о) содействует развитию международных экономических и научно-технических связей и контактов посредством организации деловых форумов и выставок с целью привлечения инвестиций в российскую экономику и продвижения на мировой рынок российских технологий, товаров и услуг;

п) в пределах своей компетенции поддерживает контакты с органами и организациями государств - членом СНГ, а также со структурами ООН и других международных организаций.

7. Росзарубежцентр имеет право:

а) запрашивать в установленном порядке у федеральных органов исполнительной власти, органов исполнительной власти субъектов Российской Федерации и организаций материалы и информацию, необходимые для решения вопросов, входящих в его компетенцию;

б) создавать на базе своих представительств необходимые информационно-справочные фонды и банки данных;

в) использовать в установленном порядке государственные, в том числе правительственные, системы связи и коммуникации;

г) созывать совещания по вопросам, входящим в его компетенцию, с участием представителей заинтересованных федеральных органов исполнительной власти, органов исполнительной власти субъектов Российской Федерации, организаций и средств массовой информации;

д) готовить предложения по вопросам, входящим в его компетенцию, для внесения их в установленном порядке в Правительство Российской Федерации;

е) участвовать в установленном порядке в подготовке, проведении переговоров и реализации международных договоров Российской Федерации по вопросам, входящим в его компетенцию;

ж) участвовать в установленном порядке в работе российских частей межправительственных комиссий по сотрудничеству с иностранными государствами, а также в работе международных организаций, в которых представлена Российская Федерация, по вопросам, входящим в его компетенцию;

з) создавать в установленном порядке организации для решения задач, возложенных на Росзарубежцентр, и выступать в качестве их учредителя;

и) выпускать в установленном порядке печатные издания по вопросам, входящим в его компетенцию;

к) командировать в установленном порядке в регионы Российской Федерации и за границу своих сотрудников для решения вопросов, входящих в его компетенцию;

л) обращаться за получением виз для сотрудников Росзарубежцентра и членов российских делегаций, выезжающих за границу для решения вопросов, входящих в его компетенцию, непосредственно в дипломатические представительства иностранных государств в Российской Федерации.

8. Росзарубежцентр осуществляет организационно-техническое обеспечение работы Межведомственного совета Российского центра международного научного и культурного сотрудничества при Министерстве иностранных дел Российской Федерации.

Положение о Межведомственном совете Российского центра международного научного и культурного сотрудничества при Министерстве иностранных дел Российской Федерации и его состав утверждаются Правительством Российской Федерации.

9. Росзарубежцентр возглавляет руководитель, назначаемый на должность и освобождаемый от должности Правительством Российской Федерации по представлению Министра иностранных дел Российской Федерации.

Руководитель Росзарубежцентра является членом коллегии Министерства иностранных дел Российской Федерации.

Руководитель Росзарубежцентра имеет заместителей, назначаемых на должность и освобождаемых от должности Правительством Российской Федерации по представлению руководителя Росзарубежцентра, согласованному с Министерством

иностранных дел Российской Федерации. Количество заместителей руководителя Росзарубежцентра устанавливается Правительством Российской Федерации.

10. Руководитель Росзарубежцентра:

а) осуществляет руководство деятельностью Росзарубежцентра и несет персональную ответственность за выполнение возложенных на Росзарубежцентр задач и осуществление им своих функций;

б) издает приказы и распоряжения, подлежащие обязательному исполнению сотрудниками Росзарубежцентра;

в) распределяет обязанности между своими заместителями;

г) утверждает положения о структурных подразделениях центрального аппарата Росзарубежцентра, устанавливает обязанности и определяет ответственность руководителей структурных подразделений центрального аппарата Росзарубежцентра, по согласованию с Министерством иностранных дел Российской Федерации назначает их на должность и освобождает от должности;

д) в установленном порядке назначает на должность и освобождает от должности сотрудников центрального аппарата и представительств, а также представителей Росзарубежцентра в составе дипломатических представительств Российской Федерации;

е) обеспечивает необходимые условия для функционирования представительств и представителей Росзарубежцентра;

ж) решает в соответствии с законодательством Российской Федерации о государственной службе в пределах своей компетенции вопросы, связанные с прохождением федеральной государственной службы в Росзарубежцентре;

з) утверждает структуру и штатное расписание центрального аппарата Росзарубежцентра в пределах установленных Правительством Российской Федерации предельной численности и фонда оплаты труда работников, смету расходов на его содержание в пределах ассигнований, предусмотренных в федеральном бюджете на государственное управление;

и) утверждает по согласованию с Министерством иностранных дел Российской Федерации структуру и штатное расписание представительств и представителей Росзарубежцентра;

к) утверждает смету расходов на содержание представительств и представителей Росзарубежцентра;

л) представляет по согласованию с Министерством иностранных дел Российской Федерации в установленном порядке особо отличившихся сотрудников Росзарубежцентра к присвоению почетных званий и к награждению государственными наградами Российской Федерации;

м) учреждает ведомственные награды и награждает ими сотрудников Росзарубежцентра;

н) осуществляет другие права в соответствии с законодательством Российской Федерации.

11. В Росзарубежцентре образуется совет в составе руководителя Росзарубежцентра, его заместителей, входящих в совет по должности, других руководящих работников Росзарубежцентра и иных лиц.

Члены совета, кроме лиц, входящих в его состав по должности, утверждаются Министром иностранных дел Российской Федерации по представлению руководителя Росзарубежцентра.

Совет на своих заседаниях рассматривает вопросы, связанные с выполнением задач, возложенных на Росзарубежцентр.

Решения совета оформляются протоколами и проводятся в жизнь, как правило, приказами руководителя Росзарубежцентра.

12. Порядок финансирования Росзарубежцентра (в рублях и иностранной валюте) устанавливается Правительством Российской Федерации.

13. Росзарубежцентр является юридическим лицом, имеет бланк и печать с изображением Государственного герба Российской Федерации и со своим наименованием, счета, в том числе в иностранной валюте, открываемые в соответствии с законодательством Российской Федерации.

14. Местонахождение Росзарубежцентра - г. Москва.

(1) Source du document : L'arrêté du gouvernement de la Fédération de Russie « Sur le Centre russe pour la coopération internationale scientifique et culturelle auprès du Ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie » du 23 juillet 2002. [réf. du 20.04.2010] Disponible sur Internet : <<http://www.ln.mid.ru/bl.nsf/218603db65cac2d343256ac50038d63e/0e27322adb7cf07843256c0100317db3?OpenDocument>>

Annexe 19. Accord sous forme d'échange de lettres franco-russe relatif au grand lycée français de Moscou

Date signature France : 27.08.1997

Lieu de signature : Paris;Moscou

Date vigueur France : 04.09.1997

N° décret : 98-411

Date décret : 22.05.1998

Date publication au JO : 29.05.1998

Page décret JO : 8169

RTAF 1998, n° 44 ⁽¹⁾

ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE ET LE GOUVERNEMENT DE LA FEDERATION DE RUSSIE PORTANT SUR LA MISE A DISPOSITION DE L'IMMEUBLE POUR LE GRAND LYCEE FRANÇAIS A MOSCOU SOUS FORME D'ECHANGE DE LETTRES SIGNEES A PARIS LE 27 AOUT 1997 ET A MOSCOU LE 4 SEPTEMBRE 1997 ⁽²⁾

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LE PREMIER MINISTRE

Paris, le 27 août 1997.

Son Excellence Monsieur Victor Stepanovitch Tchernomyrdine, Président du Gouvernement de la Fédération de Russie

Monsieur le Président du Gouvernement,

A la suite des entretiens qui se sont déroulés entre des représentants de nos deux pays au sujet du grand lycée français de Moscou, j'ai l'honneur de vous proposer les mesures suivantes :

1. Le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Fédération de Russie (appelés ci-après « les Parties »), agissant dans l'esprit du traité entre la France et la Russie du 7 février 1992 et de l'accord de coopération culturelle entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Fédération de Russie du 6 février 1992, sont convenus de la mise à disposition par la Partie russe à la Partie française d'un immeuble pour le grand lycée français à Moscou.

2. Les Parties saluent la prochaine conclusion de la Convention entre le Gouvernement de la République française, d'une part, le Gouvernement de la ville de Moscou et le Comité d'Etat de la Fédération de Russie pour la gestion de la propriété de l'Etat, d'autre part, prévoyant la mise à disposition de la République française, sous la forme d'un bail de quarante-neuf ans et pour un loyer non révisable de un rouble par an, d'un immeuble, sis 7A, rue traversière Milioutinski à Moscou et d'un terrain attenant conformément au cadastre existant, aux fins d'accueillir le grand lycée français.

La Partie française prend en charge les dépenses liées au transfert et au réaménagement en d'autres lieux de l'Institut de recherches de Russie sur la conservation des documents et des archives (VNIIDAD) du lycée technique n° 102 et du lycée pédagogique n° 7 ainsi que les dépenses liées au règlement par le grand lycée français des charges d'exploitation et des charges communales lui incombant, établies selon les normes applicables aux établissements d'enseignement.

3. Le Gouvernement de la Fédération de Russie s'engage à faire libérer l'immeuble dont l'adresse est indiquée au point 2 de la présente lettre des organismes russes qui y sont installés. Le Gouvernement de la République française prend en charge, de son côté, les dépenses liées au transfert et au réaménagement en d'autres lieux de ces organismes pour un montant total de 13 milliards de roubles (6,5 milliards de roubles pour le VNIIDAD et 6,5 milliards de roubles pour le lycée technique no 102 et le lycée pédagogique no 7).

4. Le Gouvernement de la République française garantit le caractère public et laïc du grand lycée français de Moscou, ainsi que son ouverture à des élèves russes.

5. La Partie russe pourra, en cas de nécessité, s'assurer de l'utilisation conformément aux fins annoncées de l'immeuble remis à la Partie française.

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire savoir si les dispositions qui précèdent recueillent l'agrément de votre Gouvernement. Dans ce cas, la présente lettre ainsi que votre réponse constitueront l'accord entre nos deux Gouvernements sur la mise à disposition de l'immeuble pour le grand lycée français de Moscou, accord qui entrera en vigueur à la date de votre réponse.

Veillez agréer, Monsieur le Président du Gouvernement, l'expression de ma très haute considération.

Lionel JOSPIN

FEDERATION DE RUSSIE
LE PRESIDENT DU GOUVERNEMENT

Moscou, le 4 septembre 1997.

Son Excellence Monsieur Lionel Jospin, Premier ministre de la République française,
Paris

Monsieur le Premier ministre,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 27 août 1997 ainsi rédigée : [voir le texte de la lettre ci-dessus - B. A.]

J'ai l'honneur de vous confirmer l'accord du Gouvernement de la Fédération de Russie sur ces dispositions.

La présente lettre, ainsi que votre lettre en date du 27 août 1997, constitueront l'accord entre nos deux Gouvernements sur la mise à disposition de l'immeuble pour le grand lycée français de Moscou, accord qui entrera en vigueur à la date de la présente lettre.

Veillez agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma très haute considération.

Victor TCHERNOMYRDINE

(1) Source des références :

BASE PACTE : [en ligne] France : MAE/Les archives diplomatiques/Traités bilatéraux.[réf. du 14.04.2010]

Disponible sur Internet : <<http://www.doc.diplomatie.gouv.fr/BASIS/pacte/webext/bilat/DDW?W%3DTOUSD+ATE+%3E+%2701.01.1992%27+AND+SER+%3D+%27Russie%27+ORDER+BY+SER/Ascend%26M%3D23%26K%3D19970147%26R%3DY%26U%3D1>>

(2) Source du document :

Détail d'un texte du Décret n° 98-411 du 22 mai 1998 portant publication de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Fédération de Russie portant sur la mise à disposition de l'immeuble pour le grand lycée français à Moscou sous forme d'échange de lettres signées à Paris le 27 août 1997 et à Moscou le 4 septembre 1997 [réf. du 14.04.2010]

Disponible sur Internet : <<http://admi.net/jo/19980529/MAEJ9830045D.html>>

Annexe 20. Déclaration pour la défense du plurilinguisme en général et le renforcement de l'enseignement de la langue russe en particulier

DECLARATION POUR LA DEFENSE DU PLURILINGUISME EN GENERAL ET LE
RENFORCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE RUSSE EN
PARTICULIER ⁽¹⁾

(1) Source du document : « Compte rendu de la IVème Semaine de la langue russe en France (Paris, 23-29 février 2000), *op. cit.*, 18.

DECLARATION POUR LA DEFENSE DU PLURILINGUISME EN GENERAL ET LE RENFORCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE RUSSE EN PARTICULIER

Dans le cadre de la Semaine de la langue russe en France, organisée par le centre culturel de la Fédération de Russie, le Haut Conseil de la Francophonie a accueilli la délégation officielle russe en présence de représentants français des ministères de l'Education nationale, des Affaires étrangères, de la Culture (Délégation générale à la langue française), de l'association Action pour promouvoir le français des affaires (APFA), du président d'Expolangue et d'un secrétaire de l'ambassade de Russie (liste des participants en annexe).

Outre la présentation, par la partie russe, du nouveau test de la langue russe comme langue étrangère reconnue par le Conseil de l'Europe, la réunion a été l'occasion de rappeler les orientations fondamentales de la politique française en matière d'enseignement du français à l'étranger et de la politique linguistique en général, fondée sur la promotion du plurilinguisme. A cet égard, il a été souligné que la notion de diversité est au cœur de notre conception de l'Europe, comme de notre conception de la Francophonie.

A ce titre, les représentants des ministères français (Education, Affaires étrangères et Culture) et le secrétaire général du Haut Conseil de la Francophonie ont insisté sur la nécessaire réciprocité à établir entre l'enseignement du français, la présence culturelle française et francophone à l'étranger et le développement de la diffusion des langues et cultures étrangères en France.

Les participants se sont alarmés des chiffres de l'évolution du nombre d'enseignés de russe en France (- 40% en dix ans). A ce rythme, on pourrait craindre une disparition de cet enseignement. Aujourd'hui, le russe est la cinquième langue vivante enseignée en France, très loin derrière l'anglais, l'espagnol, l'allemand et l'italien, avec seulement 14 326 élèves en 1999/2000.

L'hypothèse d'une disparition de la langue russe dans le secondaire est quelquefois évoquée. A cet égard, les participants unanimes ont souhaité répondre que :

- L'apprentissage du russe en France dès le secondaire est une condition nécessaire pour former des spécialistes dont nous avons besoin pour préserver notre autonomie d'analyse, donc notre capacité de décision indépendante dans nos relations avec la Russie. On peut également diversifier l'offre en renforçant sa présence dans l'enseignement technique et professionnel où une demande semble se faire jour.
- La volonté française et francophone de faire vivre la diversité culturelle et linguistique à l'échelle du monde implique la mise en œuvre effective, dans chacun des pays concernés de cette absolue nécessité, d'une politique favorisant le multilinguisme dépassant le face-à-face entre la langue nationale et l'anglais. Le choix le plus large et le plus précoce possible des langues offertes à l'apprentissage en est la condition nécessaire.
- La diffusion du français dans le monde suppose l'accueil des cultures et langues étrangères. A cet égard, la relative solide présence du français en Russie devrait connaître un écho de réciprocité plus marqué en France dans le traitement de la langue et de la culture russes. Il faudrait, en particulier, mieux éclairer la « demande sociale » (rarement spontanée) de russe en donnant à entendre et à connaître plus souvent la langue et la culture de ce pays.

Fait à Paris, le 25 février 2000

Annexe 21. Protocole des intentions sur la coopération entre le Centre culturel de Russie à Paris et le Haut Conseil de la Francophonie

PROTOCOLE DES INTENTIONS SUR LA COOPERATION ENTRE LE CENTRE CULTUREL DE RUSSIE A PARIS ET LE HAUT CONSEIL DE LA FRANCOPHONIE⁽¹⁾

Le Centre Culturel de Russie à Paris de la part du Centre Russe pour la coopération internationale scientifique et culturelle auprès du Gouvernement de la Fédération de Russie et le Haut Conseil de la Francophonie, présidé par le Président de la République Française

se fonde sur des principes du pluralisme linguistique et culturel ;

désirant le développement des contacts mutuels dans le domaine de la diffusion de la langue et de la culture russe en France et de la langue et de la culture française en Russie ;

aspirant à assurer l'étape moderne du dialogue interculturel ;

considérant l'intérêt réciproque pour le développement des liaisons bilatérales entre nos pays ;

s'appuyant sur les traditions de l'amitié et de la coopération de longue date sont convenus de ce qui suit :

Article 1.

Les parties ont l'intention de :

réaliser l'échange d'information, de littérature didactique et éducative et autre dans le domaine des langues, de l'histoire des civilisations et de la culture des deux pays.

contribuer à la tenue des études communes ayant une signification appliquée pour russophones apprenant la langue française comme étrangère ainsi que pour les francophones apprenant la langue russe comme étrangère, accorder l'information sur des conférences, séminaires et colloques organisés par les Parties et inviter des représentants de la Partie)partenaire à y prendre part.

échanger des publications et contribuer à la publication des œuvres des partenaires russes dans les éditions françaises et des partenaires française dans les éditions russes en volumes équivalents et sur la base d'égalité.

étudier des possibilités visant à la production du matériel pédagogique sur la langue russe comme étrangère pour les francophones et sur la langue française comme étrangère pour les russophones à titre des projets communs.

contribuer à la diffusion du système de test de la langue russe en France et de la langue française en Russie à partir des tendances européennes actuelles de la définition du niveau des connaissances de la langue étrangère.

contribuer dans la mesure de leurs compétences à l'application des accords intergouvernementaux sur la coopération culturelle et des accords entre les écoles supérieures sur les échanges académiques dans la partie de la diffusion de la langue française en Russie et de la langue russe en France ainsi que faire des propositions de signature de autres accords répondant aux buts et aux objectifs du présent Protocole.

Article 2.

Visant à la réalisation du présent Protocole des intentions les Parties créent une commission de travail des représentants des deux parties qui ont signé ce Protocole avec la participation des experts des institutions d'enseignement, d'information, de la culture et d'autre des deux pays dont les activités répondent aux buts et aux objectifs du présent Protocole. L'ordre du travail de la commission est déterminé par le CCR et HCF

Article 3.

Le présent Protocole des intentions est fait en deux exemplaires, en français et en russe, les deux textes faisant également foi.

(1) Source du document : « La correspondance du Centre de la Fédération de Russie pour la coopération scientifique et culturelle internationale avec le Centre de Russie pour la science et la culture à Paris et l'Ambassade de la Fédération de Russie en France en 2000 », Archives d'État de la Fédération de Russie (Moscou). Fonds n°10195 - Le Centre de la Fédération de Russie pour la coopération internationale scientifique et culturelle, Inventaire n° 1, Article n° 483, p. 21-23.

**Annexe 22. Résolution de l'Assemblée Générale de *France-Russie-CEI*,
Grenoble le 1^{er} et 2 mars 1997**

RESOLUTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE FRANCE-RUSSIE-CEI, GRENOBLE
LE 1^{ER} ET 2 MARS 1997 ⁽¹⁾

(1) Source du document : «Résolution de l'Assemblée Générale de France-Russie-CEI, Grenoble le 1^{er} et 2 mars 1997 », Archives d'État de la Fédération de Russie (Moscou). Fonds n°10195 - Le Centre de la Fédération de Russie pour la coopération internationale scientifique et culturelle, Inventaire n° 1, Article n° 239, p. 7-8.

4

Assemblée Générale de France-Russie-CEI

Grenoble les 1er et 2 Mars 1997

Résolution adoptée à l'unanimité des délégués

Réunis à Grenoble, les 1er et 2 Mars 1997, les délégués des associations adhérentes à France-Russie-CEI, ont confirmé leur attachement à la poursuite de la construction de leur Union Nationale.

La nécessité d'un développement de la coopération sous toutes ses formes entre la France et les Etats C.E.I impose, en effet, un engagement associatif fort.

L'Assemblée Générale a témoigné de ses inquiétudes face à la dégradation de la situation économique, politique et culturelle des populations des Etats de la C.E.I.

France-Russie-C.E.I est particulièrement préoccupée par la manifestation croissante des nationalismes, par les tensions persistantes et par les atteintes aux droits de l'homme.

Dans le même temps, les délégués des associations ont affirmé, face aux projets d'élargissement de T.A.N, leur préoccupation que la Russie et les Etats de la C.E.I ne soient pas isolés, que leurs peuples ne sentent pas menacés, humiliés et exclus de la communauté des nations européennes.

Dans ce contexte, l'Assemblée Générale a souligné la nécessité de poursuivre le travail d'information et de connaissance des réalités historiques et présentes de l'ex-URSS.

Le Colloque sur les coopérations et échanges franco-russes du mois d'octobre 1996, la réunion du Comité national d'animation à Dijon, en liaison avec la présence de la Géorgie, invitée officielle de la Foire de cette ville, la première Semaine de la Langue russe, sous le double patronage de la spationaute Claudie Bégin-Deshays et du C.N.E.S, ont reçu, tant de la part des associations adhérentes, des personnalités de différents horizons politiques et professionnels conviées à ses manifestations que des institutions nationales, un accueil intéressé et un soutien d'estime et de sympathie.

Les échanges et les coopérations entre la France et les Etats de la CEI, ne se situent pas au niveau qui exige l'importance européenne et mondiale des relations entre notre pays et les Etats issus de l'ex URSS, en premier lieu la Russie. Ce déficit nuit aussi bien à la France qu'à ces pays et il nuit à la recherche d'un nouvel équilibre fondé sur les valeurs humaines, la paix, le désarmement qui en est le garant, et la sécurité collective.

France-Russie-C.E.I constate d'autre part, que l'écho qu'ont eu ses initiatives, les coopérations qui découlent à partir de régions et de villes françaises, par exemple, démontrent de façon éclatante qu'une très notable amélioration dans tous les domaines est possible et ardemment souhaitée, aussi bien par des entreprises, des professionnels, des intellectuels de diverses disciplines, des élus que des citoyens des pays concernés.

Dans cette optique, l'Assemblée Générale de France-Russie-C.E.I convient d'organiser à l'automne 1997 la rencontre des intellectuels français et russes. Cette rencontre se réaliserait en deux volets :
voyage à Moscou et Saint Petersburg pour les intellectuels français ;
voyage à Paris pour les intellectuels russes (en janvier ou février 1998 en liaison avec la deuxième Semaine de la Langue Russe.

Elle décide d'organiser, à partir de novembre 1997, à l'occasion du 80^e anniversaire de la Révolution russe, *une exposition itinérante sur l'Avant-Garde artistique des années vingt*, en collaboration avec le Centre Culturel de Russie de Paris et les partenaires qui voudront bien s'y associer.

Elle confirme son intention de renouveler, avec l'Association française des Rusissants, le Centre culturel de Russie et d'autres partenaires qui y seraient intéressés, sa semaine de promotion de l'enseignement du russe.

L'Assemblée Générale, soucieuse de parfaire sa communication interne et de remplir sa mission de connaissance de la Russie et de la CEI, décide d'étudier les conditions de la transformation de l'actuel bulletin « Trait d'Union » - en une lettre associative mensuelle et de la publication, quatre fois par an, d'une revue consacrée essentiellement à l'information et à l'analyse des réalités du monde russe et des Etats indépendants de la C.E.I.

L'Assemblée Générale mandate le Comité national d'Animation et le Bureau national pour la réalisation concrète de ces objectifs, en liaison avec l'ensemble des associations adhérentes. Elle invite celles-ci à poursuivre leurs activités, leurs échanges et la recherche de partenariats et de coopérations décentralisées, sont aujourd'hui les vecteurs les plus efficaces de cette activité.

Dans le même temps et au travers de ses initiatives nationales et locales, France-Russie-C.E.I, forte de ses 73 adhérents associatifs, travaillera au renforcement de son implantation régionale et à la consolidation de sa représentativité nationale, avec un souci permanent d'ouverture.

Cette tâche, large, généreuse, implique que l'Union nationale ait les moyens matériels et financiers de ses missions. Ces moyens lui sont donnés, en premier lieu, par les associations adhérentes et par les éventuelles subventions qu'elle pourrait obtenir des collectivités territoriales, des Ministères, ou de partenaires économiques, scientifiques, et culturels

Elle oeuvrera à la constitution d'un Conseil Consultatif, ouvert à des personnalités politiques, à des chercheurs, à des écrivains, artistes, intellectuels de toutes disciplines et à des journalistes, tous sensibilisés à la nécessité d'accroître en France la connaissance de la Russie et des Etats de la C.E.I, de défendre la diffusion des cultures française là-bas et des cultures russe, centre-asiatique, caucasienne, ukrainienne et biélorusse, ici, de promouvoir et de défendre nos langues, de développer les échanges et coopérations scientifiques, technologiques et économiques.

**Annexe 23. Cours universitaires franco-russes mis en place au cours des
années 1994-2004**

CURSUS UNIVERSITAIRES FRANCO-RUSSES MIS EN PLACE AU COURS DES
ANNEES 1994-2004⁽¹⁾

Établissements français	Établissements russes	Nature de formation	Diplômes délivrés	Début du programme
Institut d'Études politique de Paris	Institut d'État des Relations Internationales (MGIMO)	Master franco- russe d'études internationales	Maguister du MGIMO, mention « relations internationales » Master de l'IEP « Affaires Internationales »	1994
Université Pierre Mendès France Grenoble II (UPMF)	Université d'Économie et de Finances de Saint- Pétersbourg (FINEC)	Licence en économie-gestion	Licence d'économie gestion d'UPMF	1995
Institut national polytechnique de Lorraine (INPL)	Institut d'État de l'acier et des alliages de Moscou (MISIS)	Collège franco- russe de hautes technologies	Diplôme d'ingénieur ou doctorat, INPL Maguister, MISIS	1996

Université Paris Dauphine	Université d'Économie et de Finances de Saint-Pétersbourg (FINEC)	Master en finance	Master professionnel « finances et contrôle » de Paris-Dauphine	1997
Centre Hospitalier Universitaire de Grenoble (CHU + UFR de médecine)	Université d'État de médecine d'Irkoutsk	Médecine-internat de spécialité	Attestation du CHU de Grenoble de formation spécialisée approfondie et Diplôme de médecine de l'Université de médecine d'Irkoutsk	1998
Université Paris I-Panthéon Sorbonne Université Paris X-Nanterre	Haut Collège d'Économie de Moscou (HCE)	Double Master en économie	Maguister HCE en économie Master Paris X en économie institutionnelle ou Master Paris I d'économie	1999
Institut d'Études Politiques de Rennes	Université d'État de Tioumen	Coopération en sciences politiques (Rennes)	Certificat « cycle international » de l'IEP Rennes diplôme de spécialiste de l'université de Tioumen	2001

École Supérieure d'Agronomie d'Angers (ESA)	Université d'État d'agro-ingénierie de Tcheliabinsk (UEAT)	Spécialiste en agro-ingénierie	Diplôme de spécialiste à double compétence « ingénierie agricole » et « traducteur technique de français » diplôme d'ingénieur de l'ESA	2002
Université Paris XII-Val de Marne	Haut Collège d'Économie de Moscou (HCE)	Double Master en gestion	Maguister HCE en gestion Master recherche Paris XII en sciences de gestion	2003
Institut d'Études Politiques de Bordeaux	Université Russe de l'Amitié des Peuples (RUDN)	Double Master « intégration européenne et développement global »	Maguister RUDN « Problèmes Politiques des Relations Internationales et Développement Global » Master de l'I.E.P de Bordeaux « Intégration Européenne et Développement Global »	2003
Groupe ICN Nancy, École de management	Institut des Relations Internationales de Moscou (MGIMO)	Double master en management international	Maguister du MGIMO en management international. Master « Grande École » de l'ICN Nancy	2003

<p>Groupe ICN Nancy, École de Management (France) Université de Bologne (Italie)</p>	<p>Institut des Relations Internationales de Moscou (MGIMO)</p>	<p>Triple Master franco-italo-russe en management international</p>	<p>Maguister du MGIMO en management. Master Grande École en management international de l'ICN Master en management international de l'Université de Bologne</p>	<p>2004</p>
<p>École Supérieure du Bois, Nantes (ESB)</p>	<p>Université d'État d'agro- ingénierie de Tcheliabinsk</p>	<p>Spécialiste en agro-ingénierie</p>	<p>Diplôme russe d'ingénieur, spécialisé en agro-ingénierie Diplôme français d'ingénieur, spécialisé en gestion des entreprises et commerce</p>	<p>2004</p>
<p>Établissement National d'Enseignement Supérieur Agronomique de Dijon (ENESAD)</p>	<p>Université d'État d'Agro- ingénierie de Moscou Goriachkine (MSAU)</p>	<p>Master management technique et économique des agroéquipements</p>	<p>Maguister « Management technique et économique en agro-ingénierie » de la MSAU Master professionnel « Management technique et économique des agroéquipements » de l'ENESAD</p>	<p>2004</p>

Université Bordeaux III	Université Russe de l'Amitié des Peuples (RUDN)	Double Master recherche « Russie- Europe »	Master « recherche » Bordeaux III, spécialité études slaves, parcours « Russie- Europe » Maguister RUDN de philologie	2004
Écoles Centrale de Lille, Lyon, Marseille, Nantes et Paris	Université technique d'État de radio- électronique et des automatismes de Moscou (MIREA) et Université Technique d'État Bauman	Double diplôme TIME (Top Industrial Managers for Europe)	Diplôme d'ingénieur spécialiste de l'université russe d'origine diplôme d'ingénieur généraliste de l'École Centrale d'accueil	2004 avec l'Université Bauman, 2005 avec MIREA
Institut Français du Pétrole (IFP) École du pétrole et des moteurs, Rueil- Malmaison	Université d'État du Pétrole et du Gaz Goubkine de Moscou	Double Master en management des hydrocarbures	Maguister en management, mention « business international » et Master of science de l'IFP en économie et management des hydrocarbures ou Maguister en technique et technologie, mention « gestion des hydrocarbures » et Master of science de l'IFP	- 1999: 1ère promotion du programme « management du pétrole » - 2004: 1ère promotion du programme « gestion et exploitation des réserves naturelles d'hydrocarbure»

<p>École Supérieure de Commerce de Lille</p>	<p>Académie Russe d'Économie Plekhanov</p>	<p>Double Master en Commerce International</p>	<p>Master of Science en management de l'Académie Russe d'Économie Plekhanov diplôme de l'École Supérieure de Commerce de Lille (DESCL)</p>	<p>2004</p>
--	--	--	--	-------------

(1) Source du document : Brochure des cursus universitaires franco-russes. [réf. du 07.05.2010] Disponible sur Internet : <http://www.ambafrance-ru.org/france_russie/IMG/pdf/version_francaise_2008_new.pdf>

Annexe 24. Extrait de l'Annexe au procès-verbal de la session du groupe de travail sur l'éducation pour l'année 1992

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉDUCATION POUR L'ANNEE 1992 ⁽¹⁾

Dans l'esprit de l'équilibre globale des échanges, « mutuellement avantageux », instauré par l'Accord de coopération culturelle entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Fédération de Russie du 6 février 1992, sont élaborées en commun de nouvelles démarches et définis de nouveaux principes concernant les différents volets de la coopération dont le groupe mixte « éducation » a la responsabilité, en matière linguistique, éducatives et universitaire.

Compte tenu du développement des contacts de la Coopération Linguistique et Éducative entre la France et la Russie, et des réglementations en vigueur dans les deux pays, le présent document est le fruit d'une concertation permettant de satisfaire aussi bien une diversification des actions, des procédures et des modalités de financement que les engagements préalables pris par les deux Parties.

L'annexe précise pour chaque action :

- les types de publics visés,
- la quantification,
- le cadre juridique, administratif et financier,
- les procédures. [...]

1/2 Les interventions dans le domaine des langues.

1.2.1. Les deux Parties échangent chaque année des stagiaires et boursiers linguistes pour une durée pouvant aller jusqu'à neuf mois, dans les établissements d'enseignement supérieure de chaque des deux pays. Les stages ont pour but le perfectionnement des connaissances en langue. Dans certains cas, décidés d'un commun accord, ces stagiaires peuvent mener à bien un travail d'études sur un sujet précis dans le domaine de la linguistique, de la littérature ou de la civilisation afin de préparer une thèse. La durée globale des stages correspondent à 180 mois pour la Partie française et 120 mois pour la partie russe.

Les stages peuvent être soit collectifs, soit individuels et présenter le contenu suivant : perfectionnement dans les domaines pédagogique, linguistique, ainsi que dans le domaine de la civilisation.

La Partie d'accueil prend en considération les intérêts des étudiants de la Partie française, et des stagiaires de la Partie russe, en leur permettant d'assister à des cours et

séminaires correspondant au sujet de leurs travaux scientifiques avec le concours d'un directeur de recherche.

Les Parties permettent aux stagiaires d'avoir accès aux établissements d'enseignement spécialisés ainsi qu'aux bibliothèques correspondant au sujet de leurs travaux de recherche.

1.2.2. La Partie française reçoit annuellement 10 étudiants russe, futurs enseignants de la langue française – issus d'instituts pédagogiques pour effectuer un stage de perfectionnement linguistique et pédagogique de deux mois pendant l'été dans une université française.

1.2.3. La Partie russe reçoit annuellement 20 étudiants français – futurs enseignants de la langue russe, issus d'établissement d'enseignement supérieure pour effectuer un stage de perfectionnement linguistique et pédagogique de deux mois pendant l'été dans un institut pédagogique, tel que l'Université d'État Herzen.

1.2.4. L'université de Moscou ou l'Université de Saint-Petersbourg reçoivent annuellement jusqu'à cinq étudiants, futurs professeurs de langue russe, issus d'établissement supérieurs pour un stage d'une durée de dix mois, à partir du 1er septembre de l'année courante, à la charge de la Partie française. La Partie russe prend en considération les intérêts de ces étudiants lors de l'attribution des stages.

La Partie russe prend toutes les mesures nécessaires pour leur assurer un logement à pris modique.

1.2.5. La Partie française accueille dix professeurs russe universitaires spécialistes de la langue pour effectuer un stage de perfectionnement linguistique dans un établissement d'enseignement supérieure pour une durée maximum de 6 semaines.

1.2.6. La Partie russe accueille dix professeurs français universitaires spécialistes de langue pour un stage d'une durée maximum de six semaine.

1.2.7. La Partie française accueille sept professeurs russes d'instituts pédagogiques et d'écoles secondaire, enseignant le français. Ces professeurs effectuent, dans une université français, un stage de perfectionnement linguistique d'une durée de 6 semaines l'été, comptant une initiation à la culture française.

1.2.8. La Partie russe accueille 30 professeurs français de langue russe issus d'établissement d'enseignement secondaire. Ces professeurs effectuent un stage de perfectionnement linguistique avec initiation à la culture russe, dans un institut pédagogique tel que l'Université d'État Herzen, en juillet ou en août pour une durée de quatre semaine.

1.2.9. La Partie russe prend 35, et la Partie française, 25 professeurs et chercheurs d'universités et d'autres établissements non-spécialisés dans la langue du pays partenaire afin d'effectuer un stage de perfectionnement linguistique pendant l'été et pour une durée de 6 semaines en fonction du niveau des participants.

1.2.10. La Partie française organise en coopération avec les établissements d'enseignements russes, dans différentes villes de Russie, des stages linguistiques pour des professeurs d'établissement secondaire et supérieure ne bénéficiant pas, en principe, de l'aide pédagogique d'un lecteur ou assistant pendant l'année scolaire.

A cette fin, quinze séminaires d'environ une semaine sont organisés en Russie pour 1000 professeurs.

1.2.11. La Partie française met en place les sessions d'examens du Diplôme Élémentaire de Langue Française (DELFF) et du Diplôme Approfondi de Langue Française (DALFF).

A cette fin, en 1992, la Partie française organise la première session du DELFF sur une base expérimentale pour cinquante étudiants russes, dans le but de rendre cet examen accessible aux demandeurs individuels à partir de 1993.

1.2.12. La Partie française accueille dix étudiants issus d'instituts des langues étrangères. Futurs traducteurs, ils effectuent un stage de perfectionnement linguistique d'une durée de quatre semaine en rapport avec leur spécialité, et comprenant une initiation à la culture du pays.

1.2.13. La Partie russe accueille trois étudiants de l'ESIT ou d'autres spécialistes du domaines de la traduction pour effectuer un stage de perfectionnement linguistique d'une durée globale de 30 mois en rapport avec leur spécialité et concernant une initiation à la culture du pays, à l'Université linguistique d'État de Moscou ou dans d'autre établissement d'enseignement supérieure, au choix du pays d'accueil.

1.2.14. La Partie française accueille dix professeurs de traduction ou interprètes confirmés pendant quatre semaine pour un stage pratique et une meilleur connaissance de l'environnement socio-économique.

1.2.15. La Partie française accueille trois étudiants dans le domaine de la linguistique pour 9 mois dans l'établissement d'enseignement supérieure.

1.2.16. La Partie française accueille dix professeurs issus d'établissement d'enseignement supérieur à domaine non-linguistique pour effectuer pendant un mois un stage de français, langue des professions.

1.2.17. Les deux Partie soutient l'activité des Associations de spécialistes dans le domaine du française en Russie et du russe en France.

1.2.18. La Partie française accueille dans le cadre d'un centre de civilisation et de langue français, comme le CREDIF, trois spécialistes pour un stage de méthodologie d'une durée de trois mois chacun.

1.2.19. La Partie française accueille trois professeurs russes issus d'instituts pédagogiques pour une durée de trois semaine au BELC ou au CREDIF pour un stage internationale de méthodologie de l'enseignement du français.

1.2.20. Les Parties encouragent l'élaboration de manuels de langue française à différents niveaux d'enseignement dans le secondaire comme dans le supérieur. A cette fin, ils procèdent à l'échange, pris en charge par la Partie française, y compris les frais de transport Moscou-Paris-Moscou, d'un expert pour une durée maximum de 7 jours. [...]

(1) Source du document : « Annexe au procès-verbal de la session du groupe de travail sur l'éducation pour l'année 1992 ». Centre des Archives contemporaines (Fontainebleau), versement n° 19930650, Art. 6. p. 1-9.

TABLEAUX

TABLEAU 1. ÉVOLUTION DU BUDGET DE LA DIRECTION GENERALE DES RELATIONS CULTURELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES ET DE SA PART DANS LE BUDGET GLOBAL DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA FRANCE AU COURS DES ANNEES 90

	Budget du ministère des Affaires étrangères en milliard de francs	Budget de la DGRCSST	Part du budget de la DGRCSST dans le budget du MAE (en %)
1991	13074	4979	38,08
1992	14094	5284	37,49
1993	14925	5502	36,86
1994	14699	5140	34,97
1995	15167	5357	35,32
1996	15033	5263	35,01
1997	14462	5101	35,27
1998	14387	5122	35,6

Sources : Avis n° 88 (1997-1998) de M. Guy Penne, présenté au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi de finances pour 1998. Tome II : « Affaires étrangères (Relations culturelles extérieures). *JORF, Sénat*, 1997.

**TABLEAU 2. LES DEPENSES DU MAE DE LA FRANCE POUR LES RELATIONS CULTURELLES
EXTERIEURES ET L'AIDE AU DEVELOPPEMENT DANS LES ANNEES 2000-2005**

Années	Budget constant du MAE en euros	Relations Culturelles Extérieures et aide au développement	Part dans le budget du MAE en %
2000	3 041 200 000	1 498 798 922	49.3 %
2001	3 145 700 000	1 503 797 656	47.8 %
2002	3 123 200 000	1 456 985 626	46.7 %
2003	3 253 500 000	1 649 217 025	50.7 %
2004	3 242 700 000	1 598 960 834	49.3 %
2005	3 203 000 000	1 492 585 474	46.6 %

Sources : Avis n° 94 (2007-2008), présenté par Mme Monique Cerisier-ben Guiga. *op. cit.* p. 6.

TABLEAU 3. DEPENSES DU BUDGET CONSOLIDE DE LA FEDERATION DE RUSSIE POUR LA CULTURE, L'ART ET LA CINEMATOGRAPHIE EN PRIX COMPARABLES AVEC L'ANNEE 1990 (1990=100%)

1990	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
100,0	71,7	43,4	48,4	54,7	52,6	62,8	69,7	68,9	99,0

Sources : Rapport de la Chambre Civile de la Fédération de Russie «La culture et l'avenir de la Russie. Un nouveau regard ». [réf. du 27.02.08]. Disponible sur Internet : <<http://www.oprf.ru/files/files/dokladoprfcultura.doc>>

TABLEAU 4. DEPENSES DU BUDGET FEDERAL DE LA FEDERATION DE RUSSIE POUR LES RELATIONS CULTURELLES, SCIENTIFIQUES INTERNATIONALES DANS LES ANNEES 1990

Les dépenses du budget fédéral	L'année*				
	1995	1996	1997	1998	1999
Total	284 778,2 milliards rub.	437 250,0 milliards rub.	529 765,2 milliards rub.	499 945,2 millions rub.	575 046,6 millions rub.
Actions extérieures entre autres :	21 006 480,4 millions rub.	26 036 614,9 millions rub.	10 232 854, 6 millions rub.	14 496 983,9 milliers rub.	36 594 330,0 milliers rub.
Relations culturelles et scientifiques internationales	152 432,5 millions rub.	196 735,1 millions rub.	206 009,7 millions rub.	323 099,9 milliers rub.	648 902,0 milliers rub.
Relations culturelles et scientifiques internationales, en % par rapport aux dépenses totales du budget fédéral	0,05	0,04	0,04	0,06	0,1

* Il est nécessaire de remarquer que dans le budget de la Fédération de Russie pour des années 1992, 1993 et 1994, les dépenses particulières concernant les relations culturelles et scientifiques internationales n'étaient même pas prévues.

Sources : Les budgets annuels de la Fédération de Russie. Site officiel du ministère des Finances de la Fédération de Russie : <<http://www.minfin.ru>> ; ainsi que le système informationnel du support juridique "Garant" : <<http://www.garant.ru/main/4540-000.htm>>

**TABLEAU 5. LA PART DES DEPENSES DU BUDGET FEDERAL POUR LA CULTURE DANS LE PIB
DES PAYS DE L'UE ET DE LA RUSSIE (2004)**

	La part des dépenses du budget fédéral pour la culture dans le PIB (2004)	
	%	La Russie=1
Les pays de l'Union européenne	2,66	4,4
La Russie	0,61	1,0

Sources : Rapport de la Chambre Civile de la Fédération de Russie « La culture et l'avenir de la Russie. Un nouveau regard ». *op. cit.*

**TABLEAU 6. LES DEPENSES DU BUDGET FEDERAL DE LA FEDERATION DE RUSSIE POUR LES
RELATIONS CULTURELLES, SCIENTIFIQUES INTERNATIONALES (2000-2004)**

Les dépenses du budget fédéral	L'année				
	2000	2001	2002	2003	2004
Total , millions rub.	855 073,0	1 193 482,9	1 947 386,3	2 345 641,4	2 659 447,0
Actions extérieures , milles rub. entre autres :	56 119 062,0	22 182 868,9	37 225 013,8	44 384 236,4	45 085 221,9
Relations culturelles et scientifiques internationales	1 223 904,0	764 917,3	1 347 347,8	1 168 522,2	1 727 669,7
Relations culturelles et scientifiques internationales, en % par rapport aux dépenses totales du budget fédéral	0,1	0,06	0,07	0,05	0,06

Sources : Budgets annuels de la Fédération de Russie. Site officiel du ministère des Finances de la Fédération de Russie : <<http://www.minfin.ru>>

**TABLEAU 7. ÉVOLUTION DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES DU LYCEE FRANÇAIS DE MOSCOU ET LE
POURCENTAGE DES ÉLÈVES RUSSES DANS LES ANNEE 1992-2004**

	1992-1993	1993-1994	1996-1997	2003-2004
Total d'élèves	pas de données	430	436	582
dont les élèves	2%	4%	7,3%	10%

Sources :

Rapport n° 377 de M. Claude Estier. *op. cit.* p. 8 ; « La coopération en éducation avec la Fédération de Russie »
Dans « Visite à Moscou de M. Claude Allègre du 25 au 27 septembre 1997 ». Centre des Archives
contemporaines (Fontainebleau), versement n° 20000223, Art. 4, p. 2. ; Rapport d'information n° 274 de
M. Jacques Valade, Mme Marie-Christine Blandin, MM. Louis de Broissia, Ambroise Dupont, Jean Léonce
Dupont, Mme Monique Papon et M. Ivan Renar. *op. cit.* p. 37.

TABLEAU 8. ÉVOLUTION D'EFFECTIF D'ELEVES DES COURS DE RUSSE DU CRSC (1996-2001)

	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Total d'élèves	220	250	590	670	827

Sources : « La correspondance du Centre de la Fédération de Russie pour la coopération scientifique et culturelle internationale avec le Centre de Russie pour la science et la culture à Paris et l'ambassade de la Fédération de Russie en France en 1999 ». *op. cit.*, p. 67 ; « Le bilan d'activité du Centre de Russie pour la science et la culture à Paris en 2000 ». *op. cit.*, p. 58 ; « Le bilan d'activité du Centre de Russie pour la science et la culture à Paris en 2001 ». *op. cit.*, p. 62.

**TABLEAU 9. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉTUDIANTS RUSSES DANS LES UNIVERSITÉS
FRANÇAISES (1992-2004)**

Année universitaire	Nombre d'étudiants russes
1992-1993	577
1996-1997	1 019
1997-1998	1 102
1998-1999	1 269
1999-2000	1 453
2000-2001	1 704
2001-2002	1 987
2002-2003	2 284
2003-2004	2 561

Sources : Rapport d'information n° 274 de M. Jacques Valade, Mme Marie-Christine Blandin, MM. Louis de Broissia, Ambroise Dupont, Jean Léonce Dupont, Mme Monique Papon et M. Ivan Renar. *op. cit.*, p. 47.